N° 683 (Annexes)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

QUATRIÈME LÉGISLATURE

SESSION DE 1886

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 avril 1886.

PROGRAMMES

PROFESSIONS DE FOI

ET

ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX

De 1886

PARIS
IMPRIMERIE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
A. QUANTIN
7, RUE SAINT-BENOIT
1886

PIÈCES ANNEXES

PIÈCES ANNEXES

PROJET DE RÉSOLUTION

Ayant pour objet la nomination d'une Commission de 22 membres chargée de réunir et de publier les textes authentiques des programmes et engagements électoraux, présenté :

Par MM. BARODET, Camille PELLETAN, CLÉMENCEAU, Félix GRANET, TURIGNY, Anatole de LA FORGE, Benjamin RASPAIL (Seine), Sigismond LACROIX, BRELAY, LAGUERRE, MADIER DE MONTJAU, Charles BOYSSET, Henri de LACRETELLE, Henry MARET, Jules GAILLARD, Ernest LEFÈVRE (Seine), Paul de JOUVENCEL, CRÉMIEUX, LAFONT, REMOIVILLE, MAURICE FAURE (Drôme), DESMONS, LAISANT, BOURNEVILLE, Henri MATHÉ (Seine), LEYDET, DAUMAS, CANTAGREL, JULLIEN, PRÉVERAUD, COLFAVRU, Camille DREYFUS, PICHON, Félix MATHÉ (Allier), Émile BROUSSE, Henri ROCHEFORT, LASBAYSSES, Clovis HUGUES, DETHOU, MAUREL (Var), Armand DUPORTAL, Camille RASPAIL (Var), SALIS, HÉRISSON, de LA PORTE (Deux-Sèvres), DELLESTABLE, CAMÉLINAT, CHEVILLON, BORIE, BARRÉ, LORANCHET, BERGER (Nièvre), LABROUSSE, BALLUE, BEAUQUIER, PÉRILLIER, MICHELIN, Tony RÉVILLON, ROQUE (de Fillol), DENIAU, Gustave RIVET, CORNEAU, DUBOIS, GUILLEMAUT, RATHIER, COUSSET, DELATTRE, de LANESSAN, POCHON, AUDIFFRED, de MORTILLET, SAINT-ROMME, SAINT-MARTIN (Vaucluse), Jules CARRET, GAGNEUR, PAPINAUD, LASCOMBE, JOUFFRAULT, BIZARELLI, BOURGEOIS (Jura), RICHARD, BALTET, DUVIVIER, LETELLIER, Louis GUILLOT (Isère), CHEVANDIER, PEYTRAL, YVES GUYOT, REYBERT, CHAMBERLAND, Gustave-Adolphe HUBBARD, POUPIN, VERGOIN, Georges PERIN, MICHOU, LEPORCHÉ, Eugène FARCY, FRÉBAULT, Armand RIVIÈRE, Gaston LAPORTE (Nièvre), FOREST, MICHEL, LAGRANGE, de HÉRÉDIA,

Députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs.

L'Assemblée à laquelle nous succédons ordonna, au début de ses travaux, la publication des programmes et des engagements électoraux de ses membres et le classement des réformes réclamées par le Pays.

De son côté, en prenant possession du pouvoir, le premier Ministère issu de cette Assemblée fit entendre, par l'organe de son illustre chef, des paroles bien dignes de fixer l'attention de Législateurs et de Ministres républicains : « Appelés par la confiance de M. le Président de la République à former une administration nouvelle, dit M. Gambetta, *nous n'avons pas d'autre programme que celui de la France.* »

Était-il possible de mieux inaugurer une législature ?

Si la Chambre de 1881 et les divers cabinets qui se sont succédé avaient su persévérer dans ces sages résolutions, peut-on contester que de lourdes fautes auraient été évitées, ainsi que les sévères avertissements qui en ont été la conséquence, et que la République se trouverait aujourd'hui dans une situation meilleure ?

Il y a là, Messieurs, un enseignement qui ne doit pas être perdu. Mandataires du peuple, notre devoir à tous est de rechercher, avec une entière bonne foi, ses volontés souveraines et de les exécuter avec résolution. Il n'est pas de pacte d'union meilleur et plus honorable. Il n'est pas de politique plus digne d'un Gouvernement démocratique.

En conséquence, Messieurs, nous avons l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de résolution suivant :

PROJET DE RÉSOLUTION

Article unique.

La Chambre nommera dans ses bureaux une Commission de vingt-deux membres chargée de réunir et de publier les textes authentiques des programmes et engagements électoraux des Députés et d'opérer, dans un rapport général, sans commentaire ni interprétation, le classement méthodique des opinions émises (1).

---

(1) L'urgence demandée par M. Barodet, dans la séance du 28 novembre 1885, a été votée par la Chambre, sans discussion, par 412 voix contre 9.

RAPPORT

Fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de résolution ayant pour objet la nomination d'une Commission de 22 membres, chargée de réunir et de publier les textes authentiques des programmes et engagements électoraux,*

(Urgence déclarée)

PAR M. MICHELIN,

Député.

Messieurs,

L'honorable M. Barodet et un grand nombre de ses collègues ont présenté, dans la séance du 28 novembre 1885, une proposition de résolution tendant à la nomination par la Chambre, dans ses bureaux, d'une commission de vingt-deux membres, chargée de réunir et de publier les textes authentiques des programmes et engagements électoraux des Députés, et d'opérer, dans un rapport général, sans commentaire ni interprétation, le classement méthodique des opinions émises.

Une résolution identique, due également à l'initiative de M. Barodet, a été adoptée par la Chambre précédente, dans la séance du 6 mars 1882, au sujet des professions de foi et des programmes électoraux de 1881.

La Chambre, à la presque unanimité des suffrages exprimés, a voté l'urgence sur la nouvelle proposition de l'honorable M. Barodet.

En conséquence, le projet a été envoyé à l'examen immédiat des bureaux, sans passer par la Commission d'initiative. La Commission élue par les bureaux est entièrement composée de membres favorables à la proposition, et elle vous en propose l'adoption. Notre devoir, en effet, à nous mandataires du peuple est, ainsi que l'exprime si bien M. Barodet, dans l'exposé des motifs de son projet de résolution, de rechercher avec une entière bonne foi, ses volontés souveraines et de les exécuter. Il n'est pas de pacte d'union meilleur et plus honorable. Il n'est

---

* Cette commission est composée de MM. Turigny, *président;* Dellestable, *secrétaire;* Maurice Faure (Drôme), Vergoin, Morel (Nord), de Châtenay, Michelin, Cousset, Jouffrault, Simyan, Michel.

(Voir le n° 137.)

pas de politique plus digne d'un gouvernement républicain et démocratique. Notre devoir est de donner satisfaction pleine et entière aux vœux de la Nation, et comme nous ne le pouvons qu'à la condition de les bien connaître, il est indispensable de faire le dépouillement des programmes acceptés et des engagements pris par chacun de nous, afin de les classer, de les coordonner, de les résumer et d'en déterminer la nature et l'importance. Ce travail, remarquons le bien, sera, pour les programmes et engagements de 1885, beaucoup plus facile et plus économique qu'il ne l'a été pour ceux de 1881. Il résulte, en effet, du fonctionnement du scrutin de liste que les élus d'un même département doivent, au moins dans la plupart des cas, avoir un seul et même programme.

Votre Commission a prévu, pour les réfuter, deux objections qui pourraient être faites contre l'adoption du projet de M. Barodet et de ses collègues.

Peut-être objectera-t-on qu'il est possible que certains départements n'aient pas rédigé de programmes électoraux et que dès lors la proposition ne donnerait aucun résultat. Nous écarterons cette objection en répondant que cette hypothèse est bien peu vraisemblable, car il est difficile d'admettre que des électeurs votent uniquement sur des noms sans s'inquiéter de savoir quels principes ces noms représentent. Supposons même, pour un instant, que cela soit possible, nous disons alors, avec l'honorable M. Camille Pelletan, rapporteur du projet de résolution pour les élections de 1881, que ce serait l'argument le plus fort que l'on puisse donner à l'appui du projet. Voici comment il s'exprime à ce sujet : « Rien n'est moins démocratique que le mandat en blanc. Dans un régime où tout repose sur la volonté nationale, il est d'un grand intérêt public que cette volonté s'exprime d'une façon précise. La proposition de M. Barodet nous paraît le meilleur moyen que nous ayons de faire comprendre aux électeurs l'importance d'un mandat délimité. Quand ils verront les programmes recueillis, les engagements des Députés se traduisant en résultats pratiques, soit dans la législation, soit dans la direction du Gouvernement, comment ne sentiront-ils pas combien il est nécessaire de discuter avec les candidats tous les détails du contrat que le suffrage universel peut passer avec eux? C'est ainsi que vous stimulerez partout l'esprit politique et que vous propagerez dans le pays, des mœurs électorales véritablement républicaines. »

Peut-être objectera-t-on encore que la fusion des listes qui s'est opérée dans plusieurs départements au deuxième tour de scrutin a rendu impossible le dépouillement des programmes. Votre Commission écarte encore cette objection. Chaque Député, selon elle, doit en effet être considéré, sauf indications contraires, comme ayant conservé, au deuxième tour de scrutin, le programme et les engagements qu'il a acceptés au premier tour. Des déclarations formelles ont d'ailleurs été faites en ce sens dans certains départements, notamment dans celui de Seine-et-Oise, ainsi que l'a rapporté à la Commission notre honorable collègue M. Vergoin.

En résumé, votre Commission approuve dans son intégrité la proposition de M. Barodet, et elle estime que la Chambre fera une œuvre utile en l'adoptant. La lumière sera faite sur l'opinion que professe le Pays sur chacune des questions qui devront être examinées par la Chambre pendant la durée de son mandat. En conséquence, nous référant, pour les détails d'exécution, aux précédents

créés par la Chambre de 1881, nous avons l'honneur de vous proposer le projet de résolution suivant :

PROJET DE RÉSOLUTION

Article unique.

La Chambre nommera dans ses bureaux une Commission de vingt-deux membres, chargée de réunir et de publier les textes authentiques des programmes et engagements électoraux des Députés, et d'opérer, dans un rapport général, sans commentaire ni interprétation, le classement méthodique des opinions émises.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Séance du 29 décembre 1885.)

M. le Président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution ayant pour objet la nomination d'une Commission de 22 membres chargée de réunir et de publier les textes authentiques des programmes et engagements électoraux.

L'urgence a été déclarée.

Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix le passage à la discussion de l'article unique.

(La Chambre décide qu'elle passe à la discussion de l'article unique.)

Article unique. La Chambre nommera dans ses bureaux une Commission de 22 membres chargée de réunir et d'opérer dans un rapport général, sans commentaire ni interprétation, le classement méthodique des opinions émises.

M. Cuneo d'Ornano. J'estime que pour un simple travail de classement, une Commission de 11 membres suffirait amplement.

M. Michelin, *rapporteur.* Je demande la parole.

M. le Président. Vous avez la parole.

M. le Rapporteur. Messieurs, votre Commission vous propose d'adopter le nombre de 22 membres. Il s'agit, en effet, d'un simple travail de classement, comme vient de le faire remarquer M. Cuneo d'Ornano, mais plus la Com-

mission sera nombreuse et plus le classement sera vite fait (Très bien! à gauche).

Voix à droite. Ce n'est pas sûr!

M. Cuneo d'Ornano. Pour moi, je crois le contraire (On rit).

M. le Rapporteur. Nous avons intérêt à savoir le plus tôt possible quels sont les vœux du pays. Par conséquent nous devons hâter la solution de cette question, et, en ma qualité de rapporteur, j'appuie au nom de la Commission, le nombre de 22 membres (Très bien! très bien! à gauche).

M. Cuneo d'Ornano. Je demande à faire une nouvelle objection : je suis absolument d'accord avec l'honorable rapporteur pour qu'on réunisse en un volume les diverses professions de foi en vertu desquelles nous avons été élus, et je voudrais même qu'elles fussent affichées autour de la salle des séances... (rires à droite), afin qu'en arrivant ici, chacun de nous s'en inspirât, se retrempât dans le courant électoral (nouveaux rires). Seulement, je persiste dans ma demande d'une Commission de 11 membres parce que, contrairement à l'opinion de M. le rapporteur, je crois qu'une Commission de 11 membres ferait beaucoup plus vite ce travail qu'une Commission de 22 membres (Très bien! très bien! à droite).

M. le Rapporteur. Messieurs, la Commission n'a fait que se conformer aux précédents. Les cahiers de 1881 ont été recueillis par une Commission composée de 22 membres; et, au nom de la Commission, j'insiste pour que ce même chiffre soit maintenu.

M. le Président. Il y a un amendement de M. Cuneo d'Ornano, tendant à substituer dans la rédaction dont j'ai donné lecture le nombre de 11 membres à celui de 22.

La Commission et le rapporteur s'opposent à cet amendement. Je consulte la Chambre sur la prise en considération.

(La Chambre consultée, ne prend pas l'amendement en considération.)

M. le Président. Je mets aux voix l'article unique dont j'ai donné lecture.

(L'article unique du projet de résolution est mis aux voix et adopté.)

MANIFESTES

ACCEPTÉS COMME PROGRAMMES

PAR UN GRAND NOMBRE DE CANDIDATS ÉLUS

MANIFESTE

Adopté, le 21 juin 1885, dans la réunion du Grand-Orient, par un certain nombre de républicains de l'Extrême-gauche et de la Gauche radicale.

Aux électeurs,

L'heure approche où la Nation dira dans quel sens elle entend diriger ses destinées. Nous croyons nécessaire de chercher quelles idées peuvent nous réunir dans un même esprit et dans une même tâche.

Il ne s'agit pas d'imposer une formule uniforme à la diversité légitime des opinions républicaines ; nul n'a qualité pour le faire.

Il ne s'agit pas de se substituer aux comités et aux électeurs qui contracteront librement sur le mandat ; qui songerait à tenter une si absurde usurpation ?

Nous voulons seulement dégager, des programmes connus pour être ceux des diverses fractions de la démocratie, les articles essentiels, sans lesquels la prochaine législature ne serait qu'une déception nouvelle.

Nous voulons les dégager pour rendre possible un rapprochement loyal entre des républicains de nuances différentes. Nous concevons mal un accord qui, ne portant sur les hommes qu'à condition de dissimuler les idées, interdirait au Pays de se prononcer sur toutes les questions vitales, et préparerait, par une entente feinte devant les électeurs, des divisions sans arbitre, et une stérilité sans remède dans le Parlement de demain. L'union ne peut être sincère que si on dit sur quoi elle porte ; républicaine, que si elle laisse au suffrage universel son premier droit de souveraineté, celui de prononcer entre les opinions contraires ; efficace, que si elle oppose aux monarchistes, le jour du scrutin, mieux qu'une équivoque, et, après les élections, une majorité sachant ce que le pays veut et ce qu'elle doit faire.

Nous voyons les entreprises de l'ennemi commun ; et nous cherchons pourquoi elles sont plus hardies. Naguère, quand les monarchistes étaient réduits à attaquer dans la démocratie des doctrines ou des mesures démocratiques, leur discrédit allait croissant de jour en jour, Qu'est-ce donc qu'ils attaquent avec une confiance nouvelle ? Des fautes extérieures renouvelées de l'Empire ; et l'état d'un budget resté monarchique. Ils n'ont pu se relever qu'en reprochant au régime actuel le renouvellement ou la continuation de leurs propres abus. C'est

en s'écartant des idées républicaines, qu'on a affaibli la République : c'est en y revenant qu'on la raffermira.

Au dehors, des expéditions lointaines ont hasardé sur tous les points du monde les ressources du budget, le sang de nos soldats et la fortune du pays. On sait quel fardeau de millions elles font porter au travail national, qui soutient déjà si difficilement la lutte contre la concurrence de l'étranger. Il suffit d'un peu de mémoire et d'un peu de bon sens pour savoir qu'au milieu des nations armées, on ne peut, sans péril, disperser sur le globe les forces de la République française, et subordonner, sinon sa sécurité, au moins son influence légitime et sa liberté d'action, au hasard de conflits avec les nations mal connues du monde barbare. Le pays est las de ces guerres de conquêtes ; il faut s'en dégager, non pour s'enfermer dans une égoïste et imprudente insouciance de ce qui se passe dans le reste du monde, mais pour inaugurer la politique de paix et de vigilance conforme aux principes de la démocratie, à l'honneur de la France et aux intérêts de l'indépendance européenne.

Au dedans, il est temps de convertir en réalité les mesures réclamées autrefois par tous les républicains.

Il est temps de le faire pour le budget. Le régime actuel a débuté par une période de prospérité inouïe : tant qu'elle a duré, on a dépensé les millions sans songer à rien modifier dans la vieille organisation monarchique de nos impôts et de notre bureaucratie. C'était préparer les difficultés financières : elles sont venues. Les expéditions où va se perdre une grosse part du produit des impôts, des travaux publics productifs, mais chèrement entrepris, et peut-être plus coûteux encore depuis qu'on a passé avec les grandes Compagnies l'acte dont le prétexte était de soulager nos ressources, ont ouvert un large vide qu'on songe à combler par des charges nouvelles imposées aux contribuables. Il faut faire des finances de l'État l'image de la démocratie, régler les dépenses, fonder l'équilibre du budget, nécessaire à la prospérité du pays, sur des chiffres sincères, réformer le système suranné de nos impositions, légères aux riches, lourdes aux pauvres, notamment par l'impôt sur le revenu, et reviser les contrats qui ont livré en pure perte à l'oligarchie financière les routes commerciales de la Francà et les tarifs de transports, conditions de son travail.

On est étonné d'avoir à réclamer, après neuf ans, l'abolition du suffrage restreint. On est plus étonné encore d'avoir à la réclamer après une première revision. La souveraineté du suffrage universel se confond avec la République ; on ne peut contester l'une sans renier l'autre. Si nous pouvions l'oublier, des réformes, ou repoussées, ou mutilées, ou indéfiniment retardées, et des conflits incessants, sous un régime où nul n'a le droit d'entrer en conflit avec la volonté nationale, se chargeraient de nous rappeler que le mode de scrutin introduit dans nos lois constitutionnelles par les monarchistes contre le pays, y figure encore. Il faut, en rendant le suffrage universel maître chez lui, établir le principe primordial de toute République, et la condition première des autres réformes.

Nous avons triomphé au cri : « Guerre au cléricalisme ! » La lutte contre les envahissements de l'Église divisait les républicains d'avec les partis du passé : mais elle unissait dans une pensée commune toutes les fractions de la démocratie.

L'Église n'a pas changé, elle est encore ce qu'elle était, quand, au Seize-Mai et au Vingt-Quatre-Mai, elle conduisait la coalition monarchique. Il faut reprendre la tâche interrompue; mais la reprendre sur le seul terrain véritablement républicain C'est défier l'histoire et le sens commun, que de représenter, comme nécessaire à la démocratie, le Concordat inventé par Bonaparte pour préparer l'Empire. Il faut assurer par la séparation de l'Église et de l'Etat la liberté de conscience et le caractère laïque des sociétés modernes.

La Chambre actuelle avait reçu le mandat formel d'achever l'organisation de l'armée nationale, les élus de 1881 avaient promis de réduire le service à trois années et de supprimer radicalement sous toutes ses formes, volontariat ou exemptions, le plus justement odieux de tous les privilèges, celui qui porte sur l'impôt du sang. Cette œuvre n'est pas accomplie : des ajournements incessants l'ont arrêtée devant la Chambre, les délibérations du Sénat la feront encore traîner au delà de la législature actuelle ; il faut qu'elle soit achevée dès le début de la prochaine législature.

Enfin, la République ne serait qu'un mot si elle n'introduisait dans ce monde plus de justice pour ceux qui sont désarmés par la fortune dans la lutte pour la vie. Il faut qu'ils comprennent, par des réformes efficaces, qu'en conquérant le droit de vote, ils ont conquis un instrument de progrès qui écarte à jamais les moyens de violence.

Assurément, nous aurions beaucoup d'autres points à indiquer, si nous voulions passer en revue toutes les réformes qui nous sont chères, et que le suffrage universel inscrira dans les mandats électoraux. Il reste tant à faire pour introduire les principes de la Révolution française dans l'état de choses que nous a légué la Monarchie ; dans les lois sur les associations, à qui il est grand temps d'assurer la liberté si longtemps promise, tout en abolissant la propriété de mainmorte qu'on essaye en vain d'abriter de son nom ; dans l'instruction, que la République doit ouvrir à tous d'une façon plus large, pour donner à l'Égalité sa plus précieuse consécration ; dans l'organisation municipale, qui attend encore les mesures de décentralisation propres à fonder l'unité française sur les libertés locales; et dans l'organisation judiciaire, où il faut réduire les frais de justice, où l'on ne peut croire qu'on ait accompli la véritable réforme républicaine, tant qu'on s'est borné à changer les hommes sans changer les institutions.

Ce sont là des réformes nécessaires, que nous ne pouvons renoncer à soumettre à la Chambre prochaine. Mais nous n'avons pas la prétention de dresser les Cahiers de 1885. Ce sera l'œuvre des comités et des électeurs. Il nous suffit ici de déterminer le minimum de points communs, nécessaire pour faire, de l'accord entre des hommes de nuances différentes, autre chose qu'une apparence passagère; cinq ou six idées dirigeantes, assez nettes pour caractériser une politique, et assez larges pour grouper le plus grand nombre de bonnes volontés diverses.

Nous entendons en faire, non l'ornement d'un drapeau électoral, ou l'objet d'un vain acte de foi, mais un programme d'action destiné à être réalisé sans ajournement, sans faux-fuyants et sans défaillances.

La politique ne comporte pas les opinions platoniques. Se prononcer sérieuse-

ment pour une réforme, ce n'est pas dire qu'on la juge bonne pour les siècles futurs : c'est dire qu'on veut l'appliquer. Rien n'est si funeste que les professions de foi qu'on se réverve de représenter le lendemain de l'élection comme des actes de respect à l'égard d'opinions impraticables. Elles détruisent dans le pays le bon renom de ses mandataires, l'autorité des Chambres et la confiance dans le bulletin de vote. Il est temps d'aboutir. Le travail qu'un spectacle si décourageant opère à la longue dans les esprits serait plus dangereux pour nos institutions de liberté, que les attaques violentes de nos adversaires. Il appartient aux électeurs de chercher les hommes qui, par leur passé, donneront des garanties de cette fidélité au mandat, qui est la première des vertus républicaines. Quant à nous, nous déclarons qu'il est urgent de se mettre à l'œuvre pour opérer les réformes suivantes :

1° Condamnation de la politique d'aventures et de conquêtes;

2° Réforme constitutionnelle. Souveraineté absolue du suffrage universel;

3° Réforme financière. Équilibre du budget : impôt sur le revenu; réduction des dépenses; revision des conventions et des tarifs de transport;

4° Séparation des Églises et de l'État;

5° Réduction du service militaire, suppression de l'exemption des séminaristes et du volontariat d'un an;

6° Lois de protection et d'émancipation du travail.

MM. Achard, Barodet, Beauquier, Bellot, Bizarelli, Boudeville, Bourneville, Boysset, Brelay, Brialou, Brousse, Cantagrel, Carret (Savoie), Chavanne (Loire), Clémenceau, Courmeaux, Daumas, Delattre, Desmons, Douville-Maillefeu, Duchasseint, Dubois (Côte-d'Or), Duportal, Farcy, Forest, Anatole de La Forge, Franconie, Frébault, Gagneur, Gaillard, Galtier, Giard, Girodet, Granet, de Hérédia, Hérisson (Nièvre), Clovis Hugues, Lacôte, de Lacretelle, Sigismond Lacroix, Lafont, Laguerre, Laisant, de Lanessan, Laporte (Nièvre), de la Porte, Lasbaysses, Leconte (Indre), Lefebvre (Fontainebleau), Ernest Lefèvre, Lepère, Leporché, Lesguillier, Leydet, Lockroy, Loranchet, Madier de Montjau, Henry Maret, Mathieu, Maurel (Var), Monteilhet, Nadaud (Martin), Papinaud, Pelletan, Perrin (Georges), Peytral, Pochon, Préveraud, Raspail, Remoiville, Tony Révillon, Rivière, Roque (de Fillol), Salis, Simonnet, Saint-Martin (Vaucluse), Turigny, Vernhes, Vernières, Villeneuve.

MANIFESTE

De MM. les Députés des Droites de l'ancienne Chambre, à l'occasion du scrutin du 4 octobre (1).

Messieurs les électeurs,

La période électorale va s'ouvrir.

Au scrutin d'arrondissement on a substitué le scrutin de liste.

Mieux que jamais vous pourrez donc bientôt vous prononcer sur la marche du Gouvernement et sur la politique pratiquée, depuis huit ans, par les hommes de la majorité.

Cette politique se résume en peu de mots :

Le déficit. — Les violences. — La guerre.

LE DÉFICIT.

Les excédents de recettes légués par les conservateurs à la majorité républicaine, changés en déficit;

Depuis 1876, les dépenses annuelles accrues de 500 millions, et les déficits accumulés dépassant un milliard et demi;

Depuis huit ans, plus de quatre milliards empruntés en 3 0/0 ;

Un nouvel emprunt de plus d'un milliard annoncé comme nécessaire;

Les impôts nouveaux, prévus par le Gouvernement pour 1887, destinés à solder ses gaspillages et ses entreprises où l'imprévoyance le dispute à la folie.

---

(1) Ce manifeste, répandu à profusion chez les électeurs de toute la France pendant la période du premier scrutin, a été adopté par tous les candidats conservateurs et a seul servi dans quelques départements à appuyer les listes conservatrices, notamment dans le Gard, dans la Vendée et dans la Sarthe.

LES VIOLENCES.

La magistrature renversée de ses sièges afin de satisfaire d'inavouables ambitions ;

La dénonciation devenue un moyen de gouvernement ;

Les fonctionnaires partout surveillés par des comités occultes et victimes de délations haineuses ou intéressées ;

La liberté de conscience atteinte de vingt manières différentes ;

La persécution religieuse érigée en système ;

Les secours de la religion disputés aux malades de nos hôpitaux, aux soldats de nos casernes ;

Le divorce rétabli ;

La liberté des pères de famille compromise par l'enseignement obligatoire ;

L'enseignement public surchargé, mais affaibli ;

Partout des palais scolaires, mais partout aussi des maîtres trompés par de vaines promesses.

LA GUERRE.

La guerre entreprise et conduite en Tunisie, au Tonkin, au Cambodge avec une criminelle imprévoyance ;

Le Parlement volontairement trompé sur ses origines, son but et ses développements;

Nos soldats, nos finances et notre matériel sacrifiés par une politique funeste pour un résultat sans proportion avec les sacrifices faits et les épreuves vaillamment supportées par nos marins et par nos soldats.

Voilà, Messieurs, le douloureux et saisissant tableau, qu'au terme de notre mandat, nous avons le devoir de placer sous vos yeux.

Les résultats se sont fait sentir rapidement :

Le commerce, l'industrie sont gravement atteints par le manque absolu de confiance ;

L'agriculture succombe sous le poids des charges qui l'accablent et que la majorité a sans cesse refusé d'atténuer.

On avait promis :

La concorde entre les citoyens, l'économie, la paix.

Depuis huit ans on nous a donné la discorde, le gaspillage, la guerre.

A vous de dire bientôt si vos espérances ont été déçues et si nous avons eu tort de lutter avec une persévérance que rien n'a pu lasser.

Notre tâche finit avec notre mandat.

Votre responsabilité commence avec la période électorale.

Armez-vous pour la lutte ; c'est la lutte de la liberté contre les fictions et contre les mensonges;

C'est la lutte solennelle pour la patrie, contre la coterie qui, depuis huit ans, la gouverne, l'opprime et la trompe.

Au-dessus des questions de personnes, d'ambition ou de parti, placez les intérêts supérieurs de la France, le soin de sa dignité et de son honneur

compromis; n'ayez qu'une préoccupation : arracher le pays à ses pires ennemis.

Pour atteindre ce but, confondez vos efforts dans une action commune, intime, énergique; allez au scrutin, étroitement unis, au cri de :

Vive la France !

Ont signé : MM. Abrial, d'Aillières, Arnous, de Baudry-d'Asson, vicomte de Bélizal, Benazet, Bergerot, de la Biliais, vicomte Blin de Bourdon, du Bodan, Bourgeois, Boyer, Brame, Brierre, Calla, de Cazenove de Pradine, Chevreau, Cibiel, Daynaud, Delafosse, comte Desson de Saint-Aignan, Dréolle, baron Dufour, baron Eschassériaux, comte d'Espeuilles, Faure, Gavini, baron Gérard, comte Ginoux de Fermon, comte le Gonidec de Traissan, Granier de Cassagnac, Grout, de Guilloutet, Jolibois, Jonglez, comte de Juigné, comte de Kergorlay, vicomte de Kermenguy, de La Bassetière, Labat, vicomte de la Bourdonnaye, baron Etienne de Ladoucette, comte de Lanjuinais, de Largentaye, de La Rochefoucauld duc de Bisaccia, marquis de La Rochejacquelein, Laroche-Joubert, de La Rochette, Lefebvre du Pre¨, prince de Léon, Le Provost de Launay, Paul Le Roux, Levert, Lorois, baron de Mackau, comte de Maillé, Malartre, Martin (d'Auray), Maynard de La Claye, comte de Mun, comte Murat, Ollivier, Cuneo d'Ornano, Pain, Pieyre, Plichon, Prax-Paris, baron Reille, baron des Rotours, Louis Roy de Loulay, de Saint-Martin, Sarette, Serph (Gusman), de Soland, comte de Terves, Thirion-Montauban, Thoinnet de la Turmelière, de Valon.

PROGRAMMES

PROFESSIONS DE FOI ET ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX

Élections législatives des 4 et 18 octobre 1885

AIN

MM. GIGUET, POCHON, PRADON, TONDU, PHILIPON et DUCHER (Claude).

(élus le 4 octobre 1885).

Programme arrêté en séance du Comité central le 6 septembre 1885 et accepté par les élus du département.

Art. 1er. — Séparation des églises et de l'État, suppression du budget des cultes; affectation d'une partie du budget des cultes au profit de la caisse de secours aux invalides du travail et à la vieillesse.

Art. 2. — Réforme judiciaire. (Diminution des frais de justice, revision du code d'instruction criminelle et de procédure).

Art. 3. — Réforme de l'impôt, en prenant pour base l'impôt sur le revenu. (Revision du cadastre, suppression des prestations; création d'une taxe de séjour sur les étrangers résidant en France, revision de l'impôt sur les boissons et suppression de l'exercice).

Art. 4. — Réforme constitutionnelle, recrutement du Sénat par le suffrage universel, limitation des pouvoirs du Sénat en matières financières en ne lui laissant qu'un pouvoir consultatif.

Art. 5. — Service militaire de trois ans, obligatoire pour tous, sans exception.

Art. 6. — Concentration de nos forces militaires, éviter toute guerre de conquête; s'en tenir à nos colonies existantes, en un mot : politique coloniale prudente et sage, sans souffrir toutefois aucune atteinte à l'honneur national.

Art. 7. — Expulsion immédiate des princes issus des familles qui ont régné sur la France et restitution des biens d'apanage.

Art. 8. — Réforme administrative; suppression des sous-préfectures et des trésoreries générales, des gros traitements et du cumul des fonctions électives sur les fonctions administratives rétribuées.

Art. 9. — Abrogation de la loi interdisant le mandat impératif.

Art. 10. — Création d'une caisse nationale de retraite aux invalides du travail et à la vieillesse par une cotisation volontaire, en assurant à nos nationaux pour les versements individuels les avantages accordés aux Sociétés de secours mutuels.

La réunion émet le vœu que la Chambre introduise l'article suivant dans son règlement :

« Tout député absent ne pourra confier son vote à un collègue. »

Le susdit programme certifié conforme.

Le Secrétaire du Comité central des républicains radicaux de l'Ain,

Signé : Illisible.

Vu :

J. POCHON.

Vu :

E. PHILIPON.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

COURRIER DE L'AIN du 26 septembre 1885

Voici la circulaire qu'adressent aux électeurs du département les six candidats républicains désignés par les délégués des départements, réunis à Bourg le 13 septembre dernier :

Électeurs du département de l'Ain,

Au moment où toutes les forces de la réaction, réunies sous la bannière cléricale, s'apprêtent à donner un assaut désespéré aux institutions démocratiques de notre pays, il nous appartient, à nous que les délégués des cantons ont, à une grande majorité, désignés à vos suffrages, de venir loyalement à vous, pour vous exposer nos vues sur la situation politique, économique et financière de la France républicaine, et vous dire ce que nous croyons nécessaire de faire pour arriver à la réalisation des espérances trop longtemps ajournées de la démocratie.

Notre programme, que nous sommes décidés à soutenir énergiquement, vous le connaissez :

Mettre tous nos soins à relever et à encourager l'agriculture ; réduire les charges qui pèsent sur le sol ; diminuer les droits de mutation sur la propriété foncière ; reviser les tarifs de transports si onéreux pour notre agriculture et notre commerce ; développer l'enseignement scientifique et agricole, etc.

Apporter la plus grande économie dans la gestion des affaires de notre pays· étudier un système d'impôts répartis plus équitablement, étudier l'impôt sur le revenu, la réforme de l'impôt sur les boissons, en substituant au système si vexatoire de l'exercice un mode de perception tout à la fois moins coûteux et mieux en harmonie avec l'esprit démocratique de ce pays.

Étudier la réforme générale de la procédure, étendre la compétence des juges de paix, arriver ainsi à la diminution des frais de justice.

Réduire à trois ans le service militaire et le rendre obligatoire pour tous les Français sans exception.

Concentrer nos forces militaires, avoir une politique coloniale sans faiblesse, mais prudente, sage et restreinte à nos possessions actuelles.

Expulser du territoire français les princes issus des familles qui ont régné sur la France.

Étudier et adopter toutes les mesures ayant pour but d'arriver le plus tôt possible à la séparation des églises et de l'État, et, en attendant, appliquer strictement le Concordat.

Poursuivre dans un sens démocratique la réforme du mode électoral des Sénateurs.

Tels sont vos désirs, tels sont les nôtres.

Chers concitoyens,

Vous ne vous laisserez plus tromper par les vaines et impuissantes promesses des hommes des anciens partis, de ceux qui ont conduit plus d'une fois la France au démembrement, à la ruine, et s'il eût été possible, à la perte de son honneur national.

Vous garderez vos sympathies pour ceux qui sont décidés à travailler sans relâche au triomphe des idées démocratiques et au relèvement de notre chère P trie, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Vive la République!

Bourg, le 26 septembre 1885.

Giguet, député sortant.
Pochon, —
Tondu, —
Pradon, —
Ducher, conseiller général.
Philipon, docteur en droit.

AISNE

MM. SANDRIQUE, TURQUET, GANAULT, BÉRANGER, VILLAIN, DUPUY, RINGUIER, LESGUILLIER
(élus le 18 octobre 1885.)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1885.

Congrès républicain départemental (1).

Le Congrès républicain départemental, formé des délégués des comités librement constitués dans les cantons du département de l'Aisne, et réuni à Laon le 13 septembre, s'inspirant des besoins et des aspirations des électeurs du département, a arrêté le programme suivant qui est celui de la République démocratique et progressive :

Protection raisonnée et efficace des produits de l'agriculture et de l'industrie nationales ;

Service militaire réduit à trois années et rendu égal pour tous par la suppression du volontariat et des privilèges des séminaristes ;

Diminution des charges qui pèsent sur le contribuable par la suppression de tous les rouages inutiles de nos administrations, par la réforme des impôts dans le sens d'une plus équitable répartition, par une stricte économie ;

Revision des tarifs de chemins de fer ; suppression des tarifs de pénétration ;

Défense énergique de la liberté de conscience et des droits de la société civile contre le cléricalisme, afin d'arriver le plus tôt possible à la séparation des églises et de l'État ;

Réforme judiciaire ; extension de la compétence des juges de paix, diminution des frais de justice ;

Laïcisation complète de l'enseignement primaire, développement de l'instruction aux divers degrés et de l'enseignement professionnel ; accession, par voie de concours, aux degrés supérieurs ;

Renouvellement partiel de la Chambre des Députés ;

(1) Le programme du congrès républicain départemental a été accepté par les candidats élus.

Paix à l'extérieur; maintien des droits et de la dignité de la France; mise en valeur de nos possessions coloniales.

Les condidats des Comités républicains de l'Aisne devront engager résolument l'action gouvernementale dans la voie des réformes démocratiques et du progrès social.

Ils prennent l'engagement de rendre compte chaque année aux électeurs en réunion publique, du mandat qui leur sera confié.

A l'unanimité des 443 délégués présents, les candidatures des six députés sortants ont été acclamées.

Un scrutin a eu lieu pour compléter la liste républicaine, et à une très grande majorité, MM. Dupuy et Béranger ont été choisis pour candidats du Comité départemental.

La liste républicaine du département de l'Aisne est donc ainsi composée :

Ganault, député sortant.
Lesguillier, — —
Ringuier, — —
Sandrique, — —
Turquet, — —
Villain, — —
Béranger, adjoint au Maire de Saint-Quentin.
Dupuy, Conseiller général et Maire de Vervins.

Pour le Congrès départemental :

JEAN MACÉ, *Président*.
FOUQUET et BONNOT, *assesseurs*.
A. CLOUET et HAVEQUEZ, *secrétaires*.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

CONGRÈS RÉPUBLICAIN DÉPARTEMENTAL

A MM. les Électeurs du département de l'Aisne.

Chers concitoyens,

Depuis plusieurs mois la coalition des anciens partis monarchistes, que l'on pouvait croire anéantie dans notre département par les élections de 1881, a

repris ouvertement l'œuvre de haine qu'elle n'avait jamais cessé de poursuivre contre la République et les républicains.

Répandant à profusion, par la voie des journaux ou des brochures, des calomnies auxquelles il a été cent fois répondu du haut de la tribune, elle espère avoir suffisamment préparé l'opinion pour tenter à nouveau la surprise des électeurs de bonne foi.

A la faveur des dissensions que de hautes personnalités jalouses d'imposer leur domination dans notre département et désireuses d'enrayer le mouvement démocratique ont fait naître dans les rangs des républicains, nos adversaires viennent de rentrer dans la lice électorale, relevant le drapeau de toutes les revendications réactionnaires et cléricales.

Cette nouvelle attaque de l'ennemi commun dictera, nous l'espérons, à chacun son devoir.

Quant à nous, qui, dès le début, avons compris la nécessité de l'union entre républicains et en avons spontanément donné l'exemple, nous venons faire un nouvel appel à votre fermeté et à votre patriotisme.

Notre programme vous est connu ; notre passé à tous d'ailleurs a sa signification. Adversaires persévérants des différents régimes déchus, nous sommes plus que tous autres intéressés à empêcher leur retour en donnant au Pays un Gouvernement qui réponde à ses aspirations vers la liberté, à ses besoins d'ordre matériel, de stabilité, de sécurité dans ses rapports avec les pays voisins.

Acceptant tous d'ailleurs la formule de concentration des forces républicaines donnée par le Président du Conseil, le jour où sa main ferme et expérimentée a pris le pouvoir, nous constituons par notre exemple aussi bien que par notre nombre une force dont il sera, soyez-en convaincus, tenu compte dans l'ordre politique, de même que par notre unanimité nous avons utilement pesé dans la balance des décisions du Parlement quand s'est posée cette question agricole à laquelle les intérêts du pays sont si étroitement liés.

Notre candidature se résume donc dans ces grandes lignes qui doivent suffire à la caractériser à vos yeux :

Conservation de la République et réalisation des progrès que comporte une grande démocratie ;

Défense de la production nationale dans ses diverses branches agricoles ou industrielles ;

Législation assurant l'amélioration du sort des travailleurs tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral ;

Égalité pour tous dans le service militaire ;

Développement de l'enseignement à tous les degrés ;

Résistances sous toutes les formes aux empiétements du cléricalisme.

La fraction du grand parti républicain de l'Aisne, qui a subi l'influence des hautes personnalités sénatoriales, avec la collaboration des hommes les plus en évidence des anciens partis monarchistes, n'a point encore daigné nous dire en quoi nous nous serions montrés indignes de votre confiance, soit au point de vue économique, soit au point de vue politique.

Vous saurez répondre, le 4 octobre, à ce dédain dans lequel on a voulu tenir, et vos mandataires et vous-mêmes.

Vous prouverez par vos votes que le suffrage universel entend conserver sa libre initiative et la plénitude de sa souveraineté.

Ganault, député sortant, Vice-Président du groupe agricole de la Chambre, Conseiller général ;
Lesguillier, député sortant, ancien sous-secrétaire d'État aux Travaux publics du Ministère Gambetta ;
Ringuier, député sortant, conseiller général ;
Sandrique, député sortant, ancien secrétaire de Gambetta, Conseiller général ;
Turquet, député sortant, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts ;
Villain, député sortant, rapporteur de la loi des sucres ;
Béranger, adjoint au Maire de Saint-Quentin ;
Dupuy, Conseiller général, Maire de Vervins.

Aux habitants des campagnes (1).

A ceux qui vous disent que la République n'a rien fait pour les campagnes, vous pouvez répondre : Vous en avez menti ! car la République a été vingt fois plus généreuse pour nos cultivateurs que leurs trois monarchies réunies.

Oui ils en ont menti, car en 1879 et 1880, les républicains étant les maîtres de la situation ont de suite voté 380 millions pour la caisse des chemins vicinaux, tandis que le Gouvernement de Louis-Philippe n'a rien fait qu'une mauvaise loi de prestations et que Napoléon III a passé ses dix-huit ans à enthousiasmer nos bons villageois par des promesses, toujours des promesses et rien au bout, qu'une misérable somme de cinq millions à la veille de l'invasion.

Oui ils en ont menti, car avec ces centaines de millions votés par notre Assemblée républicaine nos chemins sont, depuis 1879, construits et entretenus avec plus d'énergie que jamais et nous possédons aujourd'hui les plus beaux chemins du monde.

Oui ils en ont menti, car, le 29 juin dernier, notre majorité républicaine élevait encore de 10 à 15 millions le crédit destiné à la construction de nouveaux chemins vicinaux.

Oui ils en ont menti, car le budget destiné à l'enseignement agricole, aux encouragements, aux secours contre les fléaux, etc., s'élève, sous notre République, à plus de 18 millions, le double à peu près de celui de l'Empire.

Ils mentent, quand ils vous disent que les républicains n'ont rien fait pour l'agriculture, puisque c'est notre assemblée républicaine qui a voté les droits d'entrée sur les produits agricoles étrangers pour venir en aide à nos cultivateurs, tandis que, non seulement les royalistes et les bonapartistes n'ont rien dit ni

---

(1). Le programme contenu dans ce document a été accepté par les candidats élus.

rien fait à cet égard de 1860 à 1876 quand ils avaient la majorité dans les assemblées, mais ce sont eux qui ont voté cette loi de 1860 qui laissait entrer en franchise les blés étrangers, et qu'ils n'ont trouvée mauvaise que depuis que les républicains sont au pouvoir.

Des milliers de communes se trouvaient isolées, abandonnées sans communication rapide; c'est encore notre Gouvernement républicain qui construit ces petites lignes de chemins de fer que nous attendions depuis vingt ans.

Les frais de ventes judiciaires de la petite propriété absorbaient le produit de la vente ; notre majorité républicaine a voté une loi en vertu de laquelle il n'y a plus de frais de timbre, d'enregistrement, de greffe ni d'hypothèques pour ces ventes au-dessous de 2.000 francs.

Notre majorité républicaine a diminué les droits sur la petite vitesse ; elle a supprimé les droits sur la navigation intérieure. Elle a effectué un dégrèvement sur un certain nombre de produits de consommation, notamment sur les sucres, de 82 millions, sur les vins de 71 millions. Elle a abaissé les droits sur les envois d'argent par la poste ; elle a abaissé les timbres-poste de 0 fr. 25 à 0 fr. 15. Elle a créé le service des colis-postaux si utile et si économique pour la France, l'Algérie et la Tunisie.

Notre majorité républicaine a voté le service militaire de trois ans universel pour tous.

Elle a voté la laïcité de l'instruction et a donné une impulsion extraordinaire à l'enseignement primaire, au grand regret des monarchistes qui voudraient conserver la sainte ignorance dans nos campagnes pour continuer de les tromper.

Je pourrais vous en dire beaucoup plus long et ajouter les projets qui sont à l'étude, mais ce court exposé suffira pour vous prouver que notre République a plus fait, en dix ans, dans l'intérêt de nos cultivateurs que les cinq derniers monarques en soixante-dix ans et je défie les réactionnaires de prouver le contraire.

Les royalistes vous disent que le commerce se meurt, c'est encore un mensonge, car, d'après des calculs exacts, la France diminuée de deux de ses plus riches provinces, le chiffre général des affaires d'importation et d'exportation dépasse encore, en moyenne, chaque année, de 2 milliards 543 millions le chiffre moyen de chaque année de l'empire ; et si les affaires sont aujourd'hui plus rares pour quelques commerçants, c'est que, par suite de l'augmentation de la population des villes par les campagnes, les marchands sont le double plus nombreux qu'autrefois.

« Quand à nous, me disait un petit cultivateur, nos produits vendus pour la table, sur les marchés, ont, depuis trente aus, presque doublé de prix à notre avantage, aussi le bien-être des gens laborieux de nos villages est-il aujourd'hui bien supérieur à celui des époques précédentes. »

Et vous, travailleurs des champs, ils parlent de réduire vos salaires si vous votez notre liste. C'est, au contraire, en votant pour nos candidats qu'ils vous ménageront parce que vous resterez électeurs; car avec un roi vous ne voteriez plus, et, sachez-le bien, c'est ce droit qui fait votre force et vous donne, avec de la conduite, de la considération...

Avec un roi ils rétabliraient le service militaire de sept ans, avec la faculté de

racheter leurs fils. Alors, petits cultivateurs, ouvriers et petits commerçants, nous irions nous faire tuer pour défendre les grosses propriétés de ces messieurs... ils riraient bien de notre sottise...

Pour parler de la question financière en 1870, par suite d'une guerre déclarée sans motif, la patrie est envahie et ruinée, et, chose inouïe, deux armées considérables, les seules que nous possédions, sont odieusement livrées à l'ennemi; l'une par un traître à Metz, l'autre par un lâche à Sedan... Dans ce moment terrible, notre France était là, meurtrie, brisée, ensanglantée!... S'est-il présenté un prince pour la sauver? Non! au contraire, c'est là que l'immense famille des rapaces, les d'Orléans, lui arrachèrent 45 millions...

Dans cette situation douloureuse la République, elle seule, sauve l'honneur et relève les ruines. Elle paye 5 milliards de rançon, 3 milliards pour réparer les désastres; plusieurs milliards pour construire des forteresses et refaire une armée... Il lui faut encore l'outillage nécessaire à l'accroissement de la richesse publique : elle construit des chemins de fer, des canaux, des chemins vicinaux, des écoles, elle creuse des ports pour le commerce, elle refait une France enfin!...

C'est alors, quand la République a relevé cette chère France, quand elle lui a donné ses droits, ses libertés et sa grandeur parmi les nations; c'est alors que ceux qui ont approuvé toutes les guerres criminelles qui ont causé notre ruine, ceux qui sont cause de tous nos malheurs crient et affichent sur tous les murs que la République ruine le pays... Mais ces dépenses étaient, les unes, par leur faute, absolument nécessaires, les autres forment un capital qui reste et qui produit, tandis que des 20 milliards dépensés à la guerre par leurs monarques, que reste-t-il? Rien!... Qu'un milliard d'intérêts à payer annuellement, ce qui a doublé nos impôts.

Toutes ces luttes ont laissé toutes les puissances en armes et il nous faut encore pour notre sécurité, entretenir une armée considérable. Voilà la situation que nous ont léguée ces prétendus réformateurs.

Nous avons eu sept insurrections sous Louis-Philippe, et le pain cher; quatre grandes guerres sous le dernier des Napoléon, avec la Russie, l'Autriche, l'Allemagne, et sept ans avec le Mexique. Depuis quatorze ans avec la République, plus d'insurrections, plus de grandes guerres; jamais monarchie ne nous a donné une paix semblable!

Cette démocratie pacifique et prospère ne plaît pas, paraît-il, à notre préfet, car il vient, dit-on, d'établir arbitrairement une liste de division, de laquelle la plupart de nos députés sortants sont écartés net.

Ses candidats, pour se donner de l'importance, se posent en défenseurs de l'Agriculture... Comment! c'est en face de la République, qui a fait le bien-être de nos communes, qu'ils viennent se présenter ainsi!...

Nous savons tous quelle était la pauvreté des campagnes avant 89; nos ancêtres couverts de haillons, cultivant quelques misérables lopins de terre quand ils avaient payé l'impôt au roi, la dîme au clergé, les droits féodaux à la noblesse, que leur restait-il? un pain bien noir souvent arrosé de larmes.

La République arrive ! elle chasse tous ces moines qui avaient extorqué une

partie de la fortune publique en exploitant le fanatisme. Elle disperse la noblesse qui, depuis des siècles, jouissait de l'autre partie dont elle s'était emparée par dtoit de conquête, par la force, le vol à main armée!

Et ces propriétés devenues nationales sont acquises pour quelques assignats, par nos mêmes ancêtres qui, en réalité, étaient les descendants de ceux qui en avaient été dépouillés.

Cultivateurs! vous le voyez, c'est à la République que vous devez votre émancipation et la terre que vous possédez...

Et c'est devant cette République, qui a rendu la propriété accessible à tous, que ces prétentieux réactionnaires viennent se dire vos protecteurs; ces hommes qui n'ont pas votre confiance se disent vos défenseurs, quand, depuis six ans, notre majorité républicaine a versé plus d'or pour les besoins de l'agriculture que leurs monarques en quatorze siècles!

Pour ces hommes sans principes et dominés exclusivement par l'intérêt personnel, la candidature agricole n'est qu'une amorce pour capter vos suffrages et nous donner un maître, un Bourbon!... Ce serait encore la guerre civile en perspective, ce serait en présence de cinq partis se disputant le pouvoir, une série de révolutions et peut-être une nouvelle invasion et la fin de la France.

Habitants des campagnes, rappelez-vous le plébiscite; il vous promettait la paix, nous avons eu la guerre et le démembrement de la Patrie.

Pour éviter de nouveaux malheurs, conservons notre République qui nous a donné quatorze ans de tranquillité, et votons pour nos députés sortants qui ont bien travaillé pour la petite et la grande culture, et ajoutons les deux honorables candidats choisis par les délégués de tout le département.

Le comité républicain de Vic-sur-Aisne, cultivateurs, industriels, ouvriers, commerçants et rentiers, nous vous exhortons instamment de porter comme nous sur vos bulletins de vote les noms des honorables candidats suivants:

GANAULT, LESGUILLIER, RINGUIER, SANDRIQUE, TURQUET, VILLAIN, BÉRANGER, DUPUY.

Avec eux nous obtiendrons le plus possible de protection et d'encouragement à l'agricluture, qui est la source de la richesse nationale;

Nous obtiendrons le service militaire de trois ans pour tous, déjà voté par la Chambre et la suppression du volontariat;

La diminution des impôts, par la suppression de tous les fonctionnaires inutiles;

La liberté de tous les cultes en maintenant leurs ministres dans le devoir de respecter les droits de notre société civile.

Et enfin l'ordre au dedans, la paix au dehors sous la sauvegarde de notre honneur.

Tous nos candidats sont des plus honorables et M. Ringuier mérite une mention toute particulière pour sa bravoure:

Pendant le bombardement de Soissons, M. Ringuier est sorti de la ville avec une trentaine d'hommes déterminés. Il est allé attaquer les Prussiens jusque dans leurs retranchements. Il faisait le coup de feu et marchait droit aux ennemis, lorsqu'une balle lui traversa l'épaule et le mit hors de combat.

Pour cette action courageuse M. Thiers lui fit remettre la décoration de la Légion d'honneur.

Pour le comité républicain de Vic-sur-Aisne,

Le docteur Morlière, *Président*. Hublin, *Secrétaire*.

A MM. les Electeurs du département de l'Aisne.

Électeurs !

Le scrutin du 4 octobre a nettement posé la question entre la République et la Monarchie.

Résistant à toutes les calomnies dirigées contre le Gouvernement républicain, vous n'avez pas été ébranlés dans votre foi politique et vous avez apporté votre concours à la défense des institutions qui, depuis quinze années, ont permis à la France de rétablir ses forces dans le calme et la paix.

Ne vous y trompez pas : aujourd'hui les monarchistes ont relevé la tête.

Ce qu'ils veulent :

C'est lancer notre pays dans des compétitions dynastiques qui ne peuvent aboutir qu'à la guerre civile et à une nouvelle invasion.

Notre programme, vous l'avez approuvé.

Nous sommes tous d'accord.

Nous voulons :

Que l'agriculture et l'industrie soient l'objet de la même sollicitude et de la même protection ;

Que le service militaire soit réduit à trois ans et rendu obligatoire pour tous ;

Que l'instruction publique reçoive son complet développement ;

Qu'aucun nouvel impôt ne soit établi ;

Que nos finances soient conduites avec un esprit de sage et prudente économie ;

Que, n'entreprenant aucune nouvelle expédition au dehors, et terminant au mieux des intérêts de la France celles qui sont engagées, le Gouvernement concentre son action sur le développement de toutes les forces productives de la nation.

Électeurs !

Vous n'hésiterez pas entre la Monarchie qui veut la suppression du suffrage universel,

Le maintien du volontariat d'un an,

La durée plus longue du service militaire,

L'ajournement indéfini de toutes les réformes;

La restauration du régime clérical;

Et la République qui vous a donné le calme à l'intérieur,

Qui veut l'extension régulière des libertés publiques et l'application du grand principe de l'Égalité.

Vous vous prononcerez hardiment, le 18 octobre, pour la République contre la Monarchie,

Pour une politique de progrès et de travail, contre une politique de déchirements et de guerre civile.

Ganault, Député sortant.
Lesguillier, —
Ringuier, —
Sandrique, —
Turquet, —
Villain, —
Béranger, Adjoint au Maire de Saint-Quentin.
Dupuy, Conseiller général, maire de Vervins.

Candidats républicains.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 18 OCTOBRE 1885

(Scrutin de ballottage.)

A Messieurs les électeurs de l'Aisne.

Électeurs!

Le scrutin du 4 octobre a nettement posé la question entre la République et la Monarchie.

Résistant à toutes les calomnies dirigées contre le Gouvernement républicain, vous n'avez pas été ébranlés dans votre foi politique et vous avez apporté votre concours à la défense des institutions qui, depuis quinze années, ont permis à la France de rétablir ses forces dans le calme et la paix.

Ne vous y trompez pas; aujourd'hui les monarchistes ont relevé la tête.

Ce qu'ils veulent :

C'est lancer notre pays dans des compétitions dynastiques qui ne peuvent aboutir qu'à la guerre civile et à une nouvelle invasion.

Notre programme, vous l'avez approuvé.

Nous sommes tous d'accord.

Nous voulons :

Que l'agriculture et l'industrie soient l'objet de la même sollicitude etde la même protection;

Que le service militaire soit réduit à trois ans et rendu obligatoire pour tous;

Que l'instruction publique reçoive son complet développement;

Qu'aucun nouvel impôt ne soit établi;

Que nos finances soient conduites avec un esprit de sage et prudente économie;

Que, n'entreprenant aucune nouvelle expédition au dehors, et terminant au mieux des intérêts de la France, celles qui sont engagées, le Gouvernement concentre son action sur le développement de toutes les forces productives de la Nation.

Électeurs!

Vous n'hésiterez pas entre la Monarchie qui veut la suppression du suffrage universel;

Le maintien du volontariat d'un an;

La durée plus longue du service militaire;

L'ajournement indéfini de toutes les réformes;

La restauration du régime clérical;

Et la Republique qui vous a donné le calme à l'intérieur;

Qui veut l'extension régulière des libertés publiques et l'application du grand principe de l'égalité.

Vous vous prononcerez hardiment le 18 octobre pour la République contre la Monarchie;

Pour une politique de progrès et de travail, contre une politique de déchirements et de guerre civile.

Ganault, Député sortant,
Lesguillier, —
Ringuier, —
Sandrique, —
Turquet, —
Villain, —
Béranger, Adjoint au maire de Saint-Quentin;
Dupuy, Conseiller général, maire de Vervins.

Candidats républicains.

ALLIER

MM. PRÉVERAUD, MATHÉ (Félix), SIMONNET, AUJAME, LABUSSIÈRE RONDELEUX.

(Élus le 4 octobre 1885.)

Profession de foi collective.

Aux Électeurs du département de l'Allier.

Citoyens,

Désignés à vos suffrages par le Congrès des délégués républicains du département, nous faisons appel au concours de tous les républicains, sans exception.

Appartenant nous-mêmes à des nuances diverses de l'opinion républicaine, nous avons obéi au vœu de la majorité de nos concitoyens : nous avons réservé ce qui pouvait nous diviser pour ne songer qu'à ce qui nous est commun à tous : l'amour du progrès démocratique, le dévouement à la République.

Fermement unis pendant la lutte électorale pour combattre les partis monarchiques coalisés, nous resterions unis à la Chambre pour poursuivre la réalisation du programme suivant :

Réforme démocratique de l'impôt. Impôt sur tous les revenus permettant d'arriver progressivement à dégrever les impôts de consommation. Revision du cadastre.

Service militaire obligatoire, égal pour tous les citoyens sans exception, et réduit à trois ans. Suppression du volontariat d'un an.

Développement de l'enseignement public à tous les degrés, et spécialement de l'enseignement professionnel. Instruction secondaire et supérieure accessible gratuitement à tous par voie de concours. Amélioration de la situation des instituteurs. Laïcisation du personnel des écoles publiques.

Épuration, dans un sens républicain, du personnel des fonctionnaires.

Introduction, dans la loi électorale, de dispositions tendant à assurer le secret du vote et la liberté des électeurs.

Achèvement du code rural. Création d'écoles d'agriculture. Large dotation à la caisse des chemins vicinaux. Organisation nouvelle de la caisse d'assurances contre les épizooties. Organisation du Crédit agricole. Réduction des droits de mutation sur les ventes immobilières. Suppression des prestations. Revision des tarifs de transports.

Revision dans un sens démocratique de la loi sur les prud'hommes.

Développement des institutions de prévoyance et d'assistance publique.

Assurance obligatoire contre les accidents du travail.

D'accord sur le principe de la séparation de l'Église et de l'État, nous différons seulement sur l'heure où cette réforme pourra être réalisée.

Partisans d'une politique de paix, nous nous opposerons à toute entreprise coloniale nouvelle.

Citoyens,

En face de nous se présente à vos suffrages une liste formée par la coalition des partis monarchiques.

Les hommes qui, au 8 mai 1870, vous conseillaient de voter *oui* en vous promettant la paix, et qui, quelques mois plus tard, engageaient la France dans une guerre effroyable qui devait lui coûter, outre le sang et l'or répandus à flots, deux de ses plus belles provinces, ces hommes ont aujourd'hui l'audace d'attaquer la République qui a sauvé l'honneur national, préservé la Patrie de la ruine, pansé ses plaies, refait son armée et ses frontières !

Les hommes qui, alors qu'ils étaient au pouvoir, ne gouvernaient que par l'arbitraire et la tyrannie, qui, au 24 mai et au 16 mai, faisaient subir mille vexations aux citoyens paisibles, osent reprocher à la République de ne pas respecter vos libertés.

Les hommes qui mutilaient et dénaturaient le suffrage universel, et qui le supprimeraient, s'ils en avaient le pouvoir, ne craignent pas de demander à ce juge souverain de se mettre au service de leurs ambitions inavouables.

Si, par suite d'une surprise, les candidats monarchistes ressaisissaient les rênes du Gouvernement, vous verriez disparaître toutes les libertés que vous a données la République, tous les progrès qu'elle a réalisés. Unis pour cette œuvre de réaction, les royalistes et les bonapartistes se livreraient entre eux une lutte terrible pour s'emparer du pouvoir. Ce serait la guerre civile, l'anarchie la plus complète substituées à la paix, à la tranquillité que la République vous a assurées depuis qu'elle a été rétablie.

Citoyens, le verdict que vous rendrez, le 4 octobre prochain, sera la con-

damnation éclatante et définitive de ces hommes qui vous ont toujours trompés, et auxquels, depuis quinze ans, vous avez constamment refusé votre confiance.

Vive la République!

Aujame aîné.
Alphonse Labussière,
Félix Mathé.
Honoré Préveraud.
Paul Rondeleux.
Marcellin Simonnet.

Déclaration de M. Préveraud.

Je me suis présenté en 1885 avec mon programme de 1881, tel qu'il se trouve dans les cahiers électoraux de cette époque, et je l'ai développé et affirmé dans les réunions publiques électorales (1).

H. Préveraud, député de l'Allier.

Déclaration de M. Mathé.

Je me suis présenté aux élections de 1885 avec le programme de la rue Cadet que j'ai développé dans les réunions publiques (2).

Mathé, député de l'Allier.

Déclaration de M. Simonnet.

Je me suis présenté en 1885 avec mon programme de 1881 et le programme de la rue Cadet que j'ai développés dans les réunions publiques (3).

M. Simonnet, député de l'Allier.

---

(1) Voir les cahiers électoraux de 1881, N° **808** (ANNEXES) de la 3e Législature, tome II, page 707.

(2) Voir page 11.

(3) Voir les cahiers électoraux de 1881, N° **808** (ANNEXES) de la 3e Législature, tome I, pages 92 et 635, et page 11 du présent tome.

Extrait du journal l'*Indépendant de l'Allier*

du 8 septembre 1885

rendant compte d'une réunion publique tenue, salle du théâtre, à Moulins.

Congrès électoral du département de l'Allier.

M. Rondeleux, prié de faire connaître ses opinions politiques, donne lecture du programme suivant :

Politique de paix à l'extérieur, et pour atteindre ce résultat :

Règlement immédiat des questions touchant aux droits de la France sur les colonies ; prompte organisation de l'administration des nouvelles possessions et institution de milices indigènes et d'une armée coloniale.

Contrôle sévère du budget des dépenses dans tous ses détails.

Recherche des moyens pratiques d'établir un impôt sur le revenu.

Poursuite des mesures propres à amener à aussi bref délai que possible, et sans compromettre la paix publique, la séparation des Églises et de l'État. — En attendant, suppression de tous les subsides non prévus par le Concordat.

Service militaire de trois ans égal pour tous. — Facilités données dans l'intérêt du pays aux sujets distingués sortis des écoles de l'État, de poursuivre leurs études spéciales en dehors des heures du service.

Constitution prompte dans la nouvelle Chambre d'une majorité de Gouvernement afin d'éviter les crises ministérielles répétées et de consacrer le plus de temps possible à l'étude des questions touchant aux intérêts économiques du Pays.

Étude préalable des travaux publics les plus utiles et les plus productifs, en vue de remédier aux chômages industriels, en exécutant de préférence ces travaux pendant les périodes de crise.

Simplification des lois sur les sociétés dans le but de faciliter les associations ouvrières.

Création de caisses de retraite et d'assurances en cas d'accidents.

Service hospitalier généralisé et subventionné par l'État, afin d'assurer au moins les premiers secours à tout malade indigent, en quelque endroit qu'il se trouve.

BASSES-ALPES

MM. ANDRIEUX, PROAL, SUQUET

(Élus le 18 octobre 1885).

Profession de foi collective des élus.

Chers concitoyens,

En vous demandant vos suffrages, il ne nous suffit pas de vous rappeler que nous sommes républicains.

Ceux-là aussi se disaient républicains qui, durant ces dernières années, se sont faits les complices d'une politique contraire à tous les principes de la démocratie.

Et pourtant ils se sont montrés plus soucieux de leurs intérêts personnels que de la dignité de leur mandat : ils ont abusé de l'autorité qu'ils tenaient de leurs concitoyens pour asservir, corrompre ou persécuter des électeurs qu'ils avaient l'honneur de représenter; ils ont accepté avec un cœur léger la responsabilité des guerres lointaines entreprises en violation de la Constitution et contre la volonté certaine de la Nation.

Non! nous ne sommes pas avec ces faux républicains qui discréditent la République en continuant et en aggravant les abus des régimes précédents.

Nous voulons un contrôle sévère des dépenses publiques ; nous demandons des économies qui rendent possibles les dégrèvements depuis si longtemps attendus.

Nous voulons que la noble devise : Liberté, Égalité, Fraternité, soit inscrite dans les lois et non pas seulement sur les affiches et sur les murs.

Nous inspirant des principes de la Révolution française, nous voulons la liberté pour tous, et surtout la liberté de conscience, la plus précieuse de toutes.

Nous croyons que l'exécution loyale et sincère du Concordat en est la meilleure garantie.

De même que nous voulons la paix civile, nous voulons aussi qu'une politique pacifique dans nos relations extérieures permette à notre pays de réduire ses charges militaires, sans compromettre sa sécurité, ni la place qu'il doit occuper parmi les nations.

Soucieux d'assurer à la démocratie française des institutions dignes d'elle, nous sommes pour la revision intégrale de la Constitution, qui s'est montrée aussi impuissante à réaliser les réformes promises qu'à nous donner la stabilité du pouvoir exécutif.

Nous n'hésitons pas à nous prononcer hautement pour l'élection du Sénat par le suffrage universel.

Nous demandons, pour les sous-officiers et soldats de l'ancienne armée, l'unification des pensions de retraite, qui n'est qu'une application du principe d'égalité.

Nous demandons, pour les instituteurs, une situation meilleure, plus indépendante, plus digne de leur mission, et le retour à leurs chefs naturels des attributions scolaires actuellement confiées aux préfets.

Parmi les lois d'affaires, nous considérons qu'il y aura lieu de faire aboutir sans retard celles qui tendent à la simplification de la procédure et à la diminution des frais de justice.

Nous attachons aux questions agricoles une importance capitale. Il est démontré que les droits déjà votés sur les blés et sur les bestiaux étrangers sont insuffisants pour protéger notre agriculture. L'impôt foncier, sous ses diverses formes, enlève à l'agriculteur français trente-quatre pour cent du revenu de la terre ; les frais généraux de production et de transport sont beaucoup plus élevés chez nous qu'à l'étranger. Il faut, par des droits sagement compensateurs, rétablir l'égalité devant les charges entre la production nationale et la production étrangère.

Il faut, en même temps, dégrever la terre, car, si la protection intéresse la grande et moyenne propriété, les dégrèvements seuls amélioreront la situation du petit cultivateur, qui ne vend pas sa récolte, à peine suffisante pour les besoins de sa famille.

Nous nous attacherons enfin à défendre, dans les commissions et à la tribune, les intérêts de ce département des Basses-Alpes, trop longtemps délaissé.

Nous croyons pouvoir appeler utilement l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'améliorer vos voies de transport, de construire vos chemins de fer, de créer des canaux et d'endiguer vos rivières.

Nous porterons enfin notre sollicitude sur les questions de reboisement, et nous défendrons contre les prétentions de l'administration forestière les intérêts des communes et des particuliers.

Et, comme garantie des promesses au bas desquelles nous apposons nos signatures, nous prenons l'engagement de rendre compte chaque année de notre mandat en réunion publique.

C'est ainsi que nous comprenons et que nous voulons pratiquer les devoirs des mandataires du suffrage universel envers la démocratie républicaine.

Recevez, chers concitoyens, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Andrieux, Député, ancien Préfet de police, ancien Ambassadeur de la République française.
Jules Proal, avocat près la Cour d'Appel, publiciste.
Suquet, avoué au Tribunal de Sisteron.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU DIMANCHE 18 OCTOBRE 1885

(Deuxième tour de scrutin).

Aux électeurs des Basses-Alpes.

Digne, le 10 octobre 1885.

Chers Concitoyens,

Le scrutin du 4 octobre, en faisant sortir notre liste la première, nous a imposé le devoir de nous présenter à vos suffrages.

Qui nous sommes, vous le savez tous.

Nous sommes des républicains loyaux et sincères.

Et c'est précisément parce que nous sommes fermement attachés à la République que nous avions cru devoir signaler les dangers de cette politique — dite opportuniste — qui compromettait nos finances, qui altérait l'idée de liberté, qui engageait aussi témérairement le drapeau national dans les aventures lointaines.

Nous n'avions pas attendu que la France entière eût donné à nos gouvernants d'hier une cruelle leçon.

Nous avons toujours parlé selon notre conscience et alors que notre courage n'était peut être pas sans quelque danger pour le succès de nos candidatures. Nous avons donc bien le droit de le dire aujourd'hui : si tous les républicains

avaient tenu à temps le même langage que nous, la France ne serait pas auss divisée qu'elle l'est devenue; ni la sécurité de nos institutions, ni l'intégrité de notre puissance n'auraient reçu pareille atteinte.

Nous n'en dirons pas davantage sur le passé; car, dans l'intérêt supérieur de la Patrie et de la République, nous voulons l'union.

Tous les organes de la presse républicaine le disent à l'envi : au second tour de scrutin, n'écoutons ni sympathies ni antipathies; votons tous pour la liste, quelle qu'elle soit, que la majorité des républicains a désignée parmi toutes les autres et qu'elle a mise au premier rang.

Cet appel à la concorde s'adresse donc à nos adversaires, ou plutôt à nos rivaux, et nous espérons qu'il les désarmera. Nous y répondrons, quant à nous, par notre ferme volonté de faire, à force de dévouement et de cordialité, l'union si impérieusement commandée par les circonstances présentes.

Nous sommes prêts, chers concitoyens, à être les serviteurs zélés de tous les droits et de tous les intérêts légitimes, à remettre l'ordre dans nos finances par le remaniement des mauvais impôts et par l'économie dans les dépenses, à dégager au plus tôt et honorablement nos forces militaires, à seconder les efforts de l'agriculture par tous les moyens possibles et en la considérant comme la première et la plus méritante de nos industries.

Nous maintenons, d'ailleurs, avec énergie, tous les autres points du programme que nous avons eu l'honneur de vous soumettre au 4 octobre. Mais nous croyons avec vous qu'aujourd'hui, ce qui importe le plus à notre pays, c'est de lui rendre sa force en lui rendant la concorde et l'union.

Vive la République!

Andrieux.
Jules Proal.
Suquet.

HAUTES-ALPES

M. LAURENÇON (élu le 4 octobre 1885), MM. CHAIX, FERRARY (élus le 18 octobre).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE.

Mes chers compatriotes,

Député, depuis huit ans, de l'arrondissement de Briançon, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages pour représenter le département tout entier.

Dans les circonstances actuelles, vous avez à choisir entre quatre noms pour pourvoir à trois sièges. Il n'a pas dépendu de moi que des divisions funestes fussent épargnées à notre département par l'union et le maintien de l'ancienne représentation.

Pour mon compte, je puise dans les actes de ma vie parlementaire la possibilité de vous dire que je n'ai démérité ni de la République ni de mes compatriotes.

J'ai servi et défendu la République avec la fermeté qu'inspire la conviction qu'elle seule peut et doit grouper autour de son nom les forces vives de notre pays. Chercher dans des formules vieillies l'orientation du Gouvernement, c'est méconnaître les aspirations du suffrage universel et exposer la France à la révolution ou à l'anarchie. Mon patriotisme n'accepte pas de telles perspectives.

Je me suis efforcé de faire de la République un régime de paix et de conciliation. Lorsque les problèmes religieux ont été abordés par le Parlement, j'ai trouvé dans mes principes et dans les indications de l'opinion publique la nécessité de maintenir le Concordat et de protester par mes votes contre la séparation des Églises et de l'État.

J'ai servi les intérêts de notre département avec un dévouement absolu. Je voulais reconnaître, par le bien, l'affection dont on m'entourait, et j'avais pour unique ambition d'être le défenseur et l'ami du peuple.

Dans les question forestières j'ai présenté à la tribune la défense des populations pastorales.

Dans un ordre d'idées connexe, me pénétrant des souffrances subies par l'agriculture, j'ai demandé la suppression de l'impôt foncier.

C'est à ce même point de vue que les lois militaires ont appelé mon attention. Le service obligatoire de trois ans, tel qu'il a été voté par la Chambre impose de trop lourds sacrifices aux populations et au budget. Il augmente l'effectif de cent vingt mille hommes et la dépense de cent vingt millions par an. La loi ne constituera une véritable amélioration qu'à la condition de comprendre deux portions du contingent, dont la seconde ferait seulement une année de service. C'est ce que j'ai voté.

Je continuerai à demander pour les sous-officiers et soldats de l'ancienne armée l'unification des pensions de retraite, qui n'est qu'une application du principe d'égalité, en comprenant dans les diverses améliorations qui sont ou qui seront adoptées par la Chambre, le corps si dévoué des préposés des douanes.

Dans les questions qui regardent l'instruction, je me préoccuperai, comme par le passé, du sort des instituteurs et de la vulgarisation de l'enseignement.

Beaucoup d'autres réformes encore, qu'il serait trop long d'énumérer, doivent être l'objet de la sollicitude de vos représentants. J'apporterai mes efforts à les faire résoudre dans le sens le plus favorable à tous. En un mot, ce que j'ai fait dans les législatures passées, je le ferai dans la législature à venir.

J'estime qu'il ne suffit pas d'affirmer la République. Il faut la faire vivre par un souci constant du progrès et des intérêts du peuple.

Vive la République!

Léon Laurençon, Député.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Aux électeurs des Hautes-Alpes.

Chers compatriotes,

Les manifestations d'opinion qui se sont produites sur nos trois noms, changent en certitude l'espoir que nous avions conçu de voir l'union des électeurs républicains se faire sur notre triple candidature.

C'est donc avec une entière confiance que nous nous adressons au suffrage universel, qui sait si bien discerner ses véritables amis.

Nos opinions, vous les connaissez pour nous avoir entendus dans les réunions où vous êtes venus vous grouper autour de nous, où nous avons pu entrer en relation intime avec vous.

Notre programme, nous le résumons ainsi :

Dévouement absolu à la République.

Marche en avant pour tous les progrès, pour toutes les réformes démocratiques.

Dégrèvement de l'impôt foncier et surtout répartition plus équitable en ce qui concerne notre département, le plus pauvre de tous, et jusqu'à ce jour écrasé par les charges les plus lourdes.

Examen approfondi de l'assiette de l'impôt, pour arriver à adoucir l'existence des humbles et des petits.

Étude des conditions les plus favorables de crédit pour l'agriculture.

Multiplication des canaux d'irrigation.

Construction des nouvelles voies ferrées promises au département.

Conquête, par l'endiguement et le colmatage des terrains dévastés par les inondations.

La question forestière, objet de vos préoccupations les plus ardentes et les plus légitimes, aura droit également à toutes nos sollicitudes, et nous nous joindrons au groupe forestier qui s'est constitué au Sénat, pour assurer le triomphe de vos droits jusqu'ici méconnus.

De la grande consultation populaire que la France est appelée à rendre le 4 octobre, de cette solennelle manifestation du suffrage universel, sortira l'établissement définitif de la République sur des bases inébranlables. En effet, le verdict du peuple aura cet immense résultat, de permettre à la République d'assurer enfin toutes les réformes et tous les progrès que la Nation est en droit d'attendre d'Elle.

A ce moment décisif où chaque électeur va faire son devoir de bon citoyen et de bon républicain, nous avons la ferme confiance que la population patriotique des Hautes-Alpes aura à cœur de pouvoir dire : Et moi aussi j'ai fait mon devoir dans cette grande manifestation républicaine de la France tout entière.

C'est avec cette conviction profonde que nous vous donnons rendez-vous au 4 octobre prochain.

Élus par tous, nous serons tous les trois dévoués de cœur et d'âme aux grands intérêts de la patrie aussi bien qu'aux intérêts de tout le département, sans distinction d'arrondissement, de canton, de commune, depuis Briançon et la Grave jusqu'à Rosans et Ribiers.

Chers concitoyens, venez en bataillons serrés et unis déposer vos bulletins dans l'urne populaire, et alors, le 4 octobre au soir, devant le triomphe du suffrage universel, toutes nos poitrines pousseront ce cri cher à nos cœurs :

Vive la France!

Vive la République!

Chaix, député sortant.
Ferrary, député sortant.
Euzière, conseiller général.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Aux Électeurs des Hautes-Alpes.

Mes chers compatriotes,

C'est avec la plus grande confiance que je viens consulter votre patriotisme et demander vos suffrages, à l'heure où va s'ouvrir le scrutin national du 4 octobre.

Deux fois déjà, en vertu du scrutin de liste, le département tout entier m'a investi du mandat de représentant du peuple; une première fois en 1849, dans mon extrême jeunesse; vingt ans après ensuite, quand la République, exilée et vaincue, nous apparut de nouveau dans une tempête! J'avais l'honneur, à cette époque, comme préfet des Hautes-Alpes, de vivre au milieu de vous, encouragé, soutenu par votre estime, et j'aime à penser que beaucoup d'entre vous n'auront pas oublié cette page de ma vie administrative, et qu'ils me rendront ce témoignage, que le républicain militant de la veille sut se montrer le conciliateur du lendemain, en se plaçant à ce moment difficile, sur un large terrain de justice et de concorde!

Pas n'est besoin maintenant de vous faire une longue profession de foi, ni de vous exposer un long programme; ma vie entière vous est connue et ma conduite politique est là, pour attester si j'ai suivi la grande route du devoir! — ni drapeau rouge, ni drapeau blanc; ni révolution, ni coup d'État; c'est là un sentiment qui doit nous être commun à tous, et le patriotisme le plus ardent ne saurait séparer ces deux choses, dans l'intérêt des masses profondes et laborieuses, à savoir : la permanence du progrès et la permanence de l'ordre!

La République, désormais invincible, n'a rien à craindre de la violence des partis, et sa grande préoccupation doit être de faire produire aux libres institutions que la France s'est données tous les fruits qu'elles comportent, en imprimant aux lois et aux réformes un caractère foncièrement démocratique!

Déjà de grandes choses ont été faites dans le vaste domaine de l'instruction et des travaux publics; c'est par milliers, que les écoles sont sorties de terre; et pour les canaux, pour les chemins de fer, pour les chemins vicinaux, jamais

les subventions n'ont été aussi larges et aussi fructueuses ; jamais également la tranquillité de la rue n'a été plus assurée ; et si le patrimoine national à conserver, l'honneur du drapeau à défendre, nous ont forcés d'intervenir dans l'affaire mal engagée du Tonkin, nous avons tous un vif désir d'en finir avec les expéditions lointaines qui troublent si profondément les esprits et les intérêts !

Quant à l'agriculture, j'ai voté toutes les lois qui pouvaient lui venir en aide, notamment le dégrèvement de l'impôt foncier, surtout l'amendement Jametel, et l'amendement Bisseuil destinés : le premier à créer une caisse agricole où seraient versés tous les excédents du budget; le second à réparer l'injustice dont sont victimes les départements pauvres en dégrevant ceux qui sont trop surchargés pour la proportion du revenu net imposable de la propriété.

C'est dans ce sens encore, et dans la même pensée de protection pour l'agriculture, que j'ai voté la grande loi de recrutement qui réduit le service militaire à trois ans, et supprime le volontariat d'un an.

Mon concours évidemment, mes chers compatriotes, sera complètement acquis à tous vos intérêts matériels, à vos canaux, à vos chemins, à vos écoles, et à la question forestière, qui vous préoccupe à si juste titre. Voilà mon programme et ma conduite politique. La nouvelle Chambre sera sans doute plus réformatrice que celle qui vient d'expirer; je serai heurenx de m'associer à toutes les réformes qui seront votées par elle, si vous me faites l'honneur de m'y envoyer, et je compte pour cela sur la fermeté de votre bon sens et de votre patriotisme.

Vive la République!

Cyprien Chaix, député sortant.

Guillestre, le 21 septembre 1885.

ÉLECTIONS DES DÉPUTÉS DU 4 OCTOBRE 1885.

Programme.

L'égalité de tous les citoyens devant les lois, surtout devant la loi militaire, réduction du service à 3 ans (loi votée à la Chambre des Députés et qui attend la sanction du Sénat).

Impôt sur le revenu.

Dégrèvement aussi large que possible sur les objets de consommation.

Dégrévement proportionnel de l'impôt foncier et revision du cadastre.

Création d'une caisse de retraite pour les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie.

Diminution des frais de justice.

Faire rentrer le clergé dans le droit commun.

Interdiction du cumul des fonctions.

Écarter des fonctions de la présidence de la République tous membres des familles ayant régné sur la France.

Réclamer avec persévérance un adoucissement aux prétentions de l'administration des forêts qui rendent la vie si difficile aux habitants de nos montagnes. — Activement des travaux pour les endiguements, canaux, etc., etc.

Chers compatriotes,

A ce programme je serai toujours fidèle, car, dégagé de toute ambition personnelle, je ne perdrai jamais de vue le bien du pays et l'intérêt de la République.

Je ne suis inféodé à aucun groupe et à aucune coterie de la Chambre, je n'ai d'autre maître que le suffrage universel et ce sera avec un esprit libre que je reprendrai la garde du drapeau républicain, si vous voulez bien me le confier.

Tous mes votes prouvent que je me suis constamment associé à tous les progrès législatifs et à toutes les mesures libérales, et, pour l'avenir, je ne cesserai de m'inspirer des sentiments des populations laborieuses de nos campagnes pour constituer une majorité de Gouvernement.

Citoyens,

Telle est la déclaration sincère de votre compatriote qui, depuis 1876, a l'honneur de représenter à la Chambre des Députés l'arrondissément d'Embrun, et qui, aujourd'hui, vient vous affirmer que son dévouement restera le même pour tout le département.

Au suffrage universel à se prononcer et, quel que soit le verdict du 4 octobre prochain, je serai toujours le fidèle et sincère défenseur de la République.

Salut et fraternité.

Vive la France!

Vive la République!

Ferrary, député, conseiller général du canton d'Embrun.

ALPES-MARITIMES

M. BORRIGLIONE (élu le 4 octobre 1885); MM. ROURE, ROUVIER (élus le 18 octobre).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Comité Central Républicain des Alpes-Maritimes.

Candidat : Alfred BORRIGLIONE, député sortant.

Profession de foi de M. Borriglione.

Citoyens des Alpes-Maritimes,

Avant de m'adresser à vous, je devais attendre les décisions du Comité dont je dépends, du Comité central républicain des Alpes-Maritimes.

Dans sa réunion du 15 septembre, ce Comité a rédigé un programme auquel j'ai adhéré.

Déjà la majorité des délégués des communes du département, réunis le 13 septembre, en Congrès, au Théâtre Français, à Nice, avaient acclamé ma candidature.

Rien ne me retient donc plus.

Aujourd'hui, je me présente à vos libres suffrages.

Seul et sans millions, je n'apporte dans la lutte que dix années de dévouement, d'efforts, de travail persistant, déployés pour être utile à mon pays et à mes concitoyens. Toute mon existence politique a été consacrée à faire l'union entre les deux rives du Var, à affermir la République. J'ai été soutenu dans cette

œuvre patriotique par les Sénateurs, par les Députés, par les hommes influents du département, sans distinction d'origine, par ceux de l'arrondissement de Grasse comme par ceux du comté de Nice. Pas un de ces collaborateurs n'oserait me désavouer et, moi, j'ai le droit de revendiquer hautement ma part dans les résultats acquis.

Si j'ai manqué, pendant une heure seulement, à cette noble tâche que je considèrerai toujours comme l'honneur de ma vie, — repoussez-moi.

Mais si ma conduite, si mes votes ont été conformes à mes engagements, — restez-moi fidèles.

Je saurai combattre tout seul, au besoin.

Je ne veux de l'appui intéressé de personne. Je n'en ai pas demandé.

Mes adversaires ont raison de dire que je n'ai pas d'argent. Je n'en donnerai donc pas. Et c'est ce qui rendra plus honorable le concours que j'attends de vous, plus belle la victoire que nous remporterons ensemble.

Je n'invoquerai pas d'autres titres que les services que j'ai rendus à l'une et l'autre rive du Var, je ne promettrai pas autre chose dans l'avenir que de me consacrer tout entier à mon pays et à mes concitoyens.

Les gens de cœur ne seront pas insensibles à ces arguments.

Si, à l'approche des élections législatives, j'avais pu éprouver la moindre hésitation à me représenter, les attaques odieuses, les infamies débitées tous les jours contre moi, le souci de mon honneur et de ma dignité m'auraient bien vite dicté mon devoir, en m'imposant de revenir devant les électeurs, mes juges naturels.

A mes adversaires, je fais la partie belle.

A vous, je dis : jugez-les; — jugez-moi !

Si je succombais, je saurais ce qu'il me resterait à faire.

Si votre verdict m'est favorable, comme tant de manifestations de votre part m'autorisent déjà à l'espérer, — si vous me vengez, comme vous savez le faire quand vous prenez en mains la cause d'un de vos serviteurs, — soyez assurés de trouver toujours en moi l'homme du peuple que vous avez connu, le travailleur infatigable que vous avez pu apprécier, le fils profondément dévoué à son pays et **par-dessus tout à la France et à la Démocratie.**

J'ai appris à connaître toute l'amertume des trahisons, mais, de si haut que m'aient frappé celles qui viennent de m'atteindre, je ne regretterai rien, je pourrai dire que je n'ai rien perdu, si je vous retrouve, comme j'y compte, vous qui êtes incapables des trahisons et des lâchetés qui servent de marchepied aux convoitises et aux ambitions de certains.

Aussi est-ce avec confiance, citoyens des Alpes-Maritimes, que je vous dis : Au 4 octobre !

Pour notre pays !

Pour la République !

Et pour la France !

A. Borriglione,
Député sortant, Maire de Nice.

Profession de foi de M. Ernest Roure.

Mes chers Concitoyens,

Le Comité central républicain m'a fait l'honneur de me proposer la candidature à la députation.

Je l'ai acceptée par devoir.

Ceux qui me connaissent savent que je fais un sacrifice.

Mais j'ai considéré que, dans les circonstances actuelles, il s'agit d'envoyer à la Chambre des républicains sûrs et éprouvés, conciliants, mais à l'abri de tout soupçon et n'ayant jamais fait défection.

On m'a demandé aussi de resserrer davantage les liens si étroits des deux rives du Var. Je ne pouvais hésiter à prêter mon nom à cette œuvre nationale.

J'ai la certitude que les généreuses et patriotiques populations de l'ancien Comté de Nice, si méconnues et si injustement accusées, seront les premières à m'en témoigner leur reconnaissance.

Candidat plus spécialement pour l'arrondissement de Grasse, je cherchera par tous les moyens à faire disparaître les rivalités locales et à établir dans tout l'arrondissement la même union, la même concorde que dans le département.

Vive la France !

Vive la République !

Ernest Roure,
Maire de la ville de Grasse.

(Extrait du *Petit Niçois* du 14 octobre 1885.)

Profession de foi de M. Maurice Rouvier.

Le *Comité central républicain* de votre département m'a fait l'honneur de proposer ma candidature à vos suffrages.

Au lendemain de sa victoire du 4 octobre, le Comité central a voulu donner à tous les bons citoyens le moyen d'effacer les discordes et d'oublier les luttes récentes en se ralliant à la candidature d'un homme politique étranger aux querelles et aux rivalités qui, trop longtemps, ont divisé votre beau département.

Une carrière politique déjà longue, de fréquents séjours parmi vous, quelques services rendus à vos intérêts locaux me permettent de penser que beaucoup d'entre vous me connaissent.

Pendant quatorze années passées dans les Chambres, j'ai invariablement servi la République et les grands intérêts commerciaux et maritimes dont j'avais la charge.

Si vous m'honorez de vos suffrages, je mettrai mon honneur à défendre et à consolider la République et j'apporterai tous mes soins, toute mon expérience, à l'étude et à la défense des intérêts de votre région.

Ces intérêts : construction des lignes ferrées de Nice à Coni et de Puget-Théniers à Nice, achèvement de vos ports, questions forestières, me sont déjà familières par ma longue participation aux travaux des grandes commissions parlementaires.

Chers concitoyens,

L'heure est solennelle.

Plus que jamais l'esprit d'union, d'entente, de conciliation, entre tous les républicains, est nécessaire pour affermir la République.

Pour rendre nos institutions indestructibles, et faire renaître l'essor de la prospérité publique, une politique s'impose :

A l'extérieur, dignité de Paix.

A l'intérieur, réformes et travail.

VIVE LA FRANCE !

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Maurice Rouvier, ancien Ministre.

(Extrait du *Petit Niçois* du 13 octobre 1885.)

ARDÈCHE

MM. BLACHÈRE, de MONTGOLFIER, MORIN-LATOUR, VERNET
marquis de BERNIS, CHEVREAU (Henri).

(Élus le 4 octobre 1885).

**Élections annulées par la Chambre des Députés
le 15 décembre 1885.**

ARDENNES

MM. NEVEUX, GOBRON, FAGOT, JACQUEMART, CORNEAU.

(Élus le 18 octobre 1885.)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE.

Chers Concitoyens,

Désignés aux suffrages des électeurs ardennais comme candidats aux élections législatives du 4 octobre prochain par le *Comité central républicain*, nous venons vous dire ce que nous sommes et ce que nous voulons :

Républicains sincères, ennemis des privilèges et des inégalités, serviteurs respectueux de la souveraineté nationale, c'est-à-dire du suffrage universel librement et honnêtement pratiqué, démocrates de conviction, de raison et d'étude, nous pensons que le droit à la liberté, au gouvernement du pays par le pays, est antérieur et supérieur à toutes les combinaisons, à toutes les intrigues, à toutes les manifestations qui auraient pour but de donner un maître à la France ou de détruire l'œuvre que celle-ci a librement édifiée et qu'elle entend conserver.

Le véritable souverain pour nous n'est donc autre que le peuple.

Nous lui promettons : sincérité, activité, honnêteté et dévouement.

Quant à notre programme, c'est, avant tout, un programme gouvernemental.

Nous demandons la diminution notable des charges publiques par :

La suppression des rouages administratifs qui frappent inutilement le budget, tout en rendant l'expédition des affaires longue et difficile ;

La diminution des gros traitements et le relèvement des traitements des petits employés et fonctionnaires ;

La suppression ou, tout au moins, une très importante diminution des impôts indirects, et notamment le dégrèvement des impôts de consommation, de façon à supprimer certains procédés vexatoires ;

L'interdiction du cumul des fonctions conférées par l'État ;

La diminution, dans une très large mesure, des frais de justice;

Le dégrèvement des droits de mutation sur les petites successions;

L'allègement des charges pesant sur la classe ouvrière;

La création d'un impôt qui viendra justement frapper les ouvriers étrangers travaillant en France;

La création de caisses spéciales de secours et de retraite pour les ouvriers français de l'agriculture et de l'industrie;

Une sage protection accordée à l'agriculture;

La création d'un crédit agricole à long terme et à bon marché;

Le développement de l'enseignement agricole et professionnel;

L'abolition des prestations;

L'abaissement des tarifs de transport;

La multiplication des voies de communication;

La création de Chambres consultatives de l'agriculture et du travail sous toutes ses formes.

Nous réclamerons encore :

Une meilleure organisation de la magistrature;

La suppression des inamovibilités;

La suppression du volontariat;

Le service militaire réduit à trois années, obligatoire pour tous, sans en excepter les fils d'étrangers nés en France;

L'application la plus stricte du Concordat;

L'étude de la solution à donner à la question des rapports entre les Églises et l'État;

La diffusion de l'enseignement public à tous les degrés;

Enfin, en ce qui touche la politique extérieure de la France, l'organisation du régime colonial et la suppression des expéditions lointaines.

En résumé, combattre la réaction avouée ou déguisée; réprimer sévèrement toute prétention monarchique; assurer le triomphe définitif de la République; servir solidairement les intérêts du département sur quelque point et dans quelque arrondissement qu'ils se manifestent; faire une France heureuse, libérale et pacifique, voilà le noble but que poursuivraient avec ensemble et avec un dévouement à toute épreuve, les cinq candidats républicains qui ont l'honneur de solliciter vos suffrages.

Émile Corneau, ancien industriel, député sortant;
Fagot, agriculteur, conseiller d'arrondissement;
Gustave Gobron, conseiller général;
Alfred Jacquemart, inspecteur primaire;
Armand Neveux, ancien avoué, Président du Conseil général, député sortant.

Charleville, le 10 octobre 1885.

Cher Concitoyen,

Votre admirable discipline républicaine s'est affirmée en notre faveur dans la journée du 4 octobre.

Nous avons obtenu la majorité des suffrages des électeurs ardennais.

La question, comme au 16 Mai, se pose encore aujourd'hui entre la République et la Réaction.

Pour surprendre votre bonne foi, nos adversaires revendiquent bien haut le privilège de servir, seuls, vos intérêts, d'être les sauveurs indispensables de l'industrie et de l'agriculture en souffrance : ils n'ont d'autre but, par ces réclames intéressées, que de vous faire les instruments inconscients de leurs coupables desseins.

La majorité des électeurs républicains a donné un démenti énergique à ces déclamations hypocrites, en accordant :

33,806 voix à M. Neveux;
32,801 voix à M. Émile Corneau;
31,815 voix à M. Gobron;
31,730 voix à M. Fagot;
31,529 voix à M. Jacquemart.

Le 18 octobre, vous vous rallierez tous à cette imposante manifestation. Vous nous connaissez. Vous savez que, dévoués à la patrie et à nos chères Ardennes, nous ne faillirons jamais aux devoirs que nous impose votre confiance.

Ce que nous voulons, vous ne l'ignorez pas.

Nous voulons, plus particulièrement :

La plus stricte économie dans nos finances;

La suppression des rouages administratifs qui frappent inutilement le budget, tout en rendant l'expédition des affaires longue et difficile;

La diminution des gros traitements et le relèvement des traitements des petits employés et fonctionnaires;

La suppression ou, tout au moins, une très importante diminution des impôts indirects et, notamment, le dégrèvement des impôts de consommation, de façon à supprimer certains procédés vexatoires;

L'interdiction du cumul des fonctions conférées par l'État;

La diminution dans une très large mesure des frais de justice;

Le dégrèvement des droits de mutation sur les petites successions;

L'allègement des charges pesant sur la classe ouvrière;

La création d'un impôt qui viendra justement frapper les ouvriers étrangers travaillant en France;

La création de caisses spéciales de secours et de retraite pour les ouvriers français de l'agriculture et de l'industrie ;

Une sage protection accordée à l'agriculture ;

La création d'un crédit agricole à long terme et à bon marché ;

Le développement de l'enseignement agricole et professionnel ;

L'abolition des prestations ;

L'abaissement des tarifs de transports ;

La multiplication des voies de communication ;

La création de chambres consultatives de l'agriculture et du travail sous toutes les formes.

En un mot, nous nous associerons à tous les projets qui auront pour but la protection efficace du travail national et qui mettront notre industrie et notre agriculture en situation de lutter avec avantage contre la concurrence étrangère.

Républicains sincères, ennemis des révolutions et des bouleversements, opposés à tout privilège et à toute inégalité, partisans d'une politique pacifique, serviteurs respectueux de la souveraineté nationale, démocrates de conviction, de raison et d'étude, tel est le programme auquel nous resterons fidèles, et que le triomphe de la réaction rendrait, à tout jamais, irréalisable.

N'oublions pas que les réactionnaires de toutes nuances, passagèrement unis pour renverser la République, s'entredéchireraient ensuite pour faire arriver au pouvoir le Gouvernement de leur choix.

Ce serait la guerre civile.

Voilà le danger que nous voulons éviter à notre Patrie par une politique gouvernementale qui lui assurera un long avenir d'apaisement et de tranquillité.

Aussi, est-ce avec une entière confiance que, faisant un dernier et pressant appel à vos sentiments de républicain, nous attendons votre verdict.

Signé :

Émile Corneau, ancien industriel, député sortant.
Fagot, agriculteur, conseiller d'arrondissement.
Gustave Gobron, conseiller général.
Alfred Jacquemart, inspecteur primaire.
Armand Neveux, ancien avoué, président du conseil général, député sortant.

ARIÈGE

MM. PONS-TANDE, SANS-LEROY, SENTENAC, LASBAYSSES,

(élus le 18 octobre 1885).

Profession de foi des candidats républicains désignés par le Congrès de Foix.

Aux électeurs républicains de l'Ariège.

Chers Concitoyens,

Le Congrès républicain de l'Ariège nous propose à vos suffrages.

Une même passion du bien de la France et de la République nous anime et nous unit, un même amour du progrès, une même façon d'envisager les réformes à entreprendre et la méthode à suivre pour en venir à bout.

Le plus important ayant été accompli dans le domaine de la politique, c'est sur le terrain économique que nous porterons plus particulièrement nos efforts.

Répartition plus équitable des impôts, ensemble des mesures propres à favoriser nos différentes industries, enfin, et par dessus tout, économie, tel est, en cette matière, notre programme.

L'agriculture étant de beaucoup l'industrie la plus imposée, est celle aussi qui bénéficiera le plus de la refonte de notre système fiscal. Mais là ne doit pas se borner la sollicitude de l'État et, pour notre part, nous ne négligerons rien de ce qui pourra contribuer au relèvement de cette branche si importante de la fortune nationale.

Nous appuierons tous les projets de loi ayant pour objet de rendre accessibles aux populations rurales les bienfaits de l'assistance publique.

Nous considérons le service militaire comme la dette sacrée de tout citoyen envers la Patrie. Un projet de loi voté par la Chambre en a réduit la durée à

trois ans, et nous croyons que les intérêts de la défense nationale n'en seront aucunement compromis.

Aucun effort ne nous coûtera pour réaliser les améliorations de tout ordre que réclame l'Ariège et, notamment, l'achèvement du réseau ferré et la revision de la législation forestière.

Décidés à veiller avec un soin jaloux aux intérêts extérieurs de la France, nous ne laisserons jamais engager légèrement, ni son honneur, ni son drapeau.

Et comme, pour aboutir, cette politique exige l'esprit de suite et la durée, notre forte préoccupation, sans rien abandonner des prérogatives des mandataires du peuple, sera d'assurer la stabilité gouvernementale.

Chers Concitoyens,

La réaction aux abois va redoubler d'attaques et de calomnies contre la République ; répondez-lui en montrant l'œuvre accomplie en dix ans : quatorze mille kilomètres de chemins de fer, cent trente mille kilomètres de chemins vicinaux, deux mille kilomètres de voies de navigation intérieure, l'outillage de nos ports amélioré et développé, chaque commune, presque chaque hameau dotés d'une maison d'école, enfin le matériel de guerre reconstitué, nos forces défensives portées à leur suprême puissance. Quel autre gouvernement aurait été capable d'un pareil effort ? Quel autre peut envisager l'avenir avec plus de confiance ?

Vive la France ! Vive la République !

Pons-Tande, ancien représentant du peuple, maire de Mirepoix.
Sans-Leroy, maire de Daumazan, conseiller général de l'Ariège.
Sentenac, avocat, député sortant.
DELCASSÉ, rédacteur à la *République française*.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Aux électeurs du département de l'Ariège.

Citoyens,

Vous êtes appelés, le 4 octobre prochain, à élire, c'est-à-dire à choisir, en pleine liberté et directement, vos nouveaux représentants.

C'est sous les auspices des membres des Comités démocratiquement constitués et d'une réunion publique départementale, que nous venons, avec confiance, nous présenter à vos suffrages.

Nous nous qualifions de républicains radicaux. Il est nécessaire de définir cette épithète afin de réduire à néant la signification que les faux républicains s'efforcent de lui donner pour induire en erreur et effrayer les esprits.

Ceux qui s'intitulent opportunistes prétendent être les seuls esprits pratiques, sous prétexte qu'ils ne veulent réaliser les réformes que lorsqu'elles sont opportunes. Mais, à ce compte, qui ne serait pas opportuniste?

En réalité, les opportunistes sont des stationnaires, des monarchistes déguisés. Nous avons vu à l'œuvre le ministère Ferry, qu'ils ont soutenu dans ses actes les plus néfastes. Ce qui constitue leur opportunisme, c'est de ne jamais juger opportunes les réformes demandées par le Peuple.

Quant à nous, les radicaux, nous sommes radicaux parce que nous voulons atteindre jusqu'à la racine toutes les institutions mauvaises qui, sous le nom de République, perpétuent les abus et les iniquités des régimes monarchiques.

Nous voulons détruire radicalement le mal, afin que la République, passant de la doctrine dans les faits, reverdisse en pleine sève et donne enfin ses fleurs et ses fruits. — A ce compte, quel est le vrai citoyen qui oserait ne pas se déclarer radical?

Nos adversaires piétinent dans le *statu quo*, comme les monarchistes et les césariens.

Nous, nous exigeons le progrès sans violence, mais sans faux-fuyant et sans arrêt.

Nous nous qualifions de républicains radicaux, pour nous distinguer des opportunistes, qui sont plus préoccupés d'intrigues mesquines et inavouables que des véritables intérêts de la démocratie et de la France, qu'ils ont failli, au contraire, gravement compromettre dans les expéditions lointaines et aventureuses que vous savez.

Vous avez à choisir, citoyens, entre deux politiques.

D'un côté, la politique de la dilapidation de nos finances et de la désorganisation de nos armées, politique qui sera flétrie par l'histoire sous le nom de politique coloniale. C'est celle de nos adversaires.

De l'autre, la politique continentale, c'est-à-dire celle qui veut substituer aux louches aventures la régénération de la France par la réalisation des réformes contenues dans le programme démocratique. Cette dernière politique est la nôtre.

Nous ne nous appliquerons qu'au travail pacifique, nous nous organiserons chez nous, jusqu'au jour où sonnera l'heure de la seule guerre sainte, celle où il faudra se ruer en masse vers nos frontières de l'Est, pour reconstituer l'intégrité de la Patrie.

Au suffrage universel, au seul souverain à prononcer !

Jules Lasbaysses, député sortant, maire de Pamiers.
Émile Darnaud, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, maire de Roquefixade.
Raoul Lafagette, publiciste.
Joseph Pujol, avocat à Saint-Girons.

Manifeste collectif des élus.

Au deuxième tour de scrutin, qui a assuré le succès des candidats républicains, l'union s'est faite entre les électeurs opportunistes et radicaux par la substitution, sur la liste, du nom de M. Lasbaysses, radical, à celui de M. Delcassé, co-signataire du premier programme. Et l'élection s'est faite sur le manifeste suivant, signé par les membres d'un comité d'alliance :

Chers Concitoyens,

Une liste unique est le résultat du patriotisme de tous !

Pons-Tande, Sans-Leroy, Sentenac, Lasbaysses ont mission de tenir le drapeau républicain et de le mener à la victoire !

Cette victoire sera digne du grand parti national que nous représentons.

Les deux listes républicaines ont eu huit mille voix de plus que la liste des réactionnaires. Les républicains réunis les écraseront sous une majorité plus grande encore.

République ou Monarchie, liberté ou servitude, égalité ou privilèges, choisissez.

Aux urnes, électeurs républicains !

Affirmez que vous ne voulez ni révolution ni guerre civile.

Affirmez que vous voulez rester des hommes libres.

Affirmez que vous voulez la République.

Vive la République !

Pons-Tande, ancien représentant du peuple, maire de Mirepoix.
Sans-Leroy, maire de Daumazan, conseiller général de l'Ariège.
Sentenac, avocat, député sortant.
Lasbaysses, député sortant.

Électeurs,

Vous nous connaissez depuis longtemps. Nous ne voulons, vous le savez, que la grandeur et la prospérité de la France et de la République.

Votez pour la liste républicaine.

Elle représente la politique de la paix et des véritables intérêts du peuple.

AUBE

MM. CASIMIR-PERIER, DE ROYS, MICHOU, BALTET

(Élus le 18 octobre 1885.)

Comité républicain démocratique.

Aux Électeurs,

Monsieur et cher Concitoyen,

Vous allez choisir vos représentants.

Sous les auspices du congrès départemental qui s'est tenu à Troyes le 23 août dernier, nous nous présentons à vos suffrages.

Fidèles à la méthode qui a fondé la République, nous croyons que le temps mûrit et consacre les réformes, que les lois ne durent pas qui font violence aux mœurs; à la politique stérile qui soulève toutes les questions à la fois et qui prétend les résoudre par des formules, nous opposons la politique pratique et féconde qui s'attache aux faits, non aux mots, et qui voit dans le maintien de l'ordre la condition première du progrès, dans le progrès, la meilleure garantie de la paix publique.

La Chambre, dont les pouvoirs expirent, n'a pas été stérile; vos mandataires devront continuer l'œuvre des élus de 1881.

Nous ne vous apportons pas un programme énumérant toutes les réformes qui peuvent constituer l'idéal d'une organisation politique et sociale. Les pouvoirs de vos mandataires ne dureront que quatre années; nous nous bornons à l'indication des questions que doit étudier et que peut résoudre la Législature prochaine.

Le progrès est indéfini; c'est assurer sa marche que de la régler.

Par respect pour le suffrage universel et par respect de nous-mêmes, nous

n'avons jamais promis et nous nous refuserions à promettre plus que nous ne croyons possible de tenir.

Nous voulons :

Une politique pacifique ;

L'exécution stricte et loyale des lois concordataires, le respect absolu de la liberté des consciences, la défense énergique des droits de la société civile ;

Le développement de l'enseignement technique et professionnel-industriel et agricole ;

L'organisation de la représentation de l'agriculture par la création de chambres consultatives ;

L'organisation du crédit agricole ;

L'achèvement du code rural ;

La dénonciation des traités de commerce pour assurer la défense des intérêts de l'agriculture, de la viticulture, de l'industrie et du commerce français ;

La réduction des dépenses publiques au strict nécessaire ;

Des dégrèvements au profit de la propriété rurale ; la réforme de l'impôt de la prestation ;

Une meilleure répartition des charges publiques par un ensemble de mesures qui atteignent les contribuables proportionnellement à leurs ressources, sans jamais frapper le salaire de l'ouvrier ;

La réduction des frais de justice ; l'extension de la compétence des juges de paix ; une application plus étendue du principe de l'arbitrage ;

Le développement des institutions de prévoyance (caisses de retraite pour la vieillesse, sociétés de secours mutuels, assurances contre les accidents) ;

L'organisation de l'assistance publique dans les campagnes ; la création d'orphelinats agricoles ;

La suppression du volontariat ;

L'obligation, pour tous les citoyens, sans distinction, de concourir à la défense du pays.

Résolus, le jour où la République serait menacée dans son principe par la coalition monarchique, à donner la main à tous ceux qui veulent la défendre, nous répudions la politique d'impatience et de témérité qui risque de la compromettre.

Nous sommes et nous demeurerons les serviteurs dévoués de la République et de la démocratie.

Casimir-Perier,
De Roys,
Michou,
Baltet, Stanislas.

Le nouveau mode de votation par scrutin de liste donne à chaque électeur du département de l'Aube le droit de voter pour quatre candidats.

On peut voter avec les bulletins ci-inclus.

Comité républicain démocratique.

Déclaration lue et adoptée au Congrès du 23 août 1885.

Au début de la séance, dans laquelle les délégués de la démocratie républicaine du département de l'Aube vont arrêter la liste de leurs candidats aux élections législatives, nous jugeons nécessaire d'affirmer nos convictions autrement que par un de ces programmes qui ne sont qu'un appât et qui ne deviennent qu'une déception.

Nous sommes partisans d'une politique pacifique ; la France doit se faire respecter; mais elle ne doit ni multiplier ses efforts, ni compromettre sa sécurité, en disséminant ses forces.

L'État doit réduire ses dépenses, et, dans une société qui s honore d'être en démocratie, les impôts doivent être mieux proportionnés aux ressources de chacun.

La justice est trop onéreuse et trop lente.

La situation de l'agriculture et de l'industrie réclame la sollicitude des Pouvoirs publics. Le Parlement a le devoir de rechercher et de prendre les mesures qui peuvent favoriser le travail national sous toutes ses formes, et permettre aux producteurs français de lutter contre la concurrence étrangère de plus en plus menaçante.

Les institutions de prévoyance et d'assistance sont des œuvres dignes d'une République ; nous réclamons une application plus large du généreux principe de la fraternité; nous croyons également qu'il faut développer chez les travailleurs des villes et des campagnes l'esprit d'association et le sentiment de la solidarité.

Quel que soit, en principe, le meilleur régime à établir entre les églises et l'État, nous ne pensons pas que le moment soit venu de dégager les églises des liens qui les retiennent sous l'action et le contrôle du pouvoir civil, mais, en retour d'une application loyale des lois concordataires, l'État, respectueux de la liberté des consciences, peut et doit exiger que le clergé se renferme rigoureusement dans l'exercice du Culte.

Enfin, nous croyons qu'il faut réduire au minimum nécessaire la durée du service militaire, et que la loi doit assigner à chacun des enfants de la Patrie française, une place dans les rangs de ses défenseurs.

Nous ne prétendons pas faire ici une énumération complète des réformes que consacrera le développement pacifique de nos institutions. L'avenir donnera plus que nous n'espérons, si une majorité de Gouvernement permet d'éviter les crises ministérielles qui surprennent et énervent l'opinion; si, aux discussions stériles, aux rivalités de personnes et de coteries, on substitue une politique qui s'attache aux réformes pratiques et qui, dédaignant à la fois les menaces de

la réaction et les sommations de l'intransigeance, conduise le pays sans secousses dans la voie du progrès et de la liberté.

Telles sont les revendications et les idées que doivent s'engager à soutenir les serviteurs dévoués de la République et de la Démocratie.

Les soussignés dont les candidatures ont été adoptées par le Congrès, donnent leur entière adhésion à la déclaration ci-dessus.

CasimirPerier,
De Roys,
Michou,
Baltet, Stanislas.

Le Comité :

Couturat,	Président, conseiller général du 1er canton de Troyes;
Gillot,	Vice-Président, conseiller général du canton de Romilly-sur-Seine ;
Marquot,	Vice-Président, conseiller général du canton de Bar-sur-Aube;
Gérard,	secrétaire, conseiller général du canton d'Estissac;
Chapotot,	conseiller général du canton de Bar-sur-Seine.
Gervais,	— — — de Lusigny.
Gabiot,	conseiller d'arrondissement de Mussy-sur-Seine.
Guerrapain,	— — de Bar-sur-Aube.
Émile Gillot,	— — d'Ervy.
Harmant,	— — de Nogent-sur-Seine.
Oudin,	— — de Ramerupt.
Theveny,	— — de Méry-sur-Seine.

AUDE

MM. MARTY, TURREL (Adolphe), THÉRON, PAPINAUD, WICKERSHEIMER.

(Élus le 18 octobre 1885.)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Programme des candidats républicains du Congrès radical-progressiste du 6 septembre.

Électeurs, voici ce que nous voulons :

La République désormais indiscutable. — Toute attaque dirigée contre elle réputée factieuse et poursuivie comme telle.
Le Sénat élu par le suffrage universel.
Examen approfondi des questions agricoles et industrielles.
Stricte économie dans les finances.
Suppression de toute dépense qui n'est pas impérieusement commandée.
Amortissement constant de la dette.
Allègement des charges qui grèvent la production, de façon à permettre à nos industriels et à nos agriculteurs de soutenir avec avantage la concurrence étrangère.
Organisation de caisses de retraite pour la vieillesse.
Création par l'État d'assurances contre les accidents du travail.
Développement des écoles professionnelles et des associations d'ouvriers.
Service militaire obligatoire pour tous réduit à trois ans,
Adoption de toutes les mesures propres à hâter la séparation des Églises et de l'État.
Réforme du Code de procédure.
Extension de la compétence des juges de paix.

Restriction, au contraire, de la compétence des tribunaux administratifs, notamment en ce qui touche les travaux publics.

Revision du Code forestier.

Revision des impôts sur les boissons.

Revision des conventions relatives aux tarifs des transports et à l'introduction en France des vins étrangers.

Rachat du Canal du Midi.

Établissement d'un large réseau de canaux de submersion.

Politique de paix.

Pas d'expéditions lointaines et aventureuses.

Concentration de nos forces et de notre activité sur les possessions que nous avons déjà, de manière à en assurer la conservation et à en faciliter le développement.

Assimilation complète des colonies à la métropole, au point de vue administratif et surtout au point de vue économique.

Examen de toutes les questions économiques et sociales pour adopter ce qu'il y a de sérieux et de praticable dans chacune d'elles et répudier sans faiblesse ce qui n'est qu'utopie.

A vous de voir si ce programme répond à vos aspirations et à vos besoins.

Républicains,

Les partis monarchiques comptent sur vos divisions pour vous vaincre
Que votre union assure le triomphe de la République.

Marty, avocat, maire de Carcassonne.
Papinaud, député sortant.
Turrel, avocat, ancien auditeur au Conseil d'État.
Mir, docteur en droit, député sortant.
Delmas, conseiller général, maire de Quillan.

Programme imposé aux candidats radicaux socialistes, au Congrès du 30 août par les délégués communaux (1).

1. Mandat impératif. Suppression de l'article 13 de la loi du 30 novembre 1875.

2. Revision de la Constitution par une constituante spécialement nommée à cet effet.

---

(1) Ce programme a été accepté par MM. Wickersheimer et Théron.

3. Abolition du Sénat.

4. Suppression de la Présidence de la République telle que l'a proposée le président actuel Grévy.

5. Séparation de l'Église et de l'État. Suppression du Concordat.

6. Liberté entière de presse, de réunion et d'association.

7. Instruction primaire, gratuite et obligatoirement laïque ; multiplication du nombre des bourses de façon à permettre aux enfants indigents, reconnus méritants après concours, de recevoir l'instruction supérieure. Création d'un quatrième ordre d'enseignement dit primaire supérieur et professionnel.

8. Service militaire, obligatoire pour tous, réduit à trois ans.

9. Réforme de la magistrature ayant pour base l'élection; suppression de l'inamovibilité; gratuité des frais de justice ou de procédure; le juge rendu responsable de ses arrêts.

10. Impôt sur le revenu. Diminution sérieuse des impôts et notamment des impôts indirects. Suppression de toutes les sinécures afin d'établir des économies importantes qui permettent le fonctionnement régulier de l'amortissement et l'équilibre de nos budgets. Publicité du budget.

11. Abolition des octrois.

12. Décentralisation administrative. Extension des libertés municipales dans la mesure compatible avec l'unité nationale.

13. Rachat des chemins de fer par l'État avec tarif unique, proportionnel et par série, pour les transports des marchandises au chemin de fer par grande et petite vitesse. Rachat du canal du Midi. Construction du canal maritime de l'Océan à la Méditerranée.

14. Sécularisation des biens détenus par les congrégations de façon à les remettre dans la circulation ou à les affecter à des œuvres d'instruction, d'assistance publique et de prévoyance, et, par exemple, à la dotation d'une caisse de retraite pour les ouvriers de l'agriculture et de l'indusrrie.

15. Suppression de l'exploitation du travail dans les couvents et les prisons.

16. Protection et facilités, même pécuniaires, données à tous les inventeurs indigents.

17. Suppression entière du cumul.

18. Le droit de guerre ne peut être déclaré sans le consentement du Peuple.

19. Abolition de la peine de mort.

Aux Électeurs du département de l'Aude.

Citoyens,

Vos délégués, publiquement et librement choisis, nous ont fait l'honneur de nous confier le drapeau de la République radicale.

C'est le vôtre, c'est le nôtre; nous avons toujours combattu sous ses plis; nous ne sommes pas de ceux qui désertent.

Nous comptions rencontrer des adversaires, nous ne trouvons devant nous qu'une équivoque.

On essaie de nous prendre jusqu'à notre étiquette, et la démocratie de l'Aude voit avec stupeur surgir, pour la durée de la période électorale, des progressistes qui se prononcent contre tous les progrès, et des radicaux à peine sortis du centre gauche.

Dans l'étrange coalition électorale qu'on nous oppose, d'anciens radicaux abondonnent leur programme, et le centre gauche abandonne son titre : les premiers fournissent l'étiquette, le second impose sa politique; l'un renie son vrai nom et les autres déchirent leurs promesses.

Une si grossière équivoque, fondée uniquement sur des noms propres qu'on est attristé d'y voir compromis, ne trompera personne dans ce pays de bon sens et de clarté !

Les complaisants éprouvés des aventures lointaines auront beau les renier, les modérés les plus timides jusqu'ici pour le cléricalisme auront beau affirmer qu'ils s'acheminent doucement vers la séparation de l'Église et de l'Etat, l'opportunisme ne gagnera rien à s'affubler d'un masque radical, son travestissement n'est qu'un piteux hommage qu'il rend à l'excellence de notre cause et la démocratie reconnaîtra les siens.

Trouvez-vous qu'il soit temps d'en finir avec ces expéditions et conquêtes, ruineuses pour notre budget, cruelles pour tant de familles et périlleuses pour la situation de la France en Europe?

Trouvez-vous qu'il soit temps d'affranchir le suffrage universel de la tutelle de ce suffrage restreint que les orléanistes ont introduit dans la Constitution républicaine et qui arrête au passage tant de réformes?

Trouvez-vous qu'il soit temps de déchirer le Concordat signé par Bonaparte pour préparer l'Empire, et de supprimer le budget des cultes, par lequel la République paie encore l'armée cléricale du 16 mai ?

Trouvez-vous qu'il soit temps d'introduire dans la question de nos finances les idées démocratiques, d'économie et de justice; de faire cesser les dépenses qui grossissent la dette et détruisent l'équilibre du budget, et de réformer le vieux système monarchique de nos impôts, légers aux riches et lourds aux pauvres?

Vous savez ce que pèse le monopole des chemins de fer, définitivement assuré par les conventions avec les grandes compagnies!

Vous avez vu les hautes puissances financières accaparer le canal du Midi et imposer à notre agriculture et à notre industrie des tarifs productifs pour elles et pesants pour vous. Voulez-vous affranchir les routes commerciales et stratégiques de la France du privilège qui les exploite?

Les prétendus radicaux que nous rencontrons devant nous protestent contre la qualification de socialistes : comme si l'on pouvait être radical sans vouloir l'introduction pacifique des idées de justice et d'égalité dans les lois qui règlent le travail.

Que serait donc la République, — c'est-à-dire le gouvernement pour le peuple et par le peuple, — si elle devait rester impuissante pour défendre la liberté et les intérêts du plus grand nombre contre l'oppression des plus forts?

Voilà notre programme, Citoyens; tel est le mandat que nous voudrions recevoir de vos suffrages, mandat rigoureusement impératif, car c'est sur le respect des engagements électoraux, c'est-à-dire sur l'obéissance à la volonté nationale, qu'est fondé le régime démocratique. Les hommes les plus dangereux pour la République sont ceux qui, par leurs palinodies, amoindrissent le crédit du Parlement et la confiance au bulletin de vote. Les monarchistes, écrasés il y a quatre ans, ont repris, grâce aux fautes commises, non pas des forces, mais des illusions nouvelles. — Tenir à la Chambre ses promesses de candidat, au Pouvoir son programme de Député, voilà la politique de loyauté qui, seule, peut rendre à l'idée républicaine toute sa puissance et tout son élan.

Citoyens, la Démocratie de l'Aude a toujours marché à l'avant-garde de la Démocratie française. Le plus illustre de ses fils, Barbès, a été le premier des héros au temps où le peuple était réduit à lutter à coups de fusil pour la conquête de ses droits. Aujourd'hui, la Nation est souveraine : c'est à coups de bulletins de vote qu'il faut combattre, et ces lutteurs, fatigués, voudraient nous faire passer à l'arrière-garde!

Citoyens, vous resterez à votre poste d'honneur.

Émile Wickersheimer, ingénieur des mines;
Ferdinand Théron, conseiller général.
Fernand Digeon, docteur-médecin.
Camille Pelletan, député sortant, publiciste.
Ernest Ferroul, docteur-médecin.

AVEYRON

MM. CIBIEL, BARASCUD, vicomte CALVET-ROGNIAT, ROQUES (Camille), de MONTÉTY, de BENOIT.

(Élus le 4 octobre 1885).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

A Messieurs les électeurs du département de l'Aveyron.

Chers concitoyens,

Vous allez voter!

Une politique néfaste compromet depuis quatre ans nos intérêts moraux et matériels les plus chers. Elle nous menace d'une ruine irrémédiable. Tous les honnêtes gens, tous les patriotes ont le devoir de lui barrer le chemin et d'en appeler au jugement du Pays.

Désignés à l'unanimité par les délégués du département tout entier pour représenter le parti conservateur aux prochaines élections législatives, nous venons affirmer notre étroite solidarité et vous faire connaître notre programme politique.

Ce programme est celui qui a présidé aux élections du 25 janvier, et que la grande majorité des électeurs sénatoriaux a ratifié par ses votes.

A l'extérieur : Nous voulons une politique de paix et de recueillement qui permette à la France de reconstituer ses forces nationales.

Nous répudions énergiquement, en conséquence, cette politique de guerres et d'aventures lointaines, œuvre funeste de la majorité républicaine, qui compromet la sécurité du pays, épuise ses ressources et verse le sang de ses enfants sans aucun profit pour sa vraie grandeur.

A l'intérieur : Nous voulons faire une implacable opposition aux abus, au fonctionnarisme parasite, aux dépenses inutiles et improductives, et, par une sévère économie, alléger les charges qui pèsent sur les contribuables, arrêter le gaspillage ruineux de nos finances, et ramener l'équilibre du budget compromis par des déficits toujours croissants.

Nous voulons protéger l'agriculture nationale contre la concurrence étrangère, et la relever de l'état de souffrance et de misère où elle se débat aujourd'hui; nous voulons aussi venir en aide à l'industrie dans la crise difficile qu'elle traverse.

Partisans résolus de l'instruction pour tous, nous entendons restituer au père de famille le droit naturel et sacré qui lui appartient de donner à ses enfants une éducation morale et religieuse conforme à ses croyances, et rétablir dans l'école la prière et l'enseignement du catéchisme.

Nous voulons assurer le respect dû à la religion et à nos prêtres, qu'un projet de loi, déjà voté par la Chambre, arrache à l'autel pour les jeter dans les casernes.

Nous voulons, en un mot, délivrer le Pays de cette faction jacobine qui l'exploite et le ruine, qui opprime les consciences et persécute la religion, qui sème partout la discorde et la haine, qui tarit les sources fécondes du travail et du crédit, qui paralyse l'essor du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, qui veut entretenir un état continuel de guerre malgré la réprobation du Pays, et qui sape les fondements mêmes de la société.

Voilà le programme que trois d'entre nous ont toujours soutenu par leurs votes dans le Parlement, et dont nous sommes tous fermement résolus à poursuivre la réalisation. Nous sommes certains qu'il répond aux sentiments de la grande majorité des électeurs Aveyronnais.

Le peuple n'a qu'un jour pour exercer son contrôle et manifester souverainement sa volonté : du choix qu'il fait alors peuvent dépendre les destinées de la Patrie!

Qu'au moment de voter il songe :

Aux mères en deuil dont les enfants sont morts en Tunisie, à Madagascar, au Tonkin, sans utilité et sans profit pour la France!

Aux ouvriers sans travail!

Aux agriculteurs et aux commerçants ruinés par la concurrence étrangère!

Aux impôts qui vont sans cesse croissant!

Au socialisme menaçant!

Aux persécutions dirigées contre toutes les croyances morales et religieuses!

Électeurs,

Vous resterez insensibles aux promesses mensongères, vous mépriserez les menaces vaines et ridicules, vous vous inspirerez des intérêts supérieurs du Pays

et vous nous réserverez un vote libre et indépendant ; un éclatant succès vous est assuré.

Alfred Cibiel, conseiller général, député sortant;
Hippolyte Barascud, conseiller général, ancien député;
Norbert de Benoit, ancien magistrat;
Henri Calvet-Rogniat, conseiller général;
Louis de Montéty, avocat, conseiller municipal de Rodez;
Camille Roques, conseiller général, ancien député.

BOUCHES-DU-RHONE

MM. PEYTRAL, GRANET, LEYDET, Camille PELLETAN, PALLY, CHEVILLON, Clovis HUGUES, BOYER.

(Élus le 18 octobre 1885).

Manifeste de la Commission du Congrès républicain-radical-socialiste, qui patronnait les élus.

Citoyens,

Nous vous demandons d'acclamer une fois de plus la politique à laquelle la démocratie des Bouches-du-Rhône est toujours restée fidèle : la politique radicale.

Il faut qu'elle ait devant le suffrage universel une force bien irrésistible pour que ceux qui l'ont à la fois abandonnée et combattue se trouvent sans autre ressource, à l'heure des responsabilités, que d'en usurper le nom et de se donner sans vergogne comme les représentants des idées qu'ils traquaient naguère.

Hier encore ils s'associaient à l'homme néfaste qui, oubliant nos éternels ennemis dans la haine contre les radicaux, n'a pas craint de dire au Pays : « Le péril n'est plus à droite : il est à gauche! » — Serrés étroitement autour de M. Ferry, l'un comme député ou comme ministre, les autres comme simples citoyens, ils ont partagé ou déploré sa chute; ils attendent leur revanche avec lui ; — et ils osent essayer de nous prendre jusqu'à notre titre devant le suffrage universel!

Étranges radicaux, qui n'ont cessé de servir, avec une docilité infatigable, la politique la mieux faite pour compromettre et abaisser l'idée républicaine, si l'idée républicaine pouvait être solidaire des fautes de quelques-uns.

Au dehors, ces funestes aventures de conquêtes lointaines, ruineuses pour le Pays, douloureuses pour tant de familles en deuil, engagées sans droit, conduites par le hasard, et regardées avec joie par ceux de nos voisins qui rêvent

de nous faire perdre en Europe le rôle pacifique et fier réservé à la démocratie française.

En matière religieuse, le « péril clérical » oublié; la séparation de l'Église et de l'État déclarée impossible au nom de la « France catholique »; et le Concordat, conclu par Bonaparte pour préparer l'Empire, représenté comme la charte nécessaire de la République.

En matière constitutionnelle, le suffrage universel restant, à la suite d'une revision dérisoire, sous la tutelle du suffrage restreint, introduit dans la loi, par l'Assemblée du jour de malheur comme une dernière chance pour les espérances monarchiques.

En matière financière, le maintien de tous les vieux impôts de la royauté, légers au riche, lourds au pauvre; des centaines de millions gaspillés sur tous les points du globe, et le déficit succédant aux budgets les plus prospères que la France ait connus.

En matière économique, le monopole des grandes Compagnies, qu'avaient créé les régimes déchus, définitivement établi sur les chemins de fer et réglant à son gré, par les tarifs de transport, les conditions vitales de notre production agricole et industrielle.

En matière sociale, le rejet obstiné de toutes les mesures qui, en introduisant pacifiquement plus de justice et d'égalité dans la situation des travailleurs, peuvent donner à ceux qui souffrent une confiance justifiée dans le progrès légal, et écarter à tout jamais les moyens de violence.

En toute matière, le recul vers les idées empiriques du passé est surtout cette navrante diminution de l'idéal républicain, ce mépris des principes, cette ostentation de rouerie politique, qui finirait par écœurer le pays, si le suffrage universel n'en faisait pas justice!

Si vous croyez qu'il soit temps d'en finir avec un système de gouvernement si contraire aux traditions, aux progrès et à l'honneur de la démocratie, commencez par relever les mœurs républicaines.

On ose vous proposer d'encourager la violation des engagements électoraux, en écartant tous ceux de ces représentants qui sont restés fidèles au programme commun, et en réélisant ceux qui ont déchiré leur mandat. Ce serait, de la part du suffrage universel, la dernière des abdications.

Citoyens,

Les populations des Bouches-du-Rhône ont toujours marché à l'avant-garde de la démocratie. On leur demande de reculer jusqu'à l'arrière-garde. Elles resteront fidèles à leur glorieux passé. Le drapeau que nous portons était autrefois celui de tous les républicains; vous l'avez vu flotter aux jours de combat. Que d'autres l'abandonnent! Vous ne le déserterez pas.

Programme du congrès républicain-radical-socialiste, anti-opportuniste, accepté par les candidats.

Condamnation de la politique d'aventures et des expéditions lointaines.

Réformes politiques.

Revision de la Constitution par une Constituante ;
Souveraineté absolue du suffrage universel ;
Suppression du Sénat;
Droit de paix et de guerre réservé à la Nation ;
Liberté de presse, de réunion et d'association, garantie par la Constitution ;
Suppression du cumul ;
Responsabilité des fonctionnaires ; réduction des gros traitements ; rétribution des fonctions électives.

Réformes judiciaires.

Organisation démocratique des institutions judiciaires. Substitution progressive du jury à tous les degrés de la magistrature.
Revision des codes dans le sens le plus démocratique. Réduction des frais de justice.

Réformes dans les rapports de l'Église avec l'État.

Séparation des Églises et de l'État. Suppression du budget des Cultes. Suppression de l'ambassade du Vatican. Retour à la Nation des biens de mainmorte.

Réformes militaires.

Service militaire égal et obligatoire pour tous.
Réduction du service militaire à trois ans.
Suppression de l'exemption des séminaristes et du volontariat d'un an.

Réformes administratives.

Extension des franchises départementales et municipales, compatibles avec l'unité nationale.

Suppression des conseils d'arrondissement et des sous-préfectures.

Réforme du régime pénitentiaire. Règlementation du travail dans les prisons.

Réformes financières.

Contrôle sévère des dépenses publiques. Équilibre sincère du budget.

Suppression progressive des contributions indirectes et des octrois.

Impôt progressif sur le revenu ou sur le capital.

Revision de la loi des faillites.

Revision de la loi des patentes.

Réformes économiques et commerciales.

Revision des conventions; abaissement des tarifs de transport.

Suppression des privilèges et monopoles.

Revision du cadastre.

Revision des traités de commerce dans le sens de la liberté commerciale.

Abolition de la taxe sur les céréales.

Réformes maritimes.

Rattachement de la marine marchande et des colonies au Ministère du Commerce.

Réformation du régime dit de l'inscription maritime et police de la navigation suivant les principes du droit commun et de la liberté.

Abrogation du décret disciplinaire et pénal de 1852 sur la marine marchande.

Réorganisation tontinière et civile de la Caisse des invalides de la marine.

Augmentation de la pension de retraite des marins civils par la restitution des sommes dont ils ont été spoliés au profit du personnel de la marine militaire.

Fonctions du commissaire de l'inscription maritime limitées à la simple tenue des matricules en vue du recrutement de la flotte de guerre.

Les emplois dans les ports de commerce entièrement réservés aux marins du commerce.

Enseignement.

Application complète de la laïcité de l'enseignement. Admission par voie d'examen à l'instruction gratuite secondaire et supérieure. Organisation de l'enseignement professionnel agricole et industriel. Amélioration de la situation des instituteurs.

Réformes sociales.

Lois de protection et d émancipation du travail.

Caisse nationale de retraite pour les invalides du travail.

Responsabilité patronale en matière d'accidents.

Revision de la législation sur les mines, tant au point de vue de la propriété qu'au point de vue de la condition des travailleurs.

Développement des institutions d'assistance, de prévoyance et de secours mutuels.

Revision de la loi sur les logements insalubres.

Organisation du crédit au travail et du crédit agricole

Suppression du livret d'ouvrier.

Abolition de la loi sur l'Internationale.

Revision dans un sens démocratique de la loi sur les syndicats professionnels.

Admission des syndicats d'ouvriers aux adjudications de travaux publics.

Questions locales.

Travail libre sur les quais.

Mise à l'ordre du jour de la création des ports sud.

Rachat des docks et entrepôts.

Réorganisation de la police municipale de Marseille, avec augmentation de la subvention de l'État.

Assimilation des retraites des douaniers à celles de la gendarmerie.

Création d'un canal du Rhône et de la ligne ferrée directe de Calais à Marseille.

Déve'oppement des canaux d'irrigation.

Assimilation des syndicats d'irrigation agricole aux syndicats professionnels. Élection des syndics par les intéressés.

Élargissement du canal d'Arles à Bouc.

Dispositions spéciales.

Amnistie à tous les condamnés actuellement détenus pour crimes et délits politiques.

CALVADOS

MM. DELAFOSSE, baron GÉRARD, comte de COLBERT-LAPLACE, DESLOGES, marquis de CORNULIER, PAULMIER, Conrad de WITT.

(Élus le 4 octobre 1885.)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Aux Electeurs.

Messieurs et chers Concitoyens,

La France pacifique et laborieuse va tenter un suprême effort pour s'affranchir enfin de la domination d'un parti qui la trouble et la ruine.

La lutte s'engage aujourd'hui partout, parce que la lassitude est née partout des mêmes souffrances et que tous les bons citoyens, sans distinction d'opinion, aspirent avec la même impatience à la délivrance.

Il y a huit ans que la République est tombée aux mains des opportunistes, et l'usage qu'ils ont fait du pouvoir n'a été qu'un bouleversement en règle des intérêts, des mœurs et des lois.

On vous avait promis le gouvernement à bon marché : le budget des dépenses, non compris les dépenses extraordinaires, dépasse de plus de 400 millions le budget de 1876, le dernier voté par une majorité conservatrice.

On vous avait promis l'économie :

La dette publique s'est augmentée de 179 millions d'intérêts;

Les traitements des fonctionnaires de 103 millions ;

Les pensions de 41 millions.

Les emprunts réalisés depuis 1876 atteignent quatre milliards, et M. Jules Ferry a avoué devant la Commission du budget que, pour 1886, on n'échappera pas à la création de nouveaux impôts.

On vous avait promis la liberté : toutes les libertés ont été atteintes; la

persécution religieuse a été érigée en système, et, sous prétexte de réforme scolaire, on a attenté au droit imprescriptible du père de famille de donner à ses enfants l'éducation qu'il préfère.

On nous avait promis la réforme judiciaire : les frais de procédure n'ont pas diminué ; la réforme n'a été que l'exclusion de magistrats frappés arbitrairement.

On vous avait promis la paix : on a fait la guerre en Tunisie, à Madagascar, au Cambodge ; on a fait cette néfaste expédition du Tonkin, qui a déjà coûté des milliers d'hommes et plus de 500 millions.

On vous avait promis l'ordre et la sécurité : la société se défend chaque jour plus difficilement contre le progrès incessant des délits et des crimes.

On vous avait promis la confiance et la prospérité : les capitaux sont inquiets, l'industrie et le commerce languissent, le travail se ralentit dans les usines, le chômage et la misère menacent partout l'ouvrier, l'agriculture succombe sous le poids des taxes qui l'écrasent.

Les pays de céréales sont ruinés, les pays d'élevage sont menacés à leur tour.

Agriculteurs, commerçants, industriels, ouvriers, vous souffrez parce qu'un régime imprévoyant et dilapidateur raréfie le travail en tuant le crédit ; vous souffrez surtout parce que vos produits, surchargés d'impôts, ne peuvent plus soutenir la concurrence étrangère.

La politique responsable de tous ces maux a ses candidats qui n'expriment ni regret, ni blâme et trouvent bien tout ce qu'elle a fait.

Nous tenons, nous, ce régime pour un des plus funestes que la France ait subis, et nous sommes convaincus qu'il vous mène à une ruine irrémédiable.

Si nous avons tort, vous voterez pour les soutiens de cette politique.

Si nous avons raison, vous nommerez les candidats qui la condamnent hautement et sont résolus à la combattre.

Gérard (Baron), conseiller général, député sortant ;
Jules Delafosse, député sortant ;
Colbert-Laplace (Comte de), conseiller général, maire de Saint-Julien-le-Mailloc, député sortant ;
Desloges, conseiller général, ancien député, maire de Janville ;
Cornulier (Marquis de), président de la Société pour l'amélioration du cheval français de demi-sang ;
Charles Paulmier, conseiller général, maire de Bretteville-sur-Laize ;
Conrad de Witt, conseiller général, maire de Saint-Ouen-le-Pin.

Un dernier mot.

Électeurs,

Vous êtes en ce moment les maîtres de vos destinées. Du bulletin de vote qui est entre vos mains dépend le salut de la Patrie ou sa ruine définitive.

Depuis huit ans la France est exploitée par une faction qui emploie votre fortune et le sang de vos enfants au service de ses caprices et de ses appétits : vous en subissez la peine.

Agriculteurs, vos produits ne se vendent plus, et tout votre travail se réduit en misère.

Industriels, vos industries succombent, faute de protection et la concurrence étrangère vous écrase.

Propriétaires, vous avez vu la valeur de la terre diminuer en quelques années de plus de vingt milliards.

Ouvriers, le travail se raréfie, et le chômage dérive de la détresse universelle.

Contribuables, vous ployez sous une charge annuelle de quatre milliards, et l'on vous menace de nouveaux emprunts et de nouveaux impôts.

Pères de famille, vous payez du sang ou de la santé de vos fils des guerres sans raison,sans profit et sans fin.

A ces accusations, nos adversaires, complices du régime auteur de ces désastres, ne trouvent qu'une chose à nous répondre : c'est que nous sommes des fauteurs de guerre civile.

Nous sommes seulement des réformateurs; nous voulons arracher la France aux mains de ceux qui l'ont dévastée, et restaurer ce gouvernement conservateur qui, de 1871 à 1875, vous donna l'ordre, la paix, l'économie et la prospérité.

Électeurs,

Si vous voulez que cette politique de désordre, de guerre, de dilapidation, de misère se perpétue, votez pour la liste républicaine!

Si vous voulez, au contraire, qu'on vous délivre de cette tyrannie malfaisante et ruineuse, votez pour la liste conservatrice!

Les conservateurs qui font appel à vos suffrages ont fait leurs preuves. Ils ont la volonté, et, si vous le voulez, ils auront la force de vous sauver.

Jules Delafosse, député sortant ;
Gérard (Baron), député sortant;
Colbert-Laplace (Comte de), député sortant ;
Cornulier (Marquis de), propriétaire-agriculteur ;
Desloges, agriculteur, ancien député, conseiller général ;
Ch. Paulmier, conseiller général ;
Conrad de Witt, conseiller général.

Aux électeurs du Calvados.

Réponse de M. Bocher aux assertions républicaines.

Messieurs,

Depuis huit années, les mêmes hommes, le même parti, la même secte, sont les maîtres, les maîtres absolus de la chose publique dont ils profitent pour la satisfaction de leurs intérêts et de leurs passions.

A ces hommes, tout a été livré : l'administration, la justice, l'enseignement, l'armée ; ils ont disposé de tous les emplois, de toutes les places, de toutes les faveurs, de toutes les ressources du budget ; la majorité des Chambres leur était soumise, le Président de la République ne leur a jamais résisté.

Eh bien ! qu'ont-ils fait de tant de pouvoir ? Dans quel état avaient-ils trouvé la France ? Dans quel état la laissent-ils aujourd'hui ?

Ils ne trompent plus le pays ; lassé de leur domination, il aspire à s'en délivrer.

A vous de l'y aider par les choix que vous allez faire, vous tous qui m'écoutez ; à quelque passé que vous apparteniez, la même cause vous rassemble ici, et, pour la défendre, vous vous êtes loyalement unis.

Nous ne sommes pas divisés, comme on le prétend ; il y a entre nous un lien étroit et durable : la communauté des droits, des intérêts, des croyances, et, plus étroit encore, ce lien sacré, — le patriotisme.

Nous ne sommes pas des révolutionnaires...

Nous sommes des conservateurs, d'accord sur les grands principes, base

essentielle de toute société civilisée..., et, pour poursuivre nos revendications, nous resterons sur le terrain légal...

Électeurs,

Un seul but, une seule pensée, une seule liste.

Et songez, le 4 octobre, qu'avec le bulletin de vote, vous tiendrez dans vos mains les destinées du pays.

Pour extrait conforme du discours prononcé à Trouville, le 30 septembre 1885.

Les secrétaires du Comité conservateur :

Emile TRAVERS,
Marquis D'EYRAGUES.

Vu par les Candidats :

Baron GÉRARD, J. DELAFOSSE, Comte de COLBERT-LAPLACE, DESLOGES, Marquis DE CORNULIER, Ch. PAULMIER, Conrad DE WITT.

CANTAL

MM. BASTID, LASCOMBES (élus le 4 octobre 1885).

AMAGAT, CHANSON (élus le 18 octobre).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Chers Compatriotes,

En sollicitant vos suffrages pour vous représenter à la Chambre des Députés, nous avons le devoir de vous dire quel est le caractère de notre candidature.

La République, à laquelle nous sommes profondément dévoués, est définitivement fondée; elle l'a été par l'union de tous les républicains. Ce ne sont pas les partis réactionnaires, dont la décomposition fait tous les jours des progrès, qui risquent de la compromettre. Le seul danger qu'elle pourrait courir, viendrait de la désunion de ses partisans. Voilà pourquoi nous avons voulu faire une liste de conciliation entre des hommes qui croient à la nécessité de former dans la prochaine Chambre, par des concessions réciproques, une majorité de gouvernement.

Parmi les questions qui ont été le plus agitées dans ces derniers temps, est celle des rapports de l'Église et de l'Etat. Quelles que soient les opinions particulières que l'on peut avoir sur la séparation des deux pouvoirs, une réforme dans ce sens n'est pas mûre. Le Concordat, qui a ramené autrefois chez nous la paix religieuse, n'a pas eu moins pour objet de garantir la puissance de l'État: il s'est maintenu parce qu'il était conforme à nos mœurs. Nous en demanderons l'application loyale en même temps que ferme, de manière à assurer la liberté des consciences et les droits imprescriptibles du pouvoir civil.

Nous nous inspirerons des mêmes principes en ce qui concerne l'École. La liberté de l'enseignement, qui existe aujourd'hui à tous les degrés, a pour conséquence la laïcité de celui que donne l'État. Nous voulons la liberté parce qu'elle

permet de satisfaire à tous les besoins légitimes, et parce qu'elle provoque une concurrence salutaire; mais l'État doit soutenir cette concurrence avec toutes ses ressources. La République s'est honorée et continuera de le faire par les soins qu'elle a consacrés au développement de l'instruction publique.

Les lois militaires ont été l'objet, dans la dernière Chambre, d'études dont les résultats ne sont pas définitifs. Dans la poursuite de ces études, nous mettrons avant tout l'intérêt de la défense et de la sécurité de la Patrie : nous rechercherons ensuite les moyens de mieux répartir les charges qui, de ce chef, pèsent sur le pays.

Les charges financières qu'il supporte sont lourdes aussi. L'état de nos finances, bien qu'on l'ait singulièrement exagéré, exige certaines précautions : il s'est naturellement ressenti d'une crise économique qui a sévi sur le monde entier. La Chambre dont les pouvoirs expirent, a introduit des économies notables dans le budget. Pour continuer les travaux entamés et donner à nos chemins de fer des compléments devenus indispensables, le Gouvernement a fait appel aux grandes Compagnies et la Chambre a ratifié des conventions qui permettront d'achever, avec un plus grand ménagement des finances publiques, l'œuvre qui a été entreprise. Ces mesures excellentes ont besoin d'être suivies de plusieurs autres dont l'objet principal doit être de dégrever l'agriculture du poids excessif qui lui incombe. Le bon ordre dans les finances, une plus grande équité dans la répartition des impôts, et particulièrement de l'impôt foncier, des réformes favorables à l'agriculture seront l'objet de toutes nos préoccupations.

Au dehors, nous voulons une politique de paix; nous en croyons le maintien compatible avec notre dignité. La République, acceptée par toutes les puissances, entretient avec elles de bonnes relations. Elle occupe la place qui lui appartient. Dans des régions lointaines, l'obligation de faire respecter les traités l'a engagée dans des expéditions qui ont été longues et laborieuses, mais qui paraissent enfin terminées. Si l'exécution a pu en être critiquée, le but qu'elles se proposaient était conforme à l'intérêt national aussi bien qu'à nos traditions historiques. L'honneur de notre drapeau en a été rehaussé. Nous estimons toutefois que ce qui était à faire a été fait et que la vraie politique coloniale doit être maintenant d'organiser, d'aménager nos possessions éloignées, en évitant avec soin d'entrer, sans nécessité absolue, dans des entreprises nouvelles.

Tels sont nos sentiments ; tel est notre programme.

Ordre et liberté au dedans ; paix au dehors.

Vive la France ! Vive la République !

A. Bastid, député sortant, conseiller général d'Aurillac.
A. Chanson, avocat, maire et conseiller général de Saint-Flour.
Francis Charmes, député sortant de Murat.
A. Lascombes, avocat, conseiller général et président du Comice agricole de Mauriac.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Aux électeurs du département du Cantal.

Électeurs,

Député sortant de Saint-Flour et fort de la confiance de mon arrondissement tout entier, je me présente à vos suffrages en dehors de toute combinaison de liste.

D'autres tenteront de vous imposer leurs candidatures sous le patronage de comités anonymes ou à la faveur de quelque coalition immorale et honteuse. Répondez-leur que seuls vous êtes souverains, que devant votre droit toute volonté doit fléchir et qu'il n'appartient pas au serviteur de commander au maître.

Je développerai les principes que vous me connaissez déjà dans les réunions électorales où vous ne manquerez pas de m'appeler en même temps que mes adversaires.

Républicain, j'ai toujours pensé que la République devait être la chose de tous et non pas une affaire au profit de quelques-uns.

Démocrate, je reconnais que le gouvernement doit prendre sa source et son appui dans la volonté nationale, s'exprimant par le suffrage universel, mais que le jour où il n'exerce plus envers tous les citoyens une stricte justice il cesse d'être légitime et n'est plus qu'une méprisable faction.

Libéral, je crois que dans notre société telle que l'a faite notre longue histoire, la liberté n'est pas seulement un droit, mais un besoin qu'aucune puissance ne parviendrait à réprimer. La liberté des catholiques n'est pas plus sacrée que celle des libres-penseurs; elle l'est autant. Je défends aujourd'hui les catholiques contre d'injustes attaques, avec la même bonne foi et le même désintéressement que j'apporterais demain dans la défense des libres-penseurs, si la violence les atteignait ou les menaçait à leur tour.

Indépendant, j'estime que le mandataire public a pour premier et pour dernier devoir de contrôler avec sévérité les actes du pouvoir central. Ce devoir, le plus haut que, dans un pays libre, les citoyens soient appelés à remplir, s'imposait surtout hier vis-à-vis d'une majorité parlementaire qui a préparé à notre pays des misères et des ruines dont vous ne connaîtrez que plus tard l'étendue. A cette tâche, si laborieuse en elle-même et que la violence de l'Assemblée me rendait plus difficile encore, j'ai consacré tout mon effort, sans tenir compte des

colères que j'ai pu soulever, soucieux uniquement de savoir ce qu'on fait de ces trésors de la France qu'alimentent vos labeurs de tous les jours.

J'aborde franchement la lutte électorale. J'y apporterai quelque ardeur, mais la plus entière loyauté. Ce n'est pas par des arrière-pensées, des sous-entendus et des habiletés que je veux gagner vos suffrages. Toute équivoque me paraîtrait indigne. Je vous dis simplement : Je suis un ami sincère de notre démocratie; je suis l'adversaire résolu de la faction politique qui la domine et qui voudrait l'asservir après avoir essayé de la corrompre. C'est à vous maintenant, électeurs d'un pays qui, de tout temps, montra quelque fierté, de me répondre avec la même netteté, lesquels vous estimez le plus : ou les députés serviles ou les députés indépendants.

Amagat.

Aux électeurs du département du Cantal.

Électeurs Cantaliens,

Malgré les manœuvres de la coalition opportuniste et jacobine ; malgré les mensonges et les calomnies d'une presse infâme ; malgré la violence des fonctionnaires déchaînés contre moi, vous m'avez presque élu au premier tour de scrutin.

Durant la lutte électorale, je ne vous ai rien caché de mes sentiments. Je me suis présenté dans vos réunions populaires en ami sincère de la démocratie française, mais en adversaire résolu de la faction politique qui, pendant sept années, a déshonoré le gouvernement républicain.

Dans la dernière Chambre j'ai défendu votre fortune, le salaire de l'ouvrier, l'épargne du paysan, contre les dilapidations de la majorité opportuniste. Dans des discours financiers, reproduits par toute la presse de Paris et des départements, j'ai prouvé par des chiffres irrécusables que les maisons scolaires, qui n'auraient pas dû coûter plus de 20,000 francs par école communale, ont coûté 50, 60, 80, jusqu'à 100,000 francs. J'ai prouvé, par des documents officiels, que les chemins de fer construits par le gouvernement opportuniste ont coûté jusqu'à 930,000 francs le kilomètre, tandis que les Compagnies ont construit leur admirable réseau au prix de 300,000 francs. J'ai prouvé, par des comptes irréfutables, que la gestion financière de 1879 à 1885 a accumulé sur notre pays plus de ruines que la guerre douloureuse de 1870. Demandez donc aux dissipateurs opportunistes ce qu'ils ont fait de votre argent?

Dans la dernière Chambre, j'ai défendu vos enfants et vos frères qu'une coupable majorité a envoyé périr dans les climats meurtriers de l'Extrême-Orient. La politique coloniale, dont vous ne connaîtrez que dans quelques jours les conséquences désastreuses, n'a pas eu d'adversaire plus persévérant que celui qui vous parle. A la tribune et dans la presse, je n'ai cessé d'en signaler les

périls. Comptez ce que vous coûte, en hommes et en argent, l'aveuglement du ministère Ferry, et demandez à ceux qui l'ont suivi ce qu'ils ont fait de vos enfants.

Dans la dernière Chambre, j'ai défendu ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes : la liberté de conscience. J'ai proclamé bien haut que, dans les écoles où l'enfance grandit, les catholiques ont le droit d'enseigner la prière. Bien haut, aussi, j'ai proclamé que les libres-penseurs ont droit à la liberté, mais non pas à la domination. La liberté n'est pas le droit de tout faire ; c'est le droit pour chacun de faire ce qui ne nuit pas à son prochain. La liberté, c'est la justice. Demandez aux persécuteurs de l'ancienne majorité ce qu'ils ont fait des lois de la justice.

Elle vient de comparaître devant son juge naturel, cette majorité fatale. Le suffrage universel, qui attendait son heure, qui est patient, parce qu'il est fort, l'a condamnée en attendant que l'histoire la flétrisse.

Qui donc avait raison de cette majorité honteuse ou du représentant qui a défendu, sans souci de lui-même, vos biens et votre honneur? Le scrutin du 4 octobre a répondu. Et maintenant regardez passer la justice de la France.

Où sont-ils tous ces ministres qui ont abaissé le pouvoir et avili l'autorité? Où sont-ils ces meneurs parlementaires qui ont remplacé l'élévation de la parole publique par l'indignité des intrigues de couloirs? Il sont à terre et les meneurs électoraux, leurs pareils, qu'ils avaient comblés de faveurs, de places et d'argent aux dépens du Trésor public, n'ont pas pu retarder leur déroute. La postérité ne saurait même pas leurs noms, si elle n'avait à enregistrer les méfaits qu'ils ont commis contre notre Patrie.

C'est le mal qu'ils ont fait à la France que nous aurons à réparer demain.

Électeurs Cantaliens,

Je ne suis pas de ceux qui changent de langage avec les événements, je serai demain ce que j'étais hier, je veux que la République soit libérale et nationale ; libérale, c'est-à-dire juste envers tous les citoyens ; nationale, c'est-à-dire gardienne de l'honneur du nom français. Je la veux économe aussi pour atténuer le dommage que les opportunistes ont causé à la fortune publique.

La République ne serait pas aujourd'hui en pleine crise si elle avait rencontré des serviteurs plus désintéressés. J'ai dit un jour à la majorité opportuniste que les gouvernements ne valent que ce que valent les hommes. Le Pays leur a fait comprendre la vérité de cette parole. C'est parce que je suis sans reproche que vous me renverrez à l'Assemblée le 18 octobre. J'ai foi dans votre justice. La Chambre ne compte pas assez d'hommes laborieux et instruits pour que vous en écartiez celui que vous recommandent de longs labeurs et, j'ai le droit de le dire, une irréprochable vie. Je suis fils de mes œuvres. Ceux qui me calomnient émargent de larges sommes au budget ; ma famille ne coûta jamais rien aux finances de la République.

La France traverse une heure difficile. Loyaux républicains qui voulez que

la République soit honnête et généreuse comme le fut notre Révolution dans la nuit du 4 août ; conservateurs patriotes, qui n'êtes pas des révolutionnaires et qui ne demandez au gouvernement établi que de sauvegarder la grandeur de la France, unissons-nous pour arracher notre pays au joug de l'ignorance et de la sottise, et ensemble, vaillants amis, marchons dans la voie de l'honneur politique, haut le regard et haut le cœur.

Votre compatriote,

Amagat.

ÉLECTION DU 18 OCTOBRE

Electeurs,

Des hommes sans foi, sans conscience, ont répandu le bruit que j'avais promis, à Riom, de faire augmenter le blé, de faire diminuer le salaire des domestiques et le modeste traitement des facteurs et des cantonniers.

C'est un mensonge, une calomnie, une manœuvre infâme.

A la Chambre, j'ai voté contre les taxes proposées par le Gouvernement, parce que, selon moi, elles auraient augmenté le prix du pain, destiné à l'alimentation du pauvre et de l'ouvrier.

Fils de paysan, enfant du peuple, je n'ai jamais connu, comme ceux qui me calomnient, le bien-être et la richesse.

Je suis un homme de travail. Je respecte et j'aime les travailleurs.

Je veux ardemment l'amélioration de leur sort; mais je veux aussi la diminution des gros traitements et une sévère économie dans l'administration des finances du Pays.

Électeurs,

Je fais appel à votre bon sens.

Je signale les diffamateurs à votre mépris, en attendant que je les livre à la justice.

Amagat.

CHARENTE

MM. LAROCHE-JOUBERT, GANIVET, ARNOUS, Cuneo d'ORNANO,
de CHAMPVALLIER, BOREAU-LAJANADIE

(Élus le 4 octobre 1885)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

A Messieurs les Électeurs du département de la Charente,

Messieurs et chers Concitoyens,

Vous êtes appelés, le 4 octobre, à élire six députés.

Le scrutin de liste par département remplace le scrutin par circonscription, le vote aura lieu dans chaque commune.

Nous nous présentons ensemble à vos suffrages. Ensemble nous disons que la France est mal gouvernée.

Ensemble nous constatons que nos gouvernants n'ont pas tenu ce qu'ils avaient promis :

La paix?

Ils nous ont donné la guerre, en Tunisie, au Tonkin, en Chine, à Madagascar; ils ont, au mépris de la Constitution, prodigué la vie de nos vaillants soldats :

L'économie?

Au budget qu'ils recevaient en 1876 de la majorité conservatrice et qui, toutes les charges de la guerre de 1870, de la guerre à outrance et de la Commune liquidées, se soldait par des excédents, ils ont substitué des budgets en déficit, l'emprunt en permanence.

Les dégrèvements?

Vous payez cette année un demi-milliard de plus qu'en 1876 et vous êtes menacés d'impôts nouveaux.

La prospérité?

L'agriculture, le commerce et l'industrie savent quelles souffrances leur impose l'imprévoyance de nos gouvernants.

La réforme judiciaire?

A-t-elle porté sur la diminution des frais et des lenteurs de la procédure? Non. Asservir la magistrature en la frappant dans le principe même de son indépendance, là s'est bornée l'œuvre des politiciens qui nous gouvernent.

L'instruction publique?

Certes, ils ont développé les dépenses de l'Etat et des communes pour la construction des palais scolaires, mais ils n'ont rien fait pour le progrès réel de l'instructtion; méconnaissant l'autorité du père de famille, ils n'ont poursuivi qu'un seul but : chasser de l'école l'éducation morale et religieuse.

L'amélioration du sort des travailleurs?

Ils leur ont prodigué les flatteries et les promesses, mais ils sont restés sourds à leurs revendications.

Voilà les réalités de la politique opportuniste sur laquelle vous aurez à vous prononcer le 4 octobre.

Quant à nous, tous députés ou anciens députés, notre attitude parlementaire est une vivante protestation contce cette politique; nous avons donc vraiment droit à votre confiance lorsque nous vous disons :

Nous voulons la paix.

Et en effet nous n'avons jamais voté aucune guerre.

Nous voulons l'économie, nous voulons des dégrèvements sérieux.

Et en effet nous sommes pour la cessation des guerres lointaines, pour la réduction des charges militaires, pour la suppression des dépenses inutiles, tant ordinaires qu'extraordinaires.

Nous voulons la liberté des cultes, la paix des consciences.

Et en effet nous sommes résolus à maintenir le Concordat, cette grande œuvre de pacification religieuse due au génie de Napoléon Ier, qui protège l'État contre l'ingérence de l'Église et l'Église contre l'ingérence de l'État.

Nous voulons l'amélioration du sort des travailleurs.

Et en effet nous poursuivrons la solution des questions économiques et sociales desquelles dépend l'avenir du plus grand nombre.

Enfin, abrités sous les plis de notre cher drapeau tricolore et respectueux de la volonté nationale, nous voulons aider le pays à redevenir légalement maître de ses destinées.

Nous voulons que tous les conservateurs, unis, sans distinction de parti,

dans un même sentiment de patriotisme, puissent dire : La parole est à la France, car la France est souveraine.

Nous arriverons ainsi à former pacifiquement un grand parti, sans vainqueurs ni vaincus, qui, s'appuyant sur le suffrage universel, saura sauvegarder et défendre les droits de la Nation.

Agréez, Messieurs et chers Concitoyens, l'assurance de notre entier dévouement.

A. Ganivet.

Propriétaire, conseiller général du canton d'Hiersac, ancien député à l'Assemblée nationale, ancien député de l'arrondissement d'Angoulême, chevalier de la Légion d'honneur.

E. Laroche-Joubert.

Président du conseil et gérant en chef de la papeterie coopérative d'Angoulême, président du syndicat des fabricants de papier du Sud-Ouest, vice-président et membre fondateur de la Boulangerie coopérative d'Angoulême, administrateur de la Banque de France, ancien adjoint au maire d'Angoulême, ancien juge au tribunal de commerce d'Angoulême, conseiller général du 1er canton d'Angoulême, propriétaire, député sortant (arrondissement d'Angoulême).

L. Arnous.

Ancien membre du Conseil d'État, propriétaire, conseiller général du canton de Brossac, député sortant (arrondissement de Barbezieux).

G.-C. d'Ornano.

Propriétaire, avocat, député sortant (arrondissement de Cognac).

C. Boreau-Lajanadie.

Propriétaire, ancien député à l'Assemblée nationale, ancien conseiller à la Cour de Bordeaux, chevalier de la Légion d'honneur (arrondissement de Confolens).

E. de Champvallier.

Propriétaire, vice-président du Conseil général, ancien député à l'Assemblée nationale, conseiller général du canton de Villefagnan (arrondissement de Ruffec)

Angoulême, le 21 septembre 1885.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

A MM. les Électeurs de la 1re circonscription d'Angoulême.

Mes chers Concitoyens,

Le mandat dont vous m'avez honoré l'année dernière, par 8.451 suffrages, andis que mon concurrent n'en obtenait que 4.345, va expirer.

La loi qui rétablit le scrutin de liste par département peut m'empêcher de solliciter encore le titre exclusif de député de la première circonscription d'Angoulême ; mais elle sera impuissante, je vous en donne l'assurance, à altérer les liens particuliers qui m'unissent désormais à vous, mes fidèles amis des premiers jours.

Je résumais l'an passé mon programme en ces quelques mots :

Ordre. — Paix. — Liberté.

Pas de guerre. — Économies. — Dégrèvements.

Revision de la Constitution.

Consultation directe du Peuple.

J'y ai été absolument fidèle; tous mes actes, toutes mes paroles, tous mes votes en font foi; mais les efforts de nos amis politiques et les miens ont été impuissants à le faire triompher.

Nos adversaires opportunistes ont continué, malgré nos énergiques protestations,

A faire la guerre,

A augmenter les dépenses publiques,

A gaspiller les ressources de l'impôt,

A méconnaître les besoins des classes laborieuses,

A fouler aux pieds les droits de la souveraineté nationale.

Les cinq candidats, qui se présentent avec moi à vos suffrages, sont tous d'accord pour combattre cette politique néfaste.

Tous les six, entendez-le bien, quoique nos adversaires puissent dire dans les affiches de la dernière heure, nous sommes unis pour sauvegarder les droits de la Nation; nous sommes d'accord pour rendre la parole à la France, car la France est souveraine.

Nous sommes prévenus que des manœuvres seront pratiquées pour vous

faire croire le contraire. Comme toutes les calomnies, ces manœuvres se produiront à l'heure à laquelle nous n'aurons plus le temps de répondre.

Vous en ferez justice.

Vous repousserez énergiquement les candidats officiels opportunistes, et vous voterez en masse pour les candidats de l'ordre, de la paix et de la liberté, pour les véritables défenseurs de la démocratie et de la souveraineté nationale, pour :

MM. **A. Ganivet**, ancien député ;
E. Laroche-Joubert, député sortant ;
L. Arnous, député sortant ;
G.-C. d'Ornano, député sortant ;
C. Boreau-Lajanadie, ancien député ;
E. de Champvallier, ancien député.

Aux urnes ! Pas d'abstentions !!

Laroche-Joubert, député sortant,
Conseiller général, etc., etc.

Angoulême, le 1er octobre 1885.

Un dernier mot aux Électeurs.

Chers concitoyens,

Sentant le terrain s'effondrer sous leurs pas, nos adversaires opportunistes en viennent à la manœuvre désespérée des mensonges de la dernière heure.

Sachant que nous sommes tous pour le drapeau tricolore, pourquoi cherchent-ils à faire croire le contraire ?

Est-ce loyal ?

Renouvelant la honteuse manœuvre des élections de 1881, alors qu'ils osèrent nier sur affiches blanches la guerre de Tunisie, ils nient aujourd'hui les guerres du Tonkin, de l'Annam, de Madagascar.

Est-ce loyal ?

Que font donc les 35.000 soldats français qui luttent là-bas, qui, hier encore, subissaient un assaut dans la ville de Hué, et qui attendent les renforts dont la date des élections suspend seule le départ ?

N'est-ce pas la guerre cela ?

Que font donc à Madagascar nos vaillantes troupes qui, le mois dernier, soutenaient un combat meurtrier et se retiraient devant le nombre ?

N'est-ce pas la guerre cela?

Quant au déficit budgétaire, il est avoué par tous les républicains indépendants, les Germain, les Léon Say, les Lebaudy, etc., etc.

Le gaspillage des finances publiques, tout homme de bonne foi reconnaît qu'il a été sans mesure et sans frein.

Nier ce déficit et ce gaspillage serait un mensonge.

Et ce sont les héritiers des hommes du 4 Septembre qui osent nous imputer les charges de la guerre à outrance, aggravées encore par la hideuse guerre civile de 1871!!!

Votre bon sens d'hommes indépendants et libres fera bonne justice de ces manœuvres déloyales.

Vous direz demain :

Arrière aux candidats de la guerre et du déficit! et vous voterez en masse pour les candidats de la paix, de l'économie et de la liberté, qui, respectueux de la souveraineté nationale, ont toujours été et seront toujours les ennemis énergiques et résolus de toute guerre civile.

Électeurs!

Aux urnes! Pas d'abstentions! Vive la France!

A. Ganivet, ancien député;
E. Laroche-Joubert, député sortant;
L. Arnous, député sortant;
G.-C. d'Ornano, député sortant;
C. Boreau-Lajanadie, ancien député;
E. de Champvallier, ancien député.

Angoulême, le 3 octobre 1885.

CHARENTE-INFÉRIEURE

MM. JOLIBOIS, baron ESCHASSERIAUX, Georges ROCHE, ROY DE LOULAY (Louis), baron VAST-VIMEUX, comte DUCHATEL, DELMAS

(Élus le 18 octobre 1885).

Aux électeurs de la Charente-Inférieure.

Électeurs,

La France est appelée à élire une nouvelle Chambre de députés ; les élections du 4 octobre prochain seront décisives pour notre pays; car, dans cette consultation générale, vous aurez à condamner ou à ratifier la politique suivie par les hommes qui nous gouvernent depuis 1881.

En venant soliciter vos suffrages, nous devons vous dire toute notre pensée sur la direction donnée aux affaires intérieures et extérieures pendant la législature qui finira le 14 octobre prochain.

A l'Intérieur :

La politique de recueillement et de réorganisation sociale s'imposait :

Pour ramener l'économie et l'ordre dans les finances ;

Pour obtenir, par des études sérieuses, les réformes économiques et sociales si souvent promises et jamais réalisées ;

Pour assurer, par une répartition plus équitable de l'impôt, la protection devenue si nécessaire à l'agriculture, au commerce et à l'industrie ;

Pour restituer à la France enfin cette richesse qu'elle connaissait, quand de véritables hommes d'Etat dirigeaient ses destinées.

Au contraire, nous avons eu :

Une politique sans direction, sans prévoyance ;

Le gaspillage de nos finances ;

Des travaux entrepris sans études suffisantes, et sans souci de l'avenir engagé ;

L'oubli des programmes sociaux et économiques ;

Enfin, l'industrie nationale et l'agriculture livrées sans défense à la concurrence étrangère.

A l'Extérieur :

Au lieu d'une politique ferme et résolue, le Gouvernement a suivi une politique d'hésitation et de dissimulation qui nous place en Europe sans amis et sans alliés confiants. Nos plus proches voisins semblent guetter le moment où nos entreprises coloniales nous livreront aux convoitises de nos éternels ennemis.

Électeurs,

Cette juste critique de la politique nous fait un devoir de vous dire quelle orientation nouvelle nous réclamerons pour les affaires générales de la France, si vous nous faites l'honneur de nous choisir pour vos représentants.

La crise agricole et industrielle que nous traversons impose aux pouvoirs publics des mesures énergiques pour ramener une prospérité que nous ne connaissons plus depuis que la direction gouvernementale est entre les mains des opportunistes. Depuis huit années, nos produits sont concurrencés sur nos marchés par une augmentation d'un milliard de marchandises expédiées de toutes provenances, tandis que notre vente à l'étranger a baissé de plus de cinq cents millions.

Nos adversaires vous disent que les nations étrangères subissent la même crise agricole et industrielle ; ils vous trompent, car, pendant que nos transactions diminuaient de quatorze cents millions, l'Allemagne augmentait son commerce d'exportation de 870 millions, l'Angleterre de 450 millions, l'Italie de 122 millions, les États-Unis de 860 millions. Telle est la vérité.

Devenus vos élus, nous nous attacherons à faire prévaloir les mesures indiquées par la Société des Agriculteurs de France, pour que les produits étrangers ne puissent plus être offerts sur nos marchés, avec des privilèges qui leur permettent de ruiner les producteurs français.

La suppression des tarifs de pénétration, la revision des droits de douane, la création de tarifs compensateurs nous paraissent indispensables.

Nous continuerons à réclamer à l'État la prompte exécution des chemins de fer compris dans son réseau.

Nous demanderons la prohibition de tout nouveau traité de commerce avant l'expiration de ceux renouvelés avec tant d'imprévoyance en 1880, et, pour compléter cette protection de nos intérêts agricoles, nous réclamerons le dégrèvement de l'impôt foncier, — la création d'établissements de crédit, — l'enseignement primaire complété par les notions d'agriculture, — la suppression des appels de 28 jours et de 13 jours, appels qui peuvent être supprimés sans préjudice pour l'armée.

Nous presserons le vote de la loi qui assure le recrutement des cadres inférieurs de notre armée, pour qu'il soit possible de réduire la durée du service militaire, même au-dessous de trois ans, et nous demanderons la limitation de

ce service au temps strictement nécessaire à l'instruction de nos jeunes soldats.

Nos intérêts maritimes auront aussi en nous des défenseurs ardents et dévoués.

Nous réclamerons le développement si nécessaire de notre arsenal de Rochefort, l'organisation de la défense de nos côtes et le prompt achèvement du matériel de notre flotte. Nous poursuivrons avec énergie l'œuvre commencée par l'un de nous, M. Georges Roche, en demandant à la Chambre de voter l'unification complète des pensions de retraite pour le personnel officier et non officier des troupes des armées de terre et de mer.

Nous demanderons la suppression des permis de chasse, vainement réclamée par nous depuis 1876;

La suppression du monopole de fabrication des allumettes, qui expose les particuliers à des perquisitions domiciliaires vexatoires et humiliantes;

La modification des droits d'octroi, l'abolition de l'exercice et des mesures entravant la libre circulation des boissons.

Nous voulons enfin, pour arriver à des économies sérieuses, supprimer les emplois inutiles, créés par les gouvernants, afin de récompenser, au détriment de l'épargne du pays, des services électoraux.

La séparation des Églises et de l'État aurait pour effet de froisser les croyances et de troubler profondément notre pays; l'application loyale et sincère du Concordat assurera le respect de la liberté de conscience et résoudra pacifiquement les questions religieuses si imprudemment soulevées.

Partisans absolus d'une politique extérieure pacifique, mais ferme et loyale, nous voulons concentrer nos ressources militaires pour imposer à tous le respect qui nous est dû.

Adversaires résolus de l'extension coloniale, nous pensons que notre politique devait être la mise en œuvre de notre ancien patrimoine; au lieu d'organiser ce que nous possédons, les opportunistes ont engagé, dans de folles et aventureuses entreprises, le meilleur de notre armée. Violant la Constitution, sans déclaration préalable de guerre, le ministère Ferry a jeté le pays dans une lutte que le traité de Tien-Tsin peut interrompre pour un instant, mais qu'il ne terminera pas. La politique asiatique ne respectera pas longtemps un traité mal pensé, mal équilibré.

Il importe d'en finir avec cette politique ruineuse et aventureuse, et c'est avec raison qu'on a dit qu'il fallait se garder à la fois contre les folies incurables ou les reculades honteuses.

Électeurs,

Ceux qui vous disent que nous ne sommes d'accord que pour détruire, et que nous serions en désaccord pour constituer un gouvernement, vous trompent. Ils oublient que la Chambre future n'aura pas à exercer le pouvoir constituant. La volonté nationale est notre suprême arbitre; sa décision sera toujours par nous, acceptée avec confiance et obéie avec respect. Ceux qui s'insurgeraient contre elle mériteraient seuls d'être appelés des fauteurs de guerre civile.

L'union des Conservateurs, c'est la victoire.
Nous n'avons qu'un drapeau : le drapeau tricolore.
Nous n'avons qu'un cri.

Vive la France!

BEAUSSANT, ancien préfet.
Eschasseriaux, député sortant.
Jolibois, député sortant.
LAVERNY, avocat, conseiller municipal de Saintes.
Roche (Georges), député sortant.
Roy de Loulay (Louis), député sortant.
Vast-Vimeux, ancien député, ancien sénateur.

A Messieurs les fonctionnaires des douanes et des forêts de la Charente-Inférieure.

Messieurs,

Vous vous êtes justement émus du rejet par la dernière Chambre du projet de loi qui tendait à améliorer la position du service actif des douanes et des forêts en l'assimilant, quant aux pensions de retraites, au corps de la gendarmerie.

Le Gouvernement, mal inspiré et soutenu dans sa résistance par un certain nombre de députés, notamment par MM. Barbedette et Mestreau, a, en effet, le 19 avril 1883, fait repousser la proposition qui vous concerne et qui devait assurer le succès de vos légitimes revendications.

Mais la question reviendra devant la Chambre et, comme toutes les causes justes, la vôtre finira bien par triompher. Ce que n'a pas fait la dernière législature, la législature prochaine doit l'accomplir et les sept candidats de la liste conservatrice se feront, s'ils sont vos élus, un honneur et un devoir, soyez-en certains, d'apporter leur concours à ce résultat, ce sera l'une de leurs premières préoccupations en arrivant à la Chambre !

Jolibois, député sortant.
Eschasseriaux, député sortant.
Roche (Georges), député sortant.
Roy de Loulay (Louis), député sortant.
Vast-Vimeux, ancien député, ancien sénateur.
LAVERNY, avocat, conseiller-municipal de Saintes.
BEAUSSANT, ancien préfet.

ÉLECTION DU 18 OCTOBRE

Dernier appel.

Électeurs,

Nos adversaires ont osé nous appeler les candidats de la guerre civile.

Nous avons protesté et nous protestons avec indignation. Cet odieux outrage ne méritait que le mépris. L'imposante majorité de vos suffrages en a fait justice et nous a vengés.

Électeurs,

Vous savez ce que valent les mensonges et les manœuvres opportunistes de la dernière heure, continuez à les repousser avec dédain.

Le 4 octobre, la France a définitivement renversé le régime néfaste qui pesait sur le pays. Pacifiquement, sans révolution, sans secousse, sans mettre en question la forme du gouvernement, le suffrage universel a anéanti sans retour le règne de la délation, de l'espionnage et de l'oppression ; il a irrévocablement condamné les guerres lointaines et le gaspillage de nos finances.

Cultivateurs, négociants, ouvriers, fonctionnaires, tous enfin! suivez l'exemple patriotique que la France vient de vous donner. Votez librement et sans crainte. Les menaces sont désormais aussi impuissantes que les promesses sont vaines.

Accomplissez le 18 octobre un acte vraiment politique; n'effacez ni ne changez un seul nom de notre liste.

Électeurs,

Persévérez dans votre confiance en nous, elle ne sera pas trompée.

Nous voulons la liberté pour tous et l'égalité devant la loi.

Nous demandons la diminution des charges qui paralysent le commerce,

entravent l'industrie, ruinent l'agriculture et pèsent si lourdement sur le peuple.

Nous sommes les ennemis des privilèges, des vexations et des abus.

Nous sommes les adversaires résolus des hommes que le pays, avec raison, a stigmatisés du nom de Tonkinois et qui ne parlent que de la République, quand nous ne songeons qu'à la France.

Par l'ordre et l'économie, nous entendons proscrire les emprûnts et les impôts nouveaux.

Serviteurs respectueux du suffrage universel, nous avons horreur de la guerre civile.

Nous sommes les candidats de la paix; notre devise est : Tout pour la France!

Jolibois, député sortant.
Eschasseriaux, député sortant.
Roche (Georges), député sortant.
Roy de Loulay (Louis), député sortant.
Vast-Vimeux, ancien député, ancien sénateur.
Laverny, avocat, conseiller municipal de Saintes.
Beaussant, ancien préfet.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Profession de foi de M. Duchatel, candidat républicain indépendant

---

Monsieur et cher Concitoyen,

Les prochaines élections générales ne peuvent pas manquer d'avoir une graade influence sur les destinées de la France et sur l'avenir de la République.

La France aura-t-elle un Gouvernement stable, ordonné, sincèrement libéral, sagement progressif?

La République sera-t-elle ce Gouvernement national, ouvert à tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté, fermement établi sur le terrain des réformes pratiques et des idées modérées?

Ces questions posées, il appartient au suffrage universel de les résoudre.

La solution dépendra du choix de ses mandataires.

Déjà j'ai fait connaître dans ses grandes lignes mon programme politique. J'ai affirmé le respect et le maintien des institutions républicaines. J'ai demandé la constitution d'un parti de gouvernement.

Aujourd'hui, invité par un grand nombre d'électeurs de l'arrondissement de Jonzac à poser ma candidature, je crois le moment venu de compléter et de préciser mes déclarations antérieures.

Passant en revue les principales questions à l'ordre du jour, je tiens à m'expliquer sur chacune d'elles sans réticences.

Les questions financières s'imposent tout d'abord à notre plus sérieux examen. Dans ces dernières années les charges ont augmenté, les ressources ont faibli, l'équilibre de nos budgets a été peu à peu compromis. Notre premier soin devra être d'aviser au moyen de le rétablir. Pour y réussir, trois conditions me paraissent essentielles : procéder à une revision sévère des dépenses de l'État, ne créer aucune dépense nouvelle ou superflue, n'entreprendre que les réformes d'impôt absolument nécessaires. Parmi ces réformes, je placerais au premier rang une répartition plus équitable de la contribution foncière, le dégrèvement de cette contribution dans les départements indûment taxés comme le nôtre au-dessus de la moyenne, une étude nouvelle de la réduction des charges excessives qui pèsent sur le cultivateur.

Les questions religieuses ont jeté dans les esprits une agitation regrettable. Je suis de ceux qui veulent l'apaisement et la liberté pour tous. Dans les conditions présentes, la séparation des Eglises et de l'Etat ne pourrait que nuire à cet apaisement. Le parti républicain, d'ailleurs, semble fort partagé sur la solution de ce difficile problème. Quant à moi, je considère que l'Eglise doit rester absolument étrangère à la politique; mais, pour régler ses rapports avec l'Etat, je demeure partisan du maintien et d'une exécution ferme, mais loyale, des clauses du Concordat.

Les questions extérieures doivent être traitées avec fermeté, mais prudence et économie. Tout récemment, elles se sont présentées à nous sous forme d'expéditions lointaines, plus coûteuses que profitables au pays. J'estime qu'il importe d'y mettre un terme. Peut-être même, dans une mesure compatible avec la dignité nationale, conviendrait-il de restreindre le champ et de diminuer les frais de nos possessions coloniales.

Les questions militaires se réduisent à deux points essentiels; le service de trois ans, l'obligation pour tous de passer sous les drapeaux. Ce principe admis, faut-il l'appliquer dans toute sa rigueur, établir un service d'égalité à outrance, ne tenir aucun compte, par exemple, de certains tempéraments à y apporter pour le recrutement des grands services publics? Je ne saurais me ranger à cette opinion extrême. Quant au service de trois ans, je l'accepte sous réserve d'une formation des cadres inférieurs qui, pour rappeler les propres expressions de Gambetta, « assure l'ossature de l'armée, c'est-à-dire en constitue la solidité et la résistance en temps de paix, et le nerf et la vigueur en temps de guerre ».

Les questions agricoles et industrielles sollicitent notre plus vigilante attention. Sans abandon des principes de liberté commerciale, que maintes fois nous avons affirmés ensemble, nous ne saurions cependant admettre que

cette liberté se tourne en duperie à notre détriment, ni que nos intérêts nationaux soient sacrifiés aux intérêts étrangers. La revision du tarif des douanes et le relèvement des droits d'entrée afférents aux produits agricoles, récemment votés par les Chambres, me paraissent donc des mesures équitables et commandées par notre situation économique.

Dans l'intérêt bien entendu du pays, les discussions d'affaires, calmes et sérieuses, devraient prendre le pas sur les débats politiques, stériles et irritants. Le développement de l'instruction, l'achèvement des maisons d'école, l'amélioration du sort des instituteurs, l'extension des chemins vicinaux et des voies ferrées, les mesures d'encouragement à l'industrie et à l'agriculture, la confection du Code rural, la revision de la loi sur la chasse, la simplification de la procédure, la diminution des frais de justice, la refonte du système pénitentiaire et tant d'autres réformes de détail intéressant le sort des travailleurs de la ville ou de la campagne, ne sont-ce pas là des matières suffisantes à remplir le programme d'une législature?

Sur ces bases, je suis prêt à me vouer à la défense de vos intérêts. Soyez assuré que, pour les défendre, je saurai me maintenir sur le terrain des institutions libérales, républicaines, démocratiques, depuis quinze ans consacrées par le suffrage universel.

Veuillez me croire, Monsieur, votre bien dévoué concitoyen,

T. Duchatel.

Ancien député, conseiller général, maire de Mirambeau,
officier de la Légion d'honneur.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Monsieur et cher Concitoyen,

Les conditions dans lesquelles j'ai été amené à poser ma candidature ne m'ont pas permis de visiter les différentes communes du département. Seul, je n'aurais pas pu suffire à une tâche que sept candidats, faisant cause commune, ont eu déjà quelque peine à se partager.

Je le regrette d'autant plus, que j'eusse désiré m'expliquer devant vous sur la question économique, et, en particulier, sur la proposition faite par moi au Conseil général, de la suppression du principal de l'impôt foncier. Dans l'état

actuel des charges et des souffrances de l'agriculture, je considère comme des mesures nécessaires un dégrèvement foncier, aussi large que possible; un remaniement et une répartition plus équitable de nos impôts. Je vous promets d'y consacrer tous mes efforts. J'appuierai également toutes les réformes ayant pour but d'améliorer le sort des travailleurs des villes ou des campagnes.

Si je suis élu au nombre de vos députés à la prochaine législature, je prends, en outre, l'engagement de vous présenter un compte rendu annuel de mon mandat.

Veuillez me croire. Monsieur, votre bien dévoué concitoyen,

T. Duchatel.

Electeurs,

De divers côtés on me demande si, élu Député, je maintiendrai le réseau de l'Etat.

Ma réponse sera bien nette.

Dans le passé, je n'ai pas voté les conventions avec les grandes compagnies; dans l'avenir, je voterai les mesures favorables au maintien et à l'extension des lignes ferrées de l'Etat.

Votre tout dévoué concitoyen,

T. Duchatel.

Paris, le 9 Avril 1886.

Monsieur le Président et honoré Collègue,

Aux déclarations contenues dans les trois circulaires, que vous avez bien voulu hier placer sous mes yeux et que j'ai reconnues exactes, je crois bon, pour compléter mon dossier électoral, d'y ajouter les deux mentions suivantes :

A la veille des élections sénatoriales de 1885, et, en déclinant toute candidature à ces élections, j'ai déclaré, dans une lettre rendue publique, que, conséquent avec mon vote sur l'amendement Pascal Duprat, du 11 février 1875, je persistais à réclamer l'élection des Sénateurs par le suffrage universel direct, et que, bien résolu à n'accepter de mandat politique que sur cette large base, je réservais de poser ma condidature aux plus prochaines élections législatives.

Au mois de septembre 1885, en réponse à une demande du comité républicain cantonal de Saint-Martin-de-Ré, transmise par son président, j'ai fait la déclaration suivante : « Je suis partisan du droit d'association c'est à dire de

« l'abrogation des articles 291, 292, 294 du Code pénal, et de la loi du 10 avril « 1834, sous certaines conditions à déterminer pour garantir les droits de l'Etat et « de la société civile. »

Veuillez agréer, monsieur le Président et honoré Collègue, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

T. Duchatel.

Profession de foi de M. Delmas.

La Rochelle, le 5 août 1885.

Monsieur le Président,

Plusieurs comités républicains cantonaux m'ont fait l'honneur de me désigner pour être un de leurs candidats au congrès de Saintes.

Répondant à leur appel et ne pouvant cependant, quelque désir que j'en aie, me rendre dans le sein de tous les Comités avant le Congrès du 16 août, je crois bien faire de vous indiquer sommairement quelles sont les lignes générales de la politique qui me paraît devoir être suivie par la prochaine législature :

1° Service militaire obligatoire pour tous, sans exception, et remplacement du volontariat par des concours permettant de renvoyer chaque année dans ses foyers une fraction du contingent;

2° Politique coloniale très prudente et qui ne soit, suivant une formule heureuse, ni une politique d'abandon, ni une politique de conquête;

3° Acheminement aussi prompt que possible à la séparation des Églises et de l'État;

4° Liberté d'association, mais sous un régime de lois qui rende impossible la reconstitution des biens de main morte;

5° Politique économique ayant pour inspiration générale le libre échange, mais n'ayant point le caractère d'un principe absolu et sachant, suivant les temps et les circonstances, protéger les intérêts agricoles et industriels contre la concurrence étrangère;

6° Dégrèvement de l'impôt foncier qui doit alléger de 600.000 francs les charges annuelles de la Charente-Inférieure;

7° Expansion continue de l'instruction primaire, laïque, gratuite, obligatoire, inséparable du suffrage universel, avec lequel, conquête définitive de la Révolution, elle forme le fondement même de notre état social ;

8° Stabilité républicaine affirmée par la formation d'une majorité de gouvernement résolue, sans servilité, à éviter au pays les crises ministérielles qui l'inquiètent, empêchent toute politique suivie et paralysent les affaires.

Telles sont les idées générales que je me réserve de développer devant le congrès de Saintes, sans préjudice des intérêts locaux qui me paraissent devoir être la préoccupation permanente d'un représentant fidèle et dévoué.

Je vous prie, monsieur le Président, de vouloir bien donner connaissance de ce qui précède à votre Comité, et d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

E. Delmas.

Conseiller général, maire de La Rochelle.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Messieurs et chers Concitoyens,

Le Congrès républicain de la Charente-Inférieure composé de représentants de toutes les communes, nous a fait l'honneur de nous désigner à vos suffrages.

Nous sommes tous enfants du département.

A la Chambre des Députés, à la Commission départementale, au Conseil général, dans des Mairies importantes où la confiance de nos concitoyens nous a placés, nous avons tenu haut et ferme le drapeau de la République. Bien des fois avec vous, nous l'avons conduit à la victoire.

Depuis quinze ans que la République existe, ses adversaires n'ont pas cessé, de mois en mois, de vous prédire sa chute. Elle est aujourd'hui plus vivante et plus forte que jamais.

Si vous nous accordez votre confiance, nous poursuivrons, avec prudence et maturité d'examen, la réalisation des réformes réclamées par notre grande démocratie.

La France est lasse d'agitations stériles.

Elle veut à la Chambre une majorité unie et puissante pour assurer la stabilité du Gouvernement.

C'est dans cette majorité que nous prendrons place.

Les souffrances de l'agriculture et de l'industrie qui frappent le monde entier appellent impérieusement pour la France de promptes solutions. Nous les chercherons notamment dans le dégrèvement de l'impôt foncier, l'institution d'un crédit agricole, la prompte reconstitution du vignoble; la diffusion de l'enseignement cultural, la réduction du service militaire, et dans les traités de

commerce qui défendent la production sans compromettre le principe du libre échange.

Nous voulons le service militaire obligatoire pour tous, sans exception ; sa réduction à trois années et la suppression du volontariat.

Les rapports de l'Eglise et de l'Etat sont périodiquement un sujet de trouble et de division. Ces rapports doivent être réglés de manière à mettre un terme définitif aux empiétements et aux agressions de l'Eglise.

Nos possessions coloniales, essentielles aux débouchés des produits français, sont aujourd'hui largement suffisantes. Notre devise sera simple : Pas d'abandon, plus de conquêtes.

La liberté d'association est un principe vivifiant, nous le défendrons comme toutes les autres libertés, mais sans lui permettre de reconstituer les biens de main-morte.

Nous demanderons :

La réforme et une plus équitable répartition de l'impôt ;

La réduction des frais de justice, la simplification des formalités de la procédure, l'extension de la compétence des juges de paix ;

L'expansion sans relâche et sous toutes ses formes, de l'instruction publique, liée à l'amélioration du sort des instituteurs ;

La suppression des charges et des mesures souvent vexatoires qui entravent le commerce en général et celui des boissons en particulier.

L'accroissement de notre réseau de chemins vicinaux et de chemins de fer, et en particulier du réseau des chemins de fer de l'État ;

L'achèvement et l'entretien de nos ports ;

Le développement de notre grand arsenal maritime ;

Les mesures de nature à améliorer le sort des travailleurs ;

L'unification des retraites ;

La refonte de la loi sur la chasse.

La Chambre dont le mandat prend fin a déjà réduit les dépenses publiques. Nous pensons qu'il faut persévérer dans la voie des économies.

Chers concitoyens,

Le département de la Charente-Inférieure a élu le 25 janvier dernier des sénateurs républicains.

Pour le bien du pays, il faut une entente parfaite entre vos sénateurs et les députés que vous allez élire.

Nous représentons cette entente.

Électeurs,

C'est à vous qu'il appartient de choisir entre des candidats résolus, dans une union parfaite, à soutenir le Gouvernement et des candidats sans drapeau,

déterminés à renverser la République, unis pour un jour par la haine, prêts à s'entre-déchirer le lendemain et à précipiter la Patrie dans de nouvelles révolutions sans terme et sans issue.

Vive la France!

Vive la République!

Bisseuil, député sortant, conseiller général.
Delmas, maire de la Rochelle, conseiller général.
Dupon, maire, conseiller général.
Lair, maire de la ville de Saint-Jean d'Angély.
Rouvier, négociant, conseiller général.
Garnier, maire de Royan, conseiller général.
Normand-Duflé, conseiller général.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Scrutin de ballottage du 18 octobre 1885.

Électeurs,

Comme complément à notre programme de politique générale, nous avons le devoir de vous faire connaître notre sentiment sur certaines questions d'intérêt spécial.

Si vous nous faites l'honneur de nous confier le mandat de Député, nous demanderons :

Des tarifs spéciaux ou communs, à prix très réduits, pour le transport de huîtres et des moules, de manière à ce que ces produits puissent arrive jusqu'aux grands centres, notamment Paris, où le tarif actuel de 70 francs par 1.000 kilogrammes ne leur permet pas de venir concurrencer les envois de la Bretagne et du Nord.

La suppression de l'impôt sur les concessions à la mer, impôt d'un rende-

ment insignifiant pour l'État, et qui grève les industries si intéressantes de notre littoral.

En ce qui concerne les sels, une élévation de 25 0/0 du droit d'entrée sur les sels étrangers ; et, en outre, en raison de la déliquescence de nos sels marins comparativement aux sels de mine qui sont toujours secs, l'élévation à 10 ou 12 0/0 de la tolérance de 5 0/0 actuellement accordée aux sels marins.

L'unification des pensions de retraite pour tous les anciens serviteurs de l'État.

L'attribution aux Caisses de retraite des Sociétés de secours mutuels, d'une somme de 10 millions, conformément à la proposition déjà déposée au Sénat par le Gouvernement.

Bisseuil, député sortant, conseiller général.
Delmas, maire de la Rochelle, conseiller général.
Duchatel, ancien député, conseiller général.
Dupon, président de la Commission départementale, conseiller général.
Garnier, maire de Royan, conseiller général.
Lair, maire de Saint-Jean-d'Angély.
Rouvier, membre de la Commission départementale, conseiller général.

CHER

MM. BRISSON (Henri), PERNOLET, MELLOT, LESAGE, MARET (Henry), PAJOT

(Élus le 18 Octobre 1885).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTIONS DU 4 OCTOBRE 1885.

Les Candidats du Congrès républicain radical du Cher aux Electeurs.

Chers Concitoyens,

Présentés au suffrage universel par le Congrès républicain radical du Cher, nous résumons ici les déclarations par nous faites devant lui et développées dans de nombreuses réunions publiques sur tous les points du département.

De ces entretiens avec les électeurs, voici les vœux qui nous paraissent se dégager comme étant ceux de la Démocratie républicaine :

Dans l'ordre financier : Économie sévère des deniers du contribuable, strictement réservés aux dépenses productives, telles que l'instruction et les travaux publics ; — Amortissement sérieux, afin de soulager le Pays de la charge écrasante que lui imposent les fautes accumulées de la Royauté et de l'Empire.

Répartition plus exacte et, partant, plus équitable, dans les prestations, les patentes, les classifications cadastrales, de façon à alléger progressivement des impositions mal assises. Il faudra chercher, dans les remaniements de certaines

taxes, et notamment de celles qui ont pour base le revenu, les moyens de supprimer ou de dégrever les impôts les moins démocratiques et les plus préjudiciables au travail national.

L'impôt du sang devra, de même, être plus également réparti ; le service, obligatoire POUR TOUS, réduit à trois ans ; le volontariat supprimé. Ajoutons-y la constitution d'une armée coloniale dans laquelle entrera le contingent fourni chaque année par les indigènes ; nous posséderons ainsi tous les éléments de cette force militaire défensive, indispensables à un gouvernement qui, comme celui de la République, repousse les aventures, ne veut que le maintien de la paix et le respect de la Patrie.

Non moins que le souci de la défense nationale, nous avons celui de l'instruction à tous les degrés.

Achever la construction des écoles ; — régler la situation des instituteurs, dont le dévouement mérite d'être encouragé ; — développer l'enseignement professionnel et agricole.

Distribuer les bourses de façon à donner aux enfants laborieux et intelligents, mais sans fortune, l'instruction nécessaire pour permettre l'accès de la démocratie à toutes les situations ; tel est, sans entrer dans les détails, le programme de tous les républicains.

Nous tiendrons la main à ce que, dans l'école et dans tous les services publics, les principes de l'État laïque soient rigoureusement respectés. Il importe de défendre énergiquement les droits de la société civile, de maintenir les ministres des cultes en dehors de la politique, et de continuer la série des mesures qui permettront de réaliser la séparation des Églises et de l'État.

Les intérêts du travail et de la production nationale seront l'objet constant de notre sollicitude.

Les modifications d'impôts dont nous avons déjà parlé et qui sont de nature à soulager la main-d'œuvre ;

L'amélioration des voies de transport et des tarifs, ces grands régulateurs de la vie commerciale des nations ;

L'admission des associations ouvrières aux adjudications publiques ;

L'organisation du Crédit agricole, si nécessaire à notre première industrie nationale ;

La généralisation des institutions de prévoyance destinées à assurer les travailleurs de tous ordres et leurs familles contre la maladie, les accidents, les infirmités, la vieillesse.

Voilà les réformes qui nous semblent nécessaires, et dont nous presserons la réalisation.

La simplification de la procédure, la réduction des frais de justice, la célérité dans l'expédition des affaires, l'extension de la compétence des juges de paix, devront d'ailleurs, compléter cet ensemble.

Électeurs,

Telles sont les vues que nous vous soumettons et que nous croyons communes à la majorité des républicains.

Cette République tant attaquée, tant calomniée, a déjà donné à la France de plus longues années de paix et de sécurité intérieure, et, en même temps, plus de liberté, qu'aucun des régimes qui l'ont précédée.

En continuant à se développer normalement, elle assurera toutes les réformes désirables.

Vous saurez donc la défendre contre les entreprises de ceux qui s'apprêtent à lui donner assaut, de ces monarchistes incorrigibles qui, après avoir ruiné la France en 1870, l'ont troublée en 1873 et 1877, et qui la menacent encore d'une révolution réactionnaire. Vous seuls avez qualité pour leur donner la leçon qu'ils méritent.

Vous seuls pouvez assurer au pays, par votre propre persévérance, la tranquillité et le progrès.

Vous le prouverez, en accordant vos suffrages aux candidats du Congrès républicain radical.

Nous attendons le 4 octobre avec confiance.

Vive la République !

Henri Brisson, président du Conseil des Ministres.
C. Lesage, conseiller général.
F. Mellot, conseiller général.
E. Mingasson, député sortant.
Ch. Pajot, conseiller général.
A. Pernolet, vice-président du Conseil général.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTIONS DU 4 OCTOBRE 1885

Comité radical anti-opportuniste.

Citoyens,

Le suffrage universel n'est plus rien si les élections législatives ne sont l'expression de sa volonté.

Pour cela, il importe que les programmes soient élaborés par les électeurs et non par les candidats.

C'est ce que le comité radical anti-opportuniste a pensé.

Voici le programme élaboré par lui, au bas duquel vous trouverez les noms des candidats qui se sont, sur l'honneur, engagés à le défendre et à en assurer l'exécution intégrale.

LE COMITÉ.

Programme.

Article premier. — Abrogation de l'article 13 de la loi organique du 30 novembre 1875, interdisant le mandat impératif.

Art. 2. — 1° Revision de la Constitution dans un sens démocratique;

2° Élection du Sénat par le suffrage universel et au scrutin uninominal, et de la Chambre des députés au scrutin de liste.

3° En matière budgétaire, le dernier mot appartiendra à la Chambre issue du scrutin de liste.

Art. 3. — Décentralisation administrative.

Art. 4. — Séparation des églises d'avec l'État, suppression du budget des cultes.

Art. 5. — 1° Revision du cadastre;

2° Suppression progressive des impôts actuels et leur remplacement par un impôt sur le revenu.

Art. 6. — Création de caisses de retraite pour la vieillesse, de caisses de prévoyance contre le chômage et les accidents; ces caisses devant être alimentées par les subventions de l'État, des communes et par la participation des intéressés.

Art. 7. — Réduction à trois ans du service militaire, obligatoire pour tous.

Les instituteurs laïques ne seront astreints qu'à une année de service et seront classés, en cas de guerre, dans les services auxiliaires.

Art. 8. — Liberté de réunion et d'association sous la responsabilité des citoyens.

Les associations religieuses n'existeront que par une autorisation réglementée par l'État, et les biens de mainmorte rentreront dans le droit commun vis-à-vis de l'impôt.

Art. 9. — Interdiction du cumul des fonctions rétribuées; suppression des sinécures, des trésoriers généraux et des recettes particulières.

Art. 10. — Réorganisation judiciaire :

1° Institution d'une Cour de cassation élue par le suffrage universel, à raison de un membre par département, sous certaines conditions d'éligibilité à définir, cette Cour étant chargée du soin de pourvoir à la nomination des emplois de la magistrature à tous les degrés;

2° Simplification de la procédure;

3° Extension de la compétence des juges de paix;

4° Attribution du bénéfice de l'assistance judiciaire aux mineurs dont la

fortune à partager n'excèdera pas 4.000 francs par tête et à toute victime d'un accident du travail sur tout chantier public ou privé.

Art. 11.—1° Instruction accessible et gratuite à tous les degrés, après concours ;

2° Création d'écoles d'apprentissage théorique et pratique pour toutes les professions.

Art. 12. — Abandon dans l'adjudication des travaux publics du régime des entrepreneurs généraux; les adjudications seront divisées par professions ; les associations ouvrières, les chambres syndicales professionnelles seront admises à concourir dans tous les travaux.

Art. 13. — Suppression des sous-préfectures.

Art. 14. — Mise en adjudication des bureaux de tabac.

Art. 15. — Organisation du crédit agricole.

Vu : les candidats :

Bellot, député sortant.
Eugène Brisson, maire de Bourges.
Georges Durand, directeur de l'*Union républicaine.*
Henry Maret, député sortant.
Moreau, maire d'Avor.
Taxil, architecte à Saint-Amand.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1885

Comité électoral républicain-socialiste.

Aux Electeurs du Cher.

Citoyens,

Mandaté par le Congrès républicain-socialiste, fort de l'assentiment des candidats qu'il a proposés à vos suffrages, encouragé par les adhésions qui affluent de tous côtés, le comité s'adresse à vous, plein de confiance en votre patriotisme, certain de votre dévouement à la cause du peuple et de la République,

C'est qu'il s'agit, en effet, aujourd'hui, de sauver la Patrie et la République, menacées dans leur existence même, par l'incapacité de la classe dirigeante, par les crimes de l'opportunisme, par les intrigues des conspirateurs impérialistes, royalistes et cléricaux, par la coalition monarchique de l'étranger.

Il s'agit, dans cette crise économique et politique, où la Nation voit chaque jour sa misère grandir avec la fortune et l'insolence de ses maîtres, d'arracher le pouvoir aux mains indignes qui le détiennent, et de s'en emparer pour le salut du pays et notre délivrance.

Nous ne devons plus, sous peine de complicité et de déchéance, rester à la discrétion d'une bande de traîtres et de tripoteurs d'affaires, à la merci des opportunistes, livrés par eux à l'exploitation sans limites du riche et de l'usurier.

Expropriés par l'hypothèque et l'usure, rançonnés par le capitaliste, écrasés par l'impôt, l'ouvrier, le paysan, courbés sous le joug du salariat, dépossédés du produit de leur travail, sans sécurité, sans repos, traqués par la police, s'affaissent dans la pauvreté, la famine et la mort.

Nos enfants, nos frères, arrachés à la famille et au travail, sont, sous prétexte de politique coloniale, sacrifiés aux passions cupides de nos gouvernants, et comme autrefois, sous l'Empire, au Mexique, vont mourir au Tonkin, à Tunis, à Madagascar et en Chine, sans profit pour le pays affaibli, désorganisé, exposé ainsi aux attaques, à l'invasion de l'étranger.

C'en est assez. Nous ne voulons plus être dupes. Nous voulons la République. Nous voulons être maîtres chez nous. Au lieu de la conscription de la caserne et de l'armée permanente, tournée contre le peuple, instrument de guerre offensive et de politique monarchiste, nous voulons le peuple organisé, exercé, formant cette armée nationale sédentaire comprenant tous les citoyens valides, rempart inexpugnable de la Patrie républicaine; enfin, l'armée du peuple, debout tout entier, pour faire respecter ses frontières, défendre ses libertés et revendiquer ses droits.

Comme le travail, nous voulons le capital pour tous, pour la Nation affranchie du privilège capitaliste, de la misère et de la faim.

Par la solidarité et par l'égalité, non plus nominale, mais de fait, nous voulons l'aisance et le bien-être pour tous, comme la liberté.

C'est à cette République du peuple, gouvernée pour le peuple et par le peuple, que nous voulons arriver.

Que les candidats que nous vous proposons deviennent nos élus, et, comme ils nous en ont fait le serment, qu'ils soient nos guides dans ce combat incessant contre la réaction, qui se terminera par le triomphe si, tous avec eux, nous savons faire notre devoir.

Avec nous ils entretiendront des rapports permanents, discutant avec nous, dans de fréquentes réunions, les intérêts des communes, du département et de la Nation, nous rendant un compte assidu de leur mandat, et prenant nos instructions, afin de résoudre toutes les questions d'un accord commun.

Enfin, citoyens du Cher, n'oubliez pas que la France, lasse et malade de l'opportunisme, compte sur vous pour la délivrer de la coterie brissonnienne, la plus détestable parce qu'elle est la plus hypocrite. Vous le savez pour en avoir subi les attentats.

C'est contre l'ennemi réactionnaire, opportuniste et brissonnien que le Congrès a fait appel à la coalition de tous les vrais républicains.

Le sort du pays est entre vos mains. Vous n'hésiterez pas.

Vous renverserez l'obstacle qui s'oppose à votre affranchissement, et vous affirmerez en même temps votre inébranlable résolution de marcher à cette République d'égalité, de liberté et de justice vers laquelle nous vous convions.

Qu'au 4 octobre notre mot d'ordre, notre cri de combat et de victoire soit celui de tous les bons citoyens :

A bas la Réaction ! A bas l'Opportunisme !

Vive la République démocratique et sociale !

LE COMITÉ,

Vu : Félix PYAT, Ed. VAILLANT, **Henry Maret**, Gaston COUGNY, E. BAUDIN, MARGOT.

Extrait du Journal *Le Nouvelliste de Saint-Amand* (Cher) du 13 septembre 1885.

Dans un Congrès tenu à Saint-Amand, le 6 septembre 1885, M. Pajot a fait la Déclaration suivante :

Citoyens,

Je ne vous ferai pas de discours, je serai bref, ne me considérant pas comme un orateur, je vais vous donner lecture des principales clauses de mon programme.

Républicain militant, j'ai toujours été sur la brèche, mes opinions sont bien connues, dans mon arrondissement surtout.

Je demande :

La revision de la Constitution;

Nomination d'une Constituante;

Une étude sérieuse de la question financière et économique, et la proposition des lois qui s'y rattachent ;

Que le Budget soit présenté à une époque à laquelle il pourra être discuté utilement;

Création d'une caisse des Invalides du travail;
La séparation des églises et de l'État;
La suppression du Budget des cultes;
Réduction du service militaire;
Loi sur les cadres;
Plus d'officiers sortant des jésuitières;
Laïcisation de toutes les écoles;
L'État seul ayant le droit d'ouvrir des écoles et de procéder aux examens;
Création d'écoles professionnelles de toutes sortes;
L'État n'emploie que des fonctionnaires républicains;
Plus de cumul.
Interdiction au Ministre de déclarer la guerre, qu'elle se nomme représailles ou autrement, etc., etc.

CORRÈZE

MM. VACHER, LABROUSSE (Élus le 4 Octobre 1885).
MM. DELLESTABLE, BORIE, BRUGEILLES (Élus le 18 Octobre).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Chers Concitoyens,

Vous êtes appelés à élire cinq députés au scrutin de liste pour tout le département.

Deux listes républicaines, représentant deux politiques distinctes, sont en présence et sollicitent vos suffrages.

La liste de MM. Vachal et de Lasteyrie, et celle portant en tête les noms de MM. Vacher et Labrousse, qui est la nôtre.

La liste Vachal-de Lasteyrie est l'œuvre d'un comité qui a été, chacun le sait, jugé sévèrement par l'opinion publique.

Ce comité ne pouvait être pris au sérieux.

On sait qu'un certain nombre de délégués s'étaient donné eux-mêmes leurs pouvoirs, et que d'autres avaient été désignés d'office.

Trente-sept communes seulement étaient représentées, alors que le département en comprend deux cent quatre-vingt-sept.

Son œuvre est donc une véritable entreprise contre les droits des électeurs.

Respectueux du suffrage universel, le seul maître aujourd'hui, nous avons provoqué dans les trois arrondissements des réunions ouvertes à tous où nous avons exposé nos idées.

C'est de cette consultation directe que sont sortis le programme que nous soumettons au jugement du corps électoral et la liste que nous proposons à vos suffrages.

Quant aux deux politiques en présence, l'une est indécise et timide : les solutions franches la troublent ; elle prend l'immobilité pour la stabilité, elle ajourne quand il faudrait conclure, et se croit réservée parce qu'elle ne sait pas aboutir.

C'est la politique du piétinement, des atermoiements, des compromis et de l'équivoque.

L'autre est la politique de la marche en avant, la politique du progrès.

Nous appartenons à cette dernière qui doit se traduire par les réformes suivantes, sur lesquelles l'ensemble des électeurs a plus particulièrement appelé notre attention.

La prompte cessation des expéditions aventureuses qui affaiblissent la France au dedans, sans la grandir au dehors, et où, depuis quatre ans, se dépensent sans profit le sang de nos soldats et l'argent des contribuables ;

Le respect absolu de la Constitution, qui interdit d'entreprendre aucune guerre sans le consentement des deux Chambres ;

La réorganisation de notre régime colonial et la participation de notre domaine d'outre-mer à toutes les charges fiscales et militaires de la mère-patrie ;

L'organisation d'une armée coloniale ;

La suppression du volontariat d'un an, loi inique qui doit disparaître au plus tôt ;

Le service militaire réduit à trois ans et obligatoire pour tous les Français sans exception ;

L'abolition de la surtaxe du blé, qui pousse au renchérissement du pain sans protéger efficacement l'agriculture ;

La répartition plus équitable de l'impôt foncier ;

L'établissement d'un impôt sur l'ensemble des valeurs mobilières, et l'application d'une partie des ressources qui en résulteront au dégrèvement de la contribution foncière ;

La dotation aussi large que possible de la caisse des chemins vicinaux, l'un des moyens les plus pratiques pour favoriser l'agriculture ;

La distraction des dettes dans l'évaluation des droits à percevoir sur les successions ;

La diminution des frais de justice et l'extension de la compétence des juges de paix ;

La modification de la loi sur la chasse ; création du permis journalier ;

L'abaissement des tarifs de transport pour les voyageurs et pour les marchandises ;

La revision des tarifs de pénétration établis en faveur des produits étrangers ;

La création d'hospices cantonaux et l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes ;

La création de caisses de retraite pour la vieillesse ;

La suppression des états-majors administratifs, bien souvent inutiles et toujours fort dispendieux ;

La suppression des sous-préfectures ;

La suppression des trésoreries générales ;

Le relèvement des traitements des petits employés et l'unification des retraites des anciens militaires ;

La séparation des Églises et de l'État, si le Gouvernement, éclairé par l'opinion publique, en prend l'initiative, et tout au moins l'application stricte du Concordat ;

La sécularisation aussi rapide que possible de tous les services publics ;

Le retour à la Nation des biens de mainmorte indûment retenus par les congrégations ;

Le vote définitif de la loi sur les instituteurs, leur nomination par leurs chefs hiérarchiques, et la laïcisation immédiate de toutes les écoles publiques ;

L'augmentation du nombre des bourses pour l'enseignement secondaire et supérieur, et à mérite égal, leur attribution aux plus nécessiteux ;

L'élection des sénateurs par le suffrage universel ;

L'interdiction du cumul des fonctions publiques rétribuées avec le mandat législatif ;

L'interdiction pour les Députés et Sénateurs de prêter leur nom aux Sociétés financières ou industrielles faisant appel au crédit public ;

En un mot, nous sommes partisans de toutes les mesures susceptibles d'affermir et de démocratiser le gouvernement que la France s'est librement donné et nous ne permettrons jamais aux prétendants, quelle que soit leur dynastie, d'arborer leur drapeau sur le territoire de la République.

Chers Concitoyens,

Enfants de la Corrèze, vivant au milieu de vous, n'ayant d'autres aspirations que les vôtres, nous nous consacrerons à la défense de vos intérêts et de vos droits.

L'heure est venue d'aborder résolûment les réformes attendues depuis quinze ans et toujours ajournées.

Dans quatre ans, la France célèbrera le glorieux centenaire de 89.

Ne serait-il pas étrange que nous fêtions cette date mémorable sans avoir recouvré la somme des droits et des libertés que la grande Révolution avait donnés à nos pères ?

Vive la République !

Léon Vacher, député sortant, conseiller général, maire de Treignac.

Michel Labrousse, député sortant, conseiller général, chevalier de la Légion d'honneur.

Léon Borie, ancien maire de Tulle.

Louis Brugeilles, conseiller général, maire d'Aubazine.

François Dellestable, conseiller d'arrondissement, maire de Neuvic.

CORSE

MM. GAVINI, ABBATUCCI, de MONTERA, comte MULTEDO.

(Élus le 18 octobre 1885.)

Élections annulées par la Chambre des Députés le 5 décembre 1885.

COTE-D'OR

MM. DUBOIS et JOIGNEAUX (élus le 4 octobre 1885).
MM. Sadi CARNOT, Arthur LEROY, SPULLER, LEVÊQUE (élus le 18 octobre).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Messieurs les Électeurs,

Proposés à vos suffrages par le *Congrès départemental républicain*, nous venons vous demander de confirmer le choix dont nous avons été honorés.

Nous n'avons plus de profession de foi à vous faire ; cinq d'entre nous ont reçu, depuis quinze ans, trop de marques de votre confiance. Le sixième, enfant de la Côte-d'Or, nous revient avec l'état des services qu'il a déjà rendus à la cause commune que nous voulons continuer à défendre.

Cette cause, c'est celle de la démocratie républicaine.

Nous voulons affermir et développer les institutions que la France a conquises et dont elle n'entend pas se voir dépouiller. En face de la coalition des partis monarchiques qui cherchent à relever la tête après la condamnation du pays, la patriotisme nous dicte le devoir de concentrer nos forces et de rechercher ensemble le triomphe des idées qui nous sont communes.

Nous sommes unis dans une même pensée politique :

Constituer une majorité de Gouvernement qui puisse assurer la réalisation des réformes nécessaires avec la stabilité du pouvoir et la confiance du pays dans son avenir ;

Exiger de tous les citoyens la soumission aux lois du pays ;

Défendre avec résolution les droits de la société civile contre toute invasion du cléricalisme ;

Ecarter les discussions irritantes et stériles pour réserver le temps et la sollicitude de la Chambre à la discussion des grands intérêts du pays ;

Appeler le principal souci des pouvoirs publics sur les réformes financières et économiques pour conjurer les effets des crises dont souffrent le commerce, le travail, et surtout la première de nos industries, notre agriculture, et qui atteignent momentanément la prospérité de nos finances ;

Appliquer nos efforts continus et persévérants à réduire les charges publiques, à améliorer les conditions du travail, à faciliter et simplifier l'administration de la justice, à réformer progressivement les défauts de notre système fiscal.

Pour mener à bien ces transformations nécessaires, éviter toute déperdition inutile des forces de la France au dehors, sans permettre qu'il soit porté atteinte au patrimoine national, aux droits, aux intérêts du pays, à nos traditions, à notre dignité de grande puissance.

En dehors de cette politique de prudence et de raison, nous ne voyons qu'aventures et déceptions. Depuis 1870, la France se relève des désastres où l'Empire l'avait conduite. C'est par l'ordre, par le travail, dans la sécurité et dans la liberté républicaines, qu'elle reprend le rang qui lui appartient,

Nous voulons poursuivre cette œuvre de relèvement.

Chers concitoyens,

Les débris des fractions monarchiques se sont réunis et coalisés de nouveau, comme après le 16 Mai, pour livrer un dernier assaut à nos institutions.

Cette tentative sera aussi impuissante que toutes celles qu'on a déjà faites; mais elle est plus hypocrite et pourrait être dangereuse si elle n'était démasquée.

Les ennemis de la République n'osent plus l'attaquer en face. Ils cherchent à la perdre dans l'estime du pays en la couvrant d'injures et de calomnies. Ils n'osent pas dire quelle monarchie ils rétabliraient s'ils étaient vainqueurs, mais on voit trop que leur triomphe n'aboutirait qu'à déchaîner la guerre au dedans et à condamner notre patrie à la faiblesse et à la déchéance. Vous ne vous laisserez pas entraîner par des déclamations cent fois réfutées, que ne cessent de répéter les adversaires irréconciliables du régime acclamé par le suffrage universel.

Vous voudrez compléter votre œuvre en donnant une force nouvelle à la République, à cette forme supérieure des gouvernements libres.

Aux soi-disant conservateurs qui, pour la détruire, dissimulent leurs drapeaux, vous infligerez une dernière et éclatante défaite.

Vous pouvez, chers concitoyens, compter sur notre dévouement, comme nous osons compter sur votre confiance.

Vive la République!

Sadi Carnot, député sortant, conseiller général du canton de Nolay, Ministre des Finances ;

Spuller, Vice-Président de la Chambre des Députés, conseiller général du canton de Sombernon ;

Joigneaux, Député sortant, rédacteur en chef de la *Gazette du village ;*

Dubois, député sortant, conseiller général du canton d'Arnay-le-Duc;

Leroy, député sortant, conseiller général du canton de Châtillon-sur-Seine;

Levêque, député sortant, conseiller général du canton de Saint-Seine-l'Abbaye.

Candidats désignés par le congrès départemental républicain.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Comités républicains démocratiques de la Côte-d'Or.

Le Congrès du *suffrage universel* composé des délégués des communes. réunis à Dijon le 5 septembre dernier, à la salle de l'Alcazar, après examen et discussion, a adopté le programme suivant, qui représente les aspirations du parti républicain démocratique de la Côte-d'Or :

Programme (1).

1° Étude des moyens d'associer le capital et le travail ;

2° Séparation des églises et de l'État ;

3° Service militaire réduit à trois années et obligatoire pour tous les citoyens français ;

4° Liberté complète d'association et de réunion, avec interdiction d'aliéner sa liberté individuelle au profit d'un tiers, soit individu, soit association ;

5° Impôts : — Réforme de l'impôt dans son assiette et sa perception ; — Revision du cadastre ; — Suppression des prestations en nature ; — Impôt sur le revenu ; — Diminution des gros traitements ; — Interdiction d'augmenter ou de créer de nouveaux impôts sur la consommation ;

6° Suppression des sous-préfets, des Conseils d'arrondissement, et création de Conseils cantonaux ;

7° Abolition du cumul des fonctions publiques électives ou rétribuées par l'État, le département, les communes et les compagnies jouissant d'un monopole ; — Interdiction aux députés et sénateurs de faire partie d'aucun conseil d'administration de sociétés exclusivement financières ;

8° Mesures à prendre en faveur de l'agriculture : Création d'écoles professionnelles et d'écoles spéciales d'agriculture ; — Création d'une banque de crédit agricole ;

9° Suppression du vote par procuration dans les assemblées parlementaires ;

10° Protection aux invalides du travail et aux vieillards ;

11° Revision de la Constitution par une Constituante élue par le suffrage universel ;

12° Extension des pouvoirs des conseils généraux et conseils communaux ;

13° Réorganisation de la magistrature basée sur l'élection.

---

(1). Ce programme a été accepté par MM. Dubois et Joigneaux, les deux candidats élus le 4 ctobre.

COTES-DU-NORD

MM. LE PROVOST de LAUNAY, OLLIVIER, HILLION, de LARGENTAYE, de KERGARIOU, de BÉLIZAL, GARNIER-BODÉLEAC, BOSCHER-DELANGLE, LARÈRE.

(Élus le 4 octobre 1885.)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE

La liste de l'Union conservatrice

A messieurs les électeurs des Côtes-du-Nord

Chers Concitoyens,

Désignés comme candidats de l'Union conservatrice par la grande majorité de vos conseillers généraux et d'arrondissement, qui représentaient toutes les nuances du parti conservateur, nous venons vous demander vos libres suffrages.

Nous sommes tous Bretons comme vous. Nos intérêts sont les mêmes que les vôtres et aucun étranger ne fait partie de notre liste.

Voici notre programme :

Nous voulons que l'agriculture, délaissée et ruinée, soit efficacement protégée, et qu'il soit interdit au Gouvernement d'acheter, avec votre argent, du blé d'Amérique. Nous voulons que les intérêts des campagnes ne soient pas constamment sacrifiés aux revendications des révolutionnaires des grandes villes. Nous voulons qu'on fasse de sérieuses économies et qu'on cesse de créer des emplois nouveaux.

Nous sommes résolus à ne voter ni emprunts, ni impôts nouveaux.

Nous voulons que l'instruction puisse être donnée à tous; mais aussi qu'elle

soit libre et que l'enseignement religieux rentre dans l'école. Nous voulons que la liberté soit rendue aux congrégations religieuses; que le recrutement du clergé ne soit pas entravé; que les sœurs des hôpitaux ne soient pas chassées du chevet des malades; que la faculté de rompre les liens sacrés du mariage par le divorce soit abolie. Nous voulons arrêter la guerre incessante que le Gouvernement et la majorité républicaine font à la religion et au clergé.

Nous sommes les adversaires décidés des entreprises coloniales aussi onéreuses que meurtrières et inutiles. Il faut que le Gouvernement cesse d'aller porter la guerre sur tous les points du monde.

Nous voulons le développement de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de la marine nationale, par la paix, l'économie et une sage protection.

Vous avez à choisir, chers concitoyens, et votre sort est entre vos mains.

Si vous approuvez ceux qui ont voté pour les guerres ou les dépenses folles du Tonkin, de la Tunisie, de Madagascar, du Sénégal; qui ont apporté le déficit dans les budgets; qui, en quelques années de paix européenne, ont augmenté la dette de la France de près de cinq milliards; qui ont chassé la religion de l'école; qui ont voté le divorce pour en profiter; qui ont forcé le département et les communes à augmenter leurs impositions; qui ont introduit partout le favoritisme, le désordre et la délation : Votez pour la liste républicaine.

Si, au contraire, vous voulez la paix, l'économie, la protection de l'agriculture, le refus de tout emprunt et de tout impôt nouveau; votez pour la liste conservatrice.

Nous sommes convaincus qu'un Gouvernement conservateur donnera à la France la prospérité, le calme, la liberté. Nous avons confiance dans le réveil de la volonté nationale et dans la sagesse des électeurs, qui reconnaissent enfin que la prospérité du pays a disparu depuis que le Gouvernement est tombé aux mains d'une majorité républicaine.

Notre drapeau est le drapeau tricolore, et nous défendrons avec un égal dévouement vos intérêts, vos droits, notre Religion et notre Patrie.

De Bélizal, député, conseiller général;
Garnier-Bodéléac, président du conseil d'arrondissement de Saint-Brieuc, maire de Quintin;
Larère, négociant, maire de Plélan;
Frédéric Rioust de Largentaye, député, conseiller général.
Hillion, membre de la commission départementale, ancien juge de paix.
Auguste Ollivier, député, vice-président du conseil général.
Le Provost de Launay, député, conseiller général.
De Kergariou, conseiller général.
A. Boscher-Delangle, conseiller général.

CREUSE

M. Martin NADAUD, (élu le 4 octobre 1885),
MM. COUSSET, LACOTE, CORNUDET (élus le 18 octobre).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Chers Concitoyens,

Désignés comme candidats à la députation par le Congrès républicain, tenu à Guéret le dimanche 6 septembre, Congrès librement élu par toutes les communes de notre département qui ont voulu prendre part à sa formation, nous venons vous demander de ratifier par vos suffrages ce premier vote.

Enfants du pays, notre attachement à vos intérêts, à la France et à la République, notre parole, notre honneur, vous sont un sûr garant que nous ne faillirons à aucun de nos devoirs.

Unis dans la même pensée républicaine nous travaillerons avec courage et ardeur à donner à la France la paix et la sécurité, premiers besoins d'une nation agricole et industrielle comme la nôtre.

Nous serons toujours guidés par le désir commun à tous les sincères républicains, de montrer à l'Europe et au monde, que la République française est un gouvernement stable et fort, respectueux des droits des peuples voisins, mais jaloux de sa dignité et de son honneur.

Jusqu'ici le Parlement, préoccupé de paralyser les efforts des coalitions monarchiques, qui tendent à déconsidérer la République, en faisant croire à l'instabilité de son gouvernement, n'a pu travailler suffisamment aux questions de commerce et d'industrie si importantes pour notre pays.

Il est à peine besoin de vous rappeler qu'il y a quinze ans la France vaincue avait perdu ses frontières du Nord et de l'Est, elle n'avait plus d'armée, tout était devenu la proie de l'ennemi.

Aujourd'hui nous pouvons affirmer avec orgueil qu'à nulle autre époque de notre histoire nos forces défensives n'ont été aussi complètes.

Ajoutons que notre outillage agricole et industriel était paralysé par l'insuffisance de nos voies de communication. Vous savez que nos chemins de fer, nos chemins vicinaux, nos canaux, nos ports étaient loin d'être achevés. Cette lacune se comble rapidement tous les jours.

Hardis et prévoyants comme les hommes de 1789 qui eurent, eux aussi, tant à créer, les républicains ont conçu sans hésiter et exécutent tous les jours le grand programme de travaux publics de plus de 5 milliards auquel Gambetta et M. de Freycinet ont attaché leurs noms. Après le complet achèvement de ce prodigieux effort, la France n'aura plus rien à redouter ni pour sa production agricole ni pour son commerce. La concurrence étrangère qui nous a effrayés, pendant un moment, ne sera plus à redouter.

D'autre part, il est aujourd'hui reconnu que le mode de perception de nos impôts est loin d'être équitable.

Ce sera le second point de nos études parlementaires.

La solution des questions ouvrières, objet de nos sollicitudes depuis de nombreuses années, sera poursuivie par vos députés, avec une ténacité d'autant plus grande, qu'elle intéresse davantage notre population de travailleurs.

Deux mesures d'une très grande importance pour l'avenir de la République signaleront la nouvelle législature.

D'abord l'élection du nouveau Président. Cette élection sera décisive pour nos institutions. Pendant les sept années de calme et de tranquillité qui la suivront, la France verra certainement disparaître les dernières traces des idées monarchiques, devant les lumières que donnera, à la nouvelle génération, l'entier développement de l'instruction publique.

Enfin, la Chambre aura à organiser le centenaire de l'impérissable Révolution de 1789. La grande Exposition qui sera préparée, montrera toute la vitalité de l'industrie française, les ressources de notre grand pays, et donnera un nouvel essor au courage de nos ouvriers et de nos industriels en leur donnant la mesure de ce qu'ils peuvent et en prouvant que la France tient toujours le premier rang dans le monde.

Ayons foi, chers concitoyens, en la République. Cette forme de gouvernement a été le rêve de tous les grands esprits que notre pays a produits depuis des siècles. Avec du courage, de la persévérance et de la discipline dans les rangs républicains, nous assurerons à notre France des destinées tranquilles.

Quant à nous, la grandeur de la Patrie, sa puissance, le bien-être du peuple, seront le but de nos travaux et de nos constants efforts.

Les candidats du Congrès départemental républicain.

Martin Nadaud, député sortant.
Louis Mazeron, député sortant.
Dr Villard, conseiller d'arrondissement.
Émile Cornudet, député sortant.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté. — Égalité. — Fraternité.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Aux Électeurs de la Creuse.

Chers Concitoyens,

On disait : Le Congrès de Guéret donnera des surprises. Les résultats ont prouvé qu'on ne s'était pas trompé.

La liste du Congrès est composée de quatre candidats qui, sur presque toutes les questions, sont d'un avis différent. S'ils étaient nommés, la plupart de leurs votes s'annuleraient, et la Creuse ne compterait pas.

Accepter une liste ainsi composée serait une faute politique. Comment, dans de pareilles conditions, constituer une majorité de Gouvernement? Comment assurer la stabilité ministérielle ?

Guéret et Bourganeuf, aux dernières élections législatives, ont acclamé la politique radicale : ils n'ont pas dégénéré. Boussac, en soutenant aujourd'hui sans division le citoyen Cousset, montre qu'il est tout entier acquis au parti radical ; Aubusson compte de nombreux radicaux.

Dire que notre Creuse républicaine a fait un pas en arrière, qu'elle est passée à l'opportunisme, c'est avancer un fait contraire à la vérité.

En communauté absolue d'idées politiques, nous en appelons de la décision du Congrès à vos suffrages librement exprimés.

Nous le disons hautement : Nous ne venons pas ici pour combattre des personnalités, nous nous unissons pour soutenir le programme, signé par Martin Nadaud ; nous venons lutter contre une politique que nous considérons comme funeste pour le Pays.

On nous avait dit : Nous ne ferons pas la guerre, et on a fait la guerre, sans l'assentiment du Pays, sans demander au Parlement de la déclarer.

Nous estimons que la politique coloniale suivie au Tonkin compromet la sécurité du Pays, fait verser sans profit pour la France le sang de nos enfants, gaspille nos finances.

Jamais on ne nous a fait connaître la vérité ; nous voulons être éclairés sur la situation.

Nous ne voulons pas qu'on recommence un nouveau Mexique. N'y a-t-il

plus à faire en France de routes, de canaux, de chemins de fer? L'agriculture est-elle tellement prospère que nous ayons pu aller, de gaieté de cœur, engloutir 500 millions au Tonkin ?

Comment faire face aux besoins impérieux de l'instruction et du corps enseignant?

Oui, la France républicaine doit être grande et forte, elle doit venger les injures dont nos nationaux peuvent être victimes à l'étranger; mais sous préexte de venger son honneur, elle ne doit pas se lancer dans des aventures dont les suites peuvent être désastreuses pour le Pays.

Nous réclamons la souveraineté absolue du suffrage universel et une réforme constitutionnelle dans ce sens.

Nous voulons l'ordre et l'économie dans nos finances, l'impôt payé par ceux qui possèdent, en un mot, l'impôt sur le revenu, la mise à l'étude de la question des boissons, la revision des tarifs de transport et des conventions de chemins de fer dans l'intérêt de l'industrie et de l'agriculture, au point de vue des transports de chaux, notamment.

Nous voulons, tout en empêchant la reconstitution des biens de mainmorte, l'église libre dans l'état laïque, et nous réclamons la séparation des églises et de l'État.

Quoi qu'en pense le Sénat, la durée du service militaire peut et doit être réduite à trois ans; celui-ci doit être obligatoire pour tous sans exception.

Les travailleurs doivent être protégés; tous nos efforts tendront à leur émancipation.

Plus de cumul : Incompatibilité du mandat de Conseiller général avec celui de Député.

Réduction des frais de justice. — Refonte des Codes de procédure et d'instruction criminelle. — Extension de la compétence des juges de paix.

Organisation de l'enseignement technique et professionnel. Création d'écoles manuelles d'apprentissage, d'agriculture et de commerce.

Augmentation du nombre des bourses, données après concours, pour l'enseignement secondaire et supérieur.

Travaux de l'État et des communes confiés en principe à des ouvriers français.

Protection aux associations ouvrières. — Lois d'hygiène et d'assistance publiques.

Chers Concitoyens,

Aujourd'hui les partis monarchiques essaient de se compter; la faute n'en est-elle pas aux opportunistes qui, jusqu'à ce jour, ont eu en mains les destinées de la République?

Le moment des réformes est arrivé; les retarder serait, pour la République, un aveu d'impuissance.

Aussi éloignés de l'utopie que de l'intransigeance, nous considérons comme mûres et pratiques les réformes que nous vous proposons.

A vous de dire si vous les approuvez.

Ennemis déclarés de tous les monopoles, profondément soucieux de notre dignité personnelle, nous prenons l'engagement de ne jamais nous servir de notre situation de Député pour patronner aucune association financière.

Si nous sommes nommés, nous nous engageons à provoquer l'organisation de comités locaux en relations constantes avec les Députés pour leur faire connaître les besoins du Pays et à rendre compte annuellement de notre mandat en réunion publique.

Notre profession de foi n'est que le développement du programme signé à la date du 20 juin dernier par le citoyen *Martin Nadaud* que nous portons en tête de la liste radicale de la Creuse.

Docteur **Auguste Lacote**, député sortant;
CamilleCousset, avocat;
Frédéric Sauton, architecte, conseiller municipal de Paris, conseiller général de la Seine.

Programme de la rue Cadet,

Signé, le 20 juin 1885, par MM. *Martin Nadaud* et le docteur *Auguste Lacote* députés sortants, et auquel adhèrent MM. *Cousset* et *Sauton*, candidats.

1° Condamnation de la politique d'aventures et de conquêtes ;
2° Réforme constitutionnelle ; souveraineté absolue du suffrage universel ;
3° Réforme financière ; équilibre du budget : impôt sur le revenu ; réduction des dépenses ; revision des conventions et des tarifs de transport ;
4° Séparation des Églises et de l'État ;
5° Réduction du service militaire ; suppression des exemptions des séminaristes et du volontariat d'un an ;
6° Lois de protection et d'émancipation du travail.

Candidats républicains radicaux :

MM. **Martin Nadaud**, député sortant.
Docteur **A. Lacote**, député sortant.
Cousset, avocat, fils d'un proscrit de Décembre.
Sauton, architecte, ancien adjoint au maire du Ve arrondissement de Paris, conseiller municipal de la ville de Paris.

DORDOGNE

MM. CHAVOIX, BRUGÈRE, ESCANDE, THEULIER, FONBELLE, GADAUD, LAMOTHE-PRADELLE, de LA BATUT

(Élus le 4 octobre 1885).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté — Égalité — Fraternité.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Aux électeurs de la Dordogne.

Chers Concitoyens,

Désignés par le Congrès républicain, nous venons vous exposer le programme sur lequel nous nous sommes mis d'accord avec vos délégués. Ce programme a pour base notre union absolue en face des monarchistes. Malgré leurs rivalités et leurs haines, ils sont unis pour détruire la République. Nous, nous sommes unis pour la défendre !

Choisissez entre eux et nous ! Nous, vrais conservateurs, eux, vrais révolutionnaires. Choisissez entre la République, qui est l'œuvre du suffrage universel, et la monarchie, dont ils ne disent pas le nom et dont on ne sait que deux choses : c'est qu'elle serait cléricale et qu'il faudrait une révolution pour la faire revenir. Car le triomphe de la réaction ramènerait à la fois roi et empereur, qui se disputeraient le pouvoir et la liste civile, au milieu de discordes qui dégénèreraient en guerre civile, et dont vous seriez les premiers à souffrir, dans vos intérêts et dans votre liberté.

Notre victoire, au contraire, consolidera la République actuelle, qui est celle de tout le monde, du propriétaire aussi bien que du paysan et de l'ouvrier, gouvernement ennemi de toutes les exagérations, ami de tous les progrès, et seul capable de sauvegarder l'égalité.

Les injures et les calomnies dont, à défaut de raisons, il poursuit la République, n'ont pas empêché les défaites du parti réactionnaire, et ce n'est pas au moment où il est à l'agonie que ce parti, sous la direction des royalistes, arrachera à la Démocratie notre département ; ce département où les souvenirs des anciens régimes, des coups d'État et des Seize-Mai sont détestés ; où la République, au contraire, est aimée pour avoir construit tant de chemins, de ponts, de routes, de chemins de fer et d'écoles ; pour avoir organisé l'instruction gratuite, le service militaire obligatoire pour tous, et donné au Pays quinze ans de paix avec l'Europe et une tranquillité intérieure que les factions les plus violentes n'ont jamais pu troubler.

Et ceux qui veulent détruire tout cela se disent conservateurs ! Ce qu'il faut conserver d'abord, c'est la République ! C'est le gouvernement établi !

Après cette victoire, qui anéantira les dernières espérances monarchistes, nous devrons réaliser la stabilité ministérielle tant réclamée par le Pays. Nous travaillerons, dans ce but, à constituer une majorité gouvernementale qui, puisant son autorité dans vos suffrages, imposera une attitude nette et un programme défini au ministère émané d'elle, et le soutiendra résolument afin d'éviter les crises et de faciliter ainsi la marche des affaires publiques.

Quelle sera cette attitude ? Quel sera ce programme ?

L'attitude du gouvernement consiste à se faire respecter au dehors et au dedans. Il doit, au dehors, assurer la paix et les droits de la France avec honneur, et ne tirer l'épée que s'il est provoqué ; il doit, au dedans, organiser la démocratie, subordonner tout à l'intérêt national, assurer l'équilibre du budget avec économie, l'ordre avec justice, imposer le respect de la Constitution à tous les promeneurs de drapeaux blancs, noirs ou rouges, à tous les prétendants à la couronne, au clergé, qui doit cesser de faire de la chaire une tribune politique, aux fonctionnaires et à leurs chefs, qui doivent l'exemple du dévouement à la République.

Voilà la tâche du ministère ; celle des députés est d'en contrôler l'accomplissement, de façon que tous, prétendants, clergé ou fonctionnaires, obéissent à toutes les lois, et pas seulement à celles dont ils tirent profit.

Le programme de la prochaine Assemblée comprend deux parties :

Elle doit écarter d'abord de ses délibérations toutes les questions que la majorité du Pays veut ajourner et qui seraient à la fois une occasion de débats stériles entre républicains et un prétexte à agitation pour les adversaires de la République.

Elle doit, ensuite, fixer l'ordre et la série des questions à résoudre, afin que son travail aboutisse. D'après nous, voici ces questions :

1° Organisation du crédit agricole et développement de l'enseignement professionnel ;

2° Répartition plus juste de l'impôt par l'essai limité de l'impôt sur le revenu, de façon à réduire les charges qui pèsent sur les travailleurs, et tout

d'abord l'impôt foncier, en faisant contribuer aux charges publiques certains privilégiés qui s'y sont soustraits jusqu'à ce jour ;

3° Diminution des frais de justice ;

4° Réalisation de l'abaissement des frais de transport promis par les Compagnies de chemins de fer ;

5° Réorganisation administrative, en débutant par la réduction du personnel ;

6° Lois économiques tendant, au moment de l'expiration des traités de commerce, à rendre la France maîtresse de ses tarifs ;

7° Loi sur les associations ;

8° Loi sur la chasse et réduction du prix des permis ;

9° Enfin, achèvement des lois déjà votées par la Chambre : service militaire obligatoire pour tous et réduit à trois ans ; caisse des retraites pour la vieillesse ; loi sur les agents commissionnés des chemins de fer, etc.

Voilà nos idées. Nous les développerons dans des réunions publiques, afin de nous mettre absolument d'accord avec vous. Là, nous expliquerons publiquement la situation financière, et nous répondrons à toutes les vaines critiques de la réaction ; là, nous montrerons que cette guerre du Tonkin, dont on parle tant, l'imprévoyance de la réaction la fit naître, et la République l'a terminée.

Aussi, quand vous irez au scrutin, comparez notre programme au programme soi-disant conservateur, qui ne parle que de renverser la République et de détruire ce qu'elle a fait pour refaire ce qu'elle a défait ; demandez-vous si vous voulez abandonner les conquêtes de la République, l'instruction primaire, le service militaire abrégé, l'égalité devant la loi, et si vous préférez au régime républicain un régime de privilège et de caste incompatible avec la démocratie et le suffrage univerel.

Conservez la République ; sans elle vous ne savez pas ce que serait la France demain.

Vive la République !

Brugère, député sortant, maire de Montpont, conseiller général ;
Chavoix, député sortant, maire de Tourtoirac, conseiller général ;
Escande, député sortant, conseiller général ;
Theulier, député sortant, maire de Thiviers, conseiller général ;
Gadaud, maire de Périgueux, conseiller général ;
Fonbelle, maire de Labachellerie, conseiller général ;
De La Batut, maire de Monbazillac, conseiller général ;
Lamothe-Pradelle, conseiller général.

Périgueux, le 9 septembre 1885.

DOUBS

MM. VIETTE, BERNARD, ORDINAIRE (Dionys), GROS (Jules), BEAUQUIER.

(Élus le 4 octobre 1885).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Chers Compatriotes,

Le Congrès du 23 août dernier, composé de 700 républicains venus à Besançon de tous les points du département, a formé une liste de cinq candidats à la députation.

Cette assemblée a fait œuvre de sagesse, en affirmant en face de nos adversaires, l'union des républicains.

Nous avons parcouru tous les arrondissements du Doubs ; nous nous sommes mis en contact avec les populations ; nous avons organisé partout des réunions publiques, où chacun entrait librement, et où nous avons provoqué la contradiction.

Nous avons pu ainsi nous rendre compte de l'état des esprits, et nous avons écrit, pour ainsi dire, sous la dictée de nos compatriotes les vœux de l'opinion publique.

En voici le résumé à grands traits :

1° Pas d'impôts nouveaux ; si l'on avait besoin d'argent, le demander au budget des dépenses, par voie d'économie, et non au budget des recettes;

2° Répartition plus équitable des impôts existants ;

3° Réorganisation des services publics, notamment en ce qui concerne nos administrations centrales ; suppression de tous les emplois inutiles;

4° Revenir, dès que les circonstances le permettront, sur les traités de commerce, et donner à la production nationale des tarifs compensateurs qui la mettent en état de pouvoir lutter à armes égales contre la concurrence étrangère ;

5° Protection du travail national, et, à titre de réciprocité, droit de séjour

imposé à tous les ouvriers étrangers des pays qui exigent ce droit de nos nationaux;

6° Création d'écoles professionnelles;

7° Régime douanier de la métropole appliqué à nos colonies, de telle manière que le pavillon français n'y soit point traité comme les pavillons étrangers et, par suite, suppression de l'octroi de mer pour les navires français;

8° Organisation de l'enseignement agricole; réorganisation sur des bases plus démocratiques de l'administration des Haras et de tout le service zootechnique; loi organisant les syndicats agricoles; répartition plus équitable des prestations; revision du cadastre, donnant à chaque délimitation nouvelle la valeur d'un acte authentique; diminution des droits d'enregistrement pour la transmission des propriétés rurales;

9° Pour tous les conflits qui s'élèvent entre les communes et l'Administration des Forêts, relativement à l'aménagement, au martelage et à la délivrance des bois communaux, institution d'un tribunal arbitral, le Conseil général, par exemple, chargé de trancher les différends;

10° Réduction du service militaire à trois ans; égalité de tous les Français devant la loi militaire; création d'une armée coloniale;

11° Organisation des colonies, sans entreprendre de nouvelles conquêtes;

12° Étude et mise en application de toutes les réformes sociales par les voies légales et pacifiques;

13° Continuation des grands travaux publics pour perfectionner l'outillage national; dotations annuelles à la caisse des chemins vicinaux et à celle des écoles;

14° Interdiction du cumul des fonctions salariées;

15° Réforme de la législation sur les boissons;

16° Diminution des frais de justice;

17° Institution d'une caisse nationale, destinée à fournir une pension de retraite aux vieux ouvriers de l'agriculture et de l'industrie;

18° Enfin toutes les réformes qui donneront à notre Pays la République avec toutes les améliorations qu'elle comporte.

Telles sont, tracées à grands traits, les idées dont nous avons été et dont nous serons les défenseurs, jamais découragés, jamais muets.

Vous connaissez notre passé; il est pour vous un garant de notre conduite dans l'avenir :

Vive la République!

F.-J. Viette, député sortant.
G. Bernard, député sortant.
Dionys Ordinaire, député sortant.
Ch. Beauquier, député sortant.
J. Gros, rédacteur en chef du *Petit Comtois*, ancien préfet de Belfort.

DROME

MM. Maurice FAURE, CHEVANDIER, MADIER DE MONTJAU, RICHARD, BIZARELLI.

(Élus le 4 octobre 1885).

Manifeste des candidats républicains.

Concitoyens,

Le Congrès des délégués républicains de la Drôme vient de nous désigner à vos suffrages. L'honneur qu'il nous a fait nous touche d'autant plus que nous le devons à leur conviction que, réunis par leur volonté sur une liste unique, malgré quelques divergences d'opinions, nous saurions, pour obéir au suffrage universel, nous inspirant de ses désirs et pénétrés du sentiment de la solidarité républicaine, fonder sur le ferme terrain des idées proclamées vraies par vos délégués et acceptées par nous tous, une union aussi honorable que sincère.

Ce que vous voulez, les progrès, les réformes dont vos programmes cantonaux nous ont appris que vous croyez l'heure venue, c'est :

Dans l'ordre politique :

Par la libre revision de la Constitution, la restitution au suffrage universel souverain de tous ses droits ;

C'est la séparation des Églises et de l'État par la dénonciation de ce pacte funeste jadis fait entre deux tyrannies et qui couvre l'Église sans protéger l'État, le Concordat ; le Concordat, que remplaceraient des lois protectrices de la société civile contre les audaces toujours croissantes de l'invasion cléricale ;

C'est la garantie efficace de votre existence et de votre repos contre d'imprudentes entreprises, par le droit, solennellement reconnu par tous à la Nation et mis hors d'atteinte, de choisir seule, au besoin, par l'intermédiaire de ses représentants élus, entre le maintien de la paix et la déclaration de la guerre ;

C'est, pour que l'éducation du soldat ne compromette pas les intérêts du

travail, la réduction de la durée du service militaire et, pour que le plus lourd des impôts, celui du sang, soit également payé par tous, la suppression de tous les privilèges : le volontariat d'un an, les dispenses des séminaristes.

Dans l'ordre économique :

C'est une réforme financière qui, supprimant rigoureusement toutes les dépenses sans utilité urgente et incontestable, telles que les traitements de certaines fonctions parasites, allégerait vos charges qu'ont si cruellement alourdies les fautes et les crimes des monarchies ;

C'est une plus équitable répartition de l'impôt, qui cesserait de peser, avec une fausse apparence d'égalité, sur le pauvre comme sur le riche, et demanderait à la fortune réelle, au revenu, les ressources indispensables à l'État ;

C'est un examen nouveau des lois douanières et des traités de commerce, pour concilier mieux le respect de la liberté des échanges entre les nations avec la justice qui doit régler les rapports des peuples aussi bien que ceux des individus ;

C'est, pour assurer la défense nationale et faciliter la circulation des hommes et des produits du sol et de l'industrie, la révision des conventions faites avec les grandes Compagnies de chemins de fer et celle des tarifs de transport.

Pas de liberté, pas d'égalité sans instruction, qui nivelle de plus en plus les intelligences, et pas d'enseignement indépendant s'il n'est dégagé des liens de l'immobilité religieuse. Vous voulez l'extension de la gratuité et la laïcisation complète du personnel comme des programmes de toutes nos écoles.

Pas de liberté, pas d'égalité non plus, sans une justice aussi accessible aux déshérités de la fortune qu'aux millionnaires. Vous voulez la simplification des procédures, la réduction des frais de justice et, pour avoir une justice meilleure, en même temps que moins coûteuse, une nouvelle et plus large réforme des institutions et de l'organisation judiciaire.

Vous n'avez pas cessé de protester contre le maintien des ennemis de la République dans les rangs de ses fonctionnaires et de demander une épuration plus complète de l'administration comme de la magistrature.

Avec le personnel administratif, vous voulez réformer l'administration elle-même, rendre plus facile, en simplifiant aussi ses rouages, la marche des affaires, et, sans porter la moindre atteinte à l'unité nationale, dégager de liens trop étroits les départements et les communes.

Vous aspirez à voir émanciper, protéger, favoriser le travail par des lois qui mettraient le crédit plus à la portée de l'agriculture et des associations ouvrières ; qui, par des institutions de prévoyance et d'assistance, sauveraient les invalides et les vétérans du travail des misères d'une vieillesse indigente ; qui permettraient de commencer, dans notre région aride et désolée, les canaux dérivés du Rhône, si impatiemment attendus depuis plus de dix ans.

Enfin, pour introduire, au moins dans la sphère électorale, le principe de la responsabilité, sans lequel il n'est de sûreté ni pour les citoyens ni pour le

Pays, la plupart d'entre vous réclament que leurs députés rendent compte chaque année du mandat qu'ils ont reçu de vous.

Tout cela, tous, nous l'avons voulu toujours avec vous, comme vous. Si des divergences existèrent parfois entre nous, ce ne fut que sur le choix de l'heure de la réalisation, à raison de la diversité des volontés à cet égard des fractions départementales que nous représentons. Mais le temps a marché, mais sous l'empire du scrutin de liste, représentants, tous et chacun, de tout le département, c'est de la volonté collective de tous les électeurs que nous devons nous préoccuper d'abord. Leurs cahiers nous disent : « En avant! » C'est en avant que nous irons dans les voies ouvertes par la Révolution, il y aura bientôt un siècle, afin de réaliser les réformes voulues, mûries et annoncées depuis.

Nous ne pouvons nous engager à les réaliser seuls; mais nous nous engageons solennellement tous à agir de telle sorte que nul ne puisse nous reprocher, à aucun moment, de ne pas avoir fait tout ce qui dépendait de nous pour donner satisfaction, sans délai, à vos vœux et à vos volontés.

Vive la République!

A. Madier de Montjau aîné.
L. Bizarelli.
C. Richard.
Maurice Faure.
Dr Chevandier.

EURE

MM. PASSY (Louis), FOUQUET, RAOUL DUVAL,
SEVAISTRE, de la FERRIÈRE (Lucien) (Élus le 4 octobre 1885).
M. PAPON (Élu le 18 octobre).

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Aux Électeurs du département de l'Eure.

Messieurs et chers Concitoyens,

Le scrutin de liste est rétabli.

Chacun de vous doit nommer six députés.

Une imposante réunion de conservateurs nous a récemment invités à solliciter vos suffrages. Nous avons le devoir de vous faire connaître la ligne de conduite que nous suivrons si vous nous appelez à l'honneur de représenter notre département.

Il faut, avant tout réparer le trouble causé par la politique aventureuse et imprudente qui a prévalu depuis que la majorité conservatrice de l'Assemblée nationale a été remplacée par une majorité républicaine dominée par des intérêts de parti.

Cette politique peut aujourd'hui être jugée par ses résultats.

Les dépenses publiques ont été accrues sans mesure et trop souvent sans la moindre utilité.

Le déficit croissant chaque année a remplacé les anciens excédents de nos budgets.

Par suite, les emprunts ont succédé aux emprunts, et de nouveaux impôts sont inévitables si l'on persévère dans cette voie, comme l'a confessé lui-même le plus responsable de tous les Ministres qui ont contribué à nous y engager.

Le fâcheux état de nos finances pèse lourdement sur les transactions et sur toutes les industries.

Le commerce souffre. L'agriculture souffre plus encore; elle ne s'est pas trouvée depuis bien longtemps dans une sitation aussi critique.

Tels sont les périls qu'il nous faut conjurer.

Une conduite soutenue par la vigilance, la prudence et l'économie, le rétablissement de la confiance peuvent seules fermer toutes les brèches faites dans la fortune publique et dans les fortunes privées.

Nous appliquer à toutes les questions qui touchent au relèvement du travail national sera notre préoccupation constante. Si nos convictions économiques ne sont pas les mêmes, nous sommes également résolus à soulager les souffrances de l'agriculture par les divers moyens dont peut disposer le législateur. Presque tous lui viendront en aide par des mesures de protection douanière, et tous, par l'allègement des charges qui l'accablent.

Nous nous attacherons particulièrement à assurer à notre département le dégrèvement annuel de 741.000 francs auquel il a droit sur le principal de l'impôt foncier.

Notre dévouement pour les populations ouvrières de nos villes et de nos campagnes, au milieu desquelles nous vivons, n'a pas besoin de s'affirmer par des promesses; nous nous appliquerons à réaliser toutes les améliorations que l'opinion publique réclame et que le Conseil général de l'Eure a déjà signalées sous diverses formes, notamment en faveur des sociétés de secours mutuels.

Adversaires convaincus des aventures que nos gouvernants ont qualifiées de politique coloniale, nous estimons qu'il faut mettre un terme, aussi prompt que l'honneur pourra le permettre, aux expéditions lointaines dans lesquelles, sans profit pour la France, ministère et majorité ont prodigué nos ressources avec le sang de nos enfants.

En un mot, notre effort, comme notre devoir, serait d'imposer au Gouvernement la justice, à l'administration l'impartialité; d'assurer, par le respect de toutes les croyances, le maintien de la paix religieuse et sociale, et de ramener, par le respect de tous les intérêts, la prospérité publique.

Électeurs,

Vous savez la vérité, et vous êtes les juges souverains,

Si vous êtes satisfaits de la marche des affaires publiques, continuez à donner votre confiance à ceux qui gouvernent en maîtres notre pays.

Si, au contraire, vous croyez que la politique suivie depuis huit années compromettra dans l'avenir la fortune publique et vos intérêts privés, comme elle les a compromis dans le passé, venez à nous.

Vous êtes en présence de deux politiques représentées par deux listes : Choisissez !

Louis Passy, député sortant.
Raoul Duval, député sortant.
Duc de Broglie, ancien député, ancien sénateur.
Camille Fouquet, conseiller général.
Léon Sevaistre, conseiller général.
Gaultier de la Ferrière, ancien magistrat, ancien commandant des mobilisés de Pont-Audemer.

A Messieurs les Électeurs de l'arrondissement des Andelys.

Mes chers Concitoyens,

J'ai consacré toute ma vie à remplir de mon mieux le mandat de député de l'arrondissement des Andelys. Au moment où la loi transforme ce mandat, je viens vous offrir l'assurance de ma reconnaissance et de mon dévouement.

Il y a quatre ans, je vous avais prévenu que les arrondissements ne seraient plus appelés à nommer les députés. On pouvait déjà prévoir que la majorité du Parlement tenterait de cacher ses fautes en enlevant aux électeurs, par un nouveau mode de scrutin, le moyen de bien juger la conduite de leur député.

J'ai voté contre le rétablissement du scrutin de liste conformément à vos désirs.

Une importante réunion de conservateurs a récemment consacré la situation favorable que vos suffrages m'avaient donnée, et m'a placé en tête de la liste conservatrice que je vous soumets. La plupart des candidats inscrits sur cette liste ont joué, dans les affaires publiques, un rôle bien connu. Nous tenons tous à honneur de nous présenter à vos suffrages avec la diversité de nos carrières et de nos caractères, mais la mission que les délégués du parti conservateur vous proposent de nous confier est si simple, que nous l'avons acceptée résolument et en parfait accord.

Il est impossible de nier que la fortune publique et privée ne se soit amoindrie depuis plusieurs années, et que les affaires du pays n'aient été mal conduites. Un sentiment de lassitude profonde et de vague inquiétude a gagné les populations déçues dans leurs espérances de prospérité.

Vous êtes en présence de deux politiques et de deux listes. D'une part, la politique de la majorité républicaine qui nous a conduits fatalement aux embarras des expéditions lointaines, à l'accroissement des charges publiques et à la crise agricole, industrielle et commerciale, et de l'autre, la politique des conservateurs qui tend uniquement à remettre dans les affaires du Pays la régularité et le bon ordre, à réparer les fautes que d'autres ont commises, et à combattre les réformes dangereuses dont on menace la société tout entière.

Je laisse toutes les affaires de notre arrondissement en bon état. J'ai terminé heureusement les grandes questions du chemin de fer des Andelys à Saint-Pierre, et du chemin de fer des vallées de la Levrière et de l'Andelle.

Pour conjurer la crise agricole, j'ai fait tout ce que j'ai pu. J'ai voté en faveur de l'agriculture des droits compensateurs, comme j'en avais déjà voté en faveur de l'industrie. Peu à peu la lumière se fera, par une entente plus suivie entre les cultivateurs et les représentants du Pays. Je voudrais obtenir dans la prochaine législature que le Gouvernement, au lieu de s'adresser à l'étranger,

fît ses approvisionnements sur le marché national, et que le service des réservistes n'eût pas lieu à l'époque de la moisson.

Je vous ai remerciés en commençant, je vous remercie en terminant. Si le département de l'Eure me renouvelle le mandat qu'il m'a confié dans les douloureuses épreuves de 1871, je n'oublierai pas, croyez-le bien, que j'ai toujours été le député de l'arrondissement des Andelys.

Je vous adresse une dernière prière; votez pour six candidats. La situation sera demain plus grave que vous ne pouvez le croire; je vous en prie : votez.

Louis Passy.

20 septembre 1885.

Aux Électeurs du département de l'Eure.

Chers Concitoyens.

La réunion plénière des délégués républicains du département de l'Eure nous a désignés comme candidats aux élections législatives du 4 octobre. Nous venons solliciter vos suffrages.

Vous nous connaissez tous. Vous savez qu'un même sentiment nous unit : nous voulons l'affermissement de nos institutions républicaines:

Le temps n'est plus où l'on pouvait évoquer devant vous le fantôme du péril social. Quinze années de république ont démontré qu'aucune forme de gouvernement n'assure mieux la tranquillité de la rue, la sécurité des intérêts, l'ordre dans la liberté.

L'ère des révolutions est close. Toutes les tentatives de restauration des régimes déchus sont condamnées à l'impuissance. Les efforts des monarchistes coalisés ne pourraient aboutir qu'à semer l'inquiétude et à provoquer dans notre pays, qui a besoin de confiance et de stabilité, de stériles agitations.

Les élections du 4 octobre prouveront une fois de plus que l'immense majorité de la nation est fermement attachée au gouvernement qui a reconstitué nos forces militaires et navales, développé notre outillage industriel et commercial, mis l'instruction et la science à la portée de tous les citoyens, et dont tous les actes ont eu pour but de rendre à la France le rang qui doit lui appartenir parmi les grandes puissances européennes.

La nouvelle Chambre devra continuer et compléter cette œuvre.

Nous voulons que nos finances soient gérées avec sagesse et économie. La République a diminué les impôts de 307 millions, elle a construit 12,000 kilomètres de chemins de fer, 120,000 kilomètres de chemins vicinaux, édifié ou restauré 26,000 écoles. Elle a pu réaliser ces grands progrès sans troubler l'équilibre du budget. Nous affirmons hautement que le crédit de la France, attesté

par le taux sans cesse plus élevé de nos rentes, n'est pas atteint, que notre budget, dans lequel plus de 100 millions sont consacrés annuellement à l'amortissement des anciennes dettes, n'est pas en déficit et que de nouvelles charges ne devront pas être imposées aux contribuables.

Si le mouvement ascensionnel que suivaient nos recettes dans le cours de ces dernières années s'est arrêté, il faut en chercher la cause dans les obstacles que rencontre le travail national. L'excès de la production, la fermeture des débouchés, la concurrence étrangère ont provoqué une crise dont se plaignent justement le commerce et l'industrie. La prudence commandait de réduire les dépenses et de ralentir l'exécution des grands travaux publics. La dernière Assemblée n'a pas manqué à ce devoir. Nous imiterons son exemple. Mais, en même temps, convaincus des dangers que présente le système économique qui régit nos relations internationales, nous nous garderons d'aliéner la liberté de notre pays en matière de tarifs de douanes.

L'agriculture est la plus importante de nos industries ; il faut tout faire pour lui rendre une prospérité nouvelle. Le relèvement des droits sur les céréales et les bestiaux la protège efficacement contre la concurrence de l'Amérique et de l'Inde. Mais il est nécessaire de favoriser ses progrès par le développement de l'enseignement agricole et de diminuer les charges qui pèsent sur elle par une répartition plus équitable de l'impôt.

Les principales questions politiques sont résolues. Les libertés nécessaires ont été restituées au pays.

L'activité du Parlement devra se porter surtout sur les questions d'affaires. Améliorer le sort des classes laborieuses, poursuivre l'organisation des sociétés de secours mutuels, provoquer l'établissement des syndicats professionnels, créer l'assistance publique dans les campagnes, terminer le code rural, doter enfin de voies ferrées et navigables des régions déshéritées et compléter l'ensemble de nos lois d'instruction publique : tel est le but que se proposeront nos efforts.

Pour travailler à l'accomplissement de cette œuvre, la paix est nécessaire. Nous pensons que la France doit répudier la politique d'agression et de conquête ; mais elle ne saurait sans faiblesse permettre qu'il soit porté atteinte à ses intérêts et à son honneur. C'est pour les défendre, c'est pour faire respecter le traité que lui avait légué le précédent régime qu'elle a dû envoyer des forces militaires et navales dans l'Extrême-Orient. Les hostilités sont terminées. La vaillance de nos soldats et de nos marins nous a assuré la possession d'un domaine colonial que nous n'aurons pas la tentation d'étendre. Nous veillerons à ce qu'il soit administré de façon à ne pas nous imposer de nouveaux sacrifices et à ouvrir de larges débouchés aux produits de l'industrie française.

Chers Concitoyens,

Notre programme est celui d'hommes d'ordre, de liberté, de progrès, fermement dévoués à la République et préoccupés de donner satisfaction à tous les vœux légitimes de la démocratie. Nous l'opposons avec confiance à celui des repré-

sentants des anciens régimes, dont l'union apparente ne peut dissimuler les dissentiments et les rivalités.

La France, qui les a déjà condamnés, les repoussera dans les élections prochaines. Elle a gardé le souvenir des humiliations qu'elle a subies, des violences qui, pendant la néfaste période du 16 mai l'ont exposée aux horreurs de la guerre civile et de l'anarchie. — Électeurs de l'Eure, vous serez avec la majorité de la France.

A. Papon,
J. Develle,
Bully,
Bongrand,
Albert Parissot
Montier.

EURE-ET-LOIR

M. MILOCHAU (élu le 4 octobre 1885).

MM. MAUNOURY, DESCHANEL (Paul), NOEL-PARFAIT (élus le 18 octobre).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Émile Milochau aux Electeurs d'Eure-et-Loir.

Electeurs,

Le Congrès républicain, composé des délégués du département, m'a désigné, dans sa séance du 20 septembre, comme candidat aux prochaines élections législatives. Je ne sollicitais pas cet honneur, mais le comité a pensé que l'agriculture devait être représentée au Parlement par un homme sorti de ses rangs, qui connût ses intérêts, qui partageât ses souffrances, et fût en même temps résolu à défendre ses revendications et à soutenir le gouvernement de la République. Alors, j'ai accepté, comme un devoir, la lourde tâche qui m'était imposée, et je me présente à vos suffrages.

Ma profession de foi ne sera pas longue ; je suis cultivateur, je suis républicain.

Cultivateur, je défendrai les intérêts de l'agriculture, et je réclamerai pour elle les dégrèvements qu'elle attend avec impatience et les légitimes compensations qui lui sont dues.

Républicain, je soutiendrai le gouvernement de la République. Je suis convaincu qu'il est le seul possible en France, le seul qui puisse, en nous assurant l'ordre et la sécurité, faire triompher chez nous les vrais principes de la démocratie : la justice, la tolérance et la liberté. Je suis convaincu que ce gouvernement doit chercher son point d'appui dans les idées modérées, qu'il doit trouver la force et la stabilité qui lui sont nécessaires dans l'union et dans la conciliation, et dans la sage application des réformes réclamées par la majorité des ci-

toyens; je suis convaincu qu'il doit résister à l'entraînement de toute politique de conquête et d'expéditions lointaines.

Je ne vous ferai pas d'autre programme politique; je ne vous ferai pas d'autres promesses. Toutes les mesures, qui auront pour but l'affermissement et le développement progressif de nos institutions, si elles sont justes et réalisables, n'auront pas de plus vif partisan que moi. Celles qui ne rempliront pas ces conditions n'auront pas de plus ardent adversaire.

Électeurs,

Je n'ai pas sollicité la candidature auprès du Congrès républicain. Je n'irai pas davantage auprès de vous solliciter vos suffrages, ni dans des visites particulières, ni dans les réunions publiques. Je ne me présente pas dans un but d'intérêt personnel; je ne brigue aucune situation. J'accomplis un devoir, et je n'ai qu'une ambition, — servir mon pays!

Emile Milochau.

Cultivateur, vice-président du Comité de Chartres.

Luet, par Béville-le-Comte, 23 septembre 1885.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Pol Maunoury aux Électeurs d'Eure-et-Loir.

Mes chers Compatriotes.

Le Congrès départemental républicain, en me portant sur la liste des candidats qu'il recommande à vos choix, m'a forcé d'abandonner les projets de retraite que j'avais formés sincèrement et que j'avais annoncés.

Dans l'espoir d'arriver à une œuvre de conciliation, j'ai accepté la candidature qu'on m'a fait l'honneur de m'offrir.

Mes idées vous sont connues depuis assez longtemps pour que je ne sois pas obligé de les exposer dans un long programme.

En ce qui concerne les souffrances imméritées de l'agriculture, j'ai lutté avec mes collègues du groupe agricole de la Chambre pour y porter remède, j'ai

consulté vos Comices agricoles, et j'ai demandé et voté tous les droits douaniers dont le montant était délibéré et réclamé par eux.

Je prends l'engagement de compléter les mesures de dégrèvement et de protection destinées à soutenir l'agriculture, et à lui permettre de travailler sans inquiétude à la recherche des perfectionnements qui augmenteront ses produits.

Adversaire de toute augmentation d'impôts, je crois qu'il faut en rechercher une répartition plus équitable; mais, en pareille matière, toute modification irréfléchie risque de compromettre la sécurité de nos finances; j'ai appuyé à la Chambre et je suis prêt à réaliser un vœu du Conseil général d'Eure-et-Loir qui proposait, à titre d'expérience, un impôt très minime sur l'ensemble du revenu.

Je ne crois pas qu'il soit permis à personne d'abandonner les possessions et les droits de la France; mais aujourd'hui que la paix est conclue, le rôle du Gouvernement doit se borner à organiser nos Colonies sans chercher de nouvelles conquêtes.

Il est désirable et absolument conforme aux principes républicains que le Sénat soit élu par le suffrage universel; mais si les deux Chambres ont la même origine et la même autorité, un conflit présenterait des dangers considérables, et il serait nécessaire de décider qu'en cas de désaccord, le dernier mot appartiendrait à la Chambre des Députés.

J'ai voté le service de trois ans obligatoire pour tous.

Je crois qu'il faut, dans le plus court délai, régler les rapports entre l'Église et l'État.

Le Concordat, tel qu'il a été conçu par Napoléon Ier reconnaît, au milieu de la société civile une puissance différente de l'État, ayant des droits contre lui et, nécessairement, son ennemie.

On a tort d'y voir une garantie pour les consciences religieuses. Le Concordat, au contraire, est une source de conflits et de discordes préjudiciables à la religion et à la dignité de l'État, qui doit rester maître chez lui dans l'ordre civil. Cela ne veut pas dire que la religion doive être méconnue, ni même que le budget des cultes doive être supprimé radicalement; cela ne veut pas dire que l'État, en matière religieuse, n'a pas des devoirs et des obligations; seulement ces devoirs et ces obligations, il les a, non pas envers l'Église comme corps constitué sous une autorité étrangère, mais envers les catholiques français individuellement en leur qualité de citoyens. Non seulement l'État ne doit pas persécuter les religions et leurs ministres, mais il doit protéger la conscience des hommes religieux et leur assurer, même par des subventions budgétaires, l'exercice libre de leur culte, s'ils n'y peuvent suffire.

Quand l'opinion publique aura bien compris cela, il sera facile au législateur en réglant en même temps par une loi équitable la police des cultes, d'exiger la dénonciation du Concordat.

En dehors de ces grandes questions, qui par leur nature générale attirent l'attention, la Chambre a eu et aura encore à s'occuper d'une grande quantité de lois d'affaires pour lesquelles un travail considérable et presque inaperçu est dépensé et se répartit entre les membres du Parlement, suivant leurs spécialités.

Je me dévouerai à l'étude de ces lois et je continuerai la coopération que

j'ai donnée aux commissions chargées de compléter le code rural, de réformer la procédure civile et de diminuer les frais de justice.

Mes chers Compatriotes, la marche en avant de la République dépend de la stabilité du gouvernement; l'union entre tous les républicains aidera grandement cette stabilité.

Pour ma part, je suis un partisan fanatique de cette union et je la crois facile, si l'on veut envisager les choses avec sang-froid et en écartant les raisons de discorde toutes personnelles. Nous voulons tous le progrès; que ceux qui sont impatients veuillent bien considérer que ce progrès ne sera établi d'une façon durable que s'il s'appuie sur l'assentiment de l'opinion publique; qu'ils travaillent donc, non pas à l'imposer, mais à démontrer à tous qu'il est possible et prêt à entrer dans la pratique.

Que ceux qui sont timorés n'exagèrent point leurs craintes et qu'ils reconnaissent que bien des progrès, dont la pensée les avait épouvantés d'abord, se sont réalisés sans danger et pour le grand bien de la République.

Que n'a-t-on pas craint, par exemple, de la liberté de la presse, de la liberté de réunion? Ont-elles justifié ces craintes? Non; aujourd'hui, il faut reconnaître que c'est par la liberté que l'ordre est assuré.

Mettons de côté toutes les querelles personnelles; unissons-nous pour faire passer dans la pratique les progrès réalisables, et pour préparer ceux qui ont encore besoin d'être étudiés et mûris avant d'être acceptés par l'opinion. C'est ainsi que nous fortifierons la République.

Pol Maunoury.

Luisant, près Chartres, le 23 septembre 1885.

Programme de M. Paul Deschanel.

1° Maintien de la Constitution républicaine;

2° Formation d'une majorité gouvernementale capable d'assurer la stabilité d'un cabinet réformateur, lequel, seul, doit garder l'initiative des lois de finance et la haute direction des affaires politiques et administratives, sous le contrôle du Parlement;

3° Réforme de notre système fiscal selon le principe de la proportionnalité, répartition plus équitable des charges entre la propriété immobilière et la fortune mobilière;

4° Économie dans les finances : arrêt, puis réduction des dépenses;

5° Mesures de protection à l'égard de l'agriculture et de l'industrie, en attendant que l'expiration des traités de commerce, — auxquels nous ne devons pas en ajouter de nouveaux, — nous permette de sortir de notre infériorité à

l'égard de rivaux puissamment armés. Organisation de l'enseignement agricole à tous les degrés, du crédit agricole, des chambres consultatives de l'agriculture, revision de la législation sur les baux, loi tendant à faciliter le rachat des servitudes gênantes et l'échange des parcelles, achèvement du Code rural;

6° Adjudications publiques réservées aux Français avec des produits français, notamment pour les services de la guerre et de la marine;

7° Mesures tendant à faciliter la création ou le développement des associations ouvrières, des sociétés de secours mutuels, des caisses de retraite pour les ouvriers agricoles et industriels, et des caisses d'assurances pour les victimes d'accidents professionnels; réforme de la loi sur les logements insalubres; organisation de l'enseignement technique;

8° Développement des divers services de l'hygiène et de l'assistance publiques;

9° Simplification de notre organisation administrative et judiciaire; suppression des rouages inutiles et des traitements exagérés; extension des franchises municipales compatibles avec les droits de l'État; diminution des sous-préfectures, des cours et tribunaux; maintien d'un juge et des officiers ministériels à chaque chef-lieu d'arrondissement, et sessions successives par des juges délégués venant s'adjoindre à ce juge résident (projet Dufaure); extension de la compétence des juges de paix (notamment dans la législation sur la chasse); examens et concours à l'entrée des carrières administrative et judiciaire;

10° Réforme de la procédure civile et de la procédure criminelle; réduction des frais de justice civile et commerciale et abréviation des lenteurs de l'instruction;

11° Réforme de notre système pénitentiaire;

12° Réforme de notre organisation consulaire;

13° Vote de la loi définitive sur les instituteurs;

14° Opposition à toute ingérence du clergé dans les affaires politiques et municipales; suppression des privilèges légaux et fiscaux du clergé séculier et du clergé régulier;

15° Législation nouvelle sur les associations;

16° Réduction du service militaire, obligatoire pour tous; suppression du volontariat; en même temps, mesures conservatoires afin de ne pas compromettre l'œuvre de notre réorganisation militaire et les intérêts de la défense, notamment en ce qui concerne le cadre des sous-officiers, l'artillerie et la cavalerie; organisation de l'armée coloniale;

17° Achèvement des expéditions lointaines; pacification définitive et organisation de nos nouvelles colonies; conservation du patrimoine national, et retour à la politique de recueillement.

REFORME FISCALE.

Contributions directes.

Impôt foncier. — 1° Séparation de la propriété bâtie et de la propriété non bâtie. Péréquation de l'impôt foncier, sans attendre la refonte complète du cadastre : — entre les départements et entre les communes, au moyen d'une évaluation des revenus territoriaux basés sur l'examen des actes de vente et de partage et des baux enregistrés (procédé employé déjà en 1821 et en 1851); — entre les particuliers, au moyen du renouvellement des plans cadastraux, là où ils sont trop anciens, par les communes elles-mêmes (en vertu de la loi du 5 août 1850). — Conservation, entretien et mise à jour de ces plans, méthode beaucoup plus simple et moins coûteuse que celle du renouvellement périodique.

2° Séparation de la cote personnelle et de la contribution mobilière. — Réforme de la contribution mobilière, de façon que cet impôt, créé pour atteindre les revenus mobiliers, ne pèse pas, en réalité, de tout son poids sur les revenus immobiliers, déjà atteints par la contribution foncière.

3° Réforme et, dès que faire se pourra, suppression de la contribution des portes et fenêtres, qui ne tient compte ni de la valeur des maisons, ni de la fortune de ceux qui les habitent, et qui suit, à l'égard des habitants peu aisés des centres populeux, une proportion en sens inverse de la fortune.

4° Revision des tarifs des patentes.

Taxes assimilées aux Contributions directes.

Suppression de l'impôt des prestations.

Contributions indirectes.

1° Suppression de l'impôt du sel;

2° Réforme du mode de perception et de l'assiette de l'impôt sur les boissons; réduction de limite de l'approvisionnement en gros et du tarif des droits d'entrée;

3° Réforme des octrois;

4° Réduction des droits sur les transports, afin d'obtenir des Compagnies la modification de leurs tarifs;

5° Refonte complète de la législation sur l'enregistrement; réduction des droits de succession et de mutation.

Remplacer les mauvais impôts supprimés ou réduits, égaliser autant que possible les charges entre la propriété immobilière et la fortune mobilière; faire

pénétrer dans toutes les parties de notre système fiscal la proportionnalité, la justice, et lui donner l'élasticité qui lui manque, sans le bouleverser de fond en comble et en ménageant tous les intérêts, par une *application modérée de l'impôt complémentaire sur le revenu.*

Prendre, par exemple, comme point de départ de la réforme la proposition Casimir Perier, adoptée en 1871 par la Commission du budget de l'Assemblée nationale à 16 voix contre 8 et qui exceptait *les rentes françaises, les revenus immobiliers et les revenus d'associations uniquement formées pour la mise en valeur d'immeubles ou d'exploitations agricoles et ne faisant aucun acte de commerce.*

Aux Électeurs du département d'Eure-et-Loir.

Messieurs et chers Concitoyens,

La législature de 1881 est arrivée au terme de son existence agitée ; le suffrage universel a rouvert ses assises, et votre député d'hier, après avoir fait son examen de conscience, vient solliciter le renouvellement du mandat que, pour la cinquième fois, votre confiance avait remis en ses mains.

Vous me connaissez de trop longue date pour que j'aie besoin d'affirmer devant vous ma foi républicaine ; vous savez qu'à travers les prisons et l'exil, comme dans les conseils de la Nation, j'y suis resté invariablement fidèle. J'ai, en effet, cette vieille et profonde conviction, que la République est le seul gouvernement qui convienne à la France moderne, chez laquelle, ainsi qu'on le disait déjà sous Louis-Philippe, « la démocratie coule à pleins bords ». Enfin, je suis pénétré de cette vérité, que tout essai de restauration monarchique, s'il était un instant possible, échouerait, à court délai, dans la révolution et la guerre civile.

Homme pratique plutôt qu'adonné aux théories, je crois pouvoir dire que, même dans mes plus grandes ardeurs juvéniles, je ne vous ai jamais leurrés de vagues ou illusoires promesses ; que, pendant un demi-siècle de politique militante, je n'ai jamais, soit par mes paroles, soit par mes écrits, tendu à répandre que des idées saines, généreuses, patriotiques.

Durant le cours de la législature qui finit, j'ai continué de suivre la politique libérale et progressive, ferme et modérée, qui réalise les réformes à mesure que se manifestent les vœux ou les besoins du pays. Cette politique est apparemment celle de l'immense majorité d'entre vous, puisque je lui ai dû l'heureuse fortune d'obtenir constamment votre approbation.

En voyant — longtemps encore après ses débuts — la Chambre, mal disciplinée et inquiète sur sa voie, multiplier les crises ministérielles, au préju-

dice de tous les intérêts publics et privés, je me suis joint à ceux de mes collègues qui s'étaient imposé le devoir de constituer une majorité de Gouvernement solide et homogène. Nous avons pu y réussir et donner ainsi à la France plus de deux années de complète tranquillité intérieure, prouvant en même temps aux partis hostiles que la stabilité n'est nullement incompatible avec les institutions républicaines.

Je me garderai bien de dresser ici l'interminable liste des votes que j'ai été appelé à émettre dans ces quatre dernières années! La seule énumération de ceux qui ont quelque importance me mènerait encore trop loin, car la Chambre a plus ou moins touché à tout. Mais nos feuilles locales et les grands ou les petits journaux parisiens ont successivement publié et commenté ces votes, et, si les électeurs en ont retenu qui demandent une explication, je suis prêt à la leur donner en temps et lieu. Il est néanmoins deux ou trois questions dont je veux dire tout de suite quelques mots; — à commencer par celle qui a été l'objet de tant et de si ardentes controverses : l'expédition du Tonkin.

Peut-on espérer encore de faire croire à personne que cette expédition n'a eu d'autre motif qu'une folle ambition de conquête? Qui ne sait aujourd'hui que l'affaire du Tonkin était engagée bien avant que les républicains fussent au pouvoir; qu'en réalité il s'agissait de faire respecter les droits que nous avions acquis par traité, et de venger le massacre de l'héroïque commandant Rivière et de ses vaillants compagnons? Oui, c'est en vue de cette légitime entreprise que, le 26 mai 1883, un premier crédit fut voté à l'unanimité par la Chambre. Tous les partis, tous les groupes n'eurent, ce jour-là, qu'une seule voix. Malheureusement, à peine la lutte engagée avec les bandes de pillards indigènes, surgirent des incidents imprévus et des complications graves; plus tard, la Chine elle-même lança contre nous ses troupes régulières, et nous fûmes entraînés beaucoup plus loin que nous ne voulions aller! Qu'il y ait eu des fautes commises dans la conduite des négociations diplomatiques ou des opérations militaires, c'est possible. Mais quoi! pouvions-nous quitter la place, nous retirer devant les Chinois, et, encore sous le coup de nos revers de 1870, donner au monde le spectacle de cette apparente impuissance?... Non, non! Dieu merci, nous n'avons pas connu cette humiliation. En défendant une juste cause, nos admirables soldats de terre et de mer ont montré ce que valent toujours les armes de la France. Ils ont relevé le prestige du drapeau, sauvé la dignité nationale; enfin, grâce à eux, la paix a été signée, une paix qui nous confirme dans la possession d'une vaste et fertile contrée, que nous allons maintenant organiser avec le même succès, espérons-le, que nous l'avons fait pour la Tunisie. Bornons là notre tâche; c'est assez. Nos domaines coloniaux, si nous savons en tirer bon parti, peuvent largement suffire à l'expansion de notre commerce et nous mettre de pair avec toutes les nations européennes qui essaiment, à cette heure, sur chaque point inoccupé du globe, pour y porter la civilisation. — Ce n'est pas une feuille volante qui peut m'offrir assez d'espace pour développer un sujet tel que celui-là; mais je jure qu'en votant les crédits pour l'expédition du Tonkin, j'ai, dans ma pensée, obéi à un évident et impérieux devoir patriotique.

En ce qui touche le budget des cultes et l'application du Concordat, ma

conduite a été la même que par le passé. Tous les républicains partisans absolus de la liberté de conscience, et je suis du nombre, ne sauraient admettre les empiètements du clergé sur le terrain civil ; de là s'est formé un gros point noir que, pour l'apaisement des esprits, il faudrait pouvoir dissiper. Mais la question des rapports entre l'Église et l'État est extrêmement complexe et délicate. L'attaquer par les petits côtés, au moyen d'amendements glissés parmi les articles d'un budget, presque toujours contre l'aveu du gouvernement, sans examen de bureaux ni de commissions spéciales ; procéder par des mesures aussi mesquines qu'irrégulières, votées en un tour de main et ressemblant à de la taquinerie ou même à de la persécution, c'est, selon moi, peu digne d'une grande assemblée et nuisible au bon renom de la République. Mieux vaudrait dénoncer le Concordat et en poursuivre résolument l'abolition ; cela pourrait être fort aventureux, mais enfin ce serait franc et régulier. Seulement, si l'abolition n'avait pas son correctif dans une loi, — difficile à faire, j'en conviens, — qui, avant tout, établît la situation respective de ces deux puissances, l'Église et l'État, vivant séparées et libres, mais en contact permanent, et toujours en danger de conflit ; si la conséquence du nouveau régime était purement et simplement d'affranchir la formidable association du clergé catholique de toute discipline légale, de la soustraire au contrôle que l'Etat, en vertu de la loi concordataire, exerce aujourd'hui sur elle, et qu'il pourrait exercer d'une manière plus efficace, — oh ! alors, je déclare hautement préférer le *statu quo*.

Au surplus, il est permis de se demander si cette réforme est désirée par les masses profondes de la population, et si, de longtemps, nous n'aurons pas quelque chose de plus urgent à faire, que de nous jeter dans ces redoutables embarras.

Comment ne parlerais-je pas de la crise agricole? Elle continue de sévir, et les souffrances sont toujours grandes dans notre chère Beauce, malgré le soulagement qu'ont voulu y apporter les pouvoirs publics. Malheureusement, ils n'ont pas fait assez, et l'agriculture n'a que trop raison de se plaindre ! Je suis de ceux qui réclamaient pour elle des mesures plus efficaces, et je pouvais le faire sans transiger avec moi-même ; car, Beauceron dans l'âme, j'ai servi la cause agricole de tout temps, avec tout mon cœur, et je suis naturellement jaloux de la servir encore. C'est le premier article de mon programme ; quant aux autres, je les indiquerai en formulant des vœux pour la Chambre future.

Puisse-t-elle présenter une majorité républicaine nombreuse, vraiment gouvernementale et sachant bien ce qu'elle veut ; montrer un juste sentimen de ce qui est possible ou impraticable, raisonnable ou utopique, dans les projets de réforme qui lui seront soumis ; porter une attention vigilante et sévère sur l'état de nos finances ; avoir en horreur les débats irritants et les interpellations futiles ; être animée d'un réel esprit de concorde ; enfin, n'avoir d'autre mobile qu'un sincère amour du bien public

Qu'elle réunisse ces qualités essentielles, et la date de son élection sera inscrite, en lettres d'or, dans les annales parlementaires !

J'ose espérer, Messieurs, que je n'ai point démérité de vous, et, s'il vous plaît de me comprendre une fois encore au nombre de vos élus ; si vous voulez bien me faire ce suprême honneur, par là même, vous m'en vaudrez un autre,

des plus enviables aussi à mes yeux : celui de porter, comme doyen de députation, le drapeau de la démocratie d'Eure-et-Loir, lorsqu'au 14 juillet 1889, Paris, dans une nouvelle fédération nationale, célébrera le centième anniversaire de notre glorieuse Révolution française!

Agréez, mes chers Concitoyens, l'assurance de mon entier et inaltérable dévouement.

Noël Parfait.

Chartres, septembre 1885.

FINISTÈRE

MM. le comte de KERSAUSON, FREPPEL, vicomte de KERMENGUY, de SAINT-LUC, comte de LEGGE, CHEVILLOTTE, ROUSSIN, BOUCHER, vicomte de SAISY, LOROIS (Léon),

(Élus le 4 octobre 1885).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Les candidats conservateurs catholiques du Finistère donnent leur adhésion absolue à la déclaration ci-dessous, et en font leur profession de foi aux électeurs du département (1).

Mgr. Freppel, évêque d'Angers, député sortant;

MM. de Kermenguy, conseiller général, député sortant, maire de Cléder;

Boucher, notaire honoraire, à Landernau, conseiller général;

Chevillotte (Charles), président du tribunal de commerce de Brest;

de Kersauson (Louis), chevalier de la Légion d'honneur, ancien conseiller général;

de Legge (Henri), chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général, ancien député, maire de Gonézec;

Lorois, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général;

Roussin, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur, maire de Plomelin;

de Saint-Luc (Gaston), président du comice agricole de Plougastel-Saint-Germain, conseiller général;

de Saisy (Paul), chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général.

(1) Cette déclaration n'est autre que le Manifeste des Droites publié page 15 du présent volume.

Déclaration de M. Freppel, évêque d'Angers.

Je n'ai ni envoyé, ni signé, ni autorisé à signer aucune circulaire ou profession de foi, à l'occasion des élections.

† N. Émile Freppel, év. d'Angers, député du Finistère.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Électeurs,

La manœuvre des derniers jours des candidats républicains aux abois est un odieux mensonge.

Il n'est pas vrai que le drapeau blanc soit le drapeau des conservateurs catholiques.

Si haut dans le monde qu'ait été portée cette glorieuse bannière, elle n'appartient plus qu'à l'histoire.

Notre drapeau, c'est le drapeau de la Nation et de notre vaillante armée ; c'est le drapeau tricolore, seul symbole aujourd'hui de la liberté de tous les citoyens et de l'indépendance de la France.

Cela dit, à notre tour une simple question :

Messieurs les candidats républicains sont-ils bien certains que le vrai drapeau de quelques-uns d'entre eux, et, à coup sûr, celui du plus grand nombre de leurs frères et amis n'est pas l'immonde drapeau rouge?

Qu'ils osent le dire!

Au nom des membres des Comités électoraux conservateurs catholiques de l'arrondissement de Morlaix,

Le candidat de la circonscription de Morlaix,

Louis de Kersauson.

GARD

MM. BOUSQUET, JAMAIS (Émile), DESMONS, MADIER DE MONTJAU, CRÉMIEUX, GILLY (Numa).

(Élus le 18 octobre 1885.)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Programme des candidats de l'Union radicale.

Aux électeurs républicains du Gard.

Citoyens,

Candidats désignés par le Congrès de l'Union radicale, nous nous présentons à vos libres suffrages. Nous aurions désiré que le parti républicain du département du Gard sût maintenir dans ses rangs, pour les élections prochaines, cette union qui, depuis quinze ans, a assuré sa force et son triomphe. Nous n'avons rien négligé pour atteindre ce but ; et, si nos espérances n'ont pas été réalisées, nous avons du moins la conscience d'avoir accompli notre devoir.

Les récriminations ne pourraient être que stériles et même dangereuses. Les deux Congrès se sont prononcés : deux listes républicaines sont en présence, et ce que vous devez juger aujourd'hui, avec votre indépendance et votre souveraineté d'électeurs, c'est le principe et le caractère de chacune de ces listes.

Pour nous, nos idées se résument par un mot : nous poursuivons les réformes par l'union de tous ceux qui, redoutant les dangers d'une politique d'immobilité, veulent entrer sincèrement dans la voie des progrès démocratiques. En face du dernier combat que la coalition monarchique va livrer au régime républicain, alors que tous nos adversaires oublient, pour un moment, les haines qui

les séparent, nous avons pensé qu'il fallait marcher à ce combat en concentrant nos forces et en donnant au Pays le spectacle fortifiant d'un parti qui, après avoir su fonder et défendre la République, se sent capable de l'organiser et de couronner son œuvre. Nous sommes donc des hommes d'union. Mais nous avons compris que cette union ne serait pas sincère si chacun de nous ne conservait son individualité politique et la responsabilité de ses opinions devant le suffrage universel.

Nous sommes tous décidés à voter, si nous avons l'honneur de vous représenter à la Chambre :

1° Le suffrage universel direct pour l'élection des Sénateurs;

2° La réduction des frais de justice et l'extension de la compétence des juges de paix;

3° Le service militaire réduit à trois ans, obligatoire et personnel pour tous, avec la suppression du volontariat et de tous les privilèges ecclésiastiques ou autres;

4° La séparation des Églises et de l'État, accompagnée d'une loi sur les biens de mainmorte et sur les associations religieuses qui, tout en assurant aux cultes la liberté la plus large possible. donne à l'État les droits et les garanties dont il ne doit pas se départir;

5° La réforme de notre système d'impôts, en prenant pour base l'impôt sur le revenu et la proportionnalité des charges à la fortune du contribuable;

6° La création des canaux du Rhône, la réforme de l'impôt sur les boissons, la revision des tarifs de chemins de fer;

7° Les mesures destinées à rendre la prospérité à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, et à leur permettre de lutter contre la concurrence étrangère;

8° Les lois d'assurance mutuelle et de prévoyance sociale, au profit de la vieillesse, des invalides du travail et des ouvriers victimes d'accidents;

9° Le complément et le développement de nos lois sur l'instruction publique, en vue d'assurer aux enfants qui le méritent la gratuité par voie de concours de l'enseignement secondaire et supérieur.

Quant à la politique extérieure, nous voulons qu'elle soit prudente, réservée, mais digne et ferme, également éloignée des défaillances et des aventures.

Nous devons poursuivre non pas une politique de conquête, mais de conservation coloniale. Une armée coloniale nous permettra de parer à toutes les éventualités sans compromettre la défense du territoire.

Citoyens,

Ce programme, vous le ratifierez. C'est sur un terrain de conciliation que nous vous invitons à unir vos forces; c'est à une politique de réformes profondes que nous vous convions. Dégagés des questions de personnes, qui ont si malheureusement divisé le parti républicain, vous vous prononcerez pour la politique indé-

pendante, impersonnelle, ferme et loyale, sans laquelle il nous serait impossible de compléter et de couronner l'œuvre de la Révolution française.

Les Candidats :

Alphonse Bousquet, député sortant.
Marcellin Pellet, député sortant.
Émile Jamais, docteur en droit.
Alfred Silhol, député sortant.
Paul Accabat, propriétaire, conseiller général.
Miranda Malzac, ancien maire d'Alais.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté — Égalité — Fraternité.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Aux Électeurs républicains du département du Gard.

Citoyens,

Le Congrès de la Fédération radicale du Gard a désigné à vos libres suffrages les citoyens :

Frédéric Desmons, député sortant.
Madier de Montjau.
Crémieux, avocat.
Émile Penchinat, conseiller général.
Édouard Gaussorgues, ancien magistrat.
Numa Gilly, foudrier, ex-adjoint au maire de Nîmes.

Ces six candidats, qui adoptent, tous, le programme de l'extrême gauche, sont unanimes à condamner et à flétrir les désastreuses expéditions lointaines dans lesquelles une majorité coupable a compromis le sang et l'argent du Pays.

Citoyens,

Vous tous, qui voulez que les finances de la Nation soient employées à diminuer les charges qui pèsent sur les travailleurs de l'atelier et de l'agriculture ;

Vous tous, qui voulez qu'on ne prenne pas vos enfants pour les envoyer mourir ou perdre leur santé dans des pays lointains et désolés ;

Vous tous, qui souhaitez qu'on fasse des canaux, qu'on dégrève l'impôt foncier, vous voterez pour la liste où se trouvent les candidats qui ont condamné, qui condamnent les expéditions aventureuses et qui refusent de s'associer, sur une même liste, à ceux qui ont amnistié ou glorifié un ministère de ruine et de sang.

Nîmes, le 13 septembre 1885.

Les membres du bureau du Congrès de la Fédération radicale du Gard,

Auguste Dide, Sénateur, *président* ; Édouard Claris, Sénateur ; Voulland, conseiller général de Bagnols ; Léonce Fabrègue ; président de la Fédération radicale, *vice-présidents* ; Cartayrade, delégué d'Alais ; Mesnard, secrétaire de la Fédération radicale ; Auguste Thérond fils, conseiller d'arrondissement de Boucoiran, et François Rouvière, conseiller municipal de la ville de Nîmes, *secrétaires*.

Vu et approuvé par les candidats de la Fédération radicale,

Frédéric Desmons.
Madier de Montjau.
Crémieux.
Émile Penchinat.
Édouard Gaussorgues.
Numa Gilly.

HAUTE-GARONNE

MM. NIEL, PIOU (élus le 4 octobre 1885).
MM. GERMAIN, CONSTANS, ABEILLE, CALES, DUPORTAL (élus le 18 octobre).

Électeurs de la Haute-Garonne,

La France, maîtresse de ses destinées, va juger, par la voix du suffrage universel, les actes de la Chambre qui est arrivée au terme de son mandat.

Dans le scrutin du 4 octobre, les hommes qui disposent de tout depuis huit ans vous montrent exclusivement un intérêt de parti; nous ne devons y voir qu'un intérêt patriotique.

Comment ceux qui vous demandent un nouveau témoignage de confiance ont-ils usé du pouvoir?

Ils vous avaient promis la *liberté*. Ils vous ont donné l'arbitraire, troublant les consciences, empêchant le père d'élever ses enfants à son gré, portant une atteinte profonde à l'indépendance de la magistrature, opprimant les cultes et leurs ministres, pesant par la délation sur les fonctionnaires, s'attaquant même au suffrage universel quand il refuse de leur obéir.

Ils vous avaient promis la *paix*. Ils vous ont donné : à l'intérieur, les divisions politiques aiguës, les discordes religieuses, les menaces révolutionnaires; à l'extérieur, les guerres lointaines, *Tunis, Madagascar*, où recommence une aventure illimitée; *le Tonkin*, où ils ont déjà versé le sang de 5000 Français et jeté plus de *330 millions*; folles entreprises d'une politique sans plan et sans issue, soutenue par le mensonge, et qu'on ose défendre encore, mais que votre bon sens et votre patriotisme ont condamnée sur le témoignage de l'amiral Courbet, la glorieuse victime!

Ils vous avaient promis la *prospérité*. Ils vous ont donné l'augmentation constante des impôts, *l'écrasement de l'agriculture*, accablée par des charges de toutes sortes et par des traités dont la concurrence étrangère profite seule, la souffrance des industries, le malaise commercial, la baisse des revenus indirects du Trésor et la diminution du trafic des chemins de fer, irrécusables indices de la gêne universelle.

Ils vous avaient promis la *sécurité*. Ils vous ont donné l'impuissance agitée des Chambres, la licence de la presse, la reconstitution de l'armée de la Com-

mune, un enseignement d'où l'idée religieuse est bannie et qui prépare des générations sans frein moral.

Ils vous avaient promis la *grandeur nationale*. Ils vous ont donné le discrédit de la France isolée en Europe, la ruine de notre prépondérance en Égypte, des lois désorganisatrices de l'armée, la dispersion dangereuse de nos forces à des milliers de lieues de nos frontières.

Ils avaient promis le *gouvernement à bon marché* et des *finances sages*. Ils vous ont donné le gaspillage, *4 milliards* d'emprunt, un budget de 3 milliards 300 millions, un accroissement de dépenses de *800 millions* depuis 1876, l'augmentation scandaleuse du nombre des fonctionnaires, des travaux publics mal conduits, de prétendus amortissements que l'emprunt seul alimente. Et comme résultats, un déplorable désordre dans nos finances jusqu'alors admirablement réglées, le crédit public compromis, une dette flottante de 1430 *millions*, les économies du peuple menacées par la dilapidation des fonds que l'État puise dans les caisses d'épargne, les départements et les communes obérés de centimes additionnels, un *déficit de* 529 *millions* en trois exercices, la nécessité à bref délai d'un *emprunt de plus d'un milliard*, la création de *nouveaux impôts* que M. Ferry a déclarés inévitables.

Voilà ce qu'a fait la majorité de la dernière Chambre.

Nous voulons, au contraire :

La *paix extérieure ;*

La *paix intérieure* par le respect de l'autorité, par la liberté de l'enseignement, par l'observation loyale du Concordat, par une fermeté vigilante contre les factions antisociales.

Le *relèvement de l'agriculture* par des droits compensateurs sérieux, par la revision des tarifs douaniers (notamment pour les vins espagnols et l'ensemble des produits agricoles), par la suppression de toute faveur aux importations étrangères, par l'allégement de la contribution foncière, par la réduction des taxes fiscales qui pèsent sur toutes les transactions, par l'organisation du crédit ;

Des *réformes pratiques*, la diminution des frais de justice, la défense et la protection des intérêts ouvriers ;

Une *amélioration des lois forestières*, un régime plus libéral des pacages pour les communes pastorales ;

Une *diminution rigoureuse des dépenses*, et, pour relever les recettes, une seule méthode : favoriser tout ce qui fera renaître l'activité, réduire les patentes du travail, par exemple, pour les colporteurs de nos vallées ; aider les grandes entreprises, comme celle du chemin de fer entre la France et l'Espagne ; rétablir la régularité dans les finances publiques ;

Une *législation militaire* demandée aux hommes du métier, afin de conserver une solide armée, sans recourir au stérile service des *vingt-huit jours*, qui jette le désarroi au régiment comme dans la vie civile.

Au dehors, une *politique* qui nous refasse *des alliances;* au dedans, une *justice indépendante*, une *administration équitable* pour tous.

L'heure est venue de lutter résolument contre ceux qui entraînent le Pays

vers le plus redoutable inconnu ; choisissez pour vous représenter des hommes qui ne veulent être ni des complices ni des dupes.

Attachés par nos convictions aux idées de progrès et de liberté, notre but est d'opposer, par le suffrage universel affranchi, un grand parti national à la démagogie envahissante.

Électeurs qui voulez le salut de la France, soyez unis comme nous le sommes. Marchez tous au scrutin ; vous serez le Nombre et vous vaincrez !

Albert d'Ayguesvives, propriétaire, conseiller général.
Axel Duboul, conseiller municipal de Toulouse, secrétaire de la Société d'agriculture.
Henri Jaffary, avocat, conseiller municipal de Toulouse.
Charles Niel, ancien député, conseiller général, maire de Muret.
Jacques Piou, avocat.
Eugène Rostand, propriétaire à Luchon.
Charles Sacase, ancien magistrat, conseiller général.

Aux électeurs du département de la Haute-Garonne.

Chers Concitoyens,

Les partis monarchiques vont tenter contre la République un dernier et suprême effort.

Légitimistes, bonapartistes et orléanistes coalisés sollicitent vos suffrages. Ils veulent détruire la République, fondée par la libre volonté du Pays. Ils sont d'accord sur ce point; ils ne le sont sur aucun autre. La République renversée, que mettraient-ils à la place ?

Les premiers n'hésiteraient pas à chercher, même à l'étranger, un continuateur fidèle de la monarchie légitime ; les orléanistes auraient leur prétendant; les bonapartistes, divisés, se disputeraient le pouvoir ; les uns se groupent autour d'un prince frappé d'impopularité, les autres se sont déjà ralliés au fils insurgé contre le père.

Ce n'est ni l'empire ni la monarchie que ces conservateurs pourraient vous donner, c'est, fatalement, l'anarchie et la guerre civile.

Vous ne vous laisserez pas surprendre par leurs déclarations ; vous voterez pour la République : votre sagesse, votre patriotisme et votre bon sens nous en sont de sûrs garants.

La République, quoi qu'en disent ses détracteurs, a déjà fait beaucoup pour le Pays.

Elle a répandu l'instruction et bâti des écoles jusque dans le dernier de nos hameaux; facilité, dans une large mesure, le transport de nos denrées par l'extension de notre réseau vicinal.

Depuis dix ans, 130.000 kilomètres de chemins vicinaux et près de 12.000 kilomètres de chemins de fer ont été construits et livrés à l'agriculture, à l'industrie, au commerce.

C'est la République qui vous a reconnu les libertés que les régimes déchus vous avaient toujours refusées : liberté de la presse, droit de réunion, liberté municipale; c'est elle qui a inauguré la liberté d'association par la loi sur les syndicats professionnels, assuré la création et le développement des institutions de prévoyance.

Certes, elle n'a pas tout fait; les charges énormes que nous a léguées l'empire et qui pèsent encore sur le pays n'ont pas permis de réduire, autant que les Chambres l'auraient voulu, les impôts trop lourds pour notre agriculture et notre commerce. Cependant on est entré sérieusement dans la voie des dégrèvements, et, depuis 1875, notre budget s'est allégé de plus de 300 millions.

Il reste encore beaucoup à faire.

Si vous nous honorez de la confiance que vous avez déjà accordée, à plusieurs reprises, à certains d'entre nous, nous aborderons résolûment la tâche.

Nous voulons une France libre et forte, grande et respectée, recueillie et pacifique.

Nous la voulons toujours préparée à repousser l'attaque, mais nous ne voulons pas qu'elle disperse au loin des forces nécessaires à sa sécurité; l'œuvre de la République, c'est d'assurer la paix et le travail.

Établir des droits compensateurs qui garantissent et protègent, dans de justes mesures, notre agriculture et notre commerce contre la concurrence étrangère; créer des établissements de crédit agricole à bon marché, des caisses de retraite pour la vieillesse; multiplier des établissements d'enseignement professionnel; modifier dans un sens libéral notre régime forestier; rechercher une plus équitable répartition de l'impôt, telles sont, dans l'ordre économique, les mesures qui s'imposeront tout d'abord à l'attention de ceux que e Pays choisira pour le représenter.

Il conviendra encore de diminuer les droits de justice par l'extension de la compétence des juges de paix et par la simplification de formalités surannées et inutiles. Les droits de mutation devront aussi être revisés et atténués.

Nous voulons, comme vous, le service militaire obligatoire pour tous, sans exception, et nous voulons que sa durée soit réduite à trois ans pour que la France, sans compromettre la force de son armée, n'éloigne pas trop longtemps sa jeunesse de la vie civile.

Avons-nous besoin de vous dire que nous serons les collaborateurs dévoués de ceux qui ont conçu la grande pensée de doter la France d'un canal maritime joignant la Méditerranée à l'Océan; nous aiderons de tout notre pouvoir à la réalisation de cette œuvre, qui doublerait nos forces maritimes, augmenterait notre grandeur et serait une cause de prospérité pour notre région.

Chers Concitoyens,

Vous nous connaissez tous. Vos délégués nous recommandent à vous. Soucieux comme nous des intérêts de la Patrie, si vous avez la volonté de maintenir et d'assurer dans ce pays le respect de la loi, la liberté, l'ordre et la paix, vous nous donnerez vos suffrages et vous voterez pour la République.

Vive la République!

Constans, ancien Ministre de l'Intérieur, député sortant.
Castelbou, conseiller général, président de la Commission départementale.
Calès, docteur-médecin, conseiller général.
Abeille, secrétaire général du Tarn.
Germain, conseiller général, député sortant.
Latour, conseiller général, député sortant.
Montané, propriétaire, député sortant.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Électeurs de la Haute-Garonne,

Vous êtes appelés à exercer, le 4 octobre prochain, votre souveraineté nationale. Et ce droit, la Constitution ne vous le donne que tous les quatre ans. Il importe donc que vous en fassiez un bon usage, car le maintien de nos institutions, la prospérité publique, la paix et le bonheur de la Patrie en dépendent essentiellement. Du choix des représentants que vous allez élire peuvent sortir la guerre civile, si vos élus étaient monarchistes; la guerre à l'extérieur et la ruine de nos finances, si vous accordiez vos suffrages aux faux républicains qui nous ont conduits où nous sommes par quatre années de servilisme ministériel et de politique d'aventures.

La République est un Gouvernement de paix, et toutes les occasions leur ont été bonnes pour faire la guerre, alors que la situation de l'Europe leur commandait de concentrer nos forces et de ménager nos arsenaux.

La République est un Gouvernement de franchise et de loyauté, et il n'est pas de perfidies et de mensonges que M. Ferry et ses partisans n'aient mis en œuvre pour dissimuler leurs méfaits.

La République est un Gouvernement d'économies et de réformes, et ils se sont livrés à tous les gaspillages, et ils ont incessamment ajourné toutes les réformes qui eussent mis un terme à la dilapidation criminelle de toutes les ressources du pays.

Pour perpétuer un pareil régime, ils ont gorgé leurs partisans de places et de sinécures; ils ont réservé pour eux et les leurs les concessions de mines, de chemins de fer et de grands travaux; ils se sont faits les souteneurs de l'exploitation capitaliste contre la misère des travailleurs; ils ont enfin accepté l'insolente protection de Bismarck et de la Prusse en faveur de leurs aberrations extérieures et diplomatiques.

Électeurs de la Haute-Garonne,

Voulez-vous la paix, une paix solide et honorable?

Voulez-vous que de sérieuses économies et un contrôle sévère soient apportés aux dépenses de l'État?

Voulez-vous la diminution et l'équitable répartition des charges publiques?

Voulez-vous le dégrèvement de la propriété foncière et travailleuse, incessamment sacrifiée à la fortune immobilière et oisive?

Voulez-vous l'abaissement du prix excessif et toujours croissant des denrées alimentaires?

Voulez-vous l'égalité de tous les citoyens devant la loi militaire et la réduction du service à trois ans au moins?

Voulez-vous échapper aux impôts nouveaux à créer après les élections et annoncés par M. Jules Ferry?

Votez pour la liste radicale, car elle ne contient le nom d'aucun de ceux qui ont mis leur mandat au service des coquineries ministérielles, et ont ainsi contribué à multiplier les abus dont nous ne venons de vous rappeler que le sommaire très imparfait. Tous ceux qui y sont portés ont, au contraire, toujours réclamé la réalisation des réformes reconnues praticables, ont lutté pour elles et sont prêts à poursuivre dans la Chambre nouvelle leur œuvre de dévouement et d'intérêt public. Nous en avons pour garantie le programme ci-après, qu'ils ont signé et promis d'exécuter fidèlement.

Votez pour les citoyens Duportal, Jean-Bernard Passerieu, Calvinhac, Boué, Bepmale, Leygue et Féral.

Électeurs, aux urnes!

Pour la paix contre la guerre,

Pour l'honnêteté politique contre les maltôtiers,

Pour l'économie contre le gaspillage,

Pour les réformes contre le privilège et les abus,

Pour les vrais républicains contre les orléanistes d'hier, devenus les garnisaires de la République!

Il y va de votre bonheur, de votre dignité, de l'avenir de vos enfants et du salut de la Patrie!

Le Comité républicain radical.

PROGRAMME

---

1. Condamnation de la politique d'aventures et de conquêtes;

2. Revision intégrale de la Constitution par une Assemblée élue à cet effet;

3. Réforme financière. Impôt unique sur le capital ou sur le revenu. Suppression des impôts sur la consommation. Revision du cadastre;

4. Dégrèvement de l'agriculture par la suppression du budget des cultes.

5. Réduction à trois ans au maximum de la durée du service militaire, obligatoire et égal pour tous les Français sans exception. Suppression du volontariat d'un an;

6. Réforme judiciaire. Gratuité réelle de la justice. Élection des juges;

7. Lois de protection et d'émancipation du travail. Création d'une caisse de retraite pour les travailleurs. Suppression de tout monopole;

8. Sanction légale du mandat législatif;

9. Réforme du régime forestier. Revision du Code forestier;

10. Séparation de l'Église et de l'État par la dénonciation du Concordat (1);

11. Instruction gratuite et laïque à tous les degrés, obligatoire au premier. Création d'écoles professionnelles;

12. Interdiction du territoire de la République à tout prétendant et aux familles qui ont régné en France;

13. Encouragement et développement par l'État des lignes de chemins de fer;

14. Canal interocéanique;

15. Suppression du cumul pour toutes les fonctions;

---

(1) La séparation de l'Église et de l'État ne figurait pas sur ce programme. M. Duportal l'a ajoutée de sa main avec cette mention : La séparation de l'Église et de l'État a été soutenue et revendiquée par moi dans toutes les réunions électorales. — Armand DUPORTAL.

16. Amnistie pour toutes les condamnations politiques et celles qui se rattachent à des faits connexes.

Armand Duportal, député sortant;
Jean-Bernard Passerieu, avocat à la Cour d'appel de Paris, propriétaire à Toulouse;
Calvinhac, ancien conseiller municipal, propriétaire à Grenade;
Boué, ancien président du Conseil municipal de Paris, propriétaire à Sauveterre (arrondissement de Saint-Gaudens);
Jean Bepmale, avocat, maire de Saint-Gaudens;
Raymond Leygue, capitaine au long cours, conseiller général, propriétaire à Ox (arrondissement de Muret);
Isidore Féral, conseiller général, propriétaire à Lavalette, près Lanta (arrondissement de Villefranche).

GERS

MM. GRANIER de CASSAGNAC (Paul), DAYNAUD, FAURÉ, PEYRUSSE.

(Élus le 4 octobre 1885).

A Messieurs les Électeurs du département du Gers.

Chers Concitoyens,

Vous avez à renommer vos députés.

La loi nouvelle a changé le mode électoral.

Autrefois, chaque arrondissement nommait son mandataire.

Maintenant, les députés sont nommés par le département entier, de telle façon qu'élus par tous, ils deviennent, chacun, le député de tous,

Au lieu d'un député seulement par arrondissement, vous en aurez donc quatre pour s'occuper de vos affaires.

C'est tout profit pour vous, et ce serait parfait, si la loi nouvelle n'avait en même temps diminué la représentation du Gers en supprimant un siège, suppression contre laquelle nous vous demandons de protester énergiquement par vos suffrages.

Cela, vous le savez, a failli créer de grandes difficultés.

Mais, grâce à la patriotique abnégation de ceux qui pouvaient se croire sacrifiés, grâce à la sagesse de tous, l'union est faite, étroite, indissoluble, non seulement entre tous les arrondissements, mais encore entre tous les conservateurs du département.

Et c'est au nom de cette union, faite exclusivement sur la pensée de Dieu, sur la pensée de la France, que nous nous présentons devant vous.

Chers Concitoyens,

C'est principalement de vos intérêts matériels que nous voulons vous parler, ils sont dans un état lamentable, et c'est pour les sauvegarder, s'il en est temps encore, que vous n'hésiterez pas à vous grouper autour de nous.

Vous traversez une crise terrible, et la saison d'hiver, saison sinistre pour les pauvres, s'annonce effrayante.

Vous n'avez plus de récolte, tous les fléaux connus et inconnus semblent s'être abattus sur vous pour vous enlever le fruit de vos labeurs.

On dirait que la main de Dieu, du Dieu que la République a follement provoqué et qu'elle blasphème tous les jours, nous punit en frappant de stérilité notre sol jadis si fertile.

Vous avez à peine de céréales, vous n'avez plus de vin.

Dans tout le département, pour la première fois, de mémoire d'homme, il n'y aura pas de vendange ; dans plus de cent cinquante communes il n'y a pas eu de moisson.

Et le peu que vous ramasserez le long de vos sillons dévastés, vous ne pourrez pas le vendre, à cause de la concurrence étrangère que de criminels traités de commerce ont déchaînés sur vos marchés écrasés, avilis.

La misère, la faim, heurtent déjà le seuil de vos maisons.

L'expropriation, la ruine sont là, produites par des impôts de plus en plus écrasants, et qu'on augmentera encore *après les élections*, vous le savez, un ministre républicain l'a dit.

Après quinze années de République, vous payez *cinquante francs* en sus par tête d'électeur, de ce que l'on payait avant.

Il semble vraiment qu'on ait plaisir à augmenter vos charges quand vos ressources diminuent.

Et pendant que vous vous demandez avec terreur où vous trouverez du pain pour vos enfants, la République jette follement, criminellement, plus de *cinq cents millions* dans les marécages du Tonkin, et gaspille plus d'*un milliard* à changer en palais ces modestes maisons d'école, qu'il était si facile, à peu de frais, d'approprier pour les besoins sacrés de l'instruction populaire, et qui vous eussent paru suffisantes, quoique sans luxe, du moment où les crucifix pendaient encore à leurs murailles bénies,

Cet argent, si vous l'aviez à cette heure, il vous sauverait. Mais il n'y est plus, et vous n'avez à compter sur aucun dégrèvement, sur aucun secours, car le gouvernement de la République, en vous ruinant, s'est ruiné lui-même.

Toutes les ressources du pays ont été précipitées par lui dans le gouffre toujours grandissant du déficit.

De même, vos fils sont voués à la mort, sur une terre lointaine, par une guerre qui n'est pas finie quoi qu'on vous en dise, puisqu'il faudra garder éternellement là-bas trente mille hommes, décimés tous les jours par la fièvre, les besoins, le choléra, par le sabre d'ennemis barbares sans cesse renaissants, et qui ne font pas de prisonniers.

On vous a tout pris, tout : vos économies pour les gaspiller, vos fils pour engraisser avec leurs cadavres des colonies improductives.

Ce n'est pas tout.

A la famille qui n'a plus de quoi vivre, à l'agriculture qui manque de bras, la République enlève encore les jeunes gens : les uns pour 28 jours, les autres pour 13 jours, et elle se dispose, cela est déjà voté par la Chambre, à arracher aux grands séminaires les élèves qui se destinent au sacré ministère.

Et pendant ces 28 jours, ces 13 jours, le vieux père reste sans son fils, la jeune femme sans son mari, les champs sans le travailleur, en attendant que les églises demeurent éternellement sans prêtres.

Chers Concitoyens,

Si vous en avez assez de cette misère qui vous étrangle, si vous en avez assez de ces expéditions lointaines, de ces guerres qui mettent en deuil vos foyers domestiques, de ces lois scolaires faites pour corrompre l'enfance, de cette loi militaire qui vous rend soldats jusqu'à quarante ans, nommez-nous, nous qui n'avons qu'une idée : alléger vos souffrances, et qui, de la politique ne vous dirons qu'un mot, bien court, mais bien net :

Nous ne voulons plus de ces hommes qui n'ont tenu aucune de leurs promesses, qui ont menti à tous leurs engagements, qui nous ont donné la guerre, la misère, la persécution religieuse, alors qu'ils annonçaient la paix, la prospérité, la liberté de conscience.

Et nous sommes résolus, tout en restant qui nous sommes, de saluer comme un libérateur, comme un sauveur, Celui, quel qu'il soit, que la Providence ne peut manquer de susciter bientôt pour le relèvement moral et matériel de la France.

Signé :

Paul de Cassagnac, député sortant.
Daynaud, député sortant.
Fauré, député sortant.
Peyrusse, ancien député.

Auch, 5 septembre 1885.

GIRONDE

MM. CAZAUVIEILH, LALANDE, FAURE (Fernand), LAROZE (Léon), OBISSIER SAINT-MARTIN, MONIS, LAROZE (Alfred), GILBERT, MÉRILLON, RAYNAL, STEEG.

(Élus le 18 octobre 1885.)

Manifeste des candidats du Congrès de la Ligue Républicaine.

Chers Concitoyens,

Dans sa réunion du 13 septembre, le Congrès de la Ligue électorale républicaine nous a appelés à l'honneur de porter dans la Gironde, aux élections du 4 octobre, le drapeau de la République. Nous venons soumettre à vos suffrages le programme que nous vous proposons d'un commun accord et qui a déjà reçu la sanction de vos délégués au Congrès. Ce programme ne contient pas l'ensemble des réformes que la démocratie française réalisera dans l'avenir, mais simplement les traits principaux de la politique qui nous paraît s'imposer à la prochaine législature. Le voici, jugez-le :

1. Politique de stabilité gouvernementale indispensable pour assurer les réformes démocratiques désirées par le Pays.
2. Politique de stabilité constitutionnelle et expérience loyale des réformes accomplies par la dernière revision, afin de ne pas laisser mettre constamment en question l'existence des institutions républicaines.
3. Politique résolûment pacifique, sans abdication des droits et de la dignité de la France. Conservation et organisation des colonies récemment acquises.
4. Politique de laïcisation, tendant à résister énergiquement aux entreprises du cléricalisme et à préparer la séparation des Églises et de l'État, jusqu'au moment où le Pays se prononcera en faveur de cette grande réforme.
5. Politique d'émancipation par le développement de l'instruction publique à tous les degrés, et particulièrement de l'enseignement professionnel, industriel et agricole. Achèvement des écoles, régularisation des traitements.

6. Politique de progrès économique. Développement des moyens de transport. Poursuite des grands travaux d'intérêt national. Réformes financières, ayant pour but une meilleure répartition des impôts, une plus juste proportionnalité entre les charges et les facultés des contribuables. Équilibre rigoureux du budget par la recherche de toutes les économies compatibles avec le bon fonctionnement des services publics.

7. Politique de progrès social. Réorganisation de l'assistance publique dans les villes et dans les campagnes. Développement des institutions de prévoyance et de mutualité. Étude et application des moyens de venir en aide à l'enfance et à la vieillesse malheureuses.

8. Diminution des frais de justice, simplification de la procédure. Extension de la compétence des juges de paix.

9. Liberté d'association, sous la réserve de la mainmorte et de la question des congrégations.

10. Encouragements à l'agriculture et allègement de ses charges, en particulier par la diminution des droits de mutation. Achèvement du code rural. Crédit agricole. Création des chambres consultatives d'agriculture.

Ce programme dit nettement ce que nous sommes et ce que nous voulons.

Nous sommes des républicains convaincus, des démocrates, des hommes de progrès, fermement résolus à défendre contre toutes les attaques les institutions libérales et démocratiques que le Pays s'est données et qu'il consacre à chaque élection nouvelle.

Nous voulons passionnément la prospérité de la France, l'affermissement de la République, la paix au dedans et au dehors, l'ordre et l'économie dans les finances, l'amélioration du sort des travailleurs, le progrès sous toutes ses formes.

Nous poursuivrons ces résultats en faisant appel à la libre discussion et au bon sens public, en marchant avec l'opinion, d'un pas paisible et sûr, de façon à ne reculer jamais.

Vous aurez à choisir entre cette politique de bon sens et de patriotisme et les aventures auxquelles vous convient nos adversaires.

Les uns, agents de discorde au sein du parti républicain, attaquent avec violence les membres de la majorité républicaine qui, depuis tant d'années, ont fait leurs preuves de dévouement et de civisme au milieu des luttes les plus pénibles et qu'on peut considérer comme les fondateurs de la République. On prétend aujourd'hui rompre avec cette majorité, la flétrir et la supprimer, afin de brusquer les volontés du Pays et de le jeter dans les hasards d'une politique téméraire qui pourrait bien faire sombrer la République une troisième fois!

Les autres, révolutionnaires à rebours, ennemis acharnés de la République, se coalisent pour la détruire et n'osent pas dire quel régime ils mettraient à sa place. Partisans du plébiscite et adversaires de la souveraineté nationale, royalistes et bonapartistes de toute nuance, prêts à se déchirer au jour de la victoire, ils ne peuvent offrir au Pays que des perspectives de guerre civile. Leur nom évoque les plus tristes souvenirs de notre histoire, depuis la monarchie du dra-

peau blanc jusqu'aux commissions mixtes du coup d'État. Légitimistes, orléanistes, jérômistes et victoriens, leur monstrueuse alliance est un défi à la conscience publique!

Électeurs!

Votre choix ne saurait être douteux. Le département de la Gironde, fidèle à lui-même, apportera, le 4 octobre, en nommant les candidats de la Ligue républicaine, son appoint à cette majorité de gouvernement qui doit assurer à la France l'ordre et le progrès, la stabilité et la liberté, par la République.

Vive la République!

D. Raynal, ancien Ministre, député sortant;
Alfred Laroze, ancien sous-secrétaire d'État, député sortant;
Jules Steeg, député sortant;
O. Cazauvieilh, député sortant;
Obissier Saint-Martin, député sortant;
Armand Lalande, député sortant;
Fernand Faure, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux;
Daniel Mérillon, conseiller général, ancien adjoint au maire de Bordeaux;
Ernest Monis, avocat à la Cour d'appel de Bordeaux;
Léon Laroze, vice-président du Comice agricole de La Réole;
P. Gilbert, banquier, président du Tribunal de commerce de Blaye.

HÉRAULT

MM. VERNHES, SALIS, VERNIÈRE, MÉNARD-DORIAN, GALTIER, RAZIMBAUD, DEANDREIS.

(Élus le 4 octobre 1885.)

Aux Électeurs républicains de l'Hérault.

Citoyens,

Vous devez le 4 octobre, par vos libres suffrages, imprimer une direction à la politique républicaine de notre département. Voulez-vous rester fidèles à votre passé, au souvenir des luttes soutenues, des victoires remportées depuis quinze ans?

Voulez-vous poursuivre le développement progressif, trop lent jusqu'ici, de nos institutions démocratiques?

Nous avons parcouru tous les arrondissements; nous nous sommes livrés à une consciencieuse enquête; nous avons rapporté une conviction profonde et une confiance absolue.

Notre beau et patriotique département de l'Hérault est toujours fidèle à la République.

Partout, dans les grandes villes comme dans les plus modestes hameaux, il la veut comme l'initiatrice de toutes les réformes sociales, comme le règne de la justice et de la paix entre les citoyens.

Vous voulez la revision de la Constitution de manière à assurer la souveraineté du Suffrage Universel : la suppression du Sénat, le renouvellement partiel de la Chambre vous ont paru être les moyens les plus pratiques d'unir ce respect du Suffrage universel, base de la République, à ces garanties de continuité et de mûre délibération qui sont indispensables au gouvernement d'une gran e Nation.

Vous voulez mettre un terme aux conflits qui éclatent entre l'Église et l'État : l'impuissance des expédients auxquels les Gouvernements précédents ont recouru est aujourd'hui démontrée. Il faut enfin en arriver à la solution nette,

honorable pour tous les intérêts engagés, à la solution radicale, à la séparation de l'Église et de l'État.

Vous voulez la fin de ces expéditions coloniales où tant de vies et de millions sont prodigués sans profit, sinon sans gloire. L'Armée nationale reconstituée doit être désormais réservée aux éventualités de la politique européenne. Est-il besoin d'ajouter que cette Armée nationale vous la voulez composée de tous les Français sans exception aucune? Réduit à trois ans au maximum, le service militaire doit être obligatoire pour tous.

Vous voulez la décentralisation administrative, l'extension des franchises dépariementales et communales.

Vous voulez le développement de ce magnifique mouvement en faveur de l'instruction publique qui est l'honneur de notre Troisième République. Il reste encore beaucoup à faire : créer l'Enseignement Professionnel et Agricole, augmenter le nombre des Bourses d'Enseignement secondaire et supérieur, mises à la disposition des élèves les plus méritants ; consolider par une loi organiqne la situation des Instituteurs.

Le Travailleur a droit sous un gouvernement démocratique, à une législation protectrice, qui égalise autant que possible les conditions de la lutte pour l'existence. Ce n'est pas assez de lui donner la liberté d'association par la reconnaissance des syndicats professionnels ou par l'abrogation de la loi sur l'Internationale, il faut faciliter aux ouvriers l'admission aux adjudications de Travaux publics; — Réglementer le travail des prisons, de manière à ne pas nuire au Travail libre ; — Créer une caisse pour les victimes du travail ; — Rendre la Justice accessible aux pauvres par l'amélioration de l'Assistance judiciaire ; — Enfin remanier notre système d'impôts.

Nous pensons qu'il est possible d'introduire immédiatement dans la loi l'Impôt sur le revenu, en remplacement des charges les plus injustes et les plus vexatoires : droits d'Octroi portant sur les objets de première nécessité, droits sur l'Alcool, dont l'exagération est une prime à la fraude et une véritable ruine pour le commerce honnête. Tout le monde proteste contre les vexations de l'Exercice ; il faut arriver à le supprimer.

Mais ces remaniements de taxe ne devront pas avoir pour résultat d'augmenter les charges qui pèsent actuellement sur la Nation. L'équilibre du budget est facile à maintenir par la réduction des dépenses improductives. Quant aux dépenses productives, à celles qui, par des canaux d'irrigation, par l'agrandissement de nos ports, par le développement de nos voies de communication, doivent augmenter l'essor de notre agriculture, de notre commerce, de notre industrie, vous ne voulez certes pas qu'on y renonce, et vous réclamez au contraire l'exécution des grands Travaux projetés.

Chers Concitoyens,

Notre programme est clair net et précis. Sur les questions à l'ordre du jour, sur les questions sociales, sur les questions d'affaires, nous vous proposons des solutions pratiques immédiatement réalisables.

Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier ; vous nous connaissez, notre vie appartient à la République. Nous consacrerons à sa défense et à son développement toute notre intelligence et toutes nos forces.

Vive la République !

Vernière Michel, député sortant;
Galtier Auguste, député sortant;
Ménard-Dorian, député sortant;
Salis Jacques, député sortant;
Vernhes Émile, député sortant ;
Razimbaud, agriculteur, maire de Saint-Chinian, conseiller général ;
Deandreis Élisée, membre de la Chambre de commerce.

ILLE-ET-VILAINE

MM. le comte DE LARIBOISIÈRE, RENÉ BRICE, PINAULT, DURAND.
(Élus le 4 octobre 1885).

MM. HOVIUS, RÉCIPON, MARTIN-FEUILLÉE, LELIÈVRE, WALDECK-ROUSSEAU.
(Élus le 18 octobre).

Chers Concitoyens,

La substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement a nécessité la convocation à Rennes d'un Congrès départemental, chargé d'arrêter la liste des candidats à la députation.

Ce Congrès a eu lieu le 30 août 1885.

Les neuf candidats adoptés sont les suivants :

MM.

Brice (René), député sortant ;
Durand (Eugène), député sortant, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique ;
Hovius (Auguste), député sortant ;
De Lariboisière, député sortant ;
Martin-Feuillée, député sortant, ancien Ministre de la Justice et des Cultes ;
Pinault (Eugène), député sortant ;
Waldeck-Rousseau, député sortant, ancien Ministre de l'Intérieur ;
Lelièvre, conseiller général, maire de Pipriac ;
Récipon (Emile), député sortant, vice-président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

Au Congrès qui a arrêté cette liste étaient convoqués les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement républicains, ainsi que les maires et adjoints des communes républicaines. On peut dire, dès lors, que cette liste est le reflet de l'opinion républicaine dans le département, puisqu'elle est l'œuvre de citoyens investis d'un mandat public qu'ils tiennent du libre fonctionnement de nos institutions, à la base desquelles est le suffrage universel.

En tête, vous retrouverez les sept députés républicains sortants.

ILLE-ET-VILAINE

MM. le comte DE LARIBOISIÈRE, RENÉ BRICE, PINAULT, DURAND.
(Élus le 4 octobre 1885).

MM. HOVIUS, RÉCIPON, MARTIN-FEUILLÉE, LELIÈVRE, WALDECK-ROUSSEAU.
(Élus le 18 octobre).

Chers Concitoyens,

La substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement a nécessité la convocation à Rennes d'un Congrès départemental, chargé d'arrêter la liste des candidats à la députation.

Ce Congrès a eu lieu le 30 août 1885.

Les neuf candidats adoptés sont les suivants :

MM.

Brice (René), député sortant;

Durand (Eugène), député sortant, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique ;

Hovius (Auguste), député sortant ;

De Lariboisière, député sortant ;

Martin-Feuillée, député sortant, ancien Ministre de la Justice et des Cultes ;

Pinault (Eugène), député sortant ;

Waldeck-Rousseau, député sortant, ancien Ministre de l'Intérieur;

Lelièvre, conseiller général, maire de Pipriac ;

Récipon (Emile), député sortant, vice-président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

Au Congrès qui a arrêté cette liste étaient convoqués les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement républicains, ainsi que les maires et adjoints des communes républicaines. On peut dire, dès lors, que cette liste est le reflet de l'opinion républicaine dans le département, puisqu'elle est l'œuvre de citoyens investis d'un mandat public qu'ils tiennent du libre fonctionnement de nos institutions, à la base desquelles est le suffrage universel.

En tête, vous retrouverez les sept députés républicains sortants.

pendant la dernière législature, vous ont montré l'accord qui existe sur les grandes lignes de la politique générale. Leur maintien sur la candidats, à l'unanimité des suffrages, dans le Congrès départemental un hommage rendu à la distinction avec laquelle ils ont rempli leur mand à l'éclat que notre députation a jeté à la fois sur le Parlement et sur le département d'Ille-et-Vilaine.

A côté de ces sept noms figurent ceux de MM. Lelièvre et Récipon.

M. Lelièvre est un vétéran de nos luttes politiques. Il s'est toujours distingué par ses opinions et son attitude républicaines.

Vous vous rappelez la déclaration qu'il fit, lors de la dernière élection sénatoriale, de s'incliner devant le verdict du Congrès, quel qu'il soit. En conformant ses actes à ses paroles, il a donné un exemple de discipline et de patriotisme qui est le gage de sa conduite future au sein du Parlement.

L'autre candidature a été réclamée par l'arrondissement de Vitré, dont le parti républicain, avec le scrutin uninominal, se trouvait privé de représentant. Les opinions politiques de M. Récipon se sont affirmées à la Chambre des députés, dans les nombreuses circonstances où ses votes se sont confondus avec ceux de nos députés.

La liste, ainsi composée, vous met en présence d'une représentation familière avec les questions qui intéressent plus particulièrement notre département, et notamment les questions agricoles, dévouée aux institutions républicaines, résolue à travailler à leur affermissement et animée en même temps de cet esprit sagement progressif qui est la meilleure garantie de la stabilité d'un Gouvernement et de la prospérité d'une Nation.

Après les nombreuses révolutions qui ont traversé notre pays depuis le commencement du siècle, la France, lasse des prétendants et des dissensions intestines qui en sont le cortège accoutumé, a adopté le système de gouvernement le plus propre à réunir tous ses enfants, puisqu'il n'est pas autre chose que le gouvernement du pays par le pays.

Cependant les anciens partis se coalisent ouvertement dans la lutte électorale engagée. Ils ne reculent devant aucun moyen pour atteindre leur but, hautement avoué, qui est le renversement de notre Constitution républicaine. Victorieux, ils commenceraient par mettre la main sur toutes nos libertés, et notamment sur nos libertés municipales et nos libertés départementales, qui sont le meilleur fondement de nos libertés publiques; puis ils se déchireraient entre eux. Il faut épargner à notre Pays de pareilles calamités. Aussi croyons-nous faire acte de bons citoyens en recommandant à vos suffrages, Électeurs d'Ille-et-Vilaine, les neuf noms proclamés dans le Congrès départemental républicain du 30 août, et en faisant, en faveur de leur candidature, un appel pressant au patriotisme de tous ceux qui ont, avant tout, souci de la grandeur de notre Patrie.

Roger-Marvaise, vice-président du Conseil général;
André, conseiller général de Plélan;
Perdriel, conseiller général de Montauban;
E. Normand, conseiller général de Redon;

LEJAMPTEL, conseiller général, maire de Dol;
BRUNE, conseiller général de Pleine-Fougères;
Général FAUCHON, conseiller général de Cancale;
BELLOUARD, conseiller général de Saint-Méen;
LHOTELIER, conseiller général de Dinard-Saint-Enogat;
GUÉRARD, conseiller général de Rennes (Nord-Ouest);
BEILLARD, conseiller général de Saint-Aubin-d'Aubigné;
LE NORMAND, conseiller général de Saint-Servan;
BOCHIN, conseiller général de Louvigné-du-Désert;
GUILLARD, conseiller général de Rennes (Sud-Est);
GUÉRIN, conseiller général de Bain;
GRESET, conseiller général de Liffré;
ROULLÉAUX, conseiller général de Retiers;
MAUGÈRE, conseiller général de Rennes (Sud-Ouest) (1).

(1) Les candidats élus ont déclaré avoir accepté les principes contenus dans ce *Manifeste*.

INDRE

MM. de SAINT-MARTIN, BENAZET, DUFOUR (Paul), LEJEUNE,
Vicomte de BONNEVAL.
(Élus le 4 octobre 1885).

ÉLECTIONS DU 4 OCTOBRE 1885.

A MM. les Électeurs du département de l'Indre.

Messieurs et chers Concitoyens,

La loi du scrutin de liste donne à chaque électeur du département le droit de nommer cinq députés : nous nous présentons à vos suffrages.

Nos adversaires, qui ont gouverné la France depuis 1876, lui avaient promis la liberté, la prospérité, le respect des droits de tous, la diminution des impôts, l'ordre et l'économie dans les finances; ils avaient promis que les emplois seraient donnés aux plus dignes; ils avaient déclaré hautement que, sous leur gouvernement, toute guerre serait impossible.

Leur devoir était de remplir leurs engagements et il leur était facile de revenir sans reproche devant le Pays puisque, depuis huit ans, ils ont tenu tous les pouvoirs entre leurs mains.

Vous pouvez comparer leurs actes avec leurs promesses; vous pouvez juger les résultats de leur politique.

Aujourd'hui, cependant, ils osent se représenter devant vous en s'efforçant d'échapper à la responsabilité de leurs fautes par de nouvelles promesses.

Vous ne vous laisserez pas tromper. L'expérience vous a coûté cher; elle doit être plus que suffisante.

Les candidats républicains affirment leur union parfaite.

Ils acceptent donc tous la responsabilité du gaspillage des finances, du déficit

des budgets, des violences contre la magistrature et contre la liberté de conscience, et des guerres criminelles de la Chine et du Tonkin.

La question se pose nettement entre nous : si vous votiez pour eux, ils pourraient continuer les guerres lointaines, chercher de nouvelles colonies au bout du monde, contracter de nouveaux emprunts, créer de nouveaux impôts et améliorer encore la situation de leur famille, en attendant d'autres élections, où ils ne manqueraient pas de se déclarer comme aujourd'hui les éternels partisans de la paix, de l'économie et du désintéressement patriotique.

Si vous pensez comme nous que le Pays est las d'être trompé par ceux qui l'exploitent, et que la prochaine Assemblée a le devoir de réparer les fautes de la majorité qui l'a précédée ; si vous croyez que le moment est venu de mettre fin aux guerres ruineuses, de rendre à la justice son indépendance, de rassurer les honnêtes gens, de protéger l'agriculture et le commerce, de sauvegarder la fortune publique et d'employer au profit du travail national les ressources follement gaspillées au dehors, souvenez-vous que ceux d'entre nous qui ont eu l'honneur d'être vos députés ont soutenu depuis huit ans sans défaillance cette politique réparatrice; souvenez-vous qu'ils ont protesté par leurs votes contre tous les abus, contre toutes les fautes, et qu'aucune d'elles n'aurait été commise si, au lieu d'être la minorité, convaincue, mais impuissante, ils eussent disposé, pour le bien public, de la force que donne la majorité souveraine.

Électeurs !

Donnez-nous par vos suffrages, les moyens de rendre *sans violence*, au Pays, la possession de lui-même, et unissons-nous pour le sauver de la ruine qui le menace.

F. de Bonneval, conseiller municipal d'Issoudun ;
Benazet, conseiller général, député sortant ;
P. Lejeune, conseiller général, maire de Buzançais ;
P. Dufour, conseiller général, ancien député ;
A. de Saint-Martin, conseiller général, député sortant.

Observation. — L'élection ayant lieu au *scrutin de liste*, chaque électeur doit voter pour cinq députés sur le même bulletin.

INDRE-ET-LOIRE

MM. PESSON (Albert), RIVIÈRE, WILSON, BELLE (élus le 4 octobre 1885).
M. JOUBERT (Léon) (élu le 18 octobre).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Comité Républicain d'Indre-et-Loire.

Circulaire des Candidats.

Aux Électeurs d'Indre-et-Loire.

Chers Concitoyens,

Le Congrès des délégués républicains des cantons et des communes du département d'Indre-et-Loire a arrêté la liste des candidats qu'il présente à vos suffrages.

Son vote, expression du vœu et de la volonté de la grande majorité du parti républicain en Touraine, a cette signification très nette qu'il est nécessaire de réunir et de concentrer toutes vos forces pour livrer à la réaction une dernière bataille et lui enlever désormais toute espérance et toute velléité de revenir à la charge contre la République.

Nous avons accepté la mission que vos délégués nous ont fait l'honneur de nous confier, et nous venons solliciter vos suffrages, avec l'assurance que nous serons les derniers candidats qui rencontreront en face d'eux une liste d'adversaires de la démocratie.

Plus le suffrage universel rendra notre victoire complète et décisive, plus il nous donnera de résolution et de force pour marcher sans hésitation et sans relâche dans la voie des réformes que le Pays attend et réclame de la prochaine législature.

Nous voulons avec vous une République qui se débarrasse de toutes les institutions et de tous les privilèges qui sont de l'essence des monarchies.

Nous voulons une République libérale et pacifique qui assure à la Nation, au dedans toutes les libertés et au dehors son influence légitime et le respect de son drapeau.

C'est cette politique progressiste de réformes, de liberté et de paix, qui inspirera notre conduite dans l'accomplissement de notre mandat, et nul de nous ne faillira à ses promesses.

Rivière,
Wilson,
Belle,
A. Pesson,
Joubert, candidats républicains.

ISÈRE

MM. Louis GUILLOT, BUYAT, Antonin DUBOST, Gustave RIVET, SAINT-ROMME, DURAND-SAVOYAT, BOVIER-LAPIERRE (élus le 4 octobre 1885).

MM. Aristide REY, LOMBARD (élus le 18 octobre).

Extrait du Journal le *Petit Dauphinois* du 30 septembre 1885.

Programme du Comité radical (1).

Article premier. — Imposer les mêmes charges militaires à tous les citoyens sans privilège ni exception ; réduire le service militaire à trois années.

Art. 2 — Nomination du Sénat par le suffrage universel. Modifications de ses attributions, surtout en matière budgétaire. Revision de la Constitution.

Art. 3. — Poursuivre la laïcisation complète de toutes les institutions publiques de quelque nature qu'elles soient; la suppression du budget des cultes et la séparation immédiate des Églises et de l'État. Dissolution des congrégations religieuses et attribution aux communes de tous les biens de mainmorte.

Art. 4. — Expulser du territoire de la République les membres des familles ayant régné sur la France et faire restituer à la Nation les quarante millions qui ont été illégitimement attribués à la famille d'Orléans.

Art. 5. — Interdire le cumul de fonctions rétribuées, interdire aux membres du Parlement de siéger dans les conseils des Sociétés financières.

Art. 6.— Réformer l'assiette de l'impôt pour répartir avec plus de justice les charges sociales ; établir l'impôt sur le revenu ; procéder à la revision du cadastre ; augmenter les droits sur donations ou dispositions testamentaires entre étrangers et diminuer pour les citoyens français les droits de succession par la déduction du passif sur l'actif. — Diminution des droits de mutation entre vifs.

Art. 7. — Entreprendre la réforme de notre organisation administrative par

(1) Ont accepté ce programme : MM. Bovier-Lapierre, Gustave Rivet et Louis Guillot, qui ont figuré sur les affiches comme candidats du *Comité radical de l'Isère.*

la simplification des rouages ; la réduction au strict minimum de tous les emplois administratifs; la suppression des sous-préfectures et trésoreries générales. Pousuivre la décentralisation, notamment par l'extension des pouvoirs des conseils généraux, et le développement des franchises municipales qui doivent être aussi étendues que possible dans la limite des intérêts généraux et du maintien de l'unité nationale.

Art. 8. — Poursuivre la réorganisation judiciaire et, plus spécialement, diminuer les délais et frais de justice; étendre la compétence des juges de paix, demander que ces magistrats soient assistés, lors de la prononciation de leurs jugements, de deux assesseurs; restreindre le nombre des tribunaux et reviser le code d'instruction criminelle.

Art. 9. — Augmentation du traitement des instituteurs.

Art. 10. — Organiser rapidement l'enseignement professionnel ; créer partout des écoles de commerce et d'agriculture et notamment établir une école de ce genre pour notre département ; assurer la gratuité des hautes études aux enfants du peuple reconnus aptes après concours. Création de banques agricoles d'arrondissement et même de canton.

Art. 11. — Limiter la politique coloniale aux intérêts industriels et commerciaux de la France.

Art. 12. — S'inspirer de la liberté des échanges et des intérêts généraux du commerce, de l'industrie et de l'agriculture dans les traités internationaux, des tarifs des douanes et des chemins de fer.

Art. 13. — Créer des Chambres consultatives du travail et de l'agriculture analogues aux Chambres de commerce.

Art. 14. — Suppression progressive des octrois ; réforme de l'impôt des boissons, et en attendant l'exécution de ce desiderata, refuser toute augmentation ou aggravation dudit impôt.

Art. 15. — Développer les institutions de bienfaisance et de secours mutuels, les orphelinats laïques et les hospices pour les infirmes et les invalides du travail ; créer une caisse nationale de retraite, obligatoire pour tous les citoyens.

Art. 16. — Défendre énergiquement les intérêts de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Art. 17. — Demander la suppression des journées de prestation.

Art. 18. — Obligation pour les députés de rendre compte de leurs mandats devant leurs électeurs au moins une fois par année.

PROGRAMME

Adopté par les Délégués des cantons de *Voiron, Saint-Geoire, Rives, Grand-Lemps, Sassenage, Virieu, Vinay, Roybon, la Tour-du-Pin, Vilards-de-Lans, Monestier-de-Clermont, la Côte-Saint-André* (1), *Meyzieu*, et par le **Congrès départemental républicain de Grenoble.**

Considérant que, depuis la Révolution, le parti républicain se livre aux plus persévérants efforts pour placer le pouvoir entre les mains de la Nation, et faire pénétrer dans les mœurs, dans les institutions et dans les lois, les tendances de la démocratie française, afin de sauvegarder ses intérêts matériels et moraux;

Que ces tendances se résument dans un certain nombre de réformes administratives, politiques et sociales qui forment le programme de la démocratie et doivent avoir pour conséquence de mettre nos instiutions en harmonie avec les principes de solidarité et de justice proclamés par la Révolution;

Que plusieurs de ces réformes ont été déjà accomplies, parmi lesquelles la plus fondamentale de toutes : l'établissement de l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, et l'élévation du niveau de l'éducation publique à tous les degrés; que d'autres restent encore à l'état de desiderata;

Mais, considérant que l'expérience a démontré, d'une part, que ces réformes ne peuvent être réalisées que graduellement, au fur et à mesure qu'elles sont acceptées et voulues par la majorité du Pays, et que, d'autre part, pour y procéder, il est indispensable d'introduire dans la direction des affaires publiques, un esprit de suite et de décision incompatible avec de perpétuels changements;

Considérant qu'un pays, comme toute affaire particulière ne peut prospérer et se développer régulièrement, s'il est sans cesse entravé par des directions changeantes et contradictoires;

Que la stabilité gouvernementale est la condition nécessaire de toute politique efficace et de tout progrès;

Considérant que l'union des républicains dans le Parlement est seule capable de produire de tels résultats, et que cette union elle-même ne peut être que la conséquence de concessions mutuelles faciles à consentir, quand, renonçant aux solutions préconçues, on se borne, conformément au principe de la souveraineté nationale, à celles qui sont préconisées et réclamées par l'ensemble du Pays, par la majorité de la Nation pendant le cours d'une législature, qu'il suffit pour cela de faire appel à des hommes capables par l'état de leur esprit et de leur éducation, d'échapper aux amours-propres et aux passions qui rendent

---

(1) Moins deux des délégués du canton de *la Côte-Saint-André*.

impossible toute entente, et par suite, tout gouvernement parlementaire et républicain, et qui, en même temps, sont résolus à condamner les manifestations stériles et à servir la démocratie en lui disant la vérité et non pas en la flattant;

Le Congrès propose le mandat suivant à l'acceptation des candidats à la députation de l'Isère :

I. — Politique de stabilité gouvernementale, par l'union des républicains dans le Parlement, nécessaire pour assurer la bonne administration du pays et réaliser les réformes réclamées par la majorité de la Nation.

II. — Service militaire de trois ans applicable à tous les citoyens valides sans distinction. Suppression du volontariat d'un an.

III. — Défense énergique des droits de l'État contre les empiètements du clergé. Laïcisation de plus en plus absolue de l'enseignement public et libre à tous les degrés. Voter toutes les mesures de nature à faciliter et à préparer la séparation effective des églises et de l'État, à défaut d'une majorité pour l'opérer immédiatement.

IV. — Réduction et simplification des divers services de l'État dans l'ordre administratif, dans l'ordre judiciaire, dans l'ordre financier, de manière à mettre l'organisation de ces services et le groupement des circonscriptions qu'ils comprennent, plus en harmonie avec les moyens nouveaux de communication, à en diminuer les dépenses et à les rendre plus faciles et plus rapides.

V. — Extension de la compétence des juges de paix. Réforme profonde du Code de procédure civile, de manière à diminuer les frais de justice dans la plus geande proportion possible.

VI. — Réformes financières devant conduire à une répartition plus équitable de l'impôt, et notamment, introduction dans notre législation du principe de l'impôt sur le revenu, de manière que toutes les sources de la richesse contribuent aux charges communes. Étude des modifications à apporter au régime des boissons. Interdiction du cumul des traitements.

VII. — Loi sur la responsabilité en matière d'accident dans l'industrie. Loi sur les logements insalubres. Développement de l'enseignement manuel, technique et professionnel à tous les degrés. Institutions de prévoyance pour la vieillesse et les invalides du travail.

VIII. — Diminution des droits de mutation. Loi pour autoriser les communes à remplacer facultativement les prestations en nature par des centimes additionnels. Loi sur le crédit agricole. Achèvement du Code rural. Développement de l'enseignement agricole.

EXTRAIT DU JOURNAL LE *PETIT DAUPHINOIS*,
du lundi 21 septembre 1885.

DÉCLARATIONS

de MM. Louis Guillot, Buyat, Antonin Dubost, Gustave Rivet, Saint-Romme, Durand-Savoyat, Bovier-Lapierre, Aristide Rey et Lombard, au **Congrès départemental républicain** tenu à Grenoble le 20 septembre 1885.

M. Louis Guillot accepte le programme de Voiron avec la séparation de l'Église et de l'État. Il s'élève avec une grande énergie contre les prétendants et les gens du 16 Mai qui voulaient faire marcher la France et regrettaient de ne pas avoir sous la main des lois pour combattre plus aisément les républicains.

Il veut une politique coloniale réfléchie. Il s'est peut-être trompé, mais il a voté l'expédition du Tonkin.

M. Buyat dit qu'il lutte depuis vingt-trois ans pour les intérêts de la République. Il parle des réformes accomplies, prêche l'union et l'esprit de discipline, il se déclare républicain progressiste.

Il affirme qu'il suivra toujours la politique de Gambetta et votera les réformes les unes après les autres.

S'il avait pris à la lettre le programme de Vienne il aurait renversé Gambetta.

Il faut, il le sait par expérience, une responsabilité ministérielle.

M. Antonin Dubost ne fera pas de discours.

Il accepte le programme du Congrès et développe ensuite la théorie d'un programme de Gouvernement. Certes, il veut des réformes, mais il les faut progressivement. Il parle longuement de la majorité de Gouvernement qui est nécessaire à la stabilité ministérielle. Il rappelle le souvenir de Gambetta et dit qu'il faut montrer que la République est susceptible de faire un Gouvernement fort et durable.

Interpellé par M. Gigard sur ce qu'il pense de l'impôt sur les blés, l'orateur dit que ce n'est pas un impôt efficace, mais il l'a voté au point de vue politique et parce que, aux élections sénatoriales, le Congrès en avait pour ainsi dire manifesté l'intention.

M. Gustave Rivet a la parole :

Je ne viens pas faire un discours, et vous n'êtes pas venus pour écouter des orateurs, mais pour entendre des déclarations nettes et précises.

Je ne suis pas, je l'espère, un inconnu pour la plupart d'entre vous. Pourtant, pour me faire mieux connaître, je veux simplement vous donner quelques explications sur le programme, sur ce que j'ai fait, sur ce que je compte faire.

Je veux vous montrer par quelques exemples que ce que j'avais promis, je l'ai tenu, et que le mandat que j'avais reçu, je l'ai rempli.

Voici quelques articles de mon programme de 1883 :

« Répartition plus équitable des impôts ; établissement de l'impôt sur le revenu. »

Dans la discussion économique de l'interpellation Langlois, j'ai prononcé un discours pour réclamer l'impôt sur le revenu, ainsi que je l'avais promis.

« Réduction du service militaire. »

J'ai voté le service militaire égal pour tous.

« Revision de la Constitution ; changement du mode d'élection du Sénat. »

J'ai voté la revision et la nomination du Sénat par le suffrage universel.

Mon programme disait :

« Au nom de la justice et de la liberté de conscience, la démocratie veut et doit arriver à ne pas faire supporter les frais des différents cultes par les citoyens qui ne les pratiquent pas. »

J'ai voté sans relâche contre le budget des cultes.

Je me suis associé à toutes les réformes démocratiques, à tout ce qui pouvait être un progrès.

Eh bien, voilà ce que j'ai fait ; je ne vous apporte donc pas une adhésion platonique à votre programme qui est le mien, mais je vous apporte des faits qui vous montrent que, par mes discours ou par mes votes, j'ai soutenu ces idées, et que je n'ai pas une fois failli au mandat qui m'avait été confié.

Il faut, en effet, que le député s'attache à défendre les programmes qu'il a acceptés avec une rigueur inflexible. Car il n'est pas le maître des intérêts qu'il défend.

S'il ne s'agissait que de lui, de ses intérêts, de ses idées, il lui serait loisible de faire ce qui lui plaît.

Mais le député ne s'appartient pas, il passe un véritable contrat avec les électeurs qui lui confient un programme à soutenir, des intérêts à défendre, des revendications à faire.

Il n'a le droit de s'y soustraire à aucun moment. Il n'y a pas, effet, deux probités ni deux morales : une pour la vie ordinaire, l'autre pour la vie poli-

tique ; et pour moi, je n'ambitionne qu'une chose, c'est cette probité politique qui n'est que la fidélité absolue à ceux qui nous ont donné la garde de leurs intérêts.

J'ai fait à la Chambre tous mes efforts pour être digne de la grande mission qui m'avait été confiée. J'ai travaillé avec ardeur, espérant apporter ma petite pierre à l'édifice de la République, espérant donner ma part de travail à l'œuvre des améliorations sociales et politiques, à l'œuvre des progrès incessants et des réformes nécessaires.

Si vous croyez que j'aie encore quelque énergie à mettre au service de la République, confiez-moi de nouveau le mandat que je sollicite de vous.

C'est un grand honneur d'être le représentant non plus d'une circonscription, mais d'un département tout entier. C'est aussi une lourde charge, ce sont de grands devoirs. Mon énergie et mon travail s'accroîtront avec l'honneur reçu et l'œuvre à accomplir, car je n'ai pas d'autre but, pas d'autre désir, pas d'autre aspiration que de consacrer ma vie à assurer le triomphe de nos idées, le triomphe de la justice et de la vérité.

Un citoyen demande à M. Rivet à quel groupe il siégerait.

M. Rivet répond : Nul ne peut prévoir encore quels seront les divers groupements du parti républicain, mais je serai avec le groupe progressiste et radical.

Vous savez que j'étais, jusqu'à la fin de cette législature, inscrit aux deux groupes : à l'union républicaine et à la gauche radicale.

En effet, lorsque la majorité de la Chambre, quand nos amis de l'union républicaine eurent capitulé devant le Sénat qui venait, dans le budget, de rétablir les crédits les plus impopulaires supprimés par la Chambre; quand le Sénat eut rétabli les bourses des séminaires et que l'union républicaine capitula sur ce point, comme aussi sur l'ambassade auprès du pape, c'est alors que je me suis fait inscrire au groupe radical, avec des hommes bien décidés à ne jamais capituler sur les principes et à défendre jusqu'au bout les droits absolus du suffrage universel.

M. Saint-Romme accepte le programme de Voiron qu'il développe dans un sens plus démocratique. Il s'entretient pendant quelques instants de la réforme des impôts et de l'impôt sur le revenu.

Invité à s'expliquer sur ce qu'il pense de l'élection du Sénat, l'orateur dit que ce n'est pas inscrit dans le programme, qu'il n'a donc pas à répondre à la question.

M. Durand-Savoyat parle de sa famille et de son oncle député en 1848. Il adhère au programme du Congrès. Il a toujours lutté pour la République. Il siègera à l'Union républicaine et se déclare un ferme défenseur de la stabilité gouvernementale. Sa devise est : Tout pour le Peuple et par le Peuple.

M. Bovier-Lapierre déclare qu'il ne doit y avoir aucune illusion sur sa candidature. Sa politique est celle de la République radicale et progressiste. Avec

la franchise qui le caractérise, l'orateur dit qu'il est resté fidèle à son mandat. Pour lui, l'honnêteté politique est le prémier des devoirs. Il ne pose pas sa candidature parce qu'il a rendu des services à la démocratie, mais pour faire triompher la République radicale.

Il parle ensuite des bienfaits de la République, depuis 1870, qui a donné l'enseignement à tous, créé la loi sur les syndicats ouvriers et établi les franchises municipales.

Si on n'a pas réalisé le programme de 1869, auquel il faut revenir, c'est qu'on a fait de la politique personnelle et émietté les forces du parti républicain.

Il faut revenir à la politique de l'union sur les principes et les réformes.

Parlant de la majorité gouvernementale et de la stabilité ministérielle, M. Bovier-Lapierre, après avoir lu un passage du discours de M. Goblet à Amiens, dit que les députés ont plus de devoirs à remplir vis-à-vis de leur indépendance que de docilité à avoir vis-à-vis des ministres. Il déclare adhérer au programme du Congrès comme programme minimum ; mais pour qu'il n'y ait aucun doute sur sa conduite à la Chambre, il résume ce programme et l'additionne du principe à poursuivre, de la nomination du Sénat par le suffrage universel et de l'affirmation du principe de la la séparation de l'Église et de l'État.

Il termine en affirmant qu'après ces déclarations nettes et catégoriques il attend en homme d'honneur les décisions du Congrès, prêt à rentrer dans le rang comme citoyen si les délégués ne croient pas que la politique de progrès et de réformes soit la seule qui puisse fonder définitivement la République.

M. Aristide Rey. — Ma vie entière parle pour moi; c'est le seul programme que je puisse vous apporter. C'est sur mon passé que vous me jugerez. Vous connaissez mes actes. Je suis un homme de probité politique, de conscience et de principes. J'accepte le programme de Voiron; vous pouvez compter sur ma fermeté et ma fidélité au mandat.

M. Lombard dit qu'il a toujours été républicain et anti-clérical; il accepte e programme de Voiron. Il votera, s'il le faut, l'expulsion des prétendants. Il siégera à l'Union républicaine.

Nota. — Il résulte des extraits qui précèdent et des déclarations verbales de MM. les députés de l'*Isère* qu'ils ont tous adhéré au **programme de Voiron.**

JURA

MM. GAGNEUR, POUPIN, CHAMBERLAND, REYBERT, BOURGEOIS
(Élus le 18 octobre 1885).

Extrait du Journal *Le Démocrate jurassien*
(Du dimanche 30 août au samedi 5 septembre 1885)

Dans une réunion publique tenue à Poligny, le dimanche 30 août, M. Gagneur, en présentant aux électeurs les candidats, s'exprime ainsi :

« Les candidats patronnés par le Comité central républicain du Jura forment la liste que nous appellerons d'abord, et avant tout, la *Liste de la paix*, parce que tous nous sommes amis de la paix, adversaires absolus par principes de toute guerre offensive, de toute colonisation à main armée, de tout rayonnement non pacifique, de toute suprématie par la force des races supérieures sur les races inférieures.

« Nous nous rattachons en cela aux deux glorieux et mémorables manifestes des deux premières Républiques.

« Celui de 1789 est contenu tout entier dans ce simple et laconique article 19 de la Déclaration des Droits de l'Homme :

« La destination de l'armée est la défense de l'État. »

« En 1848, le Gouvernement adressait aux puissances étrangères une autre admirable déclaration, d'où j'extrais ce paragraphe :

« La guerre n'est pas le principe de la République française ; revenir après un demi-siècle au principe de conquêtes de l'Empire, ce serait rétrograder dans le temps. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix. »

« Nous invoquerons aussi, pour appuyer notre politique de paix, ces paroles

que Gambetta prononçait à Lyon, en février 1876, et qui sont la condamnation de la politique coloniale du précédent ministère :

« Il faut inspirer au monde cette conviction que la République française est une République ordonnée, pacifique, libérale, ayant renoncé absolument au prosélytisme, au cosmopolitisme, comprenant très bien qu'ailleurs les peuples sont maîtres chez eux, et que la politique extérieure d'une République française comporte, exige, impose la nécessité de respecter la constitution des autres peuples, quelle qu'elle soit. »

« Notre liste, que j'appellerai aussi la *liste progressiste*, parce que nous voulons ensemble une vraie République, avec des vrais républicains, une République qui marche résolûment dans la voie des réformes, et qui fasse enfin comprendre à tous que c'est à la fois le Gouvernement le plus économique, le plus équitable, le plus humanitaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

PROGRAMME

des candidats républicains de la Paix et des Réformes (1).

1° Une politique de paix. Nous demandons des lois sévères qui préviennent à l'avenir toute politique de conquêtes et d'aventures, toute guerre engagée sans le consentement formel de la Nation. Mise à l'étude de l'arbitrage international, ainsi que l'ont adopté déjà sept parlements d'Europe et d'Amérique, pour arriver à la suppression graduelle des armées permanentes ;

2° Réduction du service militaire, obligatoire pour tous. Abolition du volontariat. Préparation de la jeunesse dans ses foyers de telle manière que le budget de la guerre puisse être diminué et le développement du travail national assuré ;

(1) Accepté par les candidats élus.

3° Souveraineté absolue du suffrage universel dans notre organisation politique;

4° Modification des rapports actuels de l'État et de l'Église, retour du clergé au droit commun, revendication des droits de la société laïque qui, tout en respectant la pleine liberté de conscience de chacun, doit combattre avec énergie les empiètements du cléricalisme;

5° Réforme financière: Équilibre sincère du budget, réduction des dépenses publiques, réduction des taxes de consommation, si légères aux riches, si lourdes aux classes laborieuses, diminution des charges qui pèsent sur l'agriculture, l'industrie, le commerce;

Répartition égale de l'impôt foncier;

Abaissement du prix d'enregistrement sur la vente et l'échange des propriétés, ainsi que sur les mutations par décès. Suppression des prestations, revision des conventions avec les chemins de fer et des tarifs de transport;

6° Création de syndicats agricoles et industriels; liberté d'association, caisses de prévoyance et de retraite pour les travailleurs vieux ou infirmes;

7° Remaniement de nos services administratifs, abolition des sinécures, de tout cumul, suppression des abus du favoritisme, en établissant le concours pour tous les emplois publics; décentralisation qui permette une plus prompte exécution des affaires;

8° Réforme de l'organisation judiciaire; fonctionnement du jury en matière correctionnelle; revision de nos codes, simplification de la procédure, de manière à rendre la justice plus expéditive, moins coûteuse et accessible à tous; extension de la compétence des juges de paix;

9° Gratuité de l'enseignement à tous les degrés par voie de concours, mesure d'égalité propre à ouvrir aux enfants des travailleurs l'accès des carrières les plus élevées;

10° En ce qui concerne les intérêts particuliers du Jura: revision du Code forestier, établissement d'écoles professionnelles spéciales aux industries du pays, et notamment encouragement à l'industrie fromagère.

Clause additionnelle.

Obligation pour les députés de rendre compte de leur mandat chaque année.

Électeurs,

Un dernier mot. Nos candidats ont constamment respecté la vérité et la liberté de parole.

Nos adversaires n'ont eu ni la même loyauté, ni la même tolérance. Ils vont avoir à rendre compte devant les tribunaux de leurs calomnies, et devant le suffrage universel des cabales organisées pour étouffer la libre discussion.

Défiez-vous des manœuvres de la dernière heure, de la part de coteries aux abois qui, pour réussir, ne reculent devant aucun moyen, aucun mensonge.

Électeurs,

Voulez-vous la continuation des guerres lointaines, en des pays meurtriers, où l'on envoie mourir vos enfants?

Voulez-vous la ruine de vos finances qui vont s'engloutir dans ces guerres inutiles et criminelles, et par conséquent l'augmentation de vos impôts?

Votez pour M. Lelièvre et ses collègues, qui, à la Chambre, ont constamment approuvé par leurs votes, cette politique d'aventures.

Électeurs,

Si, au contraire, vous voulez le triomphe d'une République d'honnêteté, de paix et de progrès, qui, en supprimant toute guerre offensive, conservera la vie de vos enfants, rétablira vos finances, permettra de sérieuses réformes, satisfera ainsi au plus haut point vos propres intérêts, votez pour les partisans déclarés de la paix :

Gagneur.
Poupin.
Bourgeois.
Reybert.
Chamberland.

Vive la République!

Le Comité central républicain.

LANDES

MM. de GUILLOUTET, LAMBERT de SAINTE-CROIX, GIEURE, de CARDENAU.
FATON de FAVERNAY.

(Élus le 4 octobre 1885.)

Élections annulées par la Chambre des Députés le 19 décembre 1885.

LOIR-ET-CHER

MM. JULLIEN, DENIAU, de SONNIER, TASSIN.

(Élus le 18 octobre 1885.)

PROGRAMME

du Comité central républicain de Loir-et-Cher.

Dans sa réunion tenue à Blois, le 12 septembre 1885, le *Comité central républicain de Loir-et-Cher* a adopté à l'**unanimité** le programme ci-après, qui a été accepté par les candidats désignés par le Comité, MM. DENIAU, JULLIEN, de SONNIER et TASSIN, députés sortants.

Chers Concitoyens,

A l'approche des élections, les membres du Comité d'initiative ont cru de leur devoir de rechercher ensemble quelle politique peut le mieux assurer la durée de la République, ses progrès, la prospérité du Pays. Ils viennent vous soumettre leur sentiment unanime.

La République, qui s'est fondée après de longues épreuves, a déjà réalisé une grande partie du programme politique qui lui a valu l'adhésion de la France entière. D'importantes réformes ont été accomplies dans l'organisation des départements, des communes, de l'enseignement, de l'assistance publique, dans le personnel des tribunaux. L'ingérence du clergé dans l'administration a été supprimée ; toutes les lois qui restreignaient la liberté ont disparu. Jamais si vaste transformation ne s'était accomplie si vite et si pacifiquement.

Ces institutions, les plus libres qui aient jamais été, ne peuvent se maintenir que par la politique sage et prévoyante qui les a fondées. La République ne sera à l'abri de toute atteinte qu'en restant un gouvernement régulier et paisible, en assurant la sécurité de tous les intérêts, le respect de tous les

droits. A ce prix seulement elle maintiendra la confiance si nécessaire au travail, aux affaires, à la prospérité publique.

Nous repoussons donc toute violence, comme aussi toute réforme non justifiée par l'expérience et par une étude raisonnée.

Nous n'admettons d'autre drapeau que le drapeau tricolore; nous voulons que l'ordre soit toujours et partout respecté, que les provocations aux crimes et à la guerre civile et toutes les manifestations séditieuses soient énergiquement réprimées, qu'elles arborent le drapeau rouge ou le drapeau blanc.

Nous ne ferons pas aux théories communistes l'honneur de les discuter; le droit de propriété est à nos yeux la base nécessaire de toute société.

La première condition d'existence d'un gouvernement régulier, c'est la stabilité de ses institutions et de sa politique. Sans elle, il n'y a pas d'alliance possible au dehors, pas de sécurité ni de confiance à l'intérieur. La Présidence de la République et le Sénat sont les garanties nécessaires de cette stabilité. Nous repoussons absolument les programmes qui poursuivent leur suppression.

Toutes les Républiques qui existent dans le monde, depuis les États-Unis jusqu'à la Suisse, ont deux Chambres. Il est nécessaire qu'un Sénat, dont la base électorale ira s'élargissant pour aboutir au suffrage universel, prévienne les entraînements irréfléchis qui pourraient mettre en péril les lois les plus nécessaires, la paix, la République elle-même.

L'autonomie des communes ne doit pas être moins énergiquement repoussée. Ce serait le droit pour chacune d'elles de faire des lois, de former un état particulier dans l'État; ce serait le droit pour des conseils municipaux, élus pour un temps limité, d'engager indéfiniment et sans contrôle les finances de la commune et de porter atteinte à la propriété des citoyens par des impôts sans limite. Rien n'est plus contraire aux principes de la Révolution française qui a fondé l'unité nationale.

Partisans de toutes les mesures qui sont de nature à assurer l'indépendance et l'impartialité de la magistrature, nous ne pouvons admettre que les juges soient directement élus par le suffrage universel. Les magistrats ne représentent pas des intérêts locaux, ils sont les gardiens des lois qui protègent également tous les citoyens, sur tous les points du territoire, et dont aucune fraction du peuple n'a le droit d'entraver l'exercice. Or, il suffirait d'un tribunal élu par les ennemis de la République pour arrêter l'exécution des lois.

D'ailleurs, soumettre les juges à l'élection directe, ce serait livrer la justice aux passions politiques, aux rancunes électorales. Les citoyens les plus modestes sont ceux qui auraient le plus à souffrir d'un pareil régime.

La séparation des Églises et de l'État sera certainement le régime de l'avenir. Nous croyons qu'elle est le meilleur moyen de régler les rapports de l'Église et de l'État. Il faut en préparer l'avènement.

Mais nous pensons que la transformation brusque d'une situation qui depuis si longtemps, s'est identifiée avec les habitudes du Pays, pourrait jeter dans un grand nombre de communes rurales une pertubation profonde et qu'avant d'être appliquée, elle devrait être réclamée par le vœu manifeste des populations et notamment par la majorité des Conseils municipaux.

D'ici là, le devoir du Gouvernement et de ses agents est de tenir rigoureu-

sement la main à l'exécution du Concordat et d'appliquer toutes les mesures de répression dont il dispose aux prêtres et même aux évêques qui se mettent en lutte ouverte avec les populations et les autorités civiles.

La politique pratique et progressive, qui est la nôtre, a devant elle et en dehors des tentatives prématurées et hasardeuses, un champ fécond. Il lui faut d'abord compléter l'œuvre commencée, achever la loi sur le recrutement, terminer les lois sur l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire qui abrogeront quelques restes fâcheux de la loi Falloux, améliorer la situation des instituteurs, développer l'enseignement primaire supérieur et l'enseignement professionnel, augmenter le nombre des bourses de façon à permettre à toutes les capacités leur plein épanouissement, reviser le Code de procédure pour rendre la justice plus rapide et moins coûteuse.

Un peuple ne vit pas seulement de politique : lorsqu'il a conquis les institutions qui lui conviennent, c'est vers son régime économique et vers les travaux de la paix qu'il doit tourner ses préoccupations et son activité. Le meilleur moyen pour la République d'être inébranlable, c'est de faire la prospérité du Pays.

Dans cet ordre d'idées se présente d'abord la réforme de notre système financier : la transformation de l'impôt sur les vins, la suppression du système inquisitorial de l'exercice qui pourrait être remplacé par l'abonnement, la suppression des fraudes que permet l'alcoolisation des vins étrangers, la réforme des octrois, la revision du cadastre sont les premières mesures à étudier.

Puis viennent les questions de travaux publics, celles des transports, des chemins de fer et de leurs tarifs dont la réduction rendrait de si grands services à la production nationale, les besoins multiples de l'agriculture et de l'industrie : enseignement spécial, répression des fraudes, crédit, protection des produits agricoles dans la mesure nécessaire pour soutenir la concurrence étrangère, élection des chambres consultatives.

La Chambre qui finit a déjà fait beaucoup pour l'amélioration du sort des travailleurs, notamment par la loi sur les syndicats professionnels, sur les conseils de prud'hommes, sur les Sociétés de secours mutuels et caisses de retraite, sur les écoles d'apprentissage. Elle s'est occupée des lois sur les accidents et les risques du travail et les logements insalubres ; il est indispensable de continuer cette œuvre, la plus importante peut-être qui soit dans le mandat des députés.

La République a dû contracter des emprunts pour satisfaire des besoins dont l'urgence s'imposait, mais ces emprunts sont représentés par des travaux d'une valeur bien supérieure : 1,500 kilomètres de canaux, près de 13,000 kilomètres de chemins de fer, 140,000 kilomètres de chemins vicinaux, plus de 15,000 écoles nouvellement construites, 12,000 réparées, 16,000 mobiliers scolaires achetés ou réparés, notre matériel de guerre reconstitué, un nouveau système de places fortes couvrant notre frontière ; voici par quels résultats la République peut répondre à ses détracteurs.

En même temps, elle amortissait deux milliards quatre cents millions sur les dettes que la guerre de 1870 lui a léguées.

Maintenant qu'on a pourvu aux nécessités les plus pressantes, nous pensons qu'il faut modérer les dépenses, assurer l'équilibre du budget et surtout maintenir, en l'élevant, s'il est possible, le fonds de l'amortissement.

Contribuables comme vous dans le département de Loir-et-Cher, nous n'avons pas moins d'intérêt que vous à la bonne gestion de nos finances et à l'allègement des impôts.

Au dehors, la politique de la République doit être résolument pacifique, tout en faisant respecter la dignité de la France.

La paix qui vient d'être conclue avec la Chine a terminé l'expédition du Tonkin, où la France avait été amenée, non point par l'ambition des conquêtes lointaines, mais par la nécessité de venger l'honneur du drapeau, la mort du commandant Rivière et de ses compagnons.

Comme compensation de nos sacrifices, il nous reste une colonie qui sera fécondée par le génie de la France et l'initiative de notre commerce et de notre industrie.

Nous pensons que là doivent s'arrêter les entreprises lointaines, pour nous permettre de concentrer nos efforts et nos ressources sur la prospérité intérieure du Pays.

Nous voulons une politique suivie, qui ne soit pas remise chaque jour en question par des crises ministérielles. Le Gouvernement s'exerce aujourd'hui par des ministres qui n'ont d'autre appui que la majorité républicaine; ils doivent s'entendre avec elle sur les grandes lignes de la politique générale; mais, quand cet accord existe, la majorité ne doit point marchander son appui sans les plus graves raisons. Un Gouvernement obligé de lutter chaque jour pour son existence ne peut accomplir aucune œuvre utile.

Le Gouvernement doit exiger de ses fonctionnaires un dévouement absolu et qui ne laisse place à aucune équivoque; ce qui manque à la France, ce n'est pas la liberté, c'est une administration franchement républicaine qui oblige ceux qui rêvent encore une restauration monarchique à respecter nos institutions et qui protège les citoyens contre les abus d'autorité que pourraient commettre certaines administrations locales encore hostiles à la République.

La République a besoin d'être gouvernée par des hommes sages, éclairés, et dévoués à ses institutions; elle doit faire appel à toutes les capacités et tendre une main amie au modeste citoyen qui cherche à s'élever par son travail et par ses services. Toute ambition honnête doit y trouver sa place.

Nous respectons toutes les opinions de bonne foi, nous acceptons toutes les discussions qui n'ont pour forme ni l'injure ni la diffamation, mais nous repoussons avec indignation les hommes qui, au risque de faire le jeu des pires ennemis de la République, ne reculent, pour atteindre leur but, ni devant l'outrage, ni devant la calomnie.

Les monarchistes qui ont subi tant de défaites, ne tenteraient même plus de mettre la République en péril, s'ils ne comptaient sur nos divisions que leurs agents secrets s'efforcent de fomenter et d'étendre.

Nous faisons donc appel à l'union de tous les républicains sincères. Quelques-uns trouvent qu'on a marché trop vite et entrepris trop à la fois ; d'autres voudraient, au contraire, précipiter les réformes. Il faut discuter loyalement la politique qui peut le mieux servir la République, sans amertume, sans injures, en étudiant chaque question, en tenant compte de l'état du Pays. Tous les hommes de bonne foi doivent se réunir pour concourir à l'œuvre commune ;

nos rangs leur sont ouverts; ils ne sont fermés qu'à ces adversaires de parti pris qui placent les questions de personnes au-dessus des intérêts de la Patrie et de la République.

Nous sommes sûrs, en parlant ainsi, d'exprimer l'opinion de l'immense majorité de nos concitoyens : bien décidés à conserver la République, la liberté dont ils sont en possession, l'ordre qui est leur premier besoin, ils repoussent également les partis royalistes, bonapartistes et cléricaux, et les désordres qui ramèneraient le désordre et la réaction.

Blois, le 12 septembre 1885.

Pour le Comité central républicain :

MM. J. Bozérian, Sénateur, *président;*
Mahoudeau, Berger, Moussy, conseillers généraux, *vice-présidents;*
Pasnon et Thierry, conseillers d'arrondisssment, *assesseurs;*
Gauvin, conseiller d'arrondissement, et Reffray, rédacteur en chef de l'*Indépendant de Loir-et-Cher*, *secrétaires.*

Les soussignés déclarent accepter le programme ci-dessus.

Deniau, député sortant;
Jullien, député sortant;
de Sonnier, député sortant;
Tassin, député sortant.

LOIRE

MM. REYMOND, LEVET (Georges), AUDIFFRED, REUILLET, CROZET-FOURNEYRON, BOURGANEL, DUCHÉ, IMBERT, LAUR.

(Élus le 18 octobre 1885.)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Programme du Comité de l'Alliance républicaine

Dans l'ordre politique :

Assurer, par tous les moyens possibles, la stabilité gouvernementale.

Maintenir énergiquement les droits de l'État par l'observation stricte et loyale du Concordat, et suivre attentivement le progrès de l'opinion publique dans la question de la séparation de l'Église et de l'Etat, de façon à se trouver toujours en conformité avec elle.

Suppression du volontariat; réduction du service militaire à trois ans et constitution d'une armée coloniale; égalité du service militaire pour tous les citoyens, dans les limites impérieusement exigées par les services civils et industriels de la Nation et de l'État.

Liberté des associations civiles et politiques, sous la réserve des droits et de la sécurité de l'État.

Dans l'ordre industriel, commercial et économique :

Les futurs députés de la Loire devront, par tous les moyens, assurer la prospérité industrielle et commerciale de la France.

C'est par les réformes économiques que la prochaine législature doit caractériser ses travaux, au nombre desquels nous mettons :

Une grande loi de salubrité publique donnant à l'État et aux communes les pouvoirs nécessaires pour assurer l'exécution des travaux d'hygiène publique.

Le développement complet de l'enseignement technique professionnel.

L'organisation de l'enseignement agricole dans les écoles communales et dans les écoles pratiques d'agriculture.

L'organisation du crédit agricole déjà proposée.

La réduction des droits de mutation.

L'achèvement du code rural et l'étude d'une revision du cadastre.

Pour la Loire spécialement, l'établissement du canal de la Loire au Rhône, des chemins de fer économiques et, au besoin, de nouvelles grandes lignes et de nouvelles gares; abaissement des tarifs et des droits sur les matières premières de nos industries.

On devra saisir toutes les occasions de reviser les traités de commerce et fixer l'orientation économique de la République française.

La paix étant définitivement assurée, il est nécessaire de compléter sans retard l'organisation de nos nouvelles possessions coloniales, de manière à assurer de nouveaux débouchés à notre commerce et à nos industries.

Dans l'ordre administratif:

Nos députés devront devront demander instamment une expédition plus rapide et plus économique des affaires; un remaniement des circonscriptions administratives; la suppression de toutes les fonctions inutiles au moyen d'une organisation mieux comprise des services, et l'élimination de tous les fonctionnaires directement hostiles à la République.

Dans l'ordre financier:

Il faut étudier, sans désemparer, la réforme de l'impôt sur les boissons;

La suppression de l'exercice et des octrois, en prenant pour base les propositions déjà faites, et une enquête générale sur la matière où tous les intéressés seront entendus ;

La répartition plus équitable des charges publiques;

Une réforme de la loi sur les prestations ;

La mise en adjudication des bureaux de tabacs;

La réduction des dépenses publiques et l'extinction progressive du budget extraordinaire.

Dans l'ordre judiciaire:

Nous réclamons l'extension de la compétence des juges de paix;

L'étude d'un jury correctionnel;

La réduction des frais de justice par la réforme du code de procédure civile.

Dans l'ordre social :

Nous demandons à nos députés d'étendre dans la plus large mesure les institutions ouvrières et agricoles par des lois sur les syndicats ouvriers et agricoles, sur les caisses de secours, de prévoyance et de mutualité, sur la responsabilité en matière d'accident.

Enfin, nous voulons que nos mandataires aient pour mission expresse et suprême de surveiller attentivement la conduite des prétendants et de garantir par les moyens les plus énergiques, contre toute atteinte, l'institution même de la République.

Vu :

Reymond,
Levet,
Audiffred,
Crozet-Fourneyron,
Duché.

Reuillet,
Bourganel,
Laur,
Imbert,

HAUTE-LOIRE

MM. DUPUY (Charles), BINACHON, de SAINT-FERRÉOL, de LA BATIE, RUMILLET-CHARRETIER.

(Élus le 18 octobre 1885.)

ÉLECTION DE CINQ DÉPUTÉS.

(4 octobre 1885).

CANDIDATS DE L'ALLIANCE RÉPUBLICAINE

désignés par le Congrès départemental.

Électeurs,

Nous vous demandons avec confiance vos suffrages.

Nous sommes les candidats de l'Alliance républicaine, régulièrement désignés par les comités républicains.

Hommes d'ordre et de progrès, nous voulons le maintien de la République et le développement normal des institutions démocratiques.

Nous ne voulons ni guerre de conquête, ni aventures lointaines.

Nous ne voulons aucune augmentation d'impôts; nous demandons que les impôts existants soient plus équitablement répartis, et que toute forme de perception vexatoire disparaisse.

Nous voulons que l'agriculture soit soulagée.

Nous voulons que la production nationale soit mise en état de lutter contre la concurrence étrangère.

Nous voulons la suppression de tous les emplois inutiles.

Nous voulons, au nom de l'égalité, la réduction à trois ans du service militaire étendu à tous les citoyens valides, avec possibilité pour chacun de se libérer dès la fin de la première année en passant un examen de capacité.

Nous voulons la liberté pour tous, sans autre règle que la loi commune, sans autre limite que la liberté d'autrui.

Nous voulons toutes les réformes qui peuvent mettre de plus en plus en harmonie le caractère démocratique de notre Nation et le gouvernement républicain ; mais, pour les appuyer ou pour les provoquer, nous nous inspirerons de votre opinion dominante.

Nous nous engageons d'ailleurs à rester en communication constante avec vous et à vous rendre compte périodiquement de notre mandat, si vous nous nommez députés.

Électeurs,

Notre nom signifie économie, paix, progrès, justice, liberté sous l'égide de la République, le seul gouvernement possible, dont le maintien s'impose à tous les Français ennemis des révolutions et amis de leur Pays.

Vous ne voterez pas pour les réactionnaires dont le succès livrerait le Pays à la guerre civile.

Vos votes réfléchis ne diviseront pas le parti républicain.

Vous voterez, sans exception, pour les cinq candidats de l'Alliance républicaine, qui veulent que la République soit un gouvernement à la fois stable et progressiste, opérant graduellement les réformes économiques et sociales utiles au plus grand nomdre.

Vive la République!

Dupuy (Charles), vice-recteur d'Académie;
Jouve, député sortant, conseiller général;
Marsal, avocat, conseiller général, membre du conseil académique;
Saint-Ferréol (Amédée), maire de Brioude, ancien représentant du peuple, conseiller général, président de la Commission départementale;
Binachon, directeur des usines de Pont-Salomon, ancien député, conseiller général.

La Chambre syndicale des liquides de la Haute-Loire

A MESSIEURS

Les débitants de boissons du département

Messieurs,

La Chambre syndicale du commerce en gros des liquides du département de la Haute-Loire, a l'honneur de recommander à votre active sympathie, pour le scrutin du 4 octobre, les cinq candidats de l'Alliance républicaine, MM. Charles Dupuy, Jouve, Saint-Ferréol, Marsal et Binachon.

Ces cinq candidats ont pris l'engagement d'appuyer et, au besoin, de provoquer personnellement la réforme de l'impôt des boissons dans un sens équitable et libéral, c'est-à-dire la liberté de circulation, la suppression de l'exercice et des privilèges.

Vous pourrez juger de la netteté et de la précision de cet engagement par la lecture de la lettre reproduite ci-après, lettre adressée par les candidats de l'Alliance républicaine au Président de la Chambre syndicale.

Tous les débitants ont un intérêt direct au succès de ces candidats qui, seuls, auront une influence réelle pour le bien de notre cause, puisqu'ils feront partie de la majorité républicaine, seule capable de faire disparaître enfin, au nom de la justice et de l'égalité, cette loi vexatoire qui, par l'assujettissement à l'exercice, inflige journellement à toute une catégorie de citoyens l'humiliation de la visite domiciliaire.

Au nom de la Chambre syndicale,

Le président : RUMILLET-CHARRETIER.

A M. Rumillet-Charretier, président de la Chambre syndicale du commerce en gros des liquides de la Haute-Loire.

Monsieur le Président,

Par vos lettres du 9 courant, adressées aux candidats de l'Alliance républicaine, vous nous avez demandé si nous pourrions inscrire dans notre programme ce qui suit :

« Réforme de l'impôt des boissons à bref délai dans un sens équitable et libéral, suppression de l'exercice et liberté de circulation. »

Notre programme, publié dans le numéro du journal *la Haute-Loire*, du samedi 19 courant, donne satisfaction à cette légitime demande du Syndicat que vous présidez. En effet, ce programme contient le paragraphe ci-après :

« Nous ne voulons aucune augmentation d'impôts; nous demandons que les impôts existants soient plus équitablement répartis et que toute forme de perception vexatoire disparaisse. »

Le principe est donc nettement posé et, comme il n'y a pas de forme d'impôts plus vexatoire que celle de l'exercice, il s'ensuit que nous condamnons l'exercice, et que, si nous sommes députés, nous en poursuivrons le remplacement par un impôt plus normal qui, perçu au lieu même de production, permette ensuite la libre circulation que vous réclamez à juste titre.

Dans les réunions publiques que nous avons données sur beaucoup de points du département, nous nous sommes déclarés nettement les adversaires de l'exercice et les partisans de la liberté de circulation. Mais nous étions tenus, dans un programme qui doit nécessairement être court, de poser simplement les principes, sans détailler une à une les conséquences qui en découlent.

Les conséquences, nous les indiquons dans les réunions publiques et, après avoir parcouru les deux tiers du département, nous sommes convaincus que la suppression de l'exercice répondrait au vœu général.

Il est donc entendu que, si nous sommes élus, nous la réclamerons dans le moindre délai possible.

Agréez, monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Charles Dupuy, A. Jouve, Saint-Ferréol, Marsal, Binachon.

Vu les candidats :

Charles Dupuy, Jouve, Marsal, **Saint-Ferréol**, **Binachon.**

Programme électoral du Comité de Brioude (1).

1° Réforme de la Constitution dans un sens démocratique par une Assemblée constituante ;

2° Nomination du Sénat par le suffrage universel;

3° Décentralisation laissant à la commune les franchises municipales qui ne portent pas atteinte à l'unité nationale ;

4° Suppression de l'inamovibilité de la magistrature ;

(1) Ce programme a été accepté par M. de Saint-Ferréol.

5° Extension du jury au correctionnel, extension des attributions des juges de paix;

6° Simplification de la procédure et réduction des frais;

7° Réduction à trois ans du service militaire, égal et obligatoire pour tous, suppression du volontariat d'un an;

8° Point de politique d'aventures et de conquêtes;

9° Péréquation de l'impôt, diminution et meilleure répartition des impôts qui pèsent davantage sur les besoins et le travail que sur la fortune;

10° Diminution des gros traitements et des fonctions inutiles;

11° Dégrèvement des charges qui pèsent sur l'agriculture;

12° Création de caisses de retraites et de secours mutuels pour les travailleurs;

13° Diminution des tarifs des marchandises et des voyageurs sur les chemins de fer;

14° Séparation des églises et de l'État, suppression des congrégations religieuses;

15° Instruction publique complètement laïcisée;

16° Expulsion des familles ayant régné en France.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Aux électeurs de la Haute-Loire.

Messieurs les Électeurs,

Il y a quatre ans, on promettait au Pays un gouvernement libéral, économe et pacifique, une administration impartiale, le dégrèvement de l'impôt foncier, le développement de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Aucune de ces promesses n'a été tenue; il en sera de même de celles que vous font aujourd'hui nos adversaires.

Les dépenses publiques excédant les recettes ont toujours augmenté et, pour combler le déficit, M. Jules Ferry lui-même a avoué qu'après les élections il faudrait créer de nouveaux impôts.

Le drapeau national a été engagé simultanément dans des expéditions lointaines, contrairement aux intérêts du Pays.

La guerre du Tonkin a été faite sans franchise, sans déclaration de guerre

votée par la Chambre, et malgré les protestations réitérées des députés conservateurs. La responsabilité de cette guerre interminable pèse tout entière sur ceux qui, depuis l'envoi du commandant Rivière à Hanoï jusqu'au désastre de Lang-Son ont accordé leurs votes de confiance à un gouvernement coupable.

A l'intérieur, la liberté de conscience a été violée, la guerre à la religion a été faite jusque dans l'école, où l'enfant du pauvre ne peut plus trouver une instruction conforme au désir de ses parents, jusque dans l'hôpital, d'où la sœur de charité a déjà été bannie dans certaines villes.

L'armée et la magistrature ont été victimes de ce régime d'asservissement et tous les fonctionnaires, surveillés, dénoncés, sont sacrifiés au moindre soupçon d'indépendance.

Tout a été mis en œuvre pour jeter le trouble et la discorde dans le Pays.

Électeurs de la Haute-Loire,

Nous vous rappelons ce qu'ont accompli et ce qu'approuvent nos adversaires. Ils nient les maux dont nous souffrons, ils ne peuvent les guérir.

Nous faisons appel à votre indépendance et à votre bon sens.

Vous nous connaissez, et quand on vous dira que nous sommes des rétrogrades, que nous préparons des révolutions, que nous ne sommes pas partisans de l'instruction, vous ferez justice de ces calomnies.

Certes, nous sommes des hommes de progrès et nous voulons, autant que qui que ce soit, l'instruction largement répandue, pourvu qu'elle soit libre et honnête.

Nos adversaires divisés en deux groupes, radicaux et opportunistes; les opportunistes divisés eux-mêmes sur toutes les questions importantes que la Chambre prochaine aura à trancher, ne peuvent pas donner au Pays la stabilité et la liberté dont il a besoin pour faire ses affaires.

Notre union, notre indépendance, les principes que nous avons toujours défendus, notre connaissance des intérêts du département, acquise par une résidence constante au milieu de vous, nous donneront votre confiance.

Forts de vos suffrages, si nous avons l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés, nous n'aurons qu'une ambition : servir vos intérêts, défendre la justice et travailler à la prospérité du Pays.

Vive la France!

Julien de La Batie, avocat, conseiller municipal du Puy;
Malartre, député sortant, conseiller général de Montfaucon;
De Kergorlay, député sortant, conseiller général de Fay-le-Froid;
Emmanuel Grellet, maire d'Allègre, conseiller général;
Fournier-Faye, négociant, ancien maire de Lempdes.

Aux Électeurs de la Haute-Loire.

Messieurs les Électeurs,

Le 4 octobre, notre département a affirmé qu'il condamnait la politique opportuniste et qu'il n'avait plus confiance dans les hommes qui, depuis neuf ans gouvernent le Pays, ont fait la guerre du Tonkin, gaspillé les finances publiques et semé partout en France, à leur profit, la discorde.

Les candidats qui se présentaient à vous en approuvant tout dans le passé, en niant les maux dont nous souffrons, ont été mis en minorité de 7,000 voix.

La Haute-Loire n'est pas restée en dehors du courant de l'opinion publique. Dans presque tous les départements, les opportunistes sont battus par les radicaux ou les conservateurs; 190 députés élus le 4 octobre appartiennent au parti conservateur et lui donnent la majorité.

Vous ne pouvez donc pas voter pour une politique que la France réprouve.

Electeurs de la Haute-Loire,

Nous voulons : l'allègement des charges qui pèsent sur l'agriculture et l'industrie;

La réduction des charges militaires;

Une paix honorable au Tonkin;

Une administration impartiale et paternelle;

Une gestion sage de nos finances;

Un plus grand respect des délibérations des Conseils municipaux;

Nous voulons par dessus tout la liberté du père de famille dans l'éducation de ses enfants;

Voilà notre programme!

Notre drapeau est, et sera toujours, le drapeau national, le drapeau tricolore.

Si nous étions des fauteurs de guerre civile, comme on cherche à vous le faire crotre, 32.000 de nos concitoyens ne nous auraient pas donné leurs suffrages;

Nous sommes des hommes de liberté et de conciliation, amis de l'instruction populaire et de tous les progrès.

Dans chaque commune, le réveil de l'opinion publique se fait sentir et annonce le succès des conservateurs.

Ne vous laissez pas intimider par les manœuvres officielles. Qui donc oserait résister à votre volonté, librement exprimée ?

Aux urnes donc, avec courage et confiance !

Julien de La Batie, avocat, conseiller municipal du Puy.

Malartre, député sortant, conseiller général de Montfaucon.

De Kergorlay, député sortant, conseiller général de Fay-le-Froid.

Emmanuel Grellet, ancien sous-préfet, maire d'Allègre, conseiller général.

Fournier-Faye, négociant minotier, ancien maire de Lempdes.

Le Puy, le 9 octobre 1885.

LOIRE-INFÉRIEURE

MM. le comte GINOUX-DEFERMON, de la BILIAIS, comte de JUIGNÉ, comte THOINNET DE LA TURMELIÈRE, LE COUR, GAUDIN (Gabriel), de CAZENOVE DE PRADINE, de LA FERRONNAYS, Ernest de LA ROCHETTE.

(Élus le 4 octobre 1885.)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Messieurs les Électeurs,

C'est avec confiance que le comité de la droite présente à vos suffrages la liste qui précède.

Aux dernières élections législatives vous avez honoré de 80,000 voix huit des noms qui la composent; et, en vous désignant aujourd'hui ces mêmes hommes, à quelque nuance du parti conservateur qu'ils appartiennent, il n'a fait que ratifier votre choix.

C'est vous-mêmes, messieurs les Electeurs, qui avez arrêté la liste conservatrice du département et vous tiendrez à *honneur de ne pas vous déjuger*.

Si attachés d'ailleurs que vous soyez à vos anciens élus, la question s'élève aujourd'hui au dessus d'eux ; avec le scrutin de liste, ce qu'il faut faire triompher, ce ne sont pas des personnes, mais des principes, et ce qui est en cause c'est uniquement de savoir si vous affirmerez une fois de plus vos convictions monarchistes et si vous protesterez contre un régime qui, depuis trop longtemps, porte atteinte à vos libertés, à vos consciences, et à tous vos intérêts matériels.

Que doit, en effet, au Pays, un gouvernement honnête ?

Respecter la liberté des consciences;

Améliorer par de sages et prudentes réformes le sort de la classe ouvrière ;

Ménager la fortune du Pays ;

Être avare du sang de nos soldats ;

Protéger contre la concurrence étrangère notre agriculture et notre industrie.

Au lieu de tout cela, que nous a donné la République?

La persécution religieuse, apparente ou cachée ;

La guerre sans utilité ni profit, *le gaspillage des finances ;*

Des impôts écrasants et qui doivent augmenter encore ;

Et partout, à l'*atelier*, à la *boutique* ou à la *ferme*, la gêne et la misère qui augmentent chaque jour.

Aussi, l'opinion publique se réveille-t-elle de tous côtés.

Vous ne resterez pas en arrière ! Il est temps que le pouvoir soit arraché à ceux qui en ont fait un si déplorable usage.

Il est temps que le Pays soit gouverné non dans l'intérêt d'un parti qui s'enrichit de la détresse publique, mais dans l'intérêt de tous.

Il est temps de songer à la France dont la prospérité ou la ruine sont l'enjeu des prochaines élections.

Le comité de la droite.

Vu, les candidats :

MM. de la Biliais,
de Cazenove de Pradine,
de La Ferronnays,
Ginoux Defermon,
Gaudin,
de Juigné,
Le Cour,
de La Rochette,
Thoinnet de La Turmelière.

Messieurs les Électeurs,

Aux élections législatives de 1881, je vous disais : « la France est tombée dans les mains de gens qui ne pensent qu'à faire leur fortune et à s'enrichir aux dépens du Pays. »

Les événements ne m'ont que trop donné raison ; les gens dont je vous parlais, ont fait leur fortune, et le Pays est ruiné.

A la même époque, je vous signalais la guerre de Tunisie *que l'on dissimulait* et les dépenses qui suivraient les élections, et j'ajoutais : « Vous serez dupés une fois de plus. »

Aujourd'hui, bien que l'on cherche encore à faire croire le contraire, nous sommes en guerre avec l'Annam, Madagascar et le Tonkin. Trois guerres au lieu d'une, qui nous ont coûté 775 millions et 10,000 hommes.

Grâce au Gouvernement que nous avons, les dépenses ont toujours été en augmentant ; ainsi le budget, qui était, en 1875, de 2 milliards 600 millions, est actuellement de 3 milliards 600 millions, et pendant que nos charges augmentent, les Étrangers, favorisés par les traités faits par la Chambre qui s'en va, nous inondaient de leurs produits et nous ne vendions pas les nôtres.

La situation est navrante, mais le remède est en vos mains.

Le jour, prochain, je l'espère, où la droite de l'Assemblée sera en majorité,

les députés conservateurs, impuissants aujourd'hui, répareront les maux causés par le régime que nous subissons.

Cultivateurs et ouvriers des campagnes, plus particulièrement atteints dans votre foi, dans vos intérêts, dans vos enfants, souvenez-vous que vous êtes huit millions d'électeurs et arrachez la France aux mains de ceux qui vous ruinent et qui l'exploitent.

Que tous votent, le 4 octobre, pas d'abstentions! pas de ratures! Vous m'avez toujours honoré de vos suffrages; aujourd'hui que le scrutin de liste remplace le scrutin d'arrondissement, je tiens à vous en remercier et à vous prier de nommer ceux dont le nom figure avec le mien sur la liste conservatrice; quoi qu'il arrive, nous aurons une fois encore rempli notre devoir, moi, en vous disant la vérité, vous, en votant selon vos consciences.

Comte G. de Juigné.

Le Bois-Rouaud, 27 septembre 1885.

A Messieurs les Électeurs de la 1re circonscription de Nantes.

En 1881, ma candidature avait déjà été présentée comme une protestation contre la politique de la majorité républicaine de la Chambre des députés; vous aviez bien voulu la consacrer par plus de 5,000 suffrages; c'est à eux que je dois d'être inscrit aujourd'hui sur la liste conservatrice, dont le succès est assuré dans le département.

Depuis cette époque, en dépit de dénégations intéressées, cette politique a porté ses fruits; une crise industrielle et agricole sans précédents en a été le résultat, et, grâce aux traités de commerce renouvelés sans raison et aggravés, nous avons vu les nations voisines profiter presque exclusivement du développement des canaux et des chemins de fer payés par les contribuables français.

Les chiffres sont là: chaque mois les *tableaux officiels des douanes* constatent la décroissance de notre production et l'envahissement des produits étrangers. La crise ne saurait être niée dans une ville dont toutes les grandes industries se trouvent profondément atteintes et dont les produits sont, comme ceux de notre sol lui-même, délaissés par le Gouvernement au profit de la concurrence étrangère. C'est à l'Étranger, en effet, que vont les commandes de l'État pour les fournitures militaires et autres; *il suffit à nos Ministres que vous fournissiez nos soldats;* les objets d'équipement sont d'origine allemande, et on nourrit nos hommes de viandes américaines.

Les lois sur *les sucres* et sur la *marine marchande*, obtenues avec tant de peine, malgré l'hostilité avouée du Gouvernement, grâce aux efforts incessants de la Chambre de commerce et de tous les représentants du département, n'ont

malheureusement apporté à nos souffrances que des remèdes tardifs et insuffisants.

Quant aux grands travaux publics dont on prétend faire honneur à l'administration républicaine, nous savons quels retards sont apportés systématiquement à l'amélioration de nos ports et à l'achèvement de nos voies ferrées, et nous avons pu constater l'indifférence et le manque de mémoire des Ministres quand il s'agit d'exécuter les engagements pris.

Intéressé dans plusieurs industries Nantaises, mêlé depuis cinq ans aux travaux de la Chambre de commerce, delégué plusieurs fois par mes collègues pour défendre auprès du Gouvernement la cause du travail et du commerce de notre région, j'ose espérer que mon concours ne lui sera pas inutile. En tous cas, il ne lui fera pas défaut si vos suffrages me mettent en mesure de la soutenir devant le Parlement.

M'occupant depuis longtemps des questions ouvrières, je laisse aux ouvriers qui me connaissent et qui sont mes amis le soin d'être mon répondant auprès des travailleurs.

Mais il est d'autres questions supérieures aux intérêts matériels et que vos représentants auront à défendre; sous ce rapport, le nom des honorables députés sortants, avec lesquels je me présente à vos suffrages, vous est une garantie de l'énergie avec laquelle nous saurons protester, par notre parole et par nos votes, contre une politique qui opprime si violemment la liberté des conscieuces, la volonté des pères de famille, et qui expose dans des aventures lointaines la vie de nos enfants et l'honneur de la France.

Depuis quatre ans, nous combattons ensemble, et nos efforts n'ont pas été vains; nos droits, nos libertés, nos intérêts comptent aujourd'hui de nouveaux et énergiques défenseurs au sein des assemblées départementales et municipales. Affirmons, aujourd'hui encore, les principes qui nous sont si chers; défendons ensemble les intérêts qui nous sont communs, et ne doutez pas du succès.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments dévoués.

Ch. Le Cour.

LOIRET

MM. BERNIER, DEVADE, Adolphe COCHERY, FOUSSET, VIGER, Georges COCHERY.

(Élus le 18 octobre 1885).

PROGRAMME

des Députés républicains sortants du Loiret

En se présentant à vos suffrages, vos députés républicains sortants ont le devoir de vous soumettre les idées qu'ils entendraient appliquer dans l'exercice d'un nouveau mandat, et les lignes générales du programme qu'ils croient propre à répondre aux préoccupations les plus urgentes.

Le premier devoir de la nouvelle Chambre sera de constituer un gouvernement fort, stable, homogène, décidé à réprimer toutes les attaques contre la République, à faire respecter son principe qui est votre souveraineté propre, et à l'animer du plus large esprit démocratique.

A l'Extérieur :

Elle devra maintenir la paix, une paix honorable qui permettra au pays, d'engager, sans trouble et sans incertitude de lendemain, des réformes et des améliorations qui demandent une longue et sérieuse étude.

Notre domaine colonial, destiné à assurer l'expansion de notre commerce et de notre industrie, est aujourd'hui assez étendu. Vos mandataires devront s'appliquer à le maintenir intact, sans entreprendre de nouvelles conquêtes, à l'organiser, à le mettre en valeur, et à en tirer pour la France une large compensation des dépenses faites pour l'acquérir.

A l'Intérieur :

D'importantes et urgentes réformes s'imposent à l'attention.

Dans l'ordre judiciaire, il faut rendre plus prompte, plus facile, moins coûteuse l'administration de la justice. Les moyens d'y parvenir sont, tout d'abord, l'extension de la compétence de juges de paix, que des réductions de personnel permettront de mieux rémunérer sans charges nouvelles pour le Trésor, puis la revision du code de procédure, afin d'écarter les formes surannées, d'accélérer le jugement des litiges, de réduire les frais de justice.

En matière financière, le régime de nos impôts doit être profondément étudié et remanié afin de rendre, par une meilleure et plus équitable répartition, les charges proportionnelles aux resssources. La perception doit en être simplifiée, les mesures, pouvant présenter un caractère vexatoire, évitées.

Le budget de l'État appelle un examen scrupuleux et incesssant afin de faire disparaître toute dépense inutile et non productive.

En matière administrative, des simplifications et des suppressions sont rendues possibles par la facilité des communications. Les rouages compliqués de l'administration doivent être mis en harmonie avec le progrès moderne qui a rapproché les distances et tend à supprimer les intermédiaires.

Une loi nouvelle devra assurer l'entretien de notre réseau vicinal et modifier équitablement le régime des prestations.

Nous demanderons à une série de mesures législatives :

De favoriser, dans l'intérêt du commerce national, l'association des travailleurs et l'institution si féconde des sociétés coopératives ;

De donner un large développement à l'enseignement manuel, technique, professionnel, destiné à maintenir et à porter au plus haut degré notre supériorité industrielle ;

De continuer à protéger l'agriculture ; d'exiger pour les transports des tarifs réduits et surtout de la défendre contre les tarifs de pénétration qui la condamnent à l'infériorité vis-à-vis de l'étranger ; de lui donner, par la création d'une caisse agricole, le crédit facile et à bon marché. Toutes les industries sont solidaires, et quand la première de toutes périclite, les autres ne tardent pas à en souffrir ; il est donc du devoir du gouvernement de ne pas hésiter à lui accorder une efficace protection ;

De multiplier et de développer l'enseignement spécial agricole et industriel ;

D'étendre les institutions de prévoyance, les caisses de retraite, d'organiser l'assurance ;

De faire exécuter la loi sur l'instruction gratuite et obligatoire ;

De rendre les traitements des instituteurs mieux proportionnés avec l'importance des écoles qu'ils dirigent.

La nouvelle loi militaire devra réduire le service à trois années, supprimer le volontariat et tous les privilèges d'exemption, quels qu'ils soient.

En matiere religieuse, les droits de l'État doivent être énergiquement défendus contre les empiétements du clergé. Il faut tenir fermement la main à la répression de tout acte d'indiscipline; écarter toute ingérence religieuse dans l'administration civile.

Quant à la question de la suppression du budget des cultes, nous ne croyons pas que l'examen puisse en être abordé utilement dans la prochaine législature, une pareille mesure ne peut être prise que quand l'esprit public y paraît suffisamment préparé.

Il n'est pas dans notre pensée, de venir vous affirmer que, quand ces réformes seront effectuées, il ne restera plus rien à faire. Une démocratie, comme la nôtre, est essentiellement progressiste. Elle est destinée à toujours marcher en avant. Mais elle ne saurait accomplir des réformes pratiques, fécondes et durables qu'à la condition de n'entreprendre que successivement l'étude de tous les problèmes économiques et sociaux qui s'imposent à son attention.

Nous pensons que la Chambre qui aura, dans la limite étroite d'un mandat de quatre années, réalisé le programme que nous vous soumettons, aura bien servi les intérêts du pays et de la République.

Adolphe **Cochery**, ancien Ministre, président du Conseil général, député sortant.

Bernier, vice-président du Conseil général, député sortant.

Docteur **Devade**, vice-président de l'Association des médecins du Loiret, député sortant.

Eugène **Fousset**, conseiller général, député sortant.

Georges **Cochery**, conseiller général.

Docteur **Viger**, maire de Châteauneuf-sur-Loire, conseiller d'arrondissement.

Nota. — **MM. Georges Cochery** et **Viger** ont déclaré adhérer au présent Manifeste des députés sortants.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Congrès départemental républicain.

Électeurs,

Voter pour les candidats de la coalition monarchique, c'est voter pour l'anarchie et la révolution, conséquences nécessaires de la division profonde des adversaires de la République.

C'est voter pour le cléricalisme.

C'est voter contre l'instruction primaire, telle que l'a organisée la République.

Voter pour les candidats du congrès républicain, c'est voter pour la République.

C'est voter pour la stabilité gouvernementale.

C'est voter pour le maintien d'une politique démocratique et progressiste.

C'est voter pour la réduction du service militaire à trois ans et pour la suppression de tous privilèges d'exemption.

C'est voter pour le développement des franchises municipales.

C'est voter pour le respect des droits de l'État par l'Eglise.

C'est voter pour le développement de l'instruction publique.

Électeurs,

Nous voulons la paix.

Les expéditions lointaines sont terminées.

Le gouvernement de la République va pouvoir se consacrer entièrement aux questions qui intéressent si gravement l'agriculture et l'industrie, l'amélioration du sort des cultivateurs et des ouvriers si sérieusement atteints par la crise dont souffre l'Europe entière.

Vous donnerez à vos représentants le mandat de seconder le Gouvernement dans cette œuvre de paix et de progrès.

Vous refuserez votre confiance à toute liste dissidente qui se présente en opposition avec les résolutions du congrès.

Vous obéirez à la discipline et à l'union pour défendre la République.
Vous voterez pour :

MM. **Adolphe Cochery**, député sortant, ancien Ministre, président du Conseil général;
Bernier, député sortant, vice-président du Conseil général;
Dr Devade, député sortant, vice-président de l'Association des médecins du Loiret;
Fousset, député sortant, conseiller général;
Georges Cochery, conseiller général;
Dr Viger, maire de Chateauneuf-sur-Loire, conseiller d'arrondissement.

Orléans, 27 septembre 1885.

Lettre de M. Adolphe Cochery
à ses commettants de l'arrondissement de Montargis.

Chers concitoyens,

Il y aura bientôt dix-sept années que vous m'appeliez pour la première fois à occuper un siège au Corps législatif. J'y représentais alors les aspirations de la France vers la liberté.

Ce mandat, que la guerre fatale est venue si brusquement interrompre, vous me l'avez confirmé par cinq élections successives.

Vous m'avez élu au cours de l'invasion, alors qu'il fallait travailler à la libération et au relèvement du Pays.

Vous m'avez élu en 1876, en me donnant la mission de fonder la République et de la faire sortir, triomphante, des tentatives de restauration d'une majorité monarchique.

Vous m'avez élu, au lendemain du 16 Mai, alors que l'existence de la République était menacée et qu'il fallait des hommes dévoués pour résister à un gouvernement qui prétendait s'imposer à la volonté nationale.

Dans ces graves circonstances, j'ai lutté sans cesse pour l'existence de la République. C'était mon devoir; à vous d'apprécier si je l'ai bien rempli.

Puis, les jours de lutte passés, d'autres devoirs s'imposaient. Cette République, que nous avons si péniblement et si vaillamment conquise, il nous fallait travailler à l'affermir, à l'organiser. De sages et nécessaires réformes devaient

tendre à modifier nos institutions, nos administrations, nos finances, dans un sens plus démocratique.

C'est à cette tâche que s'est consacrée la législature qui vient de finir; je viens vous exposer ici la manière dont j'ai compris mon mandat.

Cet exposé, j'aurai probablement l'occasion de le faire dans les réunions. Mais comme, actuellement, mon état de santé ne me permet pas d'aller partout, je crois utile de m'adresser directement à tous par une lettre que vous pourrez lire.

Depuis que le gouvernement de la République est réellement entre les mains des républicains, c'est-à-dire depuis la fin de 1877 jusqu'au mois d'avril de cette année, j'ai constamment été appelé, par la confiance du Président de la République et des Chambres, à faire partie du Gouvernement, soit pendant quelques mois comme sous-secrétaire d'État au Ministère des Finances, soit ensuite, et pendant plus de six années, comme Ministre des Postes et des Télégraphes.

J'ai donc pris part à tous les actes des divers Ministères républicains.

J'en revendique hautement la responsabilité.

Nous n'avons eu qu'un but : affermir la République, poursuivre le développement successif de ses institutions, donner satisfaction à tous les droits, à tous les intérêts légitimes.

Spécialement, dans l'administration qui m'était confiée, il fallait réaliser les améliorations qu'exige un bon service de la poste et du télégraphe. Le but à atteindre était de mettre par le bon marché, à la portée de tous, la transmission des correspondances, cet outillage nécessaire du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Je ne rappellerai pas les modifications profondes qui furent apportées successivement dans l'ensemble de cette administration, notamment la fusion des services. L'impulsion donnée ne s'arrête plus : aujourd'hui le service des postes et des télégraphes, en France, n'a rien à envier aux Nations les plus favorisées.

Je me bornerai à signaler les améliorations qui intéressent plus particulièrement le monde des affaires : l'abaissement considérable des taxes postales et télégraphiques.

C'était pour le commerce, pour l'industrie, un avantage énorme et dont ils se hâtèrent de profiter. Un prodigieux accroissement de circulation vint immédiatement justifier nos vues et montrer combien cette mesure était profitable et nécessaire. La circulation montait de 80 0/0 ; celle des dépêches de 200 0/0. Le ministère des postes put non seulement faire face aux besoins nouveaux, mais encore il lui fut possible de solliciter l'intérêt des Chambres en faveur des petits employés et d'obtenir pour eux un traitement plus conforme à leurs besoins et à leurs services.

Successivement furent créés le service des recouvrements par la poste et des colis postaux. Ces deux innovations, si largement pratiquées aujourd'hui, permettent aux industriels et aux commerçants d'étendre le cercle de leurs affaires jusqu'aux hameaux les plus isolés.

En même temps, l'institution de la Caisse d'épargne postale venait encourager la prévoyance en lui donnant la garantie absolue de l'État.

Le ministère des postes créait, le premier en Europe, le service des téléphones, et, prévoyant le rôle de plus en plus important de l'électricité, ouvrait au génie des inventeurs le champ le plus large pour y féconder leurs innovations.

Tous ces progrès, toutes ces améliorations sont entrés aujourd'hui dans les habitudes et pour ainsi dire dans les mœurs du public. Parmi ceux qui les discutent encore, en est-il un qui voudrait revenir à l'ancien état de choses ?

Dans les questions générales de politique et d'administration, l'œuvre du Ministère républicain a eu une grande importance.

Nous avons démocratisé le Sénat en élargissant les bases de son élection, en supprimant l'institution des inamovibles. Les résultats des élections républicaines ont prouvé déjà, et prouveront de plus en plus, que nous avons atteint le but poursuivi. Le Sénat devient la citadelle inexpugnable qui, au jour du danger, protégerait la République.

Par la loi municipale, nous avons augmenté l'initiative et les droits des conseils municipaux dans l'administration des communes; nous avons élevé ainsi leur rôle et accru leur responsabilité; nous leur avons surtout donné l'élection des maires.

Par la loi sur la magistrature, nous avons rendu celle-ci respectueuse du gouvernement du Pays; nous avons fait un premier pas vers la suppression des emplois qui ne sont pas indispensables.

Nous avons travaillé passionnément à répandre l'instruction publique, nous avons voté l'instruction primaire, gratuite et obligatoire, créé ou réparé 26.000 écoles; nous les avons ouvertes à près d'un million d'enfants qui, jusqu'ici, n'y avaient point accès. Nous avons fait du budget de l'instruction publique le luxe de la République ; nous l'avons porté de 30 à 160 millions, sachant bien que ces sacrifices seraient féconds, que nous préparions ainsi au Pays des générations instruites et viriles, aptes à user des droits que leur donne le suffrage universel, à remplir les devoirs qu'il leur impose, et, en défendant leurs intérêts, à augmenter non seulement la richesse intellectuelle, mais aussi la richesse matérielle de la France.

Nous avons voulu que le service militaire fût égal pour tous et que tout privilège disparût; nous avons voté la réduction à trois années du temps à passer sous les drapeaux. La loi, adoptée par la Chambre, est soumise au Sénat, qui ne saurait hésiter.

L'application de la loi sur les récidivistes arrêtera le flot montant de la criminalité dans les villes et délivrera les campagnes du fléau du vagabondage; elle frappera les coupables endurcis, pendant que la loi sur la libération conditionnelle permettra aux condamnés repentants de racheter leurs fautes.

Préoccupés de l'amélioration des conditions du travail, nous avons cherché à l'affranchir, à rapprocher le producteur du consommateur, par la loi sur les syndicats professionnels; nous avons voulu donner des garanties aux travailleurs par la loi sur les conseils de prud'hommes mineurs.

L'agriculture souffre; elle est dans une situation critique. Convaincus que toutes les grandes industries sont solidaires, et que la ruine de la première de toutes, l'agriculture, ne tarderait pas à entraîner l'épuisement et la ruine de

toutes les autres, soucieux de défendre les intérêts de ces vaillants cultivateurs qui ont tant fait pour relever la fortune de la France, nous n'avons pas hésité à prendre les premières mesures que commandait un péril imminent : ces mesures devront être complétées.

Les gouvernements précédents avaient transmis à la République de lourdes charges financières ; la République n'a augmenté la dette que par la reconstitution de notre armement et la création d'un outillage nécessaire au Pays ; 1.200 kilomètres de chemins vicinaux, 12.000 de lignes ferrées ; des canaux ; l'amélioration de nos ports.

En même temps, nous avons créé un amortissement important, qui fonctionne régulièrement et a déjà remboursé la moitié de la dette créée par la République, en sorte qu'il n'en reste aujourd'hui qu'une somme à peu près égale à la dépense de la réfection de notre matériel militaire, dépense que l'on ne saurait lui imputer.

Quelle ne serait pas la situation du Pays, combien ses charges seraient moindres, si la même prévoyance avait guidé les gouvernements précédents !

Nous avons concurremment apporté de fortes réductions dans nos budgets ; nous n'avons pas perdu de vue qu'on ne doit demander au Pays que les sacrifices indispensables, et que la plus stricte économie dans les dépenses non productives doit inspirer la gestion de ses finances.

Nous avons respecté la liberté des cultes, la liberté de penser, mais nous avons maintenu intacts les droits de la société civile. Nous avons fait respecter la loi par le clergé et les congréganistes. Les églises ne sauraient arrêter l'action gouvernementale, ni intervenir dans l'administration à aucun titre, à aucun degré.

L'Algérie était l'objet d'incessantes incursions de partis venant de la Tunisie ; pour les réprimer, nous sommes entrés dans la Régence et nous avons répondu à ses provocations par l'établissement d'un protectorat qui garantit la défense de nos possesions africaines, assure notre situation militaire et stratégique dans la Méditerranée.

Dans l'Extrême-Orient, nous avons exécuté un traité conclu longtemps avant nous et fait respecter le drapeau de la France ; nous avons imposé une paix qui ouvrira d'importants marchés à notre commerce et à notre industrie.

Tels sont les principaux actes du Gouvernement républicain dans ces dernières années, prélude des réformes que le Pays est en droit d'attendre. La nouvelle Chambre, dégagée des difficultés exceptionnelles qui ont entravé l'action de sa devancière, pourra poursuivre et compléter l'œuvre qu'elle n'a fait qu'ébaucher.

Les candidats républicains du Congrès vous ont exposé dans un programme, que tous vous avez pu lire, l'ensemble des réformes qu'ils considèrent comme les plus urgentes et les plus fécondes.

Ils consacreront à les réaliser, s'ils sont élus, tout leur dévouement, toute leur énergie.

D'autres feront luire à vos yeux le mirage de réformes qui ne tiendraient à rien moins qu'à une transformation complète de la société. Nous voulons, nous aussi, toujours marcher en avant ; nous sommes partisans de tous les progrès ;

il n'est pas une idée nouvelle que nous ne soyons prêts à accueillir, si elle doit être utile au bien public.

Mais, mandataires soucieux de remplir notre mandat, nous ne saurions promettre d'accomplir dans une courte législature ce qui est l'œuvre de longues années. Chaque réforme, chaque changement est comme la semence qu'on confie à la terre. Si le champ n'a pas été suffisamment préparé, la récolte sera nulle.

En politique, il en est ainsi. Tout progrès ne peut porter ses fruits qu'à condition d'avoir germé dans l'opinion publique.

A. Cochery, ancien Ministre des Postes et des Télégraphes, député sortant.

Lettre de M. Bernier aux Électeurs.

Orléans, le 2 Octobre 1885.

Messieurs les électeurs,

Avant que le scrutin ait prononcé sur le sort des candidats, permettez-moi de m'excuser auprès de vous tous de n'avoir pu, pendant cette période électorale, me mettre en communication avec vous aussi fréquemment que je l'avais désiré et que je l'ai fait, d'ailleurs, aux élections précédentes.

Ce sont, vous le savez, des circonstances douloureuses qui m'ont condamné à une cruelle solitude et à l'impossibilité d'accompagner mes collègues dans les visites qu'ils vous ont faites.

J'aurais voulu, si j'en avais été libre, exprimer de vive voix, du plus profond de mon cœur, toute ma gratitude à ceux d'entre vous qui m'ont, par trois fois successives, envoyé au Palais-Bourbon, comme leur représentant; à ceux qui, pendant les neuf années d'un mandat pénible, n'ont cessé de me donner des marques de leur estime et de leur amitié, qui m'ont sans cesse encouragé; qui, par trop indulgents sans doute pour moi, ne m'ont jamais dit ou écrit un mot qui ne fut marqué au cachet de la plus affectueuse bienveillance.

Ceux-là m'ont consolé et vengé des nombreuses accusations que les journaux réactionnaires ont trop souvent portées contre moi.

Ma reconnaissance pour eux, quoi qu'il arrive, ne cessera qu'avec mes jours.

A ceux d'entre vous, Messieurs les Électeurs, dont je ne suis connu que par mes votes et par la part que j'ai prise aux affaires politiques depuis 1830, j'aurais fait les promesses qu'un honnête homme doit à d'honnêtes gens. Je vous aurais

dit que, maintenant que le mandat de député n'est plus limité à une circonscription, mais s'étend à tout le département, je ferais mes efforts, si j'étais élu, pour me mettre au niveau de cette nouvelle tâche et mériter la confiance que vous m'auriez témoignée.

Cette promesse, je vous la fais ici, en vous priant, messieurs les Électeurs, d'agréer mes salutations cordiales.

Bernier, député sortant, vice-président du Conseil général du Loiret.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 18 OCTOBRE 1885

(Deuxième tour de scrutin).

Candidats du Congrès départemental républicain

Électeurs,

Le scrutin du 4 octobre assure aux républicains une majorité de 150 voix à la Chambre; il garantit ainsi le maintien de nos institutions et anéantit les tentatives de nos adversaires.

Vainement, ils cherchent par des bruits sans cesse démentis et toujours reproduits, à inquiéter l'opinion publique. Vous ne vous laisserez pas égarer.

Ils vous disent qu'ils veulent conserver la République. Sans doute, comme ils voulaient la conserver au 24 mai, quand ils renversaient le libérateur du territoire, et, au 16 mai, quand ils renvoyaient la Chambre élue par vous!

A la veille du 2 décembre, qui devait conduire à Sedan, on vous tenait ce même langage.

Ils vous parlent d'assurer la paix, comme Napoléon III l'assurait en envoyant nos troupes au Mexique, en Crimée, en Syrie, en Chine, en Italie, et en provoquant la néfaste guerre de 1870.

N'est-ce pas M. le duc de Broglie qui a engagé la question du Tonkin en 1874 par le traité du protectorat; qui a rendu ainsi notre drapeau, notre honneur solidaires de ce qui se produirait dans ce pays, et a laissé à la République la charge difficile de dégager la France.

Nos adversaires parlent de ménager nos finances, de faire des économies,

et ils nous conduiraient à constituer, à un monarque, une liste civile, des fonctionnaires grassement payés comme sous l'Empire.

Croient-ils que nous avons oublié les budgets de ce dernier gouvernement, toujours en déficit, et ne s'équilibrant que par des emprunts successifs ?

La République supporte les charges constituées par les monarchies passées, surtout par la guerre de 1870-71. Elle n'a pour son compte emprunté que pour construire vos écoles, vos chemins vicinaux, vos chemins de fer. Elle n'a dépensé que pour émanciper les intelligences et enrichir l'agriculture, le commerce, d'un outillage fécond. En même temps, elle a su économiser par l'amortissement et rembourser une somme égale à cette dépense. Que les gouvernements précédents n'ont-ils imité cette sage conduite ! Que n'ont-ils, comme elle, dégrevé annuellement trois cents millions sur nos impôts !

Telle est la gestion financière de la République ; elle contraste avec le gaspillage du gouvernement précédent.

Agriculteurs, nos adversaires vous disent qu'ils sont vos défenseurs ! Comment l'ont-ils prouvé?

N'est-ce pas l'Empire qui, en 1860, a anéanti la protection dont vous jouissiez ?

N'est-ce pas au contraire la République qui vous a donné un premier concours qu'elle continuera jusqu'à ce qu'il soit entièrement efficace ?

On vous fait des promesses, nous attestons notre volonté par des actes.

Les monarchies donnent toujours la guerre, malgré leurs engagements. La République seule peut assurer la paix, parce que la Nation est maîtresse d'elle-même.

Les monarchies prodiguent les ressources de l'État; la République seule a le pouvoir d'économiser.

Les monarchies ne protègent l'agriculture qu'au gré de leurs caprices; la République seule s'inspire du sentiment de solidarité qui impose de protéger également toutes les industries.

Électeurs,

Vous jouissez des progrès, des libertés dus à la République, assurez-en le maintien en votant pour l'unique liste des candidats républicains.

Vous voulez l'égalité dans le service militaire, sa réduction à trois années, la suppression de tout privilège d'exemption. Vous voulez que tous paient également l'impôt du sang.

La République seule peut vous garantir cette égalité.

Vous voulez enfin que la liberté des consciences soit respectée, mais que le prêtre n'étende pas son action en dehors de l'église et qu'il ne cherche pas à intervenir dans l'administration ou dans la politique. C'est la République qui vous donne cette certitude.

Électeurs,

Par votre vote du 18 octobre, envoyez six députés républicains grossir la

majorité républicaine de la prochaine Chambre et assurer au Pays son indépendance, les progrès démocratiques et le gouvernement de lui-même.

Pas d'abstentions!

Nous comptons sur vous, comme vous pourrez absolument compter sur nous.

Adolphe Cochery, ancien ministre, président du Conseil général, député sortant;

Bernier, vice-président du Conseil général, député sortant;

Dr Devade, vice-président de l'association des médecins du Loiret, député sortant;

Fousset, conseiller général, député sortant;

Georges Cochery, conseiller général;

Dr Viger, maire de Châteauneuf-sur-Loire, conseiller d'arrondissement.

PROCLAMATION

des candidats du Congrès départemental républicain aux électeurs.

(Deuxième tour de scrutin).

Électeurs,

Le second tour de scrutin pour l'élection de vos députés aura lieu le 18 octobre prochain.

Au premier tour les trois listes républicaines ont obtenu 13.000 voix de majorité sur les monarchistes.

Vous maintiendrez vos résolutions.

Les républicains, unis devant le danger commun, marcheront avec ensemble au scrutin. Tous, ils voudront défendre nos institutions menacées par la coalition des monarchistes.

Vous n'oublierez pas que si, malheureusement, cette coalition venait un jour à l'emporter, elle amènerait fatalement la lutte entre les vainqueurs et plongerait la France dans l'anarchie. Le développement de l'instruction primaire serait arrêté, l'instituteur sacrifié, le temps du service militaire aggravé, les privilèges d'exemption maintenus, les libertés communales compromises et le cléricalisme triomphant.

Les candidats républicains veulent énergiquement la paix, le progrès, le maintien de nos libertés, l'économie dans nos finances, une meilleure répartition des impôts, la suppression des mesures vexatoires pour leur perception.

Ils veulent également le développement des syndicats professionnels et des institutions de prévoyance.

L'agriculture, abandonnée par l'Empire en 1860 et protégée par la République trouvera dans les candidats républicains des défenseurs bien décidés à tout faire pour la relever.

C'est en consolidant la République, en assurant la stabilité du gouvernement que vous surmonterez la crise agricole et industrielle qui sévit dans l'Europe entière. De nouvelles agitations politiques ne feraient que l'accentuer encore.

Électeurs,

Voulez-vous sauver le Pays de l'anarchie dont la réaction vous menace, allez tous au scrutin.

Pas d'abstentions.

Votez pour les candidats désignés par les suffrages républicains au scrutin du 4 octobre.

Votez pour:

MM. **Ad. Cochery**, ancien Ministre, président du Conseil général, député sortant;
Bernier, vice-président du Conseil général, député sortant;
Devade, docteur en médecine, vice-président de l'association des médecins du Loiret, député sortant;
Eug. Fousset, conseiller général, député sortant;
Georges Cochery, conseiller général;
Viger, docteur en médecine, maire de Chateauneuf-sur-Loire, conseiller d'arrondissement.

LOT

MM. le comte Joachim MURAT, de VALON (élus le 4 octobre 1885),
MM. le baron DUFOUR, baron Paul de LAMBERTERIE (élus le 18 octobre).

Aux électeurs du Lot.

Chers Concitoyens,

Une importante modification a été apportée cette année à notre régime électoral.

Le scrutin de liste a remplacé le scrutin d'arrondissement. Espérons que la grande voix de l'opinion publique se fera ainsi entendre avec plus d'autorité. La situation est grave. De quelque côté que se tournent nos regards nous ne rencontrons que des sujets de tristesse ou d'inquiétude; mais nous avons foi dans l'avenir de notre Pays. Vous êtes nos juges et nos arbitres : c'est à vous que nous en appelons.

Laissant de côté les questions de détail, dont l'examen quoiqu'instructif eût exigé trop de développements, nous n'appellerons votre attention que sur les ordres de faits principaux qui nous semblent caractériser la politique de ces dernières années.

En 1876, date de la mise en vigueur de la Constitution actuelle, nos finances étaient encore prospères. Toutes les charges de 1870 et 1871 liquidées, nous avions des excédents de recette. L'amortissement fonctionnait régulièrement. Depuis cette époque, les augmentations sur le budget ordinaire dépasse 500 millions par an, dont 100 millions environ représentent la progression du traitement des fonctionnaires. Avec les dépenses du budget extraordinaire, créé en 1879, l'augmentation arrive à plus de 800 millions. La dette de l'État s'est accrue de 4 milliards de francs. Les départements et les communes ont subi le même entraînement. La moyenne des centimes départementaux et communaux atteint 108 centimes 1/2, et l'impôt foncier est ainsi plus que doublé. Ces chiffres n'ont, hélas, que trop d'éloquence.

Voilà ce qu'en huit ans sont devenues nos finances. L'aveu en a été arraché

à un membre du Gouvernement : Nous n'échapperons pas, après les élections, à de nouveaux emprunts, à de nouveaux impôts.

Tandis que la plus simple prudence nous faisait un devoir d'éviter toutes complications extérieures et de ne pas disséminer nos forces, un aveugle esprit d'aventure, en dépit des leçons de l'expérience, nous amenait en Tunisie, au Cambodge, à Madagascar, au Tonkin. La Tunisie, sans compter les sommes considérables qu'elle nous a coûtées au début, nous prend annuellement de 15 à 20 millions pour l'entretien de notre corps d'occupation. Quant au Tonkin, c'est par centaines de millions que se chiffrent les crédits qu'il a dévorés. 40.000 de nos soldats sont immobilisés sous ce climat meurtrier. Combien, et des plus illustres, y ont laissé la vie, sans profit sinon sans gloire! La vérité a toujours été volontairement étouffée. Nous avons signé avec la Chine une paix qu'elle nous offrait plus avantageuse il y a deux ans. Que de mécomptes peut nous réserver encore une entreprise si imprudemment conçue dans un pays éloigné de 4.000 lieues et qu'il va falloir organiser à son tour avec notre travail et notre argent!

Après avoir banni Dieu de l'école, où la morale religieuse avait été jusqu'ici un des fondements de l'éducation de nos enfants, on accentue plus ou moins franchement la guerre faite à la religion elle-même, à nos croyances, aux libertés de la famille. Quelle génération nous prépare un système de persécution qui s'attaque à tout ce que nous avons appris à honorer! Chaque jour la législation s'enrichit d'un procédé destiné à battre en brèche le vieux culte de nos pères. La séparation de l'Église et de l'État est le dernier mot du programme. Ceux qui croient ne payent-ils pas l'impôt comme les autres? N'ont-ils pas le droit d'exiger le respect des engagements du passé, la protection due aux aspirations de leur conscience et de leur foi?

Avons-nous à nous étendre sur les épreuves qui atteignent plus particulièrement notre département? Par suite des souffrances du commerce et de l'industrie, le crédit se resserre, les difficultés se multiplient. Les affaires, pour prospérer, ont besoin que la politique ne vive pas de préjugés et de passions, mais soit dirigée avec prévoyance et sagesse. Que n'a-t-on pas à faire pour cette agriculture qui traverse une crise si douloureuse et dont les charges augmentent avec les embarras? Il semblait naturel que la surélévation récente des droits de douane fût employée à lui venir en aide; elle n'a servi qu'à atténuer le déficit du budget. Dégrever l'impôt foncier sous toutes ses formes, appliquer, par nos tarifs, aux produits indigènes, un traitement égal au moins à celui des produits étrangers; réformer en un mot nos lois économiques en vue d'améliorer la condition du cultivateur, tel devrait être à nos yeux le premier souci des pouvoirs publics. Le Gouvernement a déjà promis de tenir compte, autant que possible, du vœu exprimé à la Chambre par les députés du Lot, pour que notre tabac soit acheté à un prix plus rémunérateur.

Si vous nous faisiez l'honneur de nous choisir pour vous représenter, vous voyez, chers Concitoyens, dans quel esprit nous nous efforcerions de remplir la mission que vous nous auriez donnée. Forts de votre confiance, nous défendrions les droits imprescriptibles du peuple. Nous demanderions que les Sénateurs, à l'élection desquels l'Administration peut prendre aujourd'hui une si

large part, fussent nommés, comme les députés, par le suffrage universel. Tant que nous serons régis par les institutions républicaines, nous voudrions que le Président de la République, au lieu d'être désigné par des assemblées dont il est condamné à n'être que le subordonné et l'obligé, tînt directement son mandat de la Nation entière. Nous chercherions avant tout à nous inspirer de vos besoins et de vos vœux, certains d'être en étroite communauté de sentiment avec vous, en travaillant dans l'humble mesure de nos forces à rendre à la France, par la concorde et par la paix, la place qui lui appartient dans le monde.

Comte **Joachim Murat.**
A. de Valon.
Baron **Dufour.**
Paul de Lamberterie.

Cahors, le 15 septembre 1885.

Aux Electeurs du Lot.

Tous ceux qui me connaissent savent que ma devise est celle des Napoléons : Tout pour le peuple et par le peuple.

Ils savent qu'avec mes excellents collègues et amis MM. le comte Murat et de Valon, j'ai chaque année proposé et voté la diminution des lourds impôts qui pèsent sur le Pays, j'ai repoussé toutes les mesures réclamées par les républicains dans leur guerre à la religion, j'ai refusé tous les crédits demandés pour les folles expéditions du Tonkin.

Ils savent que mes croyances religieuses sont sincères et que, autant que qui que ce soit, je veux le respect de la religion, la paix et la liberté des consciences, c'est-à-dire l'application loyale du Concordat, cette grande œuvre de Napoléon Ier.

Ils savent enfin que tous mes votes ont été ceux d'un homme qui s'est montré toujours et partout un conservateur convaincu.

D'où viennent donc ces bruits calomnieux qui me présentent aux électeurs comme un intransigeant, professant des idées politiques violentes ?

Ils viennent de gens qui ont la haine des Napoléons, qui n'aiment pas le peuple et ne cherchent à obtenir ses suffrages que pour le tromper et le trahir.

Ils viennent de gens qui voudraient imposer à tous le Gouvernement de quelques-uns.

Ils viennent de quelques royalistes, intransigeants eux-mêmes, adversaires et jaloux de l'homme loyal qui, s'appuyant sur l'approbation des membres les

plus honorables de son parti, n'a pas hésité à apposer sa signature au bas d'une déclaration portant reconnaissance des droits du peuple.

Ces gens-là s'allient ainsi une fois de plus aux républicains qui sans eux n'auraient pu fonder la République; à ces républicains qui avaient tout promis et qui n'ont rien donné.

Ces républicains avaient dit, écrit et proclamé : « Nous allons diminuer les impôts », et le Pays paie aujourd'hui près de deux milliards de plus que sous l'Empire et les impôts et les taxes augmentent chaque année!

Ils avaient dit: « Plus d'armées permanentes, la fraternité des peuples va commencer», et ils ont voté le service obligatoire auquel sont soumis les hommes mariés eux-mêmes de 30 à 40 ans.

Ils avaient proclamé qu'il n'y aurait plus de guerre, et la France est sans cesse engagée, malgré sa volonté, dans les guerres les plus périlleuses, dans les aventures les plus funestes, qui lui coûtent le meilleur de son sang, des centaines de millions, dispersent ses forces, compromettent sa sécurité, et augmentent le déficit du budget.

A les croire, ils allaient créer le crédit pour l'agriculture. Qu'ont-ils fait pour elle? Vous le savez, l'agriculture se débat péniblement, l'agriculture se meurt.

Ils n'avaient à la bouche que les mots de prospérité générale, et voilà qu'on n'entend parler que de faillites, de grèves et de chômages! Le commerce est anéanti, la confiance n'existe plus!

Et la sécurité, l'ordre, le calme, que sont-ils devenus? Nous avons chaque jour l'écœurant spectacle ou le douloureux récit de conflits, d'agitations, de scandales et de crimes!

Toutes les libertés ont été violées.

Les consciences sont opprimées et troublées par suite de la guerre implacable faite à la religion, comme si la morale et la religion n'étaient pas les bases indispensables de toutes les dispositions et de toutes les habitudes qui conduisent à la prospérité politique!

Les finances publiques sont gaspillées, tous les budgets sont en déficit.

La magistrature est abaissée.

L'administration déconsidérée et désorganisée.

La liberté d'enseignement supprimée.

L'armée est démoralisée.

Les anciens officiers, sous-officiers et soldats se sont vu refuser le pain de leurs vieux jours, pendant qu'on fait une rente annuelle de dix millions aux prétendues victimes du 2 décembre.

La République s'est imposée à la France. Au lieu de puiser son origine dans un vote libre du Pays, elle est le produit de la résolution d'une assemblée qui n'avait été élue que pour conclure la paix, et à laquelle tout le monde jusque-là avait refusé la qualité et la qualification de Constituante.

Cette assemblée fit la constitution de 1875, dont l'article 8 autorisait la revision totale ou partielle. Le pays espérait la réforme de cette constitution monarchique ; il voulait faire cesser ce spectacle singulier d'une démocratie où la souveraineté du suffrage universel n'existe pas.

L'espoir du Pays a été trompé.

Au Congrès du mois d'août 1884, une majorité républicaine, composée de Sénateurs et de Députés, qui avaient promis de fortifier et de faire respecter les droits du suffrage universel dont ils avaient souvent brigué la confiance et les faveurs, a refusé de donner à ce suffrage le droit de nommer directement les sénateurs et le Président de la République. Bien plus, cette revision si désirée du Pays qui demandait un pouvoir fort et responsable, des institutions durables, un chef qui ne fût pas un automate, cette revision promise par presque tous les candidats de 1881, les membres du Congrès, oublieux de leurs promesses au peuple, l'ont fait consister, ô dérision ! dans la suppression de l'article 8, c'est-à-dire dans la confiscation du droit réservé d'abord au peuple de discuter et de remplacer la République opportuniste.

Les représentants républicains opportunistes du Lot : MM. les Sénateurs de Verninac, Béral et Calmon, et M. le Député Rozières n'ont pas craint de s'associer par leurs votes à cette manifestation de défiance contre le suffrage universel, contre le peuple, comme ils ont voté à la Chambre et au Sénat, pour être agréables à leur maître Ferry, tous les crédits demandés pour les expéditions les plus folles qui nous ont coûté tant de sang, versé sans gloire et sans profit.

Quant à moi, si le Sénat devait rester l'élu d'un corps électoral restreint et privilégié, facile à toutes les pressions, à toutes les compromissions, à toutes es corruptions, si sous une démocratie il ne devait pas être élu par le suffrage universel direct, je demanderais sa suppression.

Depuis dix ans j'ai l'honneur de représenter l'arrondissement de Gourdon. J'ai la conscience de m'être acquitté en honnête homme du mandat qui m'a été confié. J'ai servi avec tout le dévouement possible l'intérêt général du département et les intérêts particuliers de mes électeurs. Je servirai avec le même dévouement et la même conscience les intérêts des électeurs des arrondissements de Cahors et de Figeac s'ils m'honorent de leur confiance.

Je me présente aux électeurs du Lot avec des idées politiques qui n'ont jamais varié. Tous les gouvernements qui se sont installés en France, la monarchie de 1830, la République de 1848, celle de 1870 et de 1875, ont été le produit de la volonté de quelques-uns. Seul, le gouvernement des Napoléons a toujours été la conséquence de la volonté du peuple exprimé par un vote direct. Je déclare ne reconnaître qu'une souveraineté : celle de la Nation directement consultée, et je serai un homme d'opposition jusqu'au jour où je verrai la France gouvernée par un pouvoir issu de la consultation directe du peuple.

Ce jour-là je m'inclinerai respectueusement devant la seule et véritable souveraineté nationale, car le peuple directement consulté a seul la main assez large, assez forte, pour édifier l'asile de ses droits et de ses libertés.

Baron **Dufour.**

Château de Lanzac, le 20 septembre 1885.

LOT-ET-GARONNE

MM. FALLIÈRES, SARRETTE, DELUNS-MONTAUD (Élus le 4 octobre 1885).
MM. LEYGUES, de MONDENARD (Élus le 18 octobre).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

A Messieurs les Électeurs du département.

Messieurs et chers Concitoyens,

Le congrès du 16 août a été régulièrement constitué par la représentation proportionnelle des groupes républicains communaux;

Il a posé nos cinq candidatures;

Nous avons le droit de vous dire ce que nous sommes, ce que nous voulons.

Nous sommes républicains et démocrates;

Nous voulons la paix au dehors, la paix au dedans;

Contre l'étranger l'épée de la France ne doit être tirée que pour la sécurité de nos frontières, de notre patrimoine colonial et l'honneur du drapeau;

Contre les factions de l'intérieur, contre les prétendants et leurs complices, nous voulons une République forte, qui maintienne la constitution et la souveraineté nationale au-dessus des atteintes de tous les partis en exigeant une fidélité absolue de ses agents et de ses fonctionnaires, en usant rigoureusement des moyens légaux que possède tout gouvernement légitime pour réduire à l'impuissance les conspirateurs.

Nous contribuerons énergiquement à la réalisation de toutes les économies compatibles avec les exigences de la sécurité nationale et la nécessité d'assurer le relèvement du Pays par l'instruction, l'achèvement des voies de transport et les encouragements au commerce, à l'agriculture et à l'industrie.

Les gros traitements de la royauté et de l'empire ont disparu, la loi qui a aboli le cumul est devant le Sénat; si elle revient devant la Chambre, nous prenons l'engagement d'abolir cet abus.

La fortune publique a changé de nature ; l'assiette de l'impôt doit changer avec elle. Il n'est pas juste que la fortune mobilière échappe à l'impôt, quand la propriété foncière supporte dès longtemps les plus lourdes charges. Il faut revenir au grand principe posé, par la Révolution, que chacun doit payer l'impôt en raison de ses facultés.

Sur les boissons, l'impôt doit être établi proportionnellement au degré alcoolique.

Les frais de justice doivent être réduits, l'impôt de mutation diminué, les lois sur la chasse et la pêche réformées.

En ce qui concerne le prix des permis de chasse, nous voterons les conclusions du rapport déposé par M. Deluns-Montaud, qui propose la réduction à dix francs.

Le service militaire sera réduit à trois ans ; il sera obligatoire pour tous.

L'engagement conditionnel d'un an, — ce vestige des privilèges censitaires, — sera aboli.

Nous provoquerons et nous voterons toutes les mesures qui auront pour but le relèvement de l'agriculture et la reconstitution du vignoble.

En attendant l'expiration des traités de commerce, qui sacrifient nos produits à la concurrence étrangère, nous demanderons la réforme des tarifs de chemins de fer dits de pénétration.

Dans la revision des tarifs douaniers, pour réparer dans la mesure du possible les maux causés par le faux libre-échange de l'Empire, nous nous inspirerons de nos sentiments de prudence et de justice. Le régime de Juillet exagéra la protection au point d'organiser la famine. Par de sages droits compensateurs, nous tiendrons la balance égale entre le producteur et le consommateur.

La République est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. Les classes laborieuses trouveront en chacun de nous un défenseur résolu de leurs intérêts et de leurs droits.

La liberté de conscience, conquise par nos pères en 1789, est la plus sacrée, la plus inviolable de nos libertés. Si elle était menacée, nous serions les premiers à la défendre.

Mais si nous sommes respectueux de la religion, nous ne sommes pas moins soucieux des droits de la société civile, et nous résisterons énergiquement aux empiétements du cléricalisme. Nous exigerons la stricte application des lois concordataires. Notre formule est connue : « L'instituteur à l'école, le maire à la mairie, le prêtre dans l'église. »

Dans un intérêt qui est à la fois régional et national, nous réclamerons de tout notre pouvoir le rachat du canal du Midi et du canal latéral à la Garonne, livrés par l'Empire au monopole de la Compagnie du Midi, et la mise à l'étude de la création du canal maritime de l'Océan à la Méditerranée, qui, au point de vue de la défense nationale, assurera l'unité d'action de nos forces navales.

Electeurs,

Depuis quinze ans, la République a victorieusement résisté à tous les assauts de la coalition royaliste.

Depuis quinze ans, elle assure l'ordre, la paix, la liberté.

Sans compter ce qu'elle paie, chaque année, pour le service des intérêts de la dette que la royauté et l'Empire nous ont léguée, c'est-à-dire presque la moitié des charges du budget.

Elle a amorti deux milliards trois cents millions de dettes monarchiques.

Sans rien ajouter, — nos adversaires le reconnaissent, — aux lourds impôts votés par l'Assemblée nationale, en 1871 et en 1872, pour réparer les désastres de l'Empire, la République a refait notre armement militaire et naval : la frontière est couverte.

Elle a ouvert 1.300 kilomètres de chemins de fer, creusé 1.200 kilomètres de canaux, augmenté le réseau vicinal de 130,793 kilomètres, construit 16,056 écoles nouvelles, réparé et approprié 10.111 écoles existantes, donné aux communes 15.000 mobiliers scolaires.

Enfin, elle a opéré 290 millions de dégrèvements.

A ces résultats, jugez la politique républicaine!

Que nous oppose-t-on?

Une coalition monstrueuse qui n'a de commun que des rancunes et des haines, — qui menace de compromettre, au profit des vieux partis, l'œuvre de la regénération et du relèvement de la Patrie.

Sa seule apparition évoque le souvenir de tous les désastres, de toutes les hontes, de toutes les invasions, de toutes les complicités avec l'étranger.

A ce pays épuisé par quatre-vingts ans d'exactions et de guerres qu'ose-t-on proposer?

De rétablir les listes civiles, de livrer la France à l'exploitation des princes qui, au lendemain du paiement de notre rançon de cinq milliards, ont eu l'audace impie de réclamer d'Elle la restitution de cent millions qui ne leur étaient point dûs, — à des prétendants dont la cupidité se déguise mal sous le masque de l'ambition, et qui sont encore plus dévorés de la soif de l'or que de la soif de régner?

Vous vous détournerez de ces représentants d'un passé dont la France ne veut plus.

Électeurs, souvenez-vous.

La monarchie a ruiné la France. — La République l'a relevée.

La monarchie lui a fait perdre deux provinces. — La République lui a donné deux riches colonies.

La royauté, c'est le despotisme et la ruine. — La République, c'est le suffrage

universel, la souveraineté populaire; c'est la justice, l'économie, la paix et la liberté !

Au 4 octobre prochain, le suffrage universel prononcera dans sa propre cause, et la Nation accueillera son verdict aux cris de :

Vive la France ! Vive la République !

Armand Fallières, propriétaire, président du Conseil général, ancien président du conseil des Ministres, député sortant ;
Deluns-Montaud, député sortant ;
Georges Leygues, avocat, adjoint au maire de Villeneuve-sur-Lot;
A. de Mondenard, propriétaire, conseiller général ;
Durand, maire d'Agen, propriétaire, conseiller général.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Chers Concitoyens,

La Chambre opportuniste, élue en 1881, vient de terminer son œuvre.

Ses membres vont paraître devant vous, chargés d'une écrasante responsabilité.

Ils vous avaient promis : *la liberté, la prospérité, la paix.*

La liberté ! ils l'ont violée.

Les consciences sont opprimées, la magistrature asservie. Les fonctionnaires tremblent devant la délation. Le père de famille n'est plus maître de l'éducation de ses enfants.

La *prospérité* a fait place à la misère.

Une assemblée conservatrice avait libéré le territoire, vaincu la Commune, équilibré le budget.

En huit ans, une assemblée républicaine a tout compromis.

Les sinécures sont multipliées, le gaspillage est partout.

Les déficits accumulés entraîneront, de l'aveu de M. Ferry lui-même, de *nouveaux emprunts* et de *nouveaux impôts*.

L'*agriculture*, accablée de charges, est livrée sans défense à la concurrence étrangère.

Le *commerce*, l'*industrie*, le *travail* subissent une crise effroyable que le Gouvernement se déclare impuissant à conjurer.

Et pendant ce temps, on pensionne à vos dépens les prétendues victimes de Décembre !

La *paix* n'existe plus nulle part :

A l'intérieur, le drapeau rouge s'étale menaçant, dans les cortèges officiels en face du drapeau national.

A l'extérieur, des expéditions lointaines sans profit dévorent les millions par centaines et les soldats par milliers.

Cette politique *de ruine* et *de guerre*, nos adversaires sont unanimes à l'approuver. Ils osent déclarer qu'*ils la continueront*.

La Chambre l'a condamnée en renversant, le 30 mars dernier, le Ministère Ferry-Fallières.

Vous la condamnerez avec nous.

Nous voulons :

Rétablir la *concorde* au dedans, la *paix* au dehors, la *liberté des consciences*, l'*ordre* et l'*économie* dans les finances publiques.

L'*égalité devant l'impôt* par le *dégrévement de l'agriculture*.

Nous voulons :

Le maintien et l'exécution loyale du Concordat.

La réduction des dépenses publiques par la suppression du cumul et des fonctions inutiles ;

La diminution des droits de mutation;

L'amélioration du sort des militaires retraités;

L'abaissement du prix du permis de chasse;

La revision libérale des lois sur les boissons et sur la culture des tabacs.

Ces réformes, si nécessaires, nos adversaires sont *impuissants à vous les donner*.

Leur Gouvernement irresponsable, né d'un coup de main en face de l'ennemi, sans racines dans le suffrage universel, ne saurait représenter les vrais intérêts du Pays. Il ne peut être que l'instrument d'une coterie.

Électeurs,

Nous vous convions tous, conservateurs de la veille, républicains désabusés, à l'œuvre du relèvement de la France.

Nous arriverons ainsi à former un grand parti sans vainqueurs ni vaincus, qui, respectueux de la volonté nationale et s'appuyant sur le suffrage universel, saura sauvegarder et défendre les droits du Pays.

Nous voulons que tous, unis dans un même sentiment de patriotisme autour du drapeau tricolore, puissent dire :

La parole est à la France, maîtresse de ses destinées !

Sarrette,
De Groussou,
De Luppé,
Gayraud,
Lefèvre.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OTOBRE 1885.

A Messieurs les Électeurs du canton de Duras.

Messieurs,

Je vous dois, je me dois à moi-même, une déclaration sur l'alliance ou l'union, telle que je l'entends, telle qu'elle doit être, telle qu'elle sera nécessairement.

Les divisions funestes dont le Pays se meurt appellent l'union comme le mal appelle le remède, comme le poison appelle l'antidote.

Reconnaissons-le tout de suite.

Ce qui divise le Pays, ce qui fait des enfants de la même patrie des ennemis acharnés toujours prêts à s'entre-déchirer, c'est le désir de posséder le pouvoir. Un député des plus autorisés le disait dernièrement avec raison: « L'histoire des quatre-vingts dernières années n'est que l'histoire de la lutte des diverses classes de la société entre elles pour la possession exclusive du pouvoir. » M. Germain voit de haut et voit juste.

La France, déjà bien malade de cette lutte fratricide, en périra fatalement si l'on n'y met promptement un terme.

Elle en périra bientôt, car elle est bien basse.

Mais comment y mettre un terme? Cette lutte n'est-elle pas le jeu naturel des intérêts humains?

C'est ici que s'impose la *nécessité de l'union*, et que le terrain sur lequel l'union doit être faite se présente de lui-même.

Quand les hommes sont en désaccord sur la possession d'un objet quelconque, il y a deux moyens de vider le différend: Se battre pour que l'objet disputé reste la proie du plus fort, ou se soumettre à la décision d'un tribunal.

Se battre, pour les partis, c'est la guerre civile. Quel est le Français qui ne trouve pas qu'il n'y en ait pas eu assez pour le malheur du Pays, et qui ait l'impiété d'en appeler de nouvelles?

Pour tous les bons citoyens, pour tous les honnêtes gens, pour tous les vrais Français, il ne reste donc qu'un seul moyen de mettre un terme aux divisions qui absorbent toutes les forces vitales de la France, la ruinent et la feront disparaître du nombre des Nations: *c'est de les soumettre à un tribunal qui ait assez d'autorité pour que tout le monde accepte sa décision.*

Ce tribunal existe irrécusable: c'est le suffrage universel, c'est la Nation.

Voilà notre arbitre souverain à tous.

Mais, pour que cet arbitre suprême puisse rendre une sentence sérieuse et

la faire exécuter, il faut lui remettre l'objet disputé, il faut lui remettre le pouvoir.

C'est là le seul but de l'union : remettre à la Nation le droit de disposer d'elle-même, lui remettre le pouvoir pour qu'elle le confie *elle-même* à qui lui plaira, sous la *forme* et sous le *nom* qui lui plaira.

L'union ainsi entendue, c'est l'union pour le salut de la Patrie : *c'est la croisade pour reconquérir les droits de la Nation.*

Elle est assez large pour recevoir tous les bons citoyens, tous les honnêtes gens. Elle n'exclut nécessairement aucun parti ni aucune forme de Gouvernement.

C'est cette union que je me suis abstenu de qualifier, mais qu'on doit appeler : l'*Union nationale*, si le nom doit répondre à la chose ; c'est cette union nationale que j'accepte, c'est cette union nationale que je défends ; c'est à cette union nationale que je vous convie tous, mes chers Concitoyens, vous tous qui ne voulez pas que la France périsse.

Je suis profondément convaincu que, dans notre état politique et social, de cette union seulement, rien que de cette union, peut encore sortir le salut de la Patrie, et cela suffit pour y faire entrer résolument tous les bons citoyens.

Mais je suis non moins profondément convaincu, et je tiens, en toute sincérité, à vous le dire, je suis non moins profondément convaincu qu'il en sortira, pour le bonheur de tous et la prospérité de notre chère France, **le gouvernement cette fois définitif des Napoléons!**

P. Bousquet, conseiller d'arrondissement.

Vu : les candidats de l'Union nationale, **Sarrette,**
De Groussou,
De Luppé,
Gayraud,
Lefèvre.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Réponse à une manœuvre.

Électeurs et chers Concitoyens,

Nos adversaires font une propagande désespérée pour vous engager à ne pas voter pour la liste conservatrice tout entière.

C'est une manœuvre qui n'a qu'un but : semer la division parmi vous, et, grâce à cette division, de faire passer un certain nombre de leurs candidats.

Vous êtes trop intelligents pour ne pas voir le piège, et trop dévoués à votre Pays pour commettre cette faute.

Vous connaissez mes opinions impérialistes, et je ne saurais être suspect à vos yeux en vous recommandant de voter pour la liste tout entière.

Vous n'avez rien à craindre d'hommes loyaux qui viennent vous dire, dans la sincérité de leur conscience, qu'ils n'ont pas la prétention d'imposer un gouvernement au Pays, et que, respectueux du suffrage universel et dévoués au drapeau tricolore, ils s'inclinent d'avance devant le verdict de la volonté nationale ibrement exprimée.

Tous aux urnes! *La victoire est à nous!*

Hermand Sarrette, député de Lot-et-Garonne.

LOZÈRE

MM. MONTEILS, de COLOMBET (élus le 4 octobre 1885),

M. JOLY (Eugène) (élu le 18 octobre).

Elections annulées par la Chambre des Députés le 14 décembre 1885.

MAINE-ET-LOIRE

MM. le comte de MAILLÉ, CHEVALIER, de SOLAND, MERLET, vicomte de LA BOURDONNAYE, BERGER (François-Eugène), FAIRÉ, comte de TERVES.

(Élus le 4 octobre 1885.)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

A Messieurs les Électeurs du département de Maine-et-Loire.

Messieurs et chers Concitoyens,

Notre premier devoir, en nous présentant à vos suffrages, est de vous faire connaître l'esprit dans lequel nous remplirions le mandat que nous venons solliciter.

Hommes de notre temps, n'ayant d'autre drapeau que le drapeau national, nous sommes les adversaires décidés de la politique suivie par le parti républicain et que ses passions le condamnent à exagérer de plus en plus.

Cette politique, vous la connaissez. Elle a violé en matière d'enseignement les droits des pères de famille, chassé de leurs sièges les magistrats les plus savants et les plus intègres, sacrifié la bonne administration du Pays à des intérêts égoïstes et à des calculs électoraux. Sa complaisance pour les dénonciations et les tyrannies locales décourage les meilleurs serviteurs de l'État. La guerre qu'elle fait à la religion dans l'école, dans les hôpitaux et jusque dans l'église, attente à la liberté de conscience et outrage les sentiments de l'immense majorité des Français. — Vous pourriez compter sur nous pour combattre énergiquement ces pratiques oppressives.

Nous nous opposerions également aux expéditions lointaines et stériles. Les républicains vous avaient affirmé que de pareilles aventures ne seraient pas à craindre sous leur gouvernement. Qu'est-il advenu de leurs promesses? La funeste entreprise du Tonkin, si mal engagée, si mal conduite, et qui a déjà coûté tant d'hommes et de millions. Après avoir prodigué le mensonge pour cacher les effets de leur présomption et de leur imprudence, les auteurs de cette coupable folie essayent encore d'égarer l'opinion. Eux et leurs partisans célèbrent à grand bruit le traité conclu avec la Chine. Ce qu'ils n'ajoutent pas Messieurs, et ce qui est la vérité, c'est que le Tonkin demeure infesté de bandes ennemies, que de nouveaux et de sanglants efforts sont nécessaires ; c'est qu'aux

difficultés de la conquête succéderont celles de l'occupation permanente, et que, pendant de longues années, au prix d'énormes sacrifices, il faudra laisser trente mille de nos soldats sous ce climat meurtrier.

Lorsqu'en 1876 les conservateurs ont quitté le pouvoir, nos budgets se soldaient par des excédents de recettes, malgré les charges de la guerre de 1870. Depuis que le parti républicain dispose des deniers publics, les *deux milliards neuf cents millions* que l'État reçoit annuellement des contribuables n'ont pas suffi à couvrir les dépenses. Le déficit qui, pour les cinq dernières années seulement, s'élève à *un milliard et demi*, rend inévitable à bref délai l'emprunt que le Gouvernement n'a pas osé faire avant les élections. Si vous voulez que le mal ne devienne pas irrémédiable, si vous voulez éviter la création de nouveaux impôts et peut-être un jour la banqueroute, vous nommerez des députés résolus à exiger la plus sévère économie.

Le désordre des finances et les inquiétudes trop justifiées qui en résultent sont au nombre des causes auxquelles est dû le malaise croissant des affaires. L'agriculture, particulièrement atteinte, ne peut plus avoir d'illusions sur l'intérêt que nos gouvernants affectent de lui porter. Les Ministres et la majorité républicaine de la Chambre n'ont-ils pas repoussé tout dégrèvement de l'impôt foncier? Se sont-ils inquiétés de la rareté des bras dans les campagnes, en adoptant une loi militaire qui ne laisse plus à personne la chance d'un bon numéro? La protection de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, la recherche des moyens efficaces pour les défendre contre la concurrence étrangère ont un caractère exceptionnel d'urgence. Nous estimons que, dès le début de la prochaine législature, elles doivent être l'objet de la sollicitude des députés.

Telle serait, Messieurs et chers Concitoyens, notre ligne de conduite si nous avions l'honneur de vous représenter. Ceux d'entre nous qui ont déjà siégé dans les assemblées législatives l'ont affirmée par leurs actes, et, tous, nous la suivrions fidèlement. A l'heure présente, il y a au-dessus des questions de parti un devoir qui s'impose aux électeurs comme aux candidats, c'est de s'unir pour préserver la France de l'abaissement et de la ruine. Nous sommes certains que, le jour du vote, les intelligentes et honnêtes populations de Maine-et-Loire voudront concourir à cette œuvre de salut.

Agréez, Messieurs et chers Concitoyens, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Comte de **Maillé**, président du Conseil général, député sortant;
Berger, ancien député;
Vicomte de **la Bourdonnaye**, député sortant, membre du Conseil général;
Chevalier, membre du Conseil général, maire de Chalonnes-sur-Loire;
Alex. Fairé, avocat, ancien bâtonnier;
Jules Merlet, ancien préfet de Maine-et-Loire;
Th. de Soland, député sortant, membre du Conseil général;
Comte **Léonce de Terves**, député sortant, membre du Conseil général.

MANCHE

MM. RAULINE, DE LA MARTINIÈRE, Vice-Amiral DE GUEYDON,
Charles CHEVALIER, BOUVATTIER, GAUDIN DE VILLAINE, LIAIS, DU MESNILDOT.
(Élus le 4 octobre 1885).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

LISTE CONSERVATRICE

A Messieurs les électeurs du département de la Manche

Messieurs,

Les élections du 4 octobre 1885 vont décider de l'avenir du Pays.

En faisant appel à vos souvenirs, vous pouvez vous demander si la République n'a pas été mieux servie et mieux dirigée jadis par les Conservateurs que par les hommes qui, depuis huit ans, ont accaparé le pouvoir; si, avec les Conservateurs, vos affaires n'étaient pas plus prospères; si les Opportunistes vous ont donné cette sécurité et cette richesse qu'ils vous avaient tant promises.

La preuve est faite!

On ne gouverne pas une grande nation en troublant la paix religieuse, en accumulant les déficits dans les finances, en poursuivant ces aventures lointaines de Madagascar et du Tonkin, où notre argent s'engloutit, où succombent nos soldats et nos marins, où Courbet vient de trouver la mort.

Aussi, êtes-vous justement préoccupés du choix des hommes que vous chargerez de rétablir la paix et de vous rendre la prospérité.

Unis dans une même pensée de dévouement patriotique, nous venons solliciter l'honneur de remplir cette tâche difficile.

Nous nous présentons devant le suffrage universel, tenant en mains le drapeau tricolore, cher à notre France démocratique, parce qu'il est l'emblème de l'ordre et du progrès par la liberté, parce qu'il a été son orgueil aux jours de victoire, comme sa consolation et son espérance dans la défaite.

La France librement consultée, ayant seule, suivant nous, le droit de modifier ses institutions, nous entendons nous consacrer uniquement à une œuvre de réparation et d'apaisement, en gens de bonne volonté, loyalement résolus à ne pas dépasser les limites de leur mandat.

Notre programme, c'est vous qui l'avez fait :

Exiger des économies sérieuses ;

Mettre fin aux gaspillage des revenus publics ;

Arrêter l'accroissement des impôts, dont l'augmentation des droits de patente à partir de 1886, déjà votée par le Parlement, n'est que le signal ;

Assurer le développement de l'instruction publique, en respectant les droits des pères de famille, et sans imposer aux communes de ruineuses constructions ;

Garantir la liberté de conscience en appliquant honnêtement le Concordat, en abandonnant cette politique de mesquines et hypocrites tracasseries que vous avez condamnée ;

Poursuivre avec prévoyance la reconstitution de notre flotte et la réorganisation de notre armée ;

Supprimer, dans le service militaire, celles des charges qui ne sont pas indispensables à la défense du territoire ;

Soutenir les intérêts particuliers de nos populations maritimes, et obtenir la récompense des services qu'elles rendent à la Nation ;

S'occuper avec vigilance de l'industrie et du commerce.

Mais, *c'est l'agriculture qui constitue la fortune de ce département.*

La petite et la moyenne propriété, écrasées d'impôts, attendent des dégrèvements qu'on ne saurait leur refuser, sous peine de priver le cultivateur et l'ouvrier de la juste rémunération de leur travail.

Pour conserver sa valeur, la terre doit être équitablement déchargée des droits de mutation trop élevés, et la revision des lois sur l'enregistrement s'impose à bref délai.

Les progrès de l'agriculture à l'étranger nous obligent à lutter contre la concurrence en assurant à nos produits une sage et légitime protection.

Enfin, nos cultivateurs font pour l'élevage du cheval de guerre des sacrifices considérables que le Gouvernement ne devrait pas oublier. Vous savez qu'ils n'en sont pas suffisamment récompensés par les achats des remontes.

Aussi, réclamerons-nous, avec la dernière énergie, contre la *défaveur marquée* dont le département est victime au profit des départements voisins.

Entre vous et nous, il ne peut s'agir de vaines et stériles promesses.

Ce que vous demandez à vos représentants peut être fait pendant la durée de leur mandat législatif.

Pour cela, *il faut oublier franchement toutes les préoccupations de parti et ne songer qu'à la France !*

C'est un engagement que vous êtes en droit d'exiger des hommes auxquels vous accorderez votre confiance.

Cet engagement, nous le prenons sans hésitation comme sans forfanterie, parce que nous sommes sûrs de le tenir.

Veuillez agréer, Messieurs les Électeurs, l'assurance de notre entier dévouement.

Gustave Rauline, conseiller général, député (Saint-Lo).

Ed. de la Martinière, ancien auditeur au Conseil d'État, conseiller général, maire de Vindefontaine, chevalier de la Légion d'honneur (Coutances).

Charles Chevalier, conseiller d'arrondissement, bâtonnier de l'ordre des avocats (Coutances).

Gaudin de Villaine, maire de Saint-Jean-du-Corail, conseiller général (Mortain).

Vice-Amiral **de Gueydon**, ancien gouverneur général de l'Algérie, grand-croix de la Légion d'honneur (Granville).

Jules Bouvattier, ancien sous-préfet (Avranches).

Du Mesnildot, maire d'Anneville-en-Saire, conseiller général, (Valognes).

Adrien Liais, ancien magistrat (Cherbourg).

A MM. les Electeurs de l'arrondisssement de Mortain.

Électeurs,

Défiez-vous des manœuvres de la dernière heure.

Mensonges et calomnies sont les armes des mauvaises causes, c'est pourquoi mes adversaires les emploient contre moi.

Je ne leur répondrai pas, car cela ne m'atteint pas et je sais que tous, vous dédaignerez leurs attaques.

Aux accusations mensongères j'oppose simplement et nettement mon programme ; le voici :

Mon élection signifie :

Réduction immédiate de moitié sur l'impôt foncier, soit remise aux agriculteurs de 80 *millions*, chose facile par voie d'économie sur un budget de près de 4 milliards.

Suppression des 28 *et* 13 *jours* pour les hommes ayant servi dans la première portion du contingent.

Dégrèvement des patentes au profit du petit commerce.

Evacuation du Tonkin et abandon de cette politique coloniale sanglante et criminelle qui nous a déjà coûté 20,000 hommes et 600 millions.

Rétablissement du catéchisme dans nos écoles.

Aide et protection à tous ceux qui travaillent et qui souffrent.

Union et fraternité de tous les Français à l'ombre du drapeau tricolore que j'ai défendu comme soldat, que je sers comme citoyen.

En un mot, mon élection signifie :

Paix, religion, ordre, économie dans les finances, *honnêteté* administrative, *liberté* pour tous, *respect* de la volonté nationale.

Mon programme est aussi celui de mes *amis*, vous voterez donc pour *eux* comme pour *moi*.

Électeurs,

Voulez-vous pendant quatre années nouvelles, vous contenter de phrases et de promesses, subir le Tonkin, le déficit, les 28 et 13 jours, voir après la gêne la misère envahir vos demeures?

Alors votez pour les amis de Ferry !

Mais si vous avez assez souffert, si vous voulez que les affaires reprennent, si vous voulez paix et sécurité comme du temps de Thiers et de Mac-Mahon, alors *votez pour nous*.

Nos adversaires, pour vous tromper, disent que nous voulons renverser ce qui existe :

Ils *mentent* et mentent sciemment !

Ce que nous voulons, c'est le *gouvernement des honnêtes gens !* Voilà tout, et c'est assez pour sauver notre chère et belle France.

Allons, haut les cœurs, électeurs du Mortainais, tous aux urnes le 4 octobre, sans abstentions ni faiblesses, et au lendemain de la victoire, la Nation redeviendra grande et forte, la prospérité renaîtra, le danger révolutionnaire sera écarté, la banqueroute évitée ; et *vos enfants, au lieu d'aller mourir au Tonkin et ailleurs, vivront près de vous dans le travail et dans la paix.*

A tous et de tout cœur.

Gaudin de Villaine, ancien officier, maire, conseiller général, membre de la Société des agriculteurs de France et des Sociétés d'agriculture et d'horticulture de Mortain.

1er Octobre 1885.

MARNE

MM. C. MARGAINE, F. DEREVOGE,
Hippolyte FAURE, Paul GUYOT, E. BLANDIN, Louis MENNESSON
(Élus le 18 octobre 1885).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIGUE RÉPUBLICAINE

Électeurs,

Le Congrès des délégués républicains des trente-deux cantons de la Marne, dans sa réunion plénière du 13 septembre, a rédigé la déclaration suivante :

Les luttes du passé ont fondé la République.

La tâche de l'heure présente est de l'affermir et de l'organiser.

Pour que le progrès soit durable et fécond, il est indispensable que la marche en avant soit bien réglée, que toute réforme soit une réforme sérieuse, méditée, approfondie, en harmonie avec les véritables besoins et les aspirations constatées du Pays.

Le moment est venu de s'occuper un peu moins de politique spéculative et un peu plus d'affaires.

Il faut écarter certaines questions qui n'ont d'autre résultat que de gaspiller sans profit le temps des législateurs.

Les républicains de la Marne repoussent, pour la législature prochaine, toute idée de revision constitutionnelle. Les modifications apportées à la Constitution par la revision partielle de 1884 leur paraissent, quant à présent, suffisantes pour permettre l'accomplissement des réformes urgentes.

Ils repoussent une autonomie communale mal définie et dont le premier effet, à ne considérer que Paris, serait de compromettre l'unité nationale.

Ils repoussent l'élection directe des juges par le suffrage universel. Cette innovation amènerait la désorganisation judiciaire et, dans certaines régions, livrerait la magistrature aux mains de la réaction.

Tout en reconnaissant la nécessité de la séparation des Églises et de l'État, réforme dont ils recommandent l'étude à leurs députés, les républicains de la Marne croient que cette mesure ne peut être appliquée immédiatement. Elle doit être préparée par les progrès de l'éducation nationale. A l'heure actuelle, elle désarmerait l'État, sans profit, et créerait un trouble profond dans le Pays et fournirait des armes nouvelles aux ennemis de la République.

Libres alors de leurs actions, les députés devront :

Affirmer à l'extérieur une politique résolument pacifique, mais sans rien sacrifier de notre dignité nationale, de nos droits et de nos intérêts. Limiter notre action coloniale à l'organisation des possessions acquises.

Mettre la dernière main à la loi sur le recrutement militaire qui établit le service obligatoire pour tous avec une durée de trois ans, en conciliant les nécessités de la défense nationale avec les ressources du budget et en sauvegardant les grands intérêts sociaux.

Opérer dans tous les services une simplification des rouages administratifs, de façon à hâter l'expédition des affaires et à réaliser des économies par la suppression de tous les emplois inutiles.

Trouver, avec le concours du Conseil d'État, les moyens de diminuer les frais et les lenteurs de la justice à tous les degrés.

Reviser notre système d'impôts, — et en particulier la législation de l'impôt sur les boissons, — le mettre en harmonie avec les principes d'équité qui sont la base de notre démocratie.

Développer, au profit de la classe ouvrière, les institutions de prévoyance et de mutualité par une législation qui favorise et complète l'essor de l'initiative privée.

Mettre à l'étude une réforme des traités de commerce ayant pour but de sauvegarder la prospérité du travail national, reviser la législation sur les transports pour mettre l'industrie et l'agriculture en état de soutenir la concurrence étrangère.

Mettre en face de l'étranger notre agriculture sur le même pied que l'industrie, et faire aboutir en outre les réformes suivantes :

Réduire les droits de mutation autant que le permettra l'état de nos finances, achever le Code rural, constituer le crédit agricole, réorganiser les Chambres consultatives d'agriculture dans un sens démocratique.

Compléter l'œuvre de la précédente législature au point de vue de l'instruction publique et organiser, à tous les degrés, l'enseignement technique, industriel et agricole.

Les républicains de la Marne pensent que ce programme de travaux pratiques suffit largement pour occuper les quatre années de la prochaine législature.

Sage, pratique et loyale, cette déclaration reflète l'opinion de la grande majorité républicaine de la Marne.

Le Congrès a choisi comme les plus dignes et les plus capables d'en défendre les idées :

Messieurs,

C. Margaine, questeur de la Chambre des députés, député sortant.
F. Derevoge, maire de Pontfaverger, Conseiller général,
P. Guyot, député sortant.
Hippolyte Faure, député sortant.
E. Blandin, député sortant.
Louis Mennesson, avocat, adjoint au maire de Reims.

Nous avons pleine confiance que vous ratifierez ces choix.

Vive la République!

Le Bureau.

Le président : Le Blond, Sénateur. *Vice-président :* Dauphinot, Sénateur. *Assesseurs :* Diancourt, ancien député, délégué de Reims; Dr Matthieu, conseiller d'arrondissement de Saint-Remy-en-Bouzemont; Noailles, conseiller d'arrondissement de Sainte-Ménehould; Vagny, conseiller d'arrondissement de Châlons. *Secrétaires :* Gallois, conseiller général et F. Réal, redacteur en chef de l'*Indépendant rémois*.

Les Membres du Comité d'action :

Arrondissement de Reims.

MM. Beaumont, négociant en vins; Dr Bienfait, conseiller général; S. Dauphinot, Sénateur; V. Diancourt, ancien député; E. Esteulle, ingénieur; Ch. Farre, négociant en vins de Champagne; Guillon, comptable; Ad. Larive, président d'honneur du Syndicat de l'Épicerie; D. Marlier, marchand de bois; Neveux, ancien notaire; H. Portevin, ingénieur; V. Quenoble, fabricant; Quentin, négociant en épicerie; V. Regnault. propriétaire; Dr Thomas, député sortant; Godret, rentier; Carré-Legrand, négociant à Châtillon-sur-Marne; Hitier, propriétaire à Fismes; Dr Vincent, à Ay; Quenardel de Warcy, négociant en vins à Verzenay; Mennesson-Champagne, conseiller d'arrondissement; Marlier, à Ville-en-Tardenois.

Arrondissement de Vitry-le-François.

MM. Pessez, directeur du *Messager de la Marne*, à Vitry-le-François; Augustin, à Vitry-le-François; Royer (Camille), à Vitry-le-François; Joppé, propriétaire à Somsois, Pettelat Laurent à Châlons-sur-Marne.

Arrondissement de Châlons.

MM. Oury, conseiller municipal à Châlons-sur-Marne; Pestre, banquier à Châlons-sur-Marne; Mathieu-Camus, négociant à Châlons-sur-Marne; Herveux, représentant de commerce à Châlons-sur-Marne; Lange, conseiller municipal à Châlons-sur-Marne; Rigollet, adjoint au maire à Saint-Martin-le-Pré; Royer-Paqueron, conseiller municipal à Châlons-sur-Marne; Crussaire, conseiller général à Suippes.

Arrondissement de Sainte-Ménehould.

MM. Dr Nidart, à Sainte-Ménehould; Varenne, à Sainte-Ménehould; Pouilliot, à Givry-en-Argonne.

Arrondissement d'Épernay.

MM. Dr Masson, à Fère-Champenoise; Dr Huge, à Sézanne; Benoist (Marcilly), à Sézanne; Emprin (Albert), adjoint au maire au Mesnil-sur-Oger; Lebeau-Renard, ancien notaire à Anglure; Martinot, maire au Breuil; Rivaut, rentier à Troissy; Morant, notaire à Congy: Ch. Gérard, maire à Épernay; Paillot Ciret, maire à Damery; Lebeau, ancien notaire à Anglure; Poirier, maire à Esternay; Lambotin, à Épernay; Guyot-Prieur, conseiller général à Fère-Champenoise; Philippe, conseiller d'arrondissement à Fère-Champenoise; Petit, conseiller d'arrondissement à Montmirail; Huet, maire à Montmirail; Charlot, maire à Orbais; Denizart, négociant à Orbais; Commeny, maire à Dormans.

LES JOURNAUX :

La Dépêche de l'Est, l'Indépendant de la Marne et de la Moselle, l'Indépendant Rémois, le Journal de Sézanne, le Libéral de la Marne, le Messager de la Marne, la Revue de la Marne, la Vérité.

Électeurs,

Le Congrès des Délégués républicains de la Marne nous a choisis comme candidats pour les prochaines Élections législatives.

Le programme discuté et voté par le Congrès est aussi le nôtre.

Il est notre profession de foi.

Nous vous assurons de notre ferme volonté de travailler efficacement à sa réalisation.

Vive la République!

C. Margaine, **Hippolyte Faure,**
F. Derevoge, **E. Blandin,**
Paul Guyot, **Louis Mennesson.**

Aux électeurs de l'arrondissement de Sainte-Ménehould.

Messieurs et chers Concitoyens,

Lorsque j'ai été nommé député en 1871, au scrutin de liste, je n'ai pas oublié que c'était le maire de la ville de Sainte-Ménehould, envahie, sillonnée et harcelée par les troupes étrangères, que les électeurs avaient envoyé à Bordeaux.

Je me suis toujours considéré comme chargé de défendre vos idées et vos intérêts.

Depuis, élu au scrutin uninominal, ma conduite politique m'a permis de dire dernièrement à Châlons-sur-Marne que tel vous m'aviez pris en 1871, tel vous me retrouviez moralement et politiquement en 1885.

Une nouvelle législation électorale a rétabli le scrutin de liste.

Un comité départemental, sous le nom de Ligue républicaine, a provoqué au chef-lieu du département une réunion générale de délégués cantonaux.

Un programme a été élaboré et soumis à l'appréciation des délégués aussi bien que des candidats.

En ce qui me concerne, je me suis expliqué sur ce programme : je ne pouvais qu'adhérer nettement à sa partie politique, qui est conforme à mes idées personnelles.

J'ai cru devoir formuler les quelques réserves que je pouvais faire relativement à l'organisation militaire, sur laquelle je me suis assez expliqué à la

Chambre pour que mes opinions en cette matière, spéciale et technique, soient suffisamment connues.

Le Congrès m'a fait l'honneur d'agréer ma candidature.

Je me présente donc aux électeurs, tel que vous m'avez connu, vous, les électeurs de l'arrondissement de Sainte-Ménehould, et tel que je resterai, si je suis finalement élu.

Dans ce cas, je serai encore votre serviteur dévoué, le défenseur de vos idées républicaines, sages et progressives, de vos intérêts légitimes et le représentant spécial de votre arrondissement, en même temps que je serai le représentant de la Marne et celui de la France républicaine, grande, forte et sachant se faire respecter par tous, au dedans et au dehors.

Agréez, Messieurs et chers Concitoyens, mes cordiales salutations.

H.-C. Margaine.

HAUTE-MARNE

MM. DANELLE-BERNARDIN, BIZOT de FONTENY, DUTAILLY,
(Élus le 4 octobre 1885).

M. STEENACKERS (élu le 18 octobre).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Électeurs,

Nous ne sommes point de ceux qui s'improvisent eux-mêmes candidats, sans avoir été désignés par le peuple.

Le Congrès départemental tenu à Chaumont et les réunions publiques, après avoir élaboré un programme que nous acceptons, nous ont proposés à la ratification du suffrage universel.

Voici les bases de ce programme :

Article 1er. — Ne point modifier le scrutin de liste.

Art. 2 — Soutenir une politique énergique, tant vis-à-vis des prétendants que des anarchistes.

Art. 3. — Le service militaire égal pour tous.

Art. 4. — Application stricte du Concordat, et, s'il le fallait, séparation des Églises et de l'État, *mais sans jamais porter atteinte à la liberté de conscience.*

Art. 5. — Organiser et faire fructifier les colonies acquises ; mais ne laisser entreprendre aucune opération nouvelle, à moins que l'honneur du drapeau n'y soit formellement engagé.

Art. 6. — Simplifier notre organisation judiciaire, notamment en augmentant la juridiction des juges de paix.

Art, 7. — Abolir ou diminuer, dans la mesure du possible, les impôts injustes et vexatoires ; prestations, frais de justice, droits de mutation, octrois,

exercices en matière de régie. Poursuivre, en vue de ces dégrèvements, l'établissement de l'impôt strictement proportionnel sur le revenu.

Art. 8. — Défendre notre industrie et notre agriculture.

Art. 9. — Favoriser les associations agricoles; organiser l'assistance publique dans les campagnes; créer des caisses de retraites pour les invalides du travail.

Art. 10. — Reviser les tarifs de chemins de fer.

Art. 11. — Modérer les grands travaux entrepris par l'État et y faire employer de préférence les ouvriers français.

Art. 12. — Assurer l'instruction secondaire aux enfants pauvres qui se seront signalés dans des examens.

Art. 13. — Supprimer les emplois inutiles, diminuer les gros traitements, interdire le cumul des fonctions.

Art. 14. — Rendre, chaque année, compte de son mandat dans la plus large mesure.

Nous jurons de prendre en mains les intérêts de ce grand pays et tout particulièrement ceux de l'agriculture. De sa prospérité dépend la rémunération du travail des ouvriers des villes, des usines et des champs. Aussi, entendons-nous, par des mesures efficaces, assurer le marché intérieur aux produits nationaux et réserver les travaux du Pays aux ouvriers français.

Électeurs républicains,

Vous nous connaissez. Vous savez tous que nous sommes des hommes de gouvernement, indissolublement unis pour le maintien de la République.

Sur ce terrain-là, nous nous retrouverons toujours après la victoire.

Et maintenant, regardez du côté de nos adversaires :

Ils n'osent déployer leur drapeau; ils n'avouent point ce qu'ils sont; ils ne disent point d'où ils viennent.

Eh bien ! leur drapeau est celui des Fourtou et des de Broglie.

Ils sont les représentants du gouvernement des curés; ils viennent du seize mai et veulent vous y ramener; ils ne se cachent pas pour dire qu'après avoir étouffé la République, ils s'entre-battront sur ses ruines.

Ainsi donc, d'un côté, c'est la République avec une politique de travail, de paix et de liberté, sans abdication de nos droits et de notre dignité nationale.

De l'autre, ce sont ceux qui durent naguère **se soumettre et se démettre**. C'est la perte de nos libertés, l'asservissement à un maître, le retour à un passé détesté, les troubles dans la rue, la guerre, une nouvelle invasion peut-être.

Électeurs choisissez !

Nous, nous sommes pour le peuple et pour la défense de ses libertés. Plus de révolutions, car c'est le peuple qui les paye.

Voter pour nos adversaires, ce serait voter pour la guerre civile.

Citoyens,

Vous êtes les fils de 89; d'esclaves que vous étiez, la Révolution française vous a faits hommes libres et propriétaires du sol.

Nous avons trop confiance en votre bon sens et en votre patriotisme, pour douter un seul instant d'une victoire qui sera la vôtre.

Et maintenant, si vous voulez sauvegarder votre indépendance et l'avenir de vos enfants :

Pas d'abstentions ! Tous unis ! Aux urnes !

Vive la République !

Danelle-Bernardin, député sortant.
Bizot de Fonteny, député sortant.
Steenackers, ancien député de la Haute-Marne.
Dutailly, député sortant.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Électeurs agriculteurs,

Nous vous disions en 1881 : Voulez-vous dégrever l'agriculture? Demandez une plus juste répartition de l'impôt.

Les impôts directs et indirects pèsent trop lourdement sur l'agriculture. Elle paye 30 pour cent du revenu annuel ; en trois ans le revenu tout entier d'une année.

Qui a établi ces impôts ; qui a quadruplé en 1871 les droits de timbre et d'enregistrement? C'est l'Assemblée nationale, l'Assemblée de malheur de 1871 ; ce sont les de **Beurges**, les du **Breuil** et autres qui se prétendent aujourd'hui les défenseurs de l'agriculture, et qui alors cherchaient, comme aujourd'hui, à éviter les impôts qui frappaient surtout la richesse.

Jacques Bonhomme, on t'a étrillé !

L'impôt doit être proportionnel à la fortune de chacun.

Il doit être levé sans tracasserie, sans exercice vexatoire.

Nous demanderons donc, si nous sommes élus :

1° La suppression des prestations ;

2° La diminution de l'impôt foncier et l'égalité dans sa répartition.

Écoutez donc les **Capitain**, les **Flamarion**, les **Darbot**, les démocrates travailleurs plutôt que les réactionnaires royalistes qui crient vive l'agriculture, et qui, n'ayant jamais rien fait pour elle, s'arrangent, eux, capitalistes, pour payer le moins possible.

Agriculteurs, ouvriers industriels, votre cause est la nôtre.

Vous êtes le nombre, l'intelligence, la force !
La République compte sur vous le 4 octobre.

Vive la République!

Danelle-Bernardin, député sortant.
Bizot de Fonteny, député sortant.
Dutailly, député sortant.
Steenackers, ancien député de la Haute-Marne.

MAYENNE

MM. LEBLANC, BIGOT,
Marquis de VAUJUAS-LANGAN, colonel baron de PLAZANET, BAROUILLE.

(Élus le 4 octobre 1885.)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Messieurs et chers Concitoyens,

Vous êtes appelés à élire vos représentants à la Chambre des Députés,

Si vous trouvez la France bien gouvernée, ses finances honnêtement et sagement administrées, son armée utilement engagée à Madagascar et au Tonkin, vous réélirez ceux de vos députés qui se représentent, car ils se sont associés à tous les actes du Gouvernement et jusqu'au dernier jour se sont faits les approbateurs complaisants de sa politique.

Mais si vous pensez au contraire que les impôts sont trop lourds ;

Qu'il est temps de mettre un terme à des gaspillages financiers que révèlent *un déficit de huit cents millions* dans nos budgets ordinaires et *une augmentation de quatre milliards* dans le capital de la dette publique, depuis qu'une coterie de républicains détient le pouvoir ;

Si vous êtes las d'un régime économique qui ruine les agriculteurs sans améliorer le sort des ouvriers, vous nous accorderez vos suffrages.

Nous nous présentons sous le patronage des comités conservateurs du département qui nous ont, à l'unanimité, désignés à votre choix.

Notre première et constante préoccupation sera de rendre à notre industrie languissante et à notre agriculture accablée la prospérité dont elles ont joui à d'autres époques.

Nous réclamerons avec énergie l'établissement de droits compensateurs suffisants pour permettre de lutter contre la concurrence des blés, des bestiaux et des produits de l'étranger, dont nos marchés sont inondés, au détriment des producteurs, sans profit pour les ouvriers trop souvent exposés aux chômages.

Pour rétablir l'ordre dans nos finances, nous exigerons la plus rigoureuse économie dans les dépenses publiques.

Nous sommes prêts à encourager tout ce qui peut développer l'instruction primaire, mais nous demandons un meilleur emploi des fonds qui y sont consacrés.

Nous ne donnerons pas notre assentiment aux constructions d'écoles trop luxueuses. Elles ruinent les communes, grèvent le budget de l'État, nuisent aux instituteurs eux-mêmes, puisque nos gouvernants n'ont pu trouver les ressources nécessaires pour augmenter, comme ils l'avaient promis, le traitement de ces maîtres si dévoués à l'éducation populaire.

Nous voulons LA PAIX.

Après des désastres qui nous ont coûté deux provinces, c'est une criminelle folie d'envoyer nos soldats combattre, à quatre mille lieues de la mère-patrie, sous un climat meurtrier, pour la conquête stérile de colonies improductives où nous avons déjà perdu *des milliers d'hommes* et englouti *des centaines de millions*.

Nous insisterons donc pour que la France revienne à cette politique de recueillement qui fut celle des conservateurs, tant qu'ils sont restés au pouvoir.

Mais si nous voulons la paix à l'extérieur, nous la voulons aussi à l'intérieur.

Nous réprouvons la guerre hypocritement poursuivie contre la religion, — ces décrets arbitraires substitués au régime des lois pour expulser les religieux de leur domicile au mépris de leurs droits de propriété, — ces mesures vexatoires prises contre les sœurs de charité qu'on chasse de nos hôpitaux.

Nous poursuivrons l'abrogation de ces lois, qui, au risque d'ébranler les fondements de la famille et de troubler les consciences, permettent le divorce, portent atteinte au droit du père de famille de choisir les éducateurs de ses enfants et défendent l'enseignement du catéchisme dans les écoles.

Électeurs,

Nous ne sommes point pour vous des inconnus, puisque vous nous avez déjà choisis pour vos mandataires à l'Assemblée nationale, au Conseil général et au Conseil d'arrondissement. Et pourtant, on voudrait vous persuader que nous rêvons d'asservir l'État à l'Église et de ramener la France de cent ans en arrière. Ce sont des calomnies trop souvent répétées pour que vous y ajoutiez foi.

Soyez sans crainte :

L'égalité civile,
La liberté politique,
La participation du Pays à son Gouvernement par un Parlement librement élu,
La liberté des cultes,
L'indépendance respective du pouvoir civil et du pouvoir religieux,

La gratuité de l'enseignement primaire pour tous ceux qui en ont besoin,

L'accès de tous les Français aux fonctions publiques, sont des conquêtes qui nous sont chères comme à vous et que nous saurions défendre si elles étaient mises en péril.

Nous sommes, autant que personne, soucieux de l'honneur du drapeau national que nos revers aussi bien que nos victoires ont désormais consacré; mais nous ne voulons pas qu'il soit témérairement engagé au Tonkin, en Chine ou ailleurs.

A vous, chers Concitoyens, de vous prononcer; mais, sachez-le bien, de l'usage que vous ferez de votre droit de vote, dépend l'avenir de notre Pays. Il faut choisir entre ceux qui ruinent et ceux qui veulent relever la France.

Colonel baron de **Plazanet.**
Marquis de **Vaujuas-Langan.**
A. Bigot.
E. Leblanc.
Alfred Barouille.

MEURTHE-ET-MOSELLE

MM. MÉZIÈRES, NOBLOT, VIOX, MUNIER, DUVAUX, CORDIER.
(Élus le 4 octobre 1885.)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Les candidats républicains de Meurthe-et-Moselle adressent la circulaire suivante aux électeurs :

Messieurs les Électeurs,

Vous ne voulez pas de révolution, vous ne voulez pas changer la forme de gouvernement que la France s'est librement donnée.

Travailler aujourd'hui à renverser la République, c'est préparer pour demain l'anarchie et la guerre civile, c'est donner le signal de désordres politiques qui mettraient en danger la fortune même du Pays.

Nous n'avons jamais eu un plus grand besoin de stabilité. Nous traversons, avec toute l'Europe, une crise agricole et industrielle. Cette crise est aussi grave dans les états monarchiques que dans les états républicains. Pour y faire face, les peuples qui nous entourent concentrent leurs forces et se groupent autour de leurs gouvernements, comme des soldats au moment du danger se serrent autour du drapeau. Si nous étions divisés, déchirés par des discordes civiles, pendant que les autres travaillent en paix, nous serions vaincus d'avance sur le marché du monde.

Il s'agit du sort de tous, et la meilleure manière de servir les intérêts généraux en même temps que ceux de l'agriculture et de l'industrie, c'est de conserver et d'affermir le gouvernement que nous avons.

Tel sera, Messieurs, notre premier devoir, si vous nous faites l'honneur de nous accorder vos suffrages.

La République doit être un gouvernement économe. Nous entendons que les finances de l'État soient aussi bien administrées que le sont depuis quinze ans les finances de notre département. Nous avons le droit d'en parler, puisque nous tous, comme conseillers généraux, nous avons pris part à cette gestion, sans imposer à nos Concitoyens un seul centime extraordinaire.

Quant à ceux d'entre nous qui ont fait partie de la dernière Chambre, on ne les accusera pas d'avoir gaspillé la fortune de la France. Nous avons toujours assuré l'équilibre du budget et régulièrement diminué nos charges par le vote annuel d'un amortissement de plus de 100 millions.

Ceux qui vous parlent de déficit, d'augmentation de dépenses, d'impôts nouveaux à créer, se trompent ou vous trompent. Il n'y a pas de déficit; nous avons réduit les dépenses du budget extraordinaire et nous les réduirons encore, voilà la vérité !

Nos colonies font partie du patrimoine national; nous nous appliquerons à organiser et à administrer les pays nouveaux que nous devons à la vaillance de nos soldats.

En ce qui concerne l'armée, nous n'oublierons jamais que nous sommes dans une situation particulière, à l'avant-garde de la France. Pour nous, il n'y a qu'une bonne loi militaire, celle qui nous donne les meilleurs cadres et qui assure le mieux la défense du territoire national. Si nous laissions s'affaiblir l'organisation de l'armée, nous en serions les premières victimes.

La République n'est pas le gouvernement d'un parti; elle appartient à tous, elle est ouverte à toutes les bonnes volontés. Respectueux de la liberté de conscience, résolus à rester loyalement dans les termes du Concordat, nous demandons seulement aux ministres des différents cultes de ne pas intervenir dans les luttes politiques.

Nous faisons appel à tous les bons citoyens, à tous ceux qui ont horreur des révolutions; qu'ils nous aident à consolider le gouvernement établi ! Un pays qui discute sans cesse sur la forme de son gouvernement s'épuise en luttes stériles. Nous avons mieux à faire; nous avons à défendre ensemble, contre la concurrence étrangère, les intérêts agricoles, industriels et commerciaux de la France.

Vos anciens députés n'ont pas failli à cette tâche; par la loi sur les syndicats professionnels, ils ont témoigné de leur profonde sympathie pour les classes ouvrières; grâce à eux, les dangers de la doctrine absolue du libre-échange ont été en partie conjurés ; grâce à eux, les droits protecteurs ont été votés.

Si vous nous confiez le soin de vous représenter, l'extension de notre régime douanier à toutes nos colonies, le trafic des acquits à caution, la question des réformes cadastrales et des prestations, l'enseignement agricole appelleront toute notre sollicitude. Nous continuerons l'œuvre commencée par les précédentes Assemblées; le développement de l'instruction publique à tous ses degrés; les améliorations à apporter à l'organisation administrative et judiciaire. En un mot, nous aurons à cœur de défendre tout ce qui intéresse l'avenir de la démocratie et la prospérité de la France.

Duvaux, ancien ministre, député sortant;
Mézières, de l'Académie française, député sortant;
Noblot, président du Conseil général, député sortant;
Viox, conseiller général, député sortant;
Cordier, ancien conseiller général;
Munier, maire de Pont-à-Mousson, conseiller général.

PROGRAMME

de l'Alliance républicaine qui patronnait les élus (1).

Les députés devront:

1° Voter contre tout prince qui poserait sa candidature à la présidence de de la République.

2° Approuver et, au besoin, provoquer les mesures que nécessitent le maintien de l'ordre et la répression des manifestations séditieuses ou des tentatives factieuses, d'où qu'elles viennent.

3° Assurer la stabilité gouvernementale, en ne consentant à aucune revision de la Constitution et en évitant les crises ministérielles.

4° Assurer aux citoyens la liberté d'association la plus large, sous la seule restriction que cette liberté ne puisse devenir un danger pour la société civile et la sûreté de l'Etat.

5° Gérer les finances suivant les règles d'une sévère économie; supprimer les emplois inutiles; ménager les ressources qui permettent de réduire les droits de mutation en matière de partages et de ventes judiciaires d'immeubles, de supprimer le double décime et le demi-décime établis en 1871 et en 1873 sur les droits d'enregistrement et de timbre.

6° Répartir plus équitablement l'impôt des prestations.

7° Discuter et voter le budget dans la session ordinaire des Chambres.

8° Limiter la politique coloniale à l'Administration de nos vieilles colonies, à l'organisation de nos possessions nouvelles, à la protection des intérêts commerciaux et à la sauvegarde des points stratégiques que la France possède dans le monde.

9° En cas d'élaboration de nouveaux tarifs conventionnels, tenir compte de la situation que fait au commerce français l'article 11 du traité de Francfort; soumettre à l'obligation de la patente les voyageurs de commerce étrangers exerçant sur le territoire français.

10° Accorder, dans les lois de douane, un traitement égal à l'agriculture et à l'industrie.

11° Terminer le Code pénal.

12° Remanier la législation qui règle l'entrée et l'avancement dans les fonctions publiques, en ne tenant compte que de la capacité professionnelle et des services rendus et en ne laissant aucune place à la faveur.

---

(1) Ce programme a été accepté par les candidats élus.

13° Simplifier les formalités et les rouages administratifs en vue de l'expédition plus rapide des affaires.

14° Ne permettre aucune violation de la liberté de conscience; ne pas séparer les Églises de l'État, mais veiller à l'exécution loyale du Concordat et à l'application des lois qui assurent la neutralité politique des ministres des différents cultes dans l'exercice de leurs fonctions.

15° Perfectionner notre organisation militaire, notamment en supprimant les abus et les privilèges; mais s'opposer à des réformes dont le résultat serait à la fois de grever le budget de nouvelles charges, d'affaiblir les cadres, de diminuer la force de l'armée, d'abaisser le niveau intellectuel et la vigueur morale de la Nation.

16° Maintenir la paix avec les puissances étrangères, sans rien abdiquer des intérêts, des droits et de la dignité de la France.

MEUSE

MM. BUVIGNIER, ROYER, DEVELLE, GILLET, LIOUVILLE.

(Élus le 18 octobre 1885.)

Programme du Comité républicain (1).

1° Maintien de la Constitution. — Formation d'une majorité résolue à constituer un gouvernement stable et à éviter les crises ministérielles fréquentes.

2° Politique de progrès et de réformes portant principalement sur les questions économiques et financières. — Réduction aussi forte que possible des charges budgétaires.

3° Réduction du service militaire dans la mesure qui paraîtra compatible avec la solidité de notre armée nationale et avec les intérêts essentiels des études supérieures.

4° Extension de la compétence des juges de paix. — Réduction des frais judiciaires. — Simplification de la procédure.

5° Défense par tous les moyens possibles des intérêts de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

6° Application stricte du Concordat, de manière à garantir les droits de l'État et la liberté de conscience.

7° Au point de vue extérieur, politique de paix, mais non d'effacement. — Maintien et organisation de notre domaine colonial.

(1) Ce programme a été accepté par les candidats.

PROFESSION DE FOI COLLECTIVE
des candidats républicains élus.

ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 4 OCTOBRE 1885

A Messieurs les Électeurs du département de la Meuse.

Chers Concitoyens,

Désignés comme candidats aux élections législatives par la réunion plénière des délégués républicains de notre département, nous venons solliciter vos suffrages.

Nous faisons appel à tous ceux qui désirent l'affermissement des institutions que s'est librement données la France.

Nous sommes des modérés.

Nous voulons l'ordre, la liberté, la paix.

Nous croyons que la République doit avoir une politique nettement progressiste, mais qu'elle ne peut accepter, sans troubles et sans secousses, que les réformes réclamées par l'opinion publique.

Nous ne sommes partisans ni de la revision, ni de la séparation de l'Église et de l'Etat.

Une revision nouvelle est inutile : le Sénat est en grande majorité animé des sentiments libéraux et démocratiques qui inspirent la Chambre du suffrage universel.

La séparation de l'Église et de l'État laisserait l'autorité civile désarmée en face des usurpations cléricales. L'heure n'est pas venue de réaliser la formule : « L'Église libre dans l'État libre ». Une application loyale et ferme du Concordat peut assurer le respect des droits de la conscience et garantir l'indépendance des ministres du culte qui se soumettent aux lois du Pays.

D'ailleurs, dans l'ordre politique, les questions essentielles sont résolues. La Nation est en pleine possession de toutes les libertés. L'activité des Chambres devra se concerter sur les lois d'affaires,

Améliorer le sort des travailleurs, compléter l'organisation de nos sociétés de secours mutuels, de nos caisses de retraite, créer l'Assistance publique dans

les campagnes, terminer le Code rural, établir le crédit agricole, développer l'enseignement professionnel et technique, préparer par la réforme de nos lois fiscales la suppression des prestations et de certaines taxes vexatoires, telle est, dans ses traits principaux, l'œuvre à laquelle se consacrera le Parlement.

La crise industrielle et commerciale qui sévit dans le monde entier atteint gravement notre Pays. Nous nous efforcerons par tous les moyens d'en atténuer les effets, et nous nous garderons d'aliéner notre liberté en matière de tarifs de douanes.

L'agriculture peut compter sur notre concours absolu, sans réserve. Nous avons constamment soutenu ses légitimes revendications. Nous continuerons à la protéger contre la concurrence étrangère, et nous persévererons dans la politique économique de la dernière Assemblée qui a relevé les droits sur les céréales et les bestiaux. En même temps, nous chercherons, dans une répartition plus équitable de l'impôt, le moyen de diminuer les lourdes charges qui pèsent sur le cultivateur.

Chers Concitoyens,

Notre programme est celui d'hommes sincères, assez hardis pour entreprendre toutes les réformes, assez prudents pour les accomplir sans précipitation et sans violence.

Nous l'opposons à celui des monarchistes coalisés dont vous connaissez les secrets desseins et les espérances factieuses.

Entraver systématiquement l'action gouvernementale, faire de la religion l'instrument des passions et des rancunes d'un parti, provoquer et entretenir l'agitation dans le but de favoriser une restauration désormais impossible : voilà depuis quinze années leur histoire.

La France qui les a condamnés le 20 février 1876, le 14 octobre 1877, le 21 août 1881, les repoussera de nouveau le 4 octobre 1885.

Elle montrera par son vote qu'elle est fermement attachée au Gouvernement qui, après avoir libéré le territoire, reconstitué son armée, sa marine, sa frontière, donné une impulsion énergique au développement de l'enseignement public, à la construction de nos chemins de fer, de nos canaux, de nos voies de communication de toutes sortes, s'efforce de rendre à notre Pays le rang qui doit lui appartenir parmi les grandes puissances de l'Europe.

En vain les adversaires de la République osent-ils prétendre qu'une imprévoyante gestion de nos finances nous conduit à une inévitable banqueroute.

Vous ferez justice de ces calomnies.

Le crédit de la France est hors d'atteinte. Le cours de ses rentes n'a jamais été plus élevé. Le budget, dans lequel plus de cent millions sont consacrés à l'amortissement des anciennes dettes, est en équilibre. Si nous souffrons de la crise qui accumule les ruines en Europe, si la politique de réserve et d'économie s'impose, la dernière Assemblée, en réduisant les dépenses, en établissant sur nos finances le plus rigoureux contrôle, a tracé la voie dans laquelle vos nouveaux élus devront résolument marcher.

Quant à ceux qui nous reprochent d'avoir suivi une politique d'aventures et de conquêtes, leurs accusations injustes et passionnées ne troubleront pas les patriotiques populations de notre département. Nous voulons la paix. Mais nous sommes les gardiens vigilants de l'intérêt national et de l'honneur du drapeau. C'est pour faire respecter le traité que nous avait légué le précédent Gouvernement et au bas duquel était la signature de la France, que nos soldats et nos marins ont livré en Annam d'héroïques combats. La guerre est terminée. Nous sommes les maîtres d'un vaste domaine colonial.

Nous saurons l'organiser de façon à n'imposer aucun sacrifice à notre budget et à ouvrir d'importants débouchés aux produits de notre commerce et de notre industrie.

Électeurs de la Meuse,

Vous avez à choisir entre deux politiques :

L'une veut la stabilité gouvernementale qui peut seule ramener la prospérité dans nos usines et nos campagnes.

L'autre poursuit le renversement de nos institutions, prépare la domination cléricale, nous expose à la guerre civile et à l'anarchie.

Nous ne doutons pas de votre patriotisme et de votre sagesse.

Le 4 octobre prochain, vous voterez pour la République.

Buvignier, député sortant.
Liouville, député sortant.
Royer, député sortant.
Jules Develle, député sortant (Eure).
Docteur **Gillet**, conseiller général (Meuse).

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

De la réunion, à Verdun, des délégués des cantons du département de la Meuse, à l'effet de désigner les cinq candidats républicains qui seront proposés au choix des électeurs du département de la Meuse (L'Indépendance de l'Est *du mercredi 23 septembre* 1885).

M. *Buvignier* déclare qu'il ne veut pas faire de discours, qu'il veut dire seulement, au nom des députés sortants, qu'ils adhèrent à la déclaration lue par M. Bala, en faisant toutefois des réserves en ce qui concerne l'extension de la compétence des juges de paix.

Lui et ses deux collègues veulent avant tout le maintien de la République, le maintien des libertés qu'elle nous a données, le maintien de l'ordre.

Ils veulent une politique progressive, ferme et sage, qui se préoccupe plus des intérêts réels, des grands intérêts de la Nation, que de la réalisation de programmes sonores qui sont loin d'être en harmonie avec les sentiments de la majorité du Pays.

Le Pays ne se soucie guère de questions telles que celle de la suppression du Sénat, de la suppression des armées permanentes.

A une revision nouvelle de la Constitution, il préfèrerait cent fois la suppression des prestations, dont il vient d'être parlé.

L'orateur indique les réformes financières et économiques, comme devant constituer l'œuvre principale de la prochaine législature; il parle d'une nouvelle répartition de la contribution foncière, de la suppression de l'impôt anti-proportionnel des prestations et de la revision de la loi de frimaire an VII sur l'impôt des portes et fenêtres.

Il dit qu'il ne faut pas de politique d'aventure, mais qu'il faut faire respecter partout, à Madagascar comme au Tonkin, le drapeau français.

Il rappelle à ce propos que c'est le ministère de Broglie, si cher aux monarchistes, qui a pris l'initiative de l'expédition du Tonkin, et que cependant ces mêmes monarchistes font un crime à la République d'avoir mené à bonne fin cette expédition, d'avoir terminé la conquête de ce pays qui offre au commerce et à l'industrie française des débouchés si considérables.

L'orateur termine en disant que, si lui et ses deux collègues sont élus, ils seront ce qu'ils ont été à la Chambre dont les pouvoirs viennent d'expirer, les représentants d'une politique de paix, mais de paix compatible avec les intérêts, la dignité et l'honneur de la France.

Appel des Élus au deuxième tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Un scrutin de ballottage est nécessaire.

Nous vous remercions des suffrages que vous nous avez accordés; vous les déposerez de nouveau dans l'urne le dimanche 18 octobre. Nous avons la ferme conviction que tous ceux qui veulent éviter à notre chère Patrie les horreurs de l'anarchie et de la guerre civile voteront pour la liste républicaine.

Les élections du 4 octobre ont, dans un certain nombre de départements, donné la victoire aux ennemis de nos institutions. Mais une importante majorité demeurera acquise à la République. La multiplicité des candidatures a seule empêché de l'obtenir dès le premier tour de scrutin.

Les mensonges et les calomnies, qui ont réussi à égarer les populations du Nord et de l'Ouest, n'ont pas troublé nos concitoyens de la région de l'Est. Vous ne voudrez pas que les députés de la Meuse soient les seuls représentants de cette région qui prennent place dans les rangs de la minorité royaliste.

Les masques sont tombés. Vous savez aujourd'hui quel but poursuivent ceux qui dirigent contre la République de si audacieuses accusations.

Ces prétendus conservateurs ne rêvent que la restauration de la royauté. Ils ne comprennent pas qu'elle serait, comme l'a dit M. Thiers, le signal de la plus effroyable des révolutions.

La question cette fois est nettement posée.

Nos adversaires ne parviendront pas à surprendre votre confiance par de vaines promesses qu'ils seraient impuissants à réaliser.

Leurs efforts ne peuvent tendre qu'à entraver la marche régulière du Gouvernement, à organiser et à entretenir l'agitation afin de provoquer une crise constitutionnelle.

Ils seraient dans le Parlement les alliés et les complices de ceux qui osent déclarer hautement qu'il faut détruire les institutions que le Pays s'est librement données.

Vous êtes trop patriotes et trop sages pour donner votre approbation à une politique qui entraînerait la ruine de la France.

Comme nous, vous voulez l'ordre, qui est le premier besoin de nos sociétés laborieuses, vous voulez le progrès sans précipitation ni violence.

Comme nous, vous pensez que les représentants de la Nation doivent écarter les discussions politiques pour se consacrer à l'étude des questions d'affaires.

Ramener l'activité dans nos ateliers et nos usines, soulager l'agriculture dont les souffrances appellent un prompt remède, telle doit être leur principale préoccupation.

C'est la nôtre !

Votez donc pour la République. Aux urnes, et pas d'abstentions!

MORBIHAN

MM. DU BODAN, prince de LÉON, comte Albert de MUN,
comte de LANJUINAIS, MARTIN (d'Auray), de LAMARZELLE, LOROIS, CARADEC,
(Élus le 4 octobre 1885.)

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Électeurs de la commune de Gestel,

Vous êtes appelés, le 4 octobre, à élire vos Députés au scrutin de liste, et nous venons solliciter vos suffrages.

Notre profession de foi ne saurait être longue.

Vous savez qui nous sommes.

Vos représentants ont lutté, avec toute l'énergie dont ils étaient capables, pour faire triompher les grands principes sociaux qui vous sont chers et rendre aux agriculteurs, constamment sacrifiés, la justice qui leur est due.

Ils ont la conscience d'avoir rempli fidèlement leur mandat.

Si vous nous faites l'honneur de nous confier le soin de défendre vos intérêts, vous pouvez être assurés qu'aucun de nous ne trahira votre confiance et ne faillira à son devoir.

Tous, nous combattrons les gaspillages financiers qui ruinent la France, la politique antireligieuse qui la démoralise, et les guerres coûteuses et lointaines qui l'appauvrissent en compromettant sa sécurité.

Du Bodan, député sortant ;
Comte de **Lanjuinais**, député sortant ;
Prince de **Léon**, député sortant;
Lorois, député sortant ;
Joseph Martin, député sortant;
Comte **Albert de Mun**, député sortant ;
Albert **Caradec**, conseiller général ;
G. de Lamarzelle fils, docteur en droit.

Électeurs de la commune de Gestel,

Soyez reconnaissants : votez pour vos anciens députés qui ont essayé d'atténuer vos souffrances, autant qu'il leur était possible de le faire, en votant tous, à la Chambre des Députés, la taxe sur les blés de provenance étrangère.

Traduction remise par un de MM. les Députés du Morbihan.

ELECTIONEU ER BLAI 1885

Av.rtissemant d'en dud vad.

En députéed e het de choej e ellou gober calz a vad pé a zroug. El en députéed e oai en ou raug, ind e zisposei, er fœsson ma gâreint, a argant, a liberté hag a inour er vro a Franç.

Er vro e zon én danger : chetu perac e tamb de houlen guenoh, a pe votehet, cheleu hon conciang.

Ol e ma ret toh votein.

Mœs aveit pihue e votehet hui?

Mar votet aveid députéed, el er ré en doai gouniet én electionen dehuéhan, hui e votei aveit maleur er vro hag hou c'hani.

Rac petra ou dès groeit?

Goal-zispignet ou dès argant ha treu er vro. El ma vanquai hoha en argant tehai, quemeret ou dès e prest, e hanhue er vro, puar mil million. Quent pel, e vou ret tchai quemer e prest, d'er bihannan, mil million aral. Hag aveit péein er brofiteu ag er presteu-

ÉLECTIONS DE L'ANNÉE 1885

Avertissement aux gens de bien.

Les députés que vous allez choisir pourront faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal. Comme les députés qui étaient avant eux, ils disposeront, de la façon qu'il leur plaira, de l'argent, de la liberté et de l'honneur du pays de France.

Le pays est en danger : voilà pourquoi nous venons vous demander, lorsque vous voterez, d'écouter votre conscience.

Il est nécessaire que vous votiez tous.

Mais pour qui voterez-vous ?

Si vous votez pour des députés, pareils à ceux qui l'ont emporté aux dernières élections, vous voterez pour le malheur du pays et le vôtre.

Et qu'est-ce qu'ils ont fait?

Ils ont mal dépensé l'argent et les biens du pays. Et comme l'argent leur faisait encore défaut, ils ont emprunté au nom du pays quatre milliards. Dans peu, il leur faudra encore emprunter au moins un autre milliard ; et pour payer les intérêts de ces emprunts-là

cé, requis e vou dehai hur sammein à zeu gant million a gontributioneu nehué,

N'ou des chet gouiet, rac ne oent quet abil nag aviset erhoalh, na prepareín na condu, el ma fautai, er brezel e zou bet sauet guet en Tunisi, en Tonkin, er Chin ha Madagascar. Ind e zon caus, rac ne glasquent nameit ou avantage, mar de bet dispignet quement a argant, mar de bet collet quement a dud, er brezelieu-cen, ha mar n'en des chet er Franç tennet calz a brofit a victoerieu hur marteloded ha soudarded.

Caër e zou bet ou avertis, dalhet ou des d'ober goah oh goah. El n'ou doai quin sourci meid de bligein d'er ré fal, nou des groeit nitra aveid secour er vechererion hag er baysanted. Laqueit ou des trouz ha dissension etré en dud, hag ind e zou caus ma ne rér mui affœrieu vad ha ma ne ia quet mui er hommerç.

Red é enta ou has er mœz, ne faut quet mui ma veint députéed, a p'en de guir ne rant meid revinein er vro.

Ha bermen, el ma omb crechenion vad, ha ma gonzamb de grechenion vad el domb ni e larou open :

Torfœteu aral ou des groeit, torfœteu e zou caus n'en des mui peah etré en dud ag er vro, e ma arrihuet temb quement a valeurien ha n'ellamb quet mui bihuein tranquill el aguent.

Tretted ou des en Ilis catholiq just el a pe véhé goahan anemis er vro.

Casset ou des er mœz ag ou zier, dré er gendarmed, er Juistred hag er veneh aral.

Lamet ou des er léannesi ag en hospitaleu.

ils seront obligés de vous charger de 200 millions de contributions nouvelles.

Ils n'ont pas su et ils n'étaient ni assez habiles, ni assez bien avisés pour préparer et conduire, comme il le fallait, la guerre qui s'est élevée en Tunisie, au Tonkin, en Chine et à Madagascar. Ils sont cause, et ils ne cherchaient que leur avantage, s'il a été dépensé tant d'argent, si l'on a perdu tant de monde dans ces guerres-là, et si l'on n'a pas, en France, tiré grand profit des victoires de nos matelots et de nos soldats.

On a eu beau les avertir, ils ont continué à faire de pis en pis. Ils n'avaient d'autre souci que de plaire aux gens mauvais, il n'ont rien fait pour secourir les ouvriers et les paysans. Ils ont mis le bruit et la dissension parmi nous, et ils sont cause que l'on ne fait plus de bonnes affaires et que le commerce ne va plus.

Il est donc nécessaire de les mettre à la porte, il ne faut plus qu'ils soient députés, parce qu'il est vrai qu'ils ne font que ruiner le pays.

Et maintenant, comme nous sommes de bons chrétiens et que nous parlons à de bons chrétiens comme nous, nous dirons de plus :

Ils ont commis (ou d'autres) assez de forfaits, forfaits (ou crimes) qui sont cause que la paix n'existe plus entre les habitants du pays, et qu'il nous est arrivé tant de malheurs que nous ne pouvons plus vivre tranquilles comme auparavant.

Ils ont traité l'Église catholique absolument comme si elle était la plus grande ennemie du pays.

Ils ont mis à la porte de leurs maisons, par la gendarmerie, les jésuites et autres moines.

Ils ont mis les religieuses hors des hôpitaux.

E mar a leh, epad ma lauquent gober quement sort scandal, ind e virai gober er bréhécioneu, dré er ruyeu.

Taulet ou des limaj croez er Salver er mœz ag er scoulieu, ag en tribunaleu, ag er vèredeu.

Torret ou des er lezenneu e laquai béléan etal hou pugalé e chervig en armé pe ar er batimanteu.

Groeit ou des ur lezen eit miret disquein d'er vugalé, èr scoulieu, ou hatechim hag ou fedenneu.

En ur guir, ne glasquant meid lahein e calon en dud, dré guement fœsson e zou, er fé hag er Religion a grecheneah.

Quent pel, mar ellant chom députéed, ind e rei d'en abaded ag er seminéreu monnet d'er chervig, el soudarded, rac n'en des guel moyand miret ma vou groeit béléan néhué.

Bep plai, ne rant nameit bihannat pé en escobed hag er véléan. Quent pel, n'ou féeint mui tam erbet, rac ne vennant a dud a Ilis. Guerço e glasquant lemel ou bara gueit hai; mœs betag breman n'ou des chet credet er gober, dré eun m'en dehai en dud a ziar mœz votet enep t'hai. Mar votet aveit hai, goudé en electioneu, ind e lauquou doh oh hou ç'unan hou péléan de vaguein ha d'entreten.

Breman, hui e huel splan petra e zou ret toh gober.

Mar fautoh guellat stad er vro, mar ne faut quet toh tennein ar er vro drougueu brassoh hoah, ne votet quet aveid tud difé ha direih el er récé.

Votet e contrel aveit tud e faut tehai ma vou lauquet en Ilis catholiq d'hum aquittein guet franquis ag hi harg, ha

Et, en outre, pendant qu'ils laissaient commettre toute espèce de scandales, ils empêchaient de faire les processions dans les rues.

Ils ont jeté hors des écoles l'image de la croix du sauveur, hors des tribunaux et hors des cimetières.

Ils ont détruit les lois qui laissaient les prêtres près de vos enfants dans l'armée ou sur nos vaisseaux.

Ils ont fait une loi pour empêcher d'apprendre aux enfants dans les écoles le catéchisme et les prières.

En un mot, ils ne cherchent qu'à détruire dans le cœur des hommes, par tous les moyens possibles, la foi et la religion chrétienne.

Avant peu, s'ils peuvent rester députés, ils obligeront les abbés (les séminaristes) à aller au service comme soldats, et il n'y a pas de meilleur moyen pour empêcher qu'il n'en soit fait des prêtres.

Chaque année ils ne font qu'amoindrir les évêques et les prêtres. Avant peu ils ne leur laisseront plus rien et il n'y aura plus de gens d'Eglise. Il y a longtemps qu'ils cherchent à leur enlever leur pain; mais jusqu'à présent ils ne l'ont pas osé, parce que les gens de la campagne ont voté contre eux. Si vous votez pour eux, après les élections ils laisseront à votre seule charge la nourriture et l'entretien de vos prêtres.

Maintenant vous voyez clairement ce qu'il faut que vous fassiez.

Si vous voulez améliorer l'état du pays, si vous ne voulez pas attirer sur le pays des maux plus grands encore, ne votez pas pour des gens sans foi ni règle comme ceux-là.

Votez au contraire pour des gens qui veulent que l'Eglise catholique puisse s'acquitter en liberté de ce dont elle a

drest peb tra, de rein un disquemant crechen, er scoulien, d'er vugalé ha d'en dud youank.

Rac Doué, e unan, pas gouvernemant erbet, en der carguet en Ilis d'ober quement-ce. Ha chetui perac, hani ar en doar, na pobl na gouvernemant, ne ell miret doh t'hi er gober. Ha n'en de quet requis bout ur hrechen fidel, tra erhoalh é bout un den honest hag aviset, aveit avouéein penaus quement tra en deis groeit en Ilis en des attau troeit de vonheur ha de bourfit er vro a Franç.

Votet enta aveit tud honest en des er mem santimant guenoh, aveid tud e gâr er religion, er reihted, hag er vro. Quéméret pœn ehué aveit secour er ré vad de hounid. Votet ol d'er mem tu.

Crechenion, ni e zou, ér vro a Franç, er ré nombrussan! Ne lauquamb quet enta er ré fal donnet de ben a hanomb!

charge, et surtout de donner un enseignement chrétien, dans les écoles, aux enfants et aux jeunes gens.

C'est Dieu lui-même et non un gouvernement quel qu'il soit qui a chargé l'Eglise de ce soin. Et voilà pourquoi, nul sur la terre, ni peuple, ni gouvernement ne peut l'empêcher de le faire. Et il n'est pas nécessaire d'être un chrétien fidèle, ni même homme honnête et de bon sentiment, pour convenir que tout ce que l'Eglise a fait a toujours tourné au bonheur et au profit du pays de France.

Votez donc pour des gens de bien qui ont la même opinion que vous, pour des gens qui aiment la religion, le bon ordre et le pays. Prenez aussi de la peine (faites tous vos efforts) pour aider les gens de bien à triompher. Votez tous du même côté.

Chrétiens nous sommes les plus nombreux au pays de France. Ne laissons donc pas les mauvais venir à bout de nous.

Ad. Baudon, vicomte de Bélizal, A. Benoist d'Azy, Lucien Brun Charles Chesnelong, le vice-amiral marquis Gicquel des Touches, Kolb-Bernard, Keller, E. de La Bassetière, comte Lanjuinais, baron de Mackau, comte Albert de Mun, baron de Ravignan.

Aviseu diarben er votereah.

1. Pihue en des en droèd de votein?

R. — Revé lézen er vro a Franç, ol er goased, oaidet aur blai arn-uiguend achihue, en des en droèd de votein, pe de choèj en députéed, er gonseillerion général, er gonseillerion arrondissemant, hag, e peb commune, er gonseillerion municipal. Ellein e rer col en droèd-cé, dré ur gondannation benac.

Conseils pour le vote.

1° Qui a le droit de voter?

R. D'après la loi française, tous les hommes âgés de 21 ans ont le droit de voter, c'est-à-dire, de choisir les Députés, les Conseillers généraux, les Conseillers d'arrondissement et, dans chaque commune, les conseillers municipaux. On peut perdre ce droit à la suite de certaines condamnations.

2. Hag un dra a gonsequans vras e votein?

R. — Ia, rac revé ma vou voted mad pe fal, er Religion, er vro, hur fameilleu, hur madeu ha danné, ha mem hur buhé e vou dihuennet goarantet pe laqueit beb eil penn.

3. Penaus e telier votein, aveit gober mad ?

R. — Red-é votein aveid er ré e verit er muyan bout laqueit é penn er vro, de laret-é, aveit er ré honestan hag habilan.

4. Petra zou ret gober aveid choèj er ré honestan hag habilan?

R. — 1° Red-é de bep unan cheleu é gonsciauç, ha gober revé ma lar dehon, dirac Doué, e houlenou compt guet hon, un dé e za, ag er fœsson m'en dou votet; 2° mar dé én arvar, ma ne hanahue er ré e houlen ma vou votet aveid hai, red é dehon goulen on avis guet tud vad hag a boez; 3° red-é ne glasquou, en ur votein, nameit gober mad, ha dihoal doh gueueïer ha doh lorbereah er ré fal.

5. A pe houiér e ma un den contrel d'er Religion, hag ean e zou permettet votein aveid hon?

R. — Nepas. Cablus bras e vèr, a pe votér aveid tud ag er sort-cé; rac gondé m'en dint laqueit é penn er vro, ind e ra lézenneu contrel d'er Religion ha d'er vro.

6. Hag ellein e rer chom hemb votein?

R. — N'eller quet chom hemb votein, a pe vai tud vad ha tud fal, ar un dro, e houlen ma vou votet aveit hai; rac ne faut guéhavé nameit ur voueh aveit laquat de hounid en hani mad, ha dré vanq votein e laquer nezé en hani fal de hounid.

2° Est-ce une chose bien importante de voter?

R. Oui, parce que selon que l'on aura voté bien ou mal, la religion, le pays, nos familles, nos biens, et notre vie même, seront défendus et garantis ou mis en danger.

3° Comment doit on voter pour bien faire?

R. Il faut voter pour ceux qui méritent le plus d'être mis à la tête du pays, c'est-à-dire pour les plus honnêtes et les plus habiles.

4° Que faut-il faire pour choisir les plus honnêtes et les plus habiles?

R. 1° Il faut que chacun écoute sa conscience, et faire ce que celle-ci lui inspire, devant Dieu, qui nous demandera compte, un jour à venir, de la façon dont nous aurons voté; 2° si c'est un étranger, si l'on ne connaît pas ceux qui demandent que l'on vote pour eux, il faut demander leur avis aux gens de bien et bien posés; 3° il faut en votant ne chercher qu'à faire le bien et se garder des mensonges et mauvais conseils des méchants.

5° Et quand on sait que quelqu'un est contraire à la religion, est-il permis de voter pour lui?

R. Non, on serait bien coupable de voter pour ceux-là, qui, lorsqu'ils seront mis à la tête du pays, feront des lois contraires à la Religion et au pays.

6° Et peut-on rester sans voter?

R. L'on ne peut rester sans voter, quand il y a des gens de bien et de mauvaises gens autour de nous qui demandent que l'on vote pour eux; en effet il ne faut qu'une voix pour faire triompher le bon et lorsque l'on s'abstient de voter, on laisse le mauvais gagner la victoire.

LETTRE DE M. LE COMTE ALBERT DE MUN

A M. le vice-amiral Gicquel des Touches.

8 septembre 1885.

Amiral,

Vous me faites l'honneur de me demander mon avis sur les devoirs qu'impose aux catholiques la perspective des élections prochaines. J'hésite d'autant moins à répondre à votre appel, que j'ai toujours regardé comme une obligation de la vie publique de dire loyalement ma pensée et de ne fuir aucune responsabilité.

Permettez-moi d'ajouter combien je me sens heureux, en exprimant mes idées sur un si grave sujet, de les placer sous le patronage d'un homme dont la vie, tout entière consacrée à Dieu et à la France, est digne de servir d'exemple à ceux qui cherchent dans la religion le plus ferme appui du patriotisme.

J'ai signé de grand cœur, avec vous et quelques-uns des plus généreux serviteurs de l'Église et du Pays, un manifeste adressé aux électeurs catholiques et que toute la presse a reproduit.

C'est une première réponse à nos communes préoccupations. Défendre les droits imprescriptibles de l'Église et ses libertés nécessaires, jeter une digue au devant du torrent d'impiété qui ravage la France et qui, demain, rompant les derniers liens formés par le Concordat, laissera le culte sans asile et ses ministres sans subsistance, frapper d'une irréparable déchéance les hommes néfastes qui ont outragé toutes nos croyances et fait de la guerre contre Dieu le but de leur politique c'est, en effet, le devoir évident de tous les catholiques.

Aucun terrain ne me paraît plus propre à l'union si désirable des bons citoyens. Aucun ne leur offre, avec une cause plus juste, des armes plus légitimes et de meilleures chances de succès.

Mais la France chrétienne attend de nous, mieux qu'une protestation. Elle veut un combat sérieux, peut-être décisif. Notre devoir est de l'y conduire, en levant le drapeau de la Croix contre les ennemis de la religion, de quelque nom qu'ils se couvrent, et conviant à nous suivre tous ceux qui ont souci de leur Dieu et de leur âme.

L'appel aux électeurs catholiques répond à cette pensée : je voudrais, comme vous, que tous les candidats qui sollicitent leurs suffrages fissent adhésion publique à cet acte solennel.

Ce serait la consécration la plus pratique et la plus efficace qu'il pût recevoir.

Toutefois, ce n'est là, dans ma conviction, qu'une partie de notre tâche. Il

faut porter nos regards au delà de la lutte qui s'apprête et, en combattant pour le présent, songer à l'avenir.

La France veut vivre et la Révolution la tue. Elle la tue par l'athéisme officiel qu'elle lui inflige et qu'aucune autre Nation n'a connu ; elle la tue par le mépris de la loi divine, sur lequel sont fondées ses institutions et ses lois ; elle la tue par la violence qu'elle oppose au libre ministère de l'Église, par l'éducation antichrétienne, par la désorganisation de la famille, par la destruction des coutumes traditionnelles ; elle la tue, enfin, par la tyrannie de l'individualisme, par l'égoïsme et la haine qu'il enfante, par la guerre sociale et la ruine matérielle qui en découlent nécessairement.

Voilà ce qu'il faut dire nettement. C'est l'œuvre du parti catholique dont vous appelez, avec tant de raison, la constitution définitive.

Le peuple est à la fois l'instrument et l'enjeu des luttes électorales, c'est à lui qu'il faut parler ; les politiciens le trompent pour l'exploiter à leur profit : c'est aux catholiques que leur foi met au-dessus des intérêts personnels à lui dire la vérité. Je voudrais donc qu'au milieu des agitations publiques, un parti se levât qui posât franchement la question sur ce terrain et qui, s'adressant au peuple des villes, des usines et des campagnes, lui montrât, d'un côté, la Révolution, sa véritable ennemie, l'abusant depuis un siècle par des promesses chimériques, ne donnant à ses souffrances ni remèdes, ni apaisement et ne lui laissant contre l'injustice d'autre recours que la haine ; de l'autre, l'Église catholique, sa tutrice naturelle et séculaire, lui offrant dans des institutions sociales, placées sous son égide, le repos, la concorde et la stabilité, dans une législation, inspirée par son esprit, la protection dont il a besoin contre les abus de la force, dans des mœurs gouvernées par sa doctrine, l'exemple et le patronage que lui doivent les classes élevées de la Nation.

Je voudrais que les catholiques, convaincus que là est le véritable terrain du combat, y portassent toutes leurs forces, et que, laissant de côté les conventions et les petitesses de la politique, ils offrissent ainsi aux conservateurs, menacés par les tempêtes sociales, le rempart qui leur fait défaut.

Je voudrais enfin que, non contents de revendiquer avec tous les droits et les libertés de l'Église, ils vinssent dénoncer publiquement au Pays le mal que la Révolution lui a fait, le néant de ses œuvres et l'avortement de ses espérances, et sommer ses tenants d'accepter la lutte, non plus avec des mots et des promesses, mais avec des faits et des résultats.

Sa banqueroute est complète et manifeste. Jamais elle n'a paru plus clairement que dans la législature qui vient de se terminer. Maîtres absolus du pouvoir, les hommes de la Révolution n'ont rien su faire pour le peuple ; opportunistes et radicaux, si acharnés aujourd'hui dans leurs controverses personnelles, se sont rencontrés pendant quatre ans dans une égale impuissance ; empressés à obéir aux engagements de la franc-maçonnerie par la persécution religieuse hypocrite ou avouée, habiles à épuiser les richesses du Pays et à abaisser son honneur, ils n'ont donné au peuple ni une loi protectrice, ni une institution féconde et ne lui ont laissé, en partant, que la déception d'une enquête sans conclusion. Le monde industriel, livré tour à tour aux excès du travail et aux chômages forcés, dévoré par la spéculation et rongé par la misère, retentit du bruit

des menaces et des violences. La question agraire se lève sur le Pays, engendrée par la destruction des foyers et l'oubli des coutumes chrétiennes. La ruine est universelle, la plainte générale, et ce siècle, enivré de sa révolte contre Dieu, va s'achever dans la colère, la discorde et la stérilité. Voilà les fruits de la grande apostasie nationale, consommée par la Révolution.

L'heure est venue pour les catholiques de se jeter au gouvernail et de sauver du naufrage cette France que l'Église a portée dans ses bras et qu'elle avait fait grande, forte et prospère.

Il y va du salut de la Patrie.

L'Église catholique n'a pas été fondée pour une époque, pour un peuple et pour une forme de Gouvernement; elle porte en elle, dans tous les temps, le salut de toutes les nations. Ce qu'elle a fait jadis pour tirer la vieille société du sein de la barbarie, elle le fera demain pour arracher la société moderne à la barbarie révolutionnaire. Il suffit que nous le croyions, que nous le proclamions hautement, et que, confiants dans notre Mère, pénétrés de ses leçons, nous soyons résolus à nous dévouer à son service. Les luttes sociales sont la fatalité de notre temps; désormais, elles domineront toutes les questions politiques, et c'est elles qui décideront de la destinée des nations. Il faut que les catholiques y soient préparés et que, dès aujourd'hui, ils s'organisent pour y faire face; or, la condition nécessaire de toute organisation, c'est un programme net et précis. Il faut donc que les catholiques en aient un, et qu'opposant à la politique matérialiste qui s'appuie sur les droits de l'homme et qui ne donne d'autre règle aux rapports sociaux que l'intérêt individuel, la politique chrétienne qui s'appuie sur les droits de Dieu, garantie de tous les droits humains, et qui détermine suivant sa loi le régime de la famille, du travail, du crédit et de la propriété, ils arrachent à leurs adversaires, avec le masque dont ils se couvrent, ce grand mot de justice, qu'ils leur ont dérobé, pour en faire le but et le dernier terme de la réforme sociale. C'est ainsi qu'entre les menaces ou les tentations du socialisme grandissant et l'optimisme impuissant du libéralisme aux abois, ils montreront à la France une solution pratique et efficace des problèmes qui l'agitent.

Il n'y a pas, à mon avis, d'œuvre plus urgente, plus nécessaire et plus féconde.

Vous connaissez mes convictions et mes espérances au sujet de la forme de notre Gouvernement. Mais quel que soit le pouvoir qui régisse la Nation, il ne saurait se dérober à ces questions vitales pour un pays, ni les résoudre sans rendre à Dieu sa place et sans reconnaître l'empire de sa loi. Le parti catholique aura donc toujours sa raison d'être, soit pour faire entendre ses revendications et arracher à un Gouvernement de fait le minimum de réformes dont il est capable, soit pour seconder dans son œuvre réparatrice un Gouvernement national et chrétien. C'est à former ce parti que j'ai consacré, avec mes amis, mon travail et ma vie. J'aurais souhaité qu'une première manifestation de sa force pût se produire à l'occasion des élections. Si les conditions de la lutte, les nécessités de l'union et les exigences de la politique ne le permettent pas toujours, je me réjouirais, du moins, de voir un certain nombre de candidats se placer sur ce ferme terrain.

Dans tous les cas, au lendemain de la bataille, dès que la poussière en sera dissipée et quelle qu'en soit l'issue, les catholiques n'auront pas, à mon avis, de devoir plus pressant que de s'établir fortement dans cette position ; dussent-ils, d'abord, être peu nombreux pour l'occuper, ils verront bientôt, par la force des choses, leurs rangs se grossir et les conservateurs chercher derrière eux un abri contre la désorganisation sociale.

Pour moi, qui ai fait jusqu'ici de ces idées la règle de ma vie politique, je ne les déserterai pas, quoi qu'il arrive. Au sein du Parlement, si mes électeurs m'honorent d'un nouveau mandat, je ne cesserai de défendre les droits de Dieu, la liberté de l'Église et l'indépendance des consciences chrétiennes, et de revendiquer, au nom de Jésus-Christ, la réforme de la législation sociale, la justice pour le peuple et la protection des petits et des faibles. Je supplierai les catholiques de se grouper autour de ce programme et d'organiser, pour le défendre, une énergique et active propagande, et j'espère que, Dieu aidant, l'heure ne sera pas loin où, devenus dans notre malheureux Pays une force et une espérance, ils paraîtront vraiment à tous les hommes de l'avenir.

Veuillez agréer, Amiral, l'expression de mon plus respectueux dévouement.

A. de Mun.

NIÈVRE

MM. TURIGNY, HÉRISSON, Gaston LAPORTE, DUCOUDRAY, BERGER,

(Élus le 18 octobre 1885.)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Aux électeurs de la Nièvre.

Le Congrès républicain radical de Nevers a acclamé nos candidatures et soumis à notre acceptation le programme suivant :

Article premier. — Revision intégrale de la Constitution par une assemblée Constituante élue par le suffrage universel.

Art. 2. — Suppression du Sénat ; subordination absolue du pouvoir exécutif au pouvoir législatif ; mandat impératif.

Art. 3. — Séparation des Églises et de l'État ; suppression immédiate du budget des cultes ; dissolution des congrégations religieuses et retour à la Nation des biens de mainmorte.

Art. 4. — Condamnation de la politique d'aventures et de conquêtes ; garanties pour l'avenir contre les expéditions lointaines ; renonciation à toute guerre de conquête. Droit de paix et de guerre exclusivement réservé à la Nation.

Art. 5. — Magistrature élue ; extension de la compétence du jury au correctionnel et au civil. Justice gratuite.

Art. 6. — Décentralisation départementale, autonomie communale.

Art. 7. — Réforme égalitaire de notre régime économique et social. Impôt unique, progressif et proportionnel sur le capital et le revenu. Abolition immédiate des prestations en nature.

Art. 8. — Réduction à trois ans du service militaire égal et obligatoire pour tous, en attendant la suppression des armées permanentes.

Art. 9. — Application réelle et effective de l'instruction laïque, gratuite et obligatoire. Gratuité de l'enseignement supérieur, dans les Écoles de l'État, pour tous les candidats admis au concours. Obligation pour l'État de ne prendre ses fonctionnaires et ses employés que parmi les candidats sortants des écoles publiques.

Art. 10. — Création d'asiles cantonaux et régionaux pour les orphelins et les invalides du travail.

Art. 11. — Revision des conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer ; suppression des tarifs dits de pénétration; suppression des monopoles miniers.

Les députés élus devront soutenir énergiquement le maintien des forges de Guérigny et s'efforcer d'obtenir, pour Nevers, une compensation à la suppression de la Fonderie.

Électeurs,

En vous remerciant des preuves de confiance que vous nous avez déjà données, nous attendons votre jugement.

Nous avons toujours demandé, proclamé et défendu les améliorations et réformes radicalement républicaines.

Nous n'avons plus à vous affirmer notre dévouement à la République; nous ne sommes pas de ceux qui veulent qu'elle recule ou reste sans agir, nous voulons qu'elle marche. Loin d'aspirer à vivre de la République, nous voulons vivre pour elle, prêts à tous les sacrifices pour la défendre et la consolider à jamais!

Recevez, chers Concitoyens, l'assurance de notre fraternel dévouement.

Docteur Turigny, député sortant;
G. Laporte, député sortant ;
S. Hérisson, député sortant;
M. Berger, conseiller général;
Docteur Ducoudray, conseiller d'arrondissement.

NORD

MM. le baron des ROTOURS, RENARD (Léon), LEGRAND (Louis) (de Lecelles), PLICHON, BRAME (Georges), JONGLEZ, BAUCARNE-LEROUX, MAURICE (Léon), LE GAVRIAN, comte de MARTIMPREY, MOREL (Joseph), LEFÈVRE-PONTALIS, LE ROY (Félix), DEJARDIN-VERKINDER, général de FRESCHEVILLE, BOTTIEAU, BERGEROT, LEPOUTRE (Auguste), THELLIER DE PONCHEVILLE, DELELIS.

(Élus le 4 octobre 1885).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

A Messieurs les Électeurs du département du Nord.

Électeurs et chers Concitoyens,

Il y a huit mois, les délégués sénatoriaux du département du Nord ont, par un vote solennel, fait connaître leur volonté aux pouvoirs publics.

Nous venons aujourd'hui, avec confiance, demander au Suffrage universel de ratifier le verdict qui a été rendu par les mandataires autorisés des communes.

Vous savez qui nous sommes.

Désignés par des assemblées d'arrondissement où tous les intérêts étaient représentés, nous ne sommes pas les candidats d'un comité occulte, nous sommes la libre et véritable expression des sentiments du département tout entier.

Vous avez à choisir entre nos adversaires et nous.

Les opportunistes, dans les deux dernières législatures, maîtres absolus du pouvoir, ont dilapidé nos finances, augmenté la dette de l'État de plus de trois milliards et rendu imminents de nouveaux impôts.

Ils ont chassé des administrations les anciens et utiles serviteurs du Pays.

Ils ont amoindri la justice, en renversant les magistrats de leurs sièges.

Ils ont, par des manœuvres qui répugnent à un pays libre, froissé les sentiments religieux de la Nation.

Ils ont foulé aux pieds les droits des citoyens et la liberté des pères de famille.

Ils ont, en votant les traités de commerce et le tarif général des douanes, sacrifié notre industrie et notre agriculture, et en décrétant l'approfondissement de la Seine avant l'exécution du canal du Nord, préféré aux intérêts de notre région les intérêts de nos concurrents étrangers.

Ils ont promis de dégrever l'impôt foncier et par deux fois, au mépris des plus formels engagements, ils ont repoussé cette mesure, en refusant d'affecter au soulagement de l'agriculture le produit de la conversion de la rente et des surtaxes nouvellement établies.

Ils ont rendu illusoire la surtaxe sur les sucres, en ne l'appliquant pas aux sucres des colonies étrangères.

Ils ont entraîné notre Patrie dans des guerres sans issue au Tonkin, en Chine, à Madagascar et ailleurs, — sans profit présent ou futur pour notre commerce, ils ont versé le sang de nos enfants et gaspillé les millions de la France.

Et aujourd'hui, par leurs divisions profondes, ils mettent en péril la tranquillité publique et montrent qu'ils seraient demain impuissants à gouverner.

Deux fois, la majorité du Pays leur a livré les destinées et la fortune de la France; vous savez aujourd'hui ce qu'ils en ont fait.

Aucun de nous ne peut rester insensible devant les misères matérielles et morales de la Patrie.

Nous ne sommes ni des rétrogrades ni des révolutionnaires. Contrairement à ce qu'ont fait nos adversaires, ce que nous voulons nettement, résolument : C'est réparer et non détruire.

Nous voulons : la paix extérieure, la paix religieuse, la paix sociale,

La liberté et le respect des consciences,

La plus large diffusion de l'Enseignement à tous ses degrés, conciliée avec l'autorité des pères de famille,

L'indépendance du juge,

Le développement de toutes les institutions de prévoyance, toutes les améliorations pratiques du sort des ouvriers auxquels on a tout promis, rien donné,

L'allégement des charges militaires dans la mesure compatible avec la sécurité du Pays,

La probité et l'économie la plus scrupuleuse, le contrôle le plus sévère dans l'administration de nos finances.

La protection efficace du travail national sous toutes ses formes, spécialement la protection de l'agriculture qui est le principal élément de la fortune publique.

En présence de l'anarchie qui nous menace, nous voulons assurer l'ordre, et par suite faire renaître la confiance si nécessaire au relèvement du crédit et à la reprise des affaires.

Électeurs,

L'heure est solennelle, le sort de la France est entre vos mains.

Délibérez et prononcez souverainement.

Avant tout, respectueux des volontés du Pays, nous aurons à cœur de marcher d'accord avec vous, en nous inspirant toujours de vos intérêts et de vos vœux.

Plichon,
Des Rotours,
Brame,
Bergerot,
Charles **Jonglez**,
Baucarne-Leroux,
Bottieau,
Ernest **Dejardin**,
Delelis,
Le général **de Frescheville**,
Lefèvre-Pontalis,
Paul **Le Gavrian**,
Louis **Legrand** (de Lecelles),
Auguste **Lepoutre**,
Félix **Le Roy**,
De Martimprey,
Maurice,
Morel,
Renard,
Ch. **Thellier de Poncheville**.

OISE

MM. le duc de MOUCHY, CHEVREAU (Léon), comte de l'AIGLE.
(Élus le 4 octobre 1885).

MM. MARTIN (Léon), de CHATENAY, DUCHESNE (Albert).
(Élus le 18 octobre).

COMITE CONSERVATEUR CENTRAL DE L'OISE

CANDIDATS :

MM. Léon Chevreau, ancien préfet de l'Oise, député sortant.

Comte Robert de l'Aigle, conseiller général de Ribécourt.

De Chatenay, conseiller général de Crèvecœur.

Albert Duchesne, avocat à la Cour d'appel de Paris, propriétaire à Royallieu-Compiègne.

Martin, maire d'Ermenonville, président de la Société d'agriculture de Senlis, membre du Comité de Défense agricole.

Duc de Mouchy, ancien député, conseiller général de Noailles.

LE COMITÉ CONSERVATEUR CENTRAL DE L'OISE

A Messieurs les Électeurs du Département (1).

Messieurs,

Nous touchons à l'heure décisive : bientôt, par votre bulletin de vote, vous aurez fixé les destinées du Pays !

(1) Ce programme a été adopté par les candidats.

Permettez-nous de résumer en quelques mots les sentiments que notre patriotisme nous inspire.

C'est uniquement sous l'impression du péril social que nous nous sommes réunis, que nous avons résolu de concentrer toutes nos forces en un faisceau puissant, afin d'assurer par notre fermeté et notre discipline, le succès de la liste conservatrice tout entière.

Notre appel a été entendu : de tous côtés des adhérents sont venus *par milliers* se grouper autour de nous, et cela devait être, car tous les hommes de cœur partagent nos angoisses.

Il n'y a pas un instant à perdre ; le mal est partout, le travail national est en péril, il faut sans tarder lui donner sécurité et confiance pour lui rendre la prospérité.

Ensemble,

Nous voulons qu'on nous restitue les libertés essentielles inhérentes à la dignité du citoyen ;

Nous voulons que la terre ne reste plus en friche, que l'ouvrier français ne soit plus sans travail ;

Nous voulons que l'argent du contribuable ne soit plus dépensé, sans compte ni mesure, sans souci de l'intérêt public ;

Nous voulons, enfin, qu'on soit moins prodigue du sang de nos soldats, que nos enfants n'aillent plus chercher la mort à 4.000 lieues du foyer natal, sans profit pour la Patrie.

C'est dans ces sentiments que nous irons au scrutin, obéissant ainsi aux inspirations de notre conscience et de notre patriotisme.

Le Président : PRÉVOT, conseiller général de Chaumont.

Les Vice-Présidents : DUTILLEUL, ancien ministre, ancien député de l'Oise.
Vicomte Arthur de CHEZELLES, lauréat de la prime d'honneur au concours régional de 1885.
GENSSE, ancien magistrat à Senlis.
Comte de LUÇAY, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, secrétaire général adjoint de la Société des agriculteurs de France, propriétaire à Hondainville.

Le Trésorier : RAYE, avoué honoraire.

Le Secrétaire-général : Horace MOISAND.

Vu : les Candidats,

Léon **Chevreau**,
Comte de l'**Aigle**,
De **Châtenay**,
Albert **Duchesne**,
Martin,
Duc de **Mouchy**.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

A MM. les électeurs du département de l'Oise.

Messieurs,

Le sort de la France est entre vos mains : sans troubles, sans commotions sans agitations, sans coup d'État, sans révolution, armés de votre seul bulletin de vote, vous pouvez, par le choix de vos représentants, imprimer aux affaires du Pays la direction politique et économique que vous voulez.

Et comme les professions de foi les meilleures sont les plus nettes, nous venons franchement vous dire en nous présentant ensemble à vos suffrages :

Hommes d'ordre avant tout, nous repoussons tout moyen violent, tout moyen révolutionnaire. Nous nous rappelons qu'un *pays vit d'affaires et meurt de politique.* Mais la France agonise et nous sollicitons l'honneur de défendre ses intérêts partout menacés, compromis, presque perdus.

En effet, qu'avez-vous vu depuis dix ans?

On vous avait promis la paix et on a fait la guerre. On l'a faite partout, en Tunisie, au Tonkin, en Chine, à Madagascar, au Cambodge!...

On vous avait promis l'ordre et l'économie dans les finances, et on a gaspillé des milliards; et *on a augmenté, depuis* 1876, *de* 570 *millions par an les dépenses publiques, et on a emprunté plus de quatre milliards* en 3 0/0; et on annonce comme nécessaire *un nouvel emprunt de plus d'un milliard!*

On vous avait promis le dégrèvemeni des impôts qui frappent l'agriculture : Vous payez toujours les mêmes taxes! on vous menace même de les augmenter l'année prochaine! Et pourtant, il faut sauver l'agriculture qui est la force vive de la Nation et sans laquelle tout périrait.

On vous avait promis la prospérité, elle est encore à naître!

Électeurs, si vous voulez continuer cette politique néfaste, votez pour ceux qui, de près ou de loin, lui ont donné leur appui.

Si vous la condamnez, n'envoyez à la Chambre prochaine que des hommes réellement indépendants, décidés, comme nous, à exiger :

Une paix véritable par la fin de ces expéditions lointaines qui ruinent l'armée et le Trésor;

Une stricte économie dans les finances;

Une répartition plus équitable des impôts dont le cultivateur supporte une trop forte charge;

Une protection à la douane pour l'agriculture, égale à celle des autres industries ;

Une représentation agricole indépendante ;

La diminution des dépenses publiques exagérées et par suite le dégrèvement des impôts ;

La liberté de conscience pour tous ;

La liberté du père de famille ;

Enfin, le respect des grands principes de conservation sociale sans lesquels une société n'offre plus de garanties sérieuses aux hommes d'ordre et de travail.

Électeurs, nous n'ajouterons plus qu'un mot : Réunis dans un même sentiment de patriotisme, et respectueux de la volonté de nos concitoyens, nous ne sommes pas de ceux qui prétendent s'imposer violemment au Pays : nous voulons l'aider à redevenir maître de ses destinées, et nous espérons former, avec votre appui, un grand parti national, sans vainqueurs ni vaincus, qui, s'appuyant sur le suffrage universel, saura sauvegarder et défendre dans l'avenir les intérêts de notre chère Patrie.

Vos dévoués Concitoyens,

Léon **Chevreau**, ancien préfet de l'Oise, député sortant ;
Comte Robert de l'**Aigle**, conseiller général de Ribécourt ;
De **Chatenay**, conseiller général de Crèvecœur ;
Albert **Duchesne**, avocat à la Cour d'appel de Paris, propriétaire à Royallieu-Compiègne ;
Martin, maire d'Ermenonville, président de la Société d'agriculture de Senlis, membre du Comité de Défense agricole ;
Duc de **Mouchy**, ancien député, conseiller général de Noailles.

Extrait du journal *Le Moniteur de l'Oise*

du 18 septembre 1885.

Un programme.

M. Léon Chevreau, député, a adressé la lettre suivante à plusieurs de ses amis :

Beauvais, 15 septembre 1885.

Cher Monsieur et Ami,

Nos relations ont toujours été si bonnes que je n'hésite pas à venir aujourd'hui vous demander non seulement votre suffrage pour la liste conservatrice,

mais une action énergique autour de vous, afin de ramener les électeurs égarés.

La grande question qu'on nous pose est toujours celle-ci : « Que ferez-vous si vous arrivez en majorité dans la Chambre future ? »

Laissez-moi me féliciter en passant de cette crainte qu'on manifeste. Elle est déjà d'un bien bon augure pour nous.

On croit nous embarrasser ; on se trompe, car notre réponse est bien simple ; nous n'avons qu'à dire à nos adversaires : « Nous ferons tout le contraire de ce que vous avez fait ! »

Nous n'irons pas chercher une nouvelle Tunisie, un nouveau Tonkin, un nouveau Madagascar, pour y engloutir sans profit des centaines de millions et la vie encore plus précieuse de nous ne savons combien de milliers de nos soldats !

Nous ne ferons pas de travaux publics extraordinaires, si extraordinaires qu'au Sénégal, 70 kilomètres ont coûté 26 millions et qu'en France, d'après un ancien sous-secrétaire d'État aux Travaux publics, un sous-secrétaire d'État républicain, 455 millions ont été employés « dans de petits canaux sans utilité réelle..... éparpillés dans de petits ports, tandis que nos grands ports restaient dans l'abandon ! »

Nous ne ferons pas de maisons d'école qui coûtent 30.000 francs et sont fréquentées par six élèves !

Nous ne forcerons pas les pauvres à payer l'instruction que les enfants des riches ne doivent pas recevoir gratuitement !

Nous ne dépenserons pas plus de dix millions par an à donner des pensions de 1.200 francs à ceux qu'on appelle les victimes du Deux-Décembre, tandis que de vieux serviteurs de l'État, des soldats qui ont versé leur sang pour la Patrie, des gendarmes qui ont maintenu l'ordre, des cantonniers qui ont assuré l'entretien de nos routes, des facteurs qui ont transporté nos lettres d'affaires ou de famille, tant et de si dévoués fonctionnaires de nos diverses administrations obtiennent, à grand'peine, la moitié, le quart et même le cinquième de ces pensions, après trente ans de services !

Nous ne créerons pas pour cent millions par an d'emplois nouveaux et presque tous inutiles !

Nous ne ferons pas seulement des promesses à l'agriculture. — Par nos actes, par nos lois, nous lui rendrons la prospérité qu'elle a perdue.

Nous ne permettrons pas qu'on impose les départements et les communes d'une manière tellement exagérée qu'à l'heure qu'il est 3.768 communes sont grevées de plus de 100 centimes, c'est-à-dire que le contribuable y paie, pour un franc d'imposition en principal, un, deux, trois et même quatre francs de supplément !

Nous n'augmenterons pas de 750 millions le budget annuel de l'État !

Nous n'emprunterons pas en dix ans plus de quatre milliards !

Nous ne persécuterons aucun culte !

Nous permettrons à chacun de suivre en paix sa religion !

Nous laisserons à tous une entière liberté de conscience !

Voilà notre programme ! Il est assez vaste, il est assez beau pour nous occu-

per, sans que nous tombions dans de mesquines querelles politiques ou dans des questions de formes gouvernementales que la Constitution, d'ailleurs, nous défend d'aborder et dans lesquelles on voudrait nous attirer comme dans un piège.

Nous savons trop bien comment la Chambre républicaine de 1877 a procédé, par invalidations, pour ne pas voir les embûches qui nous sont tendues !

Et, d'ailleurs, en vérité, croyez-vous que des honnêtes gens, que des conservateurs sincères, professant des doctrines semblables sur tous les grands principes qui régissent les sociétés humaines, n'aient pas une assez belle mission à remplir, en arrêtant le sang de la France qui coule, en réformant des lois mauvaises, en promulguant des lois réparatrices, en s'occupant d'affaires, en un mot, au lieu de politique ? Croyez-vous que ces hommes auraient le temps et le désir de se quereller sur une forme quelconque de gouvernement ? — Non. — La législature dans laquelle ils sollicitent l'honneur d'entrer et qui durera quatre ans, sera à peine suffisante pour la tâche que les événements leur imposent. — Et dans quatre ans, qui sera juge du bien ou du mal qu'on aura fait ? — La France ! Le suffrage universel ! — Et qui donc oserait dire en France qu'il ne s'inclinera pas devant la volonté du suffrage universel ?

Voilà, cher Monsieur et Ami, au courant de la plume, ce que je tenais à vous écrire, ce que je vous engage à répéter autour de vous, car je crois, malgré le proverbe, que la vérité est toujours bonne à dire.

Votre tout dévoué.

Léon Chevreau.

ORNE

MM. le baron de MACKAU, GÉVELOT (élus le 4 octobre 1885).
MM. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE, ROULLEAUX-DUGAGE, vicomte de TURENNE vicomte de LÉVIS-MIREPOIX (élus du 18 octobre).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Messieurs les Électeurs,

Un comité composé de représentants des divers groupes conservateurs s'est réuni à Alençon pour choisir des candidats aux élections législatives.

S'il se fût agi dans la pensée de ceux qui assistaient à cette réunion de désigner des hommes de parti, chacun d'eux se serait naturellement inspiré de ses préférences personnelles pour telle ou telle forme de gouvernement, et les voix se seraient tout d'abord divisées pour n'aboutir qu'après plusieurs épreuves, à un vote de majorité.

Ce n'est point ainsi que les choses se sont passées, et les six candidats qui se présentent à vos suffrages ont été désignés sans lutte, sans compétitions, au premier tour de scrutin et à l'unanimité.

Aucune profession de foi ne saurait, plus nettement que cette unanimité, préciser le caractère de notre candidature, l'esprit dans lequel elle nous a été offerte, l'esprit dans lequel nous l'avons acceptée.

C'est qu'en effet, Messieurs, dans les périodes de grandes crises économiques, financières et sociales, comme celles que nous traversons, il y a pour les honnêtes gens, pour les pères de famille, pour les patriotes, un devoir qui prime tous les autres, c'est de s'élever au-dessus des passions, des compétitions, des intrigues politiques, et de n'avoir plus qu'une seule pensée : savoir non pas sous

quelle forme et par qui le Pays sera gouverné, mais comment il sera gouverné et quel système il faudra suivre pour assurer la marche régulière, prudente et sage des affaires.

Or, vous savez ce qui se passe et comment nous glissons chaque jour davantage sur la pente qui mène fatalement, en politique, du jacobinisme à la commune, et en finances, du déficit à la banqueroute.

On vous avait promis la réconciliation et l'apaisement; on vous a donné un système d'espionnage, de dénonciation et de persécution, dont le résultat est d'obtenir, dans nos malheureuses communes, les irritations, les haines et comme une sorte de guerre civile !

On vous avait promis la liberté ; on vous a donné l'intolérance et l'oppression ; d'un bout du Pays à l'autre, les droits les plus sacrés, les libertés les plus saintes, celles qui touchent à la conscience et à l'autorité du père ont été indignement violées, et ceux-là sont, pour ainsi dire, frappés de mise hors la loi, qui ont le courage d'affirmer leurs opinions et leurs croyances !

On vous avait promis la paix et l'on vous a donné une état de choses cent fois pire que la guerre : une suite non interrompue d'aventures sans nécessité, sans utilité, sans profit, où sont venus se perdre comme dans un gouffre l'argent de nos économies et la vie de nos soldats, sans qu'une majorité docile aux ordres des Ministres ait même tenté de résister.

On vous avait promis l'économie et l'on vous a donné le plus effroyable gaspillage, et depuis que les 363, qui n'ont pas cessé de constituer la majorité dans les Chambres ont reçu de l'Assemblée nationale, après la liquidation de la guerre, des budgets en excédents, ils ont, par leurs dépenses folles, marché de déficits en déficits, et augmenté la dette de près de 8 milliards.

Voilà où nous en sommes ! Voilà ce qu'il faut faire cesser sans hésitation et sans retard, si l'on veut sauver le Pays de la catastrophe qui le menace, catastrophe qu'il est peut-être encore temps de prévenir, mais dont les conséquences, si on ne la prévenait pas, seraient désastreuses et sans remède.

Si vous nous choisissez pour vos représentants, nous ne faillirons point à ce devoir, et notre première préoccupation sera d'enlever le pouvoir à ceux qui, depuis dix ans, ne s'en sont jamais servi que pour semer dans nos campagnes la discorde et la méfiance, violer vos libertés les plus saintes et les plus chères, dilapider vos finances et éparpiller en de folles expéditions nos forces nationales.

Ensuite, nous jugerons à l'œuvre les Ministres qui leur succèderont, et c'est leur attitude qui règlera la nôtre.

Vous savez bien que, pas plus que vous, nous n'avons d'intérêt à amener dans le Pays de nouvelles révolutions; par conséquent, si les nouveaux Ministres, rompant avec les errements du passé, s'efforcent d'assurer le triomphe des idées de paix, d'économie et de sage liberté, ce n'est pas nous qui paralyserons l'exercice du pouvoir et la marche des affaires.

Si, au contraire, ils continuent le système de gaspillage, d'intolérance et d'aventures qui nous a menés où nous sommes, ils nous trouveront toujours résolus à défendre contre eux vos libertés, vos finances et le sang de vos enfants.

Telle sera notre politique, car nous estimons que c'est celle de la partie la-

borieuse et honnête de nos populations c'est-à-dire de ceux-là dont nous ambitionnons le suffrage.

Baron de Mackau.
Dugué de la Fauconnerie.
Vicomte de Banville.
Vicomte de Lévis-Mirepoix.
Vicomte de Turenne.
Roulleaux-Dugage.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Aux Électeurs.

Chers Concitoyens,

Candidats désignés par l'assemblée départementale du 28 août, nous venons solliciter vos suffrages.

Notre but politique est connu de tous; défenseurs de la Constitution, nous voulons éviter les révolutions et consolider le régime qui vient d'assurer au Pays quinze années de calme et de sécurité.

Opposés à ceux qui veulent troubler la France, nous repoussons tous les prétendants, quels qu'ils soient.

Nos adversaires sont ceux-là mêmes qui nous ont, sous différents régimes, conduits à notre perte; ce sont les ennemis éternels de la liberté et du progrès.

Coalisés dans un nouvel assaut contre le Gouvernement établi, ils veulent renverser la République, et, cependant, ils savent que la guerre éclaterait entre eux le lendemain de leur victoire.

Dans les Chambres, ils n'ont d'autre occupation que de chercher à rendre impossible un gouvernement régulier.

Dans le Pays, ils travaillent à inquiéter les esprits et les consciences.

Ils accusent la République des maux dont ils sont les principaux auteurs.

Ils lui reprochent d'avoir augmenté la dette publique, qui n'est que l'héritage obligatoire des gouvernements précédents.

Ils lui reprochent d'avoir créé un nouveau budget pour reconstituer le matériel de la Guerre et de la Marine, pour construire des chemins de fer, des canaux, des chemins vicinaux, des écoles; c'est-à-dire pour améliorer, dans des proportions inconnues jusqu'à ce jour, l'outillage matériel et intellectuel du Pays.

Ils lui reprochent d'avoir porté atteinte à la liberté de conscience, alors qu'elle a maintenu le Concordat, protégé les cultes reconnus, amélioré la condition des desservants, bâti des églises et des presbytères.

Ils lui reprochent d'avoir agrandi le domaine colonial de la France pour assurer le développement de son commerce et de son industrie.

Le Pays connaît la valeur de ces griefs.

Il connaît aussi ceux qui les inventent pour les besoins d'une cause désespérée.

Entre les représentants d'un passé à jamais disparu et les héritiers fidèles et respectueux des conquêtes de 1789;

Entre ceux qui veulent détruire en disant : *Unissons-nous, nous nous battrons après,* et ceux qui veulent conserver à la France la Constitution républicaine qu'elle s'est librement donnée, vous n'aurez pas de peine à choisir :

Vous voterez :

Pour ceux qui n'ont qu'un commun et ardent désir : s'efforcer de former une majorité de gouvernement stable;

Pour ceux qui sont fermement décidés à suivre une politique de progrès et de réformes, en s'appliquant plus particulièrement à la défense des intérêts de l'Agriculture et de l'Industrie ;

Pour ceux qui entendent maintenir énergiquement la paix avec le respect des droits et de la dignité de la France.

Électeurs de l'Orne, chers Concitoyens,

C'est en patriotes convaincus que nous nous présentons à vos suffrages. A vous d'apprécier si notre expérience et notre dévouement sont des titres qui valent ceux que le passé a légués à nos adversaires.

Albert Christophle, député, président du Conseil général de l'Orne;
Fleury, député;
Gévelot, député, vice-président du Conseil général;
Bansard des Bois, député, secrétaire du Conseil général, maire de Bellême.
Poupet, ancien maire d'Alençon, vice-président du Conseil général;
Boschet, maire d'Argentan.

PAS-DE-CALAIS

MM. DELLISSE, HERMARY, LEVERT, LEFEBVRE DU PREY, TAILLIANDIER, SENS (Édouard), DUSSAUSSOY, de ROSAMEL, ADAM (Achille), marquis de PARTZ, de LHOMEL, de CLERCQ.

(Élus le 4 octobre 1885.)

ÉLECTIONS DU 4 OCTOBRE 1885

Électeurs du Pas-de-Calais,

Nous nous présentons à vos suffrages, unis dans un sentiment commun de dévouement au Pays.

Au lendemain du 4 septembre, la France était en danger : vous avez vu alors tous les conservateurs se donner patriotiquement la main pour rétablir l'ordre et assurer la paix.

Par 147.000 voix contre 45.000, le scrutin de liste, maintenant rétabli, leur donna raison.

Aujourd'hui, la Patrie est de nouveau en danger, non plus devant l'ennemi, mais au dedans. Nous venons vous offrir la même abnégation et le même dévouement.

Désirant que, dans l'élection du 4 octobre, aucune équivoque ne puisse égarer vos consciences, nous tenons à vous déclarer tout d'abord que nous repoussons énergiquement la politique néfaste d'une majorité qui, depuis huit années, opprime le Pays.

Que vous avaient promis les républicains?

Tout.

Que vous ont-il donné ?

Rien.

Depuis 1876 seulement, les dépenses se sont accrues de 500 millions par an.

Les déficits accumulés dépassent trois milliards et demi. Voilà pourquoi vous êtes écrasés d'impôts; pourquoi vous voyez d'année en année s'élever la cote de vos contributions; pourquoi vous êtes à la veille de nouveaux emprunts et de nouvelles taxes.

Est-ce vrai ?

La liberté de l'enseignement a été entravée. On a banni Dieu de l'école,

chassé les sœurs et les aumôniers des hôpitaux, privé des dernières consolations les soldats de notre armée, et persécuté la religion tantôt avec violence, tantôt avec hypocrisie.

Les républicains ont-ils été plus heureux dans les encouragements qu'ils avaient annoncés aux commerçants et aux industriels?

L'année dernière, nous avons vendu à l'étranger pour un milliard 568 millions; nous lui avons acheté pour deux milliards 193 millions. Différence au désavantage du commerce français : 625 millions.

Quant à l'agriculture, Électeurs du Pas-de-Calais, regardez autour de vous.

Pendant que beaucoup d'usines chôment, laissant des ouvriers inoccupés, la culture se meurt ; la misère a remplacé dans les campagnes le bien-être d'autrefois. Dans un grand nombre de cantons, le cultivateur, à bout de ressources, est obligé d'abandonner la terre. Propriétaires et fermiers sont désespérés.

Est-ce vrai ?

Depuis quatre ans, nous sommes en guerre. Après Tunis, nous avons eu le Tonkin, puis l'Annam, la Chine, le Cambodge et Madagascar.

Le Tonkin, seul, nous a déjà coûté 500 millions; douze mille de nos enfants y sont morts, frappés par le fer ou par la maladie. Malgré les affirmations de paix du Gouvernement, l'on prépare de nouveaux renforts qui porteront à quarante mille hommes notre corps d'occupation dans cette contrée malsaine.

Avec tant d'argent dépensé, tant de bras perdus, que n'aurait-on pas fait en faveur de notre commerce et de notre agriculture ?

Électeurs du Pas-de-Calais,

Il est temps que tous ces abus aient un terme.

Voici ce que nous voulons :

Faire cesser la dilapidation de la fortune publique ;
Obtenir la diminution impôts par de sérieuses économies ;
Exiger la liberté de l'enseignement et le respect de toutes les croyances ;
Renoncer à des guerres insensées ;
Apporter enfin les plus énergiques et les plus rapides secours à l'agriculture, par des droits suffisamment protecteurs ; par l'abaissement des tarifs de chemins de fer ; par la création, trop longtemps retardée à votre détriment, du canal du Nord ; par la modification du service des vingt-huit jours, si préjudiciable à l'époque de la moisson.

Électeurs du Pas-de-Calais !

Nous nous posons en adversaires des hommes qui, par calcul ou par faiblesse, après s'être faits les complices d'une politique que vous réprouvez, vous prêchent aujourd'hui l'apaisement et la conciliation et vous promettent, à la veille des élections, l'économie, la paix et toutes les réformes qu'ils n'ont pas réalisées quand ils étaient au pouvoir.

Les républicains voient leur perte dans notre union. Ils cherchent à vous effrayer en vous menaçant de révolution et de guerre civile au lendemain de notre victoire; nous répondons que si la République venait à succomber sous le poids de ses fautes, le Gouvernement qui lui succéderait ne s'établirait qu'avec le libre assentiment de la Nation.

Le droit reposant sur cette large base s'imposerait ainsi sans trouble et sans violence à toutes les volontés.

Lefebvre du Prey, conseiller général, député sortant.
Levert, ancien préfet du Pas-de-Calais, député sortant.
Ach. Adam-Fontaine, ancien député.
De Clercq, conseiller général, maire d'Oignies, ancien député.
Dellisse, cultivateur et fabricant de sucre, conseiller général.
Dussaussoy-Hubert, ancien député, cultivateur.
Hermary, ingénieur civil, cultivateur, ancien secrétaire du comice agricole de Béthune, ancien député.
De Lhomel, vice-président de la Chambre de commerce de Boulogne, conseiller général.
Marquis **de Partz**, conseiller général, ancien député.
De Rosamel, conseiller général, ancien Sénateur.
Ed. Sens, ingénieur des mines, conseiller général, ancien député.
H. Tailliandier, cultivateur, conseiller général, maire de Fresnoy.

PUY-DE-DOME

MM. BARRIÈRE, GOMOT, LAVILLE, LE GUAY, GAILLARD, GUYOT-DESSAIGNE, DUCHASSEINT, CHANTAGREL, docteur BLATIN.

(Élus le 18 octobre 1885.)

ÉLECTIONS LEGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Aux Électeurs du département du Puy-de-Dôme.

Chers Concitoyens,

Candidats républicains choisis et présentés à vos suffrages par le Congrès départemental, nous avons accepté le mandat qui nous était confié.

Vous savez qui nous sommes.

Unis dans un dévouement absolu à la République, résolus de maintenir et de développer les institutions démocratiques que le suffrage universel a librement fondées, nous saurons les défendre avec énergie contre tous ses ennemis.

Chacun de nous a exposé son programme et n'abandonne aucun des engagements particuliers qu'il a contractés.

Mais nous sommes tous d'accord pour vouloir avec vous :

Conserver et affermir le Gouvernement de la République ;

Exclure les prétendants de toutes les fonctions électives et publiques, et réprimer, au besoin, tout acte d'hostilité de leur part ;

Réaliser toutes les réformes pratiques, dans l'ordre administratif, judiciaire et financier, réformes qui permettront, par une rigoureuse économie et par une plus équitable répartition des charges publiques, de dégrever les impôts qui pèsent si lourdement sur nos classes agricoles ;

Diminuer les frais de justice ;

Poursuivre le développement de l'instruction publique et répandre de plus en plus l'enseignement professionnel, si négligé par les régimes antérieurs, et cependant si nécessaire pour donner à nos ouvriers et à nos agriculteurs les moyens de lutter contre la concurrence étrangère ;

Exiger de tous le service militaire et le réduire à un maximun de trois ans ;

Réprimer avec vigueur les empiètements du clergé ;

Améliorer par la réorganisation de l'assistance publique, par la création de caisses de prévoyance et de secours pour les invalides du travail, la situation des ouvriers des villes et des campagnes, dont les intérêts ont été si utilement servis par les lois récentes sur les syndicats professionnels et les sociétés de secours mutuels.

La République n'a pas failli à son devoir de protection envers l'agriculture. Elle a dégrevé près de trois cents millions d'impôts, décrétés en 1871, pour réparer les désastres déchaînés par les criminelles folies du régime impérial ; elle a créé cent trente mille kilomètres de chemins vicinaux, plus de douze mille kilomètres de chemins de fer ; elle a couvert le pays d'écoles, gratuitement ouvertes à tous les enfants, sans distinction de classes, ni de cultes. Continuer et compléter cette œuvre d'amélioration doit être la tâche importante de la prochaine législature.

Si nous sommes vos élus, nous y consacrerons tout notre dévouement.

Electeurs,

Les ennemis de la République tentent un effort désespéré contre elle. Impérialistes et royalistes, divisés par des haines incurables, se coalisent pour détruire, sauf à s'entredéchirer ensuite au milieu d'une guerre civile sous laquelle ne tarderait pas à sombrer la prospérité publique.

Vous condamnerez cette politique de désastres et de renversement.

Vous n'écouterez pas ceux qui essaient de diviser les républicains, au moment où leur union est si nécessaire contre la réaction coalisée.

Vous saurez défendre vos droits et vos intérêts menacés. Vous maintiendrez avec énergie l'œuvre d'union et de discipline du Congrès départemental, en votant pour les neuf candidats désignés par lui à vos suffrages.

Vive la République !

Duchasseint, conseiller général, député sortant.
Barrière, conseiller général, président de la commission départementale.
Chantagrel, professeur de droit, conseiller général.
Guyot-Dessaigne, conseiller général, maire de Cunlhat.
Gomot, conseiller général, député sortant.
Le Guay, ancien directeur de l'Administration départementale et communale.
Laville, vice-président du Conseil général, député sortant.
Gaillard, conseiller général, député sortant.
Dr Blatin, conseiller général, maire de Clermont-Ferrand.

M. Blatin a, en outre, accepté le programme suivant :

PROGRAMME RADICAL.

Programme politique.

1° Mandat de courte durée avec un maximum ne dépassant pas trois ans.

Les députés devront rendre compte de leur mandat, une fois par an, au chef-lieu du département, et une fois par an au chef-lieu d'un arrondissement, quand 500 électeurs de cet arrondissement en feront la demande écrite.

Secret absolu du vote.

2° Revision de la Constitution. Nomination du Sénat par le suffrage universel ; règlement des conflits entre la Chambre et le Sénat par la réunion de ces deux assemblées.

Interdiction du cumul des fonctions salariées. Présence obligatoire aux séances ; défense du vote par procuration ; Incompatibilité des fonctions de Ministre et de celles de Député et de Sénateur.

3° Séparation de l'Église et de l'État ; suppression des biens de mainmorte et des congrégations religieuses, loi sur l'association, service militaire obligatoire pour les séminaristes ; abandon au prorata du budget des cultes aux communes.

4° Réforme judiciaire ; séparation complète et indépendance du pouvoir exécutif, du législatif et du judiciaire.

Extension de la compétence des juges de paix ; jury correctionnel.

Réduction des frais de procédure ; Revision égalitaire des codes.

5° Réforme administrative, loi de décentralisation.

Unité cantonale, extension des libertés communales ; constitution de grands centres provinciaux. Diminution des attributions du pouvoir exécutif, responsabilité effective des fonctionnaires.

6° Service militaire obligatoire pour tous sans exception réduit à une durée de trois ans au maximum ; suppression du volontariat ; augmentation du nombre des soutiens de famille.

7° Instruction obligatoire, laïque et gratuite ; multiplicité des bourses obtenues au concours pour l'enseignement secondaire et supérieur ; développement de l'instruction professionnelle agricole, industrielle et commerciale ; certificat d'études faites dans un établissement de l'État pour les jeunes gens se destinant aux carrières de l'État ; amélioration du traitement et relèvement du rôle des instituteurs et institutrices laïques.

Programme économique.

8° Condamnation de la politique d'aventures. Arbitrage international.

9° Équilibre du Budget. Réforme de l'impôt dans le sens le plus démocratique. Étude des moyens à employer pour arriver à la suppression des octrois.

Revision du cadastre, mobilisation de la propriété foncière. Réduction du nombre des fonctionnaires, suppression du cumul et réduction des gros traitements.

Réforme de l'impôt des boissons dans un sens équitable et libéral, c'est-à-dire, liberté de circulation, suppression de l'exercice et des privilèges.

10° Réduction des tarifs de chemins de fer, égalité de traitement pour les marchandises de même nature, quelle que soit leur provenance.

11° Développement des syndicats professionnels.

Unification des caisses de retraites, et retraites pour les invalides de l'industrie et de l'agriculture. Adjudications par lots et par spécialités.

Lois de protection au travail. Mise à la charge de la Nation des orphelins et enfants abandonnés.

Intérêts départementaux.

Extension du réseau de nos voies ferrées.

Construction des chemins de fer d'intérêt local.

Établissement du canal latéral à Allier.

Engagement de favoriser l'organisation de syndicats départementaux et régionaux de l'agriculture et de l'industrie.

COMITE REPUBLICAIN DE RIOM

Réunion du 27 septembre 1885.

Discours de M. Gomot, député.

Le 27 septembre 1885, quinze cents personnes remplissaient la vaste salle des fêtes pour recevoir les neuf candidats de la liste du congrès départemental.

Sur l'estrade se trouvaient MM. Gomot, député, *président d'honneur* du

comité républicain; Savarin, maire de Riom, *président*; Sauret, président du tribunal de commerce, et Clausels, avocat, *vice-présidents* ; Achalme-Allary, *secrétaire*. Venaient ensuite MM. Michel, conseiller général de Combroude, président de la commission départementale; La Jaunie, Grange, conseillers généraux; Vaillant, Miomandre, Mazuel, conseillers d'arrondissement.

A deux heures et demie précises, les candidats sont venus prendre place sur les sièges qui leur étaient réservés.

Sur des places spéciales se trouvaient les maires au nombre de 49, et les adjoints en nombre à peu près égal.

A peine les candidats étaient-ils introduits, qu'il n'y avait plus une place dans la salle; deux ou trois cents personnes se pressaient dans les escaliers.

M. Gomot, au nom du comité, a pris la présidence et a prononcé le discours ci-après dont le comité a voté l'impression et la distribution.

Messieurs,

Huit jours encore et la République sera vengée des outrages qu'on lui prodigue. Elle les supporte avec la sérénité que donnent la force et la conscience du droit; elle dédaigne de les réprimer, car elle respecte la liberté, même dans ses excès.

Nos ennemis nous combattent avec la violence du désespoir. Ils veulent supprimer les conquêtes de 1789, — assurer la suprématie du noble et du prêtre, — reprendre leurs priviléges, — réduire une fois encore le peuple à la servitude.

Leurs imprécations haineuses, leurs projets de vengeance audacieusement étalés vous donnent la mesure de tout le mal qu'ils feraient s'ils parvenaient à violer le pouvoir.

Ce n'est pas un gouvernement qu'ils cherchent à constituer, c'est un système de répression à outrance. Comme au 24 mai, comme au 16 mai, ils demandent un *sabre* pour Constitution. Le peuple bâillonné, garrotté, voilà leur idéal. (*Applaudissements.*)

Pour en faire une réalité, ils foulent aux pieds les principes, les traditions, la dignité, la Patrie, car, derrière l'union conservatrice, la guerre intestine se dresse comme une conséquence inéluctable.

Ils le savent bien : jamais la démocratie césarienne ne pactisera avec la légitimité cléricale. Ils veulent entrer par la même brèche dans notre République, mais une fois dans la place ils tourneraient leurs armes les uns contre les autres jusqu'à extermination. Je vois d'ici ces factions implacables se disputant le trône sur les ruines de mon Pays. (*Très bien! très bien!*)

Nous souffrons encore des crimes du régime personnel et nous recommencerions ces expériences douloureuses et funestes?

Ce serait à désespérer de notre Patrie.

Deux principes sont en présence : la République progressiste que nous représentons, — la monarchie rétrograde représentée par nos adversaires.

Quand on nous demande nos sentiments politiques nous répondons : « Nous sommes républicains ». Eux, au contraire, ils refusent de répondre. C'est qu'en effet, trois cris discordants sortiraient de leurs poitrines et jetteraient le trouble dans les rangs. (*Applaudissements.*)

Ils retiennent cet aveu qui serait un appel aux armes : orléanistes contre partisans du droit divin, victoriens contre jérômistes.

Mais la France clairvoyante a répondu pour eux. Elle a vu dans les brumes de l'avenir le Sedan politique que ces frères ennemis lui préparent après le Sedan militaire et elle leur a jeté à la face ce mot terrible : « Vous êtes les candidats de la guerre civile. » (*Vifs applaudissements.*)

Je vais plus loin. Un des trois partis, après des années de lutte, s'est établi sur les débris de tous les autres. Que fera-t-il ? Les gouvernements, comme les individus, ont l'instinct de la conservation. Le premier soin d'un pouvoir despotique sera de se débarrasser du suffrage universel. Comment, en effet, concilier l'autorité d'un roi avec cet instrument de progrès, de liberté et de contrôle qui déplace constamment la souveraineté, qui la fait passer de la tête couronnée au plus humble sujet ! L'Empire a dû le fausser un instant, mais depuis, il s'est trempé au contact des épreuves et il reste inaltérable aux mains de la démocratie qui, par lui, veut se faire sa place au soleil, qui veut, elle aussi, peser sur les destinées du Pays.

Aujourd'hui, il n'est pas un roi, pas un empereur qui puisse coexister avec le vote populaire, car chaque jour le souverain serait en butte à ses rudes atteintes et ces atteintes sont des écrasements.

Que les électeurs des campagnes y prennent garde ! Ils sont fiers d'être des citoyens, des électeurs. Eh bien ! je le leur dis en vérité : s'ils votent le 4 octobre contre la République, *ils auront voté pour la dernière fois.*

Le peuple comprend l'importance de ses droits ; il la comprendrait bien davantage le jour où il les aurait perdus. Prenons donc tous des résolutions viriles. Lorsqu'une nation se laisse enlever une de ses institutions de liberté, c'est qu'elle n'en est plus digne.

Sachons nous gouverner nous-mêmes.

Rappelons-nous les longs siècles d'oppression, les luttes de nos pères pour l'affranchissement et n'allons pas compromettre nos libertés dans une heure de défaillance.

Mais, rassurons-nous ! il y a dans l'état social d'une nation une logique qui ne se dément jamais.

La liberté, le progrès, la solidarité ne sont pas de vains mots. Ce sont des phares lumineux vers lesquels s'avancent irrésistiblement les peuples. Notre marche a été lente, mais à travers les obscurités de l'histoire on la voit se dessiner, fatale comme une loi naturelle.

Les privilégiés de la naissance ou de la fortune sèment devant elle des obstacles.

Vains efforts bientôt vaincus ! Voici la Révolution française qui commence son évolution. Avec elle les événements se précipitent, la pensée s'affranchit, la science se répand, les préjugés disparaissent. En moins de cent années, trois

monarchies et deux empires sont renversés par le souffle populaire et aujourd'hui, au siècle de la vapeur et de l'électricité, alors que nous avons conquis le droit de parler, d'écrire, de nous réunir et de nous associer, au moment où nous nous vantons d'être un peuple libre, on ose sérieusement nous proposer, pour me servir d'un vers célèbre, de revenir à l'antique esclavage? (*Applaudissements prolongés.*)

Je ne crierai pas pour finir la strophe vengeresse « aux armes, citoyens », mais je vous dirai « aux urnes! » puisque le bulletin de vote est devenu l'épée de combat.

Vous tous qui êtes ici, mes amis, vous pensez comme moi et je n'ai pas à vous convaincre. Mais, devant vos libertés menacées, ne vous contentez pas d'émettre un vote. Allez dans les campagnes rassurer les timides, éclairer les ignorants. Dites-leur que vous soutenez la cause de l'humble, du pauvre, du travailleur, non point contre la richesse et l'intelligence, mais contre le privilège et la tyrannie.

Dites-leur que la République a été un gouvernement d'ordre et de paix;

Dites-leur qu'elle a diminué la dette nationale ;

Qu'elle a augmenté nos possessions;

Qu'elle a défendu notre agriculture et notre industrie menacées;

Qu'elle a réduit à trois années le service militaire;

Qu'elle a créé pour les travailleurs des institutions de secours et de prévoyance.

La réaction conteste tout cela. Ne vous en étonnez pas! Elle va plus loin.

Elle nous reproche d'avoir fait respecter le drapeau national; — d'avoir bâti des écoles pour l'instruction du peuple; — d'avoir émancipé l'instituteur; — d'avoir créé des routes pour l'agriculture; — et même d'avoir payé les dettes de la monarchie et de l'empire.

Sur tous ces points nous sommes d'accord avec elle, car elle nous impute à griefs ce que nous revendiquons comme autant de titres d'honneur. (*Applaudissements prolongés.*)

Dites bien tout cela, car nous n'avons à craindre ni la réaction ni les réactionnaires. Nous n'avons à craindre que la calomnie. On ment sur les finances, on ment sur le budget, on ment sur la guerre, on ment sur tout. Opposez avec calme la vérité au mensonge : on en a toujours raison. (*C'est vrai! très bien!*).

Marchez hardiment dans la voie que je vous trace. Citoyens d'un pays libre, vous avez le nombre, la force, le droit. Que pourriez-vous craindre? La jactance et les menaces sont les armes des impuissants. Un pays comme le nôtre ne se laisse ni surprendre ni intimider.

Je viens, avec mes amis, de parcourir le département. Partout nous avons trouvé une population intelligente, courageuse, profondément dévouée à la cause républicaine. Partout on est venu au-devant de nous faire acte d'adhésion et de discipline.

Pourquoi? parce que le congrès départemental que nous représentons, présidé par un homme que la démocratie vénère (*applaudissements unanimes*), a eu pour base le suffrage universel devant lequel toutes les têtes doivent s'incliner,

et pour défenseurs les délégués issus du vote populaire. Rendons hommage à ces délégués! Nous les avons, dans tous les cantons, trouvés aux avant-postes, faisant respecter l'œuvre à laquelle ils avaient pris part, la défendant contre toutes les attaques. Nous en avons eu un frappant exemple à Thiers, où quelques délégués, avec cette ardeur que donne la jeunesse, ont fait en quelques heures la fusion entre toutes les nuances du parti républicain.

Ayez pour la République ces soins jaloux, protégez-la ou plutôt protégez-vous vous-mêmes, et si l'on vous dit que la République est menacée, répondez que l'on ne confisque pas les conquêtes d'une nation lorsqu'elles ont coûté tant de douleurs et tant de sang.

Depuis quinze ans, on vous annonce sa chute prochaine, et cependant, à chaque manifestation du suffrage universel, les conseils municipaux, les conseils d'arrondissements, les conseils généraux, la Chambre, le Sénat, ouvrent leurs sièges à des républicains : partout d'énormes majorités.

Et si vous voulez une nouvelle preuve de la vitalité de nos institutions, voyez ce qui se passe en ce moment. Quel autre gouvernement pourrait résister à ce système de lâches attaques et de dénigrement sans répression? Seule, la République est assez forte pour supporter la liberté.

On a dit : « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose. » Je n'en crois rien; de la calomnie, il ne peut rester qu'une chose : le mépris public pour les calomniateurs. (*Salves d'applaudissements.*)

M. Gomot a ensuite remercié les électeurs de leur empressement, ceux surtout, a-t-il dit, qui, venus des limites de l'arrondissement, n'avaient pas reculé devant un voyage de soixante kilomètres. Il a ensuite invité l'assemblée à se constituer en réunion et a pris place parmi ses collègues de la liste du congrès.

M. Savarin, maire, a été nommé président; MM. Michel, conseiller général, et Vaillant, conseiller d'arrondissement, ont été nommés assesseurs; M. Sauret a été nommé secrétaire.

M. Savarin a prononcé une allocution pour recommander au parti républicain l'union et la discipline sur la liste du Congrès.

MM. *Laville*, *Le Guay*, *Duchasseint*, *Guyot-Dessaigne*, *Gaillard*, *Blatin*, *Chantagrel* ont été successivement entendus. L'assemblée leur a fait à tous l'accueil le plus sympathique et a montré par ses applaudissements qu'elle était en parfaite communion d'idées avec eux.

Sur la proposition du Bureau, la réunion, à l'unanimité, a voté l'ordre du jour suivant :

« Les électeurs de l'arrondissement de Riom, réunis au nombre de quinze cents, après avoir entendu les candidats de la liste du congrès départemental du 23 août, déclarent donner à leur programme une complète approbation.

« En présence des efforts inouïs des partis hostiles à la République, ils estiment que l'union de tous les républicains est nécessaire, et qu'elle doit s'affirmer par une liste unique.

« Ils prennent à l'unanimité l'engagement de soutenir la liste des candidats du congrès dont les opinions représentent les aspirations du département. »

Le comité républicain de Riom se tient en permanence à la disposition des électeurs pour toutes les communications qu'ils voudront bien lui faire.

Savarin, président;
Sauret, vice-président;
Clausels, vice-président;
Achalme, secrétaire.

Paris, le 20 avril 1886.

A M. le président de la Commission des programmes électoraux.

Monsieur le Président,

Je n'ignorais pas que ma profession de foi, contenue dans une brochure de 32 pages in-8°, dépassait les limites ordinaires des programmes électoraux que vous publiez. C'est pourquoi, sur votre conseil, je me suis borné à vous adresser la substance des déclarations que cette brochure contient.

J'ai dit aux électeurs que si j'avais l'honneur d'être envoyé à la Chambre, je voterais:

1° La séparation des Églises d'avec l'Etat ;

2° La réforme des impôts dans le sens de l'impôt sur le revenu;

3° La laïcisation de l'instruction primaire qui viendrait s'ajouter à l'obligation et à la gratuité;

4° L'amélioration du sort des instituteurs;

5° L'incompatibilité du mandat de Député ou de Sénateur avec les fonctions publiques et avec les autres mandats électifs. J'ai ajouté que je donnerais l'exemple en ne me représentant pas aux élections prochaines des Conseils généraux;

6° Une décentralisation plus efficace que celle qui résulte des lois du 10 août 1871 et du 5 avril 1884;

7° La réforme sérieuse de la magistrature;

8° La revision de nos codes surannés ;

9° La réduction des frais de justice ;

10° Les lois destinées à faire droit aux justes revendications des travailleurs ;

11° J'ai dit que j'étais opposé aux expéditions lointaines qui appauvrissent les finances et l'armée de la République.

Tel est, en résumé, le programme sur lequel a été faite mon élection dans le département du Puy-de-Dôme.

Chantagrel.

BASSES-PYRÉNÉES

MM. d'ARISTE, LABAT, HARISPE,
comte de LUPPÉ, de LABORDE-NOGUEZ. (Élus le 4 octobre 1885.)
M. DESTANDAU. (Élu le 18 octobre.)

CIRCULAIRE

**adressée aux Électeurs des Basses-Pyrénées
par les candidats conservateurs.**

Chers Compatriotes,

D'après la nouvelle loi électorale, le département des Basses-Pyrénées doit élire six députés au scrutin de liste.

Une réunion de délégués de tous les arrondissements nous a désignés pour porter et défendre dans la lutte électorale le drapeau conservateur.

C'est sous ce drapeau que nous venons ensemble nous présenter au suffrage universel.

Il ne s'agit pas, en ce moment, de changer les institutions qui nous régissent; un jour viendra où la parole sera rendue à la France, et, quand elle aura parlé, chacun, sans abdiquer ses convictions, se soumettra à la loi du Pays.

Aujourd'hui, c'est la politique républicaine qui comparaît devant vous; nous l'avons toujours réprouvée et combattue. Notre élection sera une protestation énergique contre cette politique, aussi funeste aux intérêts matériels qu'aux intérêts moraux du Pays.

Un athéisme persécuteur, les réductions annuelles et la supression prochaine du budget des cultes menaçant le libre exercice de notre religion;

L'enseignement primaire, d'où l'on a banni jusqu'au nom de Dieu, faisant ainsi violence au père de famille dans sa conscience et dans son autorité;

L'unité et la stabilité de la famille ébranlées par la loi qui a rétabli le divorce;

La magistrature atteinte dans son indépendance par la brèche faite à son inamovibilité.

Voilà les ruines morales que nous nous efforcerons de relever.

Si nous examinons la situation matérielle, que voyons-nous?

Nos finances livrées au désordre et au gaspillage;

Les constructions scolaires et les grands travaux publics prenant des proportions colossales et rompant l'équilibre de nos budgets;

L'augmentation incessante des dépenses et des impôts nécessaires pour y faire face;

Les dégrèvements toujours promis à l'agriculture et toujours ajournés;

Crise industrielle, crise agricole, la gêne, le malaise, bientôt la misère, catastrophe financière imminente.

Voilà ce qu'a produit en huit ans la politique républicaine.

Après ces entraînements coupables, les funestes aventures de la politique coloniale :

La guerre du Tonkin, cette expédition aussi stérile que ruineuse, engagée sans l'assentiment préalable du Parlement, où plus de 400 millions sont déjà engloutis, où plus de cinq mille de nos enfants ont trouvé la mort, pour aboutir à un traité moins avantageux que celui qui nous était offert avant la guerre; et cependant rien n'est fini : la moitié du Tonkin reste à conquérir, et une guerre nouvelle commence dans l'Annam !

Nous opposer à toutes nouvelles aventures; restreindre courageusement celles où nous sommes engagés, dans toute la mesure permise par l'honneur et le véritable intérêt national; tel sera notre devoir : nous saurons le remplir.

Nous vous avons exposé le bilan de la politique républicaine; vous voyez la pente sur laquelle elle entraîne le Pays.

La France veut-elle s'y abandonner?

Est-elle, au contraire, résolue à remonter le courant qui l'entraîne aux abîmes?

Voilà la question qui se pose et que vous avez à résoudre.

Si, comme nous, vous voulez rendre aux intérêts moraux et religieux les garanties qui leur sont dues; si, comme nous, vous voulez donner au Pays une paix digne et féconde à l'extérieur, l'ordre et l'économie à l'intérieur, pour faire renaître une prospérité aujourd'hui compromise, votez pour vos amis dévoués et indépendants.

Leur unique ambition sera de défendre vos droits et vos libertés.

D'Ariste, ancien député des Basses-Pyrénées.
Destandau, propriétaire, ancien maire d'Orthez.
Harispe, ancien député des Basses-Pyrénées, conseiller général.
Labat, député sortant.
De Laborde-Noguez, conseiller général, maire d'Ustaritz.
Comte L. de Luppé, ancien député élu des Basses-Pyrénées.

HAUTES-PYRÉNÉES

MM. CAZEAUX, marquis de BRETEUIL, FÉRAUD, SOUCAZE.

(Élus le 4 octobre 1885.)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Electeurs des Hautes-Pyrénées,

Vous devez, le 4 octobre, choisir vos Députés.

Nos adversaires ne semblent rechercher, dans ce scrutin, que la satisfaction d'un intérêt de parti.

La question est plus haute : il s'agit de l'intérêt de tous et de l'avenir de la France.

L'heure est venue pour vous de juger les actes de ceux qui ont assumé la responsabilité des fautes commises depuis huit ans; de ceux qui, après avoir toujours usurpé le pouvoir par l'émeute, ne craignent pas de nous traiter aujourd'hui de révolutionnaires avec aussi peu de vérité qu'ils nous appelaient autrefois les candidats de la guerre.

Que vous avaient-ils promis et que vous promettent-ils encore?

La paix religieuse?

Est-ce ainsi que l'on qualifie, dans un département catholique, l'interdiction absolue du catéchisme dans les écoles, la suppression des bourses des séminaires et tant de mesures hypocrites dirigées contre la religion ?

La prospérité matérielle?

Mais l'agriculture n'est-elle pas accablée par des charges de toute sorte et laissée sans secours? Le commerce et l'industrie ne subissent-ils pas une crise de plus en plus grave? La gêne n'est-elle pas universelle?

Les dépenses annuelles du gouvernement n'ont-elles pas été augmentées de plusieurs centaines de millions et nos dettes accrues de plusieurs milliards ?

Que chacun de vous compare ce qu'il payait d'impôts il y a quelques années avec ce qu'il paye aujourd'hui, et qu'il réponde lui-même à ceux qui parlent de dégrèvements opérés.

Et durant ce temps, pas même un kilomètre de chemin de fer n'a été fait dans les Hautes-Pyrénées!

La paix a l'extérieur?

Ils vous l'avaient bien promise, ceux qui ont voté cette funeste guerre du Tonkin, poursuivie à six mille lieues de la Patrie... folle entreprise qui ne pouvait nous rien rapporter, et qui déjà nous a coûté des milliers d'hommes et des centaines de millions.

A vous d'apprécier les promesses et les résultats.

Si vous approuvez une telle politique, si vous êtes satisfaits d'une telle situation, à vous de le dire!

Mais si, comme nous, vous voulez sauvegarder la religion et les droits des pères de famille;

Si, comme nous, vous voulez la suppression rigoureuse de toute dépense inutile, et la diminution des charges qui pèsent si lourdement sur tous;

Si, comme nous, vous voulez qu'au lieu de disperser l'argent des contribuables aux quatre coins du globe, il soit réservé pour l'exécution de grands travaux publics vainement réclamés par notre région;

Si, comme nous, vous voulez la paix, la paix vraie et féconde, si vous voules fermer au plus tôt ce gouffre du Tonkin, où s'engloutiraient encore tant d'hommes et tant de millions, au péril, peut-être, de la sécurité nationale,

Vous voterez pour nous.

Chers Compatriotes,

Les adhésions si vives, les sympathies si cordiales qui nous viennent de toutes parts ont déjà montré que nos sentiments sont bien les vôtres.

Allez au scrutin avec pleine confiance, pour défendre vos intérêts et vos droits.

Le salut du Pays est dans vos mains.

Cazeaux, député, maire de Bénac, conseiller général.
Breteuil, ancien député d'Argelès.
Féraud, ancien préfet des Hautes-Pyrénées.
Soucaze, conseiller général des Hautes-Pyrénées.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

MM. Édouard VILAR, Émile BROUSSE, Charles FLOQUET.

(Elus le 18 octobre 1885.)

LETTRE DE M. ÉMILE BROUSSE
à M. le Président de la Commission des programmes électoraux.

Paris, le 6 mai 1886,

Mon cher Président,

J'ai eu beaucoup de peine à me procurer un numéro du journal publiant le programme adopté par le Congrès radical socialiste des Pyrénées-Orientales.

Il n'a été revêtu d'aucune signature de candidats; M. Floquet n'était même pas à Perpignan. Je crois donc que vous avez raison de le faire suivre des deux déclarations que vous avez dans le dossier (sous forme d'adresse aux électeurs), et qui constituent deux engagements séparés et distincts.

Votre bien dévoué,

Émile Brousse.

PROGRAMME RADICAL SOCIALISTE
pour la législature de 1885
adopté par le Congrès de l'Union radicale socialiste.

1° Condamnation de l'affaire du Tonkin. Politique de paix. Organisation commerciales des colonies;

2° Égalité pour tous et réduction du service militaire. Unification des retraites et des demi-soldes ;

3° Revision constitutionnelle. Suppression du Sénat. Souveraineté du suffrage universel ;

4° Séparation des Églises et de l'État ; suppression du budget des cultes ; mesures de précaution contre la mainmorte et dispositions transitoires ;

5° Équilibre du budget. Économies par la décentralisation administrative. Impôt sur le revenu. Réforme du régime des boissons. Dégrévement pour la production et la consommation. Suppression des prestations ;

6° Protection et émancipation du travail. Instruction gratuite à tous les degrés après concours. Enseignement professionnel et agricole. Liberté d'association garantie. Assurances par l'État. Caisse des invalides du Travail. Crédit agricole. Revision des tarifs de transports. Participation aux bénéfices des concessions publiques. Amélioration du sort des Instituteurs et des petits fonctionnaires ;

7° Élection des magistrats avec conditions d'éligibilité. Jury correctionnel. Extension de la compétence des juges de paix. Réforme de la procédure civile et de la loi sur les faillites. Réduction des frais de justice. Assistance judiciaire facilitée.

Le député s'engage à rendre compte de ce mandat au moins une fois par an.

Il demandera l'exécution des travaux nécessaires pour les irrigations et pour la défense de la frontière dans les Pyrénées-Orientales.

Il soutiendra le vinage à prix réduit, en attendant la revision des traités de commerce.

Il ne fera partie d'aucune société financière et refusera tout cumul de fonctions salariées ou en opposition avec le programme ci-dessus.

COMITÉ RÉPUBLICAIN

de l'Union radicale-socialiste.

Aux Électeurs du Département des Pyrénées-Orientales.

J'accepte la candidature qui m'a été offerte, mais je ne veux aucun malentendu entre vous et moi.

Je suis ce que j'étais en 1882, et ma conduite sera, dans l'avenir, conforme à celle que j'ai suivie dans le passé.

Toutes les calomnies peuvent se déchaîner contre moi ; je suis résolu à ne répondre à aucune.

Quoi qu'on en dise, ce n'est pas moi qui provoquerai jamais la discorde parmi les républicains. Ma vie tout entière proteste contre cette accusation.

Aujourd'hui comme hier, comme toujours, je fais appel à l'union de tous les républicains, pour la réalisation du progrès social et des réformes radicales inscrites dans le programme de la démocratie, depuis 1869 jusqu'en 1881.

Je veux cette réalisation par l'action de la liberté, non par la dictature ou la violence.

Je regrette qu'une lutte électorale s'établisse entre des républicains, mais l'honneur ne me permet pas de décliner la candidature : Député sortant, je dois être jugé par le peuple auquel j'ai rendu mes comptes.

Vous n'entendrez, d'ailleurs, sortir de ma bouche aucune parole qui puisse blesser mes adversaires.

Je vous appelle à me juger sur mes actes de serviteur fidèle et déjà ancien de la démocratie.

Charles Floquet, député sortant.

Citoyens électeurs,

Nous avons accepté, comme un honneur et un devoir, la candidature qui nous a été offerte par les Congrès de Perpignan, Céret et Prades.

Vous pouvez compter sur notre dévouement absolu à la cause démocratique ; nous ferons tous nos efforts pour faire aboutir le programme des revendications politiques et sociales de 1869 et 1881.

Vous nous connaissez par nos actes et nos votes. L'un de nous a représenté la deuxième circonscription de Perpignan à la Chambre des Députés ; l'autre, le canton d'Olette au Conseil général.

Nous avons la confiance que vous voterez pour la liste que les Congrès radicaux des trois arrondissements vous présentent comme offrant les garanties désirables au double point de vue des intérêts politiques et matériels du département.

Edouard Vilar, Conseiller général ;
Émile Brousse, Député sortant.

HAUT-RHIN (BELFORT)

M. Armand VIELLARD, élu le 4 octobre 1885.

M. KELLER, élu le 18 octobre 1885.

PROFESSION DE FOI

de MM. Keller et Viellard pour les élections du 4 octobre 1885.

Chers Compatriotes,

Nous ne sommes ni des hommes de désordre ni des hommes d'opposition systématique.

Associés pour la défense des intérêts conservateurs sur le terrain légal, nous réclamons l'ordre et la liberté, sans lesquels il n'y a pour la France ni honneur, ni sécurité. Et nous répudions énergiquement la politique suivie par la majorité de la dernière Chambre.

Ériger la dénonciation en système et exercer sur les fonctionnaires grands et petits une inquisition tyrannique qui dépasse tous les abus du passé;

Opprimer la liberté des pères de famille et prétendre leur imposer l'école sans Dieu, comme s'il pouvait exister une éducation en dehors de toute croyance religieuse;

Gaspiller dans d'inutiles expéditions, comme celles de Chine, du Cambodge, de Madagascar et du Tonkin, nos ressources militaires et le sang de nos soldats, si précieux ici pour la protection du vieux sol sacré de la Patrie, pour la défense de l'indépendance nationale que ces folies peuvent compromettre;

Accumuler 500 millions de déficit au budget ordinaire, 2 milliards d'emprunts au budget extraordinaire, et nous condamner à de nouveaux impôts, si l'on n'arrête pas ces dépenses stériles et insensées;

En un mot, mettre en péril nos finances, notre agriculture, notre commerce, notre industrie et jusqu'à notre nationalité,

Voilà ce qu'a fait la majorité élue en 1881!

Électeurs,

Voulez-vous continuer cette politique néfaste?

Elle nous appauvrit au dedans et nous affaiblit au dehors, en face des puissances européennes, qui concentrent leurs forces, tandis que nous les éparpillons.

Y persister serait marcher à la décadence définitve, à la ruine irrémédiable.

Ce serait un plus grand péril encore pour nous Belfortains, qui sommes, à l'Est, l'avant-garde de la France.

Agriculteurs, ouvriers, travailleurs,

Qui, tous réunis, êtes la force du Pays,
N'écoutez ni les promesses, ni les menaces,
Sachez que nous sommes des vôtres,
Et comprenez vos véritables intérêts.

C'est avec confiance que nous faisons appel à votre bon sens et à votre patriotisme.

Émile Keller, ancien député.
Armand Viellard, maître de forges.

RHONE

MM. BALLUE, Édouard THIERS, Henri MARMONIER, Louis MILLION, CHAVANNE, THÉVENET, LAGRANGE, GUILLAUMOU, BURDEAU, ROCHET, JACQUIER.

(Élus le 18 octobre 1885.)

COMITÉ CENTRAL DÉPARTEMENTAL
des républicains radicaux du Rhône.

MANDAT LÉGISLATIF
Adopté dans les réunions plénières des 15 et 16 août 1885.

Le Comité Central Départemental des Républicains radicaux du Rhône :

Considérant que la République étant désormais au-dessus de toute atteinte, le nouveau Parlement, débarrassé des préoccupations et des luttes de la première heure, devra aborder résolûment la réalisation des réformes démocratiques et sociales que le Pays attend de ses mandataires;

Considérant que la fondation définitive de la République ne doit servir que de préface à l'organisation d'un état social nouveau, destiné, en réparant les injustices des régimes déchus, à mettre toutes les institutions administratives, politiques et sociales en harmonie avec les principes de solidarité et de justice qui forment la base légitime des revendications populaires;

Convaincu, au surplus, que tous les progrès s'achètent chèrement, qu'ils ne sont souvent réalisables que par des conquêtes graduelles et ininterrompues, que les obstacles qui s'opposent aux réformes les plus indispensables et les plus impatiemment attendues ne peuvent être surmontés que par l'union sincère, dans le Pays, de toutes les forces démocratiques et par la formation, dans le

Parlement, d'une majorité compacte, incompatible avec l'existence de groupes multiples, devenant irréconciliables et servant les ambitions personnelles ou les surprises parlementaires;

Rappelle que le premier devoir des représentants du département sera de poursuivre avec fermeté et sans relâche la marche en avant de la démocratie, et, tout en restant à l'avant-garde du parti radical, de ne jamais compromettre le succès de toute réforme, même partielle, qui serait immédiatement réalisable;

Et leur présente, pour être accepté et signé par eux, avec engagement d'honneur de travailler immédiatement à sa réalisation, le mandat législatif suivant :

Article premier. — Entreprendre la réforme de notre organisation administrative par la simplification des rouages : la réduction au strict minimum de tous les emplois administratifs : la suppression des sous-préfectures et des trésoreries générales. Poursuivre la décentralisation, notamment par l'extension des pouvoirs des Conseils généraux et le développement des franchises municipales, qui doivent être aussi étendues que possible, dans la limite des intérêts généraux et du maintien de l'unité nationale.

Art. 2. — Expulser du territoire de la République les membres des familles ayant régné sur la France, et faire restituer à la Nation les quarante millions qui ont été illégitimement attribués à la famille d'Orléans.

Art. 3. — Imposer les mêmes charges militaires à tous les citoyens, sans privilège ni exception : réduire le service militaire à trois années.

Art. 4. — Réformer l'assiette de l'impôt pour répartir avec plus de justice les charges sociales; étudier notamment l'établissement de l'impôt proportionnel sur le revenu; procéder à la revision du cadastre; augmenter les droits sur toutes donations ou dispositions testamentaires entre étrangers et affecter exclusivement le produit de cette augmentation à l'amortissement de la dette publique. Créer une taxe de séjour sur les étrangers résidant en France.

Art. 5. — Développer les institutions de bienfaisance et de secours mutuels, les orphelinats laïques et les hospices pour les infirmes et les invalides du travail; créer une caisse nationale de retraites, obligatoire pour tous les citoyens.

Art. 6. — Poursuivre la laïcisation complète de toutes les institutions publiques, de quelque nature qu'elles soient; la restitution aux communes des biens de mainmorte, la suppression du budget des cultes et la séparation des Églises et de l'État.

Art. 7. — Organiser rapidement l'enseignement professionnel, créer des écoles de commerce et d'agriculture, assurer la gratuité des hautes études aux enfants du peuple reconnus aptes après concours.

Art. 8. — Poursuivre la réorganisation judiciaire et plus spécialement diminuer les délais et frais de justice; étendre la compétence des juges de paix; restreindre le nombre des tribunaux et reviser l'instruction criminelle.

Art. 9. — Créer des chambres consultatives du travail et de l'agriculture analogues aux chambres de commerce.

Art. 10. — Apporter la plus stricte économie dans le vote du budget et des crédits supplémentaires.

Art. 11. — S'inspirer de la liberté des échanges et des intérêts généraux du commerce, de l'industrie et de l'agriculture dans les traités internationaux, les tarifs des douanes et des chemins de fer.

Art. 12. — Assurer à la France les bénéfices qui doivent résulter des sacrifices qu'elle a faits pour ses possessions coloniales; créer une école consulaire.

Art. 13. — Se rallier à une revision largement démocratique de la Constitution, notamment en ce qui concerne le mode de recrutement, les attributions financières et l'initiative parlementaire du Sénat.

Art. 14. — Interdire le cumul des fonctions rétribuées ; interdire aux membres du Parlement de siéger dans les conseils des sociétés financières.

Art. 15. — Proclamer, en toutes circonstances, ce principe formel que les ministères ont pour devoir de ne se retirer que devant la majorité des voix républicaines.

Enfin, s'inspirer dans toutes les circonstances difficiles, des sentiments des électeurs réunis en comité départemental (1).

Certifié conforme :

Le Président : A. Boiron.
Le Secrétaire : L. Bard.

---

(1) Ce programme a été accepté par les candidats élus.

HAUTE-SAONE

MM. BAIHAUT, Gaston MARQUISET, élus le 4 octobre 1885.

MM. LEVREY, VERSIGNY, NOIROT, élus le 18 octobre.

Messieurs les Électeurs et chers Concitoyens,

Nous vous demandons de consacrer, par votre vote, le choix qu'a fait de nous le Congrès départemental du 19 juillet, comme candidats du parti républicain à la députation.

Ce que nous sommes, vous le savez; voilà bientôt dix ans que quatre d'entre nous vous représentent au Parlement, et notre passé — que vous avez approuvé en renouvelant plusieurs fois notre mandat — vous est le plus sûr garant de notre conduite à venir.

Tous les cinq, nous sommes étroitement unis dans la même pensée politique :

Constituer une majorité de gouvernement, indispensable pour assurer les réformes nécessaires;

Épargner au Pays les secousses et les discussions stériles, qui troublent le travail et alarment les intérêts ;

Rechercher sans relâche les moyens de conjurer la crise dont souffrent cruellement le commerce, l'industrie et surtout l'agriculture;

Maintenir l'ordre et l'économie dans nos finances, rendre la répartition des impôts plus juste et moins lourde aux contribuables;

Partisans résolus de la paix, nous voulons, en même temps, conserver intact notre domaine national, et tenir, toujours et partout, haut et ferme, le drapeau de la France.

Telle est la tâche qui nous est imposée et que nous saurons accomplir; elle est assez complexe pour occuper la prochaine législature.

Messieurs les Électeurs,

Qui voyez-vous, en face de nous?

Les ennemis de la République.

Le seul lien qui les unit, c'est la haine de ce qui est.

Ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent à la place de la République, ils n'osent pas et ils ne peuvent pas vous le dire.

Votre patriotisme ne se laissera pas égarer par les calomnies de ce parti sans nom.

Vous infligerez une défaite éclatante à ces revenants d'un passé condamné, qui n'hésitent pas à risquer l'avenir du Pays pour la satisfaction de leurs seules ambitions.

Et vous voterez pour les candidats républicains, lesquels représentent le progrès, la sécurité, la paix : conditions nécessaires de la prospérité nationale.

Vive la République!

Baïhaut, député sortant.
Levrey, agriculteur.
Gaston Marquiset, député sortant.
Noirot, député sortant.
Versigny, député sortant.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 18 OCTOBRE 1885

Chers Concitoyens,

Les résultats incomplets du 4 octobre ont profondément remué tous les républicains.

Il n'est plus question de s'endormir, de récriminer, de se désunir.

Tous sont debout, pleins d'ardeur, la main dans la main, pénétrés de leur devoir, résolus à le remplir vaillamment.

Pour réussir, il ne faut que le vouloir.

Baïhaut et Marquiset sont déjà nommés et nous montrent la route ; sans une division regrettable, la liste entière passait au premier tour.

Qui donc pourrait douter du succès définitif?

N'avons-nous pas réussi au 16 mai, quand la réaction était toute-puissante?

N'est-ce pas encore la République qui est menacée?

Renoncerons-nous à nos droits, à nos libertés, à notre titre de citoyen?

Est-ce à de nouvelles révolutions ou à la guerre civile que vous demanderez le remède à la crise agricole ou commerciale?

Mettrons-nous à la tête du département et de la France des hommes qui disent aux républicains : « Si nous revenons au pouvoir, vous n'avez qu'à vous bien tenir ».

Non ! non ! Les républicains ne craignent pas la lutte. Ils s'y retrouvent tout entiers avec leurs souvenirs, leurs aspirations, leur foi, leur courage.

Nos voisins de l'Est, qui ne se sont ni divisés, ni abandonnés eux-mêmes, le Doubs, les Vosges, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle ont culbuté les réactionnaires.

Vienne donc le 18 octobre, et la Haute-Saône, à son tour, en aura raison!

Pour nous, forts des suffrages que nous venons d'obtenir, nous restons fermes et inébranlables dans nos convictions, confiants dans la sagesse et la clairvoyance du suffrage universel.

Nous portons d'une main assurée le drapeau de la République. Nous l'élevons au-dessus de toutes les rancunes et de toutes les défaillances, et en voyant les bons citoyens se grouper autour de lui pour le défendre, nous sommes certains de la victoire.

Dr Levrey, agriculteur.
Noirot, député sortant.
Versigny, député sortant.

SAONE-ET-LOIRE

MM. SARRIEN, GUILLEMAUT
(Élus le 4 octobre 1885.)

MM. Henri de LACRETELLE, BOULLAY, LORANCHET, BOYSSET, SIMYAN, PRUDON, MAGNIEN
(Élus le 18 octobre).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

CONGRÈS GUILLEMAUT

Proclamation.

Citoyens !

Vous savez ce qu'a été le Congrès Guillemaut, vous savez qu'il était ouvert à tous les républicains, et qu'il avait pour but de faire l'union entre eux par l'élaboration d'une liste unique et d'un programme commun.

Vous savez comment une fraction du parti républicain a refusé son concours à cette œuvre de bonne et féconde politique.

Il ne nous appartient pas de fixer les responsabilités qu'entraîne pour ses auteurs en présence de l'ennemi commun une aussi regrettable division des forces républicaines.

Mais il est de notre droit et de notre devoir d'affirmer et de défendre, devant les électeurs du département de Saône-et-Loire, les résolutions prises par ce grand congrès départemental où avaient pris place les délégations régulières de 41 cantons.

Ces résolutions, elles sont contenues et résumées dans le programme po-

litique voté par le congrès et dans le choix des candidats chargés d'en poursuivre la réalisation.

Ces candidats, vous les connaissez. Ce sont tous de vieux républicains ayant tous donné à la République des gages éclatants de fidélité et de dévouement désintéressé.

Le programme vous le connaissez aussi : c'est le programme du parti républicain gouvernemental. Avant d'être acclamé par le congrès de Saône-et-Loire, il avait été, aux applaudissements de la France républicaine, exposé avec éclat par M. Brisson, ce républicain intègre et éprouvé, chef du ministère actuel, que les prétendus radicaux s'apprêtent pourtant à combattre.

Ce programme qui affirme l'esprit de progrès, mais qui tient compte, en même temps, des réalités de la vie nationale : vous l'acclamerez aussi, car vous y verrez l'avenir de la République, la grandeur et la sécurité de la France.

Aux urnes donc, républicains : vous avez à choisir entre ceux qui veulent consolider et développer la République et ceux qui la compromettront par des revendications chimériques et périlleuses. Votre choix est fait, mais n'oubliez pas que la victoire est à ceux qui savent la mériter par leur énergie et leur discipline.

Vive la République !

Pour les Comités républicains :

MM. André, avocat à Autun ;
Cottin, à Simandre ;
Daviot, maire de Saint-Léger-sur-Dheune ;
Deschaintre, adjoint au maire de Charolles ;
Gelot, maire de Guisery, conseiller d'arrondissement ;
Gerbe, avoué à Charolles ;
Guillemin, avoué à Mâcon ;
Malfroy, adjoint au maire de Chalon, conseiller d'arrondissement ;
Perrier, maire d'Autun.

Programme (1).

Finances. — Économie stricte dans la gestion des finances du Pays ; organisation d'un sérieux amortissement de la dette publique ; étude d'un projet de conversion des dettes perpétuelles en dettes amortissables ; étude d'un projet de réforme de l'impôt sur les boissons afin de répartir cet impôt d'une façon plus équitable et de supprimer les vexations et les tracassements de l'exercice ; étude d'un projet d'impôt sur le revenu devant avoir pour projet et pour effet de répartir plus équitablement les charges du Pays.

(1) Seul programme accepté par M. Lucien Guillemaut.

Instruction publique. — Organisation de l'enseignement professionnel ; bourses d'enseignement supérieur ou secondaire, à la suite de concours, en faveur des élèves les plus méritants de l'enseignement primaire ou de l'enseignesecondaire.

Affaires étrangères. — Étudier la réorganisation des consulats ; choisir le personnel de façon à ce qu'il puisse rendre à l'industrie et au commerce français les services qu'ils sont en droit d'en attendre au point de vue des renseignements concernant les débouchés ou la concurrence étrangère.

Justice. — Réforme de l'organisation judiciaire dans le but de rendre la justice plus rapide et moins coûteuse.

Agriculture et commerce. — Étudier le moyen de reviser sérieusement les tarifs de transport par chemin de fer, de façon à ce que notre agriculture, notre commerce, notre industrie, puissent lutter avantageusement contre la concurrence étrangère. Suppression des prestations.

Cultes. — Application stricte du Concordat. Adoption de toutes les mesures ayant pour but de préparer, pour l'avenir le plus rapproché, la séparation de l'Église et de l'État, c'est-à-dire l'abrogration du Concordat et la suppression du budget des cultes.

Intérieur. — Réduction du nombre des sous-préfectures ; étude d'une loi concernant la liberté d'association pour les citoyens libres.

Guerre. — Le droit commun pour tous les Français, par conséquent suppression de tous les privilèges de quelque nature qu'ils soient.

Mesures de police. — Expulsion des prétendants.
Garanties de la liberté. — Vote sous enveloppe.

Candidats républicains :

MM. Margue, député sortant ;
Sarrien, — Ministre des Postes et Télégraphes ;
Félix Martin, —
Gilliot, —
Lucien Guillemaut, député sortant, président de la Société d'agriculture de Louhans ;
Bouthier de Rochefort, député sortant ;
Bouilloud, conseiller général, vice-président de la Société d'agriculture de Charolles ;
Lacroze, maire de Chalon ;
Josserand, avocat, directeur du *Progrès*.

ÉLECTIONS DU 4 OCTOBRE 1885

LE CONGRÈS RADICAL DU DÉPARTEMENT

Aux Électeurs de Saône-et-Loire.

Citoyens,

Profondément pénétrés de la gravité de la situation, nous adressons un pressant appel à votre raison et à votre patriotisme.

La République a été légalement proclamée, il y a dix ans, aux applaudissement du peuple. Mais les espérances qui l'avaient saluée, ont été ajournées sans cesse depuis lors, et le découragement ou l'irritation se sont produits.

Il est temps que les institutions républicaines soient assises sur de fermes bases.

Nous voulons que les citoyens puissent penser, parler, écrire, se réunir, s'associer, en toute liberté; de telle sorte que l'opinion publique se forme et se dégage dans la plénitude de sa maturité et de sa puissance.

Ainsi, seulement, peut s'exercer la souveraineté effective de la Nation à laquelle on prétend aujourd'hui substituer l'autorité et la direction d'en haut, à la manière des monarchies.

A ces libertés se rattachent étroitement :

D'une part, la vie communale, actuellement étranglée par une administration paperassière, tracassière et hautaine ;

D'autre part, les syndicats, organes essentiels de la vie agricole, commerciale et industrielle, étouffés aujourd'hui par une législation oblique et sournoise.

Nous voulons la réforme du Sénat, instrument de résistance inventé contre le suffrage universel.

Nous voulons l'abolition du Concordat, ce marché passé, il y a près d'un siècle, entre un despote et un pape, et qui ne peut lier la République française de 1885.

Ce n'est pas de persécution qu'il s'agit ici ; c'est de liberté. — Que l'Église vive librement ; qu'elle chante et prie à sa manière ; mais qu'elle vive sans le concours de l'État, payée par ses seuls fidèles, soumise au droit commun, sans immunités et sans privilèges.

Nous voulons une magistrature qui, au lieu de rester asservie dans la main du pouvoir exécutif, devienne un grand et impartial arbitrage institué directement par le choix des citoyens, et rendant une justice prompte, ferme, dix fois moins coûteuse qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Nous voulons que les bases de l'impôt deviennent équitables. Nous voulons que les taxes de consommation qui pèsent d'un poids égal sur le pauvre et sur le riche disparaissent pour faire place à l'impôt proportionnel, calculé sur l'importance des revenus et de la fortune de chaque citoyen.

Nous voulons que l'organisation de l'armée décrète, sans exception, l'égalité de tous les citoyens devant le service de la Patrie, en réservant à la solidité de l'instruction militaire le moins de temps possible.

Toutes ces réformes nous apparaissent, non seulement comme possibles, mais comme nécessaires, non seulement comme justifiées en théorie, mais comme pratiquement et immédiatement indispensables pour assurer le fonctionnement et l'ordre réel de notre société républicaine.

Tel est notre programme dans ses lignes essentielles (1).

Il faut en finir avec les vaines objections des sophistes politiques, avec les ajournements obstinés qui, depuis ces quatre années dernières, ont tout arrêté, tout endigué sous mille prétextes, alors que tout était réalisable. Il faut en finir avec les promesses violées, les engagements bafoués, les mystifications impudentes. Il faut que la Chambre du 4 octobre soit une Chambre de réformes, de probité et de liberté.

Et si, tous ensemble, unis étroitement, mandants et mandataires, nous nous appliquons à cet effort décisif, à cette grande installation républicaine, salutaire et nécessaire, nous répudierons, par là même, avec une croissante énergie, ces doctrines odieuses de domination des races supérieures, ces entreprises insensées, ces aventures lointaines follement engagées, qui dévorent sans résultats possibles nos enfants et nos millions, qui dispersent et dévastent nos forces militaires, à cette heure tragique où l'Europe entière est sourdement agitée, et qui ne peuvent engendrer parmi nous que le trouble et le péril.

Citoyens,

Que le 4 octobre soit un jour de protestation civique contre la politique de ces quatre dernières années! Qu'il soit la date solennelle de l'énergique revendication des grandes traditions républicaines.

Aux urnes Citoyens!

Vive la République!

Le Congrès radical de Saône-et-Loire propose à vos suffrages les citoyens dont les noms suivent:

Ch. Boysset, député sortant;
H. de Lacretelle, député sortant;
Loranchet, député sortant;
Sarrien, Ministre des Postes et Télégraphes, député sortant;
L. Guillemaut, député sortant;

---

(1) Ce programme a été accepté par MM. Boysset, de Lacretelle, Loranchet, Simyan, Boullay, Prudon et Magnien.

Simyan, maire de Cluny;
Boullay, conseiller général, président de la Société d'Agriculture de Mâcon;
Prudon, ancien adjoint au Maire de Mâcon, ancien mécanicien au Creuzot;
Magnien, conseiller général d'Autun.

Pour le Congrès radical du département de Saône-et-Loire :

Le président : FLOCHON, conseiller général.
Les vice-présidents : LASNIER, conseiller général;
MAUCHAMP, ancien adjoint au maire de Chalon.
Les secrétaires : CHAPELLE, maire de Chagny;
GÉNIEUX, secrétaire de l'Union radicale de Chalon.

Vu: **Ch. Boysset,**
H. de Lacretelle,
Loranchet, etc., etc.

M. Sarrien a été porté spontanément sur les deux listes républicaines, sans avoir donné son adhésion ni à l'un, ni à l'autre des deux programmes en présence.

Un discours dont on trouvera ci-dessous le texte imprimé, en placard, et qui a été prononcé à Paray-le-Monial, le 27 septembre, formule nettement la profession de foi qui doit être seule considérée comme sienne.

DISCOURS

Prononcé par M. Sarrien, à Paray-le-Monial,

le dimanche 27 septembre 1885.

Messieurs,

Je remercie les organisateurs de cette réunion de m'avoir fourni l'occasion de vous donner publiquement des explications nécessaires. Je vous remercie tous de l'accueil si bienveillant et si cordial que vous avez bien voulu me faire.

Le témoignage de votre sympathie m'est particulièrement précieux, après les incidents auxquels mon nom a été mêlé et qui se sont succédés depuis l'ouverture de la période électorale.

J'ai cherché, d'accord avec vous, répondant au sentiment qui m'avait été manifesté par un grand nombre d'électeurs, à réaliser l'union du parti républicain dans Saône-et-Loire pour infliger au parti monarchiste, qui relève la tête et reprend courage, une défaite écrasante et définitive : et justement, parce que j'ai voulu cette union, parce que j'ai refusé de m'associer à la lutte ardente, passionnée, qui se poursuit entre deux fractions du parti républicain, on m'a accusé de dissimuler mon programme, de cacher mon drapeau.

Messieurs, j'ai beaucoup de respect pour les programmes qui sont élaborés avec plus ou moins de soins et d'études par les comités et les congrès. Mais, j'ai toujours pensé qu'il ne suffisait pas de se déclarer prêt à accepter un programme plus ou moins sonore pour se constituer un titre suffisant au choix des électeurs.

Je crois que les électeurs ont le droit et le devoir d'exiger des garanties plus sérieuses pour la bonne exécution du mandat et que ces garanties, ils ne peuvent les trouver que dans le passé du candidat, dans la fermeté de ses convictions républicaines, dans son dévouement à la démocratie, dans l'honnêteté de sa conduite publique et privée.

Pour ma part, je m'étais fait cette illusion de croire que je n'étais point tout à fait un inconnu ni pour les délégués du Charollais ni pour les électeurs de Saône-et-Loire, et qu'on pouvait me juger sur mes votes à la Chambre et sur ma vie publique, qui est livrée tout entière et sans réserve à l'examen sévère de mes concitoyens.

Il paraît que je me suis trompé, puisque mon attitude a donné lieu à des interprétations diverses.

Je dois donc aujourd'hui, pour dissiper toute équivoque, pour permettre à tous de voter sur mon nom en pleine connaissance de cause, rappeler en quelques mots mes votes dans la législature qui vient de s'écouler et indiquer la direction que je compte suivre si les électeurs de Saône-et-Loire me renouvellent le mandat que vous m'aviez confié.

Je parlerai tout d'abord de ce qu'on a appelé la politique d'expansion coloniale. Vous connaissez depuis longtemps mon sentiment sur cette politique et sur les expéditions du Tonkin et de Madagascar ; il n'a point varié depuis que je suis entré dans les conseils du Gouvernement. Aussi soucieux que personne de la dignité et des intérêts de la France, j'ai été et je reste l'adversaire résolu de toute politique de conquêtes et d'aventures. Avec mon collègue, M. le Ministre de l'Intérieur, et pour employer son expression, j'estime qu'il est temps « de fermer le grand-livre de la politique coloniale ».

Je passe maintenant à la question religieuse, question grave entre toutes et sur la solution de laquelle le parti républicain est encore profondément divisé.

Les uns, vous le savez, veulent fortifier l'action de l'État sur l'Église ; les autres, au contraire, réclament la séparation immédiate de l'Église et de l'État.

Pour ma part, si je suis partisan de la séparation de l'Église et de l'État, qui m'apparaît comme la solution la meilleure et la plus honorable pour les

parties en cause, je me suis toujours refusé, cependant, à voter la suppression du budget des cultes.

Je pense, en effet, qu'à raison de la grande situation qu'occupe l'Église catholique dans notre Pays, qu'à raison de l'influence considérable qu'elle exerce sur les habitants des campagnes, il faut éviter une rupture brusque et violente, qui, pour beaucoup d'esprits sincères, apparaîtrait comme attentoire à l'une de nos libertés les plus précieuses : la liberté de conscience.

Je reconnais que les rapports de l'Église et de l'État sont devenus difficiles dans ces derniers temps, que la situation ne saurait se prolonger dans les conditions actuelles sans périls et pour l'État et pour l'Église ; mais, avec mon éminent collègue, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, et, ainsi qu'il l'expliquait dans un discours récent qui vient d'être publié et que vous connaissez tous, je pense qu'il faut ménager la transition, respecter les droits acquis et chercher, par tous les moyens compatibles avec les intérêts et la sécurité de l'État, à maintenir la paix religieuse.

Si j'aborde maintenant la question financière, je reconnais que la situation de nos finances pourrait être meilleure, quoique on ait exagéré singulièrement les difficultés de cette situation. Mais, mes adversaires comme mes amis me rendront cette justice, que personne plus que moi n'a été ménager des deniers des contribuables.

Opposé à toute augmentation d'impôt, j'ai toujours cru que le meilleur moyen pour l'éviter était de supprimer les emplois et les dépenses inutiles et d'assurer par de sages économies l'équilibre de notre budget.

Sans être un esprit trop audacieux, je crois que notre système d'impôts peut être remanié sans dangers, à la condition que cette transformation soit faite avec méthode et prudence, de manière à ne porter aucune atteinte au crédit de l'État.

Aussi, avec vous et avec l'ensemble du parti républicain dans Saône-et-Loire, je veux la suppression de l'impôt des prestations et l'établissement de l'impôt sur le revenu, non pas, je le répète, pour créer des charges nouvelles, auxquelles je suis absolument opposé, mais pour assurer une répartition plus équitable de l'impôt.

Je veux l'impôt sur le revenu sans me dissimuler les difficultés que doit entraîner son application, mais sans les croire insurmontables et par cette raison supérieure que le premier devoir d'un gouvernement est d'assurer la justice dans l'établissement de l'impôt et de faire payer chacun en proportion de ses facultés.

Vous me pardonnerez, Messieurs, de ne pas m'étendre plus longuement sur des questions qui mériteraient, par leur objet et leur importance, plus de développements ; mais je suis obligé, vous le comprenez, de me borner à une simple indication et de mes votes et de mes idées.

Opposé à l'élection d'une Constituante qui remettrait en question l'existence de la République, et je ne veux pas la remettre en question ; je ne suis pas non plus partisan de la suppression du Sénat dont le maintien m'apparaît comme nécessaire ; mais j'ai toujours pensé que le dernier mot, soit en matière de finances, soit dans les questions législatives, devait appartenir au suffrage uni-

versel, et c'est, obéissant à ce sentiment que, dans le dernier Congrès, j'ai voté pour la nomination des sénateurs par le suffrage universel.

En ce qui concerne les lois militaires dont le remaniement s'impose, j'ai voté pour la réduction du service militaire à trois années et pour la suppression des privilèges, de quelque nature qu'ils soient.

Je veux avec vous une justice plus expéditive et moins coûteuse et j'ai voté la réduction du nombre des sous-préfectures et des tribunaux.

En matière économique, je ne suis pas avec ces étranges réformateurs qui ne trouvent d'autre moyen pour remédier aux souffrances de l'agriculture et de l'industrie que de frapper d'un impôt élevé les objets de consommation les plus nécessaires à la vie, la nourriture même de l'ouvrier.

Je me suis associé à toutes les mesures qui ont été proposées pour améliorer la situation matérielle et morale des travailleurs de l'industrie et de l'agriculture. Dans la législature qui vient de se terminer, les lois sur les associations syndicales et les délégués mineurs ont seules abouti, il faut organiser et encourager les sociétés de prévoyance, d'assistance et de secours. On a beaucoup attaqué les dépenses que nous avons faites pour l'instruction des enfants du peuple. Pour ma part, loin de les regretter, je pense qu'il faut persévérer résolûment dans la voie suivie jusqu'ici.

J'en ai fini, Messieurs, je me suis expliqué, je le crois, avec une entière franchise, sur toutes les questions qui sont posées dans les programmes que vous connaissez. Si j'avais commis un oubli, je vous prierais de me rappeler les points que j'aurais passé sous silence, et je suis prêt à répondre à toutes vos questions.

Mon programme, je le résume en un mot : je suis pour la politique de réformes sérieuses et pratiques, de progrès incessants.

Je ne suis ni pour le piétinement sur place, ni pour l'agitation stérile qui affaiblit tous les ressorts du gouvernement sans rien créer et sans rien mettre à la place de ce qu'elle veut détruire.

Mais, Messieurs, pour réaliser cette politique de progrès et de réformes, ne vous le dissimulez pas, l'union du parti républicain est absolument nécessaire et je vous conjure d'unir tous vos efforts pour ramener dans les rangs de notre parti l'unité et la concorde qui, pendant si longtemps, ont fait notre force.

Aussi, grâce à nos divisions, le parti monarchiste, qui dans notre département paraissait abattu pour jamais, a repris courage et recommence la lutte. Il se garde bien de montrer son drapeau et de dire quel lendemain il prépare à la France, si, par une surprise du suffrage universel, elle était assez malheureuse pour lui confier de nouveau ses destinées.

Unis aujourd'hui pour détruire la République, les candidats de la coalition monarchiste se battraient le lendemain pour savoir quel régime doit être imposé à la France, suivant la parole du plus sincère d'entre eux, M. Paul de Cassagnac.

Mais le Pays qui les connaît, qui les a vus à l'œuvre, qui est éclairé par l'expérience, ne se laissera pas surprendre, et du scrutin du 4 octobre sortira, vous pouvez en être convaincus, et dans notre département et dans la grande majorité de la France, une consécration nouvelle et éclatante du gouvernement républicain.

SARTHE

MM. LEPORCHÉ, d'AILLIÈRES, Godefroy CAVAIGNAC, PAILLARD-DUCLÉRÉ, LEGLUDIC, (élus le 4 octobre 1885.)

MM. LA ROCHEFOUCAULD duc de BISACCIA, Gaston GALPIN. (Élus le 18 octobre.)

Aux Électeurs.

Messieurs et chers Concitoyens,

Vous avez à nommer sept députés le 4 octobre prochain.

Les représentants conservateurs de toutes les communes du département, réunis au Mans, le 28 août dernier, nous ont désignés comme candidats par une acclamation unanime.

Étroitement unis, dans un sentiment commun de dévouement aux intérêts de la Patrie, pour la préserver de la ruine et de l'anarchie, respectueux des volontés du suffrage universel, ennemis des révolutions,

Nous voulons :

La liberté de conscience et le respect de la religion;

Une magistrature éclairée et indépendante;

Une administration qui s'occupe des intérêts de tous, au lieu de s'occuper des intérêts d'un parti;

Une loi de recrutement militaire qui allège vos charges en temps de paix.

Nous réclamons :

La fin des expéditions lointaines, où périssent, sinon sans gloire, au moins sans profit pour la France, les plus vaillants de ses enfants;

Une répartition plus équitable des impôts qui pèsent sur les contribuables, et notamment la réduction de l'impôt des prestations qui a été si injustement augmenté, et le dégrèvement de l'impôt foncier;

Un contrôle sérieux des finances, afin que les budgets se soldent en excédents et non en déficits.

Nous sommes avec ceux qui, après 1870, ont fait la paix, libéré notre territoire envahi, réorganisé l'armée, rétabli les finances et relevé la France mutilée.

Nous sommes contre ceux qui, depuis sept années qu'ils sont les maîtres, ont méconnu vos droits, violé vos libertés et compromis vos intérêts.

A vous de choisir!

N'oubliez pas que, si le système financier actuel n'est pas réformé, vous êtes menacés après les élections d'une augmentation d'impôts que M. Jules Ferry, premier ministre, a annoncée lui-même.

Vous deviez attendre de nos adversaires des explications sur la façon dont ils ont mené vos affaires, sur les guerres qui ont été engagées, malgré leurs solennelles promesses, sur les moyens qu'ils comptent employer pour rendre au Pays la paix et la prospérité. Ils n'ont su que répandre sur nous des attaques dont votre raison a déjà fait justice et s'appuyer sur des paroles démenties aujourd'hui par ceux-là même auxquels elles étaient faussement attribuées.

Nous ne les suivrons pas sur ce terrain. Votre bon sens et votre énergie prévaudront coutre les calomnies et les menaces.

La France qui travaille a besoin de repos et de confiance; le gouvernement des conservateurs a su les lui donner, il saurait les lui rendre.

Vous tous qui mettez les intérêts du Pays au-dessus des questions de personnes, d'ambitions ou de parti, unissez-vous donc et allez au scrutin au cri de :

Vive la France!

D'Aillières.
E. Caillaux.
Albert Dugué.
Gaston **Galpin.**
Léon Hervé.
A. de Neufbourg.
La Rochefoucauld duc de **Bisaccia.**

Le Mans, le 28 septembre 1885.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Aux Électeurs.

Messieurs et chers Concitoyens,

L'heure du scrutin approche.

La question se pose nettement entre les partisans des monarchies coalisées et les républicains; entre les défenseurs du suffrage universel et les hommes qui ont tenté de le violenter au 16 Mai.

Derrière les attaques et les promesses de nos adversaires, il n'y a qu'une chose : La haine de la République!

La liberté de conscience ! Nous la voulons plus qu'eux.

La Magistrature, l'Administration ! Nous les avons arrachées aux hommes du 16 Mai.

L'allègement des charges militaires ! Il est voté par la Chambre.

Les expéditions lointaines ! Elles sont terminées à l'honneur de la France.

Une nouvelle répartition des charges publiques et notamment des impôts qui pèsent sur l'agriculture ! Elle figure dans le programme tracé hier encore par le président du Conseil des Ministres.

Les excédents budgétaires ! Nous les avons préparés en réduisant de quatre-vingts millions en deux années les dépenses publiques.

Ils osent dire qu'ils sont avec ceux qui ont relevé au lendemain de 1870 la Patrie mutilée !

Et ce sont eux-mêmes qui, au 24 Mai, ont renversé, en haine de la République, les hommes qui avaient réparé les ruines de l'Empire !

Monarchie ou République, il faut choisir.

Monarchie, c'est-à-dire la révolution.

Monarchie, c'est-à-dire le suffrage universel mutilé, la liberté de réunion et la liberté de la presse supprimées.

Monarchie, c'est-à-dire le Pays livré à la domination politique du clergé.

République, c'est-à-dire le développement pacifique de la démocratie.

République, c'est-à-dire la Nation armée de son bulletin de vote et maîtresse de ses propres destinées.

Électeurs, votre choix est fait :

La Monarchie, que nos adversaires voudraient rétablir, avait asservi nos pères.

La République, aux dates immortelles de 1789 et de 1848, a fait de vous un peuple libre.

Vive la République !

Signé : **Leporché**, maire de Noyen, conseiller général, député sortant.

Legludic, maire de Sablé, président du conseil d'arrondissement de la Flèche, député sortant.

Cavaignac, maire de Flée, ingénieur des ponts-et-chaussées, député sortant.

Paillard-Ducléré, maire de Montbizot, conseiller général, député sortant.

HÉDIN, maître de forges, vice-président de la Chambre de commerce du Mans, président du conseil d'arrondissement de Mamers.

GRANGER, maire de Mamers, ancien président du Tribunal de commerce.

CHARBONNIER, maire de Saint-Calais, conseiller général.

SAVOIE

MM. HORTEUR, Pierre BLANC, Jules CARRET, Jules ROCHE.

(Élus le 4 octobre 1885.)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Messieurs et chers Concitoyens,

Les délégués régulièrement élus dans toutes les communes de la Savoie se sont réunis à Chambéry, le 14 septembre, au nombre de 642. Ils ont discuté et arrêté un programme. Ils ont entendu les candidats, et ont choisi parmi eux.

En leur nom, nous présentons à vos suffrages :

MM. **P. Blanc,** député sortant,
Jules Carret, député sortant,
F. Horteur, député sortant,
Jules Roche, député sortant.

C'est la liste républicaine, issue de l'accord unanime de tous les républicains de la Savoie.

Si vous comprenez la nécessité de maintenir la République, si vous prévoyez quels malheurs et quels désordres séviraient sur la France, après une restauration monarchique, vous voterez avec la liste républicaine.

Ne vous abstenez pas : l'abstention serait une désertion.

Ne pratiquez aucun changement sur la liste qui vous est confiée, vous diminueriez la valeur de votre vote ; et le scrutin de liste exige la plus stricte discipline.

Nos candidats se sont engagés à soutenir, au moins, toutes les réformes contenues dans le programme adopté par le Congrès. Ce programme le voici :

Article premier. — Application aussi stricte que possible du Concordat.

Art. 2. — Expulsion des membres des familles ayant régné en France.

Art. 3. — Maintien de la paix autant que cela sera compatible avec l'honneur national.

Art. 4. — Conservation et organisation de nos colonies, sans nouvelles extensions.

Art. 5. — Réduction de la durée du service dans l'armée active. Service militaire égal et obligatoire pour tous les citoyens.

Art. 6. — Meilleure répartition des charges publiques. Suppression de l'octroi comme en Belgique. Ne percevoir les droits sur les successions que sur l'actif, déduction faite du passif dont elles peuvent être grevées. Réformes profondes apportées au système de perception des impôts indirects, de l'octroi, et notamment suppression de l'exercice dans la mesure du possible.

Art. 7. — Diminution des frais de justice. Simplification de la procédure. Extension de la compétence des juges de paix.

Art. 8. — Réorganisation et réduction du personnel des services administratifs. Épuration du personnel des ministères. Suppression des conseils de préfecture.

Art. 9. — *Agriculture. Industrie.* Création d'un Crédit agricole. Extension de l'enseignement agricole. Création de Chambres consultatives pour l'agriculture. Abaissement des tarifs des chemins de fer. Interdiction aux chemins de fer de favoriser les produits étrangers au moyen des tarifs de pénétration. Vote de toutes les propositions susceptibles de favoriser l'Agriculture et l'Industrie.

Art. 10. — Organisation de Caisses de retraite pour les invalides du travail.

Art. 11. — N'admettre comme adjudicataires des travaux et entreprises de l'État que les nationaux seuls.

Art. 12. — Interdire aux membres du Parlement de faire, pendant le cours de leur mandat, partie de l'administration des sociétés financières.

Art. 13. — Ferme application de l'instruction laïcisée dans ses programmes et dans son personnel. Accessibilité des études secondaires et des hautes études pour les enfants du peuple.

Électeurs, la République est, de sa nature, progressive, libérale, pacifique. Votez pour la République si vous voulez l'amélioration du sort des travailleurs. Votez pour la République, si vous voulez la tranquillité intérieure et extérieure, si vous voulez la paix et la liberté.

Les membres du bureau du Congrès :

MM. Perrier, maire de Chambéry, président,
Berthet, vice-président du Conseil général, maire d'Ugines,
Dr Feyge, conseiller d'arrondissement, maire de la Chambre,
A. Jorioz, conseiller d'arrondissement,
Ducloz, imprimeur,
G. Pillet, maire de Challes-lès-Eaux.

Vu pour la dispense du timbre :

Blanc, Jules Carret, Horteur, Jules Roche.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Électeurs,

En nous désignant à vos suffrages, le congrès électoral a voulu unir toutes les nuances du grand parti républicain dans notre département.

Nous nous joignons à lui et nous solidarisons nos efforts pour le triomphe de la cause du progrès, inséparable de la forme de gouvernement que la France s'est donné !

Vous pouvez compter sur toute notre activité et tout notre dévouement pour soutenir et provoquer les réformes réclamées par la démocratie. Nous nous inspirerons du programme élaboré par l'assemblée de vos délégués le 14 septembre dernier, et nous nous efforcerons d'en obtenir la réalisation dans le cours de la législature qui va s'ouvrir.

Nous ne perdrons jamais de vue les intérêts spéciaux de la Savoie; nous demanderons au gouvernement l'aide nécessaire au prompt achèvement de nos chemins de fer, de notre réseau vicinal, de nos maisons d'école, de nos divers travaux publics.

La Chambre a voté la loi qui réduit le service militaire à trois ans et le rend égal pour tous les citoyens. Cette loi est soumise à l'examen du Sénat. Quand elle sera de nouveau proposée à notre vote, nous nous guiderons d'après les vœux et l'intérêt du Pays.

Nous tendrons à appliquer toujours plus largement l'instruction laïque, obligatoire et gratuite.

Partisans résolus de la politique de paix, nos efforts tendront constamment à la faire prévaloir tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Tout notre zèle est acquis au succès de la République, à l'avenir comme par le passé.

Nous serons à la Chambre ce que nous y avons été jusqu'à présent, c'est-à-dire de fidèles serviteurs de la démocratie et de la liberté.

Vive la République !

P. Blanc, député sortant ;
Jules Carret, —
F. Horteur, —
Jules Roche, —

Une lettre de M. Jules Carret.

Au Rédacteur en chef du journal *le Républicain de la Savoie.*

1er janvier 1886,

Monsieur le Rédacteur en chef,

J'ai été accusé, notamment par vous, d'avoir manqué à mes engagements. Permettez-moi de rappeler quels furent ces engagements.

Le 14 septembre, au congrès du théâtre de Chambéry, je déclarai que je n'accepterais pas le programme dans son intégralité. Désirant montrer clairement mon orientation, je repoussai l'article premier du programme, qui demande l'application stricte du Concordat; je passai à un second point, et je fus interrompu par le président, M. Perrier, lequel me posa cette question :

— Acceptez-vous, oui ou non, le programme du congrès ?

Je me tournai vers lui et je dis :

— Si vous me questionnez de cette façon, je dois répondre : Non. Je n'accepterai le programme que sous le bénéfice de certaines modifications, et je m'explique à ce sujet.

Et je continuai. Puis M. Michard m'arrêta de nouveau, disant :

— Notre programme est un programme minimum.

— Si c'est un minimum, répondis-je, s'il m'est permis de l'accentuer dans un sens républicain plus avancé, je me déclare satisfait et n'ai rien à ajouter.

Je descendis à ma place. Personne ne fit la plus petite objection contre la déclaration de M. Michard.

Durant les trois semaines qui suivirent, j'eus souvent l'occasion de comparaître devant les électeurs en réunion publique. Dans ces réunions, je m'attachai à dire :

— Si je suis réélu je suivrai très exactement, vous pouvez en être certains, la ligne politique que j'ai jusqu'à présent suivie.

Je fis cette déclaration fort nette à Chambéry, à Albens, à Saint-Pierre-d'Albigny, à Aix-les-Bains, à Albertville, et peut-être encore ailleurs. A Aix-les-Bains et à Albertville, j'insistai plus énergiquement, disant :

— Si mes convictions politiques ne sont pas les vôtres, rayez mon nom de votre liste. Tel j'ai été, tel je resterai.

Mes opinions en matière de politique coloniale vous étaient connues. Toujours j'avais voté contre ces expéditions. Et j'en avais dit les motifs à mes électeurs en leur rendant compte de mon mandat. Quand on m'a réélu, on savait bien que je continuerais à voter de la même manière.

J'aurais manqué à mes engagements si j'avais voté l'occupation totale du Tonkin demandée par M. Brisson et votée par toute l'ancienne majorité de M. Ferry.

Pensait-on ne m'admettre sur la liste qu'à la condition que je devinsse opportuniste ? Alors, quelle concession les républicains modérés faisaient-ils aux électeurs radicaux, et en quoi consistait la conciliation ?

Faut-il appuyer maintenant sur le mot de *patriotisme* qui tient une si large place dans les attaques dirigées contre moi par les républicains de l'autre nuance? — Ils croient aimer leur Pays en le lançant dans les guerres de l'Indo-Chine. Je crois l'aimer et le servir en le retenant sur cette pente. — Ils sont persuadés de tenir la vérité. Moi, de même. Seulement, je n'injurie pas mes anciens alliés ; j'ai dit les raisons qui me guident et suis prêt à les redire.

Cette disparité me serait encore un motif pour ne pas devenir opportuniste, si, par impossible, l'envie me venait de me convertir.

Recevez, monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées,

Jules Carret.

HAUTE-SAVOIE

MM. César DUVAL, FOLLIET, Jules PHILIPPE, DUCROZ.

(Élus le 4 octobre 1885).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté — Égalité — Fraternité

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Aux Électeurs de la Haute-Savoie.

Chers Concitoyens,

Au moment où s'ouvre la période électorale, nous avons le devoir de vous dire au nom de quelles idées nous entendons nous présenter à vos suffrages.

Nous voulons affermir la République consacrée par quinze années de suffrages populaires, par les mœurs et les institutions démocratiques de notre Pays. Nous voulons son affermissement par la *Paix*, le *Progrès* et la *Liberté*.

Dans la future Chambre des Députés, nous croyons nécessaire la formation d'une majorité de gouvernement, que le Pays considère avec raison et plus que jamais comme la condition première de tout progrès intérieur et de toute force extérieure.

Dans l'ordre politique, nous accueillerons tous les progrès utiles, mais nous repousserons toute proposition de revision des lois constitutionnelles.

Dans l'ordre financier, nous voulons que les dépenses de l'État soient amenées au strict minimum, mais sans apporter aucune réduction aux subventions

de l'État aux départements et aux communes pour les constructions de chemins, d'écoles et autres créations d'utilité publique.

Nous voulons que l'attention du Parlement se concentre sur les lois d'affaires, en tête desquelles nous plaçons :

Le vote définitif de la loi sur l'armée coloniale et l'organisation du domaine colonial actuel de la France, sans entreprises nouvelles ;

Le vote définitif de la loi réduisant à trois ans le service militaire, égal pour tous ;

La loi sur l'extension de la compétence des juges de paix ;

La réduction des frais de justice par la réforme du Code de procédure civile ;

La réforme de l'impôt des boissons par la suppression de l'exercice ;

La revision des services administratifs et financiers, au point de vue des économies à réaliser ;

La réduction des droits de mutation qui grèvent la transmission de la propriété foncière ;

L'achèvement du Code rural ;

Le développement de l'instruction publique à tous les degrés, notamment par l'enseignement agricole et par l'enseignement professionnel.

Tels doivent être, selon nous, les points principaux du programme de la nouvelle législature.

Vive la France!
Vive la République!

A. Ducroz, conseiller général, député sortant.
C. Duval, maire de Saint-Julien, député sortant.
A. Folliet, conseiller général, député sortant.
Jules Philippe, ancien préfet de la Haute-Savoie, député sortant.

SEINE

MM. LOCKROY, FLOQUET, Anatole de LA FORGE, Henri BRISSON,
(Élus le 4 octobre 1885.)

MM. ALLAIN-TARGÉ, BARODET, Georges PERIN, CANTAGREL, Paul BERT, Ernest LEFÈVRE, FARCY, de LANESSAN, FRÉBAULT, Frédéric PASSY, FOREST, Benjamin RASPAIL, Henry MARET, BRELAY, Henri MATHÉ, Germain CASSE, Sigismond LACROIX, DELATTRE, BOURNEVILLE, Tony RÉVILLON, LAFONT, CLÉMENCEAU, VILLENEUVE, LAISANT, DE HÉRÉDIA, Camille DREYFUS, YVES GUYOT, MICHELIN, ROQUE (de Fillol), PICHON, HUDE, CAMÉLINAT, BASLY, Henri ROCHEFORT.

(Élus le 18 octobre.)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

COMITE CENTRAL

des groupes républicains radicaux socialistes de la Seine (1).

PROGRAMME DE 1885

discuté et voté dans les réunions tenues du mois de Mars au mois de Juin 1885 par les délégués des groupes.

DÉCLARATION.

L'heure est venue de formuler, d'une façon large et précise, les revendications de la démocratie, trahies par ceux qui avaient charge de les défendre.

(1) *Extraits du Manifeste des Gauches :* « Nous n'avons pas la prétention de dresser les Cahiers de 1885, ce sera l'œuvre des Comités et des Électeurs....

« Il appartient aux Électeurs de chercher des hommes qui, par leur passé, donneront des garanties de cette fidélité au mandat, qui est la première des vertus républicaines. »

Aux tentatives de division, perfides ou inconscientes, nous répondons par le groupement de toutes les forces loyalement démocratiques, par l'union socialiste, Cette union a pour corollaire l'accession, au Parlement, des prolétaires, notamment des travailleurs manuels.

Ce que nous voulons, c'est la réforme égalitaire et radicale de l'impôt ; c'est la suppression des monopoles et des privilèges; c'est l'émancipation économique des travailleurs. — Les questions économiques et sociales doivent primer celles d'un ordre purement politique.

Nous protestons énergiquement contre toute guerre de conquête.

Il faut enfin qu'une politique véritablement nationale soit substituée à la politique personnelle de cabinet, par la transformation des fonctions ministérielles et par la restitution au peuple de l'exercice normal et direct de ses droits.

C'est sur ce terrain, dont nous indiquons les grandes lignes, que se constituera le grand parti socialiste, le parti des principes et des réformes, dans lequel viendront se fondre, par la logique des choses et par la puissance des idées, les différents groupes et écoles qui ont pour base la souveraineté du peuple et le suffrage universel.

Partie politique.

Article premier. — Revision intégrale de la Constitution par une Assemblée exclusivement élue à cet effet par le suffrage universel.

Suppression du Sénat et de la Présidence de la République.

Suppression des Ministres; leur remplacement par des fonctionnaires nommés par l'Assemblée et toujours révocables par elle.

Art. 2. — Assemblée unique et permanente, nommée pour trois ans et renouvelable annuellement par tiers sur l'ensemble des départements,

Art. 3. — Questions de paix et de guerre soumises au vote de la Nation, ainsi que les question de revision constitutionnelle.

Arbitrage international.

Art. 4. — Liberté individuelle ; liberté absolue de parole, de presse, de réunion et d'association, garanties, comme droits imprescriptibles, par la Constitution.

Abrogation de la loi sur l'Internationale des travailleurs.

Art. 5. — Décentralisation gouvernementale et administrative : à l'Assemblée, les intérêts nationaux; aux Conseils généraux, les intérêts départementaux; aux Conseils municipaux, les intérêts communaux.

Autonomie communale, c'est-à-dire la commune maîtresse de son administration, de ses finances et de sa police, dans les limites compatibles avec l'unité de la France.

Retour du département de la Seine au droit commun, pour l'organisation et les attributions du Conseil général.

Art. 6. — Responsabilité personnelle et pécuniaire des fonctionnaires nommés ou élus et des mandataires.

Réduction des gros traitements et du personnel administratif.

Art. 7. — Séparation des Églises et de l'État.

Suppression du budget des cultes.

Le clergé soumis au droit commun.

Retour à la Nation et aux communes des biens des congrégations religieuses.

Art. 8. —Magistrature élective et temporaire.

Justice gratuite.

Réforme de la loi sur le jury.

Extension du jury à toutes les juridictions.

Suppression de l'instruction secrète.

Interdiction des tribunaux d'exception.

Réparation morale et pécuniaire aux victimes des erreurs judiciaires ou de police.

Les étrangers soustraits à l'arbitraire administratif et soumis au droit commun.

Art. 9. — Revision égalitaire des Codes.

Reconnaissance des droits civils de la femme ; égalité civile de l'enfant légitime, naturel ou reconnu.

Recherche de la paternité.

Suppression des charges, privilèges et monopoles judiciaires (avoués, avocats, etc.).

Suppression des titres nobiliaires.

Abolition de la peine de mort.

Art. 10. — Service militaire obligatoire et égal pour tous.

Réduction immédiate du service actif à trois années.

Suppression progressive des armées permanentes.

L'armée exclusivement employée à la défense du territoire et de la République.

Art. 11. — Égalité de l'enfant devant l'instruction.

Instruction intégrale, laïque et gratuite à tous les degrés, professionnelle ou autre, en raison des aptitudes constatées.

Entretien et nourriture de l'enfant à la charge de la Nation pendant toute la période d'instruction.

Art. 12. — Interdiction du cumul des fonctions publiques et électives.

Réduction de la durée actuelle des mandats électifs.

Rétribution de toutes les fonctions électives.

Art. 13. — Souveraineté absolue du suffrage universel, dans la révocation comme dans le choix de ses mandataires.

Assimilation du mandat électif au mandat civil.

Interdiction du vote secret et du vote par procuration dans les assemblées délibérantes.

Interdiction aux élus de se servir de leur titre pour patronner des sociétés financières ou industrielles.

Art. 14. — La Constitution placée sous la sauvegarde de la Nation armée.

Art. 15. — Amnistie pour tous les crimes et délits politiques et faits s'y rattachant.

Partie économique.

Article premier. — Revision de l'impôt et de son mode de perception.

Suppression des octrois et des taxes de consommation.

Substitution immédiate de l'impôt progressif à l'impôt proportionnel.

Impôt progressif sur le capital et sur le revenu.

Impôt progressif spécial sur les successions.

Art. 2. — Suppression de l'héritage en ligne collatérale.

Art. 3. — Suppression graduelle de la dette publique et interdiction de nouveaux emprunts.

Suppression du budget extraordinaire.

Art. 4. — Inaliénabilité de la propriété publique.

Revision de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (mines, canaux, chemins de fer, etc.).

Extension du principe de la loi sur les délégués mineurs à toutes les entreprises dirigées ou concédées par l'État.

Art. 5. — Revision intégrale, dans le sens démocratique, de la loi de 1867 sur les Sociétés.

Droit pour les travailleurs d'être représentés dans les Assemblées générales d'actionnaires.

Art. 6. — Réduction légale de la durée maximum de la journée de travail.

Interdiction du travail des enfants au-dessous de 14 ans dans les ateliers, usines et manufactures.

Art. 7. — Développement de l'enseignement professionnel.

Création d'écoles d'apprentissage placées sous la surveillance des chambres syndicales et sous la direction de professeurs ouvriers nommés au concours.

Art. 8. — Interdiction absolue du livret d'ouvrier.

Interdiction pour les patrons et pour toute administration de frapper les salariés de retenues ou d'amendes.

Art. 9. — Organisation du crédit aux travailleurs. — Réorganisation de la Banque de France.

Art. 10. — Modifications aux conditions d'admission des groupes ouvriers aux adjudications des travaux publics.

Art. 11. — Revision de la législation sur les conseils de prud'hommes et les syndicats professionnels.

Création d'un conseil de prud'hommes pour les employés.

Art. 12. — Caisse nationale réservée aux victimes du travail, sans préjudice de recours contre les patrons.

Administration exclusive des caisses ouvrières par les intéressés.

Art. 13. — Réforme du système pénitentiaire.

Développement des pénitenciers agricoles.

Le travail fait, dans les établissements religieux et les prisons, tarifé et surveillé par les conseils de prud'hommes et les chambres syndicales.

Art. 14. — Obligation, pour la commune, le département et l'État, d'assurer l'existence des citoyens incapables de travailler.

Vive la République démocratique et sociale.

Pour le Comité central et par son ordre :

La Commission exécutive.

Bazenerie, Bernard, Bœuf, Boisselier, P. M. Cénac, Champoudry, Closmadeuc, Fouquet, L. Geoffroy, G. Girou, P. Grangé, Harielle, Huard, Jourdan, Klein, G. Labat, Isid, Lefebvre, H. Meller, Mijoul, L. H. Petit, Planteau, Rousseau, Rupprecht, Saligny, Suzor, Turin.

Liste des groupes adhérents au 28 septembre 1885.

1er Arrondissement : Comité radical socialiste.
2e — Comité radical permanent élu.
3e — Comité républicain radical démocratique.
4e — Comité central républicain radical socialiste.
5e — Alliance républicaine radicale socialiste. — Comité républicain radical socialiste, 1re circonscription. — Comité républicain radical socialiste, 2e circonscription. — Comité républicain socialiste du 5e arrondissement. — Comité du quartier de la Sorbonne.
6e — Groupe républicain démocratique radical du 6e arrondissement. — Comité républicain radical du quartier de la Monnaie et de l'Odéon. — Comité du quartier Notre-Dame-des-Champs. — Comité du quartier Saint-Germain-des-Près.
7e — Comité républicain radical socialiste. — Comité du quartier Saint-Thomas-d'Aquin. — Comité de l'École Militaire.
8e — Groupe radical socialiste.
9e — Alliance républicaine socialiste.
10e — Comité républicain radical socialiste. — Alliance socialiste républicaine. — Comité républicain radical démocratique du quartier de la Porte Saint-Denis.
11e — Comité central radical socialiste progressiste. — Alliance socialiste républicaine.
12e — Groupe républicain radical socialiste anti opportuniste. — Groupe républicain socialiste. — Alliance des travailleurs républicains. — Comité républicain radical socialiste des Quinze-Vingts. — Comité du quartier de Bercy. — Comité radical socialiste du quartier de Picpus. — Comité électoral élu du quartier du Bel-Air.
13e — Alliance socialiste républicaine. — Comité républicain socialiste. — Comité républicain radical socialiste. — Cercle d'études municipales du quartier de la Gare.
14e — Comité républicain socialiste.
15e — Comité radical socialiste.
17e — Groupe radical libéral socialiste. — Syndicat des Épinettes.
19e — Comité républicain radical socialiste permanent de la Villette. — Comité républicain radical socialiste permanent du Combat. — Comité républicain radical socialiste, quartier d'Amérique. — Comité radical socialiste, quartier du pont de Flandre.

20e Arrondissement : Comité radical socialiste anti opportuniste, 1re circonscription. — Comité républicain radical socialiste, 1re circonscription. — Comité radical socialiste, 2e circonscription. — Comité républicain radical socialiste, quartier du Père-Lachaise.

Banlieue : Comité républicain socialiste du canton de Pantin. — Ligue revisionniste, section de Clichy. — Ligue revisionniste, section de Levallois-Perret. — Groupe ouvrier socialiste. — Groupe républicain socialiste indépendant. — Alliance républicaine radicale socialiste. — Groupe républicain radical socialiste de Levallois-Perret. — Groupe radical du canton de Saint-Denis. — Comité radical du canton de Saint-Denis. — Comité radical d'Aubervilliers. — Cercle ouvrier républicain de Montrouge. — Groupe républicain d'études sociales et politiques d'Ivry-sur-Seine. — Comité républicain démocratique radical de Montreuil-sous-Bois. — Comité radical socialiste de Montreuil-sous-Bois. — Délégation radicale socialiste de Courbevoie. — Groupe d'études et d'action politique et sociale du canton de Courbevoie. — Comité de Joinville-le-Pont. — Comité de Maisons-Alfort. — Groupe radical socialiste d'Alfortville. — Comité radical socialiste de Saint-Ouen. — Comité radical socialiste de Puteaux. — Comité républicain radical de Bondy. — Comité républicain radical des Lilas.

Fédérations : Ligue départementale de la Seine pour la revision de la Constitution.
Fédération des groupes radicaux socialistes anti opportunistes
Groupe électoral collectiviste.
Union socialiste républicaine de France.
Syndicat des comptables.

Extrait du journal *La France Libre*
du 16 juillet 1885.

Comité central des groupes républicains radicaux socialistes de la Seine.

Engagements électoraux.

Après l'élaboration du programme, le Comité central des groupes républicains radicaux socialistes de la Seine a décidé que chacun de ses candidats devra s'engager par écrit :

1° A protester, sur avis du Comité central et dans la forme qu'indiquera le Comité, contre l'insertion de son nom dans une autre liste de candidats;

2° A opter pour la province, en cas d'élection à Paris et dans un ou plusieurs départements;

3° A verser au Comité central, si l'élu reste député de la Seine, la somme de cinquante francs par mois pendant la durée de son mandat (ces sommes seront employées par le Comité en frais d'élection et de propagan de républi caine socialiste);

4° A réclamer la mise en accusation du Ministère du 16 mai et du Ministère Ferry;

5° A transformer, à bref délai, en projet de loi, chacun des articles du programme et à soutenir énergiquement ces projets;

6° A rendre compte de son mandat, en réunion publique, au moins deux fois par an, sur convocation du Comité central et, en outre, à assister une fois par mois aux réunions du Comité.

LETTRE DU COMITE CENTRAL des groupes républicains radicaux socialistes de la Seine aux candidats composant sa liste d'admissibilité.

Comité central des groupes républicains radicaux socialistes de la Seine.

Paris, le 17 septembre 1885.

Citoyen,

Le Comité central a dressé une liste d'admissibilité de soixante candidats sur laquelle vous êtes porté.

Il a chargé sa commission exécutive de vous demander si vous acceptez son programme, ses engagements électoraux et sa candidature.

Veuillez, Citoyen, nous faire parvenir votre réponse avant samedi prochain, 4 heures du soir, au plus tard.

La liste devant être arrêtée samedi prochain, il est absolument nécessaire que vous fixiez le Comité central, autrement il pourrait être amené à interpréter votre silence comme un refus.

Par ordre du Comité central,

Pour la Commission exécutive,

L'un des secrétaires :

BAZENERIE.

Adresser les réponses à la Commission exécutive du Comité central, n° 11, place de la Bourse, n° 11.

Au citoyen :

Extrait du journal *le Rappel*

du 18 septembre 1885.

Réponse de M. Ernest Lefèvre à la lettre du Comité central.

Paris, le 18 septembre 1885.

Citoyens,

Le Comité central me fait l'honneur de me demander si j'accepte sa candidature, son programme et ses engagements électoraux.

J'accepte la candidature et je tiens à grand honneur de la recevoir du Comité central.

J'accepte le programme.

Quant aux engagements, il m'a été dit par la commission des rapports avec la Presse, lorsque j'ai eu l'avantage de la recevoir au *Rappel*, qu'ils pourraient être modifiés plus ou moins complètement à la suite des pourparlers avec les journaux. Le Comité comprendra que je croie devoir, avant de me prononcer sur eux, attendre de connaître leur teneur définitive.

Recevez, Citoyens, mon salut fraternel.

Ernest Lefèvre.

Extrait du journal *la Justice*

du 19 septembre 1885.

Le citoyen Clémenceau a répondu à cette lettre par le télégramme suivant :

Il y a dans le programme des articles que je ne puis accepter. Je repousse les engagements.

Clémenceau.

M. Georges Perin a fait la réponse suivante :

Citoyens,

La Commission exécutive du Comité central me fait l'honneur de me demander, si j'accepte « son programme, ses engagements et sa candidature ».

Je repousse plusieurs articles du programme et je n'accepte aucun des engagements. J'ai donc l'honneur de décliner la candidature que vous voulez bien m'offrir.

Recevez, etc.

Georges **Perin.**

Journal *l'Intransigeant*
du 19 septembre 1885.

Extrait d'un article intitulé : *Une mystification.*

Un mauvais plaisant, sans respect pour mes cheveux blancs, qui blanchissent de plus en plus, vient de me faire la farce de m'envoyer la lettre ci-dessous :

(Suit la lettre de M. Bazenerie).

Usurper ainsi les titres et l'autorité des soixante-dix groupes dont se composait hier encore le Comité central me paraît une fumisterie de très mauvais goût.....

Quoi! j'aurais combattu depuis tant d'années, souffert dix ans la prison, la déportation, l'exil, pour être sur une liste d'admissibilité, comme si je me préparais à l'École polytechnique où mon âge, hélas! ne me permet pas de me présenter.....

Voilà pourquoi, si elle n'était pas apocryphe, il me serait impossible de prendre au sérieux la lettre dont nous donnons plus haut la teneur et qui ressemble moins à une invitation qu'à une signification par huissier.

Je laisserai donc, selon toute apparence, passer, sans y répondre, la journée de samedi, dussé-je m'exposer à un protêt, dont le coût serait de six francs (décime compris).

Henri Rochefort.

Extrait du journal *la Justice*
du 20 septembre 1885.

Réponse de M. Barodet.

Sannois, le 19 septembre 1885.

Citoyens,

Vous me demandez si j'accepte votre programme, vos engagements et votre candidature.

Je réponds : non.

Il est, dans votre programme, des articles que je ne puis accepter.

Je repousse, comme injurieuses, vos propositions de tutelle et d'engagements.

Je décline, à de pareilles conditions, la candidature que vous m'offrez.

D. Barodet.

Extrait du journal *la Justice*

du 21 septembre 1885.

Réponse de M. Roque (de Fillol.)

Citoyen,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander si j'acceptais « le programme, les engagements électoraux et la candidature » du Comité central.

J'ai le regret d'être obligé de vous répondre qu'il ne m'est pas possible d'accepter la candidature aux conditions que votre lettre rappelle.

Recevez, Citoyen, l'assurance de mes salutations fraternelles.

Roque (de Fillol.)

Extrait du journal *la Justice*

du 22 septembre 1885.

Réponse de M. Anatole de La Forge.

Paris, le 21 septembre 1885.

Cher Concitoyen,

Je reçois aujourd'hui seulement, à mon retour à Paris, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au nom du Comité central radical, socialiste de la Seine.

A mon grand regret, je ne puis accepter aucun des engagements électoraux que vous croyez devoir imposer à vos candidats.

Veuillez agréer, cher Concitoyen, l'assurance de mes sentiments fraternels.

Anatole de La Forge.

Extrait du journal l'*Intransigeant*
du 23 septembre 1885.

Réponse de M. Lafont.

Bessancourt (Seine-et-Oise), 19 septembre.

Citoyen,

Absent de Paris, je ne reçois que ce matin la circulaire en date du 17 courant, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, par ordre du Comité central.

N'approuvant ni le programme du Comité central dans son entier, ni ses engagements électoraux, je dois décliner « sa candidature ».

Veuillez agréer, Citoyen, mes salutations empressées.

J. A. Lafont.

Extrait du journal *la Justice*
du 28 septembre 1885.

Notre ami Sigismond Lacroix a reçu, avant-hier soir, la visite de deux délégués du Comité central des groupes radicaux socialistes qui venaient lui demander s'il acceptait d'être porté sur la liste du Comité. Il a eu, avec ces citoyens, une longue et amicale conversation, qui s'est terminée et résumée par la déclaration suivante :

« J'ai beaucoup de sympathie pour le Comité central.

« J'accepte son programme avec les réserves que vous admettez.

« J'accepte ses engagements réduits aux deux points adoptés par la réunion de la rue Cadet et qui sont seuls maintenus.

« Mais l'exclusion de certains noms, notamment de celui du citoyen Clémenceau, est une injustice et une faute à laquelle je désire n'être pas associé ; elle donne à votre liste un caractère de lutte personnelle dont je ne veux pas, pour ma part, accepter, en quoi que ce soit, la solidarité.

« J'ai donc le regret de décliner la candidature qui m'est offerte, dans ces conditions, par le Comité central. »

Le Comité central, après avoir reçu connaissance de cette déclaration, a rayé de sa liste le nom de notre ami Sigismond Lacroix (1).

Extrait du journal *le Radical*
du 1er octobre 1885.

M. Mathé a adressé la lettre suivante au président du Comité central.

Paris, 23 septembre.

Citoyen président,

J'ai eu connaissance, hier, à Moulins, de la liste des candidats choisis par le Comité central.

Je regrette de ne pas voir figurer sur cette liste les noms de citoyens qui, ayant rempli fidèlement le mandat qu'ils avaient recu, n'ont cessé de poursuivre énergiquement la réalisation du programme qu'ils avaient accepté.

Bien que partisan des revendications contenues dans le programme du Comité central, je ne puis m'associer à un acte qui aurait pour but d'éliminer des citoyens qui, pour la plupart, anciens collègues, ont donné depuis longtemps des gages incontestables de leur dévouement à la République.

Permettez-moi donc, Citoyen, de décliner l'honneur d'être porté sur la liste du Comité central.

Veuillez agréer mes fraternelles salutations.

Mathé, conseiller municipal.

EXTRAITS

reconnus exacts par chacun des Députés ci-après nommés, du compte-rendu d'une réunion du Comité central, publié par la *République Française* du 23 septembre 1885.

« M. **Maillard** accepte le programme et les engagements du Comité, mais au point de vue juridique, il pense que l'engagement de verser 50 francs par mois pourrait entraîner la nullité de l'élection. »

---

(1) M. Sigismond Lacroix a reconnu l'exactitude de cette note.

« M. **Tony-Révillon** a répondu qu'il fait des efforts désespérés pour arriver à la conciliation des divers éléments du parti radical et qu'il attendra le résultat de ses efforts avant de répondre sur la question du programme et des engagements. »

« M. **Delattre** accepte le programme et les engagements. Il exprime toutefois la crainte que la Chambre, qui a des préventions contre Paris, n'exploite la clause relative au versement de 50 francs. »

« Pour M. **Edouard Lockroy**, absent de Paris, son secrétaire répond que le nom de M. Lockroy et sa vie tout entière peuvent être considérés comme un drapeau. Il n'a donc aucune réponse à faire. »

« M. **Michelin** accepte le programme dans son ensemble, en faisant des réserves sur certains articles. Il accepte de même le principe des engagements, quant au fond, mais non quant à la forme. »

« M. **Pichon** fait des réserves sur certains articles du programme et n'accepte pas les engagements. »

« M. **Yves Guyot** n'accepte ni le programme, ni les engagements. »

« Il résulte d'une déclaration faite en son nom, par M. L. H. Petit, que M. **Maret** accepte le programme et les engagements, sauf quelques réserves de détail. »

LETTRE DE M. CANTAGREL

à M. le Président de la Commission des Programmes électoraux.

Paris, le 31 mai 1886.

Mon cher Collègue,

Ma réponse au Comité central, à la suite de laquelle j'ai été rayé de la liste des candidats, peut se résumer en deux mots :

« 1° Je fais des réserves sur un ou deux des articles du programme, tout en acceptant le principe de ces articles ;

« 2° Je repousse les *engagements* annexés au programme. »

Le Comité central ayant plus tard retiré spontanément les *engagements* m'a replacé sur sa liste.

Le programme auquel je me suis rattaché est celui du Comité de la Presse et du Comité départemental.

Cordialement.

Cantagrel,

A Monsieur **Barodet**, Député de la Seine.

ELECTIONS LÉGISLATIVES DE 1885

COMITE CENTRAL

des groupes républicains radicaux socialistes de la Seine.

Liste des Candidats :

Henri Michelin, président du conseil municipal de Paris.

Basly, ouvrier, secrétaire de la Chambre syndicale des mineurs d'Anzin.

Rousselle, négociant, président du conseil général de la Seine.

A. Maujan, directeur de la *France libre*, ex-secrétaire du général Thibaudin.

Henri Rochefort, directeur de l'*Intransigeant*.

Alary, ouvrier typographe, vice-président du conseil des Prud'hommes.

Bourneville, député sortant.

Camélinat, ouvrier monteur en bronze, syndic de la corporation du bronze.

Cantagrel, député sortant.

Catalo, négociant, maire de Charenton.

Cattiaux, conseiller municipal de Paris.

Chatelus, ouvrier typographe, président de la société les *Prévoyants de l'Avenir*.

A. Darlot, conseiller municipal de Paris.

Delattre, député sortant.

Desmoulins, professeur, conseiller municipal de Paris.

André Dubois, ouvrier, premier syndic de l'association des employés des chemins de fer français.

Duvergier, président de la Chambre syndicale des débitants de vins du département de la Seine.

E. Feniou, médecin.

Fiaux, docteur en médecine, ex-conseiller municipal de Paris.

Forest, député sortant.

Ferdinand Gambon, député sortant.

Gelez, employé de commerce.

Guitton, ouvrier tailleur de pierres, ex-président du conseil des Prud'hommes.

Jules Guyot, ouvrier horloger, secrétaire de la Chambre syndicale des horlogers.

Hovelacque, professeur, ex-conseiller municipal de Paris.

A. Laisant, député sortant.

Ernest Lefèvre, député sortant.

A. le Grandais, correcteur.

Maillard, conseiller municipal de Paris.

Henry Maret, député sortant.

Mesureur, dessinateur industriel, conseiller municipal de Paris.
André Murat, ouvrier mécanicien.
Émile Pasquier, peintre en bâtiments.
Félix Pyat, ancien Représentant du peuple.
Benjamin Raspail, député sortant.
G. Robinet, vice-président du Conseil municipal de Paris.
Roque (de Fillol), député sortant.
Trébois, maire de Levallois-Perret.

Vu : **Michelin**, candidat.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

UNION
de la Presse radicale socialiste.

Aux électeurs.

Citoyens,

Après quinze ans de République, la France ne veut plus attendre. L'heure des réformes radicales est venue.

La grandeur de l'effort tenté par les partis monarchiques coalisés ne fera qu'attester leur impuissance.

Mais il ne s'agit pas seulement de combattre le retour de la Monarchie, contre laquelle l'union des républicains prévaudra toujours. Il s'agit de fonder et d'organiser la République.

La nécessité le commande aussi bien que le devoir, car, plus longtemps déçu, le peuple arriverait à l'indifférence ou à la colère.

Le parti opportuniste, qui, sous des noms différents, a constamment exercé le pouvoir depuis 1879, a mal conduit les affaires de la République. L'expérience est faite.

A l'intérieur, des réformes à peine ébauchées ; une organisation autoritaire continuant à tenir le Pays en tutelle; la commune privée de ses droits ; Paris laissé en dehors du droit commun ; l'Église, dernière force du passé, tirant du budget de l'Etat républicain des ressources contre la République ; toujours la défiance de la démocratie et la peur de la liberté.

A l'extérieur, une politique d'aventures inspirée par les traditions de la Restauration et du second Empire, demandant une fausse revanche à des expé-

ditions mal conçues, mal dirigées, incompatibles avec l'organisation de notre nouvelle armée, périlleuses pour notre défense nationale, meurtrières pour nos soldats, ruineuses pour nos finances.

L'esprit de la révolution est tout autre. Au dehors, il ne demande l'influence de la République française dans le monde qu'au progrès pacifique et à l'expansion des idées. Il n'admet la guerre que pour la défense de la Patrie.

Au dedans, il fait de la justice sociale son unique but. Qui n'est pas socialiste, aujourd'hui, n'est pas républicain. Il faut que les obligations du service militaire réduit soient les mêmes pour tous les citoyens ; il faut que l'impôt cesse d'épargner le riche et d'écraser le pauvre ; il faut que le crédit, mis à la portée de tous ceux qui travaillent, leur donne le moyen de s'affranchir du salariat ; la liberté d'association est indispensable ; la justice doit être gratuite pour être égale.

Assez d'ajournements : agissons.

Citoyens,

Oubliez les malentendus qui divisent vos Comités et vos journaux ; laissez de côté l'esprit de coterie ; élevez-vous à la hauteur du devoir civique ; ne vous inspirez dans vos choix que de l'intérêt supérieur de la République.

Vive la République démocratique et sociale !

Le Rappel, le Petit Parisien, la Justice, le Radical, la Nation, la République radicale, l'Électeur républicain, le Petit Quotidien, las Correspondance radicale.

Vu les Candidats :

Barodet,
Dr Bourneville,
Emile Brelay,
Cantagrel,
Clémenceau,
Delattre,
Charles Floquet,
Forest,
Anatole de la Forge,
Dr Frébault,
Sigismond Lacroix,
J.-A. Lafont,
Laisant,
Ernest Lefèvre,
Edouard Lockroy,
Henry Maret,
Georges Perin,
Benjamin Raspail,
Tony Révillon,
Roque de Fillol,

Députés sortants.

Henri Rochefort, ALARY, **Basly**, **Camélinat**, **Camille Dreyfus**, Dr FIAUX, **Yves Guyot**, **Auguste Hude**, Alphonse HUMBERT, Dr JACLARD, Charles LONGUET, Louis LUCIPIA, MAILLARD, **Mathé**, **Michelin**, PERROCHEAU, **Pichon**, E. VAUGHAN.

Comité départemental radical socialiste de la Seine (1).

Rue Cadet, 3.

Voici le programme voté en assemblée générale des délégués des groupes, le 10 septembre 1885 :

Partie politique.

Article premier. — Élaboration d'une Constitution par une Assemblée constituante, élue à cet effet. Suppression du Sénat et de la présidence de la République. La Constitution sanctionnée par le vote de la Nation.

Art. 2. — Assemblée unique et permanente renouvelable annuellement par tiers. Subordination complète de l'exécutif au législatif.

Art. 3. — Liberté individuelle, liberté de parole, de presse, de réunion et d'association garanties par la Constitution comme droits naturels et inviolables. Abrogation de la loi contre l'Internationale.

Art. 4. — Séparation des Églises et de l'État. — Suppression du budget des cultes. — Les clergés soumis au droit commun. — Reprise au clergé des biens dits de mainmorte.

Art. 5. — Magistrature élective et temporaire. — Justice gratuite. — Extension du jury à toutes les juridictions. — Réparation morale et pécuniaire aux victimes des erreurs judiciaires et de police. — Suppression de l'instruction secrète. — Les étrangers soustraits à l'arbitraire administratif et soumis au droit commun.

Art. 6. — Revision égalitaire des Codes. — Égalité civile de la femme. — Égalité civile des enfants (naturels, légitimes ou reconnus). — Suppression des charges, privilèges et monopoles judiciaires (avoués, avocats, huissiers, etc.) — Recherche de la paternité avec garanties. — Abolition de la peine de mort.

Art. 7. — Décentralisation politique et administrative. — Autonomie communale.

Retour du département de la Seine au droit commun : le Conseil général distinct et indépendant du conseil municipal de Paris.

Art. 8. — Instruction intégrale, laïque et gratuite à tous les degrés, en raison des aptitudes constatées par concours. — Instruction civique et militaire à l'école.

Art. 9. — Service militaire obligatoire et égal pour tous. — Réduction immédiate du service actif à trois années. — Substitution progressive des milices nationales aux armées permanentes.

---

(1) Ce programme n'a été soumis à l'acceptation d'aucun des candidats élus.

L'armée exclusivement employée à la défense du territoire et de la République.

Répudiation de la politique d'aventures et de conquêtes.

Art. 10. — Responsabilité des fonctionnaires. — Assimilation du mandat politique au mandat civil. — Interdiction du vote par procuration dans les assemblées délibérantes. — Suppression des sinécures. — Réduction des gros traitements. — Rétribution des fonctions électives.

Partie économique.

Article premier. — Suppression des octrois et des taxes de consommation. Impôt progressif sur le capital ou le revenu suivant le cas. — Impôt spécial sur les capitaux improductifs. — Réforme de l'impôt sur les boissons. — Abolition de la loi de 1816 et de l'exercice à domicile. — Suppression du droit d'hérédité en ligne collatérale. — Impôt progressif sur la valeur des successions et des donations entre vifs et testamentaires.

Art. 2. — Réduction graduelle de la dette publique.

Art. 3. — Revision des contrats ayant aliéné la propriété publique (mines, canaux, chemins de fer, etc.)

Art. 4. — Revision intégrale dans le sens démocratique de la loi de 1867 sur les sociétés.

Art. 5. — Réglementation légale de la durée maximum de la journée de travail. Réduction à neuf heures dans toutes les entreprises dirigées ou concédées par l'État.

Interdiction du travail des enfants au-dessous de quatorze ans dans les ateliers, usines, mines et manufactures. Interdictions aux patrons et à toute administration de frapper les salariés de retenues ou d'amendes. Interdiction absolue du livret d'ouvrier. Droit pour les chambres syndicales d'intervenir avec voie délibérative dans toutes les questions intéressant la police et l'hygiène des ateliers.

Art. 6. — Création d'écoles d'apprentissage sous la surveillance des chambres syndicales et sous la direction de professeurs ouvriers nommés au concours.

Art. 7. — Organisation du crédit aux travailleurs. Réorganisation de la Banque de France.

Art. 8. — Revision de la législation sur les conseils de prud'hommes et les syndicats professionnels. Création d'un conseil de prud'hommes pour les employés.

Art. 9. — Réforme du régime pénitentiaire. Développement des pénitenciers agricoles.

Art. 10. — Le travail dans les prisons, les établissements religieux et les établissements subventionnés par l'État, tarifé et surveillé par les conseils de prud'hommes et les chambres syndicales.

Le travail, dans les ouvroirs et tous les établissements religieux, soumis aux lois qui régissent le travail dans les usines et manufactures.

Art. 11. — Modifications aux conditions d'admission des groupes ouvriers aux adjudications des travaux publics.

Art. 12. — Abolition de l'impôt sur les poursuites et l'exécution commerciale.

Revision de la loi sur les faillites.

Art. 13. — Assurance par l'État contre les accidents et les incapacités de travail, contre l'incendie, la grêle, les inondations et autres risques publics.

Art. 14. — Organisation en services publics de l'hygiène et de la statistique sociale.

Art. 15. — Convocation d'un Congrès international en vue d'établir une législation internationale du travail.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Comité départemental républicain radical socialiste de la Seine.

Appel aux Électeurs.

Citoyens,

Le comité départemental s'est constitué pour faire l'union des forces républicaines radicales socialistes du département de la Seine.

64 comités se sont groupés en vue de cette union ; le comité départemental n'a qu'un but : le succès des vrais principes républicains contenus dans le programme que nous avons publié.

Dans la liste que nous vous proposons, nous n'avons inscrit que des citoyens dignes de vous représenter et capables de réaliser vos légitimes aspirations.

C'est sur ce programme et sur cette liste, nous en avons la confiance, que s'uniront les électeurs républicains radicaux socialistes pour assurer, par une étroite discipline, le triomphe de la politique de réformes et de paix contre la politique d'expédients et de guerre.

Citoyens, au scrutin ! au cri de : Vive la République démocratique et sociale!

Pour le Comité départemental : **La Commission exécutive.**

Liste des Candidats :

Clémenceau, député sortant.
Rochefort, ancien député.
Barodet, député sortant.
Basly, secrétaire de la Fédération des mineurs.
Dr **Bourneville**, député sortant.
E. **Brelay**, député sortant.
Camélinat, monteur en bronze.
Cantagrel, député sortant.
Delattre, député sortant.
Camille **Dreyfus**, conseiller municipal.
Charles **Floquet**, député sortant.
Anatole de **La Forge**, député sortant.
Dr **Frébault**, député sortant.
Yves Guyot, ancien conseiller municipal.
Auguste **Hude**, maire d'Issy, conseiller d'arrondissement.
Alphonse Humbert, publiciste.
Dr Jaclard, publiciste.
Sigismond **Lacroix**, député sortant.
J.-A. **Lafont**, député sortant.
Laisant, député sortant.
Ernest **Lefèvre**, député sortant.
E. **Lockroy**, député sortant.
Charles Longuet, publiciste.
Lucipia, publiciste.
Maillard, conseiller municipal.
Henry **Maret**, député sortant.
Mathé, conseiller municipal.
Ch. Moïse, président du conseil d'arrondissement.
Millerand, conseiller municipal.
Méritens, ouvrier peintre, secrétaire du conseil fédéral de l'alliance socialiste.
Péan, maire des Lilas, conseiller d'arrondissement.
Georges **Perin**, député sortant.
Perrocheau, ouvrier mécanicien du chemin de fer de l'Ouest.
Pichon, conseiller municipal.
Benjamin **Raspail**, député sortant.
Tony **Révillon**, député sortant.
Roque (de Fillol), député sortant.
Vaughan, publiciste.

Vu : les Candidats :

Clémenceau, Rochefort, Barodet, Basly, Dr Bourneville, E. Brelay, Camélinat, Cantagrel, Delattre, C. Dreyfus, C. Floquet, A. de la Forge, Dr Frébault, Y. Guyot, A. Hude, A. Humbert, Dr Jaclard, S. Lacroix, J.-A. Lafont, Laisant, E. Lefèvre, E. Lockroy, C. Longuet, Lucipia, Maillard, H. Maret, Mathé, Ch. Moïse, Millerand, Méritens, Péan, G. Perin, Perrocheau, Pichon, B. Raspail, T. Révillon, Roque (de Fillol), Vaughan.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

ALLIANCE RÉPUBLICAINE

Des Comités radicaux et progressistes de la Seine.

(Comité central, 11, rue Molière.)

Citoyens,

Pour la quatrième fois, depuis la constitution définitive de la République, vous êtes appelés à choisir vos mandataires.

Vous allez les élire par un mode de scrutin qui rend cette consultation à la fois plus solennelle et plus sincère.

Nous croyons traduire fidèlement vos idées en affirmant qu'à côté des problèmes politiques, les questions économiques et sociales devront prendre une importance chaque jour plus considérable dans les travaux du Parlement.

Nous croyons d'autre part que, pour suivre utilement une politique de réformes, il faut fonder enfin dans ce Pays la stabilité gouvernementale, par la formation d'une majorité homogène.

Nous croyons qu'à chaque jour suffit sa tâche et que, durant les quatre années d'une législature, le corps électoral ne peut s'attendre à voir résoudre toutes les questions pendantes.

Nous demandons qu'on résolve, sans retard, celles qui sont consacrées par l'opinion républicaine.

Celles qui sont encore à l'étude, nous voulons en activer la solution nécessaire par une loyale propagande.

C'est de cette méthode politique que se sont inspirés les comités radicaux et progressistes du département de la Seine, dans les cahiers électoraux qu'ils ont dressés.

Le programme que nous vous présentons est leur œuvre.

Il tend à favoriser la concentration des forces républicaines, qui doit être notre but suprême en face de l'union des réactionnaires et des cléricaux.

Il veut la France libre, prospère, jalouse de sa dignité, fidèle aux traditions et aux enseignements de la Révolution française.

Vive la République !

Programme (1).

Séparation des Églises et de l'État.

Mesures préparatoires destinées à sauvegarder la liberté de conscience et les droits de la société laïque; suppression de l'exemption du service militaire pour les séminaristes; sécularisation de tous les services publics; retour à la Nation des bien de mainmorte indûment retenus par les congrégations non autorisées; mesures législatives pour empêcher la reconstitution de ces biens.

Service militaire.

Obligatoire pour tous; suppression du volontariat d'un an; réduction de la durée du service militaire à trois ans; organisation d'une armée coloniale; exercices militaires pour la jeunesse; étude de la réorganisation de nos écoles spéciales militaires.

Loi électorale du Sénat.

Réforme de la loi de 1884 conformément au principe de la proportionnalité de la représentation nationale.

Politique coloniale.

Conservation et organisation des colonies dans l'intérêt de l'industrie et du commerce français.

Réforme de l'impôt.

Répartition plus équitable de l'impôt; réforme cadastrale; étude de l'impôt proportionnel sur le revenu; réduction des frais de perception.

Réforme judiciaire.

Réforme du Code de procédure et réduction des frais de justice; compétence du Jury pour certains délits correctionnels; extension de la compétence des juges de paix.

Décentralisation départementale.

Création d'un Conseil général de la Seine distinct du Conseil municipal de Paris; extension des franchises municipales et départementales dans la mesure compatible avec l'unité de la République.

(1) Ce programme n'a été présenté à l'acceptation d'aucun des candidats élus.

Industrie. — Commerce. — Travaux publics.

Réforme de la loi de 1867 sur les sociétés par actions et coopératives; revision des tarifs de transports; achèvement des ports et canaux; réforme de la législation minière; réforme de la loi sur les faillites; revision de la loi sur les patentes; extension de la juridiction des prud'hommes aux employés de commerce; création de prud'hommes d'appel; réforme des consulats; réforme des lois sur la propriété industrielle (brevets d'invention; marques de fabrique; dessins et modèles industriels).

Enseignement.

Organisation de l'enseignement technique et professionnel; création d'écoles manuelles d'apprentissage, d'agriculture et de commerce; augmentation du nombre des bourses pour l'enseignement secondaire et supérieur.

Questions sociales.

Liberté d'association; adoption des mesures propres à faciliter l'accession des syndicats professionnels aux travaux de l'État et des communes; caisses de retraite pour les invalides du travail; revision de la loi sur les sociétés de secours mutuels; loi sur les accidents de fabrique; loi sur les logements insalubres; réorganisation des services d'hygiène et d'assistance publiques; réforme du Mont-de-Piété.

Le Président : H. Tolain.

Les membres du Comité :

Agnel, négociant à Malakoff. — Ambroise, 120, rue Lafayette. — Armand, 2, rue Eugène Sue. — Aron (Jacques), 113, faubourg Poissonnière.

Barbat, employé, 38, rue des Sablons. — Barat, orfèvre, 13, rue du Moulin-au-Beurre. — Bailly, à Courbevoie. — Balliman, négociant, 174, rue de Rivoli. — Barré, docteur-médecin, 34, rue de Seine. — Benit, négociant, 41, rue des Francs-Bourgeois. — Bine, 101, avenue de Clichy. — Biblement, 39, rue de Poitou. — Bernard, père, 39, rue de Bretagne. — Boncour, 105, rue de Belleville. — Bonnel, 60, rue du Commerce. — Bordas, employé de Commerce, 1, rue d'Enghien. — Bos, 49, rue Pixerécourt. — Blondelet, 137, rue du Temple. — Bour (J. V.), sculpteur, 18, rue Vieille-du-Temple. — Bidaux (G.), commissionnaire en marchandises, 151, boulevard Magenta. — Brault, conseiller d'arrondissement à Choisy-le-Roi. — Bureau, fils, 11, rue Pixérécourt.

Carloux, 78, rue Julien-Lacroix. — Chataignon, 4, rue Le Regrat-

tier. — Cherest (L), facteur de pianos, 70, rue Fondary. — Collard, 39, boulevard de Strasbourg. — Coget, industriel, 15, rue Salneuve. — Chalaux, 182, avenue d'Ivry. — Cousin, 29, rue de Passy. — Couissin, 26, rue des Martyrs. — Croissant, architecte, 3, rue Schaeffer.

Daumesnil, propriétaire à Fontenay-sous-Bois. — Delpech, ingénieur, 61, rue Saint-Lazare. — Delannerie, 29, rue Vivienne. — Delamarche, 13, rue Brézin. — Depaule, 71, rue du Commerce. — Dondel, 287, rue des Pyrénées. — Decoonin, pâtissier, 106, rue des Amandiers. — Demay, docteur-médecin, 2, avenue des Ternes. — Demouy, 22, rue de la Chapelle. — Derveaux père, propriétaire, 1, rue Clavel. — Deschamps, propriétaire, 109, avenue de Saint-Mandé. — Digard, fabricant de chaussures, 25, rue Lecourbe. — Dubosq, 2 (bis), rue Vivienne. — Dubrisay, docteur-médecin, 6, rue Marengo. — Ducreux (E), 43, rue Réaumur. — Dumangin, 5, rue des Fêtes. — Dupont, négociant, 47, rue Bichat.

Fortier, 84, rue du Château-des-Rentiers. — Filleau, docteur-médecin, 1, place de la République. — Fontaine, 24, rue Durantin.

Guenot, 198, avenue de Choisy. — Gille, 53, rue Jenner. — Germond-de-Lavigne, 26, rue Monsieur-le-Prince. — Gabriel, marchand de vins en gros, 2, rue de Macon. — Giroust (E), 39, rue Saint-Ambroise. — Guillard (C), graveur, 60, rue de la Villette. — Guiard (V), monteur en bronze, 8, rue Deguerry. — Grébauval, publiciste, à Alfortville. — Grimaud, ancien conseiller municipal, 54, rue de Lancry. — Genevois (H), 9, rue Pigalle.

Hennape (A), négociant, maire de Nanterre. — Hielard (L), 6, rue de Mailly. — Hommet, négociant, 226, rue de Bercy. — Houel, emballeur, 10, rue de Navarin. — Hoessle, 176, rue de Grenelle.

Iszenard, docteur-médecin, 29, rue de la Boulangerie, à Saint-Denis.

Lambebt, 190, avenue de Choisy. — Lafontan père, à Nogent-sur-Marne. — Lainé (A), ancien conseiller municipal, 28, rue de Sévigné. — Lattes (Eugène), ingénieur, 9, rue des Abbesses. — Leclerc (Firmin), chimiste, 72, rue de la Butte-Chaumont. — Lebrasseur, 41, rue des Cloys. — Levy-Maurice, 40, avenue de Saint-Mandé. — Le Roy-des-Barres, docteur-médecin, 24, rue des Ursulines, à Saint-Denis. — Lienard, employé à Bois-Colombes. — Lizier, 26, rue de Montessuy.

Marais (A), professeur, 3, rue Soufflot. — Marchal (Joseph), architecte, 41, rue Fourcroy. — Maillet, 126, avenue de Clichy. Malidor, imprimeur, 207, rue de Belleville. — Martin, négociant, 107, rue du Mont-Cenis. — Métivier, docteur-médecin,

373, rue des Pyrénées. — Millez, 17, rue Duvivier. — Moreau (Ch.), à Saint-Maurice. — Morel (Jules), ancien officier d'artillerie, 39, rue de Grenelle. — Muzard (Ed.), négociant, 13 et 15, rue Condorcet.

Nogues, professeur, 8, rue Barrye. — Naline, 82, rue de Paris, à Saint-Denis.

Pretot (G.), 150, rue de Lyon. — Palmier (J.), négociant en vins, 23, quai de Bercy, à Charenton. — Pelissier (F.), 110, rue Denfert-Rochereau. — Paturel, comptable, 87, rue Roussin. — Pimbel (H.), propriétaire à Nogent-sur-Marne. — Passe (Henri), 27, rue de Ménilmontant. — Patard, 5, impasse Fessart. — Perisse (S.), ingénieur, 77, rue de Rome. — Pierson, fabricant de ressorts, 99, rue du Temple. — Proust (Jules), maître d'hôtel, 57, rue de Provence. — Prive (A.), négociant, 25, rue Monge. — Ponscarme, statuaire à Malakoff.

Rauber, professeur, 34, rue Corbeau. — Rafatin, 13, rue de Rivoli. — Ramé (Ach.), 19, rue Berlioz. — Rebierre, 161, rue Saint-Maur. — Reinach (H.), 31, rue de Berlin. — Renard, employé de commerce, 20, rue de la Harpe. — Rollin, comptable, 13, rue de l'Évangile. — Roupmel (L.), 149, avenue Ledru-Rollin. Rheims, professeur, 9, rue Clauzel. — Rez-Gaurez, employé, 7, rue François Neufchateau. — Ricbourg, 20, boulevard de Sébastopol.

Salomon (G.), ingénieur, 97, boulevard Malesherbes. — Saint-Clair, 4, rue Beaunier. — Simille (E.), 31, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. — Schilders, 56, rue d'Avron. — Sanquet, ingénieur-géomètre, 6, rue Allard, à Saint-Mandé. — Suberbie, docteur-médecin, 11, rue de Marseille. — Sylvestre. 54, rue du Chemin-Vert.

Tellier, 52, quai de la Rapée. — Tricot (A.), employé de commerce, 135, rue Saint-Antoine. — Vernier, ciseleur, 25, boulevard Montparnasse. — Vervelle, fabricant de chaussures, 33, rue Saint-Merri.

Way, rue de Viarmes. — Vite-Weil, 17, rue de Lancry.

Le Trésorier :

Ed. Muzard, 13 et 15, rue Condorcet.

Vu : l'un des candidats :

L. Greppo.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

ALLIANCE RÉPUBLICAINE
des Comités Radicaux et Progressistes de la Seine.

Liste des Candidats:

Henri Brisson, député sortant.
Allain-Targé, —
Paul Bert, —
Cadet, —
Germain Casse, —
Farcy, —
Floquet, —
Greppo, —
De Lanessan, —
Lockroy, —
Frédéric Passy, —
Ranc, —
Jules Roche, —
Spuller, —
Docteur **Villeneuve**, —
Armengaud, ingénieur, conseiller municipal de la ville de Paris.
Frédéric Hattat, manufacturier, conseiller municipal de la ville de Paris.
Narcisse Leven, avocat à la Cour d'appel, conseiller municipal de la ville de Paris.
Levraud, docteur en médecine, conseiller municipal de la ville de Paris.
Muzet, président de l'Union nationale des Chambres Syndicales, conseiller municipal de la ville de Paris.
Paul Strauss, publiciste, conseiller municipal de la ville de Paris.
L.-L. Vauthier, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, conseiller municipal de la ville de Paris.
Daix, maire de Neuilly.
Delahaye, ouvrier mécanicien.
Const. Deville, ouvrier bijoutier.
Hennape, maire de Nanterre.
Hiélard, membre de la Chambre de commerce de Paris.
Charles Laurent, publiciste.
Edmond Lepelletier, publiciste.
J. Léveillé, professeur à l'école de droit.
Ch. Loiseau, docteur en médecine.
Loyant, ouvrier ferblantier.
Métivier, docteur en médecine.
Michau, président du Tribunal de commerce de la Seine.
A. Poirrier, manufacturier à Saint-Denis, vice-président de la Chambre de commerce.
Denis Poulot, industriel, ancien maire du XIe arrondissement.
Steenackers, délégué aux postes et télégraphes de la Défense nationale.
Tassin, employé de chemin de fer.

Vu: l'un des candidats,

L. Greppo.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

FEDERATION REPUBLICAINE RADICALE
des Electeurs indépendants du département de la Seine.

Nous faisons appel au bon sens public.

Le désarroi est dans tous les esprits.

Les programmes républicains en présence contiennent, au fond, des revendications identiques. Tous demandent, — avec plus ou moins de hâte, — les mêmes réformes.

On y voit figurer les mêmes articles de notre *Credo* républicain : Séparation de l'Église et de l'État, revision constitutionnelle, nouvelles lois judiciaires, administratives, économiques et fiscales. Ils ne se distinguent que par des nuances secondaires.

Des questions irritantes de personnes viendront-elles arrêter cet élan magnifique de la population parisienne ?

Nous voulons, quant à nous, nous élever au-dessus de toutes les rivalités mesquines dont le spectacle nous afflige.

La République a besoin de toutes ses forces pour la lutte suprême. Les représentants autorisés des réactions coalisées brûlent leurs dernières cartouches. Ne leur donnons pas plus longtemps le spectacle de nos dissentiments.

Ne nous privons pas, à plaisir, des collaborations intelligentes et viriles qui nous sont indispensables.

Il nous faut, pour le gigantesque travail de réorganisation politique et administrative que la démocratie réclame, des hommes de bonne foi républicaine et de compétence incontestable. Il faut également à notre industrie nationale, à notre commerce d'exportation, aux ouvriers et aux travailleurs de tout ordre, des mandataires résolus à défendre leurs intérêts.

Nous voulons maintenir à notre tête les républicains éprouvés que nous connaissons ; affirmer sur leurs noms notre ferme volonté de nous tenir à égale distance de ceux qui font appel à la violence et de ceux qui conseillent l'ajournement indéfini des réformes démocratiques. En un mot, nous entendons qu'on inaugure une politique gouvernementale radicalement républicaine.

Les candidats que nous vous proposons nous offrent des garanties d'intelli gence politique et administrative, les uns par leur carrière parlementaire et munici-

pale, les autres par leur action féconde dans les professions libérales, industrielles et commerciales.

Nous faisons œuvre de concorde et d'union. Notre unique souci est de faire triompher, devant la réaction qui nous outrage et devant l'Europe qui nous suit des yeux, l'idéal de Justice et de Liberté pour lequel nos pères ont si vaillamment combattu.

Eugène Desanglois, chemisier, 61, rue de Rivoli; Bardot, négociant, 27, rue Saint-Ambroise; Cruet, négociant, 11, rue des Halles; Pourchet, dentiste, 24, rue de la Chaussée d'Antin; Mongin, représentant de commerce, 10, rue Cail; A. Strauch, lieutenant-colonel en retraite, école d'Alfort; Boitel, instituteur, 55 bis, boulevard Montparnasse; Auguste Petit, mécanicien, 41, rue Turenne; Brière, marchand de comestibles, 148, boulevard Voltaire; Philippon, employé, 116, rue du Bac; Baguer, instituteur, 26, rue Henri-Chevreau; Joseph Henry, employé, 6, quai du Marché-Neuf; Bron, limonadier, 23, rue d'Arcole; Flick, employé, 33, rue de Reuilly; Hangard, négociant, 36, rue Coquillière; Trutey, négociant, 49, rue de Rivoli; Rancillaz, négociant, adjoint au maire de Charenton; Ambrosini, avocat à la Cour d'appel, 6, rue Monge; Jouglas, capitaine en retraite, 2, rue Lacondamine; Darricau, négociant, 87, rue du Bac; Alexandre Pichon, imprimeur, 37, rue Beaunier; Philibert, rentier, 178, boulevard Pereire; Genet, propriétaire, 7, avenue Bourgaud; Peyronnet, imprimeur, 58, rue Lemercier; Legendre, employé, rue Galvani; Barus jeune, marchand de café, 14, rue Poissonnière; Louis Jesierski, publisciste, 217, rue Saint-Honoré; Deray, tailleur, 39, rue Saint-Merri; Legendre, restaurateur, 12, rue Pierre-Lescot; Matrod, chapelier, 13, boulevard du Palais; Salmon, représentant de commerce, 250, rue de Charenton; Bonne, représentant de commerce, 126, boulevard de Magenta; Lesueur, négociant, 50, rue du Temple; Remiguard, négociant, 50, rue du Temple; Bontems, chef de bataillon en retraite, adjoint au maire de Charenton; Duchazeaubeneix, gantier, 49, rue de Rivoli; Vauquelin, représentant de commerce, 57, rue du Château-d'Eau; Armand Bernard, employé, 16, rue des Frères-Herbert (Levallois); François Pridon, serrurier, rue de Lorraine (Levallois); Vial, opticien, 16, rue Cadet; Amédée Dumesnil, entrepreneur de travaux; Alfred Meyer, marchand-tailleur, 1, avenue Victoria; Guillaumet, employé, 81, rue du Chevaleret; Dubon, négociant, rue Cousin (Clichy); Magnin, blanchisseur, rue Dubois, 12 (Clichy); Cusinberche, industriel, quai de Seine (Clichy); Louis Barassin, entrepreneur de peinture, 42, rue Geoffroy-Lasnier; Dumas, confiseur, 105, rue de Charenton; Philippe, rentier, rue du Pont-de-Lodi; Nimier, cafetier, 15, avenue Victoria; Col-

NET, tailleur, 3, rue de Turgot; LOROSQ, commissionnaire, rue Saint-Denis; GUIL, employé de commerce, 2 bis, rue des Aides; CANAC, mécanicien, 153, rue des Partants; D'AURIAC, homme de lettres, 3, rue Ventadour; Albert MOUSSU, employé de commerce, 64, boulevard de Strasbourg; LEGENDRE, jardinier, 15, rue Bellini; LAHURE, rentier, 236, rue de Belleville; FALGUIÈRES, rentier, 112, avenue Kléber; SIMONOT, sellier, 15, rue Nationale; LEGRAND rentier, 13, rue Notre-Dame-de-Nazareth; VIAL, opticien, 16, rue Cadet; CANARD, doreur, 25, boulevard Magenta; BREUILLARD, entrepreneur de serrurerie, 82, rue de Flandre; LAPOINTE, mécanicien, rue Saint-Sébastien; CHAUVIÈRE, épicier, 133, rue de Belleville; ROBIN, aîné, commerçant, rue de la Douane; HOUDART, entrepreneur de serrurerie, 74, rue de la Boëtie; MOURLAU, comptable, 32, rue Duret; SILBERT, rentier, 6, passage Lathuile; GRAS, pharmacien, 10, rue Le Pelletier; MAGINOT, fabricant de chaussures, 15, rue Moret; VASSOU, gantier, 4, rue du Bois, à Villemonble (Seine); BAURY, père, cordonnier, 124 *bis*, avenue Philippe-Auguste; BAURY, fils, cordonnier, 12 *bis*, rue Saint-Maur; GERVAIS, serrurier, 68, rue Saint-Maur; LESPAGNE, serrurier, 120, rue du Chemin-Vert; FERRIER, tisseur, 40, rue de la Folie-Régnault; NORMAND, marchand de vins, 35, avenue Parmentier; DERVIN, coiffeur, 48, avenue Parmentier; BENOIT, cordonnier, 106, rue Oberkampf; LAMBERT, cordonnier, 17, avenue Parmentier; BRIÈRE, marchand de Comestibles, 148, boulevard Voltaire; GENTY, débitant de tabacs, 46, avenue Parmentier. DÜRR, ébéniste, 9, rue Saint-Ambroise; DUPONT, grainetier, 3 rue Saint-Ambroise; CARON, teinturier, 25, avenue Parmentier; WOLFF, représentant de commerce, 47, avenue Parmentier; REVILLARD, tourneur en cuivre, 35, avenue Parmentier; ECOLIER, Victor, fabricant de cuirs, 197, rue d'Allemagne; DAUTIN, fruitier, marchand de vins, 40 rue de Lorraine; ORCEL, menuisier, 104, rue de Meaux; THEVENIN, employé de commerce, 1, avenue Launière; MARTIN, emballeur, rue de la Fontaine-Saint-Pierre (aux Lilas); DIGARD, entrepreneur, lieutenant de pompiers, à Charenton; ROUSSELET, adjoint au Maire de Neuilly-sur-Seine; SIMON, rentier, Neuilly-sur-Seine; AUDIBERT, Auguste, ferblantier-lampiste, 9. rue Pradier; RIZÉ, marchand de vins, 106, rue de Crimée; MARGUERY, employé, 81, rue Manin; LÉANDÉ, marchand de vins, rue de Lorraine; TACOT, industriel, 119, rue de Flandre; ARNAT, cartonnier, 7, rue des Ardennes; MORICEAU, grainetier, 10, rue des Ardennes; LEMARCHANT, industriel, 27, rue d'Hautpoul; SÉE, négociant, 128, rue de Crimée; LAROCHE, marchand de vins, 10, rue Montyon; MASSON, commissionnaire, 202, rue d'Allemagne; LEBIL, employé, 182, rue d'Alle-

magne; Martin, fabricant de chaussures, 64, rue d'Allemagne; Marty, cloutier, 136, rue de Flandre; Prieur, négociant, 127, rue d'Allemagne; Ferry, fabricant de voitures, 13, rue Bouret; Lensonnier, chapelier, 43, rue de Flandre.

Pour la Fédération républicaine radicale,

F. Opportun.

Cette liste sera continuée et paraîtra dans les journaux. — Les adhésions à la Fédération républicaine radicale sont reçues chez le citoyen Opportun, 49, rue de Rivoli.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

LISTE DES CANDIDATS
adoptée par la Fédération républicaine radicale des électeurs indépendants du département de la Seine.

Candidats.

Charles Floquet, président de la Chambre des Députés.
Lockroy, député sortant.
Henri Brisson, président du Conseil des Ministres.
Allain-Targé, Ministre de l'Intérieur.
Clémenceau, député sortant.
Anatole de la Forge, député sortant.
Barodet, député sortant.
Raspail, député sortant.
De Hérédia, député sortant.
Tony Révillon, député sortant.
Sigismond Lacroix, député sortant.
Henry Maret, député sortant.
Forest, député sortant.
De Lanessan, député sortant.
Villeneuve, député sortant.
Frébault, député sortant.
Germain Casse, député sortant.
Ernest Lefèvre, député sortant.
Cantagrel, député sortant.
Georges Perin, député sortant.
Paul Bert, député sortant.
Yves-Guyot, publiciste, ancien conseiller municipal de Paris.
Delabrousse, conseiller municipal de Paris, vice président du Conseil général de la Seine.
Mathé, conseiller municipal de Paris.
De Ménorval, conseiller municipal de Paris.
Millerand, conseiller municipal de Paris.
Jacques, distillateur-négociant, prési-

dent de la Commission du budget du Conseil municipal de Paris.

Camille Dreyfus, Conseiller municipal de Paris.

Beaucaire (Aîné), ancien négociant. Commissionnaire-exportateur.

Georges Wickham, industriel, adjoint au maire du 2e arrondissement.

Émile Level, ingénieur, ancien membre du Conseil municipal de Paris.

Péan, maire des Lilas, conseiller municipal de Paris.

Hude, maire d'Issy, conseiller d'arrondissement, délégué des Chambres syndicales des débitants de vins.

Daix, maire de Neuilly.

Decorse, maire de Saint-Maurice, conseiller général de la Seine.

Docteur Gonnard.

Copoix, président de la Société de secours mutuels des ouvriers en instruments de musique.

Oudiné, chef d'atelier à l'école Diderot.

Pour la fédération Républicaine radicale:

F. Opportun.

Vu par l'un des candidats :

Delabrousse.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

QUI VIVE? — GAULE!

COMITÉ CENTRAL RÉPUBLICAIN

économique, industriel et commercial.

MANIFESTE.

Depuis sa fondation, la République a traversé deux phases bien distinctes : l'une qui commence au 4 septembre 1870 et se prolonge jusqu'au 29 janvier 1879, a été la période de lutte pour la fondation ; l'autre, qui embrasse tout le temps écoulé depuis le 29 janvier 1879, jusqu'à ce jour, a été la période de prise de possession, sans conteste, du pouvoir par les républicains.

Cette première expérience de quinze ans nous permet de constater que si les hommes exclusivement politiques savent parfaitement attaquer et détruire leurs adversaires, s'ils sont ardents et énergiques pour enlever l'une après

l'autre toutes les positions de ceux qui leur barrent la route, ils sont toujours aussi embarrassés que leurs devanciers lorsqu'il s'agit de déduire les conséquences de leurs premiers succès ; ils peuvent quelquefois vaincre, ils ne savent jamais organiser la victoire.

Depuis bientôt sept ans, nous avons vu tous les hommes que nous avions admirés pendant la première période républicaine continuer à s'appliquer entre eux les mêmes procédés de discussion et de lutte, alors qu'ils n'avaient plus devant eux que des adversaires réduits à l'impuissance.

Tant que la République elle-même a été en question, il n'y avait, dans le Parlement, que des républicains ; aussitôt après, nous avons vu la phalange s'émietter d'une manière complète ; on a créé, sans aucune mesure, toutes sortes de divisions qui ne répondent à rien ; on a accolé successivement au mot « Républicains » tous les adjectifs du vocabulaire politique : modérés, progressistes, opportunistes, gouvernementaux, radicaux, intransigeants ; et nous en sommes à nous demander ce que signifient, au fond, toutes ces appellations pour le moins bizarres, si ce n'est que tout homme politique qui veut être caporal a besoin de trouver une escouade et un fanion, quelque minuscules qu'ils soient.

Une Nation s'use très vite dans ces discussions sans résultat possible ; un régime politique y perd l'affection du peuple, et il importe que les élections actuelles soient le point de départ d'une orientation nouvelle de la République vers les solutions économiques et sociales ; il faut que tous les fanions des petits groupes, des petites escouades, des petits clans, s'abaissent ou disparaissent devant le grand et unique drapeau de la République et de la Patrie.

Les intérêts généraux d'une Nation, d'une société, étant le total général des intérêts particuliers des membres qui la composent, la représentation nationale doit comprendre des éléments venant de toutes les catégories de citoyens, de sorte que le Parlement soit l'image fidèle de la Nation elle-même ; il faut que les députés que nous allons choisir aient vécu, travaillé, lutté, comme la Nation vit, travaille, lutte, pour qu'ils puissent améliorer comme il convient la situation économique du Pays compromise, réaliser les réformes sociales qui s'imposent, organiser en un mot les conséquences logiques de la République.

Convaincus de cette nécessité, des hommes, des citoyens, des travailleurs, se sont formés en un comité, ouvert à tous ceux qui partagent les mêmes idées et qui, mettant dès aujourd'hui la République au-dessus de toute discussion, et se déclarant prêts à la défendre contre tout retour offensif de ses ennemis, veulent résolument se consacrer à son développement économique et social.

Ils ont fait, dans leur sein, une place à la politique et aux hommes qui la pratiquent, mais ils s'adressent surtout aux citoyens venant des diverses branches de l'activité nationale, industriels, commerçants, employés, ouvriers manuels, et ils leur disent :

Apportez à la République tout votre concours, tout votre dévouement, toute votre activité, toute votre intelligence ; vous seuls pouvez, en prenant en main votre propre cause, assurer les destinées de la France.

Et ils ont la conviction que ce langage sera entendu ; il répond à la fois aux sentiments intimes d'un grand nombre de citoyens ; il répond surtout aux né-

cessités de la situation actuelle; l'effort de tous ceux auxquels il s'adresse est seul capable d'organiser définitivement la victoire républicaine.

Programme politique (1).

1° Revision de la Constitution par une Constituante nommée à cet effet;

2° Séparation des Églises et de l'État; suppression du budget des cultes et liquidation de la situation actuelle; soumission du clergé au droit commun;

3° Liberté absolue de réunion et d'association pour toutes sociétés qui reconnaissent la souveraineté nationale et se soumettent aux lois;

4° Réduction du service militaire, obligatoire pour tous, à trois années de présence sous les drapeaux;

5° Ne plus poursuivre de conquêtes par les armes; les sciences, les arts, le commerce et l'industrie devant seuls nous aider à conquérir la grandeur et l'influence auxquelles notre génie peut prétendre.

Programme économique.

1° Développement dans la mesure la plus large de l'instruction publique; augmentation et perfectionnement des écoles professionnelles; gratuité de l'enseignement à tous les degrés, suivant les aptitudes constatées aux concours; ouverture du plus grand nombre possible de cours et installation de bibliothèques populaires; extension libérale des sciences et des arts pour lesquels notre Pays est si merveilleusement disposé;

2° Réorganisation de notre administration civile et militaire; suppression de toutes les sinécures, notamment les sous-préfectures, les trésoriers-payeurs généraux, etc.;

3° Réforme du mode de l'impôt, afin que les charges soient plus équitablement réparties; suppression des impôts de consommation qui frappent les citoyens en raison inverse de leurs ressources; suppression des droits de douane qui frappent les matières premières; revision du cadastre; augmentation des droits sur les successions collatérales; organisation scientifique du libre échange; suppression des droits de douane sur les produits qui entrent dans la confection d'autres produits destinés à l'exportation et qui rendent cette exportation souvent impossible par l'élévation factice des prix; suppression des octrois; obligation d'établir tous les ans le bilan de la France, afin de pouvoir discuter et voter le budget en connaissance de cause; suppression du budget extraordinaire.

4° Revision des différents Codes qui ne sont plus en harmonie avec nos mœurs et les progrès accomplis, notamment la loi sur les faillites; — Coordination et groupement en un seul faisceau de tout le fatras des lois existantes; suppression de celles inutiles ou équivoques ou de celles tombées en désuétude; — Création d'une section dans chaque tribunal de commerce et conseils de prud'hommes pour juger les différends entre patrons et employés; — Revision de la procédure, afin d'obtenir la justice beaucoup plus prompte et moins coûteuse;

(1) Ce programme n'a été soumis à l'acceptation d'aucun des candidats élus.

— Droit pour les justiciables de se défendre eux-mêmes ; — Revision, dans l'intérêt de l'épargne, de la loi de 1867 sur les sociétés ; introduction du droit pour les travailleurs d'être représentés dans les assemblées générales d'actionnaires et de participer aux bénéfices au prorata des salaires et de l'intérêt.

5° Encouragement, par tous les moyens, à la formation de sociétés coopératives de consommation, de production, de crédit et celles en partacipation ; — Développement des institutions de prévoyance, de secours mutuels et de retraite, dans le but d'améliorer et de transformer la position des ouvriers et employés ; — Création de maisons de retraite pour les vieux travailleurs qui pourront, grâce à une meilleure organisation, trouver un asile honorable ne ressemblant pas à l'hôpital où ils vont aujourd'hui finir leurs jours.

6° Faciliter aux groupes ouvriers leur admission aux adjudications des travaux publics ; interdiction pour les patrons et pour toute administration de frapper les salariés de retenues ou d'amendes ; — Application du travail des prisonniers uniquement aux fournitures de l'État.

Le Comité, 8, rue Hérold.

Liste des candidats :

Floquet, président de la Chambre des Députés.
Tony **Révillon**, député sortant.
Nicole, ancien administrateur général des Chambres syndicales, promoteur de diverses expositions de l'industrie et du travail.
Anatole de **La Forge**, député sortant.
J. Colombet, mutualiste, professeur à l'Association philotechnique, vice-président de la Chambre consultative des sociétés de prévoyance et de secours mutuels, etc.
Michelin, président du Conseil municipal.
B. Landeck, voyageur de commerce.
C. M. Lacoste-Révillon, mutualiste, ancien chef de gare à Lyon, ex-secrétaire délégué de l'Exposition internationale ouvrière de 1878.
Lockroy, député sortant.
Ernest **Lefèvre**, député sortant.
Émile Ferry, ancien industriel, maire du IX[e] arrondissement, président de la Société municipale de secours mutuels du IX[e] arrondissement, président du Conseil de l'Assistance publique, doyen des maires de Paris.
Georges Wickham, adjoint au maire du II[e] arrondissement, trésorier de la Ligue française de l'enseignement, président de sociétés de travail, trésorier général de la Chambre consultative des sociétés de prévoyance de la Seine, ancien président de la Société de placement des amnistiés politiques.
Guichard, conseiller municipal, ingénieur.

Yves-Guyot, économiste.
Laisant, député sortant.
Duvergier, président de la Chambre syndicale des débitants de vins.
Félix Roy, chef de comptabilité, président de la Chambre syndicale des comptables.
Courtoux, employé de commerce.
Vesnier, ex-employé d'administration, révoqué au 16 Mai.
Henry **Maret**, député sortant.
J. S. Richard, industriel.
E. de Ménorval, conseiller municipal.
Copoix, facteur d'instruments de musique, président fondateur de diverses sociétés de prévoyance, secours mutuels et retraite, directeur de *l'Écho de la Mutualité*.
Barodet, député sortant.
Sigismond **Lacroix**, député sortant.
Murat, ouvrier mécanicien.
Constant Deville, bijoutier.
Alphée Jeannin, inspecteur d'assurances.
Docteur Gonnard.
Rey, chimiste de la Chambre syndicale des marchands de vins.
Moïse, fabricant de produits chimiques (Levallois), président du Conseil d'arrondissement de Saint-Denis.
A. Steicheley, imprimeur-conducteur.
Ruel, conseiller municipal, philanthrope.
H. Renaud, ex-secrétaire général de la Commission exécutive pour la délégation ouvrière française à l'exposition d'Amsterdam, ex-secrétaire de la Chambre syndicale des artistes lithographes de la Seine.
Aulu, plombier.
Devismes, commerçant, maire du Xe arrondissement.
A. Perrocheau, ouvrier mécanicien au chemin de fer de l'Ouest.
A. Fumouze, industriel, juge au Tribunal de commerce.

Le président de la Commission exécutive :
Moch.

Vu : l'un des candidats, Lacoste-Révillon.

Les Membres du Comité :

Lemonier, 11, place de la Bourse; Feuillet, 53, faubourg du Temple; Deyrieux, 38, rue des Rigoles ; Dentin, 194, faubourg Saint-Martin; Kurtz, bijoutier, 51, rue Notre-Dame-de-Nazareth; Oudart, 145, rue du Chemin-Vert; Crolte, 21, rue de la

Porte (Maisons-Alfort); L'Hullier, 29, boulevard de Stains; Corne, 38, rue du Chemin-Vert; Bauzerr, 3, rue Saint-Fiacre; Roy, 13, rue de la Nation; Landeck, 48, rue de la Butte-Chaumont; Platet, 8, rue Alibert; Vesnier, 22, Villa Saint-Michel; Pedoux, 5, rue Guyot; Gourier, 6, cour des Petites-Écuries; Lamy, 100, rue de Maubeuge; Bémol, 7, place de la Nation; Moch, 28, rue des Petites-Écuries; Colombet, 179, avenue du Maine; Lacoste-Révillon, 36, rue Beaurepaire; Jean, maison Wepple; Barbary fils, 65, rue Meslay; Rougier, 119, faubourg Saint-Antoine; Bonhomme (Alb.), 11, rue des Anglais; Villate, 43, rue de Rambuteau; Guedenet, 11, rue Réaumur; Demolières, 48, avenue Parmentier; Uzel, 16, rue Béranger; Lyaz, 79, faubourg Saint-Denis; Labrosse, 28, rue des Petits-Champs; Richard, 15, rue Cail; Leguillier, 83, rue des Martyrs; Wickham, 16, rue de la Banque; Nicole, 11, boulevard du Palais; Copoix, 4, rue du Fauconnier; A. Boussard, conseiller municipal, 52, avenue de Courbevoie; Steicheley, 30, rue Jean-Jacques-Rousseau, etc, etc.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

LISTE RADICALE SOCIALISTE
recommandée par *la Lanterne*.

La liste que la *Lanterne* recommande aux électeurs est véritablement une liste d'union radicale.

Fidèle à ses principes, n'ayant point de candidats personnels, n'étant inféodée à aucune coterie, la *Lanterne* ne s'est inspirée que de l'intérêt général de la République.

Radicale avec le programme de Belleville, elle soutient une liste qui réunit et groupe pour une action commune toutes les forces du parti radical.

Pas d'exclusion ! pas d'intolérance !

Les partis qui veulent grandir et arriver au pouvoir ne doivent point se diviser, s'isoler, se proscrire pour de simples questions de nuances, alors qu'on est d'accord sur les questions de principes.

Le parti radical doit être non pas une chapelle fermée, mais une armée ouverte et toujours prête à faire des recrues.

La *Lantèrne* ne repousse que deux catégories d'hommes politiques :

1° Ceux qui, serviles par intérêt personnel, ont livré les intérêts de la France aux caprices néfastes de la politique Ferryste ;

2° Ceux qui, méprisant le suffrage universel, au point d'oser le violenter, tout comme eût fait l'Empire, rêvent le progrès par la violence.

La *Lanterne* veut le progrès radical, mais elle le veut pacifique et légal.

Elle a groupé sur la même liste, à côté de ceux qui peuvent utilement représenter le commerce, la classe ouvrière et les communes suburbaines du département de la Seine, les hommes qui de tout temps ont défendu la République et servi la démocratie en honnêtes gens et en bons citoyens,

Aux électeurs de se prononcer !

Candidats :

Charles **Floquet**, député sortant.
Clémenceau, député sortant.
Lockroy, député sortant.
Anatole de **La Forge**, député sortant.
Henri **Brisson**, député sortant.
Allain-Targé, député sortant,
Bourneville, député sortant.
Emile **Brelay**, député sortant.
Cantagrel, député sortant.
De Hérédia, député sortant.
Delattre, député sortant.
Forest, député sortant.
Docteur **Frébault**, député sortant.
Barodet, député sortant.
Sigismond **Lacroix**, député sortant.
Lafont, député sortant.
De Lanessan, député sortant.
Ernest **Lefèvre**, député sortant.
Henry **Maret**, député sortant.
Georges **Perin**, député sortant.
Benjamin **Raspail**, député sortant.
Tony **Révillon**, député sortant.
Roque (de Fillol), député sortant.
Yves-Guyot, publiciste, ancien conseiller municipal.
Emile Level, ingénieur, ancien conseiller municipal.
V. Dodé, président de la Chambre syndicale des facteurs et commissionnaires aux halles centrales.
Basly, ouvrier mineur, secrétaire général de la Fédération des mineurs du Nord.
Camélinat, ouvrier monteur en bronze, syndic de la Corporation du bronze.
Méritens, ouvrier peintre.
Perrocheau, président de l'Association fraternelle des employés et ouvriers de chemins de fer.
Henri **Rochefort**, journaliste.
Camille **Dreyfus**, conseiller municipal.
Mathé, conseiller municipal, ancien président du Conseil municipal.
Millerand, conseiller municipal.
S. Pichon, conseiller municipal.
Auguste **Hude**, conseiller d'arrondissement, maire d'Issy.
Catalo, maire de Charenton,
Trébois, maire de Levallois-Perret.

Vu : V. Dodé, candidat.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Liste recommandée par l'*Intransigeant*.

Henri **Rochefort**.
Clémenceau, député sortant.
Ferdinand Gambon, député sortant.
Ed. Vaillant, conseiller municipal de Paris.
Basly, ouvrier mineur, secrétaire de la Chambre syndicale des mineurs d'Anzin.
Henry **Maret**, député sortant.
Alphonse Humbert, publiciste.
Laisant, député sortant.
Ernest **Lefèvre**, député sortant.
Ernest Vaughan, publiciste.
Camélinat, ouvrier monteur en bronze, syndic de la corporation du bronze.
Barodet, député sortant.
Fiaux, ancien conseiller municipal de Paris.
Emile **Brelay**, député sortant.
A. Millerand, conseiller municipal de Paris.
Lissagaray, publiciste.
Auguste **Hude**, maire d'Issy, conseiller d'arrondissement, désigné par les deux chambres syndicales des marchands de vin en détail.
Anatole de **La Forge**, député sortant.
Tony **Révillon**, député sortant.
Emile Eudes, industriel.
Ernest Roche, ouvrier graveur.
Charles Longuet, publiciste.
Maillard, conseiller municipal de Paris.
Edouard **Lockroy**, député sortant.
Mesureur, conseiller municipal de Paris.
Michelin, conseiller municipal de Paris.
Maujan, publiciste.
Granger, publiciste.
Georges **Perin**, député sortant.
Lafont, député sortant.
S. **Pichon**, conseiller municipal de Paris.
Hovelacque, professeur, ancien conseiller municipal de Paris.
F.-X. Trébois, maire de Levallois-Perret.
Jaclard, publiciste.
Lucipia, publiciste.
Delattre, député sortant.
Benjamin **Raspail**, député sortant.
Sigismond **Lacroix**, député sortant.

UNION

des Comités et des Journaux républicains radicaux socialistes.

Appel aux Électeurs.

Citoyens,

Paris a donné la majorité à 38 républicains.

Mais beaucoup de départements se sont laissé surprendre.

Des électeurs ont voté pour la coalition réactionnaire, qui s'était bien gardée d'arborer le drapeau de la monarchie.

Enhardis par le succès, nos ennemis proclament bien haut leur dessein de restauration monarchique. Ils se lèvent contre la Républiqne.

Aux républicains de barrer la route à l'ennemi, en lui opposant une masse compacte. Le second tour de scrutin doit nous réunir dans l'amour commun de la Républiqne, dans la haine commune de la monarchie. Les résultats du premier tour prouvent qu'à cette condition le succès nous est assuré.

Paris doit à la France un exemple.

Le suffrage universel a déjà fait l'union. Il a choisi ses **38** premiers candidats, sans tenir compte de certaines dissidences.

Suivons ses indications et ne formons pour le second tour qu'une liste républicaine des **34** noms qui ont obtenu la majorité après les élus.

Electeurs de Paris,

C'est un acte politique que nous vous demandons. Il faut dire à la France républicaine que le devoir républicain, c'est l'union sur les noms qui ont obtenu la majorité.

Il ne suffit pas de le dire, il faut donner l'exemple.

Ainsi vous serez entendus, suivis, et vous rendrez définitive la victoire de la démocratie.

Pas d'abstention! Au vote contre la monarchie! Au vote pour la République!

L'Électeur républicain. — *L'Intransigeant.* — La *Justice.* — La *Lanterne.* — La *Nation.* — Le *Petit Parisien.* — Le *Petit Quotidien.* — Le *Radical.* — Le *Rappel.* — La *République radicale.* — Le *Courrier du soir.* — *Comité central.* — *Comité départemental.* — *Fédération radicale.*

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 18 OCTOBRE 1885.

SCRUTIN DE BALLOTTAGE.

Union des Comités et des Journaux républicains.

LISTE UNIQUE

1 **BARODET**, député sortant.
2 **CLÉMENCEAU**, député sortant.
3 **ALLAIN-TARGÉ**, député sortant.
4 **RASPAIL**, député sortant.
5 **MARET**, député sortant.
6 **Tony RÉVILLON**, député sortant.
7 **Sigismond LACROIX**, député sortant.
8 **Ernest LEFEVRE**, député sortant.
9 **Georges PERIN**, député sortant.
10 **CANTAGREL**, député sortant.
11 **de LANESSAN**, député sortant.
12 **YVES-GUYOT**, ancien conseiller municipal.
13 **FRÉBAULT**, député sortant.
14 **DELATTRE**, député sortant.
15 **MATHÉ**, conseiller municipal.
16 **FOREST**, député sortant.
17 **DREYFUS**, conseiller municipal.
18 **Paul BERT**, député sortant.
19 **LAFONT**, député sortant.
20 **HUDE**, conseiller d'arrondissement, maire d'Issy.
21 **BRELAY**, député sortant.
22 **BOURNEVILLE**, député sortant.

23 **Germain CASSE**, député sortant.

24 **ROQUE** (de Fillol), député sortant.

25 **BASLY**, ouvrier mineur.

26 **ROCHEFORT**, ancien député.

27 **LAISANT**, député sortant.

28 **CAMÉLINAT**, ouvrier monteur en bronze.

29 **PICHON**, conseiller municipal.

30 **VILLENEUVE**, député sortant.

31 **MICHELIN**, président du Conseil municipal.

32 **FARCY**, député sortant.

33 **de HÉRÉDIA**, député sortant.

34 **Frédéric PASSY**, député sortant.

DOCUMENTS INDIVIDUELS

PAR ORDRE DE DATES.

Dans les deux lettres suivantes, publiées par le journal *la Nation* du 25 janvier 1885, M. Barodet a posé nettement sa candidature comme radicale et anti-opportuniste et demandé d'être jugé par le suffrage universel, sur ses actes politiques et ses opinions bien connues.

Il a donc maintenu intact son programme de 1881 (1).

LETTRE DE M. BARODET
au Directeur politique de *la Nation*

Paris, le 23 janvier 1885.

Monsieur le Directeur,

Je viens de lire votre article : *les Responsabilités.* Vous affirmez que « tous les candidats auxquels on a offert la candidature ont répondu par des raisons *personnelles* »; que « M. Barodet, auquel la démocratie a confié un drapeau, devait aller où l'appelait la consigne » ;

« Qu'on ne choisit pas son poste devant l'ennemi et qu'il s'est soustrait, non à un honneur, mais au devoir. »

Rien ne pouvait m'être plus sensible qu'un pareil reproche venu d'un ami politique qui a mon estime, car je me suis toujours efforcé d'écarter de la recherche et de l'accomplissement du devoir les considérations personnelles.

Mais il se trouve que je vous ai répondu d'avance dans une lettre que j'ai adressée à votre excellent collègue M. Hubbard, en réponse aux vives instances

(1) Voir les cahiers électoraux de 1881, Tome II, page 301.

qui m'ont été faites par lui et par plusieurs autres conseillers municipaux, pour me faire accepter la candidature au Sénat.

Je vous envoie copie de cette lettre, avec prière de la publier.

Si je me suis abstenu de prendre la parole devant les électeurs sénatoriaux réunis à l'Hôtel-de-Ville, c'est pour ne rien dire qui fût de nature à gêner ceux de mes amis de la Chambre qu'une candidature au Sénat aurait pu tenter.

J'ai une entière confiance dans le succès de la candidature anti-opportuniste. Mais si, comme vous, j'avais le moindre doute, si j'avais pu craindre que les électeurs sénatoriaux oubliassent que le Département de la Seine fut toujours l'avant-garde de la France pour la défense de la République, combien plus encore n'aurais-je pas eu raison de refuser la candidature, pour ne pas rendre plus évidente la victoire de l'opportunisme?

Ma lettre, Monsieur le Directeur, vous dira comment je comprends ma *consigne* et la défense du drapeau qui m'a été confié par le suffrage universel.

J'espère que vous voudrez bien, après l'avoir lue, reconnaître que ce n'est pas l'intérêt personnel, mais le sentiment du devoir qui me l'a inspirée.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

D. Barodet.

LETTRE DE M. BARODET

à M. Hubbard, membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine

---

20 janvier 1885.

Monsieur le Conseiller général,

Je crois que vous vous exagérez singulièrement l'importance que pourrait avoir mon élection au Sénat, quand vous la comparez à l'élection du 27 avril 1873 qui fut, pour ainsi dire, *impersonnelle*.

Il y avait alors une double question de principes posée devant le suffrage universel par la suppression de la mairie de Lyon et par la candidature officielle de M. de Rémusat. C'est là ce qui passionna le Pays et assura le succès.

Aujourd'hui, il s'agit d'une élection qui n'a rien d'exceptionnel, et nous ne sommes qu'en présence du suffrage restreint dont les manifestations ne sauraient avoir, à beaucoup près, la même importance.

J'ai, d'ailleurs, une entière confiance dans le résultat du scrutin de dimanche. Si j'en juge par les précédentes réunions qui ont eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, c'est le candidat radical qui l'emportera.

Aux élections sénatoriales de 1882, j'avais consenti à accepter la candidature à deux conditions :

1° Je me réservais, si j'étais élu, de subordonner mon acceptation définitive à celle de mes électeurs, consultés en réunion publique. Ils venaient de me

renouveler mon mandat. Il y avait entre eux et moi un contrat que je ne me reconnaissais pas le droit de rompre tout seul;

2° Je voulais, en second lieu, qu'on donnât à ma candidature le caractère d'une manifestation des électeurs sénatoriaux en faveur de la revision par une Assemblée Constituante, au momemt même où M. Gambetta, président du Conseil des Ministres, proposait de saisir le Congrès d'une revision *limitée*.

Je déclarai que je n'avais nulle envie de devenir sénateur, que je préférais rester avec mes amis, à la Chambre du suffrage universel où était l'action et la vie; mais que j'étais prêt à tous les sacrifices pour faire progresser dans l'opinion publique et faire pénétrer au Sénat une question de principe et de salut qui n'était encore, à ce moment, acceptée et défendue que par une petite minorité au Palais-Bourbon et dans le Pays.

La majorité des électeurs sénatoriaux réunis dans la salle du Conseil municipal n'en était encore qu'à la revision par le Congrès. Elle accueillit froidement ma proposition d'une Assemblée Constituante. Mes amis eux-mêmes n'osèrent l'inscrire dans le programme, de peur de nuire au succès de la liste d'opposition. Il n'y eût pas même de programme. Ce que voyant, je déclarai que je n'étais plus candidat.

Aujourd'hui, Monsieur le Conseiller général, la situation est bien changée. Le Congrès s'est réuni et le Pays l'a vu à l'œuvre. Y a-t-il un seul républicain sincère qui puisse croire encore, même en écartant la question de principe, qui ne devrait jamais être oubliée, que nous puissions aboutir à la Constitution républicaine et démocratique, sans laquelle la République n'est qu'un mensonge, autrement que par une Assemblée Constituante, ayant reçu un mandat spécial? Je ne le crois pas.

Les électeurs sénatoriaux de 1885 ont été à peu près unanimes pour placer en tête du programme la revision par une Assemblée Constituante. Cela suffit. La question va faire son entrée au Sénat dans la personne du candidat radical, quel qu'il soit, qu'ils auront choisi.

Une lutte autrement importante, autrement grave dans ses conséquences, va s'engager dans quelques mois.

Le Pays tout entier sera appelé à se prononcer entre l'opportunisme et le radicalisme, entre la politique d'expédients et de camaraderie et la politique de principes et de réformes, entre la politique d'expéditions lointaines et aventureuses et la politique de prudence et de paix.

Et j'irais, donnant l'exemple de la désertion, me réfugier dans le suffrage restreint et me soustraire à la responsabilité de mes actes, à l'approche du grand jugement qui va être rendu par le suffrage universel!...

Cela n'est pas possible, Monsieur le Conseiller général, et s'il est vrai, comme vous voulez bien me le dire, que mon nom puisse être, à un degré quelconque, un élément de succès dans une lutte électorale, vous conviendrez avec moi qu'il vaut mieux le réserver pour cette grande et peut-être décisive bataille.

Je refuse donc toute candidature au Sénat, et je prie instamment tous mes amis de ne pas insister davantage.

Veuillez agréer, etc.

D. Barodet.

DISCOURS DE M. BRISSON.

Voici le texte du discours prononcé par M. Brisson, président du Conseil des Ministres, au banquet qui lui a été offert par son comité électoral, aux Vendanges de Bourgogne :

Chers Concitoyens et amis,

Laissez-moi remercier notre ami Hattat des paroles beaucoup trop flatteuses qu'il vient de m'adresser ; laissez-moi vous remercier tous d'avoir conçu et mis à exécution ce projet de réunion toute intime. Ainsi que l'a rappelé M. Hattat, il y a un instant, je représente depuis neuf ans le dixième arrondissement. Ce sont des liens qui me sont chers ; ils ne vont pas se rompre ; mais nous sommes obligés de les étendre : je vais me retrouver, comme en 1871, en présence, non plus du suffrage des électeurs du dixième arrondissement ou de l'une des circonscriptions de cet arrrondissement, mais en présence du corps électoral de la Seine tout entier. Cette loi du scrutin de liste, je l'ai non seulement votée, je l'ai soutenue en 1885 comme en 1881 ; je l'ai appelée de tous mes vœux. C'était une pensée supérieure aux considérations personnelles qui nous animait tous, nous qui poussions au rétablissement du scrutin de liste ; mais, toute chose humaine ayant son revers de médaille, il n'est pas possible, je ne dirai pas de quitter de tels amis, mais de rompre l'intimité où l'on était avec eux, sans éprouver des regrets. (*Applaudissements.*)

Votre adoption, d'ailleurs, votre adoption persistante m'avait porté bonheur.

Le lendemain de ma dernière élection par le dixième arrondissement, la Chambre des Députés m'avait élu pour son président. Je le suis demeuré pendant près de quatre années. Une crise, sur laquelle je n'ai pas à m'expliquer, m'a conduit à composer un nouveau ministère. Le pouvoir de tout temps, mes chers Concitoyens, est une tâche bien lourde ; mais elle l'est plus encore peut-être lorsqu'on le prend à la fin d'une législature. Un certain nombre de questions, de questions graves sont engagées, et engagées de telle façon, qu'il ne nous reste ni la liberté ni même le temps de modifier les solutions préparées ; aussi courez-vous presque nécessairement au-devant de l'accusation de n'être plus vous-même, une des accusations les plus désagréables qui puissent peser sur un homme, rien que parce qu'il est un homme. (*Applaudissements prolongés.*) Mais qu'importe, si le devoir commande ? Et j'ai cru que le devoir commandait. (*Applaudissements. — Bravos prolongés.*)

La proximité même des élections offrait au nouveau cabinet une tâche qui,

pour ne pas être exempte de difficultés, même de difficultés assez graves, valait qu'on se risquât.

La crise dont j'ai parlé avait accusé entre les républicains, avait accentué des dissentiments sérieux, presque des déchirements. D'autre part, le scrutin de liste était presque voté; or, quelle serait la vertu de ce mode de votation s'il n'avait pour effet de contraindre à s'atténuer, dans un intérêt élevé, l'intérêt commun de la République, les divergences qui ne se présentent pas comme absolument irréconciliables? S'il est vrai que la politique impose des transactions à quiconque doit agir chaque jour, — et qui pourrait le nier? — n'est-il pas bon que les électeurs et les candidats, les futurs législateurs, se pénètrent eux-mêmes de cette nécessité au moment où le suffrage universel va nommer ses mandataires, c'est-à-dire créer l'instrument de l'action politique, et apprennent dès lors à composer un peu les uns avec les autres? (*Applaudissements. — Bravos.*)

Enfin, les partis monarchiques s'apprêtaient visiblement, profitant précisément de ces dissidences peut-être plus accusées que réellement profondes (*C'est vrai!*); les factions monarchiques s'apprêtaient à jouer une dernière partie, à donner un dernier assaut à la République. Toutes ces raisons se sont réunies pour nous faire juger utile, à moi et aux hommes dévoués, aux bons citoyens qui ont bien voulu s'associer à ma tâche, de former un ministère dont le but principal fût précisément la conciliation et la concentration des forces républicaines. (*Bravos prolongés. — Double salve d'applaudissements.*)

Eh bien, mes chers amis, malgré tant de polémiques passionnées, malgré le bruit que vous entendrez, et qui est légitime, qui est nécessaire, car il faut que, dans une période électorale, toutes les opinions se produisent librement, je dirai volontiers même bruyamment; malgré tout ce bruit, laissez-moi penser que la majorité, la très grande majorité dans ce Pays, je dis la très grande majorité de l'opinion républicaine, indifférente à nos querelles de couloirs, et moins affamée qu'on ne le croit de personnalités, ne veut pas de la politique de récriminations réciproques. (*Bravos et applaudissements prolongés.*)

Ces paroles de concentration libre et naturelle des forces républicaines n'avaient pas pour objet, quoi qu'on en dît, d'inaugurer une politique d'effacement et d'abdication.

Non, Messieurs, elle s'inspirait tout d'abord des intérêts immédiats du moment, bien compris, suivant moi, et aussi de cette certitude historique, fondée sur tant de faits malheureux et sur nos deux histoires précédentes, que jamais nos divisions n'ont profité à la démocratie, ni à la plus modérée, ni à la plus avancée, mais qu'elles s'y sont également abîmées. (*Applaudissements prolongés.*)

Sans doute, Citoyens, la République démocratique a poussé plus de racines, et de plus profondes racines, qu'en aucun temps, et, par conséquent, les retours offensifs de la réaction sont beaucoup moins à craindre; mais lorsque tant de forces encore sont liguées contre nous, quand nous n'avons pas encore conquis à la forme républicaine tous les départements, est-ce donc vraiment le moment de nous entre-déchirer pour des questions de conduite? Est-ce que le devoir ne nous commande pas, au contraire, à tous sans exception, de nous entendre, de

nous accorder, de nous éclairer les uns les autres pour les résoudre successivement les unes et les autres? (*Applaudissements.*)

J'entends bien que mon rôle ici n'est pas commode et que, peut-être, je vais prêter à la raillerie... (*Non! non!*) On va me montrer les partis aux prises et me dire : Comment! vous prêchez encore l'union? Hé! Messieurs, permettez-moi de vous le dire, si le nouveau cabinet n'eût pas pris cette attitude, s'il n'eût pas tenu ce langage, est-on bien sûr que les dissensions ne seraient pas plus flagrantes encore et plus violentes?... (*Assentiment.*) Si nous nous étions nous-mêmes jetés dans la lutte, si nous avions fait entendre à notre tour le refrain des personnalités, eh bien, qui ose dire que le mal qui travaille le parti républicain ne serait pas plus profond encore? (*C'est vrai! — Applaudissements.*)

On a feint, je le sais bien, de se méprendre sur notre réserve.

Mais l'opinion publique nous saura peut-être gré d'avoir tout fait, et quelquefois même le sacrifice de notre amour propre, pour la pacification des esprits dans notre parti. Après tout, la période électorale est à peine ouverte, et déjà la vertu conciliatrice du scrutin s'est fait sentir en plus d'un lieu. Ah! sans doute, mon cher ami, M. le Ministre de l'Intérieur et moi, nous avions peut-être conçu plus d'espérances; nous aurions voulu qu'il n'y eût qu'une seule liste dans presque tous les départements, et nous en avions une raison bien simple et de nature à toucher tous les esprits réfléchis : c'est qu'il n'était pas, dans le temps où nous sommes, il n'était pas indifférent que, dans la plupart des départements, la République triomphât dès le premier tour et que sa victoire ne subît pas une quinzaine de retard. (*Bravos et applaudissements prolongés.*)

Mais enfin, lorsqu'on se sera suffisamment chamaillé (*sourires*) au premier tour, il faudra bien s'accorder pour le second, et les plus ardents à ce moment trouveront peut-être qu'il aura été bon que le Gouvernement n'ait pas mêlé sa propre ardeur aux ardeurs de cette lutte. Quant à nous, nous aurons fait des élections loyales (*oui! oui!*) et nous aurons donné aux électeurs les conseils nécessaires pour que ces élections laissent le moins de rancunes possible et permettent plus facilement aux mandataires de la Nation de s'entendre, une fois réunis, sur la manière de gérer les intérêts de la République et de la France (*Applaudissements.*)

J'aime à penser, d'ailleurs, que, si vous m'aviez adressé cette invitation, c'est peut-être pour me récompenser d'avoir persévéré dans ces pensées d'union et de concorde; (*Oui! oui! — Applaudissements.*) que du reste nous avons toujours fait triompher dans le dixième arrondissement ces idées de tolérance réciproque qui sont conformes, veuillez le remarquer, aux origines philosophiques de la révolution et de la démocratie, qui, seules, peuvent donner à cette Révolution une tradition suivie et solide, et préserver de toute secousse la République. (*Bravos.*)

Oui, je vous remercie de m'avoir permis de reproduire cet appel à la conciliation ici même, dans cette grande et noble ville de Paris, que trop d'esprits malveillants essayent, les uns dans un intérêt, les autres dans tel autre, de séparer de la France, comme s'il pouvait, sans grand dommage national, y avoir une politique française (*Bravos et applaudissements*) et une politique parisienne! (*Bravos.*) On va dire que je cherche à flatter Paris parce que je suis député de

Paris et candidat à Paris? Non, Messieurs; d'abord on ne flatte pas Paris, ou du moins pour le flatter, il faudrait une singulière outrecuidance. Paris ne se flatte pas lui-même; Paris ne se vante pas, comme on le dit quelquefois, d'être le cœur, la tête, la lumière de la France. Non, il ne se vante que d'une chose ; c'est de partager vivement tous les sentiments nationaux, de sentir son cœur battre à l'unisson de toute la démocratie. (*Bravos.*)

Eh bien, ce Paris, on va peut-être essayer pour quelques écarts de parole qui se produiront çà et là, on va peut-être essayer de le présenter encore comme une ville turbulente, comme un foyer d'agitation; il est donc bon d'affirmer ici, de rappeler ce qu'a été depuis de si longues années la tranquillité de la cité, de la montrer résistant à toutes les excitations et à tous les défis et, dans les journées les plus solennelles et les plus décisives donnant l'exemple de son respect pour la loi et de sa confiance dans la République. (*Bravos.*)

Oui, nous pouvons le dire avec fierté, après quinze années de République, quel est donc le régime antérieur, quel est le régime qui a assuré à la fois une paix intérieure aussi complète et une aussi grande liberté? (*Bravos et applaudissements.*)

Ah! disons-le, mes amis, disons-le sans hésiter : non, il n'y a pas de péril à gauche. (*Bravos et applaudissements prolongés.*)

Il n'y a pas de péril à gauche, parce que nul de ce côté ne compte sur une autre vertu, sur une autre force que sur la force de la propagande et de la libre discussion. Ah! sans doute, hors de nos rangs il y a des gens qui rêvent à d'autres moyens pour s'emparer de la politique de ce pays. Nous les avons vus en 1877 : ils ont alors exaspéré la France, mais elle les a vaincus. Qu'ils ne s'avisent pas de recommencer! (*Vifs applaudissements.*)

Quant à la démocratie républicaine, dans tous ses rangs elle est unanime à reconnaître que tout doit être réglé par la libre discussion, unanime à accepter la loi des majorités. Ce progrès dans les esprits est dû tout entier à la République ; elle l'a créé, elle le maintiendra; par là s'établira définitivement dans notre pays cette discipline dans l'extrême liberté qui, pour les individus comme pour les nations, est la marque caractéristique de la véritable force. (*Bravos et applaudisssements.*)

Voyons maintenant si cette discipline dans la liberté a été féconde. Ah! nos ennemis disent que la République n'a rien fait, ou qu'elle a mal fait ce qu'elle avait à faire. La vérité, vous la connaissez ; elle éclate à tous les yeux; elle est l'évidence même. C'est que la République, dans un ensemble d'années extrêmement restreint, a eu tout à faire, grâce aux crimes et à l'incurie des précédents régimes.

Elle est venue au monde sans frontières, sans armée, sans forteresses, sans canons, sans fusils, sans crédit, sans écoles. Elle a dû tout faire ou tout refaire. (*Bravos*). Il lui a fallu pour commencer, trouver 11 milliards pour les frais de la guerre, la reconstitution de son matériel de défense. Il lui a fallu refaire toute sa frontière de l'Est et tout le système suranné de la défense de Paris. Il lui a fallu refaire une armée nationale. Il lui a fallu élever des écoles par milliers, porter de 23 à 132 millions le budget de l'Instruction publique, relever le traitement des petits fonctionnaires, les pensions des officiers retraités, pousser avec

énergie les travaux publics, car cette République impuissante a fait 13.000 kilomètres de chemins de fer; elle a fait 50.000 kilomètres de chemins vicinaux, elle n'a négligé aucun des grands intérêts nationaux. Dans un autre ordre d'idées, elle a établi la liberté de la presse, la liberté municipale, la liberté de réunion; elle a inauguré la liberté d'association par la loi sur les syndicats professionnels, que nous devons surtout à vous, mon cher Allain-Targé. (*Applaudissements.*) Elle a fait pour les institutions de prévoyance beaucoup plus qu'aucun gouvernement n'avait encore fait; elle a établi l'instruction obligatoire, gratuite et laïque, mis la première main à l'enseignement secondaire des filles.

Voilà, Messieurs, ce régime tant calomnié par nos adversaires monarchiques; la République a, en réalité, liquidé, payé, racheté la plupart des fautes de la monarchie.

Voilà l'œuvre accomplie au milieu de tant d'embarras; il s'agit maintenant de la poursuivre.

Si l'on s'en tient aux idées générales, il n'y a pas deux programmes dans la démocratie républicaine : il n'y en a qu'un; nos Constitutions antérieures l'avaient assez bien défini, l'avaient, dans tous les cas, noblement défini, lorsqu'elles disaient que le but de la République est d'asssurer une répartition de plus en plus équitable des charges et des avantages de la Société et de faire parvenir tous les citoyens, sans commotion nouvelle, par l'action successive et constante des institutions et des lois, à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumière et de bien-être (*Bravos.*) Gardons-nous, Messieurs, de railler ces formules généreuses et de les oublier! Sans doute, c'est un difficile problème que d'assurer l'ascension constante de la démocratie; mais il se jette si souvent à travers les meilleures intentions tant de difficultés et tant d'obstacles, que l'on se sentirait, pour les vaincre, sans règle et sans force morale si l'on n'avait, pour surmonter les soucis de la besogne quotidienne, la pensée que ces mille petits efforts se rattachent à un but supérieur.

D'ailleurs, indépendamment de cette fidélité aux grandes vues de la Révolution française il est, pour garder présentes ces inspirations généreuses, il est, Messieurs, une autre raison politique et qui doit s'imposer à tout Gouvernement. Il ne faut pas oublier les leçons du passé; rappelons-nous, Messieurs, les néfastes années de 1870 et 1871 : est-ce que ces catastrophes qui viennent tout d'un coup fondre sur une nation au milieu, semble-t-il, de l'épanouissement de sa force et de l'éclosion d'une civilisation raffinée, est-ce que ces catastrophes sont simplement de brusques accidents, ou bien est-ce qu'elles ne montrent pas l'aveuglement de ceux qui, s'abusant sur quelques signes extérieurs n'apercevaient ni les éléments de faiblesse, ni le trouble moral, ni le travail de dissociation qui travaillaient alors le pays! (*Très bien! Applaudissements.*)

Eh bien, Messieurs, si cela est vrai, est-ce que ces souvenirs ne tracent pas le devoir de ceux à qui leur situation impose le souci de l'éducation nationale et sociale? Et je ne parle pas ici de l'éducation scolaire, qui n'est qu'un des moyens, mais de ce devoir, de cette mission de civilisation qui incombe aux Gouvernements et qui consiste pour eux à faire tous leurs efforts afin d'établir entre la surface officielle et brillante d'une Société et le fond laborieux de la démocratie, entre toutes les fractions d'un même peuple, cette solidarité sans la-

quelle il n'y a pas, mes chers amis, de nation véritable, c'est-à-dire de nation capable de subir les assauts de la mauvaise fortune sans trop de dommages, ou de savoir profiter avec honneur de la prospérité. (*Nouveaux applaudissements.*)

A ce nouveau point de vue, n'y a-t-il pas encore une nouvelle raison de nous unir pour rechercher et créer les institutions qui peuvent nous manquer ? Notre devoir le plus étroit vis-à-vis de la démocratie nous impose, à nous ses mandataires, ces sentiments de concorde; je l'affirme, d'ailleurs, malgré nos querelles intérieures, c'est une accusation injuste que nous nous lançons trop souvent les uns aux autres, de dire que nous sommes partagés en courtisans de popularité qui veulent tout bouleverser dans notre état social, et en égoïstes à qui suffisent les jouissances du pouvoir.

Non, Messieurs, cela n'est pas vrai : le parti républicain ne donnera pas cet exemple, il saura maintenir haut, et très haut, l'idéal qu'il veut servir (*Bravos*); il saura, par son entente, créer une République ouverte à tous les progrès, fermée aux aventures qui mettraient en péril, avec l'ordre et le travail, l'épargne et la propriété qu'ils ont créées, capable de réaliser les réformes vers lesquelles est entraînée la masse même du suffrage universel. (*Applaudissements.*)

Faut-il maintenant traiter divers points spéciaux qui sont nés des circonstances ou des questions qui sont posées depuis longtemps ? Prenons, par exemple, la question religieuse.

La politique religieuse n'est pas une des moindres difficultés de l'heure présente. Nous avons vu en France et hors de France les politiques les plus puissants et les esprits les plus résolus vaciller dans leur conduite sur cette question. C'est qu'ici on se heurte à des complications, à des préjugés, à des habitudes, à des usages (*Marques d'approbation.*), et qu'enfin, que surtout, l'on risque de rencontrer devant soi ou tout au moins de se donner l'apparence de rencontrer la conscience humaine et de se heurter ainsi à ce qu'il y a de plus délicat, de plus incoërcible au monde. (*Très bien ! très bien !*) Disons-le pourtant, et disons-le bien haut, ce n'est là, ce ne peut être jamais qu'une apparence. Le respect de la conscience religieuse est le premier principe de la Révolution française ; c'est en partie de ce principe qu'elle est née, et son malheur a été précisément d'avoir à lutter contre le pouvoir de l'Église, c'est-à-dire contre le plus grand oppresseur de consciences que les siècles aient connu. (*Vifs applaudissements.*) La religion, en tant que religion, la religion n'est pas en cause ; elle n'y a jamais été. (*Non! non !*) Quoi que l'avenir réserve à l'humanité, quel que soit l'empire que la science doive prendre sur les âmes, et quels que soient les progrès de cet empire, l'homme politique doit prendre les choses telles qu'elles sont à l'heure où il agit.

La science circonscrit ses investigations au cercle des faits positifs ; arrivera-t-il un jour où l'âme humaine acceptera les mêmes limites, où l'imagination et le sentiment, moins provoqués par ce que les réalités de la vie offrent de douloureux et souvent de contradictoire, cesseront de chercher au delà de la mort de nouvelles perspectives, des consolations, que sais-je? Toujours est-il que le nombre est grand encore de ceux qui ne peuvent pas supporter le doute sur les questions d'origine et de fin, et que la foi personnelle subsiste, non seulement comme un sentiment respectable devant lequel il faut s'incliner, mais

qu'encore elle est, à son tour, un fait, un fait positif, et que ne saurait considérer comme une quantité négligeable la sagesse des gouvernements. (*C'est vrai! — Très bien!*)

Aussi bien n'est-ce pas là ce qui fait la difficulté, mais l'existence des sociétés religieuses et, notamment, de la plus puissante de toutes, de l'Église catholique. L'Église, autrefois, gouvernait et réglait de haut toutes choses ; rien n'échappait à son empire : ni le for intérieur, ni le for extérieur, ni la règle des mœurs, ni l'éducation, ni l'instruction publique, ni pourrait-on dire, les sciences elles-mêmes. Depuis, que de choses ont été sécularisées, laïcisées comme on dit aujourd'hui, et qui jadis ou naguère étaient dans le domaine de l'Église!

La séparation de l'Église et de l'État, ou plutôt la séparation des intérêts religieux et des intérêts politiques, de la pensée théologique et des affaires civiles, cette séparation s'accomplit tous les jours dans l'école, dans l'administration, partout. Ce qui demeure, c'est un parti politique qui, sous le nom de religion, disposant de grandes influences, crie à la persécution toutes les fois qu'on lui enlève un moyen de persécuter autrui ou que l'on restitue à la société civile un de ses droits (*Applaudissements répétés.*), et qui donne à la fois une cohésion et une direction à toutes les rancunes, à tous les regrets ligués contre la démocratie, contre la République. Que ce parti ait trop souvent trouvé des instruments dans les chefs ou dans les membres du clergé; que ceux-ci se soient faits les agents des résistances que rencontrait la volonté nationale, c'est ce que l'on ne saurait nier. Nombre d'esprits espèrent couper court à cet état de choses en achevant tout d'un coup la séparation de l'Église et de l'État et en supprimant le budget des cultes.

Ce serait le terme de cette évolution qui sécularise toutes choses autour de nous ; nous l'avons dit bien des fois entre nous, soit dans nos entretiens électoraux, soit dans des conférences spéciales sur le sujet ; mais bien des fois aussi, une fois surtout, dans une réunion dont vous vous souvenez, je vous ai signalé les complexités et les difficultés du problème.

Sans doute, la séparation de l'Église et de l'État affranchira seule définitivement et la conscience religieuse et le citoyen libre-penseur, car le régime des concordats implique toujours une influence réciproque de la religion sur la politique et de la politique sur la religion ; mais beaucoup de nos concitoyens semblent redouter qu'après la séparation définitive, la démocratie ne retrouve plus puissantes devant elle, plus agissantes surtout, ces forces ecclésiastiques que brident aujourd'hui, dans une certaine mesure, le besoin qu'on a de l'État, la prise qu'il a sur le clergé par le temporel. Ces craintes sont-elles fondées? Il est permis de penser que ce qui fait la puissance de l'Église comme parti militant, c'est sa puissante hiérarchie, et de supposer que l'existence et la mise en vigueur du Concordat prêtent dans une certaine mesure à cette hiérarchie le concours de l'Etat. Le jour où l'Église serait séparée de l'État, peut-être serait-elle travaillée par cet esprit de schisme et de secte auxquelles semblent vouées les religions abandonnées à elles-mêmes ; on peut encore penser que, dans une société comme la nôtre surtout, où l'on n'aime pas à payer une contribution facultative ou non, sans contrôler l'emploi de ses deniers, l'élément laïque, l'élément financier, l'élément de libre administration prendrait le pas sur l'élément

ecclésiastique proprement dit; que chaque ministre du culte serait beaucoup plus obligé de compter avec ses paroissiens qu'avec son évêque, auquel il obéit passivement aujourd'hui. Si ces prévisions étaient justes, on pourrait espérer de voir, dans un délai plus ou moins long, des associations religieuses moins bien reliées entre elles et pénétrées peut-être d'un esprit très différent, succéder à cette force redoutable, puissamment concentrée, qui marche aujourd'hui comme un régiment, suivant la parole même d'un prélat. Si telle était la solution de la question, les âmes religieuses, qui n'ont pas besoin de tout dominer pour être vraiment libres, y trouveraient leur compte aussi bien que les libres penseurs et la démocratie, qui ne se sent l'envie de persécuter personne. (*Approbations nombreuses et applaudissements.*)

Mais il faut convenir que ce n'est là qu'une vue, presque une prédiction, et que cette vue est loin de sembler partagée par la majorité des Français. Non-seulement un très grand nombre de citoyens et, parmi eux, de nos meilleurs amis, craignent que, livrée à elle-même, la grande association catholique ne devienne pour l'État républicain un plus grave péril, mais ils redoutent encore de blesser par une pareille mesure des usages reçus, avec lesquels la raison de nos concitoyens n'est pas partout prête à rompre, et de compromettre par là, avec la paix religieuse, la sécurité même de la République; ils pensent également que les problèmes accessoires de la séparation de l'Église et de l'État ne sont pas encore assez clairement posés dans les intelligences (*Oui! — C'est vrai!*); ils pensent enfin voir là de graves embarras au devant desquels ce n'est pas le moment de courir. Ils disent, par surcroît, et c'est là ce qu'il y a de plus vrai, que la propagande n'est pas encore suffisamment faite sur la question. (*Oui! Oui! C'est cela!*)

Ce sont là, Messieurs, de grosses, de sérieuses objections ; la plus grosse, en fait, c'est que la majorité des Français, à l'heure où je parle, paraît ne pas vouloir de la séparation de l'Église et de l'État. Cette objection elle-même n'entame pas mes convictions personnelles sur ce point. (*Applaudissements.*) Elle ne peut pas ne pas limiter mon action comme membre d'un Gouvenrnement; on ne fait pas de pareilles transformations sans l'indication du suffrage universel. Je le dis loyalement au début de la période électorale, afin que les électeurs me jugent en pleine connaissance de cause. (*Applaudissements prolongés.*)

Notre devoir, sur cette question, demeure celui-ci : défendre énergiquement les droits de la société civile; tenir les ministres du culte écartés de l'école et de la politique. On ne soupçonnera pas de faillir à ce devoir le Gouvernement qui a rendu le Panthéon à sa destination laïque. (*Non! non! Bravos! Double salve d'applaudissements.*)

Une voix. — C'est vous qui l'avez fait voter ; vous avez eu raison.

M. Brisson. — Ne dites pas que nous avons fait voter, dans le sens de ce mot, la restitution du Panthéon à son caractère laïque ; le cabinet a pensé qu'il était dans le pouvoir du Gouvernement de décréter cette restitution; il a immédiatement pris sa résolution, il l'a exécutée sous sa responsabilité. (*Bravos*)

Je ne vous parlerai pas longtemps, mes chers Concitoyens, de politique extérieure. Ce que la France veut, ce que la République et la démocratie désirent,

et désirent uniquement, c'est la paix, la paix accompagnée de la dignité qu'exige une nation comme la nôtre. *(Applaudissements.)* La paix assurée, d'abord par le spectacle de nos préférences pour le développement des œuvres pacifiques telles que l'instruction, les moyens de transport, toutes les œuvres qui intéressent notre agriculture, notre industrie, notre commerce ; la paix, assurée par l'ordre dans les finances, parce que des finances toujours prêtes sont la condition nécessaire pour compter dans le monde, et enfin par une solide armée défensive. Cette armée, nous l'avons. *(Vifs applaudissements.)*

Elle est l'orgueil de la France ; elle porte, elle est prête à porter de la façon la plus digne ce drapeau national, ce drapeau tricolore, en face duquel vous êtes tous bien résolus, n'est-ce pas ? à ne supporter la vue d'aucun autre. *(Applaudissements prolongés.)*

Cette armée, une loi en partie votée la transforme en ménageant le plus possible les populations pour lesquelles le service militaire est l'impôt le plus sacré sans doute, mais aussi le plus lourd au point de vue de la production nationale, et par la suppression du volontariat ; elle doit être complétée par la constitution d'une armée coloniale, où sans doute les éléments indigènes entreront de plus en plus, de façon à nous former, en cas de besoin, des réserves considérables. Et puisque je parle d'armée coloniale, j'arrive naturellement à ce qu'on a nommé la politique coloniale. *(Mouvement d'attention.)*

Appelé vers la fin de la session, à m'expliquer sur cette question au sujet de l'expédition de Madagascar, j'ai déclaré que notre ministère était également éloigné de toute pensée de faiblesse et de toute visée ambitieuse. La République est un gouvernement d'ordre et d'économie ; elle mentirait à sa définition si elle recherchait des complications extérieures pour éviter ou pour masquer des difficultés intérieures ou pour emprunter je ne sais quel faux éclat *(Applaudissements)*; mais elle mentirait aussi au passé du patriotisme républicain si elle se laissait aller à la faiblesse et si elle décidait comme *a priori* de rendre inutile l'héroïsme de nos marins et de nos soldats. *(Nouveaux bravos.)* Nous sommes donc également résolus, je l'ai dit, et à écarter toute entreprise nouvelle et à conserver le patrimoine national qui nous a été transmis ; il y a là, je l'ai dit à la tribune, je le répète ici, deux questions : des intérêts commerciaux que vos mandataires et vos gouvernants ne peuvent pas négliger, et aussi des questions de puissance et d'honneur qu'une nation fière et qui a toujours été mêlée à toutes les grandes affaires du monde ne saurait négliger sans péril pour le gouvernement qui se laisserait aller à cette négligence.

Donc, il nous a paru que ce que la situation nous dictait, c'était d'aménager de notre mieux nos possessions nouvelles, de façon qu'elles fussent le moins coûteuses possible pour la mère-patrie, le plus profitables possible à ses négociants, à ses industriels.

On a peut-être écrit d'une façon bien péremptoire que ces expéditions étaient closes et qu'il ne nous restait plus, à mes collègues et à moi, qu'à en récolter les fruits. Plaise au ciel, Messieurs, que notre tâche soit prochainement aussi facile et aussi douce ! Personne, assurément, ne le désire plus ardemment que nous. En fait, l'expédition de Madagascar n'est pas terminée.

Quant au Tonkin, la paix avec la Chine a fait disparaître la plus grosse et la

plus coûteuse des difficultés de cette expédition ; c'est à nous maintenant de multiplier avec l'Empire du Milieu les relations de bon voisinage ; il faut faire en sorte qu'il y trouve son propre intérêt, et ce sera l'objet de nos efforts, de notre diplomatie, de tourner ses vues de ce côté. D'ailleurs, les ressources de ces pays, les impôts qu'ils peuvent payer, paraissent pouvoir réellement procurer un allègement assez prochain de nos dépenses. Il ne faut pas oublier, toutefois, qu'il s'agit d'une contrée récemment ravagée par la guerre et par la piraterie ; il ne faut pas oublier non plus les récentes difficultés, fort surmontables d'ailleurs, créées par la fuite de l'empereur d'Annam.

Je dis ces choses, Messieurs, avec sincérité, avec l'ardent désir de voir disparaître les ombres du tableau, avec la ferme volonté de m'appliquer, ainsi que mes collègues, à les faire disparaître (*Applaudissements.*); mais avec le désir aussi de nous garder de toute illusion et d'épargner au Pays des déceptions. La réunion de la prochaine Chambre nous permettra sans doute de lui fournir les renseignements et de lui proposer les mesures que le Pays attend ; mais, pour les préparer, il vaut mieux, nous semble-t-il, apercevoir que se cacher à soi-même certaines difficultés qui sont, d'ailleurs, loin d'être au-dessus des efforts d'une nation comme la nôtre et qui a conscience de son rang parmi les peuples. (*Applaudissements.*)

Si je passe de la politique coloniale à l'examen des finances, la transition paraîtra peut-être naturelle.

On adresse à la gestion de nos finances des reproches considérables. Il serait vain de dissimuler qu'elles éprouvent en ce moment quelque embarras qui vient surtout de la disparition des plus-values sur lesquelles nous avions pris l'habitude de compter et sur lesquelles nous avions peut-être un peu trop réglé notre avenir, et un peu de ces expéditions lointaines. Mais, Messieurs, s'il y a des embarras, est-ce que l'œuvre de la République, et l'œuvre la plus récente, celle qui remonte à sept ou huit ans, est aussi blâmable que veulent bien le dire les adversaires que vous entendez tous les jours, les monarchistes ligués contre nous? On nous reproche les dégrèvements. J'ose dire, Messieurs, que cette politique de dégrèvement à laquelle je me suis associé et où j'ai, si elle a été fautive, une part de responsabilité comme président pendant trois années de la Commission du budget, je dis que cette politique de dégrèvement, elle a été utile : il était bon d'abord, chez une nation où on avait été obligé d'établir après la guerre 700 millions d'impôts nouveaux, il n'était pas indifférent de dégrever pour 300 millions, c'est-à-dire presque la moitié de la surtaxe imposée au pays; en second lieu, c'est le devoir, c'est le devoir étroit des mandataires du peuple, de ceux qui règlent son budget, de rendre au contribuable les excédents de recettes; car, remarquez-le bien, s'ils ne lui rendent pas ses excédents sous forme de dégrèvements, des sommes équivalentes apparaissent bien vite sous forme de dépenses nouvelles au budget; le dégrèvement est donc l'un des meilleurs procédés pour résister à cet accroissement des dépenses, auquel peut-être à cause de ces besoins que je décrivais tout à l'heure, de tout faire ou de tout refaire à la fois, nous n'avons pas toujours échappé. Outre ces dégrèvements, — ces détails, me semble-t-il, ne sont pas sans intérêt, — la République, qu'on accuse d'emprunter, n'a-t-elle pas aussi amorti? Est-ce qu'elle n'a pas payé à la

Banque de France plus de quinze cents millions, en obligations à court terme plus de 700 millions, 70 millions environ en rentes amortissables, et, pour diverses autres dettes, plusieurs centaines de millions? Est-ce que cet amortissement ne continue pas? N'est-il pas par lui-même et à lui seul la preuve de tout ce qu'il y a de chimérique dans cette accusation adressée au budget d'être en déficit?

Quant aux résultats généraux de la gestion financière, rappelez-vous le début de la République, rappelez-vous les premiers emprunts. Le 3 0/0, en 1871, était à 55 francs; il est aujourd'hui à 81 francs; le 5 0/0, en 1871, était à 84 fr.; en 1885, non plus le 5 0/0, mais la rente convertie, sur laquelle on a supprimé un dixième, est à 108 francs et au-dessus. Parlerons-nous de la confiance inspirée par la République? Savez-vous ce que les Caisses d'épargne avaient reçu en 1879? Un peu plus de 500 millions. Aujourd'hui elles ont plus de 2 milliards. (*Applaudissements.*)

Voilà, Messieurs, sur les finances, sur le crédit de la République et sur la confiance qu'elle inspire, quelques traits que je vous prie de retenir.

Néanmoins, il n'est pas contestable que nous avons subi certains entraînements causés, comme je l'ai dit tout à l'heure, par les plus-values et par la quantité d'œuvres utiles à accomplir. L'état de nos finances ne mérite pas qu'on crie alarme, mais il mérite une certaine attention; aussi, déjà des économies ont été faites : il faut y persévérer; il faut régler, avec une prudence sévère, les budgets de l'avenir; il ne faut faire aucune entreprise nouvelle. Déjà le mois de juillet dernier semblait indiquer que les plus-values allaient reparaître. Si elles réapparaissent, en effet, cette fois il n'en faut plus abuser; surtout, il faut veiller à ce qu'aucun entraînement généreux n'inscrive dans notre *Bulletin des lois* des propositions qui viennent tout d'un coup surcharger les dépenses bien audelà de ce qu'on avait pu prévoir. (*Très bien! très bien!*)

Sur cette question de nos finances, bien des idées se font jour, bien des projets sont agités : l'on voudrait pouvoir se mouvoir plus facilement : on parle de modifier et d'étendre ceux de nos impôts qui ont pour base le revenu; on parle aussi de remanier certaines taxes. Il faudra voir ce que permet dans cet ordre d'idées, — et je ne suis pas éloigné de penser que certains de ces progrès peuvent être réalisés — il faudra voir ce que permet l'état de nos finances, ce qu'autorise la prudence dans le moment de transition où nous sommes.

Si nous arrivons, par ces procédés, à nous créer des ressources nouvelles, faudra-t-il, ou bien faire des dégrèvements nouveaux, ou bien élever l'amortissement de façon à ne pas reporter trop loin le payement des obligations à court terme? Pourrons-nous, si nous trouvons en effet la latitude désirée dans ces remaniements ingénieux de taxes qui se présentent facilement à l'esprit et qui peuvent se soutenir, pourrons-nous, comme la chose serait si désirable, soulager notre agriculture, notre commerce, notre industrie par certains dégrèvements! Sur les deux dixièmes de l'impôt de la grande vitesse, ne pourrait-on en supprimer un, celui qui nous vient de la guerre, ce qui obligerait, vous le savez, les compagnies de chemins de fer à supprimer deux dixièmes? Ne pourrions-nous pas, par un nouveau départ entre l'État et les communes, supprimer l'impôt des prestations, supprimer ou atténuer les deux décimes sur les mutations, diminuer

les frais de justice? Oui, si les combinaisons en question peuvent aboutir, il faudra songer à diminuer les charges qui pèsent sur le travail national. (*Applaudissements.*)

Je crois, en effet, que la prochaine législature aura pour souci principal les questions économiques, celles qui intéressent notre industrie, notre commerce et notre agriculture, pour lesquels la République a fait déjà, qu'on le sache bien, plus qu'aucun autre des régimes dont les représentants qui ont occupé le pouvoir si longtemps nous reprochent de ne rien faire. (*Très bien!*)

Pour favoriser le travail national, il importe d'éviter qu'aucune aventure extérieure ou intérieure n'aggrave les difficultés déjà si considérables qui pèsent sur la production; il faudra développer les moyens de transport, s'appliquer avec toute la continuité d'efforts que réclame une telle besogne, à en réduire les frais. Oui, les intérêts dont je parle méritent tout notre souci, toute notre sollicitude, non seulement en eux-mêmes, mais parce qu'ils sont aussi des intérêts moraux, parce qu'ils créent de la richesse, c'est-à-dire de nouveaux instruments de progrès pour la nation et, pour ceux qui se les approprient, de nouvelles conditions d'indépendance. (*Applaudissements.*)

L'État, en pareille matière, doit surtout, me paraît-il, l'instruction technique d'une part, et d'une autre part se préoccuper de la viabilité, favoriser la multiplication des voies de communication.

Il en est un peu de même dans les questions que l'on nomme questions sociales et où l'État ne peut guère exercer une influence directe qui soit bien grande; ne laissons pas dire pourtant que l'État républicain soit absolument impuissant. Une transformation lente et profonde élève le salaire et abaisse l'intérêt de l'argent, tend ainsi à augmenter le prix du travail et à réduire celui du capital. L'État peut, dans une certaine mesure, aider ce mouvement en donnant aux travailleurs une instruction de plus en plus raisonnée et complète; c'est là sa véritable dette : il doit aux ignorants l'instruction. Une autre de ses tâches — et il a commencé de l'entreprendre — est de pousser au développement des institutions diverses qui ont pour objet de mettre les travailleurs à l'abri de l'accident, de la maladie, de l'infirmité, de la vieillesse, en associant les combinaisons individuelles et collectives dans une mesure que la bonne volonté des hommes assurément n'est pas impuissante à trouver. (*Applaudissements.*)

Il faut, par tous ces moyens, et surtout par la bonne volonté même que leur recherche indiquera, il faut atténuer cette lutte déplorable entre le capital et le travail, qui devraient être deux frères associés. (*Très bien! Applaudissements.*)

C'est surtout par l'enseignement, ai-je dit, que l'État peut quelque chose en ces matières, car la différence d'instruction est assurément la plus grande barrière entre les hommes. Sous ce rapport — et peut être est-ce que je réponds ici à une objection que je croyais saisir il y a un instant — sous ce rapport, de grandes choses ont été faites; des principes ont été posés et acceptés; il reste à les faire passer complètement dans la pratique.

Il faut augmenter et encourager notre personnel enseignant, si méritant et si dévoué; il faut développer notre outillage scolaire; enfin, il faut donner une issue pratique à l'instruction par cet enseignement manuel et technique

que je me rappelle avoir été un des premiers à demander, non pas seulement dans les réunions de cet arrondissement, mais à la Chambre, dans la discussion du budget de 1876, car l'intérêt et le devoir de l'État s'accordent à faire en sorte que chacun tire de son travail le meilleur parti possible. Aujourd'hui, ce mouvement vers l'instruction professionnelle est irrésistible.

La République est entrée largement dans cette voie, non seulement par l'institution des écoles d'apprentissage, mais encore par la création de ces grandes écoles modèles où des méthodes nouvelles, qui associent le travail manuel au travail intellectuel, sont poursuivies depuis l'enfance jusqu'à la sortie de l'adolescence. Ces écoles ont été créées à Voiron, à Vierzon, à Armentières, dans plusieurs autres lieux ; vous y trouvez à la fois l'école et l'atelier, et aussi des sections spéciales où se forment les maîtres pour ce nouvel enseignement. L'État, les départements et les villes rivalisent pour la création de cet enseignement professionnel que nous devons favoriser de plus en plus parce qu'il permettra seul de former le travailleur parfait, celui qui excercera sa force et son adresse suivant des règles dont il comprendra la valeur et des données scientifiques auxquelles il sera initié et qui lui feront de mieux en mieux comprendre la grandeur du travail en l'associant lui-même à l'œuvre de la civilisation générale. (*Applaudissements.*)

Dans l'enseignement secondaire classique et dans l'enseignement supérieur que notre démocratie est loin de négliger, car elle sait bien qu'il alimente toutes les autres, la question n'est autre que d'assurer autant que possible l'instruction aux enfants dont le travail et le mérite ne sont pas favorisés par la fortune.

La République et la démocratie ne poursuivent pas l'égalité des intelligences, elles ne cherchent pas à supprimer les rangs, mais elles songent à les ouvrir à tous en recherchant, en épiant tous ceux de ses fils qui peuvent le mieux, par leur ardeur laborieuse et leurs facultés, concourir à cette ascension régulière de la démocratie, à laquelle le Gouvernement de la République ne cessera de travailler. (*Applaudissements.*)

Mais, Messieurs, il ne faut pas que ce travail, que la démocratie accomplit sur elle-même et qu'elle charge ses mandataires de réaliser, il ne faut pas que ce travail soit troublé : une nation est bien forte quand elle possède avec la liberté, l'ordre et la tranquillité, les instruments réguliers de son progrès. Ces grands biens ne peuvent être assurés que si son gouvernement légal est respecté. C'est donc le devoir de ceux qui ont la direction des affaires de ne pas permettre que la forme du gouvernement soit non pas menacée, mais comme contestée par les auteurs de certaines menées occultes.

Certes, nous pouvons envisager sans crainte les petites coteries instituées, les petites intrigues nouées autour de personnages qui semblent ne pas se trouver suffisamment honorés du titre de citoyens. (*Très bien !*) Elles ne sont pas de nature, sans doute, à nuire sérieusement à un gouvernement régulier dix fois acclamé par les électeurs ; ces petites intrigues, toutefois, à la longue, quoique peu dangereuses, pourraient troubler l'opinion et gêner la marche des affaires. Qu'ont ils à nous offrir, d'ailleurs, les auteurs de ces menées, en échange de la tranquillité dont nous jouissons depuis quinze ans ?

Ah ! il est facile de définir par un mot ce qu'ils prépareraient, ce qu'ils

nous donneraient : ce serait une révolution, et une révolution en arrière, c'est-à-dire féconde en cataclysmes et en désordres nouveaux.

Tout récemment, mon cher Allain-Targé, vous assistiez dans la ville du Mans à l'inauguration du monument élevé à la mémoire des combattants de l'armée de la Loire. Vous remontiez avec une émotion bien facile à comprendre le cours de ces souvenirs. Eh bien, qui donc avait préparé les événements de cette époque néfaste ? Est-ce que la guerre stupide de 1870 (*Applaudissements*) n'avait pas été couvée sous ce régime hybride pour la formation duquel on avait vu se rapprocher, dans l'exercice commun du pouvoir, ces bonapartistes et ces orléanistes dont les convoitises se rejoignent encore aujourd'hui ? (*Bravos.*)

Oui, nous les avons vus fonctionner, il y a quinze ans à peine, ces personnages éminents, ces hommes habiles qui ont retenu pour eux tout seuls, qui possèdent exclusivement l'art de gouverner, qui en ont le brevet, qui savent seuls ce que c'est que la diplomatie. ce que c'est que la guerre, ce que c'est que les finances ; eh bien, nous avons vu tout cela périr et s'effondrer entre leurs mains, presque en une semaine. (*Applaudissements.*) Ah ! la France les connaît trop pour ne pas se défier à jamais de leur dextérité politique. Les années 1870 et 1877 nous ont suffi, et si les leçons qu'ils ont reçues à ces deux dates ne leur suffisaient pas, eh bien, il faudrait que la République se résignât à leur en infliger une autre. (*Longues acclamations. — Bravos prolongés.*)

Comme moi, sans doute, chers Concitoyens, vous ne les trouverez pas dangereux, surtout si nous serrons nos rangs, comme je ne cesserai de le recommander ; quant à nous, nous tâcherons d'opérer entre les partis, pour la conduite du Gouvernement et pour la législation, une transaction analogue à celle que les électeurs auront faite entre les fractions diverses et les programmes, qui ont après tout, tant de points communs ; car, Messieurs, que veut donc cette démocratie républicaine que nous voulons servir et que les républicains attelés à cette besogne serviraient, je n'ai pas besoin de vous le dire, vous nous connaissez assez, avec une âpreté plus passionnée encore, si la mauvaise fortune pouvait revenir (*Applaudissements*), que veut-elle, cette démocratie ?

Elle veut un Etat laïque librement organisé ;

Elle réclame une répartition égale et de l'impôt du sang et des autres contributions ;

Elle demande qu'à l'école chaque enfant trouve les moyens d'améliorer un jour, par un travail mieux compris, mieux ordonné, sa situation et sa valeur personnelle;

Elle désire que des institutions de toute sorte assurent la sécurité des travailleurs contre les fatalités qui les menacent ;

Elle veut maintenir les garanties dues aux richesses créées par le travail et l'épargne des générations précédentes et favoriser, dans toutes les directions, le laborieux effort des générations nouvelles.

Telles sont les voies ouvertes devant nous ; nous ne saurions nous flatter de réaliser tous les progrès entrevus ; mais si nous sommes dans la bonne direction, si nous y marchons la main dans la main, cette certitude doit nous suffire, et nous pouvons avec confiance, ô mes amis, crier : En avant ! et vive la République ! (*Longues acclamations, salves d'applaudissements et cris répétés de : Vive la République !*)

Extrait du Journal *la Justice*

du 15 septembre 1885.

DISCOURS DE M. ALLAIN-TARGÉ

prononcé au Grand-Orient, le 14 septembre 1885.

M. Allain-Targé constate que depuis quinze ans, il est en communion d'idées avec les électeurs du dix-neuvième arrondissement. Il vient faire juger sa conduite, la conduite qu'il compte suivre au pouvoir.

Un deuil cruel l'a tenu éloigné jusqu'à ce jour des fêtes et des réunions. Aujourd'hui l'orateur vient demander à Paris si la grande ville lui a gardé confiance. Paris, par sa foi démocratique et son ardeur républicaine, marche en avant du pays. Un homme de gouvernement ne peut pas aller aussi vite que le voudrait Paris, mais il a besoin d'avoir l'approbation de Paris.

M. Allain-Targé se tient pour solidaire de ce qu'a dit récemment M. Brisson, et suivra, où il voudra, le président du Conseil, dont le caractère et la sagesse lui inspirent une confiance absolue.

M. Brisson a parlé récemment avec la réserve qui convient à un président du Conseil.

M. Allain-Targé parlera avec un peu plus de liberté.

L'orateur pense avoir été fidèle aux principes du vieux parti républicain qui veut toutes les conséquences de la Révolution.

M. Floquet le disait à Perpignan, il n'y a qu'un but, qu'un idéal. Mais il y a plusieurs politiques.

Il existe une politique que l'orateur ne veut point critiquer. C'est un peu une politique de propagande qui considère avec raison la tribune française comme le lieu le plus élevé d'où l'on puisse se faire entendre. Mais quand on est chargé de diriger les affaires publiques, il faut avoir le pays avec soi. Aujourd'hui l'orateur et ses amis sont obligés de faire plus de transactions et certaines concessions, sinon à la rigueur des principes, du moins aux circonstances et au tempérament du pays.

Est-ce à dire que l'orateur soit disposé à accomplir de « fausses réformes » ? — Non. — La doctrine des « à peu près » n'est point la sienne. Cette doctrine compromet l'avenir. L'orateur est partisan de la politique de bonne foi. C'est avec bonne foi qu'il s'expliquera sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Cette réforme est dans son programme. Elle est dans sa conviction. Elle

peut seule ramener la paix religieuse en France. Il n'en faut point faire une œuvre de persécution. Ce n'est pas davantage une question budgétaire au vrai sens du mot. Sur 300 millions de francs que les cultes dépensent, l'Etat ne paie que 50 millions de francs. Une loi transactionnelle serait d'ailleurs nécessaire. On ne pourrait laisser 80.000 prêtres sans ressources. On le voit, la question budgétaire est le petit côté de l'affaire. Ce qui est grave, c'est que l'Eglise ne se montre pas bienveillante envers le Gouvernement de la République. Il faudra donc dénouer l'attache officielle qui la lie à l'Etat. En 1848, cette question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'existait pas. Elle s'est posée dès 1851, elle s'est posée au concile de 1870, elle s'est aggravée encore au 24 Mai et au 16 Mai.

Quelques républicains croient qu'il vaut mieux continuer « le mauvais ménage » où l'État reçoit de si mauvais traitements.

Il vaut mieux la séparation. En touchant un prêtre on peut atteindre des croyances. La séparation par consentement mutuel est préférable. Peut-être la solution sera-t-elle plus facile qu'on ne le pense. Dans tous les cas, il est des questions plus pressantes. En résumé, la séparation des Églises et de l'État est la solution préférée par l'orateur.

Mais faut-il renverser un Gouvernement sur cette question et laisser le pouvoir entre des mains inhabiles à défendre les intérêts de la démocratie?

M. Allain-Targé passe en revue les réformes auxquelles il s'est associé depuis 1876. Dans l'ordre économique, il reconnaît qu'il a été moins heureux. Les questions économiques sont des questions de justice et d'égalité. En matière d'impôts de transports et de douanes, il n'abandonne aucune de ses idées, aucune des solutions repoussées malgré ses efforts. Ces questions économiques, c'est la vie même des peuples. Ce n'est point la création, c'est plutôt la juste distribution de la richesse.

Mais l'orateur sait avec quel ménagement il faut étudier ces diverses questions.

On peut supprimer un impôt. Il faut le remplacer pour éviter le déficit. Mais il s'agit alors de ne pas effaroucher la matière imposable. L'orateur se félicite d'avoir fait revenir la Chambre sur une erreur qu'elle allait commettre. Au nom de l'agriculture, il s'agissait de frapper les valeurs mobilières et la rente. C'est l'épargne du petit qu'on allait frapper; c'est le revenu du riche qu'on ménageait. Il ne faut prendre un mot pour un autre et confondre les revenus avec le revenu. Il faudra recommencer de patientes études sur l'*income-tax*. Ce n'est point là l'impôt unique. C'est un impôt très modéré, très élastique, qui frappe les revenus des classes qui possèdent.

Par son élasticité, c'est un impôt à la fois conservateur et démocratique. Il est conservateur, en effet, car il a au dernier degré le pouvoir d'avertissement. A-t-on exagéré les travaux publics, a-t-on fait trop d'expéditions lointaines? Immédiatement l'*income-tax* augmente et avertit ainsi les classes intelligentes qui s'écrient : « En voilà assez! »

Gambetta avait chargé l'orateur d'étudier l'application de l'*income-tax*. Gambetta avait l'âme profondément démocratique... (*Vifs applaudissements.*) Il est tombé sur un malentendu.

L'orateur a dû se séparer plus tard des ministères qui ont fait échouer les projets élaborés par lui sur plusieurs questions économiques et financières. On dépensait trop. L'orateur a cru devoir en avertir le Gouvernement.

M. Allain-Targé aborde ensuite la question coloniale. Il a toujours voté les crédits. Un parti qui ferait à l'orgueil national l'injure de faire reculer le drapeau, serait condamné par le Pays. Mais l'orateur s'est séparé du Gouvernement quand il a vu que ce qu'il croyait un « accident » dans la politique extérieure du Pays dégénérait en système.

Il pense qu'il faut aménager ce que nous possédons, et qu'il ne faut pas se lancer dans la politique de conquêtes.

Il est aussi nécessaire de former le Grand-Livre de la politique coloniale que de fermer le Grand-Livre de la Dette publique.

Il faut mettre de l'ordre dans les affaires publiques.

Cependant l'orateur ne cherche pas la popularité, et l'on ne trouvera pas dans sa bouche rien qui ressemble à des critiques pouvant contrister de bons républicains luttant en province contre la monarchie et l'empire. Il a voulu aider à la concentration des forces républicaines. Il y avait à la Chambre des groupes, des rivalités, des querelles personnelles, inévitables conséquences du scrutin d'arrondissement qui est la cause de toutes les erreurs commises. Oui, un esprit d'exclusivisme aurait forcément présidé aux élections prochaines.

Mais le cabinet actuel est venu pour travailler à une œuvre de conciliation et pour rapprocher des hommes divisés par des questions de personnes, mais dont les programmes se ressemblent, sinon au premier tour de scrutin, au moins au second.

Les élections seront libres et loyales, grâce à l'impartialité du Gouvernement. Une majorité gouvernementale se formera, non pas sur des alliances de personnes, mais sur une idée politique indiquée et imposée par le suffrage universel. L'impartialité du Gouvernement l'a exposé aux railleries des réactionnaires qui ont fait preuve naguère de procédés assurément différents.

On trouve le Ministre de l'Intérieur trop débonnaire. Depuis cinq ans, le Pays s'est habitué aux excès de la liberté. La démocratie est blasée sur les extravagances et les statistiques des partis monarchiques : c'est en protégeant la liberté des électeurs que nous les ramènerons tous à la République. Cependant, si sous couleur de propagande électorale se cachait quelque comédie de conspiration, si la réaction trouvait quelqu'un pour jouer le rôle de prétendant, l'orateur n'hésiterait pas à engager sa responsabilité et saurait faire respecter le territoire de la République. (*Applaudissements.*)

De la liberté, poussée même jusqu'à l'excès, la République n'a rien à craindre. Le suffrage universel saura constituer une majorité de gouvernement, et s'il y a sur tel ou tel point de vives querelles, saura rapprocher les hommes par l'identité des programmes. Le scrutin de liste soumettra tout à l'intérêt supérieur du Pays et de la République, et enverra des hommes pour faire une même besogne.

Le pacte qui liera cette majorité sera de marcher en avant. La démocratie qui paye 4 milliards d'impôts et qui donne 1.800.000 hommes pour la défense du territoire, a le droit de vouloir, au pouvoir, des amis sincères et des serviteurs fidèles. (*Applaudissements.*)

MANIFESTE DE M. FRÉDERIC PASSY

aux Électeurs de la Seine.

Extrait du *XIXe Siècle*, du 28 septembre 1885.

M. Frédéric Passy, membre de l'Institut, député sortant, adresse un manifeste aux électeurs de la Seine.

« Sans exagérer, dit-il, la part qu'il m'a été donné de prendre aux travaux parlementaires, je crois être en droit de dire qu'elle n'a été ni sans importance ni sans dignité. Mon intervention a compté pour quelque chose dans plus d'un débat; et les questions dans lesquelles elle s'est plus particulièrement produite sont de celles qui ont tenu et qui tiennent encore, à cette heure même, la première place dans les préoccupations générales. »

Après avoir rappelé quelle a été son attitude dans la dernière législature, il continue ainsi :

« Vous pouvez, confirmant par vos suffrages le scrutin partiel du 4 septembre 1881, faire de l'ancien élu du 8e arrondissement l'un des élus nouveaux du département de la Seine.

« Vous pouvez aussi, le relevant de ses fonctions, le renvoyer aux travaux par lesquels depuis quarante années, sans une défaillance comme sans une violence, il s'honore d'avoir été le serviteur infatigable autant que sincère de la démocratie.

« Dans un cas comme dans l'autre, son cœur restera le même.

« Demain comme hier, dans la vie privée ou dans la vie publique, il demeurera fidèle à des convictions éprouvées par l'expérience et mûries par l'étude.

« Et il n'y aura pas une de ses actions, pas une de ses paroles, pas une de ses pensées qui ne soient, comme elles l'ont toujours été, inspirées par l'amour ardent, éclairé et réfléchi de la Patrie, de la justice et de la liberté.

C'est dans ces sentiments que je me suis mis, chers Citoyens, il y a quatre ans, et que je me mets de nouveau, comme candidat républicain, à la disposition du suffrage universel.

Frédéric Passy,

Membre de l'Institut, Député sortant.

LETTRE DE M. FREDERIC PASSY (Député) à M. le Président de la Commission des Programmes électoraux.

Monsieur et Cher collègue,

En votre qualité de président de la Commission des Programmes électoraux de 1886, vous m'avez communiqué, en me demandant si j'avais quelques observations à faire à ce sujet, le programme de l'Alliance républicaine, sur la liste de laquelle j'ai été porté, et le texte d'une courte lettre que, dès le début de la période électorale, j'avais cru devoir adresser à quelques journaux pour constater que je restais dans les conditions d'indépendance dans lesquelles j'avais eu l'honneur d'être nommé en 1881, à la disposition des électeurs de la Seine.

Ces documents sont en effet, à ma connaissance, les seuls relatifs à mon élection, et je n'en vois aucun autre à vous signaler. Je crois pouvoir seulement, puisque vous avez bien voulu prendre la peine de veiller au dépouillement de ces dossiers souvent compliqués, me permettre d'insister sur ce point que c'est dans les termes de ma lettre sus-visée et sans me demander non plus qu'aux autres candidats agréés par elle, aucun engagement particulier, que l'Alliance républicaine m'a fait l'honneur de me prendre pour l'un des siens. Le programme qu'elle a cru devoir élaborer n'a été, et ne pouvait être, étant donné le nombre des députés à élire, que l'indication des vues générales des membres du Comité; il n'a pas été, par ce Comité, imposé à la signature des candidats. La nécessité de faire une liste d'union, c'est-à-dire une liste comprenant les nuances les plus diverses de l'opinion républicaine, ne l'aurait pas permis.

Pour ce qui me concerne plus particulièrement, il ne m'a, comme a bien voulu me le dire depuis M. le sénateur Tolain, été rien demandé. On m'a pris tel que j'étais, tel que l'on croyait me connaître; et dans la seule réunion où j'aie dit quelques mots, je me suis borné à rappeler que député depuis quatre ans et ayant en mainte occasion parlé tout haut, on devait savoir si je convenais ou si je ne convenais pas; ajoutant seulement que je m'étais surtout occupé et m'occuperais, si j'étais réélu, des questions économiques et d'affaires.

Faites, Monsieur et cher collègue, de ces lignes tel usage que vous croirez utile, et agréez l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

Frédéric Passy, député de la Seine.

DISCOURS

Prononcés par M. Lockroy et par M. Floquet

au banquet du Grand-Orient du 11 octobre 1885.

DISCOURS DE M. LOCKROY.

Mes chers Concitoyens,

Je vous demande d'abord de répondre au toast qui nous a été porté tout à l'heure par le président de la Fédération républicaine radicale des électeurs indépendants. Je remercie la Fédération qu'il a su réunir autour de lui et qui a fait triompher, ou qui a aidé du moins pour une grande partie à faire triompher les idées républicaines radicales dans le département de la Seine.

Je remercie particulièrement son président, que vous connaissez depuis si longtemps d'ailleurs, et qui dans toutes les occasions s'est montré un homme de dévouement et de courage, et qui, lorsqu'il l'a fallu, s'est montré un orateur éloquent.

Le citoyen Opportun a tout à l'heure porté deux toasts et prononcé deux noms : celui de mon honorable et éloquent collègue, M. le président de la Chambre des Députés.

M. Floquet. *In extremis!*

M. Lockroy. Non, je l'espère, de la Chambre nouvelle! Et si un bulletin vous est acquis, mon cher ami, c'est le mien. Cela en fait toujours un qui sera accompagné probablement de beaucoup d'autres.

Vous avez donc porté un toast, mon cher Opportun, à M. le président de la Chambre des Députés, que vous auriez dû nommer avant moi, à cause de l'antériorité de ses services et de la grandeur de son talent.

Vous m'avez aussi porté un toast; mais ce que vous n'avez pas dit et ce que vous me permettrez de dire après vous, c'est que ce n'était pas à nous, non plus qu'à notre ami Anatole de La Forge que je regrette de ne pas voir sur ces bancs, que ce toast s'adressait. Il visait une politique que les élections parisiennes affirment, et qui, je l'espère, sera celle du Gouvernement et de la Chambre.

Nous ne sommes rien par nous-mêmes, Citoyens; nous ne valons et nous

ne sommes quelque chose que par les principes et les idées que nous nous efforçons de représenter.

Or, cette politique que nous affirmons n'a-t-elle pas toujours été identique à elle-même depuis le temps, lointain déjà, où mon éminent ami et moi avons quitté une Assemblée qui voulait restaurer le trône et qui bombardait Paris alors qu'en même temps nous nous jetions dans la mêlée pour empêcher la guerre civile?

Cette politique était semblable à notre politique d'aujourd'hui : politique de concentration républicaine, politique qui cherche à grouper autour d'une idée, autour d'un principe, autour d'un drapeau tous ces hommes de bonne volonté, tous ces républicains épris de justice et de liberté, défiants des utopies, ennemis de la réaction, et qui forment la majorité à Paris, comme, j'en suis sûr, dans la France entière.

Cette politique, elle a triomphé à Paris le 4 octobre. Elle triomphera dans huit jours, lorsque vous aurez élu la seconde liste, c'est-à-dire celle qui se composera de tous les citoyens que vos suffrages ont déjà désignés pour la députation, celle qui se composera de ceux que le peuple aura choisis; de ceux qu'il veut voir à la Chambre défendre ses intérêts et représenter sa volonté.

La province, malheureusement, semble n'avoir pas voté comme Paris.

Des départements ont été perdus. Des taches noires se sont, pour ainsi dire, faites sur la carte de la France, et l'on a vu reparaître — chose surprenante et extraordinaire — les représentants du 16 Mai et du 24 Mai, de l'orléanisme et de l'empire! Je vous dirai tout à l'heure ce qu'il faut penser de cet événement et si nous y devons voir un échec et non pas plutôt une occasion de refaire la République plus républicaine, de reconquérir la France tout entière, au moment même où nos adversaires semblent croire qu'elle va enfin nous échapper.

Nous avions prévu à l'avance le résultat du scrutin; nous avions prévu à l'avance l'invasion conservatrice; nous en connaissions les causes et nous les avions montrées au Parlement avec toute l'énergie dont nous étions capables. Ces causes, vous les connaissez...

Mais, Citoyens, je m'arrête. Je ne veux pas, à ce moment, revenir sur le passé; je ne veux pas parler de ce qui nous a divisés autrefois. Non! Restons sur le terrain pratique, sur le terrain des faits. Nous avons donc vu reparaître tout à coup devant nous les représentants des régimes détestés qui avaient fait le malheur de la France, dont l'un signifiait: Révolution, dont l'autre signifiait : Invasion. Nous avons vu revenir, comme s'ils sortaient de tous les vieux castels de la France, les revenants de l'ancien régime, les fantômes de l'empire et de la royauté. Ces derniers, qui nous rapportaient les classes dirigeantes, leur aristocratie financière, leur horreur de la démocratie, les premiers qui avaient déjà jeté la France dans le gouffre des expéditions lointaines; qui, après cela, l'avaient traînée dans la boue de Sedan!

Ah! combien faut-il qu'il y ait peu de mémoire en France, pour que l'on ait oublié un instant ce que ces gens ont fait et quels ont été leurs attentats!

Au demeurant, je crois que cette victoire des conservateurs n'est qu'une victoire apparente. Je crois qu'elle tient à des raisons passagères et contingentes

qui bientôt disparaîtront. Je crois que la France reviendra au sentiment d'elle-même et démasquera bientôt ceux qui l'ont trompée. Oui, je dis : ceux qui l'ont trompée, car les candidats de la révolution monarchiste, comment se sont-ils présentés devant le suffrage universel ? Ils se sont présentés avec le masque de conservateurs. Conservateurs de quoi ? disaient les paysans, demandaient les cultivateurs. Conservateurs de la République ! Cela allait sans dire. Et ce n'est que le lendemain des élections, après le scrutin, qu'ils ont jeté le masque, qu'ils se sont dits les uns orléanistes, les autres bonapartistes ; que tous se sont réclamés des régimes déchus et qu'ils ont déclaré la guerre à la République.

Eh bien ! ceux qui les ont élus n'ont-ils pas été trompés par ces jeux de mots, n'ont-ils pas été trompés par ces programmes que les révoltés du trône et de l'autel avaient eu l'habileté de dérober en partie au programme du parti républicain ? Mais admettons qu'ils aient été élus comme royalistes. Le danger est-il grand ? Ils vont se présenter 200, tout au plus, à la Chambre, je mets 210 pour combler la mesure et pour contenter tout le monde ; auront-ils lieu de crier victoire ! Les malheureux, ils oublient une chose : c'est qu'ils ne seront pas plus nombreux qu'ils ne l'ont été le 14 octobre 1877 ! Or, le 14 octobre, ils disaient : nous sommes 200, donc nous sommes perdus ! Et nous disions : ils sont 200, donc ils sont morts ! Nous nous trouvons dans une situation analogue. Ils ne sont que 200 comme au 14 octobre. Eh bien, si nous savons, si nous voulons gouverner, si nous voulons que la République soit véritablement républicaine, si nous avons la fermeté que nous devons avoir dans de pareilles circonstances, je vous jure que leur parti dimiuuera et disparaîtra, comme il a déjà diminué et disparu !

Pourquoi donc se croient-ils si forts ? Pourquoi donc ont-ils la mine si insultante ? Ah ! c'est qu'ils se disent, c'est qu'ils pensent que le Gouvernement de la République sera faible ; que le Gouvernement de la République les craint ; oui, ils le pensent, ils le disent, et c'est avec ces affirmations qu'ils terrorisent les campagnes et qu'ils intimident même l'électeur des villes.

Mais quand ils verront, et ils la verront bientôt, car cela est nécessaire, une République qui n'aura plus d'hésitations ni de craintes indignes d'elle, qui sera décidée à réprimer tous les délits, toutes les conspirations, qui ne craindra pas de toucher aux princes, s'il le faut... Ah ! Citoyens !...

Je n'en dis pas davantage. Le temps des timidités est passé, et quand le Gouvernement sera réorganisé, quand il n'aura plus de fonctionnaires qui le trahiront... Ah ! alors, encore une fois, ce jour-là, je vous le dis, vous verrez les conspirateurs monarchiques rentrer sous terre et se parer encore une fois du titre de conservateurs républicains.

Le Gouvernement républicain que nous entrevoyons aujourd'hui, il doit dès le premier jour, à la Chambre, donner un coup de barre à gauche, et chercher dans la réalisation des grandes réformes, sans témérité comme sans terreurs ridicules, une majorité forte et inébranlable.

Mais, pour avoir ce gouvernement et cette majorité, il faut que tous les républicains s'unissent, il faut que tous les républicains se donnent la main, il faut qu'ils se retrouvent comme ils se sont trouvés le 14 octobre 1877 et le 16 mai, car, aujourd'hui encore, ils ont à combattre les vieux ennemis de la démocratie.

Eh bien, Citoyens, oui, nous avons eu des dissensions et des discordes bruyantes ; oui, assurément, il est venu une heure où les républicains séparés les uns des autres semblaient éparpillés comme des épis dans un champ, mais telle est la force de la République que le moment venu, et quand elle se retrouve en face de l'ennemi, elle peut les réunir comme une gerbe, ou plutôt le faisceau des licteurs.

Voilà, Citoyens, ce que j'avais à vous dire. Le mot, le seul mot que j'avais à prononcer, c'était celui-ci: Concentration. Vous l'avez déjà tous répété, dans vos comités, dans vos journaux, partout, et les acclamations du peuple vous accueillaient.

Qu'il soit donc dans toutes les bouches de Paris, parce que c'est Paris qui donnera l'exemple. Qu'il soit dans toutes les bouches, dans tous les cœurs et dans tous les esprits ; qu'il se répande dans les départements et dans toute notre France républicaine.

Que la concentration se fasse partout et sans distinction de personnes ou d'intérêts. Que, sans distinction de nuance, on se tende la main. Que ceux que le peuple a désignés soient inscrits sur une liste unique, la liste qui vaincra l'impérialisme, le cléricalisme et la royauté.

Voilà le seul conseil, ou plutôt la seule chose que j'aie à vous dire, et en terminant, permettez-moi de boire au suffrage universel, qui ne laissera pas périr la République! Permettez-moi de boire à votre association, la Fédération des républicains, et à notre président, qui m'a porté un toast si aimable tout à l'heure.

DISCOURS DE M. FLOQUET.

Mes chers Concitoyens,

Je ne veux pas ajouter un toast à celui qui vient d'être porté par mon éloquent ami M. Lockroy. Je ne veux pas non plus refaire le discours qu'il vient de prononcer devant vous ni y ajouter, pas même pour remercier la Fédération républicaine des électeurs indépendants, c'est-à-dire tous les électeurs de Paris, qui sont tous indépendants... pas même pour remercier le suffrage universel de nous avoir réunis dans la victoire, lui et moi, comme nous avions été unis dans le devoir, ainsi qu'il le rappelait tout à l'heure, en face des grands périls dans lesquels Paris était engagé, alors que, sans considération pour nos intérêts personnels ou nos ambitions individuelles, nous avons quitté nos sièges de Députés pour rentrer dans notre Paris, non pas pour y prêter concours à la guerre civile, mais pour tâcher de préparer la transaction nécessaire au salut de la République.

Remercier le suffrage universel! Quelle témérité, car, s'il s'agissait seulement d'honneur, celui qu'il nous a fait est de ceux qui dépassent tout ce qu'une

parole humaine peut exprimer, et il n'y a plus rien dans la vie politique qui puisse être un objet d'ambition pour ceux qui ont reçu un pareil témoignage de leurs Concitoyens.

Mais ce n'est point un honneur qui a été accordé aux élus, c'est un devoir immense qui leur a été imposé. Et quand je parle des élus, Citoyens, je ne parle pas seulement de Lockroy, ni d'Anatole de La Forge, ni de Brisson, ni de moi seulement, je parle des trente-huit députés de Paris qui sont déjà nommés.

Ils ne sont pas nommés seulement parce que Paris adoptera la doctrine nécessaire de voter pour tous ceux que le suffrage universel lui a déjà désignés, pour la liste qu'il a déjà dressée, mais parce qu'il n'y a, en réalité, entre ceux qui ont déjà été proclamés et ceux qui attendent encore, des différences de chiffres qui ne sont point contredites relativement au nombre immense des votants, et que des citoyens qui ont réuni sur leur tête des 200.000 voix, des 150.000 voix, sont véritablement et dès à présent, les élus de Paris: le reste n'est qu'une formalité.

Cette formalité, cette consécration que le suffrage universel va donner aux trente-huit députés de Paris, virtuellement élus, elle est fondée, je vous le disais, sur une doctrine qui consiste à prendre les listes qui ont été dressées par le suffrage universel lui-même; et lorsque Paris consacrera cette doctrine, et lorsque qu'il sera connu, comme on l'a déjà fait connaître dans la France entière, que telle est la pensée de tous les républicains de ce grand Paris, de ce grand département de la Seine, la France entière nommera, elle aussi, ceux que le suffrage universel a designés dans la liste préparatoire sortie du scrutin du 4 octobre.

Et puisque les monarchistes de toutes couleurs, gonflés par je ne sais quel succès passager, ou plutôt apparent, car tout le monde savait qu'au premier tour ils arriveraient en grand nombre en face des listes divisées de la République et des républicains; puisque, gonflés par cette passagère victoire, par cette vaine apparence; puisque, gonflés d'orgueil, ils s'écrient que c'est enfin la revanche du 16 mai, eh bien, je leur promets pour dimanche prochain, grâce à l'union que nous avons consacrée sur une base solide, sur une doctrine irréfragable, je leur promets, pour le 18 octobre 1885, une seconde édition du 14 octobre 1877.

De l'union devant le scrutin au second tour, qui pouvait douter et qui a jamais douté? N'avons-nous pas dit il y a longtemps, avant même le 4 octobre, n'avons-nous pas tous dit qu'il y avait pour un certain nombre de républicains une question d'honneur à ne pas accepter des compromissions dans les listes au premier tour, une question de dignité à maintenir devant les électeurs l'opposition légitime, et selon nous nécessaire, que nous avions soutenue contre la politique du dernier cabinet pendant la législature; n'avons-nous pas tous ajouté qu'au second tour de scrutin l'union se ferait? Est-ce qu'on n'avait pas annoncé cette conclusion nécessaire des débats intérieurs du parti républicain? Et l'union qui devait se faire au deuxième tour, l'union devant le scrutin définitif, l'union pour la victoire suprême, l'union pour le 18 octobre 1885, semblable à l'union pour le 14 octobre 1877, tout le monde sait qu'elle va se réaliser comme elle avait été prévue. Et ce sera dans la France entière un courant qui ira du nord au midi et de l'est à l'ouest, et qui emportera tous les châteaux de cartes de la réaction monarchique.

Mais il nous faut plus encore, et si j'osais donner un conseil à la démocratie, au suffrage universel, à ses élus qui sont mes maîtres, car c'est la majorité qui fait la loi dans ce pays, je dirais que cette union dans le scrutin, que cette union dans le péril, que cette union pour la victoire, doit se prolonger après la victoire.

Mes chers Concitoyens, nous avons vécu depuis quelques années comme des hommes débarrassés de tout souci d'avenir et de toute contrainte dans le présent. Nous nous sommes endormis, comme sur un mol oreiller, sur ces majorités immenses qui siégeaient dans le Parlement, qui semblaient nous entourer dans le peuple tout entier, ne laissant place à aucun dissentiment, à aucune note discordante au point de vue de l'existence même de la République.

Nous avons contracté, les gouvernants et les gouvernés, des mœurs que j'appellerai des mœurs impériales. Nous avons cru, le gouvernement comme nous, que nous pouvions tout nous permettre. Eh bien, mes chers Concitoyens, le suffrage universel vient de nous donner une leçon en marquant entre lui et les républicains une dissidence momentanée, et cette leçon, si fragile qu'en puisse être le bénéfice pour les monarchistes, cette leçon doit nous profiter complètement à nous. Il faut apprendre qu'on ne peut pas tout, qu'il faut savoir se gouverner et se contrôler soi-même. Oui, il faut que dans notre parti, notre grand parti républicain qui était hier et qui est aujourd'hui la grande opinion nationale de la France, il y ait des émulations nécessaires, des luttes fécondes, même vives et ardentes, mais ne serait-il pas possible de ne pas faire appel à la violence matérielle?

Cette violence matérielle, elle vient d'être condamnée dans Paris, la tête et le cœur de la Révolution, par une majorité écrasante!... qui a laissé en face de la solitude de leurs réunions soi-disant publiques les apôtres de l'intolérance et de la force brutale. Mais, ne pourrions-nous aussi régler un peu nos polémiques, ne pas nous livrer, ni dans l'enceinte des Parlements, ni dans la presse, à l'exagération de ces combats singuliers qui laissent tant de ruines derrière eux... tant de réputations discréditées, tant de forces républicaines énervées et pour notre propre épuisement mises à l'écart? N'est-il pas nécessaire de faire sur ce point, tous, — je ne me mets pas en dehors de cette confession générale, — ne devons-nous pas faire tous notre acte de contrition et tâcher de prendre u ferme propos de conversion si imparfaite qu'elle puisse être?

Cette union des républicains doit se faire autour de notre vieux programme, nous l'avons dit cent fois, autour de ce programme républicain qui est le même pour nous tous. Mais il ne faut pas oublier qu'à la fermeté résolue qui est nécessaire pour en entreprendre l'exécution sincère, il faut joindre la patience, qu'il faut aussi y joindre l'esprit de transaction plus nécessaire dans un moment où nous allons constituer une majorité moins nombreuse, et où, par conséquent, nous avons besoin de chercher à réunir dans la prochaine Chambre un plus grand nombre de volontés. Car enfin, mes chers Concitoyens, personne de vous, personne ici, ne veut de dictature dans notre Pays.

D'ailleurs, il n'y a pas parmi nous de dictateurs en expectative; non, il n'existe pas parmi nous un homme au milieu de ses pairs qui ait rendu à la Patrie assez de services, qui soit accompagné d'assez de prestige, qui ait sur

ses concitoyens une autorité tellement prépondérante qu'il puisse imposer à ses pairs ses volontés, si bienfaisantes qu'elles puissent être... son programme, si avancé qu'il puisse paraître, et qui soit de force, en un tour de main, par l'exercice exclusif de sa volonté, et appuyé uniquement sur un entourage plus ou moins puissant, de donner à la France la Charte baclée de la révolution moderne.

Si nous ne voulons ni dictature ni dictateur, nous voulons ce qui est la vérité républicaine dans les assemblées comme dans les ministères, le Gouvernement collectif; d'où la nécessité de la transaction permanente entre des opinions divergentes réunies seulement dans l'identité du but.

Mais ce n'est pas seulement sur l'exécution de notre programme tendant à substituer des institutions républicaines aux vieux restes des institutions monarchiques encore debout autour de nous, ce n'est pas seulement sur ces points supérieurs que devront s'entendre et s'accommoder les membres de la majorité, restreinte, mais suffisante, qui va servir la République, il faut aussi une action commune dans la direction de la politique proprement dite.

Il ne faut pas toucher aux libertés, à aucune des libertés que nous avons si difficilement conquises. Lockroy le sait comme moi, car nous avons été chaque jour à la tribune de la Chambre pour faire élargir le cercle trop étroit de ces libertés.

Eh bien! il ne faut amoindrir aucune de nos libertés, mais il faut nous imposer à nous-mêmes, et aussi imposer à d'autres, le respect de l'autorité républicaine.

Il faut que ses agents, à tous les degrés, soient choisis parmi les hommes qui sont animés de la foi et de l'ardeur républicaines...

Mais dans la limite de leur action régulière, il faut savoir les respecter et ne pas les traîner chaque jour d'accusations en accusations; il faut surtout les soustraire au joug humiliant, à l'action absorbante des clientèles de couloirs.

Il faut les rendre à la responsabilité légale, qui les lie dans la hiérarchie légale vis-à-vis de leurs supérieurs, qui, eux, sont responsables devant les représentants du peuple.

Il ne faut pas, mes chers Concitoyens, il ne faut pas porter atteinte à l'honneur national, mais il ne faut pas le compromettre dans ces affaires aventureuses, où le profit est éventuel, où les pertes sont inévitables et cruelles : il faut concentrer la force nationale, non pas pour des conquêtes incertaines, soumises aux hasard des événements et aux caprices de la fortune lointaine, mais pour le devoir connu et déterminé qui nous a été infligé par notre histoire contemporaine. Il faut nous rappeler que c'est sur le continent que se conquiert ou se perd la puissance des nations, et que les colonies viennent par surcroît aux nations qui ont prouvé leur puissance et leur autorité sur le continent.

Il ne faut pas, mes chers Concitoyens, persécuter ni même parler de persécuter qui que ce soit, et selon le langage de la Révolution française, il faut respecter toutes les opinions même religieuses. Oui, il faut respecter la conscience humaine et personne plus que nous ne la respecte. Nous avons travaillé pour émanciper la conscience, mais il ne faut pas oublier, et la leçon actuelle, comme le disait tout à l'heure mon ami Lockroy, nous confirme dans cette expérience,

il ne faut pas oublier combien est toujours puissante l'organisation cléricale qui est installée sur le domaine politique lui-même. C'est cette organisation cléricale qui, dans les élections qui s'accomplissent sur un grand nombre de points du territoire, a exercé la plus grande influence et la pression la plus intolérable. On le prouvera, on le verra, nous le savons déjà.

Eh bien! il importe que cette organisation cléricale soit au moins dépouillée au plus tôt de son autorité officielle.

En 1870, lorsque le concile, le dernier concile qui a proclamé l'infaillibilité du pape, a été convoqué au Vatican, on a vu une chose qui ne s'était pas vue jusqu'alors.

Le concile a été convoqué sans aucune intervention des puissances temporelles. Aucune convocation n'a été envoyée aux chefs d'État. Ils n'ont pu envoyer officiellement au Vatican aucun de leurs représentants.

C'était une nouveauté qui ne s'était jamais produite dans l'histoire de l'Église. Aussi les diplomates, les hommes d'État, tous ceux qui correspondaient avec les gouvernements sur cet événement nouveau, disaient unanimement: « L'Église vient de se séparer de l'Etat. »

Eh bien! mes chers Concitoyens, nous avons vu déjà bien souvent dans le passé, mais nous venons de voir une fois encore que l'autorité officielle laissée au clergé et à l'organisation cléricale a servi dans les dernières élections à une action politique des plus intenses.

Après cette expérience, qui en confirme tant d'autres, il est peut-être temps de dire : « L'État se sépare de l'Église. »

Et il est temps d'en arriver à ce divorce, qui a été préconisé dans cette salle même, par mon honorable ami M. le Ministre de l'Intérieur, M. Allain-Targé.

Oui, mes chers Concitoyens, lorsque le gouvernement de la République, pour la première fois peut-être, d'une façon aussi absolue a proclamé la neutralité de son administration, lorsqu'il a interdit aux préfets de la République d'intervenir même pour le défendre — ce qui était peut-être un excès — dans la lutte électorale, est-ce que vous pouvez permettre que les préfets du Vatican se lèvent au milieu de nos délibérations civiques, et introduisent sous la forme officielle, avec l'autorité officielle que leur donne leur caractère de fonctionnaires de l'État, leur influence délétère au milieu des populations qui ont cependant le droit d'exiger la neutralité politique des directeurs des consciences religieuses?

Il ne faut pas, mes chers amis, déclarer la guerre des classes, il ne faut pas livrer le sort du peuple aux utopies violentes, il faut refuser toute adhésion à ceux qui prétendent que dans la société créée par la Révolution française, et qu'elle a fondée sur l'égalité civile, politique et sociale, doit s'élever je ne sais quel quatrième État qui doit absorber au profit exclusif des travailleurs manuels toute autorité politique, toute judicature et tout droit civil.

Non, il ne faut pas s'endormir dans ces rêves dont Paris, à l'étonnement de quelques-uns, mais non pas au nôtre, vient de se détourner une fois de plus avec dédain.

Mais dans la grande crise qui agite en ce moment dans l'Europe et en Amérique le monde de l'industrie, du commerce, du travail, il est juste de dire que

notre principal objectif doit être de nous occuper sérieusement de ces lois économiques qui sont en discordance avec les besoins du jour, avec les nécessités de la situation, avec les transformations opérées par le temps; il est juste de dire qu'il faut — je ne veux pas étudier la question à cette heure et dans ce banquet fraternel. mais je la résume en deux mots — qu'il faut donner plus de sécurité au capital et qu'il faut assurer plus de justice aux travailleurs.

Voilà, mes chers amis, à quelle œuvre l'union des républicains pourra se consacrer si, pour la consolidation et le progrès de la République, elle résiste à la victoire et dure après les élections.

Et cette œuvre immense, mais pratique, je la résume en un seul mot : Établir solidement dans notre Patrie l'ordre républicain, car ce mot signifie les finances rectifiées, la politique coloniale liquidée, la conscience humaine définitivement affranchie, et les lois économiques contenant plus de sécurité pour le capital plus de justice pour les travailleurs. Voilà le travail, voilà la tâche qui vous est imposée à vous tous qui me faites l'honneur de m'écouter, car nous qui sommes vos élus, nous ne faisons que traduire à la tribune les inspirations que nous venons recueillir au milieu de vous.

Voilà la haute mission à laquelle nul n'est plus propre que le citoyen que l'on appelait tout à l'heure « la sagesse même ». mais qui est aussi la fermeté républicaine ; de cet homme que vous avez si souvent entendu, dans ces temples qui nous sont ouverts aujourd'hui, s'élever contre la tyrannie impériale ; qui est resté fidèle toute sa vie jusqu'à l'heure présente aux engagements de sa jeunesse, et autour duquel peut se grouper un gouvernement démocratique émancipateur et se former la majorité républicaine de demain.

Oui, mon cher Lockroy, vous avez eu raison de le dire : le seul mot qui doit être prononcé dans cette enceinte par nous qui sommes sortis de la volonté commune de tous les républicains, c'est le mot d'union, c'est l'incessant appel à l'union.

Par une sorte de dérision, il se trouve que ce noble mot d'union est précisément celui que nos adversaires aussi ont pris pour eux, qu'ils ont inscrit en tête de leurs proclamations et de leurs programmes. Ils se sont enrégimentés sous ce titre *l'Union conservatrice*, mariant ensemble le despotisme impérial, l'avidité cléricale, l'égoïsme bourgeois de la monarchie censitaire. Nous, nous invoquons l'union des républicains, pour faire prospérer dans notre France la République de la liberté, de la paix, de la justice, en face de cette coalition des appétits monarchiques qui commence par l'hypocrisie et qui aboutit à la guerre civile.

LETTRE DE M. CAMÉLINAT

aux Électeurs de la Seine.

Mes chers Concitoyens,

Bien que je n'aie recherché aucune candidature, vous avez bien voulu m'honorer de vos suffrages.

Je sens la lourde tâche qui m'incombe; aussi n'est-ce pas une lettre de remerciements que je vous adresse.

Je viens simplement vous dire avec franchise comment je comprends le mandat que vous avez confié à un ouvrier socialiste.

Ancien militant de l'Internationale, ancien combattant de la Commune de Paris, je m'efforcerai d'être, à la Chambre, l'homme de mon passé, communaliste et socialiste.

Dans cette vue, je ne me ferai inscrire à aucun groupe constitué; mais cela ne m'empêchera pas de voter avec les radicaux socialistes lorsqu'ils demanderont, par exemple :

Le rappel des troupes du Tonkin;

L'abolition du budget des cultes;

Des économies budgétaires par l'épuration du personnel administratif, l'abolition des cumuls, des sinécures et les réductions des traitements et des dotations, hors de proportion avec le service rendu;

L'autonomie communale;

Le remplacement graduel des impôts indirects par l'impôt direct et progressif sur le revenu;

La réforme judiciaire, la justice gratuite, la réforme de la loi sur les faillites, et toutes les mesures ayant pour objet la diminution des inégalités et des souffrances sociales;

De mon côté, après avoir réclamé des mesures pour le prompt commencement des travaux publics en instance, — ce qui donnerait le signal de la reprise du travail et des affaires, — je me ferai un devoir de porter à la tribune les principales revendications déjà formulées dans divers programmes de mes frères de travail.

J'insisterai tout d'abord sur le devoir de notre gouvernement républicain de se joindre à la Suisse pour prendre l'initiative d'une législation internationale du travail.

Viendra ensuite la nécessité de donner à notre Pays une législation sociale protégeant efficacement les travailleurs des diverses catégories, et en raison

directe de leur faiblesse, tant au point de vue de l'hygiène, des heures de travail, du repos d'un jour par semaine, qu'au point de vue de la garantie contre les accidents, la maladie, les chômages et les dénuements de la vieillesse.

Pour ce qui a trait au crédit, aux associations de travailleurs, à la revision des contrats ayant aliéné des propriétés de caractère public (Banque de France, chemins de fer, mines, etc.), la guerre aux monopoles, la réduction de la dette publique, etc., et toute mesure pouvant hâter la substitution graduelle et rapide du travail associé au salariat, je ferai de mon mieux.

Je serai, d'ailleurs, cordialement aidé dans ma tâche par un groupe d'amis politiques dont les preuves de compétence, de dévouement et de fermeté ne sont pas à faire.

Recevez, Citoyens, l'assurance de mon dévouement à la République démocratique et sociale.

Camélinat.

SEINE-INFÉRIEURE

MM. Paul CASIMIR-PERIER, LECHEVALLIER, Félix FAURE, LE SOUEF, Richard WADDINGTON, DAUTRESME, DUVIVIER, RICARD, THIESSÉ, TROUARD-RIOLLE, SIEGFRIED, LYONNAIS.

(Élus le 4 octobre 1885).

COMITÉ CENTRAL RÉPUBLICAIN
de la Seine-Inférieure.

ÉLECTIONS A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Scrutin du dimanche 4 octobre 1885

Électeurs,

Le temps n'est plus aux paroles, mais aux actes.

Il faut voter et choisir entre la monarchie et la République.

En affirmant que la forme du Gouvernement n'est pas en question, nos adversaires vous trompent.

Parmi les douze candidats réactionnaires, les nobles, après avoir dissimulé leurs titres, cachent honteusement leur drapeau. Les non titrés n'osent pas dire quel nouveau maître ils sont prêts à acclamer.

Unis dans une haine commune contre la République, ils auraient recours à tous les moyens pour la renverser.

Le Congrès, qui se réunira en décembre pour l'élection du Président de la République, serait la première occasion qu'ils saisiraient pour abuser du pouvoir constituant et décréter la révolution.

Voulez-vous le maintien de la République ?

Voulez-vous le maintien du Suffrage universel?

Voulez-vous le maintien de vos droits et de vos libertés?

Votez pour les candidats républicains, qui seuls représentent les idées d'union sociale, de paix et de progrès, et qui défendront de toute leur énergie la grande cause du travail national.

Pas d'hésitation, pas de faiblesse. Ne rayez aucun nom; chaque suffrage perdu serait acquis à nos adversaires.

Votez pour Messieurs;

Casimir-Perier, député sortant.
Dautresme, député sortant.
Duvivier, député sortant.
Félix Faure, député sortant.
Lechevallier, député sortant, maire d'Yvetot.
LeSouëf, président de la société d'encouragement à l'agriculture de l'arrondissement d'Yvetot, Conseiller général.
A. Lyonnais, délégué de l'Union ouvrière de la Seine-Inférieure.
Ricard, maire de Rouen, conseiller général.
Siegfried, maire du Havre, conseiller général.
Thiessé, député sortant,
Trouard-Riolle, député sortant.
Waddington, député sortant.

Le président A. Cordier, Sénateur, président du conseil général
Les vice-Présidents, Besselièvre, conseiller général.
Bazan, vice-président du conseil général.
J. Martin, président du Conseil d'arrondissement de Dieppe.
Les secrétaires, Lemonnier, Bochet, conseillers généraux.

Vu : Les candidats :

Casimir-Perier, Dautresme, Duvivier, Félix Faure, Lechevallier, Le Souëf, Lyonnais, Ricard, Siegfried, Thiessé, Trouard-Riolle, Waddington.

Aux électeurs des campagnes.

Électeurs,

Vous avez devant vous deux listes:
La liste des *Républicains* avec *Casimir-Perier*.
Celle des *réactionnaires* ayant à sa tête *Pouyer-Quertier*.

C'est celle des *nobles* et des *gros propriétaires.*

Ils veulent augmenter le prix du pain pour maintenir le prix du loyer des fermes, qui a haussé d'un tiers depuis vingt-cinq ans.

Ils veulent ramener la Monarchie, qui nous a fait payer le pain de douze livres, trois francs en 1868 et trois francs soixante cinq centimes en 1847.

Ils disent que l'ouvrier gagne trop et qu'il relève trop la tête.

Ils veulent rétablir le service militaire de sept ans, avec le remplacement pour les riches.

Électeurs,

Vous ne voterez pas pour les réactionnaires.

Vous voterez pour la liste des républicains, pour la liste **Casimir-Perier.**

Les républicains s'occupent des travailleurs.

Ils veulent protéger la culture par des diminutions d'impôts, par la suppression des prestations ;

Ils veulent protéger les ouvriers par l'*instruction*, par l'*organisation du service médical* dans les campagnes, par la réorganisation *des bureaux de bienfaisance ;*

Ils veulent le *service militaire* de trois ans, *égal pour les pauvres et pour les riches;*

Ils veulent maintenir la République.

Pas d'hésitations !

Pas d'abstentions !

Nous avons entendu les républicains : les réactionnaires n'ont pas osé parler.

Nous voterons tous pour les républicains.

Un groupe de cultivateurs et d'ouvriers.

Vu : Les candidats :

Casimir-Perier, Dautresme, Duvivier, Félix Faure, Lechevallier, Le Souëf, Lyonnais, Ricard, Siegfried, Thiessé, Trouard-Riolle, Waddington.

SEINE-ET-MARNE

MM. PREVET, LEFEBVRE, GASTELLIER, MONTAUT, Frédéric HUMBERT.

(Élus le 4 octobre 1885.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Réunion plénière des Délégués républicains.

Électeurs,

Les délégués républicains du département de Seine-et-Marne réunis en Assemblée plénière au nombre de 553, le samedi 26 septembre 1885, à Melun,

Ont adopté, après discussion de divers programmes républicains, les principes fondamentaux suivants :

1° Condamnation de la politique d'aventures et de conquêtes ;

2° Réforme constitutionnelle : souvenearité absolue du suffrage universel ;

3° Réforme financière. Équilibre du budget; impôt sur le revenu; réduction des dépenses; revision des conventions et des tarifs de transport;

4° Séparation des Églises et de l'État;

5° Réduction du service militaire, suppression de l'exemption des séminaristes et du volontariat d'un an;

6° Lois de protection et d'émancipation du travail.

La réunion a entendu les professions de foi de MM. Humbert, Prevet, Hardon, Tristan-Lambert, Lefebvre, Delbet, Montaut et Gastellier. — MM. de Choiseul, Dethomas, Lenient et Taizon, invités par le bureau à se présenter, ont refusé.

L'assemblée, après avoir statué sur toutes les candidatures qui se sont produites jusqu'à ce jour dans le département, a acclamé les candidats dont les noms suivent et qui ont tous déclaré adhérer au programme ci-dessus.

Pour l'arrondissement de Fontainebleau : **Ch. Lefebvre**, député sortant;

Pour l'arrondissement de Coulommiers : **Gastellier**, manufacturier, conseiller général;

Pour l'arrondissement de Melun : **Humbert**, conseiller général ;

Pour l'arrondissement de Provins : **Montaut**, ancien ingénieur en chef de Seine-et-Marne ;

Pour l'arrondissement de Meaux : **Ch. Prevet**, manufacturier, conseiller municipal, président du syndicat du commerce et de l'industrie de l'arrondissement de Meaux.

Le bureau était composé de :

Président : M. Régismanset, conseiller général de Fontainebleau.

Assesseurs : MM. Roux, conseiller général de Nemours; Prevet, conseiller général de Nangis; Morin, conseiller général de Mormant; Étévé, conseiller municipal de Melun;

Secrétaire : M. Gibaut, maire de Bois-le-Roi.

Vu et approuvé :

Les candidats :

Ch. Lefebvre.
Gastellier.
Humbert.
Montaut.
Ch. Prevet.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Meaux, le 23 septembre 1885.

Électeurs,

Je suis manufacturier à Meaux, conseiller municipal et président du syndicat du commerce et de l'industrie.

Je me présente à vos suffrages au nom du comité républicain de l'arrondissement qui m'a choisi pour son candidat en opposition avec le député sortant dont on a jugé les abstentions trop nombreuses et la politique opportuniste dangereuse.

J'affirme nettement mon dévouement absolu aux institutions républicaines et je consacrerai tous mes efforts à la réalisation des réformes réclamées par la démocratie.

J'emploierai toute mon énergie à assurer partout l'instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire, et à développer l'enseignement professionnel, agricole, industriel et commercial, qui en est, suivant moi, le complément essentiel.

Je défendrai et je voterai :

1° La revision de toutes les lois militaires avec la réduction du service réel à un maximum de trois années et la soumission de tous au service sans aucune exception.

2° La refonte en un seul budget général de tous les budgets ordinaires et extraordinaires et de toutes les caisses spéciales qui, par leur nombre et leur diversité, empêchent de connaître facilement et exactement la situation financière du Pays.

Je réclamerai : les économies dans toutes les dépenses, la réduction du nombre des fonctionnaires, la diminution des délais et des frais de justice, la suppression des prestations et de l'exercice sur les boissons, l'interdiction du cumul des fonctions de l'État.

Je suis partisan de l'impôt sur le revenu, dans le but d'atteindre surtout les produits des capitaux placés à l'étranger.

Je suis convaincu que nous n'aurons véritablement la paix religieuse en France, que par la séparation des Églises et de l'État; qu'il faut préparer cette réforme par des lois sur les associations et s'en occuper immédiatement.

Je veux la souveraineté absolue du suffrage universel, sauf à restreindre le nombre des éligibles au Sénat.

Je réprouve la politique d'aventures et je m'engage à n'entreprendre aucune

guerre de conquêtes; j'entends réserver toutes les forces de la Nation pour la défense du territoire et des possessions de la République.

Je pense que le libre échange n'est qu'une théorie, mais qu'en pratique il faut protéger le travail national: je veux défendre l'agriculture parce qu'elle est la première source de richesse du Pays, et qu'il faut avant tout que l'ouvrier de la campagne puisse obtenir un salaire suffisant; le travail dans les villes en sera la conséquence. Sur les céréales, je préfère à un droit fixe, presque toujours insuffisant, un droit proportionnel à l'importance de la récolte.

Je poursuivrai la revision des tarifs de douane en France et dans les colonies, et la réduction des frais de transports.

Je crois que les meilleurs principes pour bien administrer les affaires d'une nation, sont les principes mêmes que l'on emploie dans un atelier, une ferme ou une entreprise commerciale.

Je suis un travailleur, et j'ai dirigé des industries très diverses. Je serai, si je suis nommé, un *député d'affaires*, et ce que j'ambitionnerai le plus, ce sera d'être utile à mon Pays. Toute ma volonté et toutes mes forces seront employées à faire triompher mes convictions dont je viens de vous faire connaître les points principaux, et à assurer la grandeur de la République.

Jamais je n'ai manqué à ma signature ou à ma parole. Je n'y manquera pas.

Ch. Prevet, manufacturier, conseiller municipal à Meaux, président du Syndicat du commerce et de l'industrie de l'arrondissement, membre et secrétaire du conseil d'administration du *Petit Journal*.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Messieurs les Électeurs,

L'arrondissement de Fontainebleau m'a fait l'honneur de me nommer son représentant aux élections législatives de 1881. J'étais à ce moment maire de la commune d'Avon et conseiller général; j'ai résigné ces dernières fonctions, pour me conformer à l'engagement que j'avais pris.

Mon programme politique n'émanait pas de ma seule initiative; il était celui de tous les républicains depuis vingt ans, et j'affirme qu'il eût pu être réalisé dans le cours de la dernière législature, si la majorité républicaine ne l'avait abandonné pour se rattacher à une politique d'atermoiements qui énerve le Pays en retardant indéfiniment les solutions nécessaires à l'existence même de la République. De plus, de grandes fautes ont été commises que je n'ai pu empêcher.

J'ai fait partie à la Chambre de la gauche radicale, fondée par des hommes d'un talent et d'un patriotisme éprouvés, qui s'étaient séparés de l'*Union républicaine,* dont la politique indécise s'était inféodée à une personnalité. Et c'est en parlant de tels hommes, les plus fermes soutiens de la République, que M. Jules Ferry a dit : « le péril est à gauche », parole imprudente qui a semé la division dans le parti républicain.

Dans le cours de la dernière législature, j'ai fait aux électeurs de mon arrondissement le compte rendu de mon mandat, en réunions publiques ou par écrit, afin de leur faire connaître les principales questions traitées à la Chambre, mes travaux et les motifs de mes votes.

J'ai voté avec la majorité : la loi municipale ; l'instruction primaire, gratuite, laïque et obligatoire ; le service militaire obligatoire pour tous et réduit à trois ans, mais il manque à cette loi la sanction du Sénat ; la loi sur les incompatibilites parlementaires, que le Sénat a renvoyée à la Chambre, en rétablissant le cumul au profit des Sénateurs ; le scrutin de liste ; la suppression de l'impôt sur le papier ; la loi sur les syndicats professionnels ; la loi sur la caisse des retraites pour la vieillesse ; la conversion de la rente ; le divorce ; la loi sur les récidivistes ; la loi sur l'élection des juges consulaires ; les crédits pour la Tunisie.

Par contre, j'ai voté, avec la minorité de la Chambre, c'est-à-dire sans succès : pour les droits illimités du Congrès, voulant faire une revision sérieuse de la Constitution ; contre le droit exorbitant du Sénat de dissoudre indéfiniment la Chambre et de rétablir des crédits supprimés ; contre l'inamovibilité des Sénateurs actuels ; pour la nomination du Sénat par le suffrage universel ; contre l'allocation aux chanoines ; contre l'ambassade auprès du pape, voulant qu'elle soit remplacée par un simple délégué jusqu'à la dénonciation du Concordat ; pour la laïcisation des pompes funèbres, projet dont je suis l'auteur ; contre les conventions avec les chemins de fer ; pour une nouvelle répartition de l'impôt sur les propriétés non bâties, suivant la moyenne du revenu net imposable, d'où résulterait pour Seine-et-Marne un dégrèvement de 580.000 francs ; contre l'expédition du Tonkin ; contre les fonds secrets employés, en partie, par le ministère Ferry, à subventionner la presse servile.

J'ai signé le programme des 83 députés réunis rue Cadet, le 20 juin dernier, et qui est un exposé des principes dont je réclamerai l'application dans le cours de la prochaine législature, si vous me faites l'honneur de me renouveler mon mandat de député. Voici ce programme qui reproduit avec quelques additions, celui que j'avais présenté en 1881, aux électeurs de l'arrondissement de Fontainebleau.

1° Condamnation de la politique d'aventures et de conquêtes ;

2° Réforme constitutionnelle. Souveraineté absolue du suffrage universel ;

3° Réforme financière. Équilibre du budget ; impôt sur le revenu ; réduction des dépenses, revision des conventions et des tarifs de transport ;

4° Séparation des Églises et de l'État ;

5° Réduction du service militaire, suppression de l'exemption des séminaristes et du volontariat d'un an ;

6° Lois de protection et d'émancipation du travail.

Ce programme, dont le but est de réformer des abus invétérés, et de mettre nos lois en harmonie avec nos institutions, assurera notre puissance et notre sécurité à l'intérieur et à l'extérieur; établira l'ordre et la concorde, là où règnent le désordre et la discorde; sauvegardera la liberté de conscience; protégera les intérêts de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Depuis plus de quinze ans, je lutte sans relâche pour propager, dans notre département, les saines doctrines républicaines. Mes actes, mes votes à la Chambre, vous sont un sûr garant que je ne faillirai pas aux engagements et aux devoirs que j'aurai contractés envers les électeurs comme envers moi-même.

Ch. Lefebvre, député sortant.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ÉLECTIONS LEGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Messieurs les Électeurs,

L'honorable M. Plessier, député de Coulommiers, renonçant à la vie politique, j'accepte la candidature qui m'est offerte par un grand nombre d'entre vous, dans le but de représenter plus spécialement à la Chambre les *intérêts agricoles, industriels et commerciaux* de notre département.

Enfant du pays, fils d'un travailleur aussi modeste que laborieux, j'ai été moi-même le premier de mes ouvriers dans mes usines de Montanglaust et de Fresnes.

Ce que je suis, ce que j'ai pu faire, ce que je possède, je dois tout au travail; aussi, en toutes circonstances, me suis-je intéressé au sort des classes laborieuses, et vous pouvez compter que je rechercherai, plus encore que par le passé, ce qui pourra améliorer le sort des travailleurs.

L'extension de mon industrie m'a créé des relations très suivies avec un grand nombre d'industriels, d'agriculteurs et de commerçants.

Président de l'*Union céramique et chaufournière de France* depuis 1871, je me suis trouvé en rapports fréquents avec les grands corps de l'État. Je crois donc avoir acquis par la pratique l'expérience des affaires.

Je ne suis pas un républicain de nouvelle date.

En 1852, j'ai voté ouvertement contre le coup d'État; conseiller municipal à Coulommiers pendant près de vingt ans, j'ai contribué, sous l'Empire, à la

transformation de son école congréganiste en école laïque. En 1870, j'ai pris la part la plus active à l'organisation d'un comité anti-plébiscitaire; conseiller d'arrondissement, puis conseiller général du canton de Claye, j'ai partout et toujours, lutté pour la consolidation de la République.

Voici mon programme :

Condamnation de la politique coloniale par la guerre, qui épuise nos finances et éparpille nos forces.

Élection du Sénat par le suffrage universel.

Service militaire pour tous indistinctement, avec durée effective de 3 ans.

Suppression du volontariat.

Stabilité des ministères de la guerre et de la marine et autres ministères d'affaires.

Séparation des Églises et de l'État.

Interdiction du cumul des fonctions publiques rétribuées ou non. Suppression des emplois inutiles.

Protection de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, lorsque ces bases de la prospérité nationale sont menacées dans leur existence par la concurrence étrangère.

Équilibre du budget ; réduction des dépenses; revision des conventions et tarifs de transports. Extension des fonctions des juges de paix ; amélioration de la procédure civile. Diminution des frais de justice; modification des frais de mutation. Revision du cadastre. Péréquation de l'impôt. Loi sur les accidents des ouvriers. Exécution prompte de la loi sur les récidivistes.

Électeurs,

Si vous me faites l'honneur de vous représenter à la Chambre, ma ligne politique sera droite et nette ; je ne suivrai pas les agissements de la majorité de nos anciens députés dans leur politique désastreuse des guerres lointaines, ruineuses pour nos finances, et qui font craindre leur retour aux affaires. Je concentrerai nos forces pour la défense du Pays, et nos ressources pour son bien-être.

Vous trouverez en moi, plus un homme de bonne foi et d'affaires qu'un orateur. Jusqu'ici on a trop parlé, désormais il faut agir.

N'aurez-vous pas toujours assez d'avocats ?

Électeurs,

J'espère remplir mon mandat au mieux de tous vos intérêts.

Comptez sur mon dévouement.

Gastellier, manufacturier, conseiller général du canton de Claye, président de la Société céramique et chaufournière de France.

Coulommiers, le 26 septembre 1885.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Provins, le 24 septembre 1885.

Électeurs,

Vous êtes appelés à vous prononcer cette fois, non plus sur la forme du gouvernement, car la République est définitivement établie en France, mais sur la marche que vous entendez imprimer aux affaires publiques.

Les quatre années écoulées depuis les dernières élections générales ont-elles vu se réaliser les réformes que vous réclamiez alors, et que tant de programmes, délaissés depuis, vous avaient promises?

Voilà toute la question posée devant vous et à laquelle vos votes vont répondre.

Pour nous la réponse n'est pas douteuse, et nous pensons que la différence qui existe entre les promesses faites et les actes accomplis, vient de ce que, sous l'étiquette républicaine, on a gouverné jusqu'ici avec la plupart des préjugés et des défiances des régimes monarchiques condamnés sans retour.

Le Pays néanmoins reste invinciblement attaché au principe démocratique, de la loyale application duquel il sait bien que résulteront pour lui, la *Paix* et la *Prospérité*.

Mais ce principe a besoin de recevoir ses développements naturels.

C'est donc à des hommes fermement résolus à ne retarder, sous aucun prétexte les *Réformes promises* depuis si longtemps, que vous voudrez confier maintenant l'honneur de vous représenter.

Mais, ne l'oubliez pas, sans la scrupuleuse *fidélité* au *mandat* il n'y a pas de véritable représentation nationale, et le suffrage universel n'est qu'un vain mot.

Vous pouvez compter sur cette fidélité de notre part, et sur la fermeté avec laquelle nous soutiendrons vos légitimes revendications.

Nous ne prenons pas de vains engagements; nous savons que, respectueux des lois, éloignés des doctrines trompeuses et des promesses irréalisables, ce que vous voulez, c'est ce que veulent tous les sincères républicains et ce *qu'on peut*, ce *qu'on doit* obtenir *sans nouveaux délais*.

Nous demanderons énergiquement en votre nom :

La cessation absolue des expéditions lointaines et inutiles qui compromettent notre sécurité en Europe et épuisent le pays;

La refonte et l'allègement du budget qui, toujours taillé sur le patron monarchique, perpétue d'année en année tous les abus que l'application du principe républicain doit faire disparaître ;

L'économie la plus stricte dans les dépenses;

La répartition plus équitable de l'impôt;

La revision des tarifs de chemins de fer et des conventions passées avec les grandes compagnies, qui ont une action si directe sur notre commerce et notre industrie;

La réorganisation de l'armée et la refonte générale de toutes les lois militaires en un code unique; l'abolition du volontariat; le service militaire de trois ans pour tous, sans *exemption* ni *privilège* d'aucune sorte;

La réduction des frais de justice et du Code de procédure;

La séparation de l'Église et de l'État;

L'abolition définitive de tout suffrage restreint;

Le Sénat élu par le suffrage universel;

La défense de l'agriculture par un ensemble de mesures qui auront pour effet d'établir au moins l'égalité entre les producteurs étrangers et nos nationaux;

Des écoles pratiques d'agriculture;

La revision du cadastre;

La transformation complète des prestations;

Des conditions libérales d'admission des groupes ouvriers aux adjudications des travaux publics; l'organisation du crédit aux travailleurs des villes et des campagnes: la création d'hospices cantonaux.

Telles sont les questions que nous regardons comme susceptibles d'une solution immédiate, et qui doivent être *abordées* et *résolues* par **la prochaine Assemblée.**

Nous ne savons que trop à quel esprit de routine et aussi à quelles inévitables difficultés nous aurons à nous heurter; mais soyez certains que, si vous nous donnez vos suffrages, nous ne nous laisserons détourner par rien de la mission que vous nous aurez confiée, et que nous promettons de remplir avec toute l'énergie et tout le dévouement dont nous sommes capables.

Vive la République!

Montaut, ancien ingénieur en chef de Seine-et-Marne.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Melun, le 28 septembre 1885.

Messieurs les Électeurs,

J'appartiens à nos provinces d'Alsace-Lorraine; accueilli parmi vous comme un compatriote, et bientôt élu conseiller général par le canton de Melun-Sud, je me suis dévoué tout entier à notre beau département, où je me suis fixé sans retour.

J'ai été assez heureux pour faire adopter par le Conseil général plusieurs propositions importantes au point de vue agricole, notamment en ce qui touche la défense des récoltes contre le gibier, et la création d'une école pratique d'agriculture dans notre département.

La nouvelle Chambre aura des réformes politiques considérables à accomplir; je voudrais y travailler avec toute l'énergie des convictions républicaines qui sont héréditaires dans ma famille.

La République doit compléter son œuvre : en appliquant sans retard ses principes essentiels dans leur entier développement, elle établira en France la paix, la justice et la prospérité.

Plus d'expéditions lointaines; politique de paix générale tant que l'honneur national ne sera pas engagé.

Plus de suffrage restreint : les deux Chambres doivent avoir une seule origine, le suffrage universel.

Établissons l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt du sang : plus de volontariat et d'exemption pour les séminaristes.

La réforme de nos finances est nécessaire : c'est par des économies rigoureuses qu'il faut équilibrer le budget, c'est par un examen sérieux de l'assiette de l'impôt qu'il faut le rendre désormais équitable.

Le Pays veut la paix religieuse fondée sur la liberté de conscience; nous ne l'aurons que par la séparation des Églises et de l'État.

La République ne serait qu'un mot, si elle ne cherchait constamment à améliorer la condition des travailleurs : il faut leur permettre d'aborder en syndicat

les adjudications de travaux publics, favoriser les associations ouvrières et créer une caisse de retraite pour les invalides du travail.

Protégeons les travailleurs, mais protégeons aussi le travail national ; pour permettre à l'agriculture de vaincre la crise redoutable qu'elle traverse, il faut voter sans hésitation des mesures efficaces, le patriotisme l'exige.

Tels sont les points principaux du programme que je m'engage à soutenir avec toute l'énergie et tout le dévouement dont je suis capable, et auxquels faut aboutir dans le courant de la prochaine législature.

Si vous m'accordez votre confiance, je vous rendrai compte annuellement de mon mandat, que j'exécuterai avec persévérance et fidélité.

Vive la République!

F. Humbert.

SEINE-ET-OISE

MM. BARBE, REMOIVILLE, Paul de JOUVENCEL, COLFAVRU, Gustave-Adolphe HUBBARD, VERGOIN, BARRÉ, PÉRILLIER, DE MORTILLET.

(Élus le 18 octobre 1885.)

COMITÉ RÉPUBLICAIN RADICAL DÉPARTEMENTAL de Seine-et-Oise.

PROGRAMME.

Le 9 août 1885, le Comité radical départemental, réuni en Assemblée plénière à la salle de Conférences du boulevard des Capucines, a voté le programme ci-dessous :

N° 1. — Condamnation de la politique d'aventures et de conquêtes. *Responsabilité effective de ses auteurs.*

N° 2. — Réforme constitutionnelle. — Souveraineté absolue du suffrage universel. — Suppression du Sénat.

N° 3. — Réforme financière. — Équilibre du budget. — Impôt progressif sur le capital ou sur le revenu. — Réduction des dépenses. — Revision des conventions et des tarifs de transport.

N° 4. — Séparation immédiate des Églises et de l'Etat. — *Suppression du budget des cultes.* — Dénonciation du Concordat. — Retour à la Nation des biens de mainmorte.

N° 5. — Service égal et obligatoire pour tous. — Réduction du service militaire au maximum de trois ans, *en assurant le recrutement régulier des cadres.* — Suppression de *toutes les exemptions, et notamment de celles* des séminaristes et *des ecclésiastiques* et du volontariat d'un an.

N° 6. — Liberté absolue d'association pour toutes les associations qui reconnaissent la souveraineté nationale en se soumettant *aux lois.* — Lois de pro-

tection et d'émancipation du travail salarié. — Défense des intérêts agricoles par l'abaissement des tarifs de transport et le dégrèvement de l'impôt foncier. — Appui donné aux associations ouvrières par l'organisation du crédit. — Instruction professionnelle et agricole. — Caisse de retraites pour les invalides du travail. — *Réforme de l'organisation des caisses de secours mutuels et de retraites civiles.*

N° 7. — *Réforme de l'organisation judiciaire dans un sens démocratique ayant surtout pour base l'élection des juges. Réforme des lois civiles et de la procédure par la suppression de vaines formalités et la diminution des frais. Extension du jury, même aux matières civiles et correctionnelles. Unité de juridiction. Justice conciliatrice.*

Indemnité aux victimes d'erreurs judiciaires. — Réforme du système pénitentiaire dans un sens moralisateur. — Respect du droit de l'homme en tous états, détenu, prévenu ou condamné. — Abrogation des lois de 1819 et lois subséquentes défendant la preuve des faits qualifiés diffamatoires en ce qui concerne les simples particuliers.

N° 8. — Droit égal de l'enfance à l'instruction suivant ses aptitudes. — Instruction *donnée par l'État* obligatoirement laïque au degré primaire. — Gratuité aux degrés supérieurs après concours. — Instruction professionnelle nécessaire à la défense de l'agriculture et de l'industrie nationales. — Amélioration du traitement et relèvement du rôle des instituteurs et institutrices laïques dans les communes.

N° 9. — Interdiction aux députés de se servir de leur titre pour patronner des Sociétés industrielles et financières. — Interdiction de cumuler les fonctions électives (1). — Interdiction aux députés d'exercer des fonctions administratives salariées par l'État. — Obligation aux députés de rendre compte de leur mandat une fois par an.

Remoiville, député sortant.
Colfavru, ancien représentant du peuple.
Périllier, maire de Varennes.
Vergoin, avocat général démissionnaire.
Barbe, ancien officier d'artillerie, ingénieur.
Paul de Jouvencel, ancien député.
G. de Mortillet, maire de Saint-Germain-en-Laye.
Barré, maire des Carrières-Saint-Denis.
Hubbard, conseiller général de la Seine.

(1) Déclaration de M. de Mortillet : Bien que partisan du principe, j'ai fait formellement une réserve pratique pour ce qui concerne la Mairie de Saint-Germain, réserve acceptée par le comité radical.

COMITÉ RÉPUBLICAIN RADICAL

Aux électeurs de Seine-et-Oise.

Chers Concitoyens,

Vos délégués nous ont désignés pour soutenir, dans le département de Seine-et-Oise, les revendications résolûment démocratiques, affirmées dans le programme radical qu'ils ont adopté et que nous avons signé.

Le mandat que nous avons reçu et qui nous lie désormais avec la démocratie de Seine-et-Oise, nous impose de graves devoirs.

Nous aurons à combattre avec la dernière énergie la funeste politique qui a fait dévier la majorité républicaine de la dernière Chambre.

Vous connaissez les conséquences lamentables de cette politique opportuniste :

Des finances compromises ;

Des expéditions lointaines, aussi coûteuses que sanglantes, périlleuses même pour la sécurité nationale;

L'arrêt complet du développement démocratique de nos institutions républicaines.

Nos noms représenteront, au contraire, à l'intérieur : une politique de réformes sérieuses et sincères, de sévérité financière et d'économie ; à l'extérieur : une politique de prudence et de paix.

Vive la République !

Remoiville, député sortant.
Colfavru, ancien représentant du peuple.
Périllier, maire de Varennes.
Vergoin, avocat général démissionnaire.
Barbe, ancien officier d'artillerie, ingénieur.
Paul de **Jouvencel**, ancien député.
G. de Mortillet, maire de Saint-Germain-en-Laye.
Barré, maire des Carrières-Saint-Denis.
Hubbard, conseiller général de la Seine.

Candidats désignés par le Comité républicain radical départemental, dans la séance plénière du 30 août 1885.

DEUX-SÈVRES

MM. de la PORTE, Antonin PROUST,
(Élus le 4 octobre 1885.)

MM. GIRAUD, GANNE, JOUFFRAULT,
(Élus le 18 octobre.)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1885.

PROGRAMME

du Congrès républicain des Deux-Sèvres, accepté par MM. Antonin Proust, H. Giraud, A. de la Porte, Jouffrault, Ganne, candidats élus par le Congrès, dans sa séance du 6 septembre 1885.

Préliminaires.

Le Congrès invite les candidats à soutenir une politique libérale et progressive, une politique de paix et d'économies, une politique de principes et d'affaires se substituant absolument à la politique des compétitions personnelles et à s'inspirer du programme ci-après :

Articles.

Article premier. — Réduction à trois ans du service militaire, égal et obligatoire pour tous les jeunes gens valides, sauf les exemptions légales et les soutiens de famille.

Art. 2. — Interdiction du cumul et diminution des gros traitements. Incom-

patibilité des fonctions publiques avec le mandat de Député ou de Sénateur. Garanties de capacité pour entrer dans les fonctions publiques, réduites au strict nécessaire d'une administration républicaine, simplifiée et décentralisée.

Art. 3. — Réforme des impôts ; répartition plus équitable et plus proportionnelle des charges publiques. Impôt proportionnel sur le revenu ou sur le capital.

Art. 4. — Revision des lois civiles et fiscales en vue de diminuer les frais de justice et de transmission de la propriété foncière, de faciliter le crédit agricole et de simplifier et rendre moins coûteuse la protection des incapables. Extension de la compétence des juges de paix.

Art. 5. — Gestion des finances avec une sévère économie ; continuation de l'amortissement ; équilibre du budget.

Art. 6. — Abaissement des tarifs de transport des marchandises et produits agricoles et industriels. Unification des taxes.

Art. 7. — Séparation des églises et de l'État, en l'entourant des garanties qu'exigent les droits de l'État et les droits acquis. Règlement de la question des biens de mainmorte.

Art. 8. — Condamnation de la politique d'aventures et de conquêtes.

Art. 9. — Élection du Sénat par le suffrage universel direct. Réduction de la durée du mandat à six ans au plus.

Art. 10. — Lois en faveur du travail et de l'agriculture ; développement de l'enseignement agricole. Création de chambres consultatives du travail et de l'agriculture.

Le comité central républicain :

Le président : Goguet, Sénateur, président du Conseil général ; *le vice-président ;* Martin-Bastard, maire de Niort ; *le trésorier :* Giraudias, conseiller d'arrondissement ; *les secrétaires :* Duvignaux, conseiller municipal de Niort, Proust (de Mazières), conseiller général ; *les membres :* Bergeon, Sénateur, Bernard, maire de Bressuire, Leclerc, maire de Thouars, Richard, maire de Saint-Jouin-de-Marnes, Garran (Émile), secrétaire du conseil général, Belluc, président du Conseil d'arrondissement de Melle, Girard, maire de Melle, Lhomme, président du Conseil d'arrondissement de Niort, Birault, conseiller d'arrondissement, Mussat, maire de Saint-Maixent.

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Aux électeurs du département des Deux-Sèvres.

Messieurs et chers Concitoyens,

Vous êtes appelés à nommer vos députés le 4 octobre prochain.

Dans cette élection, les arrondissements de Niort, de Melle, de Parthenay, de Bressuire voteront, non plus séparément, mais ensemble pour former la représentation du département.

Vous inspirant des sentiments de concorde qui vous ont toujours guidés dans vos actes, vous demeurerez étroitement unis et vous affirmerez d'une façon éclatante, définitive, par un vote sans appel, votre confiance dans la République.

Aux calomnies que répandent les adversaires de la démocratie, vous opposerez l'œuvre que vous avez accomplie dans ces quinze dernières années.

Vous direz que, après avoir sauvé l'honneur de la France, après avoir libéré le territoire, reconstitué nos finances, refait l'armée, fortifié nos frontières, la République a multiplié les routes, les chemins de fer, les canaux, les ports.

Vous direz qu'elle n'a reculé devant aucun sacrifice pour servir cette grande cause de l'enseignement populaire, qui est le point de départ de tout progrès.

Vous rappellerez qu'elle a construit ou approprié près de 30.000 écoles, qu'elle a élevé le budget annuel de l'instruction publique de 27 à 132 millions.

Vous direz encore qu'elle a consacré 130 millions à l'amortissement des dettes de la monarchie; qu'elle a dégrevé les contribuables de 300 millions d'impôts et qu'elle a porté l'épargne publique à un chiffre inouï jusque-là;

Vous direz enfin qu'elle a étendu la liberté municipale, donné la liberté complète de la presse, assuré la liberté des réunions, inauguré la liberté des associations et proclamé la liberté de conscience.

Aujourd'hui le gouvernement de la République veut, au dehors, s'interdire toute entreprise.

Au dedans, il considère « qu'il a pour devoir d'assurer une répartition de plus en plus équitable des charges et des avantages de la société et de faire parvenir tous les citoyens, sans commotion nouvelle, par l'action successive et constante des institutions et des lois, à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumière et de bien-être (1) ».

(1). Discours prononcé à Paris, *aux Vendanges de Bourgogne*, par M. Henri Brisson, président du Conseil des Ministres, le 8 septembre 1885. (Voir page 422 du présent volume).

Pour mener à bien « cette œuvre de patriotisme », il lui faut se placer au-dessus des divisions et des querelles ; il lui faut, à l'aide du scrutin de liste, qui est l'arme de la conciliation, constituer ce grand parti national qui fera pénétrer partout, dans l'administration, dans l'armée, dans les finances, dans les lois d'ordre politique, économique et social, ces grandes idées d'égalité, d'impartialité, de justice auxquelles la démocratie française est toujours demeurée fidèle.

Vous tiendrez à honneur de l'aider dans cette tâche.

Vous écarterez, vous repousserez; vous condamnerez les fauteurs de guerre civile.

Vous établirez sur des bases inébranlables l'ordre, la sécurité, la paix.

Vive la République.

Signé :

A. Proust, ancien Ministre, député sortant, conseiller général;
Henri Giraud, député sortant, président de la Société centrale d'agriculture;
A. de la Porte, député sortant, vice-président du Conseil général;
C. Jouffrault, ancien député, maire d'Argenton-Château, conseiller général;
Ganne, député sortant, maire de Parthenay, conseiller général.

SOMME

MM. le vicomte BLIN de BOURDON, vice-amiral DOMPIERRE d'HORNOY, DESCAURE, BRIET de RAINVILLERS.

(Élus le 4 octobre 1885).

MM. JAMETEL, marquis d'ESTOURMEL, René GOBLET, DEBERLY,

(Élus le 18 octobre)

Union conservatrice de la Somme.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

A MM. les électeurs du département de la Somme.

Messieurs,

L'assemblée plénière des conservateurs de la Somme nous ayant désignés comme candidats aux élections du 4 octobre, notre devoir est de vous exposer nettement et franchement la ligne politique que nous entendons adopter.

Les représentants que vous aviez choisis vous avaient promis : la *Paix*, l'*Économie dans les finances*, la *Prospérité agricole* et *industrielle*, le *Respect de toutes les libertés*.

Rappelez-vous la Tunisie, le Tonkin, Madagascar, le Cambodge,........ Nos soldats morts et nos millions dépensés dans des aventures inutiles!

Rappelez-vous les dépenses publiques augmentées depuis 1876 de cinq cents millions par an, les déficits accumulés dépassant un milliard et demi, les em-

prunts s'élevant à quatre milliards depuis huit années, et le nouvel emprunt d'un milliard annoncé comme nécessaire,

Rappelez-vous les traités de commerce renouvelés dans des conditions désastreuses; notre agriculture et notre industrie, auxquelles on a marchandé des droits compensateurs insuffisants, écrasés par les impôts et ruinées par la concurrence étrangère.

Rappelez-vous les violences exercées contre nos libertés, depuis l'atteinte portée à la magistrature jusqu'aux attaques de tous les jours dirigées contre la Religion et les droits des pères de famille.

A vous de juger et de décider si vos intérêts moraux et matériels n'ont pas été compromis par ceux qui avaient mission de les défendre.

En venant nous présenter à vos suffrages, nous entendons protester contre tous ces actes, contre toutes ces entreprises qui ruinent la France et lui font perdre sa légitime influence dans le concert européen.

Hommes d'ordre, respectueux du suffrage universel, ennemis des révolutions, nous sommes unis non pour détruire, mais pour mettre nos énergies et nos dévouements au service de notre Pays, lui restituer sa grandeur par des réformes nécessaires, et assurer sa prospérité par des lois sages et modérées.

Nous voulons :

Le rétablissement de la paix religieuse et le maintien du Concordat;

La dignité et l'indépendance de la magistrature;

L'autorité respectable et respectée;

La liberté d'enseignement;

La fin des aventures ruineuses et stériles, en dépit des efforts héroïques de nos marins et de nos soldats.

L'adoption d'une politique ferme et prudente qui ne laisse pas la France isolée en Europe;

L'économie dans les finances; la diminution des contributions publiques; une discussion sérieuse du budget; la suppression des gaspillages et des dépenses exagérées et improductives;

La diminution des frais de justice qui pèsent si lourdement sur la petite culture;

L'allégement des charges militaires sans compromettre la sécurité de la Patrie;

L'amélioration du sort des ouvriers par la confiance rendue au travail;

Une protection efficace donnée à l'agriculture et à l'industrie; des droits de douane frappant les produits importés pour soulager les souffrances de nos populations agricoles et rendre à nos industries le marché français envahi de tous côtés;

La prorogation de la surtaxe sur les sucres et son extension aux sucres étrangers de toute origine;

La création de chambres d'agriculture électives.

Telles sont les grandes lignes du programme que nous entendons suivre, en mandataires fidèles et en défenseurs dévoués de vos droits et de vos libertés.

Amiens, le 21 septembre 1885.

MM. **le vice-amiral de Dompierre d'Hornoy**, ancien Sénateur, ancien Ministre de la Marine;
Deberly, Albert, avocat;
Vayson, manufacturier, ancien président du Tribunal et de la Chambre de Commerce d'Abbeville;
Briet de Rainvillers, agriculteur, membre du Conseil général de la Somme;
Vicomte Blin de Bourdon, député sortant;
Descaure, agriculteur, membre du Conseil général de la Somme;
Vasset, agriculteur, ancien conseiller d'arrondissement;
Marquis d'Estourmel, agriculteur, ancien député, membre du Conseil général de la Somme.

UNION CONSERVATRICE DE LA SOMME.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

A Messieurs les Electeurs du département de la Somme.

Dernières déclarations des candidats conservateurs.

Électeurs,

Désignés le 12 septembre par l'Assemblée plénière des conservateurs de la Somme, comme candidats aux élections du 4 octobre, nous vous avons nettement exposé notre programme.

Nous avons placé sous vos yeux le tableau fidèle et douloureux des ruines que la Chambre sortante a accumulées dans le Pays.

Elle laisse les budgets en déficit, la dette publique accrue depuis neuf ans dans des proportions effroyables, les impôts augmentés, l'agriculture et l'industrie en proie à une crise violente, la paix religieuse troublée, la France engagée dans des expéditions ruineuses et lointaines.

On nous représente à vous comme des révolutionnaires prêts à déchaîner sur le Pays les malheurs de la guerre civile.

Nos loyales déclarations ont déjà confondu ces calomnies.

Assez de crises désolent notre malheureuse Patrie pour que nous voulions leur ajouter une crise gouvernementale.

Nous voulons seulement ramener dans la direction des affaires intérieures et extérieures de la France, l'ordre, la prudence, l'esprit de justice et de modération qui en ont été bannis par les députés sortants.

Électeurs,

Nous ne sommes pas des hommes de parti!

Nous avons été proposés à vos suffrages par une assemblée de conservateurs pris dans tous les partis.

Arrière les questions de personnes!

Ne songez tous qu'aux intérêts supérieurs de la Patrie qui sont en péril et que nous voulons sauver!

Respectueux du suffrage universel, nous attendons avec confiance votre décision.

MM. Vice-amiral de **Dompierre d'Hornoy**, ancien Sénateur, ancien Ministre de la Marine.

Deberly (Albert), avocat.

Vayson, manufacturier, ancien président du Tribunal et de la Chambre de commerce d'Abbeville.

Briet de Rainvillers, agriculteur, membre du conseil général de la Somme.

Vicomte **Blin de Bourdon**, député sortant.

Descaure, agriculteur, membre du conseil général de la Somme.

Vasset, agriculteur, ancien conseiller d'arrondissement.

Marquis **d'Estourmel**, agriculteur, ancien député, membre du conseil général de la Somme.

UNION CONSERVATRICE DE LA SOMME.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES, SCRUTIN DU 18 OCTOBRE 1885

A MM. les Électeurs du département de la Somme.

Électeurs,

Une majorité de près de dix mille voix a fait justice des ridicules calomnies qui nous présentaient comme les candidats de la guerre civile.

Votre sagesse a déjoué tous les appels coupables faits contre nous aux plus mauvaises passions.

Nous l'avons déclaré déjà, et nous le répétons : « Hommes d'ordre et respectueux du suffrage universel, nous n'ajouterons pas à toutes les crises dont souffre la France, une crise gouvernementale. »

Vous nous avez confié le soin :

De restaurer vos finances ;

De protéger efficacement l'agriculture et l'industrie ;

De sauvegarder les libertés religieuses mises en péril ;

De mettre fin à la politique coupable qui prodiguait l'or et le sang de la France au Tonkin et dans des guerres téméraires.

Nous vous remercions tous de nous avoir jugés à la hauteur de cette tâche.

Vos élus, croyez-le, n'y failliront pas.

Il vous reste à achever votre œuvre.

La victoire est certaine.

L'union de tous les conservateurs nous la garantit.

Mais le concours de tous est nécessaire.

Le succès est à ce prix.

Donc, pas d'abstention, pas de défection !

Électeurs,

La France a prouvé au scrutin du 4 octobre qu'elle ne voulait plus des hommes qui, depuis neuf ans, ont sacrifié à la politique les affaires et les intérêts du Pays.

La Picardie, nous en sommes certains, continuera de s'associer à ce patriotique mouvement.

Les Députés élus,

MM. **le vicomte Blin de Bourdon.**

Le vice amiral **de Dompierre d'Hornoy,** ancien Sénateur, ancien Ministre de la Marine.

Descaure, agriculteur, membre du conseil général de la Somme.

Briet de Rainvillers, agriculteur, membre du Conseil général de la Somme.

Les Candidats,

MM. **Deberly Albert**, avocat à la Cour d'appel d'Amiens.

Le marquis **d'Estourmel,** agriculteur, ancien député, membre du Conseil général de la Somme.

Vasset, agriculteur, ancien conseiller d'arrondissement.

Vayson, manufacturier, ancien président du tribunal et de la Chambre de commerce d'Abbeville.

UNION CONSERVATRICE DE LA SOMME

SCRUTIN DU 18 OCTOBRE

Réponse au manifeste des conseillers généraux et d'arrondissement républicains.

A Messieurs les électeurs du département

Électeurs,

Les membres républicains des Conseils du département ont répondu à votre vote du 4 octobre par un manifeste dans lequel ils vous invitent à vous déjuger.

Cette tentative désespérée échouera, nous n'en doutons pas, devant votre bon sens et votre fermeté.

Nos adversaires n'osent même pas suivre les indications du suffrage universel; se sentant condamnés par lui, ils ajoutent à leur liste un candidat nouveau.

N'oubliez pas que celui qui consent à figurer à côté des trois députés sortants devient par cela même solidaire de leur conduite politique ; qu'il doit vous inspirer la même méfiance qu'eux; et qu'il est déjà condamné comme eux par le premier vote que vous avez émis.

Nos candidats, au contraire, désignés pour le scrutin de ballottage par le suffrage universel lui-même, seront toujours respectueux de ses décisions, et entendent laisser au Pays la disposition de ses destinées.

La situation électorale reste ce qu'elle était au premier tour.

Choisir entre ceux qui n'ont commis que des fautes, et ceux qui n'ont cessé de les signaler;

Entre ceux qui se repentent à la veille du scrutin, et ceux qui n'ont rien à se reprocher ;

Entre ceux qui ont compromis vos intérêts, et ceux qui les ont toujours défendus.

En vain le manifeste des adversaires soutient que si les questions d'affaires n'ont pas été abordées dans l'ancienne Chambre, la faute en est à l'opposition systématique et aux interpellations des députés de la droite.

Cette assertion téméraire n'est que trop facile à réfuter.

Les députés de la droite n'ont pas fait et ne feront jamais *d'opposition systématique.*

Le Gouvernement les a trouvés avec lui et les y trouvera encore toutes les fois que des mesures favorables aux intérêts du Pays ont été ou seront proposées.

Ils ont protesté contre les expéditions lointaines ; la majorité républicaine les a approuvées.

Ils ont refusé au Gouvernement les crédits qu'il demandait pour la guerre néfaste du Tonkin : la majorité républicaine les a votés.

Ils ont voulu contrôler les dépenses publiques, la majorité républicaine les a systématiquement exclus de la commission du budget.

Ils ont proposé 317 millions d'économie : la majorité républicaine n'en a pas voulu.

Ils ont voté contre le libre-échange : la majorité républicaine s'est liée par des traités de commerce ruineux pour notre industrie et notre agriculture, et n'a accordé à celle-ci, qu'à la dernière heure, une protection insuffisante.

Quant aux luttes et aux interpellations de l'ancienne Chambre, elles n'ont eu d'autres auteurs que les républicains eux-mêmes qui n'étant d'accord que sur un mot, sont profondément divisés sur toutes les questions de programmes et de personnes.

Rappelez-vous les lamentables séances du Congrès, et les apostrophes violentes qu'y échangeaient les députés républicains.

Électeurs,

On ose vous dire que la nomination de députés conservateurs serait un saut dans l'inconnu.

Il semble vraiment que les conservateurs n'aient jamais gouverné la France !

Ils étaient au pouvoir il y a neuf ans ; ils ont vaincu la commune, libéré le territoire.

Votre budget se soldait alors par des excédents, l'agriculture et l'industrie étaient prospères, les ouvriers trouvaient un salaire rémunérateur, la liberté de conscience était respectée, la France en paix avec tout le monde.

Les Républicains ont gouverné à leur tour ; vous voyez le déficit, les souffrances agricoles et industrielles, les ouvriers sans travail, les impôts augmentés, les consciences violentées, la guerre sans interruption et sans profit pour le Pays.

L'inconnu effrayant n'est donc pas de notre côté, il est au contraire dans l'avènement au pouvoir d'une majorité radicale qui, entraînant avec elle opportunistes et modérés, a inscrit sur son programme les innovations les plus dangereuses et les plus propres à troubler la paix publique.

Si vous ne voulez pas cette majorité radicale, votez pour les 4 candidats conservateurs.

Ne votez pour aucun des candidats républicains qui ont été plus d'une fois et seraient fatalement dans la prochaine chambre les alliés ou les auxiliaires des radicaux.

Il n'est question ni de révolutions ni de luttes de prétendants, ni de forme de gouvernement.

Il s'agit uniquement de relever la France de ses ruines, de rendre la sécurité au travail et de ramener la prospérité que nous avait donnée le gouvernement des conservateurs.

Vicomte **Blin de Bourdon.**
Amiral de **Dompierre d'Hornoy.**
Briet de Rainvillers, Conseiller général.
Descaure, Conseiller général.
Députés élus.

Le Bureau du Comité Départemental de l'Union conservatrice :

COSSERAT père. — Comte de CHASSEPOT. — Ad. de FRANCQUEVILLE. — ANSART. — HARDOUIN. — DOURNEL. — MONMERT.

Vu et approuvé : Albert **Deberly,** — Marquis d'**Estourmel,** — VASSET, — VAYSON, Candidats.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

PROGRAMME ÉLECTORAL

arrêté par le Congrès républicain du département de la Somme dans la séance du 13 septembre 1885.

A l'Extérieur.

Apporter la plus grande prudence dans la politique coloniale, et se borner, sans esprit de conquêtes nouvelles, à la conservation de nos possessions actuelles et au maintien des droits de la France.

Développer le mouvement commercial entre la métropole et les colonies en les assimilant entièrement au point de vue douanier, en facilitant l'immigration française et la navigation coloniale, et en modifiant l'organisation et le recrutement du corps consulaire.

A l'Intérieur.

1° Mise à l'étude des moyens les plus propres à améliorer le sort de l'agriculture et du travail national en général ;

Création d'écoles d'agriculture;

Adoption provisoire d'un régime largement compensateur jusqu'à ce que les autres réformes économiques permettent à l'agriculture et à l'industrie française de produire à meilleur marché;

Surtaxe sur les sucres étrangers rendue définitive et étendue aux sucres de toutes provenances;

Revision de la loi sur les boissons;

Refonte de la législation sur les alcools;

Répression sévère de la fraude par l'application de l'exercice à tous les distillateurs de profession;

Suppression du privilège des bouilleurs de cru;

Vote d'une loi sur le vinage des vins, à l'aide des alcools français, et augmentation de la taxe sur les alcools étrangers;

Achèvement du code rural;

Organisation du crédit agricole;

Adjudications publiques réservées aux Français avec des produits français, et notamment pour les services de la Guerre et de la Marine.

2° Répartition plus équitable de l'impôt;

Diminution de l'impôt foncier;

Revision du cadastre;

Réforme du régime fiscal, de façon à mettre au point de vue des charges la propriété immobilière sur le même pied que la propriété mobilière;

Diminution des droits de mutation à titre onéreux sur la propriété non bâtie. Défalcation des dettes dans l'évaluation des successions;

Mise à la charge de l'État des contingents que le département demande aux communes pour l'entretien des chemins vicinaux de grande communication et faculté pour les communes d'appliquer les prestations aux chemins vicinaux ordinaires et aux chemins ruraux ou d'en remplacer le produit par des centimes communaux;

Diminution des frais de justice et des frais d'hypothèque pour les petits emprunts;

Et comme conséquence et compensation de ces mesures, établissement d'un impôt sur les revenus.

3° Revision des tarifs de pénétration, et réduction des frais de transport pour les marchandises à l'intérieur.

4° Économies dans les finances de l'État;

Réduction de la durée de l'exercice financier;

Réduction des frais de perception de l'impôt;
Suppression des trésoriers-payeurs généraux;
Réduction des gros traitements;
Interdiction du cumul des fonctions publiques rétribuées avec les fonctions électives.

5° Extension de la compétence des juges de paix;
Vote au chef-lieu de canton pour les élections aux chambres de commerce.

6° Aborder, dans un bref délai, la question des rapports entre l'État et les Églises; et, si la séparation n'est pas prononcée, voter le budget des cultes en dehors de tout esprit d'hostilité contre le clergé, mais en faisant respecter tous les droits de la société civile et de l'État.

7° Service militaire réduit à trois ans au maximum, et obligatoire pour tout le monde;
Suppression du volontariat.

8° Vote d'une loi prononçant l'expulsion des princes appartenant aux familles ayant régné en France, pour le cas où ils feraient acte de prétendants.

9° Vote de la loi définitive sur les instituteurs;
Création d'écoles professionnelles;
Développement dans un sens démocratique des programmes de l'instruction primaire.

10° Faciliter par des mesures démocratiques la création ou le développement des associations ouvrières, des sociétés de secours mutels, des caisses de retraite pour les ouvriers agricoles et industriels, et des caisses d'assurances pour les victimes d'accidents professionnels;
Organisation de l'assistance publique dans les campagnes et création d'hospices cantonaux.

MM. A. Bernot, agriculteur, conseiller général, député sortant;
A. Carette, conseiller général, député sortant;
E. Dieu, agriculteur, député sortant;
De Douville-Maillefeu, député sortant;
R. Goblet, Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, conseiller général, député sortant;
G. Jametel, conseiller général, député sortant;
E. Legrand, propriétaire au Meillard;
A. Toulet, conseiller d'arrondissement, député sortant.

Ont déclaré accepter ce programme et se sont engagés à rendre compte annuellement de leur mandat devant le Congrès convoqué par son bureau, in-

dépendamment des réunions électorales républicaines qui pourraient être organisées dans les divers arrondissements.

Le Président du Congrès,
V. Magniez, Sénateur.

Le Vice-Président,
Frédéric Petit, conseiller général,
maire d'Amiens.

Le Secrétaire,
Robert Godefroy, conseiller d'arrondissement.

TARN

MM. JAURÈS, BERNARD-LAVERGNE, Baron REILLE, CAVALIÉ, COMPAYRÉ, HÉRAL.

(Élus le 4 octobre 1885).

Chers Concitoyens,

Désignés par le congrès départemental pour tenir le drapeau de la République, nous devons faire justice des allégations de nos adversaires.

Ils osent parler du gaspillage de nos finances!

Eux qui ont légué à notre Pays une dette de 20 *milliards!*

Ils osent parler des impôts!

Eux qui ont rendu nécessaires les 650 millions de charges annuelles imposées au Pays par les désastres de 1870! Ils se gardent bien de parler des *dégrèvements* qu'a opérés la République sur :

Les *vins*, *les sucres*, *les huiles et savons*, *le sel*, *les patentes*, *la petite vitesse*, *les timbres-poste*, *les voitures des cultivateurs*, etc., etc.

Ils osent parler de déficit à propos d'un budget qui non seulement est en équilibre et répond à tous les besoins d'un grand pays comme la France, mais qui pourvoit encore à l'amortissement.

Ils osent appeler folles dépenses, les dépenses faites pour l'instruction primaire, pour la gratuité de l'enseignement populaire, pour la construction de 26.000 *écoles*, pour la création de 12.000 *kilomètres de chemins de fer*, de 140.000 *kilomètres de chemins vicinaux.*

Eux, les auteurs des traités de 1860, osent imputer à la République la crise agricole et industrielle, alors que toutes les nations en souffrent.

Et ils ne disent pas que la République vient récemment d'établir des droits à l'entrée des céréales et du bétail étranger!

Ils osent traiter de persécuteurs de la religion les fils de ceux qui ont versé leur sang pour donner au monde la liberté de conscience!

Ils savent bien pourtant que si la République demande au prêtre de ne pas compromettre la religion dans les luttes des partis, elle l'a toujours respectée et protégée dans l'exercice de son ministère!

Ils osent parler de guerre ceux qui, en 18 ans, ont infligé à notre pays les guerres aussi ruineuses qu'improductives de *Crimée*, *d'Italie*, *de Chine*, *du*

Mexique, etc., et enfin cette *Guerre criminelle de* 1870 qui a mutilé la France et qui nous a coûté 200.000 soldats, 12 milliards, l'Alsace et la Lorraine !

L'Empire nous a fait perdre *deux provinces ; la République* nous a donné *deux colonies !*

Ils osent parler de violences. Eux qui ont fait le *2 Décembre !* Eux qui, au *16 Mai* ne se sont arrêtés au seuil de la guerre civile que devant l'énergie du Parlement et l'inébranlable fidélité de l'armée nationale et à la Loi et à la République !

Ils veulent renverser la République et ils ne savent pas ce qu'ils mettraient à la place.

Ces prétendus conservateurs sont donc les pires des révolutionnaires.

La France désormais ne peut trouver l'ordre, la liberté et la sécurité du travail que dans le Gouvernement établi, le Gouvernement républicain.

Ne séparons donc jamais, chers Concitoyens, le cri de *Vive la France!* du cri de *Vive la République!*

Cavalié, député sortant;
Compayré, député sortant ;
FUZIER, manufacturier, conseiller général ;
Héral, conseiller général ;
Jaurès, maître de conférences à la Faculté de Toulouse ;
Bernard Lavergne, député sortant.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Aux Électeurs du Tarn.

Chers Compatriotes,

Désignés par un vote unanime de vos délégués pour soutenir dans notre département la cause conservatrice, nous venons, avec confiance, solliciter vos suffrages.

Le manifeste des Députés de la droite a résumé en trois mots la politique du parti républicain : *déficit, violences, guerre.*

Trois mots résument aussi la nôtre : *économie, liberté, paix.*

Tel est le programme que nous avons développé dans de nombreuses réunions, au cours de la présente période électorale, et dont nous nous bornons à rappeler ici les principaux traits.

A l'intérieur :

Rétablir l'ordre dans les finances dilapidées;

Diminuer, par de sages économies, le poids excessif des impôts;

Soulager l'agriculture et l'industrie, écrasées à la fois par les contributions publiques et la concurrence étrangère;

Étudier une nouvelle organisation de l'armée qui permette de réduire la durée et la charge du service obligatoire, notamment les appels périodiques de 28 et de 13 jours;

Achever, dans le plus bref délai, la constitution d'une armée coloniale;

Défendre la liberté religieuse;

Répandre largement l'instruction sans toucher aux droits sacrés du père de famille;

Proscrire l'ingérence de l'administration dans les affaires qui sont du domaine de la justice;

Interdire le cumul du mandat législatif avec toutes les fonctions publiques sans exception;

Mettre un terme aux abus administratifs qui faussent le suffrage universel;

Diriger la Nation dans la voie d'un sage progrès.

A l'extérieur :

Revenir à la politique de recueillement qui nous avait valu, avant l'avènement du parti républicain au pouvoir, l'estime et le respect de l'Europe;

Travailler à nous refaire des alliances;

Renoncer à ces expéditions lointaines qui nous ont coûté tant de sang et tant d'or, sans aucun profit pour le Pays.

Voilà notre politique.

Le parti conservateur l'a déjà pratiquée, pendant les six années qu'il a été aux affaires.

Vous la ferez triompher de nouveau en votant pour des hommes libres de toute attache gouvernementale, dont le passé est pour vous une garantie d'indépendance et qui vous sont unis par des liens anciens d'intérêt, de famille et d'affection.

Conservateurs, multipliez vos efforts et marchez résolument au scrutin.

Républicains désabusés, qui voyez maintenant, après huit années d'une funeste expérience où vous ont menés ceux à qui vous avez, un instant, donné votre confiance, venez à nous!

Il y a place pour tous dans un parti qui n'a d'autre ambition que de rendre à la France son ancienne prospérité et qui, Dieu aidant, la lui rendra.

Albi, le 22 septembre 1885.

Baron **Reille**, député sortant,
Abrial, député sortant,
Baron Gorsse, ancien député,
De Bellomayre, ancien conseiller d'État,
Daguilhon-Pujol, ancien président du Conseil général, ancien premier président,
Delbreil, avoué, ancien maire de Gaillac.

TARN-ET-GARONNE

MM. PRAX-PARIS, TRUBERT, ARNAULT, BRUNEL
(Élus le 4 octobre 1885).

**Elections annulées par la Chambre des Députés
le 21 novembre 1885.**

VAR

MM. MAUREL, CLÉMENCEAU, DAUMAS, Camille RASPAIL

(Élus le 18 octobre 1885).

Extrait du journal *Le Petit Var*

du 16 septembre 1885.

Discours prononcé par M. Clémenceau à Draguignan.

Mes chers Concitoyens,

Dans les élections, la majorité est assurée sans conteste au parti républicain. C'est la République qui va triompher. Quelle République? Singulière question, pourrait-on dire, dans le pays de la Révolution de 1848, de la Révolution de 1870! Pour la troisième fois, la République a été proclamée en France; depuis quinze ans nous vivons sous un gouvernement républicain; depuis sept ans, le parti républicain est aux affaires; la Nation n'a cessé de lui faire confiance et nous en sommes à nous demander si le temps est venu de remplacer les institutions du passé par l'organisation de l'ordre nouveau.

Le Var est depuis longtemps un des départements les plus fermement attachés à la République : il l'a prouvé dans la défaite. Il a fallu que le sang de vos concitoyens coulât, il a fallu que vos campagnes fussent dépeuplées par la proscription pour que l'homme de Décembre pût monter sur le trône et consommer, par une politique néfaste, la ruine et le démembrement de la Patrie. (*Applaudissements.*)

Le but de l'orateur.

Eh bien! la question que je viens vous poser aujourd'hui, à vous, Citoyens du Var, à vous, vieux et fermes républicains, est seulement celle-ci : Est-il temps d'organiser la République?

Dédaignant toutes les questions de personnes, je viens vous demander de faire entendre votre voix, au moment même où la France républicaine va parler dans ses comices, je viens vous demander si la République, pour laquelle vous avez si vaillamment combattu, pour laquelle vos pères sont morts, est ce régime sans nom sous lequel on veut nous faire vivre, qui a la prétention de maintenir dans notre démocratie toutes les institutions césariennes de l'an VIII, ou bien la République de liberté et de justice que nous avions rêvée, pour laquelle nous avons combattu pendant vingt ans d'empire et qu'aujourd'hui il ne dépend que de nous seuls de réaliser. (*Bravos. — Applaudissements.*)

C'est la République sans épithète que nous avons été obligés de qualifier de radicale pour la distinguer de l'autre, de celle qui n'a pas de nom, qui s'appelait opportuniste hier, qui se réclame aujourd'hui impudemment du beau nom de radicalisme et dont l'histoire d'hier est trahison, dont l'histoire, demain, si vous lui donniez votre confiance, serait encore trahison. (*Applaudissements prolongés.*)

Oui, je suis venu parmi vous parce qu'il me semble que le passé du Var vous engage, parce que le hasard des circonstances fait que la question est bien posée chez vous, entre les républicains qui veulent servir la République et ceux qui veulent se servir de la République. (*Applaudissements.*)

On me dit que certains hommes vont parmi vous substituant aux grandes questions politiques de l'heure présente de mesquines questions de personnes. Ce n'est pas vous qui vous laisserez prendre à de telles amorces. Les traditions que vous avez reçues ne vous permettent pas de vous écarter à cette heure de vos devoirs envers votre pays, envers vous-mêmes. Il ne s'agit pas de savoir si tel ou tel individu a rendu tel ou tel service personnel ou s'il promet d'en rendre encore. Oui, on n'ose pas le dire ouvertement, mais au fond, ce qu'on espère de vous, c'est que vous vendrez votre vote, non pas pour de l'argent, mais pour des places, pour des promesses de places, pour des faveurs administratives, comme le disait audacieusement M. Waldeck-Rousseau, l'organisateur de la candidature officielle dans le ministère tombé! Vous n'avez pas besoin de faveurs, vous ne réclamez que la justice, et les députés que vous choisirez sauront vous faire obtenir cette justice! (*Vifs applaudissements.*)

Mais laissons ces misères et regardons plus haut. La lutte est engagée dans le parti républicain pour l'organisation de la République. Lutte obscure et confuse, lutte ardente et cruelle, où ceux qui marchaient naguère la main dans la main se combattent avec passion! Les uns s'acharnent à maintenir les institutions qui sont cause de tous nos déchirements intérieurs et l'on peut dire de toutes les catastrophes de tout ordre qui ont fondu sur notre malheureux pays; les autres résolus, quoi qu'il arrive, et sans regarder si certains s'en vont qui devraient demeurer, à poursuivre d'une volonté inflexible la réalisation des promesses qui furent faites à ceux qui sont morts, l'accomplissement de nos devoirs envers les vivants, l'organisation de la démocratie républicaine. (*Applaudissements.*)

Je suis avec vous dans la lutte et, si d'autres ont fléchi, je ne fléchirai pas. Je viens parmi vous pour contrôler mes idées, mes sentiments par les vôtres. Je viens chercher des encouragements auxquels j'ai droit, puisque c'est votre combat que je veux livrer avec vous. Oui, je vous demande des encouragements,

mais je vous le dis bien haut d'avance, dussiez-vous me les refuser, le département du Var tout entier eût-il déclaré qu'il a changé d'avis, que sa politique n'est plus une politique de principes, mais une politique de personnes et d'intérêts inavouables, je ne céderais pas, je ne m'en attacherais qu'avec plus d'ardeur et de passion aux idées de liberté et de justice que je veux servir dans le parti républicain, qui peuvent être momentanément bafouées par des empiriques, mais qui prévaudront parce qu'elles sont immortelles. Nous pouvons essuyer des défaites, nous ne pouvons pas être vaincus. Nous avons pour nous la logique des événements qui entraînent fatalement chaque jour vers nous toutes les masses profondes de la démocratie, à mesure qu'elles arrivent à la vie politique. Le jour n'est pas loin où leur poussée sera irrésistible; ce jour-là, Citoyens, vous serez du triomphe, car, j'en suis sûr, vous ne laisserez pas échapper de vos mains vaillantes, quand la victoire est proche, ce noble drapeau que vous avez rougi de votre sang dans la défaite, et que vous ne sauriez laisser tomber sans que vos morts se dressassent contre vous. (*Applaudissements prolongés.*)

L'Union radicale et l'Union opportuniste.

Citoyens, dès l'ouverture de la période électorale, j'ai demandé des élections claires; on m'a répondu : « Vous semez la division, vous êtes un agent de discorde et de haine! Les républicains sont unis, vous venez les diviser! »

Une voix. — Parfaitement.

M. Clémenceau. — Eh bien! Citoyen, vous qui m'interrompez, écoutez-moi avec quelque patience, et, si vous êtes de bonne foi, si vous n'avez pas de parti-pris, vous reconnaîtrez bientôt, j'en suis sûr, qu'il faut renverser les rôles et que ceux qui fomentent la division sont ceux qui déchirent l'ancien programme du parti républicain, au moment où ils ont la force et le pouvoir de le réaliser, pour ne faire appel qu'à des intérêts de personnes. (*Rires et applaudissements.*)

D'ailleurs, prenez-y garde, si M. Jules Ferry était ici, vous ne l'interrompriez pas sans doute. J'ai fait un élève dont je ne suis pas complètement fier. J'ai conquis M. Jules Ferry lui-même. Il s'est oublié sur ce point jusqu'à parler comme moi. Il a reconnu, tant est grande la force de l'évidence, qu'il était absurde de demander à l'électeur de voter simultanément pour des hommes qui avaient des idées contradictoires sur l'organisation de la République. Il est vrai qu'il a répudié en même temps toute idée de division. Comment pourrait-il sans diviser, grouper sur une même liste tous ceux qui veulent servir sa politique d'atermoiements et d'équivoque, sans que, sur une autre liste, se groupassent tous ceux qui veulent la réalisation immédiate de la réforme démocratique? Je ne le sais pas, ni lui non plus, et vous qui m'interrompez, vous ne le savez pas davantage. (*Applaudissements et rires ironiques.*)

Ah! c'est moi qui suis cause que le parti républicain est divisé! que, depuis M. Dufaure jusqu'à M. Jules Ferry, la République n'a connu, sous des noms di-

vers, qu'un seul gouvernement, qu'une seule politique, la politique de résistance, la politique d'ajournement systématique ! C'est vrai, on a bien raison, il ne dépendait que de nous de faire l'union ! Il nous suffisait d'abandonner les idées qui nous sont chères, pour lesquelles nous vivons, pour lesquelles nous combattons ! Peu de chose, assurément ! on nous eût fait place avec empressement, nous aurions eu notre part du festin, et les électeurs auraient pu s'en disputer les miettes !

C'eût été un beau spectacle et dont la République eût été fière ! Mais voilà, nous ne l'avons pas voulu ; nous sommes demeurés inflexiblement attachés à nos idées, qui font notre force, et sans lesquelles l'action politique ne serait plus qu'une question d'offre et de demande. Nous nous sommes entêtés, nous nous entêterons bien plus encore.

Aussi, comme on nous a vilipendés, honnis, stigmatisés ! On n'avait pas peur de faire la division, au Havre, quand on prétendait nous chasser de la République ! Ceux qui parlent d'union aujourd'hui, criaient haro ! contre nous. C'est que les temps sont changés et qu'à l'heure présente nous comparaissons tous devant notre juge unique : le Suffrage universel !

M. Jules Ferry m'a conféré, je ne sais pourquoi, la qualité de juge d'instruction. Comme tous les coupables, le malheureux voit partout des juges à ses trousses. Je ne suis pas son juge ; je suis son adversaire. Je n'ai cessé de le combattre résolument en face, et je viens ici combattre ses amis avoués ou honteux.

Nous voilà réunis sur la place publique, en dépit de la loi, j'ai le regret de le dire ; car dans la République qu'on nous a faite, il est interdit aux Citoyens, même en période électorale, de délibérer sur la voie publique. Cette liberté-là n'est bonne, paraît-il, que pour l'Angleterre monarchique. Heureusement pour nous, la loi n'est jamais bien rigoureusement observée en période électorale, et elle ne peut pas l'être. Nos adversaires avaient prétendu que je voulais parler devant un auditoire préparé d'avance, et j'ai répondu à leurs calomnies en convoquant tous les citoyens, à quelque parti qu'ils appartiennent, à prendre part à cette réunion qui est apparemment accessible à tous.

Eh bien ! oui, la division que j'ai prêchée se réduit à ceci : dussions-nous être momentanément vaincus, — la défaite n'effraie pas ceux qui ont confiance dans leur cause — faites que l'électeur, au jour du scrutin, émette un vote intelligent et surtout intelligible. Si vous lui demandez de mettre dans l'urne un bulletin qui, sur la souveraineté absolue du suffrage universel, sur la séparation de l'État et de l'Eglise, sur les réformes dans l'ordre économique et social, porte les noms d'hommes ayant des opinions contradictoires, que fait-il sinon de voter à la fois *oui* et *non* sur des questions primordiales ? Est-ce qu'il y a rien là qu'on puisse qualifier du nom d'élection ? Est-ce qu'il y a rien là qui ressemble à l'exercice d'un acte de souveraineté ? Si c'est là ce que vous qualifiez du nom d'union, je dis que c'est une union menteuse, je dis que c'est l'organisation de l'équivoque au profit de ceux qui ont intérêt à l'équivoque. Si, au lieu de choisir entre deux politiques, vous les approuvez et les blâmez à la fois toutes les deux, au lieu de vous prononcer librement, en votre qualité de citoyen, vous faites un acte de servilité envers ce que j'ai appelé un syndicat honteux d'intérêts coalisés !

Ce serait alors le cas d'appliquer à notre démocratie le mot du pape et de dire que le « suffrage universel c'est le mensonge universel. » Et, si cela est funeste pour l'éducation électorale du suffrage universel, ce n'en est pas moins funeste pour l'avenir de la République.

Voyez quelle politique d'équivoque et d'incohérence on nous a faite pendant ces quatre dernières années? Regardez autour de vous, voyez quel tort elle a fait à la République et demandez-vous si l'heure n'est pas venue de rompre définitivement avec elle? Quel moyen? Un seul. Celui qu'indique le principe même du régime représentatif : nommer des hommes qui soient d'accord sur un même programme et qui, ayant promis d'accomplir un ensemble de réformes, puissent et veuillent les accomplir. C'est ainsi seulement qu'on peut faire l'union; c'est ainsi seulement qu'on peut créer dans les Chambres une majorité d'idées, une majorité de réformes, une majorité d'action. (*Salve d'applaudissements.*)

Ainsi comprises, il faut le reconnaître, les élections ne ressemblent guère à ce *grand jubilé* rêvé par de belles âmes — où tous les candidats se remettent réciproquement leurs fautes dans une embrassade universelle sous l'œil attendri du Gouvernement. (*Rires et applaudissements.*)

Non, Citoyens, ce n'est malheureusement pas ainsi que les élections peuvent avoir lieu dans un pays libre. La vie politique, c'est l'action, c'est la lutte des intérêts de tous encore mal compris, mal organisés, mal défendus, contre les intérêts de quelques-uns très bien compris, très bien organisés, très bien défendus; c'est la lutte pour des réformes qui sont en voie de préparation plus ou moins avancée dans les esprits et qu'il s'agit de faire passer dans les faits; c'est le droit nouveau qui doit être conquis par l'effort personnel de chaque citoyen, sur lui-même et autour de lui! Toujours plus de liberté, toujours plus de justice, c'est le prix de la lutte, mais il y faut un long et persévérant effort, et ce n'est pas le repos que nous promettons à ceux qui veulent avec nous réformer le présent et préparer pour nos enfants un avenir meilleur. C'est la lutte avec toutes ses chances, mais avec la joie ineffable de servir la plus noble cause, sans défaillance et avec désintéressement. (*Applaudissements.*)

Vous êtes en présence, aujourd'hui, d'un grand effort fait par M. Jules Ferry et par ses partisans pour ressaisir le pouvoir. Eh bien! il faut sans injures, mais avec une entière liberté, examiner qui nous sommes et quels hommes nous avons devant nous.

Le Programme de 1869.

Qui nous sommes? Vous m'en voudriez beaucoup si je perdais mon temps à vous l'expliquer tout au long. Nos idées, nos revendications sont formulées depuis longtemps; dans nos mandats électoraux, dans nos discours, elles ont été cent fois exposées. Vous les énumérer de nouveau serait vous faire injure. Elles s'imposent à ce point que nos adversaires, les opportunistes, ne peuvent plus en discuter le fond, sont réduits à se rabattre sur une question d'opportunité. Nous voulons la République, nous voulons la République tout entière;

nous la voulons avec toutes ses conséquences dans l'ordre politique, économique et social.

Une voix. — Vous l'entravez !

M. Clémenceau. — Ne dites donc pas de sottises. (*Rires et bravos.*) Notre programme, c'est au fond ce qu'on a appelé le programme de 1869, programme bien ancien qui n'est pas éclos par hasard, comme on semble le croire, dans la cervelle des hommes de ce temps et qui remonte jusqu'aux origines mêmes du parti républicain. Il semble, je le sais bien, à entendre les amis plus ou moins déguisés de M. Jules Ferry, que, lancés à la poursuite de je ne sais quelle chimère, nous nous plaisions à entraver l'organisation de la République, comme le disait tout à l'heure l'intelligent interrupteur que vous avez entendu. (*Rires et applaudissements.*) La vérité ! c'est que nous ne réclamons rien, sinon qu'on commence d'organiser la République d'après les principes qui sont la force et la raison d'être du parti républicain et sans lesquels il ne serait rien qu'une coalition d'intérêts groupés, s'abritant derrière le nom de République et succédant à une autre coalition d'intérêts qui s'abritait derrière le nom de monarchie. (*Bruit. — Voix diverses* : A la tribune.)

M. Clémenceau. Vous monterez à la tribune si vous voulez, mais vous voudrez bien attendre que j'en sois descendu !

Ce programme de 1869, comment l'opposition d'alors a-t-elle été amenée à le formuler ? Il n'est pas un homme de ce temps qui ait pu l'oublier. La révolution de 1848 avait pu renverser la monarchie, on ne lui avait pas permis d'organiser la République. Toutes les institutions monarchiques, alors comme aujourd'hui, étaient restées debout ; administrations, magistrature, monopoles étaient demeurés intacts. On disait alors comme aujourd'hui, le peuple veut la République, la République est à jamais fondée en France ! Et, un jour, il a suffi de disperser la Chambre pour qu'un criminel fût mis en possession, pendant vingt ans, d'un despotisme sans contrôle. Et cependant, alors comme aujourd'hui, le peuple voulait la République ; beaucoup de départements suivirent le noble exemple que leur donnait le département du Var, mais le droit succomba devant la force. Toutes les hautes influences sociales qui sont la résultante des institutions monarchiques se coalisèrent contre la République, et les républicains, privés des institutions locales qui eussent été leur point d'appui, furent mitraillés, dispersés, proscrits, partirent pour les bagnes.

C'était-là, sans doute, un cruel enseignement, mais c'était un enseignement. L'opposition le comprit et elle voulut montrer qu'elle l'avait compris ; elle se dit qu'il ne suffisait pas de proclamer la République en un jour de révolution, mais qu'il fallait avant tout la faire, la créer, l'organiser, et, tournant les yeux vers la Révolution française, elle s'appliqua à dégager les idées sur lesquelles nos péres avaient fondé les institutions nouvelles, lorsqu'ils détruisirent systématiquement, pièce à pièce, tout l'appareil de l'ancien régime.

C'est ainsi que furent condensés, dans de courtes formules, les principes de notre grande Révolution qui avait créé un ordre nouveau détruit au 18 brumaire, et sur lesquelles notre parti se proposait de fonder le régime républicain quand les fautes et les crimes de l'Empire auraient amené l'effondrement du despotisme.

Quand et comment la République viendrait-elle ? On ne le savait pas et nul

ne pouvait prévoir l'épouvantable catastrophe d'où elle est sortie ; mais il était fatal qu'elle vînt, et quand elle viendrait, les républicains seraient prêts; ils n'auraient plus à se quereller sur de vaines formules, on était d'accord sur le fond; on avait indiqué toutes les « destructions nécessaires », comme disait M. Jules Ferry ; on avait marqué d'un trait ineffaçable toutes les institutions de l'ancien régime, encore vivantes sous des noms nouveaux, pour les abattre d'une hache impitoyable, et l'on avait clairement indiqué les institutions nouvelles qui devaient leur succéder et prendre à jamais racine dans ce sol remué par tant de révolutions.

Ouvrez un recueil que je voudrais voir dans toutes les mains aujourd'hui : *La Revue Politique*, journal rédigé par MM. Challemel-Lacour, Brisson, Gambetta, Allain-Targé, Charles Floquet, Frédéric Morin, etc. ; l'unité de vues y est vraiment remarquable. Dans la préface, en 1868, M. Challemel-Lacour écrivait : « Les conditions de la liberté ne sont pas à découvrir en France, nos grandes assemblées républicaines les ont formulées avec éclat, mais sans apercevoir tous les dangers, sans reconnaître tous les écueils, sans poursuivre assez loin toutes les traditions dissimulées du despotisme ». Et M. Henri Brisson, faisant le procès de l'Administration, de la Magistrature et du Clergé, en tant que caste d'ancien régime, s'écriait : « Le peuple est emprisonné dans les cadres de l'an VIII ».

Voilà quel était le programme : destruction d'une organisation monarchique qui échappait à l'action du suffrage universel, qui lui imposait sa direction et qui l'asservissait; déplacement du pouvoir qui passait de l'autorité supérieure, quel que fût son titre et son nom, à l'individu dont il s'agissait d'accroître la libre action à tous les degrés de la vie politique et qui, devenu maître de lui-même, devait tendre, par un effort continu, vers cet idéal de justice sociale que nous n'atteindrons pas, mais vers lequel nous devons marcher sans cesse, idéal éternellement méconnu par nos gouvernants et principe éternel de nos révolutions. Ce programme, nous l'avons reçu, nous l'avons gardé, nous le garderons. Avec lui nous avons été vaincus, avec lui nous triompherons. (*Applaudissements.*)

Et cependant notre désir de conciliation était tel que nous, à qui on reproche sans cesse de repousser l'union qui nous est offerte, dans une occasion récente, à l'approche des élections, nous nous sommes efforcés, dans un but d'entente commune, d'atténuer, de réduire à sa plus simple expression ce programme de 1869, pour le rendre acceptable aux plus timorés! Il faut rendre cette justice aux opportunistes, qu'ils ne s'y sont pas trompés; ils ont compris tout de suite que, s'ils nous concédaient une réforme de principes, tout le reste y passerait. Ils sont donc restés sourds à notre appel, mais, au moins, avons-nous réussi à les démasquer. Ils ne tromperont guère aujourd'hui que ceux qui veulent se laisser tromper.

Les contradictions opportunistes.

Nous avons rédigé notre manifeste; où est le leur? Avec mes amis de l'extrême-gauche et de la gauche radicale, avec mes amis Maurel et Daumas

ici présents, j'ai mis ma signature au bas de ce document. Nous avons clairement défini notre politique. Où est le manifeste électoral de nos adversaires? Il a été rédigé, quelques Sénateurs l'ont même signé, dit-on, mais on le cache. Nous l'attendons encore, nous l'attendrons longtemps; il n'a pas paru, il ne paraîtra pas!

Ainsi, voilà un parti qui a gouverné la République pendant quatre ans, qui a été maître de son action, qui a disposé d'une majorité fidèle dans les deux Chambres, et, au moment où les électeurs sont appelés à juger sa politique, il se tait; il ne trouve pas un mot pour se défendre, pour défendre sa majorité; il n'a rien à dire au suffrage universel! Citoyens, c'est la première fois qu'un pareil fait se produit et, quand un parti en est réduit là, je dis que son silence l'accuse, je dis que son silence le condamne. (*Applaudissements.*)

Hélas! on ne comprend que trop aisément pourquoi les députés de la majorité n'ont pas pu tomber d'accord pour signer un manifeste commun! Tous sont d'accord pour repousser les réformes démocratiques, mais il en est qui le disent et d'autres qui n'ont pas ce courage. Les premiers les repoussent et les proclament, les autres les ajournent. Le résultat est le même, mais comme le langage des candidats est différent devant les électeurs, il faut maintenir l'équivoque, et voilà pourquoi on se tait.

Et voilà aussi pourquoi il arrive que des hommes qui, devant les électeurs, se vantent d'avoir le même programme que nous, sont nos adversaires. C'est que nous voulons travailler immédiatement à la réalisation des réformes d'organisation républicaine, tandis qu'ils les ajournent au xxe siècle, comme dit plaisamment M. Jules Ferry.

Ce sont ces hommes, ces prétendus radicaux de gouvernement, comme ils s'appellent eux-mêmes, que nous nous appliquons, d'une volonté persistante, à démasquer partout où nous les rencontrons. Je vous signale l'équivoque, la tromperie dont ils vivent. Cela n'est pas inutile ici-même. (*Applaudissements répétés.*)

Si les députés de la majorité n'ont pas pu rédiger de manifeste, leur chef parle, mais comme il doit contenter tout le monde, les centres aussi bien que les radicaux de gouvernement, sans la complicité desquels l'équivoque est impossible, ses discours ne sont qu'un tissu de contradictions grossières que tout le monde a relevées dès l'abord.

Au Havre, M. Jules Ferry dit que le péril est à gauche et qu'il n'y a pas de péril monarchique; ce sont les républicains, — ne l'oubliez pas — les meilleurs, les plus fermes républicains, qui sont à ses yeux un danger pour la République! Ce jour-là, il ne craignait pas, peut-être, de faire la division dans le parti républicain!

A Lyon, le voilà qui dit le contraire; il faut voter pour les radicaux — pour les siens, bien entendu. — Le péril n'est plus à gauche et il retire expressément l'excommunication qu'il avait lancée contre nous. Grand bien nous fasse.

Aux dernières élections, M. Jules Ferry repoussait formellement toute revision: il l'avait dit à Épinal. Le suffrage universel lui répondit en inscrivant la revision dans les trois quarts des mandats électoraux. M. Jules Ferry se convertit avec une aimable désinvolture et déclare que lui seul est capable de faire cette revision, qu'il disait détestable. Au Sénat, il condamne la revision telle qu'on va la faire et déclare qu'elle est décapitée; aujourd'hui, il nous dit qu'elle est

excellente. Il ne veut pas de la revision aujourd'hui; votez-la, il la voudra demain et vous offrira de bon cœur ses services obligeants. Voulez-vous qu'on chasse les congrégations? Il l'a fait. Ne le voulez-vous pas? Il les laisse rentrer! (*Explosion de rires.*)

« La paix est le premier besoin et l'instinct profond de toute démocratie », dit M. Jules Ferry en prenant le pouvoir; là-dessus, M. Jules Ferry fait la guerre aux quatre coins du monde. Je m'étais permis de parler à Bordeaux du rayonnement pacifique de la démocratie française, M. Jules Ferry s'empresse de relever le mot, condamne la politique de « pot au feu » — c'est le terme de mépris dont il se sert pour désigner la politique de paix — et déclare qu'aujourd'hui les nations ne sont pas grandes par le rayonnement pacifique! Il fait suivre cette déclaration d'une apologie systématique des expéditions lointaines. Là-dessus, il prend le train, s'en va à Lyon, condamne comme système ces mêmes expéditions lointaines qu'il avait préconisées comme système à la Chambre et revient à la politique de « pot au feu » en nous proposant de digérer le Tonkin. Si vous venez à bout de le digérer, Citoyens, c'est que vous aurez un bon estomac, et je vous adresse, à ce sujet, toutes les félicitations de M. Jules Ferry. (*Hilarité générale.*) Voilà de beaux sauts de carpe pour les badauds; ce n'est pas de la politique! (*Rires et applaudissements.*)

La théorie de la force.

La politique, chacun sait que c'est la spécialité des opportunistes; c'est là qu'ils excellent et font admirer leur adresse! C'est eux qui nous diront le fin mot de la politique; et, de fait, ils le devraient, s'ils avaient une politique, car c'est grâce à eux qu'a été créée l'équivoque à laquelle la France doit quatre années de mauvais gouvernement. Aussi, toute leur politique se réduit à ce seul point : maintenir l'équivoque et continuer, s'il se peut, au prix de toutes les concessions de langage qui leur seront demandées, au prix de toutes les promesses, d'exploiter le suffrage universel.

Et d'abord, les voilà débarrassés de ce titre d'opportunistes dont ils se sont fait gloire pendant si longtemps! Nous sommes en temps d'élection, et la politique opportuniste étant condamnée dans l'esprit des électeurs, il faut chercher, pour la maintenir, à l'affubler d'un nom nouveau. Ce ne sont plus des opportunistes que vous avez devant vous, ce sont des radicaux, des radicaux d'une espèce particulière, des radicaux de gouvernement. Il serait peut être plus juste de les appeler des radicaux *du* Gouvernement, car, tandis qu'ils croient être en possession du gouvernement, c'est en réalité le gouvernement qui les possède; ils sont en dépit d'eux-mêmes la propriété du gouvernement. Vous les connaissez bien; ils viennent de tous les points de l'horizon. Il y en a qui viennent de la Commune, il y en a qui viennent du séminaire (*Ah! ah! — Bravos et applaudissements.*), il y en a qui viennent du 16 Mai, il y en a qui viennent de l'Empire. (*Nouveaux applaudissements.*) Tous ont un trait commun : le culte de la force matérielle et le mépris des idées. (*Applaudissements prolongés.*)

L'éducation catholique a laissé dans ce pays des traces profondes ! Oui, cette grande organisation de l'oppression de l'homme par l'homme dans laquelle un pouvoir absolu, irresponsable, placé au sommet d'une hiérarchie puissante, commande souverainement à tous, conduit les esprits, dirige les âmes en vertu d'une règle inflexible, est aujourd'hui l'idéal de ces républicains qui ne voient pas que la force, seule, ne fonde rien, que les idées de justice et de liberté ont finalement triomphé, par leur seule puissance, de l'oppression catholique la mieux organisée qui fût jamais et qui ne se soutient plus, aujourd'hui, que par la complicité de l'Etat.

Leur hiérarchie administrative est calquée sur la hiérarchie catholique qu'ils prétendent transporter tout d'une pièce dans notre démocratie. Ils ne voient pas qu'il ne lui manque qu'une chose : l'idéal, c'est-à-dire le principe de vie et d'action qui peut mettre en mouvement le monstrueuse machine. Ce sont, en réalité, des catholiques sans Dieu. (*Applaudissements.*)

Une voix. — C'est bien vrai !

M. Clémenceau. — M. Jules Ferry disait, il y a quelques jours, que, dans ce pays, on a l'habitude de regarder en haut pour savoir quelle doit être l'orientation de la politique. « Ce sont là, disait-il, des traditions séculaires. » Ce sont, en effet, des traditions de la monarchie qui doivent disparaître dans un régime républicain.

Autrefois, quand le peuple regardait en haut, il y voyait le représentant de Dieu ; plus tard, le maître de la puissance matérielle devant laquelle il tremblait ; aujourd'hui, la hiérarchie est brisée. Pour savoir où est la direction politique, il suffit de nous regarder entre nous, et de donner nos ordres à nos représentants.

Quand nous regardons en haut, pour parler le langage de M. Jules Ferry, nous n'y voyons plus rien que M. Jules Ferry lui-même, et le pouvoir vient de nous, non de lui. (*Applaudissements répétés.*)

On nous dit qu'en 1870, sans cette centralisation qu'on vante, Gambetta n'aurait pas été capable d'organiser la défense du Pays. Et ces paroles tombent de la bouche d'un homme qui a tout fait pour énerver la défense de Paris, de l'un de ceux qui avaient donné l'ordre d'arrêter Gambetta quand il voulait persévérer dans la résistance ! Je prétends, au contraire, que si Gambetta avait été aidé par des institutions locales fortement organisées, il aurait triomphé ; je prétends, au contraire, que, si jamais organisation a subi une épreuve décisive, c'est la nôtre, ce jour-là, et que les événements l'ont irrévocablement condamnée.

Qu'avons-nous vu ? A la veille de la déclaration de guerre, quel pouvoir paraissait plus fort que le pouvoir impérial ? sans doute, il était attaqué, miné, mais l'organisation politique était intacte et paraissait capable de résister aux plus puissants efforts. Le pouvoir était fort, pour employer une expreesion chère aux radicaux de gouvernement, et en quelques jours, tout disparaît, tout s'effondre ; on ne sait plus où se reprendre ; nulle part de centre d'action commune ; il n'y a plus eu en France que des individus sans lien, sans cohésion ; pas d'institutions locales qui puissent servir de point d'appui à la résistance ; partout des efforts isolés, mal réglés, souvent désordonnés, et finalement l'échec.

Ce fut déjà beaucoup de sauver l'honneur. (*Applaudissements.*)

Voilà les institutions que M. Jules Ferry dit avoir fait leurs preuves en 1870, alors qu'elles ont été, précisément par cette expérience décisive, condamnées, et condamnées sans appel. (*Nouveaux applaudissements.*)

La Politique intérieure.

Il est aisé de comprendre, dans ces conditions, comment les radicaux de gouvernement ont pour principal programme de réformer de simples changements de personnel. Dans l'administration, dans la magistrature, dans le clergé, ils visent, avant tout, le changement de personnel, sans voir qu'en dépit d'eux-mêmes les institutions façonnent les hommes.

Quant à tout ce qui peut accroître l'initiative individuelle, l'action locale, ils s'en défient et prétendent qu'elles porteraient atteinte à l'unité nationale, quand l'exemple de tous les pays démontre que c'est, au contraire, sur l'agrandissement de la liberté individuelle que se fonde le plus sûrement l'amour de la Patrie. Qui réclame ces réformes est honni! On lui dit : « Vous êtes un radical, c'est possible, mais vous n'êtes pas un homme de gouvernement, et la preuve, c'est que vous ne disposerez pas à votre gré des gardes champêtres et des bureaux de tabac! »

Oh! je touche là un point douloureux. (*Rires et applaudissements.*)

Si on ne fait pas ces réformes, qui sont la raison d'être de la République, comme on ne peut pas donner des satisfactions d'ordre général aux électeurs, on cherchera — et cela finira par devenir toute la politique — à donner des satisfactions personnelles aux électeurs les plus influents. Ce sera là le lien véritable entre le Ministère et sa majorité, comme sous l'Empire. On aura une majorité sans idées, sans programme, comme disait récemment M. Goblet, un groupe d'intérêts au lieu d'une libre concentration de forces en vue d'une action politique déterminée. Alors on ne fera pas de manifeste, parce qu'il y a des choses qu'on peut bien faire, mais qu'on ne peut pas dire. (*Rires et bravos.*)

On gouvernera, on voudra se faire élire par une habile distribution des faveurs administratives; ce sera la grande corruption parlementaire de 1830 qu'on essayera de faire pénétrer jusque dans les rangs du peuple. Tentative redoutable, si l'on ne pouvait compter sur le peuple lui-même pour résister à d'aussi dégradantes tentations.

Ceux qui essayent de gouverner par de tels moyens ne sont pas des démocrates, ce sont des démagogues dans la pire acception du mot. Ils vous font la plus cruelle injure, et je sais bien, moi, que rien ne saura vous détourner du devoir politique, et que le département du Var, en dépit de tout, saura rester fidèle à sa vieille tradition. (*Vifs applaudissements.*)

Les mêmes procédés de gouvernement ramènent les mêmes tentatives de corruption électorale; les chemins de fer électoraux ont reparu; on recommence à planter des piquets dans vos champs; les promesses ne coûtent rien...

M. Félix Martin. — Ce ne sont pas des promesses, ce sont des faits.

M. Clémenceau. — Je suis enchanté d'avoir touché si juste, mon cher Concitoyen. (*Rires et bravos.*)

Si c'est ainsi que vous entendez faire prévaloir une certaine politique, vous n'y réussirez pas, au moins dans le département du Var.

Assurément les intérêts matériels du département du Var, aussi bien que ceux de tous les autres départements de France, sont respectables et seront respectés. Nos députés, quels qu'ils soient, auront le devoir de les défendre; mais quant à se servir de pareils procédés pour obtenir une majorité dans les élections, pour faire triompher une politique qui se prétend radicale, c'est là une œuvre de démoralisation et qui condamne ceux qui y ont recours. (*Nouveaux applaudissements. — Cris de :* Vive Clémenceau.)

Vous, vous resterez ce que vous êtes, des radicaux, des radicaux ardents pour la chose publique, des radicaux désintéressés demandant assurément à la République les satisfactions d'ordre matériel qu'elle vous doit, qu'elle doit à tous et qu'elle seule peut donner à tous : des impôts plus justement répartis, de bonnes finances, un outillage meilleur, une éducation technique plus complète, la création d'un ordre économique nouveau pour vous protéger contre les entreprises des oligarchies financières, quelles qu'elles soient, de quelque nom qu'elles se décorent, et vous repousserez avec mépris les tentatives de marchandage qui ne déshonorent que ceux qui les font. (*Vifs applaudissements.*)

Je sais bien que les radicaux de gouvernement prétendent justifier toute leur politique par deux formules dont ils se servent en toute occasion ; la nécessité de la stabilité ministérielle, la nécessité d'un gouvernement fort.

On m'a accusé d'avoir renversé beaucoup de ministères, et je conviens que le reproche n'est pas sans quelque fondement! Ceux qui m'accusent ne sont pas eux-mêmes indemnes de tout reproche, car il m'est arrivé d'avoir des opportunistes pour complices. Demandez plutôt à M. de Freycinet! Si par stabilité ministérielle, on entend l'obligation de soutenir en tout temps, et quoi qu'il fasse, un ministère quelconque, alors le régime représentatif n'est plus qu'une duperie; mais si l'on entend par là l'obligation de soutenir un ministère avec qui on s'est mis d'accord sur les points principaux de la politique gouvernementale et qui téavatlle à la réalisation d'un programme commun, alors je réponds que l'occasion ne m'a pas été fournie de prouver mon attachement au principe de la stabilité ministérielle.

Le Ministre de l'Instruction publique, M. Goblet, l'a dit avec beaucoup d'autorité récemment dans le beau discours auquel je faisais allusion tout à l'heure : « Il n'y a qu'un moyen d'obtenir la stabilité ministérielle, c'est de faire l'entente au grand jour, sur un programme commun, devant les électeurs. Vous aurez ainsi une majorité compacte très unie dans l'action et qui ne craindra pas de parler bien haut au Pays quand elle se présentera devant lui. » Quant à ceux qui veulent imposer la réunion de candidats représentant des opinions contradictoires sur les mêmes listes, ceux-là cherchent à fonder la stabilité ministérielle sur des intérêts, mais en réalité ce sont eux qui préparent, ce sont eux qui font la stabilité ministérielle. (*Bravos. — Applaudissements.*)

Quant au Gouvernement lui-même, nous croyons qu'il puise sa force, non pas dans la hiérarchie administrative qui n'aboutit qu'à tracasser, qu'à opprimer les citoyens, et à retarder, au grand détriment de tous, toutes les mesures utiles, mais dans les libertés locales groupant les citoyens dans une action com-

mune et attachant d'autant plus fortement le citoyen à la chose publique qu'il en fait tous les jours sa chose propre et est, non plus un être inerte, soumis au caprice d'un fonctionnaire, mais une partie vivante et agissante de la Nation. C'est là que nous cherchons la force du gouvernement républicain, dans des institutions républicaines et non plus dans l'appareil usé d'une hiérarchie administrative qui empêche tout dans les temps réguliers et qui s'est montrée impuissante au jour du danger.

On nous appelle volontiers des utopistes! Je dis, moi, que les pires utopistes sont ceux qui se refusent à voir le danger qu'ils font courir à la République en prétendant la faire vivre avec des institutions monarchiques qui ont fait leur temps et dont l'esprit républicain aura raison.

Après le Deux-Décembre, Bonaparte déclara dans une proclamation célèbre que, puisque la France, à travers tous les régimes et toutes les révolutions, avait conservé toutes les institutions de l'an VIII, il lui avait paru logique de rétablir le pouvoir exécutif de l'an VIII. — Profitons de cet enseignement. (*Applaudissements.*)

D'ailleurs, si l'on voulait juger par les faits seulement, et en dehors de toute théorie, nos hommes politiques, il suffirait de comparer la situation de la République quand ils l'ont reçue, avec la situation actuelle. Je me borne à cette indication et je n'insiste pas. Il me semble qu'il y aurait là matière à réflexion pour nos hommes d'État, s'ils n'avaient donné tant d'exemples de la plus prodigieuse infatuation. (*Vifs applaudissements.*)

J'espère au moins que les élections auront ce résultat de les empêcher de continuer à gouverner en divisant le parti républicain dans les Chambres.

Le jour où on voudra faire l'union, rien ne sera plus facile; il suffira de la faire sur le seul terrain où elle soit honorable, où elle soit efficace, sur le terrain des idées, sur le terrain des réformes, sur le terrain des principes. Quant à nous, nous avons toujours déclaré que c'était une des nécessités de notre politique et que l'œuvre de réorganisation républicaine n'était si laborieux, si difficile qu'en raison de la résistance des intérêts coalisés, et qu'il fallait l'effort du parti républicain tout entier.

Pour moi, je l'ai toujours dit, ce n'est pas seulement une fraction du parti républicain qui peut réaliser le programme républicain, c'est le parti tout entier réuni dans une action commune. Il est divisé, parce que c'est précisément cette action commune qui effraie nos gouvernants, mais qu'on nous montre l'ennemi, qu'on nous fasse donner d'un seul effort contre ces institutions monarchiques, que M. Challemel-Lacour reprochait à nos grandes assemblées républicaines de ne pas avoir suffisamment détruites, et, j'en suis certain d'avance, tous seront entraînés dans l'élan commun, les misères d'aujourd'hui seront à jamais oubliées et le parti républicain redevenu fort, irrésistible, reprendra, enfin, les glorieuses traditions du passé.

Nous sommes présentement bien loin de là. Pour ma part, j'aurais trouvé que, dans ce beau désarroi des idées, un homme ayant autorité, se mît en travers et appelât les citoyens au drapeau. Le Président du Conseil, M. Brisson, a compris son devoir autrement. Il est partisan de la concentration des forces républicaines, ce dont on ne saurait trop le louer; mais les conditions de cette

concentration, il ne les a pas indiquées, et c'est ce qui fait que son appel n'a pas été entendu. Les réformes que nous demandons et que, sans doute, il demande comme nous, ne lui paraissent pas mûres ; l'opinion publique ne lui paraît pas suffisamment préparée aux réformes mentionnées dans ce programme de la rue Cadet, auquel trois de ses ministres ont collaboré; la réforme de l'impôt est peut-être possible, ce n'est pas bien sûr! La souveraineté absolue du suffrage universel, tenue en échec aujourd'hui par le suffrage restreint, il n'en est pas question! La séparation de l'État et de l'Église a l'assentiment personnel de M. Brisson, mais M. le Président du Conseil estime qu'elle est inapplicable pour le moment!

Eh bien, ces réformes véritablement élémentaires, ne sont pas mûres en 1885, près de cent ans après la Révolution de 1789 ; je demande alors ce que veut dire la République dans ce pays? Je demande pourquoi les révolutions ont succédé aux révolutions? Je demande pourquoi ce peuple, toutes les fois qu'il en a eu le pouvoir, s'est délivré de l'oppression monarchique et a cherché à organiser la liberté? Pourquoi il est demeuré si fermement attaché à la République à travers tous les régimes, à travers toutes les réactions, si ce n'était qu'il voulait, d'une volonté inébranlable, la réalisation de cette République? Pourquoi a-t-elle reparu à toutes les heures d'épreuve, si le peuple français n'est pas même pour elle? Pourquoi n'a-t-elle succombé que parce qu'on a refusé de détruire les institutions mêmes qu'on veut encore maintenir aujourd'hui?

Ce n'est pas tout de dire que la République est le gouvernement nécessaire du peuple français, parce qu'il a montré avec persistance, depuis cent ans, qu'il la voulait obstinément! Il faut serrer la question de plus près; il faut se demander si c'est pour un vain nom que tant de sang a été versé, ou si ce n'est pas plutôt pour des réalités.

De quel droit, d'ailleurs, dira-t-on que l'opinion n'est pas prête quand on refuse de la consulter?

M. Brisson nous conseille la liste unique, c'est-à-dire qu'il demande à l'électeur de se prononcer à la fois pour et contre la même réforme ; comment, dans ces conditions, reconnaîtra-t-on jamais si l'opinion est mûre? Une telle politique me paraît pleine de périls. Je me demande comment on peut espérer constituer, dans ces conditions, une majorité républicaine, un gouvernement républicain.

En 1868, M. Brisson écrivait :

« La séparation de l'Église et de l'État peut seule consommer la ruine du droit divin, affranchir la conscience de tout pouvoir extérieur et le citoyen de toute autorité non consentie. Elle doit être le principe du parti libéral, et quiconque ne la veut pas ou la soumet au bon plaisir de l'Église, a perdu sa place et dans ce parti et surtout dans la démocratie. »

Assurément, ce n'est pas le cas de M. le Président du Conseil ; il n'a pas perdu sa place dans son parti ; mais je lui demande, à lui, homme de gouvernement, à lui homme d'État, comment peut-il être entendu de son parti, quand il renonce, de prime abord, sans avoir consulté le pays, à réaliser les réformes qui

lui semblent désirables, qui lui paraissent la condition primordiale d'un régime de liberté?

Comment pourra-t-il jamais les réaliser, puisqu'il renonce à consulter les électeurs; puisqu'il renonce à leur demander, avec l'autorité qui lui appartient, la force qui est en eux pour la mettre au service des idées sans lesquelles, il le reconnaît lui-même, il n'est pas de parti républicain?

Allons-nous donc continuer, pendant quatre ans encore, le régime funeste dont il est grand temps de nous débarrasser? Est-ce cela qu'on veut signifier d'avance à notre démocratie, puisqu'on cherche à la détourner d'exprimer clairement sa volonté? Qu'on y prenne garde, le jour où elle croirait qu'on veut lui lier les mains, tout espoir de progrès pacifique serait perdu; nous aurions nous-même fomenté la révolution que toute la politique républicaine doit précisément avoir pour but d'éviter (*Applaudissements.*)

Qui sait? Ce n'est peut-être pas le pays qui n'est pas suffisammeut mûr pour les réformes républicaines. L'existence même de la République qu'il a voulu et qu'il a conquise, semble le prouver. Ne serait-ce pas plutôt nos hommes d'État trop timorés, trop hésitants, qui prennent leurs scrupules philosophiques pour des obstacles extérieurs et croient, par une illusion d'optique, voir dans autrui ce qui n'est qu'en eux!

Quant à nous, nous avons confiance dans le suffrage universel parce que c'est lui que nous voulons émanciper. Tout le monde le lui dit, mais personne ne l'a fait.

Quand on lui aura montré par des actes que c'est sa liberté qui est en jeu, que c'est son intérêt supérieur qu'il s'agit de défendre, alors sa masse tout entière s'agitera d'un même mouvement et apportera sa puissance irrésistible à tous ses défenseurs.

Ce jour-là, je ne crains pas de le dire, nos hommes politiques pourront être étonnés d'avoir conquis si aisément la confiance du suffrage universel non pas platonique, mais agissante, et cela, simplement, parce qu'ils auront eu eux-mêmes confiance dans le suffrage universel et qu'ils le lui auront prouvé. Citoyens, ce jour-là, mais ce jour-là seulement, vous pourrez dire que la République est à l'abri de tout retour de fortune. (*Applaudissements prolongés. — Bravos.*)

La politique extérieure.

Un dernier mot, Citoyens, et ce sera, si vous le voulez bien, sur la politique extérieure.

La politique extérieure de M. Jules Ferry a été, on peut le dire, universellement condamnée par les électeurs. Il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque la plupart de ceux qui ont accepté avec lui la responsabilité des aventures lointaines se présentent aujourd'hui devant le corps électoral avec un programme sur lequel on lit : condamnation des expéditions lointaines et de la politique d'aventures. Cela n'a peut-être pas le mérite de la franchise, mais l'exemple de la duplicité leur a été donné de si haut! (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas revenir sur le passé. Vous connaissez à cette heure toute cette triste histoire; tous les mensonges officiels vous ont été dénoncés ; mais il est une affirmation récente de M. Jules Ferry, qui est absolument intolérable et que je veux relever ici. Il a osé déclarer qu'il avait livré à ses successeurs les expéditions terminées; rien n'est plus faux, et M. Brisson a dû protester contre une allégation qui est contraire à la vérité.

Qui pourrait dire l'issue de l'expédition de Madagascar et quels efforts restent à faire pour atteindre un but qui n'est pas nettement déterminé ?

Au Tonkin, nous n'occupons que le Delta ; nous y avons fait la guerre avec moins de 20,000 hommes et aujourd'hui, dans la prétendue paix qui nous est faite, le corps d'occupation est de 35,000 hommes. Depuis la défaite de Lang-Son, nous n'avons pas pu reprendre la marche en avant ; les frontières que nous avons promis de protéger, nous ne les avons pas atteintes et il est trop aisé de prévoir quelles difficultés nos troupes rencontreront si elles essaient de pénétrer dans l'intérieur du pays. La vérité, c'est que, selon le mot de l'amiral Courbet, le Tonkin reste à conquérir.

Voilà ce que M. Jules Ferry ose appeler les expéditions terminées!

Il disait la même chose, il y a plus d'un an, à Périgueux! Il faut qu'il fasse en vérité bien fonds sur la crédulité publique pour répéter avec tant d'audace les allégations qui ont reçu des événements un si cruel démenti. Mais que lui importe; il a été contraint de signer, après la défaite de Lang-Son, une paix inférieure à celle qu'il avait signée il y a un an; il a dépensé des centaines de millions; il a fait tuer nos soldats en vain, et il porte légèrement cette lourde responsabilité ! Il faut le plaindre. (*Applaudissements.*)

La défense de la Patrie.

Ce n'est pas tout. Il aurait pu, il pourrait encore, à l'heure où je parle, encourir une responsabilité plus lourde. Si des événements, que nul ne peut prévoir, et qu'il ne dépend pas de nous de prévenir, nous obligeaient à défendre le sol de la République contre l'ennemi, que diriez-vous de l'homme qui aurait engagé follement le drapeau français dans l'Extrême-Orient et qui aurait envoyé périr, à 3.000 lieues de la Patrie, des hommes que nous appellerions en vain, dans le danger, à la défense du territoire national? Songez au conflit qui a failli éclater, il y a quelques jours, en Europe, et que nul ne prévoyait la veille! Personne ne sait ce que nous réserve demain ; mais ce que nous savons, c'est que notre armée est une armée de défense nationale et que tout homme qui affaiblit cette défense, comme l'a fait M. Jules Ferry, est coupable envers la République, envers la Patrie !

Est-ce qu'il faut rappeler les désastres de 1870? En sommes-nous là? J'en aurais honte pour mon Pays! Est-ce qu'il est nécessaire de prononcer certains mots, de rappeler certains souvenirs? Est-ce que nous ne nous comprenons pas rien qu'en nous regardant dans les yeux? Est-ce que le devoir patriotique peut s'oublier? Je ne veux pas le croire.

L'Europe subit une lourde domination, et vous, qui avez réveillé ce vieux chauvinisme stupide qu'on croyait mort depuis 1870, qui parlez de victoires remportées au Tonkin, n'avez-vous pas vu, récemment, qu'il suffit d'un misérable article de journal pour que toute l'Europe tressaille et que tous les peuples soient en émoi? Parlez-nous maintenant de votre gloire et de votre force! Quand donc saurons-nous nous consacrer avec fermeté, avec simplicité, à notre devoir, qui est de léguer intact à nos enfants l'héritage que nous avons reçu de nos pères.

Ah! Citoyens, comment peut-il être nécessaire de le dire? Ne savez-vous pas que si le malheur voulait que nous dussions subir une guerre que nous ne chercherons pas, mais qui peut nous être imposée, ce n'est pas pour une province que nous lutterions, mais bien pour l'existence même de la Patrie! Dites-le donc aux malheureux qui parlent de victoires et de conquêtes en Chine, et rappelez-les à la modestie qui nous convient, à la modestie qui n'exclut ni la dignité, ni la confiance en soi. Dites-leur que nous ne voulons pas de conquêtes, mais que nous sommes déterminés à mettre la défense nationale à l'abri de tous les hasards; dites-leur que, dans une démocratie, le citoyen combat d'autant mieux pour son foyer qu'il y trouve plus d'honneur, plus de justice, plus de liberté! (*Applaudissements prolongés.*)

Voilà l'orientation de notre politique aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Rien ne nous en détournera.

Et quant à ceux qui, ayant diminué les forces de la défense, se proposent impudemment pour l'apothéose, qu'ils s'estiment heureux si la Nation ne les déclare pas un jour coupables de lèse-Patrie. (*Salves répétées d'applaudissements. — Acclamations prolongées. — Cris de :* Vive Clémenceau! Vive la République!)

Extrait du journal *le Petit Var*

Du 22 septembre 1885.

COMPTE RENDU DU CONGRES DU LUC.

Déclaration de M. Maurel.

Citoyens, en vérité, les députés sortants ont un privilège sur leurs concurrents; celui de n'avoir pas à s'étendre longuement sur leur programme et d'avoir déjà émis à la Chambre des votes qui répondent d'eux!

J'estime que, comme synthèse politique, ce qu'il nous faut d'abord, c'est la revendication perpétuelle, énergique, sans faiblesse, de la souveraineté du suffrage universel! Aussi longtemps qu'il existera un corpe constitué, basé sur le

suffrage restreint, à côté de celui qui émane de la volonté populaire, la République démocratique ne sera qu'un mensonge!

J'estime, dans l'ordre administratif, que la décentralisation doit être la règle de tous nos efforts, qu'elle doit donner à l'État, au département, à la commune, la libre disposition de leurs forces.

C'est par elle que le peuple se dressera à la pratique de ses droits, à l'usage de sa souveraineté.

Dans l'ordre social et économique, je demande que, comme le déclaraient les Droits de l'Homme, l'impôt ne pèse sur l'individu que suivant sa fortune ou la force de ses moyens; que l'instruction professionnelle soit répandue largement, que la Société fasse de lui un être utile et maître de sa direction en lui mettant un outil à la main; que, contre ces monopoles épouvantables des compagnies de chemins de fer, contre ces grands vassaux de la richesse, on établisse des sociétés de crédit qui fassent de vous, ouvriers, agriculteurs, les maîtres de vos destinées, et la République, au lieu de la bâtarde de la monarchie de 1830, la véritable République sociale!

Nous voulons, en un mot, la réalisation du programme immortel de nos pères, celui des Droits de l'Homme, cette vraie Bible populaire dont la France, en apôtre de l'humanité, a semé les principes dans le monde.

Si une partie de la Gauche n'avait pas déchiré son programme, je ne serais pas venu ici parler politique, mais m'occuper seulement des intérêts économiques du département et de la France.

Mais j'estime qu'en ce moment, il y a un intérêt supérieur à faire passer les principes avant les affaires!

Extrait du journal *Le Petit Var*
du 22 septembre 1885.

COMPTE RENDU DU CONGRÈS DU LUC.

Déclaration de M. Daumas.

Citoyens,

Ai-je besoin de venir vous faire ici une profession de foi? Je suis connu de presque toute la délégation ici présente. Depuis quarante ans, je suis sur la brèche; depuis 1871, j'ai rempli énergiquement et fidèlement le mandat que vous m'avez donné. Si je n'ai pas toujours réussi, c'est parce qu'à côté de nous étaient des hommes qui faisaient une politique d'affaires au lieu d'avoir toujours présents à l'esprit les principes que nous devons défendre.

Extrait du journal *Le Petit Var*
du 22 septembre 1885.

COMPTE RENDU DU CONGRÈS DU LUC.

Déclaration de M. Camille Raspail.

Citoyens,

Je me présente devant vous comme démocrate socialiste; j'étais républicain même avant 1848. Mon enfance, en effet, s'est passée au milieu de ces républicains qui ont vécu et lutté de 1830 à 1848, qui ont tout sacrifié, position et fortune, à leur culte.

Depuis, j'ai toujours été simple soldat de la démocratie. Je ne veux pas vous dire ici ce que j'ai fait; je n'ai fait que mon devoir comme tout républicain élevé à la fière et rude école dont je viens de parler, à celle des temps héroïques, comme disait Gambetta!

Le programme de 1869, je l'accepte entièrement, et je n'ai pas besoin de le dire, il n'est encore pour moi qu'un minimum!

Je puis dire que je suis aussi avancé que le plus avancé d'entre vous!

On va chercher encore certainement à me jeter l'insulte et la calomnie à la face. Il vous appartiendra, à vous, de tenir compte de toutes ces attaques. Quant à moi, je déclare que si mon nom devait faire l'objet d'une discorde, s'il y avait lieu, au second tour, de se rallier à d'autres candidatures, je me retirerais de la lutte, mais jamais je ne m'inclinerais devant les hommes qui nous combattent!

En tous cas, je resterai toujours heureux d'être venu dans ce département si républicain, qui n'a pas dégénéré depuis 1851, où tant d'hommes se sont levés pour combattre le bandit de Décembre.

J'en rencontre partout en le parcourant. Ils ont avec moi ce lien commun qu'ils ont souffert comme moi, plus que moi, car beaucoup sont allés à Cayenne et à Lambessa!

VAUCLUSE

MM. Saint-MARTIN, Jules GAILLARD, MICHEL, LAGUERRE,

(Élus le 18 octobre 1885).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Chers Concitoyens,

Par une imposante manifestation, le congrès du 6 septembre nous a confié l'honneur de porter, dans la lutte électorale qui s'ouvre, le drapeau de la République radicale.

Voici le programme élaboré par ce Congrès;

1° Comdamnation de l'expédition du Tonkin; répudiation de toutes les entreprises aventureuses et lointaines.

2° Revision urgente de la Constitution; souveraineté absolue du suffrage universel; suppression du Sénat; mandat impératif reconnu et sanctionné par la loi; responsabilité ministérielle et de tous les fonctionnaires.

3° Séparation immédiate des Églises et de l'État; suppression du budget des Cultes; retour à la Nation des biens dits de mainmorte.

4° Service militaire égal et obligatoire pour tous; réduction du service militaire à trois années; suppression de l'exemption des séminaristes et du volontariat d'un an; substitution de l'arbitrage à la guerre pour résoudre les conflits internationaux.

5° Justice gratuite, extension du Jury à toutes les juridictions; magistrature élective.

6° Obligation effective de l'instruction primaire laïque, gratuite aux degrés

secondaire et supérieur après concours; instruction professionnelle nécessaire à la défeuse de l'agriculture et de l'industrie nationale; augmentation du traitement des instituteurs.

7° Libertés communales; extension des pouvoirs des conseils généraux; réorganisation administrative; suppression du cumul; réduction des gros traitements; protection des fonctionnaires subalternes.

8° Équilibre du budget; impôt sur le revenu, suppression des impôts indirects et de consommation; diminution des charges qui pèsent sur le travail agricole, industriel et commercial; revision des conventions et des tarifs de transports.

9° Lois de protection et d'émancipation du travail; liberté d'association; organisation démocratique du crédit agricole; caisse de retraite pour les invalides du travail; assimilation des syndicats d'irrigation agricole aux syndicats professionnels; élection des syndics pour les intéressés; exécution des canaux du Rhône.

Ce programme est le nôtre.

Plusieurs articles en ont été déjà votés par trois d'entre nous, à la Chambre des Députés. Et plus d'une réforme, encore à l'état de vœu, serait un fait accompli, c'est-à-dire une loi, si les hommes pensant comme nous avaient été en majorité au Parlement.

Comme nous avons voté, nous voterons encore.

Nous répudions la politique d'ajournement et d'équivoque dont se contentent certains républicains.

La République nominale doit faire place à la République effective.

L'organisme républicain, manié par notre démocratie, doit être l'instrument de toutes les réformes: Réformes d'ordre politique, d'ordre administratif, d'ordre économique, d'ordre social.

Justice pour tous!

Soulagement pour quiconque subit des souffrances ou des charges imméritées.

Représentants du Peuple, nous ferons notre devoir envers le Peuple de France.

Représentants de Vaucluse, notre concours dévoué est acquis aux intérêts particuliers de ce département trop éprouvé.

L'industrie, le commerce et spécialement l'agriculture de Vaucluse, seront l'objet de notre vigilante sollicitude.

La diminution de l'impôt foncier, la diminution des droits de mutation, la diminution des tarifs de transport, l'institution du crédit agricole, l'assistance dans les campagnes, la construction de canaux régionaux, sont des questions qui réclament une solution urgente.

L'étude de ces problèmes nous commande une politique de travail et de paix.

Assez d'aventures!

La monarchie, sous toutes ses formes, a été le régime des privilèges. Que la République apparaisse enfin à tous, comme étant le régime du droit et de la justice.

Vive la République démocratique et radicale!

J. Saint-Martin, député sortant;
A. Michel, ancien adjoint au maire de Carpentras;
G. Laguerre, député sortant;
J. Gaillard, député sortant.

VENDÉE

MM. de LA BASSETIÈRE, Paul LE ROUX,
MAYNARD DE LA CLAYE, de BAUDRY D'ASSON, Paul BOURGEOIS,
SABOURAUD, GODET de LA RIBOULLERIE.

(Élus le 4 octobre.)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Les candidats conservateurs du département de la Vendée déclarent faire de la proclamation ci-dessus (1) leur profession de foi aux électeurs.

E. de La Bassetière, député sortant ;
A. de Baudry d'Asson, député sortant;
Docteur **Paul Bourgeois**, député sortant;
Paul Le Roux, député sortant;
A. Maynard de la Claye, député sortant ;
Louis Godet de la Riboullerie, ancien député;
Gaston Sabouraud, avocat, docteur en droit.

(1) Cette proclamation n'est autre que le manifeste des Droites publié page 15 du présent volume.

VIENNE

MM. Gusman SERPH, Louis LECOINTRE, PAIN, baron de SOUBEYRAN, CREUZÉ.

(Élus le 4 octobre 1885.)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

CANDIDATS :

G. de Soubeyran, conseiller général, député sortant.
Gusman Serph, conseiller général, député sortant.
A. Pain, conseiller général, député sortant.
Louis Lecointre, conseiller général.
Adrien Creuzé, conseiller général.

A MM. les Électeurs du Département de la Vienne.

Messieurs les Électeurs,

En nous présentant à vos suffrages, nous venons solliciter l'honneur de défendre la liberté et les intérêts du Pays.

Vos droits ont été violés; la fortune et l'avenir de la Nation ont été compromis; c'est en vain que nos adversaires s'efforcent de nier ces vérités évidentes.

Le grand principe de la liberté de conscience a été foulé aux pieds dans des circonstances dont personne n'a perdu le souvenir.

Les droits sacrés du père de famille ont été méconnus.

L'indépendance de la magistrature, première garantie de nos libertés et de nos intérêts, a été livré à l'arbitraire.

L'administration ne connaît d'autre règle de conduite que le favoritisme et la partialité.

La situation financière est alarmante. Le Gouvernement et ses amis ne peuvent dissimuler les inquiétudes qu'elle leur cause.

Après les malheurs que la France avait eu à subir, la prospérité renaissait, aujourd'hui la fortune publique est en péril.

Tandis que l'agriculture, le commerce et l'industrie succombent sous le poids des impôts, le Gouvernement semble s'appliquer à multiplier les dépenses inutiles et les entreprises périlleuses.

Contre le vœu du Pays et au mépris de la Constitution, il a, dans des expéditions lointaines, prodigué, sans profit, l'épargne de la France et le sang de nos enfants.

Quel que soit le régime politique d'un peuple, un pareil système ne peut aboutir qu'à l'abaissement et à la ruine.

Nous vivons au milieu de vous. Nous savons par nous-mêmes quels sont les besoins et les souffrances des agriculteurs, des commerçants et des ouvriers de nos contrées.

Sans vous faire des promesses irréalisables, nous sommes résolus à combattre, avec la force et l'énergie que nous donne le patriotisme, pour vos intérêts qui sont les nôtres.

Le scrutin du 4 octobre dira :

Si vous voulez :

L'oppression, le désordre et la guerre ;

Ou bien avec nous :

La paix,
L'ordre et l'économie dans les finances,
Le respect absolu de la liberté et des croyances de tous,
La fin des expéditions inutiles et aventureuses,
Une législation protectrice de l'agriculture et du travail national.

G. de Soubeyran, conseiller général, député sortant.
Gusman Serph, conseiller général, député sortant.
A. Pain, conseiller général, député sortant.
Louis Lecointre, conseiller général.
Adrien Creuzé, conseiller général.

HAUTE-VIENNE

MM. George PERIN, Daniel LAMAZIÈRE, RANSON, PRESSAT, PLANTEAU.

(Élus le 18 octobre 1885.)

CONGRÈS RÉPUBLICAIN RADICAL

Le congrès des délégués désignés par les électeurs dans les réunions communales et cantonales, s'est réuni le 6 septembre à Limoges.

Il a adopté le programme suivant :

1° Condamnation de la politique d'aventures et de conquêtes. Evacuation du Tonkin et de Madagascar.

2° Réforme constitutionnelle. Souveraineté absolue du suffrage universel.

3° Réforme financière. Equilibre du budget. Impôt unique et progressif sur le revenu. Réduction des dépenses. Révision des conventions et des tarifs de transport.

4° Séparation des Eglises et de l'Etat. Suppression du budget des cultes.

5° Réduction du service militaire. Suppression de l'exemption des séminaristes et du volontariat d'un an.

6° Liberté absolue d'association pour toutes les associations qui se soumettent aux lois du Pays.

7° Lois de protection et d'émancipation du travail salarié. Réforme de l'organisation des caisses de secours mutuels. Caisse de retraite pour la vieillesse. Encouragement à la création des caisses de prévoyance contre le chômage. Création d'orphelinats et d'asiles pour les invalides du travail. Réorganisation de l'assistance publique.

8° Interdiction aux Députés de prêter leur nom et leur qualité à aucune combinaison financière.

Ce programme a été soumis aux candidats ci-dessous désignés, qui se sont engagés à le défendre.

En conséquence ont été proclamés comme

Candidats républicains radicaux

Les citoyens,

George Perin, député sortant.

Daniel Lamazière, ancien représentant du peuple, conseiller général.

Pressat, ancien sous-préfet de Bellac.

Ranson, maire de Limoges.

Planteau, avocat.

Le comité désigné dans la réunion du 6 septembre, fait un appel énergique au dévouement des Républicains radicaux et les engage à user de toute leur influence en faveur de ces candidats.

Pour le Comité :

Le président, T. RAYMOND, *Le vice-président* : LAFOREST,

Les secrétaires, DUSSUTOUR, O. COUDERC, *Le trésorier*, CHABROL.

NOTA. — Prière d'adresser toutes les communications, au siège du comité; 8 rue Darnet, 8.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 18 OCTOBRE 1885.

Scrutin de ballottage.

Électeurs,

Le scrutin du 4 octobre a modifié les conditions de la lutte électorale. Nos honorables concurrents, les candidats républicains progressistes ayant obtenu moins de voix que nous, se désistent loyalement et sans hésitation. En abandon-

nant l'arène électorale, ils engagent leurs électeurs à voter pour les candidats républicains radicaux.

Ce conseil sera écouté. Les républicains divisés un instant, vont se réunir contre l'ennemi commun, l'éternel ennemi : le monarchiste. C'est sur lui que nous devons fondre le 18 octobre et l'écraser, comme nous l'avons toujours fait dans le département depuis 1873.

Électeurs,

Nous savons que vous ne suivrez pas l'exemple de quelques départements affolés par les attaques audacieuses, les calomnies que les monarchistes ont dirigées contre la République. Vous savez faire la part des responsabilités. Vous venez de le prouver le 4 octobre.

Vous connaissez l'histoire du passé. Vous savez que le mal dont notre Pays a souffert dans ces dernières années, mal que la République guérira promptement, si vous le voulez, a sa source dans la politique monarchique, qui, pendant tant d'années, a pesé sur la France.

C'est la monarchie qui a inauguré cette politique d'expéditions lointaines et de conquêtes stériles, que les monarchistes ont l'audace, aujourd'hui, de reprocher à la République. Ceux qui ont fait la guerre du Mexique osent parler de l'expédition du Tonkin, du Tonkin qui est en partie leur œuvre, ne l'oubliez pas.

C'est la monarchie qui a habitué les hommes d'État à dépenser sans compter, érigé l'emprunt en règle, et qui, peu à peu, a créé l'énorme dette qui écrase aujourd'hui nos finances, donnant ainsi à la France ce budget appauvri dont nous souffrons en ce moment. Ceux qui sont responsables d'un déficit de plusieurs milliards crient à la banqueroute parce qu'il a manqué cette année à la République quelques millions pour équilibrer son budget. Malgré quelques dépenses inutiles, il faut savoir le reconnaître, les finances de la France seraient prospères, si la République ne payait les dettes de la Restauration et du Gouvernement de Juillet, les prodigalités folles de l'Empire.

Électeurs,

Si le gouvernement de la République a commis quelques fautes, c'est quand il a subi l'influence de la tradition du passé, de la tradition monarchique. Ces fautes, facilement réparables, peuvent-elles faire oublier tous les bienfaits de la République ?

Comparez l'état de la France aujourd'hui avec ce qu'il était autrefois. Alors, ni liberté de presse, ni liberté de réunion, ni liberté d'association. Au lieu de citoyens libres, des sujets ; au lieu d'une nation maîtresse de ses destinées, le pays livré à la volonté d'un seul homme, roi ou empereur. L'autorité absolue en bas comme en haut : le maire imposé à la commune, toujours soutenu par le préfet dans ses luttes avec le conseil et toujours vainqueur. Le peuple maintenu dans l'ignorance ; l'instituteur humble, misérable, courbé devant le curé.

Aujourd'hui, droit pour tous d'écrire et de parler, de s'associer dans une certaine mesure. Des citoyens nommant librement leurs mandataires, dont la volonté ne peut plus être entravée par la volonté d'un seul. Dans la commune, un maire nommé par le conseil, obligé de s'incliner devant ce dernier. L'instruction primaire répandue largement, distribuée gratuitement aux enfants du peuple, réunis dans des écoles spacieuses et saines; l'instituteur indépendant, honoré, affranchi de la domination odieuse du curé.

Sous la République, un essor prodigieux est donné aux grands travaux d'utilité publique : les chemins de fer se multiplient, on crée des routes nouvelles, et partout on améliore les anciennes; le système des chemins vicinaux se complète.

Ainsi augmentation énorme du bien-être matériel et moral de la France, telle est l'œuvre de la République. Toutes les calomnies des monarchistes ne prévaudront pas contre cette vérité.

Électeurs,

Vous le prouverez le 18 octobre en votant pour les candidats républicains.

George Perin, député sortant;
Daniel Lamazière, conseiller général, ancien représentant du peuple;
Pressat, ancien sous-préfet;
Ranson, maire de Limoges;
Planteau, avocat.

VOSGES

MM. MÉLINE, FROGIER DE PONLEVOY, BRUGNOT, BRESSON, Jules FERRY, Albert FERRY,

(Élus le 4 octobre 1885).

DÉCLARATION

des candidats républicains, lue le 23 août 1885, à l'Assemblée plénière des délégués du département des Vosges.

Pendant la dernière législature, vos députés se sont attachés, avant toutes choses, à constituer dans la Chambre et à soutenir de leurs votes persistants, cette majorité de gouvernement que le Pays appelait de tous ses vœux, et qu'il considère plus que jamais, à l'heure présente, comme la condition première de tout progrès à l'intérieur, de toute action, de tout crédit dans les affaires du monde.

Grâce à deux années de stabilité ministérielle, le Parlement a pu clore un certain nombre de questions de la plus haute gravité, posées par le corps électoral en 1881, ou imposées par les événements, et qui ne pouvaient rester plus longtemps ouvertes sans dommage pour la chose publique :

Par la revision de la Constitution, l'institution sénatoriale a été démocratisée et consolidée ;

Par la loi sur la réorganisation de la magistrature, le personnel judiciaire a cessé d'être un foyer d'hostilité contre les institutions républicaines ;

Les conventions passées avec les grandes compagnies de chemins de fer ont permis d'assurer, sans rouvrir le Grand-Livre, l'exécution des lignes secondaires indispensables à l'outillage agricole et industriel de notre Pays ;

La loi sur les récidivistes a rassuré les honnêtes gens contre le flot montant de la criminalité dans les grands centres ;

Le protectorat français en Tunisie, accepté et reconnu par l'Europe, a été organisé, et il fonctionne paisiblement, économiquement, comme le complément nécessaire à la sauvegarde de notre France algérienne ;

L'expédition du Tonkin, que commandaient à la France le soin de son honneur, la foi des traités, la défense de notre drapeau et de nos intérêts dans l'Extrême-Orient, est terminée ; une paix définitive ouvre dans ces riches régions, à nos industries d'exportation, si éprouvées par la concurrence universelle, des débouchés nouveaux et de larges perspectives d'avenir.

Notre politique coloniale doit désormais se limiter à l'organisation et à l'exploitation des colonies nouvellement acquises, à la conservation des anciennes, à la défense des points stratégiques que la France occupe sur la surface du globe.

Dégagée de ces difficultés exceptionnelles, qui ont mis en lumière la solidité et la force de la République parlementaire, la prochaine législature pourra, s'il se forme en elle une majorité compacte et homogène, se consacrer en toute liberté d'esprit à l'œuvre réformatrice qu'un Gouvernement démocratique, qui ne sépare pas le progrès de l'ordre, doit poursuivre incessamment.

Elle devra compléter d'abord la revision de nos lois militaires par le vote définitif de la loi sur l'armée coloniale et de la loi du recrutement. Nous avons promis au Pays la réduction du service militaire à trois ans, et nous l'avons votée, mais avec la double préoccupation de ne pas compromettre le recrutement et la solidité de nos cadres de sous-officiers, et de ne point accroître les charges budgétaires.

Il y a un choix à faire entre les nombreuses réformes administratives, économiques, financières, qui se disputent en ce moment l'attention du corps électoral.

On doit écarter résolument celles qui compromettraient la stabilité républicaine et qui dépassent manifestement la moyenne des vœux et des opinions du Pays.

Ainsi nous repousserons impitoyablement, pendant les quatre années qui vont suivre, toute proposition nouvelle de revision des lois constitutionnelles.

Nous croyons que la séparation de l'Église et de l'État, entendue dans le sens de la suppression du budget des cultes et de l'abolition du Concordat, n'est point souhaitée par le suffrage universel, qu'elle jetterait dans le Pays un trouble profond et ne fortifierait en définitive ni le Pouvoir civil, ni les institutions républicaines. On doit s'en tenir, en cette matière si délicate, à la ferme application du contrat qui régit depuis si longtemps les rapports de la République française avec l'Église.

Dans l'ordre administratif, la loi du 4 mars 1882, qui a restitué à tous les Conseils municipaux, sans distinction, le droit de nommer leurs maires et la loi si libérale du 5 avril 1884, qui a augmenté, dans des proportions considérables, les prérogatives et l'indépendance des Conseils municipaux, ont fait une large part aux idées de décentralisation administrative. Nous nous honorons d'avoir voté ces deux lois d'émancipation de la commune. Mais nous défendons résolument le Pouvoir central, indispensable à l'unité et à la stabilité de la Répu-

blique, contre les théories dissolvantes et révolutionnaires de l'autonomie communale.

Il y a mieux à faire, à cette heure, que de toucher aux principes de notre organisation départementale et communale; le moment nous semble venu de mettre sérieusement à l'étude la réforme de nos circonscriptions administratives, dans l'ordre des différents services de l'État, de les simplifier et de les réduire par des groupements nouveaux, que la facilité des communications et les changements profonds qui se sont opérés dans la vie sociale, depuis un demi-siècle, justifient suffisamment; par là on pourra sérieusement introduire dans notre mécanisme administratif plus de rapidité et d'économie.

Dans l'ordre judiciaire, nous avons combattu le système impolitique et chimérique de l'élection des juges. Mais l'esprit de progrès pratique et de sage amélioration peut se donner large carrière en poursuivant, dans les directions si nettement marquées déjà par les travaux de la dernière Chambre; l'extension de la compétence des juges de paix; l'étude du jury correctionnel et surtout la réduction des frais de justice par la réforme profonde du Code de procédure civile.

Dans l'ordre financier, nous ne croyons pas à la possibilité de l'impôt unique et nous repoussons, comme une idée fausse et une illusion périlleuse, le système de l'impôt progressif, mais nous croyons qu'il convient d'introduire dans notre système fiscal, qui prête par tant de points à de justes critiques, le principe de l'impôt sur les revenus, non pour augmenter les charges des contribuables, mais pour les mieux répartir, en atteignant certaines sources de richesses qui ne payent pas leur part des charges communes.

Quand au budget lui-même, dans l'état de malaise économiqne qui pèse sur nos recettes et qui, vous le savez, n'est pas particulier à notre Pays, mais se fait sentir dans l'Europe entière, l'économie la plus rigoureuse dans les dépenses doit être notre loi; des réductions considérables ont été opérées depuis deux ans, il faut persévérer dans cette voie et marcher autant que faire se peut vers la suppression du budget extraordinaire.

Ce sera l'honneur de la législature issue des élections de 1881 d'avoir appliqué l'attention la plus vive et l'effort le plus soutenu aux mesures législatives qui se rattachent anx intérêts démocratiques par excellence : la condition des ouvriers de l'industrie et le relèvement de l'agriculture.

La loi sur les syndicats professionnels, votée par les deux Chambres, la loi sur les sociétés de secours mutuels, celle qui réorganise la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, les lois sur les prud'hommes et les délégués mineurs, sur les livrets d'ouvriers, la création des caisses d'épargne postales montrent, pour ne citer que les mesures principales, la profonde sollicitude des pouvoirs républicains pour les travailleurs de tous ordres.

Nous aurons à poursuivre et à compléter cette législation protectrice, notamment par une loi équitable sur la responsabilté des accidents dans la grande industrie, par la réforme de la loi sur les logements insalubres, et, dans un ordre d'idées différent mais connexe, par un large développement de l'enseignement manuel, technique et professionnel à tous les degrés.

Dans l'intérêt de l'agriculture, la dernière législature a voté, entre autres mesures :

La réduction des droits de mutation sur les échanges de parcelles contiguës;

Une réduction considérable de frais de vente judiciaire pour la petite propriété;

Une partie du Code rural;

La loi sur les sucres qui sauvera la production de la betterave, si sérieusement menacée dans notre Pays;

La loi qui a relevé les tarifs de douanes pour le bétail et pour les céréales, plaçant ainsi définitivement l'industrie agricole, au point de vue des droits protecteurs, sur le même pied que les autres branches du travail national.

Une loi qui organise le crédit agricole est en discussion devant le Sénat.

Ce qui a été fait marque nettement ce qui reste à faire :

Réduire les droits de mutation autant que le permettra l'état de nos finances;

Achever le Code rural;

Donner à l'agriculture ces trois choses qui contiennent en germe tous les progrès :

L'enseignement agricole dans les écoles normales, dans les écoles primaires, dans les écoles pratiques ou professionnelles qu'il faut multiplier à tout prix sur toute la surface du Pays;

Le crédit agricole;

La possibilité et l'habitude de se concerter, par la création de chambres d'agriculture et d'une représentation des agriculteurs, intermédiaires permanents et autorisés entre les classes agricoles et les pouvoirs publics.

Tel doit être, selon nous, dans ses lignes principales, le programme de la nouvelle législature.

Il y a dans ce cadre de travaux utiles et de progrés réalisables de quoi occuper, pendant quatre années, l'activité d'un Parlement républicain actif, uni et laborieux. Un pays comme le nôtre, qui vit de paix, de travail et de bon sens, préférera toujours les améliorations pratiques et les lois d'affaires aux promesses chimériques, aux réformes creuses et retentissantes, à la politique agitée et impuissante.

Alfred **Brugnot**,
Jules **Ferry**,
Jules **Méline**,
Albert **Ferry**,
Edouard **Bresson**,
Frogier de **Ponlevoy**.

Après la lecture de cette déclaration, M. Jules **Ferry** a pris la parole en ces termes :

Puisque j'ai la parole, je demande la permission d'ajouter quelques explications.

Les programmes, Messieurs, ont une grande importance. Ils donnent la juste mesure du progrès des idées dans une démocratie maîtresse d'elle-même. Mais les programmes ne sont pas toute l'élection ; une élection est surtout un acte de confiance mutuelle. Nous ne sommes pas ici des inconnus, des nouveaux venus les uns pour les autres, Je retrouve ici, et je salue avec émotion ceux avec lesquels j'ai combattu depuis quinze ans, depuis le jour où nous avons infligé au grand chef de cette réaction, qui relève aujourd'hui la tête et qui agite de nouveau son panache, sa première défaite... je les reconnais et je pourrais presque les nommer tous ceux qui représentent ici le bataillon fidèle avec lequel nous avons conquis pas à pas et pied à pied, depuis 1871, le vieux sol vosgien à la République? Je vois aussi des jeunes et je les salue, car ils nous garantissent l'avenir, et vous le voyez, Messieurs, les combats ne sont pas finis. C'est toujours de la République qu'il s'agit, c'est toujours le même combat, en 1876 comme en 1871, en 1881 comme en 1877, en 1885 comme en 1881; la tactique seule a changé.

En 1871, la restauration monarchique se présentait, son drapeau déployé, insolente et menaçante, mais sans voile et sans déguisement. Au 16 mai, c'était elle encore, derrière les réactions coalisées et le fantôme du péril social : le Pays la flaira sous ce masque et la rejeta résolument. En 1881, c'est sous la bannière du cléricalisme que l'on s'enrôlait; on dénonçait l'exécution des décrets, la reprise des droits de l'État sur l'ultramontanisme comme une persécution des consciences; ces lamentations ne trouvèrent dans le Pays qu'un piteux écho. Aujourd'hui, ce n'est plus la République qu'on met ostensiblement en question, mais on s'attaque aux républicains, à certains républicains, les plus fermes et les plus nombreux, à ceux qui ont eu l'honneur de prouver à l'Europe et au monde que la République peut être un gouvernement stable et fort, capable de grandes entreprises, à la hauteur de toutes les tâches qui constituent la politique d'un grand pays, comme la France, soit au dedans, soit au dehors ! A travers les républicains, c'est la République que l'on vise. Avec quelle arme? Une seule, la calomnie.

Ah ! la calomnie des personnes, nous n'y avons jamais répondu que par le mépris. Il faudrait, pour réunir ici toutes celles qu'on a imprimées contre nous, en vérité, plusieurs tombereaux d'ordures. Non que la calomnie soit absolument inoffensive, le mot de Basile est toujours vrai, pas au milieu de vous, mes amis, mes concitoyens, qui pouvez lire dans notre vie comme dans un cristal, mais ailleurs peut être, au loin, chez ceux qui ne nous connaissent pas... Mais nous cessons d'être dédaigneux ou indifférents quand c'est la République, la politique républicaine que l'on calomnie.

Cette calomnie est double. On dit : la République, à l'extérieur, c'est la guerre au-dedans, c'est le déficit.

Je voudrais m'expliquer nettement sur notre politique extérieure. Certes ce n'est pas dans ce pays et à quelques pas de la frontière, qu'il est permis d'oublier qu'il faut à la France une politique prudente. Mais ne peut-elle être ferme, virile, sans cesser d'être prudente? Faut-il qu'elle soit timide, inquiète, frémissant au moindre incident? La France est-elle encore, après quinze ans de sagesse et d'efforts, une blessée qui se soutient à peine? Je vous le demande, Messieurs.

est-ce en faisant incessamment appel au danger extérieur qu'on peut rendre à la France la confiance en soi? Est-ce par l'apeurement systématique que l'on prépare le relèvement?

La France ne menace personne, mais elle n'est, croyez-le bien, menacée par personne. Elle a fait, pour reconstituer son état militaire, pour se mettre sur un pied de défensive invincible, des efforts extraordinaires. On la respecte, parce qu'on la sait forte. La République a repris sa place dans les conseils de l'Europe, et sa parole y est écoutée, parce qu'elle n'y défend que la cause de la justice, de la paix et du droit.

Rappelez-vous ce qui s'est passé, il y a un peu plus de trois ans, au moment décisif de la crise égyptienne. Le ministère Freycinet, à la fin de juillet 1882, proposait d'envoyer en Égypte, sur le canal de Suez, un petit corps de troupes, — l'événement a prouvé qu'il eût été plus que suffisant pour sauvegarder nos droits traditionnels. — Un orateur se leva alors, c'était le chef de l'extrême-gauche. Il agita le spectre du danger extérieur, se fit l'écho d'inquiétudes imaginaires, montra l'Europe couverte de soldats... et c'est ainsi que nous perdions en Égypte la situation prépondérante que nous y avaient assurée une longue tradition, de grands intérêts français, et une bonne politique.

Aussi, quand après une succession de crises que l'on n'a pas oubliées, le ministère du 5 février se constitua, il s'imposa pour première règle de ne jamais abandonner la moindre parcelle du patrimoine national. Nous avions de grands intérêts dans l'Indo-Chine, des droits certains, fondés sur les traités, au Tonkin. Le cabinet demanda à la Chambre les ressources nécessaires pour les savegarder. Pendant la délibération, la mort de l'héroïque commandant Rivière montra que l'on n'avait que trop tardé. Ce jour-là, le Parlement fut unanime, comme le Pays. Ainsi est née l'expédition du Tonkin, comme un devoir d'honneur, une nécessité de patriotisme, la plus légitime et la plus nationale de toutes les expéditions.

Maintenant, on critique la façon dont elle a été conduite; on relève des erreurs dans la direction de cette campagne, à 3.000 lieues de la mère-patrie, dans des régions mal connues, inexplorées; qu'on découvrait en les conquérant. Comment n'y aurait-il pas eu d'erreur commise? Mais ce qu'il faut voir et juger, ce sont les grandes lignes, ce sont les résultats. L'entreprise est terminée, et elle a réussi. Nous avons la paix, une paix définitive. Expéditions éternelles, disent les partis. J'ai déjà répondu et je répète : expéditions nécessaires et terminées.

On s'en va répétant aussi que l'expédition du Tonkin a coûté à la France 20.000 hommes et 500 millions. Or, on fait au Ministère de la Marine le relevé des pertes subies en deux années par l'infanterie de marine, le corps de troupes qui a fourni le contingent le plus important à l'expédition, puisqu'il est chargé de la garde des colonies. En dehors de l'infanterie de marine, qui a fourni à elle seule une dizaine de mille hommes, le poids de la campagne a été supporté par trois bataillons de volontaires, pris dans les régiments de ligne, et par des troupes d'Afrique (légion étrangère et turcos) et enfin par des régiments tonkinois. Les pertes de l'infanterie de marine par le feu ou par la maladie, n'ont pas, dans ces deux années, atteint 750 hommes! Quant aux dépenses, jusqu'au

30 mars, jusqu'au moment où la guerre a pris fin, il a été voté 132 millions, Depuis, la guerre étant finie, et pour appuyer les négociations avec la Chine, 200 millions ont été votés, mais on sait qu'ils ne sont pas dépensés. En effet, il a été constaté par le rapporteur général du budget, au Sénat, que sur ce nouveau crédit il avait été prélevé, au 1er août, 24 millions pour la guerre et 30 millions pour la marine. 132 et 54 font 186; nous voilà loin des 500 millions!

On applique le même système de calomnies et de mensonges à la politique intérieure. Les partis monarchiques ne pardonnent pas à la République d'avoir réparé les désastres accumulés par la monarchie. Oui, la République a eu de grandes tâches à accomplir. En 1871, elle a trouvé la France dans le dénuement : l'armée désorganisée, l'outillage militaire anéanti, l'outillage industriel et commercial, l'outillage intellectuel, dans un état d'infériorité lamentable. Ce qu'on reproche à la République, c'est d'avoir reconstitué tout cela. Oui, nous nous en confessons devant le suffrage universel : la République a construit 130.000 kilomètres de chemins vicinaux — une longueur qui représente deux ou trois fois le tour du globe, — elle a fait 12.000 kilomètres de chemins de fer, elle a bâti 26.000 écoles. Elle a refait à la France une frontière, elle a reconstitué notre matériel militaire, elle a porté le budget de l'instruction publique de 38 millions à 136. Allez, Républicains, et accusez-vous hautement de tout cela devant la France.

Mais pour accomplir cette œuvre réparatrice, il a fallu beaucoup d'argent. C'est ici que vous allez saisir sur le vif le procédé de nos adversaires. Dans ces réunions discrètes où l'on colporte de canton en canton les mêmes orateurs, le même auditoire et les mêmes harangues, les uns disent : le déficit est de 15 milliards, les autres, de cinq ou six. Comment font-ils leur compte? Ils qualifient de déficit les sommes empruntées. dont les intérêts et l'amortissement, c'est-à-dire le remboursement progressif, sont religieusement assurés dans nos budgets. En dehors des milliards empruntés en rentes perpétuelles pour payer la rançon de l'Allemagne, il a été emprunté, 2 milliards 600.000.000 pour la réfection du matériel de guerre, 2 milliards 600.000.000 pour les chemins vicinaux, les chemins de fer, les écoles; total : 5 milliards 200.000.000. Mais ces emprunts ont été effectués : 1° en rentes 3 0/0 amortissables, dont le capital se rembourse de lui-même par annuités; 2° en obligations à court terme dont les intérêts et l'amortissement sont garantis par un crédit annuel de 100.000.000, qui figure chaque année au budget ordinaire de l'État. Et savez-vous quelles sommes ont été amorties, à l'heure présente, sur les 5 milliards 200 millions d'emprunt? juste la moitié : 2.600.000.000.

Et c'est dans une telle situation, en présence de cette régularité, de cette prévoyance, que l'on ose dire : Le déficit est de 5 milliards, la République est en faillite! On attend trop, en vérité, de la crédulité populaire. Nos paysans sont moins naïfs qu'on ne les croit. Un d'eux me disait l'autre jour : Mais si la France était ruinée, comme le disent les royalistes et les intransigeants, comment le 3 0/0 serait-il au cours élevé où il est? Comment le crédit de l'État français serait-il coté si haut par les hommes d'affaires du monde entier, si la fortune du Pays était compromise?

Telle a été, Messieurs, la tâche du passé. La législature prochaine n'aura

pas à porter d'aussi lourds fardeaux. Quand un grand pays a fait, en aussi peu de temps, d'aussi puissants efforts pour retrouver les sources vives de sa grandeur, il peut s'arrêter, attendre, laisser à la moisson le temps de fructifier et de grandir. C'est pourquoi nous considérons la prochaine législature comme vouée aux réformes pratiques, aux progrès réalisables. Nous venons d'en tracer le cadre ; ceux qui le rempliront se feront grand honneur devant le Pays et devant l'histoire. Ce programme suffit à l'activité réformatrice la plus laborieuse. Mais nous répudions absolument les réformes mal conçues, les phrases creuses et sonores, les utopies, et nous croyons nous comporter ainsi comme de bons républicains, de bons Français et d'excellents Vosgiens.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. JULES MÉLINE

au Comice agricole de Saint-Dié.

Messieurs,

Je remercie mon ami, M. Albert Ferry, du toast si chaleureux qu'il vient de porter à l'ancien Ministre de l'Agriculture et je vous remercie tous de l'accueil que vous avez bien voulu faire à ses paroles.

Je ne pouvais espérer de meilleure récompense de mes efforts que ces témoignages de sympathique reconnaissance qui me viennent de mes vrais juges, des agriculteurs de mon département.

J'accepte ces témoignages sans fausse modestie, non pour moi, mais pour le cabinet auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir, pour son chef qui m'a soutenu et aidé avec une chaleur si convaincue toutes les fois que j'ai pris votre cause en main ; je les accepte surtout pour le gouvernement républicain, qui a prouvé à l'agriculture qu'il n'oubliait pas son origine et qu'il considérait comme le premier de ses devoirs de se dévouer tout entier à ces vaillantes populations des campagnes, qui sont venues à la République avec tant de confiance, qui la soutiennent avec tant de fermeté et qui méritent bien qu'on qu'on ne les abandonne pas dans la crise difficile qu'elles traversent en ce moment.

Eh! bien, j'ose le dire, la République n'a pas trahi vos espérances et j'ai la prétention qu'elle a plus fait pour vous qu'aucun des gouvernements qui l'avaient précédée. Aussi, Messieurs, ne puis-je assez m'étonner de la campagne aussi audacieuse qu'imprudente que mènent en ce moment, dans notre département, les revenants du 16 mai, essayant, une fois de plus, de surprendre la bonne foi des Vosgiens et de leur persuader que la République a abandonné l'agriculture, qu'elle la mène tout droit à sa ruine et qu'il ne lui reste qu'un moyen de salut :

c'est de changer de politique, ce qui signifie, en bon français, changer de gouvernement.

Il est vrai que ces choses étonnantes se murmurent à huis-clos, dans le jour discret des réunions privées. La précaution est bonne ; car il suffirait d'un seul contradicteur pour faire tomber tout cet échafaudage de fantaisie. Il n'aurait qu'à demander à ces Messieurs ce qu'ils ont fait, eux et leurs amis, pour l'agriiculture, quand ils tenaient le pouvoir, et à leur opposer ce que la République a fat de son côté. On verrait alors que c'est ce gouvernement républicain. si violemment attaqué et si débonnaire, qui a tenu toutes les promesses faites par les autres régimes et restées sans réalisations, que c'est lui qui a réparé leurs fautes, leurs erreurs et pansé les blessures qu'ils avaient faites à l'agriculture.

Puisqu'ils ont la mémoire si courte, vous me permettrez de profiter de cette réunion pour la leur rafraîchir en établissant rapidement devant vous le bilan agricole de la République et des monarchies : ce ne sera pas de la polémique, ce sera de l'histoire, et l'histoire est à sa place partout.

Je ne reviens pas sur les causes de la crise que traverse en ce moment l'agriculture ; vous les connaissez bien, et je me suis trop souvent expliqué sur ce sujet pour y revenir, je ne dis pas que cette crise ait pu être prévenue et empêchée ; mais j'affirme qu'elle pouvait être prévue et atténuée dans de très larges proportions par une série de mesures que les gouvernements pouvaient prendre et qu'il était de leur devoir de prendre. Je me borne à rappeler les principales.

La première, par son importance, devait consister dans un vaste développement de l'instruction agricole, scientifique et professionnelle à tous les degrés. En agriculture, comme dans toutes les autres branches de l'activité humaine, on est toujours ramené à l'instruction comme au point de départ de tout ; on peut même dire que c'est une nécessité qui, de nos jours, est plus impérieuse encore pour l'agriculture que pour tous les autres genres de production. Car l'instruction n'aura pas seulement pour résultat d'initier nos agriculteurs à la connaissance des vraies méthodes, elle leur donnera, en élevant leur niveau intellectuel, ces qualités morales et sociales qui effaceront les préjugés, les méfiances, et feront ainsi disparaître un des plus grands obstacles au progrès. Enfin, l'instruction, en ennoblissant votre belle profession, la remettra à sa véritable place dans notre société, attirera vers elle les intelligences et les capitaux, et contribuera plus qu'aucun autre moyen, j'en ai la conviction, à arrêter cette émigration des campagnes vers les villes, qui est la véritable plaie de notre époque.

Voilà ce qu'avait admirablement compris la République de 1848, en reprenant les traditions de la Convention et en instituant cette école des hautes sciences agricoles, cet institut agronomique destiné à nous donner une pépinière d'agronomes, de savants, de professseurs qui auraient dirigé et préparé l'évolution qui s'impose à la production agricole.

Le premier acte de l'Empire, après le coup d'État, fut de supprimer cette grande institution ; ce fut son don de joyeux avènement à l'agriculture française. Par ce premier acte il prouvait clairement ce qu'il entendait faire d'elle, un insrument docile et aveugle, sans initiative et sans indépendance. Cette grave mesure passa alors presque inaperçue ; elle eut cependant les plus funestes conséquences. Elle a reculé l'agriculture française de 20 ans et nous en souffrons

encore aujourd'hui ; c'est elle qui rend si difficile le recrutement des professeurs et des savants dont nous aurions si grand besoin.

Et à quel moment l'Empire portait-il ce coup fatal à notre Pays ? Au moment où toutes les autres nations, l'Allemagne en tête, faisaient des prodiges pour l'enseignement agricole et prenaient sur nous une avance d'un demi-siècle.

Eh bien ! Messieurs, la République, à son tour, a fait des prodiges pour réparer cette faute à jamais lamentable de l'Empire. Elle a commencé par rétablir l'Institut agronomique, qui regorge aujourd'hui d'élèves et fournit déjà une élite de jeunes hommes qui sont l'espoir de l'avenir. Après l'enseignement supérieur, elle s'est occupée de l'enseignement secondaire qui se réduisait à trois grandes écoles régionales pour toute la France : elle y a ajouté les écoles pratiques, cette nouvelle création qui est appelée à rendre de si grands services. Depuis quelques années seulement nous en avons déjà fondé vingt-deux et j'espère que l'institution fera le tour de la France. J'ai eu la satisfaction, pendant mon passage au Ministère de l'Agriculture, de pouvoir en installer une dans notre département, grâce au concours généreux de notre Sénateur, M. Claude, qu'on trouve toujours à la tête de toutes les œuvres d'utilité générale. Une autre création, plus féconde encore, c'est celle de ces stations agronomiques qui mettent des champs d'expérience et des laboratoires d'analyse à la disposition de tous les cultivateurs et qui les renseignent sur la constitution de leurs terres, la valeur des engrais, des semences, des machines.

Enfin, pour couronner le tout et pour prouver qu'elle est un gouvernement véritablement démocratique, la République a décidé qu'il y aurait dans chaque département un professeur d'agriculture et que l'agriculture serait enseignée à partir de l'année prochaine dans toutes les écoles normales et dans toutes les écoles primaires de France.

Voilà ce qu'a fait la République pour l'enseignement agricole ; elle l'a fait sans bruit, sans tapage, comme on remplit un devoir. Et cependant, c'est une véritable révolution qu'elle a accomplie là et une révolution dont vous ne tarderez pas à voir les heureux résultats. N'eût-elle que ce titre à faire valoir, il serait suffisant pour lui mériter la gratitude de tous les amis de l'agriculture. Mais, Dieu merci ! ce n'est pas le seul.

Après l'instruction, il fallait donner à l'agriculture une organisation véritable lui permettant de grouper ses forces pour en tirer le meilleur parti possible. L'Empire qui ne voulait pas lui donner l'instruction tant il redoutait le réveil des esprits dans les campagnes, redoutait davantage encore de l'organiser ; mais procédant comme en toutes choses, il lui avait laissé l'apparence de la liberté pour la conduire plus sûrement. Il avait respecté les comices, mais il en avait fait ce que vous savez, des instruments d'administration et de gouvernement. Il avait même autorisé dans chaque département la création de chambres consultatives d'agriculture, mais quelles chambres ! elles appartenaient à la nomination des Préfets. Aussi les agriculteurs véritables, comprenant très bien qu'ils n'avaient rien à espérer d'une pareille institution, s'en sont-ils éloignés dès le premier jour avec une répugnance marquée, si bien que les préfets eux-mêmes, comprenant qu'il n'y avait là rien de sérieux, ont fini par les laisser omber en désuétude et ont renoncé à les réunir.

C'est dans cet état que la République a trouvé les choses. Elle a pensé que l'agriculture ne pouvait rester plus longtemps dans cette situation d'isolement et d'infériorité et qu'elle méritait autant que l'industrie et le commerce d'avoir ses conseils élus, chargés de la représenter, de défendre ses intérêts et de lui donner une direction raisonnée. C'est dans cet esprit qu'est conçu le projet de loi que j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau de la dernière Chambre et qui sera repris dès la rentrée. Il constitue des Chambres d'agriculture sur le modèle des Chambres de commerce, librement élues par tous les agriculteurs et jouissant d'attributions très étendues. Pour ma part, je fonde sur ces Chambres de l'avenir les plus grandes espérances : composées de l'élite des agriculteurs, je suis convaincu qu'elles donneront au progrès agricole une impulsion toute puissante, qu'elles sauront se mettre à la tête de toutes les créations utiles et secouer cet esprit de routine et d'inertie qui nous fait encore tant de mal. Je compte sur elles pour rendre possible l'organisation du crédit agricole, pour susciter partout des syndicats, et provoquer ce mouvement général d'association qui décuplera la puissance de vos moyens de production. Et puis vous aurez ainsi auprès du gouvernement et des pouvoirs publics, des intermédiaires autorisés qui pourront parler en votre nom et se faire écouter.

L'Empire, qui avait refusé à l'agriculture les moyens de s'instruire et de s'organiser, lui avait-il au moins, en compensation, accordé un régime économique de nature à la défendre contre l'assaut d'adversaires plus favorisés. Il fallait au moins la protéger, si on ne voulait pas la mettre en état de résister. C'est le contraire qu'on fit : quand, en 1860, l'Empire accomplit sans précaution, sans préparation, cette révolution économique qui a coûté si cher à l'industrie, il mit l'agriculture en dehors du droit commun : sous prétexte qu'elle avait l'honneur de nourrir le Pays, on lui refusa ce qu'on accordait à toutes les autres branches du travail national, et on la livra sans aucune protection à l'effort de la concurrence étrangère. Il est vrai que, pour la consoler, on ouvrait devant elle des horizons enchanteurs : on lui déclarait qu'elle était sans rivale et qu'elle n'avait rien à craindre de personne. On allait jusqu'à lui dire que bien loin d'avoir à se défendre chez elle, ce serait elle qui irait porter la guerre chez les autres : on lui prédisait une exportation sans limite, et le premier, le meilleur résultat des traités devait être de faire nourrir l'Angleterre industrielle par la France agricole !

Hélas ! Messieurs, vous savez par expérience ce qu'ont valu ces brillantes promesses ; l'Angleterre s'est passée de nous pour son alimentation, et bien loin de conquérir les autres, c'est nous qui sommes envahis et menacés partout. Il faut rendre cette justice à l'agriculture française, qu'elle a été admirable de patience et d'héroïsme dans cette lutte inégale qui dure depuis près de 25 ans ; elle a défendu le terrain pied à pied sans faire entendre une plainte. Mais un jour est venu ou, comme en 1870, le flot montant des envahisseurs a menacé de la submerger et alors elle a enfin poussé un cri de détresse qui a retenti d'un bout du Pays à l'autre. La République l'a entendu et y a répondu en prenant pour les principales productions agricoles de la France, pour la betterave, les céréales et le bétail, des mesures énergiques de nature à enrayer le mal. Elle a rendu à l'agriculture ses titres et ses droits en la mettant sur le même pied que

l'industrie, et en lui accordant la même protection. Pour ma part, je me féliciterai toujours d'avoir pu contribuer à cette œuvre de réparation et de justice, et je suis heureux que la République en ait eu l'honneur.

Enfin, Messieurs, parmi les grandes mesures qui sont de nature à favoriser l'essor de la production agricole et à la soutenir, il en est une que tous les agronomes, tous les économistes réclament depuis le commencement de ce siècle, c'est une bonne constitution de la propriété rurale et par suite l'établissement d'une législation, en rapport avec ses besoins et les progrès de la science. Tout le monde reconnaît que celle qui nous régit est insuffisante et vicieuse ; de là, la nécessité impérieuse de donner à la propriété son code spécial, et de refondre comme conséquence, toutes les lois qui s'y rattachent, de réformer notre loi hypothécaire et notre Code de procédure. C'est une vaste matière qui exige toute l'attention de l'agriculteur. Le gouvernement de la République n'a pas reculé devant cette difficile besogne ; le Sénat a voté, au cours de la dernière législature, deux titres fort importants du Code rural qui sont en ce moment soumis à la Chambre, et j'espère que la prochaine législature trouvera le temps de terminer cette œuvre si importante. Elle pourra alors s'attaquer avec suite à la réforme si nécessaire de notre régime hypothécaire et de notre Code de procédure, qui, par la complication de leurs formalités et l'énormité des frais qui en résultent, pèsent d'un poids écrasant sur la propriété foncière.

J'en ai fini, Messieurs, avec l'examen des grandes lois qui dominent la production agricole et qui constituent, à mon avis, comme le minimum de ses revendications légitimes ; mais à côté de ces lois essentielles combien de mesures utiles j'aurais encore à relever à l'actif de la République, si je voulais compléter la revue de ce qu'elle a fait pour l'agriculture. Je ne fais que rappeler pour mémoire la loi sur la police sanitaire qui a déjà produit de si excellents résultats, qui, dans quelques années, j'en suis convaincu, aura détruit dans notre Pays tout germe de contagion et donné à nos éleveurs une sécurité complète, la loi sur la surveillance des étalons et celle sur les vices rédhibitoires qui la complètent, la loi sur les échanges de parcelles qui est un premier pas fait pour arrêter ce morcellement indéfini des propriétés qui est un si grand obstacle aux améliorations culturales, enfin la loi sur les ventes judiciaires si favorable à la petite propriété. J'ai bien le droit de rappeler aussi que le budget de l'agriculture a été augmenté depuis 1870 dans des proportions considérables, que le seul chapitre des subventions a triplé d'importance.

Et toutes ces grandes mesures qui ont été prises pour faciliter la circulation des produits, est-ce qu'elles n'ont pas profité à notre agriculture en augmentant dans des proportions incalculables sa force de résistance? Est-ce qu'elle n'a pas profité de ce magnifique développement donné à notre réseau de chemins de fer et de canaux? Est-ce que ce n'est pas pour elle surtout qu'ont été fait ces 130.000 kilomètres de chemins et de routes qui n'ont pas coûté à notre budget moins de 400 millions en fonds d'avances et de subventions?

A toutes ces grandes choses j'ai bien envie d'ajouter aussi, sans fausse modestie, un acte de haute justice dont j'ai l'habitude de ne pas parler parce qu'il m'est très personnel; mais je ne voudrais pas, en le passant toujours sous silence, laisser croire que j'en rougis. Je veux parler de cette distinction

qui a été instituée pour récompenser l'élite de nos agriculteurs et relever, aux yeux de tous, ces travailleurs modestes et infatigables qui servent l'État sans jamais rien lui demander. Je sais qu'il est de mode, dans les salons et dans les journaux de nos adversaires, de plaisanter de ce modeste ruban vert. Nos agriculteurs n'en rient pas, Messieurs; ils n'en rient pas parce qu'ils savent qu'il n'y a pas de décoration plus péniblememeut et plus honorablement gagnée; parce qu'ils pensent, dans leur bon sens, que, si le soldat qui a défendu la patrie mérite d'être honoré, cet autre soldat qui la fait vivre et qui forme l'armée à son image mérite bien aussi qu'on l'honore et qu'on le montre aux jeunes générations comme un exemple et un précepte vivant.

Après cette énumération des progrès réalisés par la République dans l'ordre agricole, c'est à vous que je demande maintenant de conclure. Vous êtes des hommes justes et sages : prononcez maintenant dans votre conscience sur ce gouvernement, tant conspué, tant calomnié. Dites s'il a mérité un pareil traitement; prononcez entre lui et ses accusateurs. Je suis bien rassuré sur votre verdict et sur celui de toutes les campagnes de France : on a pu, à d'autres époques, surprendre leur bonne foi, mais elles ont aujourd'hui trop d'expérience politique et de discernement pour se laisser prendre au même piège.

Eh! bien, la République qui a fait pour l'agriculture tout ce que je vous ai dit ne vous demande pas d'autre récompense de ses efforts que l'honneur d'achever l'œuvre qu'elle a commencée.

Vous pouvez comprendre par tout ce que je viens de dire combien elle est considérable et combien la prochaine législature aura une tâche lourde à remplir. Pour qu'elle puisse la mener à fin et vous rendre les services que vous êtes en droit d'attendre d'elle, il faut qu'elle ait l'esprit libre; pour cela, il est indispensable que la marche du Gouvernement soit assurée, ce qui n'est possible qu'autant qu'il y aura dans la Chambre une majorité compacte et disciplinée d'hommes raisonnables, résolus à faire avant tout les affaires du Pays et capables d'imposer leur volonté aux oppositions réunies. Si la force de ces oppositions est telle que la majorité se sente à la merci du moindre hasard, de ces nombreux accidents inévitables dans la vie parlementaire; si les ministères, qui doivent l'aider et l'éclairer, sont eux-mêmes sans force et sans autorité, c'en est fait du travail sérieux et fécond. On rentrera dans la politique pure qui dévore tout, qui absorbe tout; on reviendra au combat pour la vie, qui fait oublier tout le reste. Ce sera, n'en doutez pas, la situation de la prochaine Chambre si les oppositions de droite et d'extrême gauche, qui se donnent si tendrement la main, venaient par malheur à être renforcées.

Certes, Messieurs, elles n'arriveraient pas à renverser la République, qui est au-dessus de leurs atteintes; mais elles paralyseraient ses mouvements, la réduiraient à une véritable impuissance et finiraient par compromettre dans l'opinion publique le régime parlementaire lui-même. Les adversaires de la République n'ont pas d'autre espoir en ce moment, et, ce qu'il y a de vraiment incroyable, c'est qu'il se trouve des républicains assez naïfs pour ne pas voir le danger.

C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de déjouer ces calculs perfides, cette conspiration contre votre repos et surtout contre vos intérêts les plus chers

en choisissant pour vous représenter des hommes fermes qui placent avant tout la nécessité d'avoir un gouvernement stable et faisant marcher les affaires du Pays. Retenez bien que de votre verdict dépend absolument la question de savoir si la prochaine Chambre sera utile ou nuisible, si elle pourra s'occuper sérieusement des questions qui vous touchent de plus près, ou si elle sera relancée sur l'océan de la politique, si la crise que vous traversez s'aggravera ou s'apaisera. Dites-vous bien tout cela, et souvenez-vous, en déposant votre bulletin dans l'urne, qu'en travaillant pour la République, c'est pour vous-mêmes que vous travaillez.

YONNE

M. RATHIER (élu le 4 octobre 1885.)

MM. JAVAL, DETHOU, Paul BERT, BONNEROT, Jules HOUDAILLE (Élus le 18 octobre).

Citoyens,

De l'élection générale à laquelle la loi vous appelle doit sortir une majorité républicaine fermement résolue à réaliser, pendant les quatre années de sa législature, les réformes démocratiques prêtes pour l'application, et à hâter la préparation de celles pour lesquelles le jour n'est pas encore venu. C'est à cet esprit politique que nous avons été fidèles depuis le jour déjà éloigné où vous nous avez honorés de votre délégation.

Aux temps de l'Assemblée nationale, nous avons longuement et péniblement lutté pour l'établissement même de la République. Lors du coup d'État du 16 Mai, nous étions des premiers sur la brèche, prêts à tous les sacrifices pour le salut de la souveraineté nationale.

Depuis que la République est entrée dans la phase d'organisation, vous nous avez toujours vus dans nos votes, nos discours, nos propositions de loi, parler et agir conformément aux principes démocratiques. Aucune loi constituant un progrès n'a été votée sans notre participation; souvent nous avons été vaincus ensemble par des majorités que nous essayions de pousser plus vite en avant.

Il serait impossible et oiseux d'entrer dans les détails. Mais passez en revue tous les grands services de la Nation, examinez tous les grands progrès accomplis depuis dix ans, qu'il s'agisse de la liberté de la presse, de la liberté de réunion, de la liberté municipale, des lois militaires, des lois d'instruction, des mesures à prendre pour diminuer l'autorité et l'influence de « l'éternel ennemi » de la liberté de la pensée, et vous nous trouverez votant le plus souvent ensemble, votant toujours dans le même esprit, avec les mêmes sentiments.

Certes, cet accord n'a pas toujours été l'identité. Chacun de nous a conservé sur toutes les questions, grandes et petites, sa liberté d'appréciation et d'action. Nous n'avons jamais obéi à un mot d'ordre, d'où qu'il vînt, de quelque prétexte spécieux qu'il se couvrît. Nous n'avons jamais mis les questions ministérielles qu'au second plan, et la stabilité gouvernementale nous a toujours apparue comme un moyen, non comme un but. Cette indépendance ne donne que plus

de valeur à l'accord fondamental qui n'a cessé de régner entre nous. Cette variété dans l'unité a, du reste, été l'image des sentiments du corps électoral que nous représentions.

Car si les populations de notre département sont franchement républicaines, sans circonlocutions ni épithètes, si elles sont énergiquement démocratiques et anticléricales, il est évident qu'entre elles existent des différences qui portent non sur les désirs, mais sur les moyens de les réaliser, non sur l'idéal, mais sur la marche à suivre pour tendre vers lui. Élever ces différences d'appréciation à la hauteur de dissentiments, s'efforcer d'obtenir la représentation unique d'une de ces nuances, serait à la fois tenter une œuvre impossible et faire un acte dangereux.

C'est pour cette raison que nous vous rendons ensemble ce compte succinct de nos travaux; que nous nous présentons à vous ensemble comme un groupe uni par la fraternité du champ de bataille parlementaire; que nous nous décidons à affronter ensemble, et *seulement ensemble*, le verdict de nos juges.

Ce que nous avons fait dans le passé, nous continuerons à le faire dans l'avenir. Nous sommes d'accord sur assez de grandes et capitales questions pour avoir le droit de passer sous silence celles qui pourraient nous diviser; d'autant plus que des événements récents ont singulièrement atténué des dissentiments de détail auxquels on a peut-être attaché trop d'importance.

Nous sommes d'accord pour terminer la grande œuvre de réorganisation de l'enseignement public, pour le rendre réellement laïque, pour en écarter complètement les enseignements et les professeurs qu'y a introduit l'Église, pour donner aux éducateurs des enfants de France une instruction morale et matérielle en rapport avec leur rôle de préparateurs de citoyens. Nous sommes d'accord pour atténuer, autant que le permet la prudence, les charges militaires qui pèsent si lourdement sur la Nation, et pour les répartir d'une manière absolument égale entre tous les citoyens, nul n'y pouvant échapper, à quelque titre ou sous quelque prétexte que ce soit. Nous sommes d'accord pour poursuivre l'application d'un système d'impôts qui assure une participation plus équitable de tous les citoyens aux dépenses publiques. Nous sommes d'accord pour faire cesser le scandale d'institutions monacales supprimées dès 1791, au nom de la morale publique et des droits de l'homme violés, et qui ont en un demi-siècle, au mépris des lois, entassé par mille moyens condamnables une fortune dépassant de beaucoup un milliard. Nous sommes d'accord pour travailler à la réalisation de cette séparation des Églises et de l'État, dont le principe a toujours été accepté par tous les défenseurs de la liberté de conscience, mais dont les dangers pratiques, en face de la puissance catholique, en ont fait jusqu'ici reculer beaucoup, et des plus hardis. Il a semblé à ceux mêmes d'entre nous qu'avait le plus frappés la gravité de ces dangers, que la situation actuelle ne peut se prolonger davantage, et qu'il faut aller résolument au devant de la lutte, en prenant toutes les précautions légales nécessaires, pour que cette lutte tourne au profit de la République et de la liberté de conscience. Nous sommes d'accord dans un tout autre ordre d'idées pour faire cesser un état de choses qu'aucun gouvernement n'a jamais supporté, pour expulser du territoire de la République française ceux qui se poseraient en prétendants et insulteraient par leurs paroles et

leurs actes, à la souveraineté nationale. Enfin, quant à cette politique coloniale dans laquelle un patriotisme également ardent a dicté à chacun de nous une attitude spéciale, nous sommes d'accord pour la borner à la mise en valeur de possessions parfois chèrement achetées, et, avant tout, pour n'y jamais compromettre des forces que la France doit tenir toujours prêtes pour des œuvres supérieures.

Nous pourrions prolonger encore cette énumération. Mais en voilà assez pour occuper une législature de quatre années, et l'œuvre de la prochaine Assemblée sera grande devant l'histoire, si elle résout dans le sens démocratique les questions que nous venons d'indiquer. D'ailleurs, cette communauté de pensées, sur les points dominateurs, suffit pour vous montrer que nous serons, dans la Chambre prochaine, ce que nous avons été dans celles où vous nous avez, depuis quinze ans, envoyés.

Appréciez maintenant dans votre sagesse ; nous attendons le jugement avec la conscience d'avoir accompli notre devoir.

Bert (Paul), **Dethou**, Lepère (Ch.), **Rathier.**

Déclaration de M. Houdaille.

J'ai approuvé le programme signé de MM. Paul Bert, Dethou, Lepère et Rathier.

Houdaille.

Nota. — **M. Javal** a été élu sans profession de foi.

ALGÉRIE

ALGER

MM. LETELLIER, BOURLIER (élus le 4 octobre 1885).

Programme du Comité qui patronnait les élus.

Politique française.

I. — Défense et propagation des principes républicains.

II. — Séparation des Églises et de l'État, avec réserve en ce qui concerne le culte musulman en Algérie.

III. — Extension de la gratuité de l'instruction.

IV. — Maintien du domaine colonial de la France, sans idée de nouvelles conquêtes.

V. — Revision du système des impôts.

VI. — Unification des pensions de retraites militaires.

VII. — Réforme de la loi sur les pensions civiles.

VIII. — Protection de la production et du travail industriels.

IX. — Augmentation des taxes à l'importation sur les céréales et sur les bestiaux pour mettre notre agriculture en état de lutter contre la concurrence étrangère.

Politique algérienne.

I. — Maintien du Gouvernement général civil.

II. — Maintien et perfectionnement du Conseil supérieur.

III. — Suppression progressive de la justice musulmane.

IV. — Extension du réseau des voies ferrées et en général de tous les grands travaux publics nécessaires à la mise en valeur de l'Algérie.

V. — Constitution immédiate de la propriété chez les indigènes.

VI. — Maintien et perfectionnement d'une législature spéciale destinée à assurer la sécurité des colons.

VII. — Développement de l'instruction chez les indigènes.

VIII. — Revision de la loi sur la naturalisation, tant pour les indigènes que pour les étrangers habitant l'Algérie.

IX. — Réforme des impôts arabes.

X. — Développement de l'enseignement agricole et en général de tout enseignement professionnel.

XI. — Construction d'un nouveau câble sous-marin entre la France et l'Algérie et réduction des tarifs de transports.

XII. — Reprise de l'œuvre de la colonisation interrompue depuis le rejet de la loi de 50 millions.

XIII. — Déclassement des fortifications de la ville d'Alger.

Accepté : **Letellier,**
Bourlier.

CONSTANTINE

MM. THOMSON, TREILLE, (élus le 4 octobre 1885).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

PROFESSION DE FOI

de MM. Thomson et Treille, députés sortants.

Chers Concitoyens,

Nous sollicitons une fois encore, l'honneur de vous représenter dans nos Assemblées législatives. Vous nous connaissez, vous nous avez vus à l'œuvre, vous nous avez suivis dans notre carrière politique, vous savez la part que nous avons prise aux débats de la Chambre, et comment nous avons défendu les intérêts de l'Algérie. C'est sur ce passé politique que nous vous demandons à être jugés par vous.

Dans la mesure de nos forces, nous nous sommes attachés à favoriser la constitution d'une majorité de gouvernement, sincèrement progressiste, compacte et homogène. Nous avons la conviction profonde que le groupement d'une semblable majorité peut, seul, éviter le retour fréquent de ces crises ministérielles dont tout ce qui travaille, produit et consomme dans le pays, subit l'inévitable contre-coup, et, que seul, également, il peut permettre la réalisation des réformes réclamées par la démocratie.

A ceux qui affirment que la Chambre, issue du scrutin du 21 août 1881, n'a rien fait d'utile, qu'elle n'a accompli aucun progrès sérieux, nous nous contenterons de répondre par les simples constatations suivantes :

La revision de la Constitution a permis de modifier et d'améliorer l'institution sénatoriale ;

La loi sur la réorganisation de la magistrature a débarrassé le personnel judiciaire de plusieurs centaines d'agents de réaction qui ne craignaient pas d'outrager publiquement les institutions républicaines ;

L'enseignement public, à tous les degrés, a été largement doté ;

La réforme démocratique de l'instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque, a commencé à être appliquée ;

On a voté des mesures de protection contre les atteintes de la production étrangère, en faveur de l'agriculture, la première de nos industries nationales, qui a à supporter, par ailleurs, des charges beaucoup trop lourdes ;

De grands travaux publics ont été entrepris. L'outillage industriel et économique de la Nation a été perfectionné ;

Nos forces nationales ont été constituées ;

La Chambre a voté la réduction du service militaire à trois ans, et, en tenant cette promesse faite au Pays, elle s'est attachée à ne pas compromettre le recrutement et la solidité ne nos cadres de sous-officiers ;

Les libertés communales ont été élargies par le vote de la loi sur l'organisation municipale ;

Plusieurs mesures de protection et d'émancipation pour les travailleurs ont été prises. Nous citerons, entre autres, la loi sur les syndicats professionnels, adoptée par les deux Chambres ; la loi sur les sociétés de secours mutuels, celle qui réorganise la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, la loi qui abroge les dispositions relatives aux livrets d'ouvriers, etc., etc.

Au point de vue de l'extérieur est-il exact de dire que la Chambre ait suivi une politique de guerres et d'aventures, ainsi que le prétend ce parti d'opposants systématiques qui attaquent aujourd'hui le Ministère présidé par l'honorable M. Henri Brisson aussi violemment qu'ils combattaient, il y a quelques mois, le précédent cabinet ?

La Chambre a entendu sauvegarder les droits du pays ; elle a défendu des colonies qui font partie du patrimoine national. Sans chercher à faire de nouvelles conquêtes, elle a pensé qu'un grand peuple comme la France ne pouvait, au point de vue même de sa dignité et de son influence dans le monde, laisser impunément déchirer des traités absolument valables et certains.

Pour l'Algérie, vous pouvez, avec nous, constater que l'on a beaucoup obtenu.

Dans les quatre dernières années, les dépenses nouvelles inscrites au budget ordinaire de l'État, pour les divers services algériens, se sont élevées à plus de six millions ;

Onze chemins de fer ont été votés, dont cinq pour le département de Constantine, représentant une longueur totale de 489 kilomètres, et une dépense, comme capital de construction, de 105 millions ;

Des crédits importants ont été accordés à nos trois départements pour les travaux publics, les voies de communication, les ports, etc., etc.

La loi sur les récidivistes, si impatiemment attendue par les colons, va rassurer enfin nos populations contre le banditisme arabe ; cette loi de salubrité

publique contribuera puissamment à purger l'Algérie des malfaiteurs indigènes, voleurs, vagabonds.

La loi qui a relevé les tarifs de douane pour le bétail et les céréales a sauvé, on peut le dire, toute une partie de notre production algérienne ;

La loi sur le phylloxera permet d'étouffer aussitôt le mal partout où il pourrait être constaté ; elle accorde libéralement des indemnités aux sinistrés, sans imposer de charges au colon ; grâce à elle, le viticulteur doit envisager sans crainte l'avenir et poursuivre sans appréhension l'extension du vignoble algérien.

Seul, l'esprit de parti et la passion politique, peuvent contester l'importance des résultats obtenus.

Et maintenant, chers Concitoyens, nous allons vous dire quel est, dans ses points principaux, le programme que nous nous proposons de suivre au cours de la prochaine législature, si vous nous honorez à nouveau de vos suffrages.

La Chambre qui sera élue au 4 octobre 1885, devra, à notre sens :

Poursuivre la revision des lois militaires par le vote définitif de l'armée coloniale et de la loi sur le recrutement;

Réformer l'assiette de l'impôt pour que les charges publiques soient réparties avec plus de justice et que chaque citoyen y contribue proportionnellement à ses ressources ; cette réforme de l'impôt sera l'une des œuvres essentielles de la prochaine législature ;

Préparer la réalisation aussi prochaine que possible de l'importante réforme de la séparation des Églises et de l'État. En nous présentant à vos suffrages, nous avons affirmé le principe de cette séparation. Chaque année, nous avons voté la suppression du budget des cultes et nous nous sommes associés aux mesures qui, en réalité, ont séparé, sans secousse violente, l'église de l'école, et l'église de la commune;

Unifier les pensions de retraite des anciens militaires;

Améliorer les pensions civiles;

Organiser ou développer les institutions de prévoyance et de crédit pour les ouvriers des villes et des campagnes ;

Poursuivre la réorganisation judiciaire et plus spécialement diminuer les dépenses et les frais de justice et reviser l'instruction criminelle ;

Organiser l'enseignement professionnel et agricole.

Au point de vue algérien, nous nous appliquerons à obtenir :

Le maintien du service militaire d'un an, ainsi que la Chambre l'a déjà voté sur nos instances ;

Les crédits qui permettront d'améliorer certains services intéressant directement la colonisation et, notamment, les allocations nécessaires à l'augmentation du personnel et du matériel des forêts ;

Un traitement plus favorable pour le service des douanes;

L'adoption immédiate du projet de loi sur la constitution de la propriété indigène et celle du projet de loi sur la colonisation, grâce auquel on pourra créer de nouveaux centres, développer les centres anciens, donner de la terre aux fils des colons et des agrandissements à ceux qui n'ont obtenu que des concessions dérisoires ;

La réforme de la taxe télégraphique;

La prorogation des pouvoirs disciplinaires des administrateurs.

Dans le département de Constantine, sauf un seul chemin de fer dont il faudra assurer la rapide construction, toutes les lignes classées par la loi de 1879 ont été votées. Il s'agit, à l'heure actuelle, de préparer le classement et le vote des lignes appelées à constituer ce qu'on pourrait appeler le second réseau algérien.

Il est indispensable qu'on s'occupe d'une façon toute spéciale des études hydrauliques. Les premiers, il y a quatre ans, nous avons signalé la nécessité de créer un service chargé de régler toutes les questions afférentes aux eaux. Il faut activer la création des barrages, si indispensables dans un pays comme l'Algérie, où la sécheresse est le fléau le plus redoutable. On a dit avec raison que les crédits relatifs à ces travaux hydrauliques répondaient à des besoins d'ordre supérieur, nous en réclamerons l'accroissement.

Nous demanderons enfin :

La mise à la charge de l'État de l'entretien ou de l'achèvement de nos principales routes départementales, ce qui allégera, d'une manière sensible, le budget du département, et permettra de reporter sur d'autres points des ressources devenues disponibles.

L'abaissement des tarifs de transport.

Telles sont, chers Concitoyens, les réformes pratiques qui nous paraissent devoir être prochainement accomplies. Tels sont les intérêts que nous comptons servir, si nous sommes, de nouveau, vos élus.

Si vous pensez, comme nous en avons la certitude, que nous avons consciencieusement rempli notre mandat, vous ne douterez pas de notre fidélité à tenir les engagements que nous prenons vis-à-vis de vous.

Vous pouvez donc compter entièrement sur notre dévouement, comme nous osons compter sur votre confiance.

Vive la République!

Vive l'Algérie!

Gaston Thomson, député sortant.
A. Treille, député sortant.

MANIFESTE

du Comité central républicain

Électeurs !

Vous venez de lire la profession de foi de nos honorables députés sortants, MM. Thomson et Treille, et vous avez constaté le dévouement dont ils ont fait preuve et le travail auquel ils se sont livrés pendant la dernière législature, pour faire triompher les intérêts algériens et, particulièrement, ceux de notre province.

Ce passé répond de l'avenir, et vous pouvez être certains que les promesses qu'ils vous font aujourd'hui, ils les tiendront avec autant de fidélité qu'ils en ont montré dans l'exécution de leur mandat qui expire le 4 octobre.

Vous l'avez déjà lu, les efforts de MM. Thomson et Treille porteront, en ce qui concerne plus particulièrement l'Algérie, sur :

Le maintien du service militaire d'un an;

Les crédits spéciaux intéressant la colonisation, le personnel et le matériel des forêts; l'augmentation de traitement pour le service des douanes;

La loi immédiate sur la propriété indigène et sur la colonisation; la création de nouveaux centres et des concessions aux fils des colons;

La réforme de la taxe télégraphique;

Le classement et le vote des chemins de fer du deuxième réseau;

Les études afférentes à la question si importante des eaux; la création des barrages et d'un service hydraulique fonctionnant avec un personnel spécial;

L'entretien et l'achèvement par l'État des principales routes du département;

L'abaissement des tarifs de transport.

Vous le voyez, MM. Thomson et Treille ne sont ni des rêveurs, ni des révolutionnaires, ni des impuissants.

Ils prennent la science et l'expérience comme base, le progrès comme objet, l'énergie et la persévérance comme moyens d'action.

Leur préférerez-vous des hommes que vous avez toujours repoussés jusqu'à ce jour, et dont l'un, issu du suffrage restreint, quitte sa place on ne sait trop pourquoi et se met aux ordres d'un groupe intransigeant, et dont l'autre devrait avoir depuis longtemps renoncé à se présenter au peuple?

Non, vous consulterez votre patriotisme et la loi du bon sens. Vous vous direz qu'il serait absurde de vous séparer de l'immense majorité des républi-

cains français pour jeter la belle province de Constantine dans les bras d'une minorité hargneuse et stérile.

Vous aviez de bons représentants, gardez-les. Ne vous jetez pas dans l'inconnu.

Nommez donc

Thomson et **Treille**, députés sortants,

et criez avec nous :

Vive l'Algérie!

Vive la République!

Les membres du Comité central républicain :

Président : Lesueur, président du Conseil général.
Vice-présidents : Duportal, conseiller général. — Puech, conseiller général.
Dasnières, conseiller général.
Boniffay, président du tribunal de commerce.
Paul Defrenne, négociant et propriétaire.
Secrétaire : Gustave Abadie, conseiller général.

Adhérents au Manifeste :

Bourceret, président de la commission départementale.
de Cerner, ancien président du Conseil général.
Pierre Lavie, conseiller général.
Calendini, —
Dubourg, —
Bertagna, —
Fabre, —
Mollet (Ch.), —
Dasnières, —
Guasco, —
Dardillac, —
Doudin, —
Garès, conseiller municipal.
Picot, —
Queyrel, —
Isaac (Émile), —
Docteur Casanova, —
Médioni (Élie), —
Adda (Jacob), —
Germon, président de la Chambre de commerce.

Isaac (Simon), membre de la Chambre de commerce.
Dukers, —
Marchina, —
Élie Ben Simon, —
Manificat, juge au Tribunal de commerce.
Séror, —

Constantine :

Marle (Louis), imprimeur. — Lamothe, propriétaire. — Defrenne, propriétaire. — Bonnissol, pharmacien. — Derrieu, négociant. — Laussel. — Sfar (David), propriétaire. — Ben Simon fils. — Isaac (Adolphe). — Pasquet, négociant, ancien juge au tribunal de commerce. — Leray (Charles). — Schawb (Séverin). — Victor Fraysse. — Antoniolli, entrepreneur. — Lavedan, propriétaire. — Danjean, propriétaire. — Fournier, boulanger. — Famelart, architecte. — Meillon, boulanger. — Cabrol. — Louvet, propriétaire. — Schkmith. — Brumont. — Chevalier, professeur d'escrime. — Chazal, photographe. — Querry. — Saqui. — Rolland, propriétaire. — Léopold Bernardini. — Stora Abraham, négociant. — Mardoché Sultan. — Joseph Benamour, négociant. — Mardoché Zerbib, négociant. — Abraham Draï. — Mardoché Draï. — Joseph Draï. — Jacob Bousidan. — David Moatti. — Messaoud Sebbah. — Kalfa Gozland. — Kalfa d'Isaac Kalifa. — Abraham Zerbib. — Salomon Guedj. — Chaloum d'Eliaou Allouche. — Nessim d'Eliaou Allouche. — Joseph Mouyal. — Joseph Bouïzerat. — Judas Gozland. — Ruben Halimi. — Isaac Attali ben Komri. — Jacob Samak. — Haïm Nakache ben Nissim. — Hamam de Salomon Halimi. — Haïm Gozland. — David de Joseph Zerbib. — Raphaël Bakouche. — Rahmin Zaffran. — Mardoché Nakache. — Nissim Nakache. — David Attali. — Aron Hanoun. — Abraham Hanoun. — Nissim Hanoun. — Ichoua Hanoun. — Fredj Barkat. — Moïse Barkat. — Kalta Toubiana. — Messaoud Aouizerat. — Chaloum Bitoun. — Chaloum d'Isaac Guedj. — Maklouf Belaïde. — Medioni père. — Lecavelier père, propriétaire à Aïn-Driess. — Délestan, ferblantier. — Saucourt, chef de bureau en retraite. — Pierredon, négociant. — Deloy, propriétaire. — Janot, négociant. — Manoni, praticien. — Albert Constant, conseiller municipal, à El-Guerra. — Claude Gonçon, propriétaire. — Audibert (Eugène), relieur. — Royer (Eugène), typographe. — Mouclier, entrepreneur. — Rinando, entrepreneur. — Greillier, propriétaire. — Derrieu (Gabriel), propriétaire. — Manès, représentant de commerce. — Duffau, maître menuisier, ancien président de l'Union des Travailleurs. — Rose Joannis, pharmacien. — Tarisse, colon au Hamma. — Mathieu, propriétaire au Hamma, etc., etc.

Bordj-bou-Arréridj :

Dardillac, conseiller général, maire. — Fulgoux, adjoint au maire. Robert (Auguste), Roumieux (Auguste), Maklouf, Jourdan (Jacques), Hauben (Auguste), Vigliano (Guillaume), Guelpa (Jean), conseillers municipaux. — Fessard (Émile). — Hauben père. — Fabet (Augustin). — Briand, pharmacien. — Guelpa (Pierre). — Jarillon. — Lachave. — Lamarthé. — Vigliano (Antoine). — Cherveau (Aïn-Sultan). — D'Arnoux (Sidi-Embarek). — Daumas, Boérino (Oued-Agla). — Gally fils. — Goudray (Medjana). — Jacob Hadjadj. — Chapuis (Bel-Imour). — Teissier (Joseph). — Muzard (El-Anasser). — Jouclas (El-Achir).

Jemmapes.

Perney, maire. — Mollet (Denis), Lame, Bénayet, propriétaires.

Djidjelli.

Dasnières, maire. — Guillet, maire de Duquesne. — Leduc, maire de Strasbourg.

La Calle.

Barris, maire. — Gélas. — Panariello. — Gélas (Louis). — Gulper.

Bougie.

De Gourlet (*Avenir de Bougie*). — Parès. — Ottavi, gérant du *Réveil de la Kabylie*. — Giraud fils. — Dufour. — Barnaud. —. Mekel. Pfeiffer. — Cohen (Mardochée). — Marguet. — Ayello. — Aubertier. — Vulmont. — Ratewoït. — Laroze. — Dufour (Charles). — Dufour (Louis). — Paris. — Meskrel. — Cohen. Ajello. — Giraud fils. — Nozière. — Douchet. — Barnaud. — Margent. — Bouillé. — De Goulet. — F. Fabre. — Boissat. — Kespi. — Stora.

Igzher-Amokran.

Alezoni. — Barbe. — Bizon (Frédéric). — Barbier.

Akbou.

Legros. — Sommelier. — Auguste Richard. — Carène.

Mila.

Sordes, maire. — Plantez. — Roques. — Capdeville. — Louis Moniot. — Réné.

Bône.

Dubourg., Guasco, Bertagna, De Cerner, Fabre, conseillers généraux.

Chaix, Fournier, Garbe, Magliulo, Tachère, Papier, Hagennuler (Paul), conseillers municipaux.

Salfati. — Weil (Achille). — Sans. — Letellier, président de la chambre de commerce. — Baris, maire de La Cale. — Bronde, banquier.

Laugier, négociant. — Rafeneau, ingénieur. — Durand, maire à Aïn-Mokra. — Moris, maire, — Hébillon. — Menbourg, maire. — Duvivier. — Lorquin (J-B.), distillateur. — Zermati. — Abraham, négociant. — Chaubron, propriétaire. — Court, distillateur. — Salfati père, propriétaire. — Higel, président, Compagnie algérienne. — Molière, ingénieur-mécanicien. — Souale (Paul), entrepreneur. — Ninot (Jacob). — Gonsolin, architecte. — Carle, imprimeur. — Vernin, négociant. — Ninot (David), négociant. — Abadie, géomètre. — Lavague, commerçant. — Baraud, propriétaire. — Magiore, directeur de l'usine à gaz. — Canoin, boulanger. — Subra, ferblantier. — Daubèze père et fils. — Hanus, agent d'assurance. — Guasco, boulanger. — Damendé, charron. — Rigoutier père et fils, propriétaires. — Lemarée, Compagnie transatlantique. — Seymann frères, propriétaires. — Mouilleron, médecin. — Dumont, journaliste. — Rouquette, mécanicien. — Rossi, entrepreneur. — Gelin, rentier. — Curée, employé. — Dugoule, commerçant, Merdès. — Couderc, charron, Duzerville. — Marius Lavagne, Duvivier. — Beysse, ingénieur, Compagnie des Batignolles. — Artigue, publiciste. — Bernard Denave.

Tébessa.

Decamps. — Descaves. — Chillot. — Milliès. — Bakrie. — Gris. — Nathan. — Belaïche. — Adda. — Villard. — Delsol. — Duclos, Cambon. — Jacquin.

Sétif.

MM. Lamarche, gradué en droit. — Baylac père, propriétaire. — Aubry, docteur en médecine. — Boudevile, principal clerc de défenseur. — Gally (Louis), négociant. — Nourri, négociant. Viguié (oncle), propriétaire. — Régany, propriétaire. — Lacou, officier en retraite, chevalier de la Légion d'honneur. — Chouillet, propriétaire. — Audureau, négociant. — Puech, banquier, conseiller général. — Court, propriétaire. — Dussaix (François), propriétaire. — Lambert, organiste. — Cassan (Ferdinand), coiffeur. — Cohen-Bacri (Léon), négociant. — Falk (Jean), boucher. — Furt, représentant de commerce. — Gally (Alphonse), négociant. — Cézille, propriétaire. — Lévy (Adolphe), négociant. — Morfant, pharmacien. — Gally père, propriétaire. — Lévy, (Salomon), négociant. — Gallay (Louis), employé. — Gesswein (Charles), relieur. — Schott (Auguste), propriétaire, — Gaudy, propriétaire. — Belfort, imprimeur. — Viguié, maréchal-ferrant. — Varès, négociant. — Cros, maire d'El-Ouricia. — Steiner, mécanicien. — Carsac, propriétaire. — Porcher, maître menuisier. — Roig (Pierre), minotier. — Sans, forgeron. — Dony (Jules), forgeron. — Soumabielle, cafetier. — Lasbarguères, bourrelier. — Lupin, maître menuisier. — Bosq (Armand), boucher. — Terrancle, employé. — Dalichan, cordonnier. — Frain, employé. — Gaget, employé. — Genssolein (Honoré), maçon. — Bonnes (Amand), maître menuisier. — Bonnes (Fortuné), menuisier. — Bonnes (Jules), menuisier. — Chollet père, propriétaire. — Bruyère, propriétaire,

Guelma.

L. Lavie. — Artaud. — Clavel. — Henri Carcassonne. — Chuchana. — Isaac. — Ben-Simon-Makloufr. — Py. — Madet, père. — Tambaro, père. — Lamarque. — Vidal. — Puyoo. — Natal, fils.

Millesimo.

J. B. Gerbolet. — P. Gerbolet. — Hoffmann.

Héliopolis.

Thuon. — Rougier. — Vallette. — Thouque. — Sauro.

Biskra.

Sardon. — Chabert.

Batna.

Bonnat. — C. Cohen. — Justin. — Alphonse Martin. — Grangier. — Giner. — Gonson. — Renault. — Bonne. — Bouniol. — Chartier. — Claude Chapuis. — Jules Chapuis. — Boisse. — J. Dukers. — J. Pelut. — Pelut, propriétaire. — Peraud. — J. Sardou. — Duhez, père. — Mondelin.

Souk-Ahrras.

Guasco, maire. — Haiem-Boubli, premier adjoint. — Luigi, deuxième adjoint. — Combe. — Lacot. — Lampronti. — Horte. — Trenque. — Witterlé. — Dausson. — Pastouret. — Rossi. — Roses, conseillers municipaux. — Haï Salfati, délégué du Consistoire israélite. — Rocco. — Joseph Combes. — Bourcier. — Raschiero, père. — Raschiero, fils. — Denave. — Jacques Guirand, adjoint spécial à Zarouria. — Rocher. — Ménard. — Iriult, propriétaire à Zarouria. — Cellarie, de l'Oued-Cham.

Seddouk.

Aubertier. — Poulon. — Schachérer. — Videman. — Mohrinh. — Louis Claustre. — Nicolas. — Duché, père. — Guérin, père. — Berbache, père et fils. — Louis Vatrie. — Piquemal. — Rittling, frères. — Loissier. — Bayard. — Vallado.

Talzmat.

Cardaillier. — Garrigues. — Chabran. — Clouet.

Vu les candidats :

Treille et Thomson.

ORAN

M. ETIENNE (élu le 4 octobre 1885).
M. Camille SABATIER (élu le 18 octobre).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Profession de foi de M. Etienne.

Mes chers Concitoyens,

Il y a quatre ans, les électeurs de la première circonscription de notre département me faisaient l'honneur de m'envoyer défendre à la Chambre le gouvernement de la République et les revendications de l'Algérie. C'est le renouvellement de ce mandat, qui doit être aujourd'hui conféré par tous les électeurs de notre province, que je viens solliciter de vos suffrages.

Mes titres à votre confiance sont mon inaltérable attachement à la France, à l'Algérie, à la République. Je crois vous l'avoir prouvé par les efforts que je n'ai cessé de faire dans l'accomplissement de la tâche qui m'avait été confiée. Ma conduite pendant la prochaine législature sera la même que pendant celle qui vient de s'écouler.

La Chambre qui disparaît n'a peut-être pas réalisé toutes les réformes que le Pays attend avec une si légitime impatience, mais il serait injuste de l'accuser d'avoir été impuissante.

La réforme de la magistrature, la revision partielle de la Constitution, les lois importantes sur l'instruction publique, sur le recrutement de l'armée, sur

la sécurité que contribuera puissamment à nous donner la déportation des récidivistes, sur les syndicats ouvriers, sur les sociétés de secours mutuels et sur la caisse de retraite pour les vieillards, sur le divorce, sur l'organisation des conseils municipaux, sur les droits dont sont frappés à l'entrée les céréales et les tabacs étrangers, et celle, enfin, qui a décidé le rétablissement du scrutin de liste, témoignent suffisamment du désir et de la volonté que la majorité républicaine de la Chambre a d'arriver à donner une légitime satisfaction aux revendications des masses.

Les maisons d'école répandues à profusion sur toute la surface du territoire, le réseau des chemins de fer sans cesse accru, ont prouvé que les représentants du Pays avaient compris qu'il fallait travailler sans relâche au développement intellectuel et matériel du Pays.

Toutes les lois votées par la Chambre sont appliquées en Algérie.

La loi sur le recrutement, qui réduit le service militaire à trois années, conserve cependant à notre colonie le régime de faveur que lui donne la loi de 1875, le service d'un an. Ce résultat, je le déclare hautement, a été obtenu grâce à l'énergie déployée par vos représentants de l'Algérie.

Le réseau des chemins de fer de votre département a été augmenté de quatre lignes :

1° La ligne de la Sénia à Aïn-Témouchent;
2° La ligne de Tizi à Mascara;
3° La ligne de Mostaganem à Tiaret;
4° La ligne de Tabia à Tlemcen.

Des lois spéciales à l'Algérie ont été également votées; entre autres, la loi contre le phylloxera, la loi pour la conservation et l'amélioration de nos forêts.

Telle est l'œuvre accomplie. La législature qui va s'ouvrir doit continuer l'œuvre si laborieusement commencée. La première de ses préoccupations doit être la réforme de l'impôt, basée sur une répartition équitable des charges entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas. L'impôt progressif sur le revenu pourra établir cet équilibre si ardemment désiré.

Il faut aussi s'attacher à faire pénétrer dans les esprits la nécessité de procéder sans violence, mais sans faiblesse, à la séparation des Eglises et de l'Etat. Les lois sur l'organisation municipale et sur l'instruction publique ont déjà séparé l'Eglise de la commune et de l'école. Poursuivons notre œuvre sans hésitation, et si la solution ne peut être immédiate, exigeons l'application intégrale du Concordat.

Il est indispensable de créer une armée coloniale pour la garde de nos nouvelles possessions. Si la politique de conquête brutale doit être sévèrement condamnée, je déclare que comme au Tonkin et à Madagascar je soutiendrai énergiquement les droits et les intérêts de la Patrie partout où ils se trouvent engagés. Prétendre que l'on songe à la frontière de l'Est et souffrir que des traités au bas desquels figure la signature de la France puissent être impunément déchirés, est une politique qui ne trouvera jamais d'échos dans le Pays. Pour faire respecter le drapeau en Europe, il faut savoir le faire respecter partout où il est

planté, en organisant, je le répète, une armée coloniale, dont les attributions seront bien déterminées.

Sans tarder nous donnerons à nos vieux serviteurs, tant officiers que sous-officiers, l'unification de leurs pensions de retraite, et nous accorderons au personnel des Douanes et des Forêts la juste réparation qui leur est due.

Nous n'oublierons pas que les pensions civiles doivent être améliorées dans le plus bref délai possible et que les instituteurs ont des droits incontestables à la sollicitude du Parlement.

Au point de vue purement algérien nous poursuivrons le vote du projet de loi sur la colonisation, actuellement soumis à l'examen du Sénat, ainsi que celui qui concerne les modifications à apporter à la loi de 1873 sur la constitution de la propriété indigène, également déposé au Sénat.

Nous réclamerons énergiquement la réduction de la taxe télégraphique qui facilitera nos rapports avec la métropole ; nous insisterons pour que notre département augmente, par de nouvelles lignes, son réseau de chemins de fer ; nous chercherons les moyens de procéder le plus rapidement possible à la construction des ports, des barrages et au reboisement des montagnes.

Mes chers Concitoyens,

Il y a quatre ans je vous ai exposé mes idées avec loyauté et franchise ; je vous ai dit quelle était ma politique ; j'y suis resté fidèle, j'y resterai fidèle dans l'avenir. Protégé par la grande ombre de Gambetta, je poursuivrai modestement, mais avec un infatigable dévouement, ce qui fut alors son unique ambition, ce qui est aujourd'hui et qui restera toujours la nôtre : *Le relèvement matériel et moral de la France et la grandeur de la République.*

Vive la France!
Vive l'Algérie!
Vive la République!

Étienne.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Aux Électeurs,

Mes chers Concitoyens,

Voici quelle sera ma conduite si vous me faites l'honneur de m'envoyer à la Chambre :

En premier lieu, je prends l'engagement de ne jamais manquer une seule séance, sauf cas de force majeure, et d'assister également, avec la plus stricte régularité, aux séances des commissions ;

Je prends en outre l'engagement de ne jamais m'intéresser, ni directement, ni indirectement, ni en nom ni par personne interposée, à aucune affaire industrielle, commerciale ou agricole quelconque et de me consacrer tout entier et sans partage à l'accomplissement de mon mandat ;

J'estime qu'un député se doit d'abord aux intérêts généraux de la Patrie et, en particulier, à ceux de la région qu'il représente. Je hâterai de toute mon influence la solution des questions qui intéressent le département ou les communes. J'estime, au contraire, qu'un député doit se montrer très réservé quand il s'agit de fonctionnaires et agents du pouvoir. Il est mauvais que la recommandation d'un député puisse valoir à un fonctionnaire un avancement ou une faveur au préjudice d'un plus méritant. Il est odieux qu'un serviteur de l'État puisse être atteint par les rancunes d'un député.

Voici maintenant mon programme :

Républicain convaincu et voulant une République franchement progressiste, je demanderai :

La solution de la question financière qui, dans les circonstances actuelles, s'impose en première urgence :

1° Par la suppression des emplois inutiles et la diminution des gros traitements ;

2° Par une plus équitable répartition des impôts, je proposerai sans délai la substitution graduelle aux impôts actuels de l'impôt sur le capital et de l'impôt sur le revenu combiné ;

3° Par la substitution de l'exploitation intensive de l'Algérie et de la politique d'extension commerciale à la politique stérile des conquêtes lointaines.

Je m'associerai à toutes les mesures propres à moraliser les travailleurs, à améliorer leur sort et à substituer le plus possible l'association au salariat.

La séparation des Églises et de l'État me paraît être le seul moyen propre à assurer la liberté de la conscience religieuse au regard de l'État et l'indépendance de l'État au regard des Églises. Je hâterai de tous mes efforts la réalisation de cette grande réforme.

La revision de notre Code de procédure civile est de toute urgence. Elle permettra d'obtenir une diminution notable dans les frais de justice et les délais de procédure. C'est en Algérie d'abord, où la vénalité des charges, obstacle seul sérieux aux progrès de ce genre, n'existe pas, que cette réforme devra être poursuivie, et je tiendrai à honneur de la provoquer sans aucun retard. Je poursuivrai également la réforme de notre législation sur les faillites, de notre organisation si vicieuse des tutelles, enfin de notre statut immobilier et de notre régime hypothécaire. L'heure est venue d'expérimenter sérieusement en Algérie la mobilisation de la propriété.

En matière Algérienne.

1° Au point de vue de l'administration générale : suppression immédiate des rattachements. Institution d'un conseil élu, conseillant et contrôlant le gouverneur général dont les pouvoirs seraient étendus.

Présentation par le Conseil algérien du budget des recettes à la ratification de la Chambre et vote définitif, par ce même Conseil, du budget des dépenses.

Institution de Conseils d'arrondissement. On pourrait confier à ces Conseils certaines affaires d'ordre local qui surchargent aujourd'hui nos Conseils généraux. Ils auraient le droit d'émettre des vœux ;

2° Au point de vue financier : solution de la question financière par la réforme de l'impôt kabyle susceptible de produire deux ou trois millions de plus par an, sans cesser d'être modéré et par la prise de possession immédiate de tous les biens de zaouïa ;

3° Au point de vue de la colonisation — œuvre capitale surtout dans notre province, où la paresse incorrigible des arabes rend de si vastes espaces improductifs entre leurs mains — je hâterai de tous mes efforts l'adoption du projet actuel préparé par le Gouvernement, et généralement de tous ceux qui seraient propres à accroître le nombre des villages et le bien être des colons. Il y a déjà six ans que je réclame avec instance l'organisation du crédit aux Colons ;

4° Au point de vue de la politique indigène : Abolition de la féodalité indigène. Abolition du droit de suite sur les khammès qui s'exerce entre indigènes de patron à patron. Fermeture des zaouïa. Surveillance sévère des marabouts. Interdiction des quêtes maraboutiques. Enseignement obligatoire de la langue française partout où la population indigène est suffisamment dense ;

5° En ce qui touche les travaux publics ; je hâterai de toutes mes forces l'adoption du projet de loi préparé entre l'État et la Compagnie P.-L.-M., en vue des

travaux de parachèvement sur la ligne d'Oran à Alger. J'emploierai toute mon activité à provoquer la création de routes nouvelles, la construction de lignes ferrées, de ports, de barrages et autres travaux de même ordre ;

6° Pour obtenir la sécurité en Algérie, je proposerai la transportation à vie dans des contrées lointaines de tous indigènes même non récidivistes, convaincus de vol avec une des circonstances aggravantes prévues par le Code pénal. Pour tous autres prisonniers indigènes, la substitution de la peine des chantiers publics à celle des prisons fermées. Enfin, l'application de la responsabilité collective, non-seulement en matière d'incendie, mais encore pour tous crimes ou délits contre la sûreté publique et aussi pour les crimes et délits contre les particuliers, commis sur des territoires placés, par arrêté spécial et préalable du Gouverneur, sous le régime de la responsabilité collective.

En terminant, je proteste avec indignation contre une calomnie qu'on s'efforce d'accréditer chez les colons. On essaie de me représenter comme un partisan de la collation des droits politiques aux Kabyles. Ceux-là mentent qui e prétendent.

J'ai, au contraire, en toutes circonstances, protesté hautement contre toute naturalisation collective ou par groupes, soit qu'il s'agisse des kabyles, soit qu'il s'agisse des arabes, et toute mesure propre à attribuer aux uns ou aux autres une influence politique quelconque n'aura pas d'adversaire plus convaincu et plus actif que moi.

On a menti également en prétendant que je fais partie de la Société protectrice des Indigènes ou que j'en partage les idées. Mes adversaires eux-mêmes en ont donné la preuve en publiant la lettre à M. de Lamothe, lettre dans laquelle je déclare au contraire, expressément, à ce membre de la Société protectrice que je ne partage pas les idées de cette Société.

Enfant de la province, je m'en rapporte avec confiance à la justice de mes compatriotes.

Vive la France !
Vive l'Algérie !
Vive la République !

C. Sabatier.

COLONIES

COCHINCHINE

M. BLANCSUBÉ (Élu le 25 octobre 1885).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE LA COCHINCHINE

M. Blancsubé, député sortant,

Aux Électeurs.

Mes chers Concitoyens,

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'appeler, le premier, à représenter cette colonie à la Chambre des Députés, vous aviez eu le temps de me connaître. Pendant dix-sept ans déjà j'avais vécu au milieu de vous; ce pays je l'avais adopté pour toujours et j'affirmais cette résolution par tous les actes de ma vie publique ou privée.

Quant à mes principes je les affirmais en toute occasion, à la barre de nos tribunaux, au Conseil municipal, au Conseil colonial, dans des réunions publiques en 1870, dans l'*Indépendant*, dans l'*Ere nouvelle*, dans d'autres publications et dans les réunions électorales qui, depuis l'établissement du régime civil, ont procédé nos élections à tous les degrés.

Républicain, je l'avais affirmé depuis mon arrivée et publiquement devant la juridiction militaire en 1867.

Progressiste, je le pouvais par mes luttes de tous les jours, par mes revendications continuelles, par des brochures, par des explications dans des réunions publiques.

En 1881, je résumai en une page bien courte ce programme, dont depuis vingt ans, je ne me suis jamais départi. Permettez-moi, mes chers Concitoyens, de le replacer aujourd'hui sous vos yeux, comme un défi aux calomnies.

ÉLECTION D'UN DÉPUTÉ

Candidat de l'Union républicaine, Jules Blancsubé.

Programme du Candidat.

Séparation des Colonies du Ministère de la Marine. Création d'un ministère spécial.

Politique extérieure, plus résolue au Cambodge, dans l'Annam et dans toute la partie orientale de l'Indo-Chine. Établissement de la suprématie de la France dans ces régions.

Droit pour la colonie de nommer un Sénateur.

Abrogation du sénatus-consulte de 1854, relatif à la constitution des colonies. Egalité absolue des droits des colonies et de la métropole conformément au décret de la Convention.

Revision par le pouvoir législatif de toutes les dispositions constitutionnelles relatives à la colonie :

1° Définition et limitation nette et précise des pouvoirs du Gouvernement;

2° Reconstitution du Conseil colonial. Attribution à ce conseil du droit de proposer la promulgation, l'abrogation ou la modification pour la colonie des lois métropolitaines, et aussi le droit de proposer des lois spéciales;

3° Promulgation de la loi municipale métropolitaine, en ce qui concerne la commune de Saïgon, maintenant la composition actuelle du Conseil municipal.

Maintien énergique du régime civil.

Réorganisation du service judiciaire.

Revision des décrets du 4 mai 1881 :

1° Dispositions transitoires respectant les droits acquis;

2° Organisation d'une caisse de retraite en prenant pour base quinze années de service effectif dans la colonie et sans condition d'âge;

3° Loi assurant aux employés des divers services coloniaux un certain nombre de places dans les administrations métropolitaines.

Abandon par la métropole de la somme de 2.200.000 francs qui lui est payée chaque année par la Colonie.

Unité du droit civil dans tout ce qui n'intéresse pas les questions de statut personnel et, dans tous les cas, unité du droit réel par l'application absolue de l'article 3 du Code civil.

Revision de la Constitution au point de vue du mode d'élection et des attributions du Sénat. Suppression de l'inamovibilité sénatoriale (par voie d'extinc-

tion). Droit pour la Chambre de prononcer en dernier ressort dans les questions de finances.

Instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque.

Instruction secondaire facilitée par la création de bourses qui seront données au concours.

Instruction militaire donnée dans les écoles, de façon à faciliter la réduction du service militaire.

Service militaire réduit à trois ans et obligatoire pour tous les Français.

Abolition de tous les privilèges quels qu'ils soient.

Réorganisation immédiate de la magistrature métropolitaine.

Extension aussi large que possible du droit de réunion et d'association.

Parvenu à la fin de ma mission, je m'estime heureux de pouvoir, sans aucune crainte, rappeler les déclarations et les promesses du jour de la candidature.

A coup sûr l'œuvre n'est pas achevée, mais ni vous, ni moi, ne songions à obtenir une solution intégrale de toutes les questions, au cours restreint d'une législature qu'on ne prévoyait du reste pas devoir être si tourmentée.

Dans une lettre que je vous adressai avant les élections, j'insiste plusieurs fois sur cette idée. Ce que je disais alors est vrai aujourd'hui :

« Tout n'est pas fait sans doute; mais le progrès marche sans cesse et toujours il restera quelque chose à faire. C'est le sort de toute œuvre humaine. Des conquêtes déjà faites, marchons résolûment, sans nous arrêter jamais, vers de nouvelles améliorations; mais il n'est pas besoin de nier celles qui sont déjà réalisées..... »

Et plus tard, après l'élection, en vous remerciant de vos suffrages :

« Vous savez que je veux notre Cochinchine grande, heureuse et prospère; vous savez que j'aspire à contribuer par elle à la grandeur de la Patrie. J'accomplirai mon mandat avec cette force que me donnent vos libres suffrages et soyez persuadés que ma tâche s'accomplira jusqu'au bout, sans précipitation, mais sans hésitation et sans relâche. Tout ce que j'ai promis, je vais le tenir et si la réussite n'est pas immédiate, je ne me découragerai jamais d'un premier échec et je saurai user de cette énergie dont je vous ai donné quelques preuves. »

J'étais sincère, et, à cette heure, si parmi les améliorations indiquées, il en est encore qui ne sont pas réalisées, je puis dire qu'il n'en est aucune au sujet desquelles je sois resté inactif.

Au point de vue de la politique générale :

L'instruction primaire, telle que la voulaient les républicains, est désormais établie.

L'instruction secondaire a ouvert plus largement ses portes aux déshérités de la fortune par de nombreuses créations de bourses.

Les lycées donnent des prix d'instruction militaire et les bataillons scolaires manœuvrent aujourd'hui comme de vieilles troupes.

C'est un spectacle touchant que celui qu'ils nous ont donné dans nos fêtes publiques, dont ils rehaussent le patriotique éclat.

Le service militaire est égal pour tous. Réduit à trois ans, il ne constituera plus une entrave pour aucune carrière.

Le droit de réunion est absolu, on peut le dire.

Le droit d'association était moins facile à réglementer. Vous comprenez qu'il y a de ce côté certains dangers; mais on a pu, en évitant les abus possibles de la mainmorte, donner satisfaction aux justes aspirations de la démocratie par la loi sur les syndicats ouvriers.

La réforme de la magistrature métropolitaine a été tentée; elle n'a pas été faite aussi largement que je la désirais, mais du moins le corps judiciaire épuré n'a plus contre la République de ces hostilités qui révoltaient la conscience de la Nation.

La Constitution a été revisée, trop timidement suivant moi, mais du moins l'inamovibilité sénatoriale, qui supprimait la responsabilité, est détruite. La loi qui régit l'Assemblée qui siège au Luxembourg a cessé d'être constitutionnelle, et il nous est permis d'entrevoir le jour où le Sénat sera, lui aussi, l'élu du suffrage universel.

Cette réforme, je l'ai votée, car si nous l'obtenions, on ne saurait refuser plus longtemps à cette colonie le droit d'être représentée dans les deux Assemblées.

J'avais déposé un amendement dans ce but. Je le renouvellerai sous forme de proposition de loi, si j'ai l'honneur d'être encore votre élu.

La politique coloniale, vous disais-je il y a quatre ans, s'accentue tous les jours davantage.

On comprend qu'il en faut une... On l'a compris en effet, et si, dans l'exécution, il y a eu bien des fautes, bien des erreurs, du moins a-t-on enfin compris qu'il fallait de la résolution et de la fermeté.

La politique française est devenue *plus résolue* au Cambodge, dans l'Annam et dans la partie orientale de l'Indo-Chine; Siam et la Birmanie ont conclu des traités et la suprématie de la France dans ces régions s'affirme chaque jour.

La situation des pays qui nous entourent les place sous un protectorat très effectif sans doute, mais laisse entre eux et nous des différences profondes. Elles s'effaceront chaque jour de plus en plus avec les influences néfastes et intéressées, avec les ambitions antipatriotiques de ceux qui ont sacrifié à des vues personnelles ce qu'ils n'ont pas su voir être le véritable intérêt de la République.

Le moment est proche, croyez-le, mes chers Concitoyens, où la vérité frappera tous les yeux et où la Patrie ne saura méconnaître cette fraternité dévouée et attentive que nous avons pratiquée avec tant de généreux élans.

Nous avons accepté les devoirs que nous imposait notre droit d'aînesse; l'accomplissement d'un devoir ne reste jamais sans récompense.

Lorsque va venir la question de l'organisation définitive de notre action en Indo-Chine, celui qui a exposé aux applaudissements répétés et unanimes de la Chambre entière ce qu'a été votre ardent patriotisme, saura le rappeler encore et défendre vos intérêts.

Mais déjà, de proche en proche, notre persévérance gagne les esprits, dissipe les préjugés et les craintes. L'unité indo-chinoise s'impose chaque jour davantage. Elle est acceptée par quelques-uns de ceux qui la combattaient au début. Ils comprennent qu'une unité grande et forte ne sera pas pour la Patrie une charge même apparente, mais un auxiliaire puissant, une source féconde de grandeur et de prospérité.

L'incertitude, l'indécision, les continuels changements de personnes ne peuvent pas être érigés en système de gouvernement ou de pacification. Il faut en finir ; et ce n'est pas une dictature militaire, avec ses dangereuses aventures, qui peut apparaître comme une solution à une nation si profondément attachée à la République.

J'ai demandé depuis longtemps la création d'un ministère spécial des colonies. M. Duclerc, alors président du Conseil, eût la pensée de donner satisfaction à nos désirs, je vous ai exposé les événements inattendus qui amenèrent la retraite de ce Ministre et laissèrent sans solution les travaux de la commission extra-parlementaire qu'il avait instituée.

La nécessité d'organiser l'Annam, le Tonkin, le Congo, Madagascar, l'extension qu'a pris le domaine colonial de la France, ne permettent pas d'ajourner plus longtemps une réforme à laquelle la dernière commission du budget s'est montrée favorable. Je ferai tous mes efforts pour en hâter la réalisation, pour amener le triomphe définitif d'une idée que j'ai soutenue jusqu'à ce jour avec assez de succès pour en faire accepter l'étude par tous et le bien fondé par beaucoup.

J'ai toujours désiré pour notre colonie et pour toutes les autres le maintien énergique du régime civil. J'ai soutenu cette aspiration à une époque où il y avait quelque courage à combattre l'omnipotence des amiraux gouverneurs. Je suis resté inébranlablement fidèle à cette partie du programme. Mais, je vous le disais en 1881, il ne faut pas nous contenter d'un changement nominal de régime, d'une étiquette à la place d'une autre. Ce qu'il faut, c'est la séparation des pouvoirs, c'est la définition nette et précise des attributions, c'est le respect absolu des droits des corps élus.....

Ce qu'il fallait ici, comme il le fallait dans la métropole, c'est le gouvernement du pays par le pays, c'est la fin réelle du pouvoir personnel.

Une proposition par laquelle nous demandons l'abrogation du régime des décrets a été déposée; la commission d'initiative en a été saisie ; malheureusement le temps a manqué pour la faire venir en discussion. Si j'ai l'honneur de vous représenter encore, je déposerai de nouveau cette proposition et j'espère obtenir que la loi, seule, règle désormais tout ce qui touche à notre droit public et constitutionnel.

Il faudra peut-être attendre ce moment pour apporter à la constitution et aux attributions du Conseil colonial des modifications que, le premier, j'avais indiquées et sur lesquelles nous avons toujours tous été d'accord. Le défaut le le plus apparent de la composition actuelle va disparaître de lui-même par l'application même du décret, et un vœu du Conseil, dans sa dernière session, paraît avoir indiqué la plus heureuse des solutions, puisqu'elle permet de corriger, sans revenir en arrière, ce qu'a d'excessif le rôle attribué à l'élément indigène.

La proposition de loi sur la réorganisation des retraites a, elle aussi, subi un ajournement. Je crois qu'il eût été avantageux pour les employés civils des colonies d'obtenir des retraites établies sur la base de certaines assimilations. Ce système n'a pas prévalu; il est aujourd'hui absolument abandonné. Tout récemment encore, la loi de finances pour 1886 laisse prévoir ce remaniement, à brève échéance, de l'instititution même de la caisse des invalides de la marine, qui ne subsistera que pour les seuls inscrits maritimes et ressortira probablement du Ministère du Commerce. La revision de la loi sur les retraites s'impose donc dans un délai restreint. C'est alors que pourra triompher l'amendement relatif aux employés civils des colonies et de l'Algérie, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir. La retraite après vingt ans de service ou quinze ans de services effectifs, sans conditions d'âge, sera sollicitée par toute la représentation algérienne et coloniale qui se trouve en parfait accord. Peut-être aussi l'organisation du Tonkin et des autres pays protégés qui nous entourent permettra-t-elle à la colonie de créer elle-même une caisse de retraite pour ses employés. Cette solution me parait la plus désirable.

La question de la caisse de prévoyance me paraît être plutôt du ressort du conseiller colonial. Je ne crois pas que cette institution puisse être étendue, telle qu'elle est, aux employés qui sont empruntés aux divers services métropolitains; ce serait du reste une question qu'un décret, seul, pourrait résoudre, quelle que fût l'opinion du Conseil. Mais il serait, je crois, d'une bonne administration de les encourager en accordant une sorte d'indemnité, de gratification, dans des conditions à déterminer, quant à la durée des services qui pourraient y donner ouverture.

Le Sénat nous a envoyé il y a deux ou trois mois un projet de loi relatif aux conditions à exiger pour les emplois de percepteurs. Un amendement, dont je vous ai fait part par la voie de la presse, a été déposé par moi. Il tend à faire réserver un certain nombre de places aux employés coloniaux qui ne pourraient, pour raison de santé, continuer leurs services aux colonies.

Je me suis assuré du concours de plusieurs de mes collègues et, comme il s'agit d'un projet de loi, il viendra en discussion à la prochaine législature, sans qu'il soit besoin de le renouveler.

J'ai essayé en 1882 d'obtenir la renonciation par la métropole au contingent de plus de deux millions qu'elle exige de la colonie. Mes adversaires eux-mêmes rendirent justice à mes efforts; j'échouai néanmoins et les événements qui se sont précipités autour de nous ne me permettaient pas d'être plus pressant. Vous en avez jugé ainsi; mais un ajournement n'est pas une renonciation et vous avez pu voir que nous avions conquis de précieux auxiliaires dans la commission même du budget.

Les questions relatives à la législation et à l'administration de la justice ont de tout temps fait l'objet de préoccupations, que l'exercice de mon ministère rendait en quelque sorte plus spéciales.

Dès 1867, je publiai une brochure pour réclamer les modifications au droit pénal qui nous régissait, pour demander que notre procédure criminelle fût mise plus en harmonie avec la législation métropolitaine.

La magistrature était au début une institution embryonnaire; il y avait

quatre magistrats à Saïgon, et partout ailleurs les attributions administratives et les attributions judiciaires étaient confondues. Peu à peu et par des réclamations répétées, nous avons obtenu la création d'un lieutenant de juge, puis celle d'une cour, d'une justice de paix et de magistrats suppléants pouvant assurer la marche du service. Nous avons obtenu la création de tribunaux à l'intérieur et fait consacrer le grand principe de la séparation des pouvoirs.

Le corps judiciaire est aujourd'hui ce que nous désirions qu'il devînt : « une magistrature grande et forte, étendant son action sur toute la Cochinchine... une force, une majesté devant laquelle n'oseraient pas se produire les abus d'autorité du pouvoir exécutif. »

Le décret qui réorganise la justice est loin d'être parfait; j'ai eu occasion de vous faire connaître les principales critiques qu'il me paraît comporter. La justice est trop loin des justiciables, et, dans l'application, on a trop laissé s'établir une confusion d'attributions lorsqu'il s'agit de l'exécution des arrêts de justice. Vos corps élus, le conseil colonial et le Conseil municipal se sont émus de cette situation. Ils ont formulé à cet égard des vœux qui serviront certainement de base à une réforme devenue nécessaire. La création de juges de paix, donnant des audiences dans les centres les plus populeux, l'institution de fonctionnaires huissiers feront disparaître une partie des inconvénients du système actuel.

L'expérience de tous les jours révèle, du reste, successivement des améliorations que le régime actuel même promet d'apporter.

J'ai eu le regret de me séparer d'une partie de mes amis, à propos de la question de l'établissement des douanes. Étendre à toute l'Indo-Chine le régime des contributions indirectes, tel qu'il existe en Cochinchine et au Cambodge me paraît être la meilleure politique, aussi bien au point de vue politique que commercial.

C'est la solution que je me suis efforcé de faire triompher et que j'appuierai aussi énergiquement que je combattrai le système protectionniste dont on nous menace.

Je maintiens aujourd'hui dans mon programme tout ce qui reste à faire de celui que je vous soumettais en 1881 :

« Ce qui n'est pas fait, il faut l'obtenir; ce qui est mal fait, il faut le modifier; ce qui est inachevé, il faut le finir. »

L'expérience acquise permettra de marcher plus vite et plus sûrement.

Au point de vue général lui-même, bien des choses restent encore à faire, mes chers Concitoyens, pour placer la République sur ses véritables assises. La succession continue mais patiente des réformes est la seule façon d'arriver au but. Ce n'est point en voulant édifier à la fois et la base et le faîte que nous pourrons aboutir.

Choisissons les matériaux et choisissons aussi les ouvriers, et surtout ne confions pas le soin des destinées de notre grande démocratie à ceux qui, il y a peu, aidaient à fortifier contre nous les citadelles impériales.

Vive la France!

Vive la République!

Vive l'Indo-Chine française!

Jules Blancsubé, Conseiller colonial, Député sortant.

LA GUADELOUPE

MM. GERVILLE-RÉACHE, SARLAT
(Élus le 25 octobre 1885).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Égalité, Fraternité, Justice.

Messieurs et chers Concitoyens,

Bien qu'à la rigueur je pourrais me passer de vous adresser une profession de foi, puisque vous me connaissez, je tiens cependant à vous dire ce que je m'efforcerai d'obtenir dans la prochaine législature, si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre député.

Dans l'intérêt Guadeloupéen, je poursuivrai, comme par le passé :

La création d'un bassin de radoub à la Pointe-à-Pitre;

L'organisation de sessions d'assises à la Basse-Terre;

L'assimilation de la colonie à la métropole.

Dans l'intérêt colonial, je revendiquerai, comme par le passé :

Une surtaxe de sept francs sur les sucres exotiques étrangers;

L'abaissement des droits sur les cafés, les roucous, les cacaos, les vanilles et autres produits des colonies françaises;

L'organisation du Crédit foncier à meilleur marché pour nos départements d'outre-mer.

Dans l'intérêt métropolitain, je soutiendrai toutes les mesures compatibles avec l'ordre à l'intérieur, avec l'honneur au dehors. Aucun progrès, aucune réforme ne m'effrayent, mais je suis de ceux qui pensent qu'on réalise les progrès et les réformes un à un, en tenant compte des sentiments et des volontés de la Nation. Les plus belles conceptions ne sont et ne peuvent rien, si elles n'ont pas pour elles, dans un régime démocratique, l'adhésion de la majorité des citoyens.

Dans l'intérêt colonial et métropolitain, je ne cesserai de travailler à améliorer le sort des ouvriers et des cultivateurs, en m'efforçant d'obtenir pour eux les institutions qui leur permettent de s'organiser pour la défense pacifique de leurs droits et de leurs intérêts.

Vive la Guadeloupe!

Vive la République démocratique!

Vive la France!

G. Gerville-Réache, Député de la Guadeloupe, avocat à la Cour d'appel de Paris.

M. Sarlat, membre de la dernière Chambre, a présenté dans la presse un programme contenant les points suivants :

1° Liberté de la Presse, de réunion, d'association ;

2° Adoption de toutes mesures de nature à préparer la séparation de l'Église et de l'État;

3° Réforme de l'Impôt. Impôt sur le revenu ;

4° Réforme militaire. Service de trois ans. Application de la loi militaire aux colonies;

5° Assimilation des colonies avec la France.

LA GUYANE FRANÇAISE

M. FRANCONIE, (élu le 11 octobre 1885).

A Monsieur Barodet, Député, Président de la Commission parlementaire des programmes électoraux, Paris.

Monsieur le Président et très honoré Collègue,

Vous avez bien voulu me demander les documents de ma dernière élection à la Guyane française, et particulièrement la profession de foi sur laquelle j'ai été élu, pour la troisième fois, représentant de mon pays à la Chambre des Députés.

J'ai le regret de vous annoncer que je n'ai aucun document de cette élection à vous transmettre, et que je n'ai même pas eu, cette fois-ci, à faire de profession de foi.

Mes Concitoyens, s'en rapportant à leurs souvenirs du passé, à la façon dont j'avais rempli mon mandat aux deux dernières législatures, connaissant d'ailleurs de longue date mes opinions générales, m'ont fait l'excessif honneur de me continuer leur très flatteuse confiance, sans exiger de moi de nouvelle déclaration de principes.

Je le répète donc, je regrette vivement de n'avoir rien à vous transmettre de ce chef.

Toutefois, s'il faut absolument que mon mandat soit précisé, à l'égal de celui de tous nos collègues, et pour mon compte, je le crois et le désire on ne peut plus vivement, pour en assumer toute la responsabilité, je puis vous dire, si vous croyez devoir me le permettre, que mon principal engagement tacite envers mes électeurs est de consacrer toute mon activité et toutes mes faibles forces à réclamer constamment, de qui de droit, toutes réformes pouvant aider au relèvement, au progrès et à la prospérité de mon malheureux pays, certainement une des plus belles colonies de la France, une de celles appelées au plus brillant avenir.

Quant à mes opinions générales, mes Concitoyens m'en ont laissé la libre disposition. Ils savent que, républicain, je resterai toujours républicain. Ils savent que, patriote, je resterai toujours patriote. Ils savent, enfin, que mon con-

cours sera toujours acquis à la République, toutes les fois qu'il s'agira pour elle de l'application de ses plus strictes conséquences qui sont, d'une façon générale, suivant moi, l'affranchissement matériel et moral, toujours de plus en plus large, du prolétariat.

C'est sur cette connaissance parfaite de mes opinions qu'ils m'ont élu pour la troisième fois. Je crois donc pouvoir dire que, de cette façon, mon mandat ne saurait être plus nettement défini.

Vous priant de m'excuser d'avoir peut-être plus longuement répondu qu'il ne fallait à la demande que vous aviez bien voulu m'adresser.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et très honoré collègue, l'expression de mes sentiments profondément respectueux et dévoués.

Gustave Franconie.

INDE FRANÇAISE

M. Pierre ALYPE, (élu le 11 octobre 1885).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES.

Aux électeurs de l'Inde française.

Mes chers Concitoyens,

Le mandat que vous m'avez conféré en 1881 est expiré. Je viens vous en demander le renouvellement.

Mon plus grand désir était de me rendre au milieu de vous, mais nos amis communs ont pensé que ma présence serait plus utile à Paris pour veiller à vos intérêts pendant la prorogation du Parlement. Ils m'ont conseillé de rester. Je leur obéis.

Il y a quatre ans, quand je sollicitais, pour la première fois, vos suffrages, vous ne me connaissiez que par les engagements pris envers le corps électoral; aujourd'hui, vous me connaissez par mes actes et les services rendus à votre cause.

Je puis dire, sans crainte d'être contredit, que mon mandat a été fidèlement rempli jusqu'au bout, que toutes mes promesses ont été scrupuleusement tenues.

Je vous avais promis trois choses essentielles, sans lesquelles votre paisible existence intérieure eût été profondément troublée.

Je vous avais promis de respecter et de faire respecter vos us et coutumes.

C'est fait!

Depuis quatre ans, aucune atteinte n'a été portée aux engagements solennels pris envers vous par la France, le jour où, en vous confiant son drapeau, elle vous a déclarés dignes de figurer parmi ses enfants.

Je vous avais promis de vous délivrer d'une administration hostile qui avait ouvertement déclaré la guerre aux institutions séculaires sur lesquelles repose

la famille dans l'Inde, sans tenir compte des ménagements que l'on doit à des populations si dévouées à la métropole, et qui avait, en même temps, juré la mort de vos libertés politiques.

C'est fait !

Aujourd'hui, l'ordre et la tranquillité règnent d'un bout à l'autre de notre territoire.

Je vous avais promis de faire respecter le droit de suffrage de la masse de la population que quelques ambitieux, déçus dans leurs espérances politiques, voulaient escamoter à leur profit exclusif.

C'est fait !

Le Gouvernement, que l'on s'efforçait de tromper, a été, par mes soins, éclairé sur la situation de la colonie ; la Cour de cassation a rendu le mémorable arrêt du 6 mars 1883, qui a réduit à néant les singulières prétentions de vos adversaires, et le Parlement, en votant, il y a deux mois, la nouvelle loi électorale, vient de consacrer, une fois de plus, votre droit de suffrage.

Vous savez au prix de quels efforts ces précieux résultats ont été obtenus ! Vous savez de quelles attaques et de quelles calomnies vous avez été l'objet ! On est allé jusqu'à vous faire l'injure suprême de vous contester votre qualité de Français, vous que la France s'honore de compter, depuis plus d'un siècle, au nombre de ses plus fidèles enfants.

Nous avons triomphé de toutes les difficultés, et, personnellement, je n'ai pas hésité à aller jusqu'au sacrifice pour la défense de vos droits politiques.

Enfin, dernièrement, une grosse question a été résolue dans un sens favorable pour la Colonie. Je veux parler de la loi militaire. J'ai provoqué et obtenu, à la tribune, des déclarations qui sont de nature à rassurer complètement nos populations.

Voilà, mes chers Concitoyens, ce que j'ai fait pour les intérêts moraux et politiques de la Colonie. Je n'ai pas négligé davantage ses intérêts matériels.

Au mois décembre dernier, de terribles inondations ont porté la ruine et la désolation sur les territoires de Pondichéry et de Karikal. Je suis intervenu auprès du Gouvernement et de la Chambre, et j'ai obtenu de leur générosité un million pour venir en aide aux malheureuses victimes de ce désastre.

Je m'occupe et je continuerai à m'occuper avec tout le dévouement que vous me connaissez, de la question du port et de celle des irrigations, qui sont toutes deux à l'étude. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je m'efforcerai d'obtenir, pour ces diverses entreprises, le concours pécuniaire de la métropole.

Telle a été, dans le passé, telle sera, dans l'avenir, ma conduite, mes chers Concitoyens, si vous me faites l'honneur de me réélire. Vous trouverez en moi même dévouement à votre cause, même fidélité au mandat.

A la Chambre, j'irai siéger au sein de la majorité gouvernementale, résolu, comme par le passé, à soutenir la République, cette chère République qui vous a donné ce que les autres gouvernements vous avaient toujours refusé : le suffrage universel et le droit de représentation au Parlement, sans compter toutes les libertés locales dont vous jouissez aujourd'hui.

En terminant, mes chers Concitoyens, permettez-moi de vous donner un

conseil, un conseil d'ami dévoué : ne vous divisez pas, soyez unis aux élections de 1885 comme vous l'avez été aux élections de 1881.

N'oubliez pas que c'est grâce à l'entente qui a existé dans vos rangs, pendant les quatre dernières années, que j'ai pu vaincre les plus grandes difficultés et sauver des mains qui voulaient l'anéantir, le plus précieux de vos droits, le droit de suffrage.

Suivez en cela l'exemple de votre Sénateur et de votre Député, qui ont toujours marché d'accord pour la défense de vos intérêts.

Vive la France!

Vive la République!

Vive l'Inde française!

Pierre Alype, *député sortant.*

LA MARTINIQUE

MM. HURARD, DEPROGE (élus le 25 octobre 1885).

Lettre adressée à M. le président de la Commission des programmes électoraux.

Paris, le 3 juillet 1886

Mon cher Collègue,

Voici les grandes lignes de la politique que j'ai soutenue à la Martinique dans le *Journal des Colonies* et dans les réunions publiques :

République progressiste.
Amélioration du sort des travailleurs; suppression du livret d'ouvriers.
Suppression des dépenses non concordataires.
Adoption de toutes les mesures pouvant amener, le plus tôt possible, la séparation des Églises et de l'Etat.

Agréez, mon cher Collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments,

Hurard, député de la Martinique.

Lettre adressée à M. le président de la Commission des programmes électoraux.

Paris, 5 juillet 1886.

Mon cher Collègue,

Dans la dernière campagne électorale, je n'ai pas eu à faire de profession de foi nouvelle. Je me suis recommandé de la politique que j'avais suivie à la dernière législature, en promettant d'y rester fidèle.

Les points principaux du programme que j'ai développé dans mes réunions sont les suivants :

Décentralisation administrative;
Service militaire égal pour tous et spécialement pour les Français des Colonies;
Séparation des Églises et de l'Etat.

Agréez, mon cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Deproge, député de la Martinique.

LA RÉUNION

MM. DE MAHY, DUREAU DE VAULCOMTE (élus le 11 octobre 1885)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE LA RÉUNION

MM. de Mahy, Dureau de Vaulcomte, aux électeurs de l'île de la Réunion.

Chers Concitoyens,

La nouvelle loi électorale, en rétablissant le scrutin de liste, permet à vos deux députés de se représenter ensemble à vos suffrages.

Dans l'accomplissement du mandat que vous leur avez confié, en 1881, ils n'ont jamais tenu compte de la division de la Colonie en deux circonscriptions électorales. Chacun se devait et chacun s'est dévoué à la Colonie toute entière.

Entre eux a été maintenue, inspirée par leurs sentiments, commandée par les intérêts de la Colonie, une union que rien n'a pu briser.

Entre eux il y a solidarité entière pour le passé, il y a accord pour l'avenir. Leur programme est inscrit dans les quarante-quatre comptes rendus qu'ils vous ont adressés au cours de cette législature.

Aussi longtemps qu'ils auront l'honneur d'être vos représentants, ensemble ils continueront à consacrer tout leur temps, toutes leurs forces à bien servir notre cher petit Pays, la France et la République.

De Mahy, Dureau de Vaulcomte.

SÉNÉGAL

M. GASCONI (Élu le 25 octobre 1885.)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU SÉNÉGAL

Hôpital de Saint Louis, 8 novembre 1885.

Mes chers Électeurs,

En me désignant une troisième fois pour représenter notre pays au Parlement, en réunissant sur mon nom une majorité telle qu'elle ne peut être discutée, en m'accordant de nouveau votre confiance, vous venez de me décerner la suprême récompense que je pouvais envier.

Merci donc, mes chers Compatriotes!

Votre verdict, si solennellement et si puissamment exprimé, doit faire définitivement comprendre que le suffrage universel repousse à jamais nos adversaires. Malgré les moyens employés par eux, à cause même de ces moyens, vous les avez éloignés. Vous ne voulez pas que vos intérêts et ceux du Pays leur soient confiés. Vous faites bien, car vous les avez jugés.

Vous montrerez les mêmes sentiments dans les élections prochaines du Conseil général et vous obtiendrez le même succès.

Vous aurez ainsi vaillamment et heureusement combattu pour votre indépendance et votre liberté.

Quant à moi, profondément touché des marques de votre vive sympathie, je vous en exprime toute ma gratitude, et vous assure, à mon tour, mes bien chers Électeurs, de mon entier dévouement.

Alfred **Gasconi**, député du Sénégal.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

POSTÉRIEURES AUX ÉLECTIONS GÉNÉRALES

des 4 et 18 octobre 1885.

ÉLECTIONS PARTIELLES

des 6, 13, 20 décembre 1885, 14 février, 14 mars

4, 11, 18 avril et 2 mai 1886.

VENDÉE

Election partielle du 6 Décembre 1885.

M. Louis de LA BASSETIÈRE,
Élu en remplacement de M. de LA BASSETIÈRE, décédé.

ÉLECTION LÉGISLATIVE DU 6 DÉCEMBRE 1885

Aux électeurs du département de la Vendée

Messieurs les Électeurs,

Vous êtes convoqués le 6 décembre pour élire un député en remplacement de M. ÉDOUARD DE LA BASSETIÈRE.

Désigné par l'Assemblée des délégués Conservateurs du département, je me présente à vos suffrages.

Vous n'attendez pas de moi une longue profession de foi. Tous, vous connaissiez les sentiments de M. EDOUARD DE LA BASSETIÈRE. Son fils ne saurait les renier.

Assurer le libre exercice de la religion et la liberté des pères de famille,
Protéger l'agriculture et l'industrie,
Ramener l'ordre et l'économie dans nos finances,
S'opposer à la création de nouveaux impôts,
Mettre un terme aux guerres lointaines et désastreuses,

Tel est, en quelques mots, le programme que je soumets à votre sanction.

Électeurs,

Vous avez donné, le 4 octobre, une majorité de plus de 13,000 voix aux candidats de la liste conservatrice en Vendée.

Malgré son échec rècent, le parti républicain veut continuer la lutte dans notre département.

Vous ne vous déjugerez pas à deux mois d'intervalle.

Pas d'abstention, faisons tous notre devoir, et une nouvelle victoire viendra couronner l'union des conservateurs en Vendée.

Louis de La Bassetière, docteur en droit.

GARD

ÉLECTION PARTIELLE DU 13 DÉCEMBRE 1885

M. Ed. GAUSSORGUES,
élu en remplacement de M. MADIER DE MONTJAU
qui a opté pour la Drôme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ÉLECTION LÉGISLATIVE DU 13 DÉCEMBRE 1885

Aux Électeurs Républicains du département du Gard

Citoyens,

Grâce à notre union et à notre discipline, nous avons vaincu au 18 octobre les réactions coalisées.

Il nous reste à compléter notre œuvre en nommant le 13 décembre, au siège laissé vacant par l'option de Madier de Montjau, un député républicain.

Le Congrès départemental, réuni à Nîmes en vue de désigner un candidat unique aux élections du 13 décembre, dans un esprit de concorde et de conciliation républicaine, et s'inspirant du respect qui est dû aux décisions du suffrage universel, a acclamé à la presque unanimité la candidature de celui qui est arrivé le septième aux élections du 4 octobre et qui a déjà obtenu près de 26,000 voix républicaines, le citoyen

Édouard GAUSSORGUES, ancien magistrat.

Il n'y a donc plus aujourd'hui qu'une seule candidature républicaine. Le citoyen Gaussorgues n'est pas le candidat d'un groupe ou d'une fraction du parti républicain, il est le candidat du parti républicain tout entier.

Vous continuerez sur son nom l'union qui fait notre force : les résultats du passé sont pour nous un sûr garant de l'avenir.

Rappelez-vous que la réaction nous guette et ne demande qu'à profiter de nos abstentions.

N'oubliez pas qu'en présence des prétentions de la coalition monarchique qui, se parant faussement du titre de conservatrice, cherche à nous ramener en arrière, à paralyser tout progrès, à renverser les institutions actuelles par des moyens violents, l'abstention des électeurs soucieux des véritables intérets de la Patrie serait plus qu'une faute, elle serait un crime.

C'est donc pour tout républicain un impérieux devoir de se rallier à la candidature adoptée par le Congrès et de voter pour le citoyen

Edouard GAUSSORGUES.

Aux urnes!.... Pas d'abstentions!.... Vive la République!

Au nom du Congrès départemental, les membres du bureau :

VOULAND, conseiller général, *Président;* Dr VIALA, délégué de la Grand'Combe ; Dr CAMBACEDÈS, conseiller d'arrondissement du Vigan; CAVALIER; Dr AUZILHON, conseiller genéral de Quissac, *vice-Présidents;* Laurent BUSQUET, conseiller d'arrondissement de Remoulins; Jean CAZELLES, avocat, délégué de Saint-Gilles; J. ROQUE, conseiller d'arrondissement de Lasalle, *secrétaires.*

Vu : le candidat,

Ed. GAUSSORGUES.

SEINE

ÉLECTION PARTIELLE DES 13-27 DÉCEMBRE 1885.

MM. LABORDÈRE.
MAILLARD.
MILLERAND.
de DOUVILLE-MAILLEFEU.
ACHARD.
BRIALOU.

Élus le 27 Décembre 1885 en remplacement de :

MM. FLOQUET,	qui a opté pour	les Pyrénées Orientales.
Henri BRISSON,	—	le Cher.
G. PERIN,	—	la Haute-Vienne.
Paul BERT,	—	l'Yonne.
Henry MARET,	—	le Cher.
CLÉMENCEAU,	—	le Var.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 13 DÉCEMBRE 1885

UNION DE LA PRESSE RADICALE SOCIALISTE

Citoyens,

Le suffrage universel a affirmé hautement, aux élections générales, sa volonté souveraine.

Il a condamné les aventures lointaines, qni ruinent notre Trésor et compromettent la défense nationale.

Il a réclamé la réalisation des réformes politiques et sociales contenues dans le programme de 1869.

Nous nous présentons à vous comme les adversaires résolus de la politique guerrière coloniale et les serviteurs fidèles du programme de 1869.

Décidés à refuser tout impôt nouveau, nous voterons la liquidation la plus honorable et la plus prompte des expéditions ruineuses du Tonkin et de Madagascar.

Convaincus de la nécessité d'asseoir la liberté politique sur la base des libertés communales, nous réclamerons, tout d'abord, l'application du droit commun à la ville de Paris et au département de la Seine.

La séparation des Églises et de l'État doit être à bref délai réalisée.

Partisans d'une politique de travaux et d'affaires, nous voulons l'ordre rétabli dans les finances, — la diminution des dépenses publiques, — la suppression des emplois inutiles, — un système d'impôts rationnel et vraiment démocratique, — l'abolition des monopoles et des privilèges économiques, — l'allègement des charges du travail national, — l'amélioration de la condition des travailleurs.

Les partisans de la Monarchie et de l'Empire, dissimulés sous l'épithète de Conservateurs, ralliés sous la bannière du cléricalisme, ont réussi, dans quelques départements, à surprendre pour un jour le suffrage universel.

C'est la contre-révolution qui se lève. Nous sommes les fils de la Révolution française, nous la défendrons.

Vive la République !

Labordère,
Achard, ancien député,
Brialou, ancien député,
Douville-Maillefeu, ancien député,
Maillard, Président du Conseil municipal de Paris,
Millerand, Conseiller municipal de Paris.

Vu : l'un des candidats, **Labordère.**

SCRUTIN DE BALLOTTAGE DU 27 DÉCEMBRE 1885.

UNION DE LA PRESSE RADICALE SOCIALISTE

Citoyens!

Au premier tour, vous nous avez donné une grande majorité sur tous nos concurrents.

Cet honneur nous le devons aux principes dont nous sommes les serviteurs convaincus.

Notre programme a toujours été le vôtre, c'est le programme radical socialiste, celui que vous avez constamment affirmé par vos votes, celui dont nous sommes les défenseurs réfléchis et résolus.

Nous répudions la politique guerrière coloniale que nos adversaires veulent continuer en compromettant la défense nationale et au prix de nouveaux impôts.

Nous voulons des réformes que nos adversaires repoussent pour s'obstiner dans une politique rétrograde.

Nous attendons avec confiance votre décision.

Vive la République!

Millerand, Conseiller municipal de Paris,
Maillard, Président du Conseil municipal de Paris,
Labordère,
Douville-Maillefeu, ancien député,
Achard, ancien député,
Brialou, ancien député,

Vu : les candidats : **Millerand, Maillard, Labordère, Douville-Maillefeu, Achard, Brialou.**

TARN-ET-GARONNE

Election partielle du 20 décembre 1885 (1).

MM. PRAX-PARIS, ARNAULT, TRUBERT, LASSERRE
(Élus en remplacement de MM. PRAX-PARIS, ARNAULT, TRUBERT et BRUNEL, dont l'élection a été annulée).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Candidats conservateurs.

Électeurs,

En appelant les départements à nommer leurs représentants, le scrutin de liste fait taire les intérêts particuliers de circonscription, les questions et les préférences de personnes, et élève les élections prochaines à la hauteur d'une manifestation nationale de l'opinion publique.

Les pouvoirs du Président de la République devant bientôt expirer, la nouvelle législature aura à désigner le Chef du Pouvoir exécutif.

L'étendue de vos pouvoirs, aussi bien que le mandat que vous avez à déléguer, donnent au prochain scrutin un caractère décisif et vous imposent de grands devoirs.

Trois sentiments agitent le Pays :

Les regrets du passé et de ses prospérités perdues;

(1) Les élections du 20 décembre 1885 ont été faites sur les engagements pris pour les élections du 4 octobre.

La lassitude du présent;
L'appréhension de l'avenir.

Quelle est donc la situation de la France?

A l'*extérieur*, elle est isolée au milieu de l'Europe hostile ou indifférente.

A l'*intérieur*, le défaut d'autorité, la division entre les citoyens, l'insécurité, s'ajoutant aux détresses matérielles, inquiètent les esprits.

Cet état de choses est le fruit de la politique *opportuniste;* c'est d'elle que vous souffrez; c'est elle que vous avez à juger et que vous êtes impatients de condamner, de frapper de votre juste verdict.

Cherchant au loin la gloire et les lauriers que lui refuse son impuissance en Europe, et pour ouvrir un champ aux spéculations que vous savez, le Gouvernement a inventé la *politique coloniale.*

M. Jules Ferry s'en est fait le verbe et l'incarnation.

Cette politique, sans profit jusqu'à présent, dissémine nos forces et nos flottes à Madagascar, au Cambodge, au Congo, et nous a valu la guerre avec la Chine.

Un diplomate habile, M. Bourée, avait obtenu un traité qui nous assurait *sans coup férir* le protectorat de l'Annam et du Tonkin.

Diplomate et traité furent désavoués, et le 26 avril 1883 le ministère demandait un crédit de *cinq millions cinq cent mille francs* pour occuper certains points du Tonkin. L'origine de la guerre remonte à cette date; sa responsabilité incombe à ceux qui ont demandé ce crédit, à la majorité qui l'a voté et qui, par des ordres du jour de confiance dont le nombre n'a jamais épuisé sa servilité, a permis la poursuite de la faute commise et des hostilités, amené le désastre dont le commandant Rivière a été le héros et la victime, la défaite de Bac-Lé, la déroute et la retraite de Lang-Son.

La paix signée n'ajoute rien aux avantages que la Chine offrait avant la guerre. La guerre était donc inutile.

La paix signée est d'ailleurs précaire : la Chine reste défiante; nous restons aux prises avec les charges d'une occupation qui coûtera la vie à des milliers de vos enfants et cinquante millions par an à vos épargnes.

Et c'est pour ce résultat que sont morts nos meilleurs capitaines, nos meilleurs hommes de mer et cinq mille de nos soldats!

C'est pour en arriver là que la majorité de la Chambre a voté *cinq cents millions,* que notre flotte a été sacrifiée, que nos arsenaux et nos approvisionnements militaires ont été compromis.

Qu'espérer pour l'avenir d'un ministère qui n'a pas répudié la politique de M. Ferry? Il sera le *statu quo* dans l'impasse du Tonkin.

Au point de vue économique : des travaux publics exagérés, improductifs, somptuaires, demandés à l'emprunt continu et masqué sous toutes les formes; des traités de commerce conçus sans prévision et rédigés sans compétence ont livré notre agriculture, notre industrie et notre commerce à la concurrence étrangère.

Des emplois et des fonctions inutiles ont aggravé le déficit annuel de *cent quarante millions.*

La France a la plus forte dette publique du monde! Elle s'élève à près de *trente milliards* et dépassera bientôt ce chiffre.

Depuis 1875, le budget s'est accru de *Un milliard cent millions!*

Les centimes additionnels des communes, les octrois ont doublé!

M. Ferry a fait l'aveu que de nouvelles taxes vous *seront imposées après les élections.*

Et vous payez déjà *Cent sept francs* d'impôts divers par tête d'habitant, quand l'Anglais, qui, après nous, est le plus imposé, ne paye que *cinquante-sept francs,* et l'Allemand *cinquante-cinq.*

Le propriétaire paye *trente-trois pour cent* de son revenu. Oui, si votre champ vous rapporte cent francs, sur ce produit de vos sueurs, le fisc, les contributions ou les taxes prélèvent *trente-trois francs.*

L'agriculture languit; les capitaux et les bras lui manquent, le sol se stérilise; les fermages ont baissé de *vingt pour cent* — le cinquième! — La valeur des terres de *vingt-cinq pour cent,* — le quart!

La propriété urbaine paye *vingt-trois* francs pour cent, — le quart!

L'industrie et le commerce payent *vingt* pour cent, — le cinquième!

Les économistes signalent le péril; un orateur républicain prononçait récemment le mot de *banqueroute,* écho sinistre des plus mauvais jours de notre histoire.

Vous pliez sous le fardeau... Le Gouvernement avec la majorité a *opprimé la foi religieuse* et les consciences, persécuté le clergé, spolié les églises et les temples, supprimé la liberté d'enseignement, chassé des écoles l'image et l'idée de Dieu.

En supprimant l'*inamovibilité,* qui faisait l'indépendance de la magistrature, il a tenté de faire de la justice la servante d'un parti.

Dans l'administration : absence d'autorité, d'unité, de direction, lenteur dans l'instruction des affaires. Là, comme partout, la faveur politique prime l'intérêt général et le bon droit.

Si vous vous reportez aux engagements pris par les députés républicains en 1881, vous les trouverez aussi coupables de ce qu'ils n'ont pas fait et vous avaient promis, que de ce qu'ils ont fait.

Au Congrès, en effet, vous les avez vus, par un double déni de vos droits, refuser de consulter le suffrage universel sur la Constitution et lui refuser la nomination des Sénateurs.

En résumé, vos intérêts les plus chers sont menacés : *votre Foi par la persécution religieuse; vos familles et vos enfants par la guerre; vos propriétés par l'impôt.*

Telle est la politique que deux de vos députés, nos adversaires, ont servie et qu'ils serviraient encore, avec les nouveaux candidats. Car vous savez la complaisance que le Gouvernement exige de ceux qu'il patronne et celle qu'il en obtient. C'est sur elle que vous allez vous prononcer.

Electeurs,

Si vous nous honorez de vos suffrages, libres de toute attache, ne relevant

que de vous, de notre conscience et de notre amour du Pays, nous demanderons :

A l'extérieur : la Paix, une paix digne ; une politique qui par sa sagesse, son esprit de suite, la confiance qu'elle saura inspirer, fasse rentrer la France dans le concert des puissances européennes avec le rang et le rôle historique qui lui appartiennent.

A l'intérieur : nous réclamerons une politique de concorde, d'apaisement, de conciliation, qui ramène la paix civile ;

La liberté de conscience ;

La liberté d'enseignement ;

Le rétablissement et le maintien de la paix religieuse ;

La dignité et l'indépendance de la magistrature ;

L'équité et l'impartialité dans l'administration ;

Les emplois publics donnés au mérite et non à la faveur ;

L'autorité respectable pour qu'elle soit respectée ;

L'armée restituée à la France et tenue à l'abri de l'esprit de parti ;

Une législation militaire qui ne s'inspire que des véritables intérêts de la sécurité nationale et tienne compte des intérêts sociaux, intellectuels et financiers qu'elle engage et qu'elle doit sauvegarder.

Nous demanderons une *réduction des charges publiques* qui vous épargne les *impôts nouveaux*, annoncés par M. Ferry, après les élections.

Cette réduction, nous l'obtiendrons par la cessation des aventures militaires lointaines, par la modération dans les dépenses et un meilleur ordre dans la gestion des finances.

Nous demanderons la réforme de l'impôt dans son assiette, sa répartition et sa trop coûteuse perception.

Nous continuerons à réclamer une péréquation nouvelle de l'impôt entre les départements sur des bases qui respectent le principe de l'égalité devant l'impôt proclamé en 1790 par l'Assemblée nationale.

Le département de Tarn-et-Garonne paie tous les ans 165,000 francs de principal foncier *qu'il ne doit pas*.

Au point de vue économique, nous demanderons la revision des traités de commerce, l'établissement de droits compensateurs qui, tenant compte de nos charges, fassent à la production nationale une situation égale à celle de la production étrangère, et mettent notre agriculture, notre commerce et notre industrie en état de soutenir la concurrence.

Les droits récemment votés étaient tardifs ; ils sont insuffisants. Le cours actuel des céréales le prouve.

Le blé est à quinze francs !!!

Nous nous associerons, d'ailleurs, à toutes les mesures propres à *assurer le bien-être des classes laborieuses*, d'où qu'en vienne l'initiative.

Telles sont les lignes de la politique commune que nous suivrons.

C'est pour cette œuvre conservatrice que nous sommes et resterons **invariablement unis.**

Si au cours de notre mandat les événements ou l'initiative des pouvoirs publics mettaient en cause le Gouvernement et nos institutions, convaincus qu'après nos révolutions tout pacte constitutionnel non accepté par le suffrage universel serait contesté, et par-suite sans stabilité, qu'en soumettant un principe au consentement de tous, loin de le nier ou de le méconnaître, on ne fait que le fortifier, nous demanderons que la Nation, soit directement, soit indirectement, prononce dans sa souveraineté.

Faite sur ce large terrain, leur alliance n'impose à vos candidats, n'imposera à vos élus aucune capitulation. Elle leur permet, comme aux électeurs, à quelque opinion qu'ils appartiennent, une action commune dans l'intérêt supérieur de la Patrie.

Coalisez-vous donc avec nous, et allez au scrutin avec confiance, avec discipline.

La confiance, vous la puiserez dans la bonté de notre cause et dans le sentiment de vos droits et de votre force.

Vous êtes les maîtres. Votre droit est absolu, imprescriptible. Contre lui, il n'y a pas de droit. Si, pour vous éloigner de nous, on agitait devant vos yeux le spectre de troubles civils, vous ririez de ce vain fantôme. Il s'évanouirait devant votre volonté. Contre l'armée pacifique de vos bulletins, toutes les armes sont impuissantes.

Vous êtes les plus nombreux : ayez-en bien conscience; que tous et chacun fassent leur devoir; pas d'abstention coupable, et le triomphe vous est assuré.

La discipline vous sera inspirée par l'exemple de nos adversaires. Elle est la première condition du succès. Vous respecterez l'unité, l'intégrité de notre liste, et, soyez-en certains, le 4 octobre sera pour vous une grande journée, une journée de salut et de victoire !!!

A. Prax-Paris, Arnault, BRUNEL, **Trubert.**

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Circulaire de MM. les candidats républicains acclamés par le Congrès.

Circulaire de MM. Lasserre et Chabrié.

Électeurs de Tarn-et-Garonne et chers Concitoyens,

A l'approche des élections du 4 octobre, nous avons le devoir de vous rendre compte du mandat dont nous avons été investis par les républicains des arrondissements de Castelsarrasin et de Moissac.

Un même sentiment patriotique nous a réunis : assurer le triomphe définitif de la République *pacifique, réformatrice* et *progressiste;* développer la fortune publique par le *travail, l'instruction* et la *liberté.*

Pénétrés de la nécessité de la formation d'une majorité de gouvernement, nous nous sommes efforcés, en dehors de toute question de personnes, de mériter votre confiance, en consacrant notre dévouement aux affaires générales de la France et du département.

Animés d'un esprit de conciliation, nous avons la conviction d'avoir entrepris, avec sagesse et persévérance, toute une série de réformes, basées sur les grands principes de 1789 et conformes à nos promesses.

Nous avons contribué avec loyauté à la réalisation de notre programme. Ce que nous avions promis, nous l'avons tenu. Nos votes vous disent, d'ailleurs, ce que nous avons fait :

Développement de l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque.

Régime municipal modifié, en donnant à nos franchises communales plus d'extension, sans porter atteinte à notre unité nationale.

Revision des lois constitutionnelles par la suppression des inamovibles et par l'établissement d'une proportionnalité plus large et plus juste dans le nombre des électeurs.

Réorganisation du personnel de la magistrature.

Loi sur les récidivistes, dont l'application aura pour effet de garantir la sécurité publique, surtout dans les grandes villes.

Organisation, si féconde pour notre démocratie laborieuse, des syndicats professionnels et des caisses d'épargne postales.

Budgets votés en équilibre, tout en opérant, depuis 1876, trois cent millions de dégrèvements d'impôts, tout en donnant de larges encouragements à

la construction ou à la restauration des écoles et en assurant les dépenses des travaux publics et du service vicinal.

Droits protecteurs pour défendre notre agriculture et notre industrie contre la production étrangère.

Traité de paix conclu avec la Chine, qui vient de mettre fin à une expédition commencée en 1874 et poursuivie, non dans un but de conquête, mais pour sauvegarder, comme à Madagascar, l'honneur et les droits de la France.

Telles sont les principales mesures adoptées par la Chambre de 1881; il vous appartient de juger si elles sont *libérales, progressives et démocratiques.*

Le Pays va être consulté par le vote au scrutin de liste; vous allez être appelés, le 4 octobre prochain, à choisir vos représentants. Nous venons solliciter vos suffrages. Si vous nous faites l'honneur de renouveler notre mandat, nous nous inspirerons toujours dans nos actes et dans nos votes de vos intérêts et de ceux de la République.

De grands progrès ont été accomplis; mais il reste encore, dans l'ordre politique et économique, d'importantes réformes à réaliser.

Nous devons vous exposer et vous faire connaître sommairement les questions qui devront faire l'objet de nos principales préoccupations.

Maintien de la Présidence de la République et du Sénat, avec adoption d'une base plus large et plus démocratique pour l'élection des Sénateurs, la suppression de ces deux grands pouvoirs nous paraissant être contraire au principe de stabilité, si nécessaire à tout gouvernement qui veut inspirer confiance au pays.

Application rigoureuse du Concordat, dont la dénonciation, créant un clergé libre et indépendant, pourrrait devenir une source de difficultés pour l'État et de troubles pour les consciences. Du reste, la majorité de l'opinion publique ne demande pas encore la séparation de l'Église et de l'État, mais ce qu'elle réclame impérieusement, c'est la suppression des abus, le respect des droits de l'État contre les empiètements du clergé.

Complément de la réforme judiciaire par les lois qui sont à l'étude, principalement celle relative à l'extension de la compétence des juges de paix et à la modification de la procédure civile, dans le but de diminuer les frais de justice.

Réduction du service militaire à trois ans avec le principe de l'égalité pour tous les citoyens; suppression du volontariat, création d'une armée coloniale, composée principalement d'éléments indigènes.

Politique libérale à l'intérieur, politique de paix à l'extérieur avec maintien absolu de nos droits et de l'intégrité de notre domaine colonial; mais refus de s'associer à tout projet d'expédition lointaine ou de conquête, tant que les intérêts supérieurs du Pays et l'honneur du drapeau ne seront pas sérieusement et directement engagés.

Remaniement équitable de notre système d'impôts, en allégeant, autant que possible, les charges qui pèsent sur les contribuables et en réduisant les dépenses qui ne sont pas absolument nécessaires; extinction graduelle de la dette publique; diminution des droits proportionnels d'enregistrement sur les ventes et échanges d'immeubles; dégrèvement de l'impôt foncier par une juste péré-

quation au bénéfice des départements trop chargés, comme celui de Tarn-et-Garonne.

Mesures de protection et de défense pour l'agriculture, établissement du Crédit agricole, modification et revision des traités de commerce en vue de protéger nos produits nationaux contre la concurrence étrangère, et augmentation des droits protecteurs, si ceux déjà votés sont reconnus insuffisants; abaissement et unification des tarifs de transport sur les chemins de fer, pour encourager notre commerce et notre industrie ; accroissement de la richesse de notre région en favorisant l'adoption du projet de canal maritime de l'Océan à la Méditerranée, dont l'exécution intéresse à un si haut degré tout le Midi.

Amélioration du sort des travailleurs et encouragement à l'épargne, par le vote des projets de loi sur les Caisses de retraite de la vieillesse, les sociétés de secours mutuels, l'enseignement professionnel, industriel et agricole.

Suppression du cumul des fonctions électives avec celles qui sont salariées par l'État; interdiction aux Sénateurs et Députés de faire partie de l'administration des Sociétés financières.

Tel est notre programme; nous comptons, pour l'accomplir, sur l'union de tous les républicains dans le département et sur l'entente de tous les hommes de gouvernement dans la nouvelle Chambre.

Nous faisons appel à votre sagesse et à votre patriotisme. En nous accordant vos suffrages, vous contribuerez à l'affermissement de nos institutions démocratiques, et vous donnerez ainsi une nouvelle preuve de votre esprit d'ordre, de progrès et de liberté.

Notre dévouement le plus absolu vous est acquis. Soyez assurés que vos intérêts trouveront toujours en nous des défenseurs résolus, la République et la France, de vrais et fidèles serviteurs.

J. Lasserre, maire de Saint-Nicolas, vice-président du Conseil général, député sortant.

P. Chabrié, maire de Moissac, vice-président du Conseil général, député sortant.

ARDÈCHE

ÉLECTION PARTIELLE DU 14 FÉVRIER 1886

MM. FOUGEIROL, VIELFAURE, BOISSY-D'ANGLAS, CLAUZEL, DEGUILHEM, SAINT-PRIX, élus le 14 février 1886.

En remplacement de MM. BLACHÈRE, de MONTGOLFIER, MORIN-LATOUR, VERNET, de BERNIS, Henri CHEVREAU, dont l'élection a été annulée.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Congrès départemental de l'Ardèche.

Programme.

Le Congrès départemental républicain déclare que les principes et les règles ci-après devront diriger la conduite des députés de l'Ardèche pendant la prochaine législature.

La stabilité gouvernementale est une condition essentielle de la durée et du développement de la République, de la prospérité des affaires publiques et de toute réforme politique.

Obtenir d'abord la formation d'un ministère homogène fermement républicain [illegible]rogressiste, résolu à faire respecter par tous les partis le gouvernement répu[illegible]n et à poursuivre l'accomplissement de toutes les réformes ayant pour but le [illegible] exercice des droits de l'homme et l'application de plus en plus étendue [illegible]ncipes démocratiques dans l'organisation sociale, et soutenir ensuite ce [illegible] de leur confiance et de leurs votes contre les monarchistes et contre

les opposants systématiques, tel est donc le premier devoir des députés républicains.

Ne jamais rechercher la popularité en faisant des propositions impossibles à réaliser, des promesses qu'on ne peut tenir, en subordonnant les intérêts généraux aux intérêts particuliers.

Pour que la liberté de conscience soit pleinement assurée, aucune religion ne doit être favorisée ni empêchée. La suppression du budget des cultes et la séparation des Églises et de l'État, entourées des garanties nécessaires à l'indépendance de l'État, sont donc les solutions définitives de la question religieuse ; il appartient à la France elle-même d'indiquer l'heure de ces grandes réformes, les plus profondes qui aient jamais été accomplies chez aucun peuple.

Maintenir les droits de la France sur ses possessions coloniales, et apporter dans la politique extérieure la prudence qui doit assurer la paix, et la fermeté qui doit garantir l'honneur national.

Les coalitions de monarchistes et de républicains étant aussi dangereuses pour la République, qu'immorales, les Ministres ont pour devoir de ne se retirer que devant une majorité uniquement républicaine.

Aucune loi pouvant entraîner des dépenses ne doit être votée sans que les ressources nécessaires soient en même temps déterminées et assurées.

Les besoins et les conditions de progrès de l'agriculture exigent toute la sollicitude du gouvernement républicain. Le développement d'un enseignement agricole pratique, la création de Chambres consultatives sont au premier rang des mesures les plus utiles.

Les intérêts économiques, industriels, commerciaux; les réformes fiscales et administratives; les institutions destinées à assurer la sécurité et l'avenir des travailleurs doivent être l'objet principal des efforts de la prochaine Chambre, dont le mandat finira en 1889; il faut que par ses œuvres et ses actes elle permette à la France de célébrer dignement le centenaire de la Révolution qui apporta au monde l'idéal d'une société nouvelle faite de travail, de justice et de liberté.

Les Députés de l'Ardèche s'engagent à rendre compte de leur mandat une fois par an dans le département.

Déclaration.

Électeurs,

Tel est le programme que vos délégués au Congrès départemental ont discuté et voté.

Nous l'avons accepté et ils nous ont confié le mandat de le soutenir deva[nt] vous et d'en faire la règle de notre conduite à la Chambre des Députés.

Il contient le principe de toutes les revendications de la démocrat[ie] toutes les réformes qui sont l'essence même de la condition d'existenc[e] République.

Nous apporterons à l'étude et à l'accomplissement de ces réfor[mes]

l'énergie de républicains qui n'ont jamais servi et ne serviront jamais que la République.

Jules ROCHE; BOISSY-D'ANGLAS, député sortant, ancien conseiller général, ancien ministre plénipotentiaire; VIELFAURE, député sortant; FOUGEIROL, député sortant; DEGUILHEM, conseiller général; CLAUZEL, conseiller général.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTION LÉGISLATIVE DU 14 FÉVRIER 1886.

Aux électeurs de l'Ardèche.

Électeurs,

Le vote de surprise du 4 octobre, œuvre de calomnie, de corruption et de violence, a été annulé par la Chambre.

Ce verdict, que l'on s'efforce de vous présenter comme un défi à votre souveraineté, n'en est que la consécration : nous vous demandons de le ratifier par vos libres suffrages. Sachez soustraire vos consciences de citoyens à toute ingérence coupable et n'oubliez pas les manœuvres de nos adversaires et de leurs agents habituels!

Avant le 4 octobre, ils n'avaient, disaient-ils, pas d'autre but que de défendre les intérets de la France et de la République compromis par les républicains. Ils allaient de porte en porte, cachant honteusement leur drapeau pour surprendre votre bonne foi.

Mais, au lendemain de leur succès inattendu, ils ont jeté le masque et proclamé bien haut leur véritable but : renverser la République, même au prix d'un crime.

A ces menaces, le Pays a répondu, le 18 octobre, en envoyant à la Chambre *une majorité républicaine;* c'était sa revanche. Ardèchois, l'heure de la vôtre est venue.

Vous n'avez pas d'autre alternative :

Ou voter pour la République, ou voter pour une monarchie dont on n'ose même pas vous dire le nom.

Si vous aidiez les faux conservateurs à détruire l'édifice laborieusement élevé de vos propres mains, ils ne s'entendraient pas pour rebâtir sur ces ruines.

La République est donc au-dessus de leurs atteintes.

En votant pour les réactionnaires, vous auriez créé seulement quelques embarras au régime de justice et de progrès en dehors duquel il n'est pas de sécurité pour le Pays, et séparé notre cher département de la grande famille démocratique.

En votant pour notre liste, vous consolidez la République que la France veut conserver.

Partisans convaincus de toutes les réformes économiques réalisables, décidés aux sacrifices compatibles avec l'honneur national pour maintenir le Pays dans une voie pacifique, respectueux de toutes les croyances sincères, nous mettrons à profit les leçons de l'expérience pour travailler à rendre la Patrie chaque jour plus libre et plus respectée.

Nous nous efforcerons d'atténuer la gravité de la crise agricole, commerciale et industrielle dont on exploite les conséquences passagères au détriment du régime actuel, en les aggravant encore par une campagne de calomnies et de mensonges contre les finances de la République.

Les nations monarchiques, l'Allemagne elle-même, souffrent plus que nous de cette crise, et cependant nous subissons par surcroît les lourdes charges du traité de Francfort imposé à la France comme une rançon permanente de la folle guerre de 1870, qui était la guerre de l'Impératrice et de M. Chevreau.

Électeurs !

Nos aspirations ne sont-elles pas les vôtres?

Nous avons à notre actif une œuvre importante accomplie dans l'Ardèche, puisque nous avons contribué à créer, sans charges nouvelles pour le département, vos écoles, vos voies de communication, tout votre outillage matériel et moral dont les régimes déchus avaient dédaigné de s'occuper.

Pourquoi voteriez-vous pour des hommes qui ont toujours combattu vos idées et vos principes et qui n'ont jamais été à la peine pour la défense de vos intérêts ?

Entre les monarchies tant de fois rejetées et la République votre unique sauvegarde contre les révolutions, vous n'hésiterez pas; votre devoir et votre intéret parlent assez haut :

Vous voterez pour la République !

Boissy-d'Anglas,
Clauzel,
Deguilhem,
Fougeirol,
Saint-Prix,
Vielfaure.

CORSE

ÉLECTIONS PARTIELLES DES 14 ET 28 FEVRIER 1886.

MM. Emmanuel ARÈNE, ASTIMA, CECCALDI, élus le 14 février;
M. le docteur SUSINI, élu le 28 février
en remplacement de MM. GAVINI, ABBATUCCI, de MONTERA,
comte MULTEDO, dont l'élection a été annulée.

Liberté, Égalité, Fraternité.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Aux électeurs du département de la Corse.

Mes chers Concitoyens,

Je revendique l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés.

Vous connaissez ma fidélité aux principes démocratiques qui sont la base de la République républicaine.

Ma profession de foi, vous l'avez dans tous les actes de ma vie politique accomplis sous vos yeux.

Si je suis élu, j'irai siéger à la gauche radicale. Là est la liberté avec les revendications patriotiques des réformes nécessaires, ainsi que des progrès matériels et moraux que la Nation attend depuis longtemps.

Je voterai souvent avec l'extrême gauche parce que là est l'amour désintéressé pour le peuple qui souffre ; là est la justice fortifiée par l'abnégation.

Je donnerai tout ce que j'ai pu acquérir d'expérience dans les luttes que je soutiens depuis vingt-cinq ans, tout ce qui me reste de vigueur et d'énergie à la défense des intérêts généraux de notre île, à son honneur, à sa prospérité.

Citoyens,

La République radicale obtiendra, le 4 octobre, dans la France continentale, un éclatant succès; associez-vous à ce courant régénérateur et, allant aux urnes, inspirez-vous de cette mâle fierté dont Pascal Paoli, le fils aîné de la liberté, fut l'expression la plus pure dans le siècle dernier.

J'ai confiance en vous.

D.-F. Ceccaldi,

Avocat, ancien préfet de la Défense nationale, membre du Conseil général de la Corse.

Liberté, Égalité, Fraternité.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885.

Mes chers Compatriotes,

Le parti républicain de l'arrondissement de Sartène, régulièrement et démocratiquement convoqué en réunion publique, m'a fait l'insigne honneur de proclamer à l'unanimité ma candidature aux prochaines élections législatives; en me confiant la lourde charge de continuer les traditions républicaines de son chef vénéré feu le docteur Alexandre Bartoli.

J'accepte l'honneur, j'espère m'en rendre digne, et je suis heureux de faire cette campagne de liberté avec les vaillants champions de la démocratie, qui font, avec moi, partie de la liste radicale.

Nouveau venu sur la scène politique corse, je dois à moi-même de vous parler plus longuement que ceux que vous connaissez davantage.

Je le ferai en résumant les idées que j'ai exposées verbalement au café Voltaire, à Paris, et dans les réunions publiques à Sartène.

Citoyens,

C'est un grand honneur pour moi de me retrouver parmi vous après vingt ans d'absense, et de constater que les sublimes idées de liberté, d'égalité et de fraternité, proclamées, il y a presque un siècle par la grande Révolution française, pénètrent en Corse comme partout ailleurs.

Je parle à des compatriotes, à des amis, à des frères. Je le ferai donc avec

la plus entière franchise, je vous ouvrirai mon cœur, je vous exposerai mes idées, et je m'estimerai heureux si elles peuvent obtenir votre approbation.

Je crois à la démocratie et à son triomphe final. C'est cette croyance inébranlable et sincère qui a dirigé tous les actes de ma vie, et qui m'a donné assez de force pour lutter continuellement et partout contre toutes les tyrannies morales et matérielles.

Je crois à la République et j'y croirai toujours et quand même, car j'ai l'intime conviction que c'est la seule forme de gouvernement qui puisse garantir à tous les citoyens la justice, la liberté et l'égalité.

Les hommes passent, les constitutions changent, les partis s'agitent et disparaissent; mais les principes restent, et l'humanité suit sans cesse sa marche ascendante et son évolution progressive vers la liberté, la justice et l'harmonie sociale.

Les individus ne sont que les instruments du progrès, s'ils sont bons, modestes, désintéressés et généreux, ils accélèrent la marche de l'évolution humaine; et l'histoire reconnaissante conserve précieusement leur mémoire.

S'ils sont méchants, ambitieux et égoïstes, ils peuvent retarder momentanément cette marche progressive, mais ils sont brisés tôt ou tard, leur puissance éphémère s'évanouit, leur mémoire tombe dans l'oubli et le mépris, et les principes immortels du beau, du bon, du vrai, du juste reprennent bientôt la direction de la société.

Ce n'est donc pas de personnalités plus ou moins puissantes que je vous parlerai, ce n'est pas non plus ma cause personnelle que je défendrai.

Simple soldat de la démocratie que je sers depuis vingt ans, je n'ai aucune ambition personnelle. Je le jure!

Je vous demande un seul droit, celui de travailler avec vous à la régénération morale et matérielle de notre pauvre Patrie en apportant une modeste pierre à l'édifice d'un avenir meilleur de justice, d'union et de liberté.

Car on ne peut plus couvrir pieusement les plaies qui nous rongent depuis si longtemps; il faut avoir le courage civil de les sonder, de les étudier sérieusement et d'y apporter des remèdes prompts et efficaces, si nous ne voulons assister impassibles et en mauvais citoyens à la décomposition putride de notre chère Corse.

Je n'ai de haine pour personne, je suis tolérant pour tous. Aussi je plains bien sincèrement les citoyens trop confiants qui, trompés et illusionnés sans cesse, deviennent complices involontaires des maux de la Patrie. Mais j'ai le droit de crier aux ambitieux vulgaires, quel que soit le masque sous lequel ils se cachent, aussi bien celui de toutes les monarchies du passé que celui de la République fausse, intéressée et utilitaire, aux citoyens intrigants qui ont la République sur les lèvres, sans l'avoir dans le cœur, et qui prostituent la Corse à leur soif toujours inassouvie de gloriole, de puissance et de jouissance.

Qu'avez-vous fait de la patrie, qu'avez-vous fait des vertus héroïques de nos pères?

Il ne s'agit donc pas pour moi de combinaisons électorales, d'influences à abattre, de nouvelles fortunes politiques à élever.

Non, Citoyens! le sentiment qui m'inspire est beaucoup plus noble et plus élevé.

Il s'agit de faire revivre dans notre pays la justice dont il est sevré depuis des siècles, d'y proclamer la liberté, l'égalité et la fraternité : de refaire le peuple glorieux de Sampiero et de Paoli et de le jeter comme force vive, comme facteur puissant, comme boulevard de la liberté, dans le grand courant de la démocratie française à côté de ses meilleurs éléments de force et d'avenir.

Cette œuvre de devoir et de patriotisme est-elle au-dessus de nos forces? Non, Citoyens! Vouloir, c'est pouvoir et nous pourrons quand nous voudrons sérieusement.

Nos pères pauvres et malheureux n'avaient ni les moyens, ni notre force, ni l'appui puissant de la démocratie française, et pourtant ils ont réussi dans des entreprises bien plus grandes que celle que nous tentons.

Ils ont défendu durant des siècles le sol sacré de la Patrie contre l'invasion et l'oppression; ils ont proclamé les principes de la vraie République, et ont conservé la liberté, la justice et l'union entre citoyens.

Notre tâche à nous est plus facile quoique aussi nécessaire.

Il ne faut pas désespérer de l'avenir; ils mentent les ambitieux néfastes qui proclament hautement que toutes les vertus sont mortes dans le cœur des Corses, qu'ils ont perdu l'amour de la justice et de la liberté pour devenir les courtisans du pouvoir, les mendiants des faveurs, les séides du despotisme. Ce langage intéressé leur est indispensable pour excuser leur politique personnelle, féodale, héréditaire, sans but, sans principes et sans grandeur.

Il est malheureusement vrai que les parricides n'ont manqué ni dans le passé, ni dans le présent, pour tenter ce résultat infâme. Il est vrai que l'ignorance a été exploitée, que les plus mauvaises passions ont été entretenues et cultivées avec soin, que l'ambition et l'intérêt ont été réveillés par tous les moyens.

Il est vrai que les vengeances les plus odieuses et les persécutions les plus imméritées n'ont pas été épargnées aux citoyens libres et indépendants, aux hommes de principe et d'énergie qui ne voulaient pas subir le joug du despotisme.

Mais il est vrai aussi que la partie saine, que la partie libre, sage et indépendante de nos populations a toujours résisté vaillamment à ce travail corrupteur et dissolvant, en luttant contre la fortune aveugle, contre les courtisans de tous les pouvoirs, contre le pouvoir lui-même.

Vaincue souvent, mais jamais abattue, elle remontait sur la brèche, et forte de son droit et de sa vertu, elle affirmait par des actes d'indépendance que la valeur antique et la liberté sont immortelles en Corse.

Le moment est donc venu de travailler avec ardeur à notre régénération : mais il est indispensable pour cela de faire cesser tous les malentendus et de se présenter dans l'arène le front découvert, libre de tout intérêt et de toute attache au passé, avec un programme franc, clair, net, bien défini, et ne donnant lieu à aucune équivoque.

Ce programme, Citoyens! n'est pas à chercher, il est tout fait : c'est celui de la République démocratique vraie, c'est celui de nos frères républicains de

la gauche radicale, c'est la continuation naturelle de l'évolution des principes de 89, qui doit enfin reprendre sa marche triomphale et conduire la France et l'humanité à la liberté radicale, à l'harmonie et au bien-être social.

Ce programme veut l'amélioration morale et matéreille de la société, la fusion la plus intime de toutes les classes qui la composent, dans la liberté, l'égalité et la soumission de tous au droit commun.

Il veut l'abolition de tous les privilèges, la juste répartition des impôts, l'économie financière et bureaucratique, la décentralisation bien entendue, la revision de la Constitution dans un sens plus démocratique et plus égalitaire, l'abolition du Sénat ou son élection par le suffrage universel, la protection effective et bienveillante aux travailleurs, la liberté vraie.

Il proclame hautement que la République, c'est la paix et la justice, et qu'elle ne doit imiter ni les Monarchies, ni les Empires, ni les Républiques autoritaires et conquérantes.

Il affirme sans crainte que la France nouvelle veut conquérir le monde par l'expansion de ses idées de justice et de liberté, et non par des guerres et des entreprises coloniales qui, dans le passé comme dans le présent, n'ont servi qu'à ouvrir un gouffre sans fond, où s'engloutissent le sang, l'honneur et l'or de la France.

Il veut rendre l'impôt du sang le moins lourd possible et égal pour tous les citoyens, il veut répandre l'instruction gratuite à tous les degrés, il veut aider de toutes ses forces au développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Ce programme que j'ébauche à peine est le mien, je l'accepte dans tous ses détails, et je m'engage sur l'honneur à travailler à sa réalisation.

Voilà, Citoyens, ce que veut la République radicale juste, forte et sage, c'est-à-dire antibonapartiste, antilégitimiste, antiorléaniste et antiopportuniste, la paix, la justice, l'égalité et la liberté.

Pour la Corse, Citoyens, je m'engage à travailler de toutes mes forces afin d'obtenir la sécurité et la justice dont elle a un besoin si pressant, à faire disparaître les haines et les divisions qui nous affligent, à élever les bons citoyens, sans frapper à l'aveugle les méchants, à faire en sorte que la République soit considérée par tous, une mère commune, juste et sage, toujours prête à accueillir sous sa puissante tutelle les hommes de bonne volonté.

Je m'engage à défendre notre patrie commune par la plume, et à la tribune, contre toutes les attaques injustes, à sacrifier mes intérêts particuliers de parenté et d'amitié à la justice et à l'intérêt général, à demander et à réclamer hautement et avec indépendance ce qui est indispensable au progrès moral et matériel du pays, c'est-à-dire des chemins de fer, des ports, des canaux, des écoles professionnelles et agricoles, des capitaux et des associations pour développer son agriculture, son commerce et son industrie.

Je m'engage enfin à vous rendre un compte exact de mon mandat, toutes les fois que le peuple le voudra, et à le déposer entre les mains du souverain véritable, s'il me juge indigne ou incapable de le conserver avec honneur et profit pour le Pays.

Ma politique n'est pas celle des résultats personnels, mais celle des principes, ce n'est pas une élection que j'ambitionne, c'est l'honneur de coopérer au bonheur et à la prospérité de la Corse et de la République.

Si vous m'en jugez digne, si vous êtes convaincus de ma bonne foi et de mon dévouement, prouvez-le en votant pour la liste radicale, le 4 octobre prochain.

Dr **Paul de Susini.**

NOTA. — M. Emmanuel Arène n'a pas répondu aux invitations réitérées qui lui ont été faites de vouloir bien remettre à la Commission sa profession de foi.

ILLE-ET-VILAINE

ELECTION PARTIELLE DU 14 FEVRIER 1886

M. LE HÉRISSÉ, élu le 14 février 1886,

En remplacement de M. de LARIBOISIÈRE, démissionnaire.

ÉLECTION LÉGISLATIVE DU 14 FÉVRIER 1886

A messieurs les Électeurs du département d'Ille-et-Vilaine.

Messieurs les Électeurs,

Les comités républicains de l'arrondissement de Fougères m'ayant désigné pour remplacer l'honorable M. de Lariboisière, député de cette ancienne circonscription, et les réunions qui se sont faites depuis au chef-lieu du département ayant ratifié ce choix, j'ai l'honneur de me présenter à vos suffrages pour l'élection législative du 14 février prochain.

Mes principes, Messieurs, sont ceux d'un républicain sans épithète, défenseur convaincu de la grande démocratie française, de toutes les améliorations sociales, des progrès et des réformes qu'elle comporte.

La liberté dans l'ordre étant l'âme des institutions républicaines, je veux l'État fort par de justes lois, l'Église libre dans le domaine qui lui est attribué et dont elle ne doit jamais sortir.

Je veux l'enseignement gratuit pour tous les enfants du peuple, afin que le pauvre puisse avoir, comme le riche, des grades dans l'armée, où le service de trois ans va appeler tous les citoyens; qu'il lui soit permis de parvenir, par l'éducation, aux plus hautes fonctions de l'État, si son mérite l'en rend digne.

Si vous me faites l'honneur de me nommer votre mandataire, Messieurs les

électeurs, vous pouvez compter sur mon dévouement pour protéger, avec tous les députés d'Ille-et-Vilaine, les intérêts de l'agriculture, du commerce, du travail qui fait vivre l'ouvrier, et pour défendre énergiquement tous les principes auxquels vous êtes si attachés.

Tels sont les sentiments avec lesquels, sans arrière-pensée aucune, je serais heureux d'être votre représentant.

Vive la République!

R. Le Hérissé, ancien officier de cavalerie.

LANDES

ELECTIONS PARTIELLES DU 14 FEVRIER 1886

MM. LÉGLISE, BOUCAU, JUMEL, LOUSTALOT, SOURIGUES,
élus le 14 février 1886.

En remplacement de MM. de GUILLOUTET, LAMBERT de SAINTE-CROIX,
GIEURE, de CARDENAU, FATON de FAVERNAY,
dont l'élection a été annulée.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 14 FÉVRIER 1886

Aux Électeurs du département des Landes.

Électeurs,

La Chambre des Députés a invalidé les élections des Landes. Elle a ainsi condamné l'ingérence du clergé et les actes odieux de pression, d'intimidation, de corruption et de fraude qui ont porté atteinte à la liberté du suffrage universel. Loin de méconnaître vos droits, la Chambre a, au contraire, voulu assurer l'indépendance de ceux qui ont été trompés par les manœuvres coupables des ennemis de la République.

Électeurs,

Vous êtes appelés de nouveau, le 14 février prochain, à choisir vos représentants.

Vous voterez en hommes libres; vous ne vous laisserez pas égarer par des agissements que la Chambre a solennellement flétris, et vous vous affranchirez de la tutelle d'hommes qui ont toujours tenté de vous asservir et de vous opprimer.

Malgré les tentatives désespérées des partis monarchiques coalisés, la République est toujours le gouvernement du pays. Elle a été acclamée aux élections du 18 octobre et consacrée de nouveau par la réélection de *M. Jules Grévy* à la présidence.

Le chef de l'État l'a dit dans son Message :

« *La France, instruite par une longue et dure expérience, sait que la République, qui l'a relevée de ses désastres, est aujourd'hui son Gouvernement nécessaire, le seul capable d'assurer son repos, sa prospérité, sa force et sa grandeur, le seul qui puisse durer et le seul conciliable avec la souveraineté nationale.*

« *Elle a vu, en un demi-siècle, deux fois la monarchie et deux fois l'empire s'écrouler dans des révolutions, et, quand on vient lui offrir une nouvelle restauration, elle sait que ce qu'on lui propose, c'est encore une révolution, la plus redoutable de toutes...* »

Électeurs,

En nous accordant vos suffrages, vous donnerez, vous aussi, votre adhésion à ce Gouvernement national et tutélaire.

Vos intérêts sont avec lui et non avec les hommes qui veulent le renverser.

Ayez confiance dans la République.

Elle est votre sauvegarde contre les entreprises des factieux qui cherchent à entraîner le Pays dans le *désordre* et *l'anarchie*.

Elle saura se faire respecter de tous.

L'équilibre des budgets assuré par des économies.

Ni emprunts, ni impôts nouveaux, l'**Ordre** et la **Paix**, tel est le programme que le Gouvernement vient d'affirmer dans son énergique déclaration aux Chambres.

Tel est celui que nous soutiendrons, si vous nous faites l'honneur de nous confier le mandat de député.

Albert Boucau,
Henri Jumel,
Félix Léglise,
G. Loustalot,
Sourigues.

LOZÈRE

ÉLECTION PARTIELLE DU 14 FEVRIER 1886

MM. PELISSE, JOURDAN, BOURRILLON
élus le 14 février 1886

En remplacement de MM. MONTEILS, COLOMBET et JOLY,
dont l'élection a été annulée.

Profession de foi de MM. Bourrillon, Pelisse et Boyer aux élections du 4 octobre 1885.

Aux électeurs du département de la Lozère.

Chers Concitoyens,

Les élections prochaines donneront, grâce au scrutin de liste, à la représentation nationale, la cohésion indispensable au gouvernement d'un grand pays. La famille républicaine va se retrouver unie, comme à l'époque où tous ses membres, groupés autour du même drapeau, infligeaient aux partis monarchiques une irrémédiable défaite.

C'est dans cet esprit de concorde que nous avons l'honneur de nous présenter à vos suffrages.

Nous croyons au progrès sans limite, et puisque l'expérience nous a appris que, pour aboutir, il fallait échelonner les questions, nous pensons que la prochaine législature doit être principalement consacrée aux réformes économiques.

La République a donné au Pays une liberté inconnue jusqu'ici, en assurant la liberté de la presse, la liberté de réunion, en étendant le droit d'association ; elle fera plus encore dans cette voie, mais il lui appartient aussi de démontrer, chaque jour, d'une manière plus éclatante qu'elle sait, mieux que tout autre gouvernement, donner la prospérité à la France.

Afin d'atteindre sûrement ce résultat, il convient d'éviter les discussions stériles ou prématurées ; et, selon nous, le Gouvernement, tout en défendant les droits de la société civile, doit encore demander la paix religieuse à l'application loyale mais ferme du Concordat.

Le Parlement a limité par des droits protecteurs l'introduction, sur nos

marchés, des produits du sol étranger ; il est urgent, par la revision du cadastre, de corriger dans la répartition de l'impôt foncier des inégalités dont souffre la Lozère avec plusieurs autres départements. Adoucir les rigueurs du régime forestier; réduire les frais de justice; attribuer aux chemins de petite vicinalité une plus large part des journées de prestation, jusqu'au jour où cet impôt sera aboli; rendre plus facile et moins coûteux le transfert de la propriété foncière : voilà un ensemble de mesures qu'il importe de mettre à l'étude, afin d'alléger les charges de notre population agricole.

Dans le même ordre d'idées, il convient de poursuivre, avec prudence, mais avec résolution, l'exécution de notre grand programme de travaux publics, afin de rendre plus facile à nos cultivateurs, comme à nos industriels, la lutte contre la concurrence étrangère.

Les nouvelles constructions d'écoles et la liquidation des anciennes entreprises doivent se faire dans des conditions économiques pour nos petites communes, si l'on veut que nulle part le bienfait de l'Instruction ne soit rendu amer par l'excès des sacrifices.

Que des bourses plus nombreuses permettent aux enfants du peuple d'atteindre les hautes études et les hommes de valeur ne manqueront pas à la République; que le concours intervienne davantage pour l'admission aux emplois publics et le Pays sera mieux servi.

La dernière chambre a voté le service militaire de trois ans; il importe de rendre définitive une loi qui consacre l'égalité des citoyens devant l'ennemi.

Tout en maintenant intact le droit de propriété, il nous paraît que l'on doit compléter le code des lois protectrices du travail et encourager les institutions destinées à protéger la faiblesse et à soulager l'infortune.

Sur la politique coloniale, chacun s'est prononcé selon les conseils de son patriotisme; mais à l'heure actuelle l'œuvre accomplie est suffisante pour que l'on puisse se borner à la protection des possessions acquises, à la défense de l'honneur national.

L'état de nos finances, sans inspirer aucune crainte, exige comme toujours des ménagements et les représentants du Pays, coutinueront à soumettre les budgets à cet examen approfondi que les chambres républicaines ont inauguré. Il importe de préparer par la plus stricte économie les mesures que réclame l'opinion en vue d'établir entre les charges et les ressources de chacun une plus équitable proportion.

Chers Concitoyens,

Les intérêts généraux de la France réclameront la plus grande part de nos efforts, mais nous manquerions à un devoir sacré si nous perdions de vue les aspirations propres à ce département qui nous est si cher. La République est le gouvernement de ceux qui travaillent, de ceux qui peinent; où donc, mieux qu'ici, trouverait-elle à exercer sa justice, à répandre ses bienfaits?

Nous serons certainement entendus, lorsque, de concert avec les Sénateurs du département, nous demanderons le prompt achèvement de nos écoles, de

notre réseau vicinal, de nos routes et de nos chemins de fer, lorsque nous ferons appel à la solidarité nationale au nom de ces laborieuses et républicaines populations.

Chacun des arrondissements de la Lozère compte parmi nous un de ses enfants, condition favorable pour que tous les intérêts soient également connus de la représentation lozérienne; mais si vous daignez nous accorder votre confiance, aucun de nous n'oubliera qu'il appartient au département tout entier, mieux encore, qu'il appartient à la France.

Vive la République !

X. Bourrillon, Membre du Conseil général, député sortant.

G. Pelisse, Ancien sous-Préfet, député sortant.

L. Boyer, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, membre du Conseil général.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 14 FÉVRIER 1885

Aux Électeurs du Département de la Lozère.

Le 3 janvier dernier, le Congrès départemental républicain, réuni en Assemblée générale, a choisi comme candidats aux élections législatives :

MM. Gustave **Pelisse**, ancien Député,

Louis **Jourdan**, Maire de Mende, ancien Préfet de la Lozère.

Xavier **Bourrillon**, ancien Député, Conseiller général.

Électeurs,

La Chambre des Députés, en invalidant les élections des 4 et 18 octobre derniers, vous a tracé votre devoir. Connaissant aujourd'hui les manœuvres employées par les réactionnaires, éclairés par le résultat général des élections, vous ne voudrez point rester en arrière et voter pour les partisans des régimes déchus, lorsque la France vient d'acclamer une fois de plus le Gouvernement républicain.

Au nom de vos intérêts les plus chers, nous vous adressons un appel pressant et chaleureux en faveur des trois candidats du Congrès.

MM. **Pelisse, Jourdan** et **Bourrillon.**

Le Congrès.

Manifeste des élus.

Chers Concitoyens,

Le Congrès départemental nous a désignés pour être les candidats du parti républicain aux élections législatives du 14 février.

Unis dans un même dévouement aux institutions républicaines, dans un ardent attachement aux intérêts de notre chère Lozère, nous sollicitons vos suffrages avec une entière confiance.

Nos ennemis, par des procédés de propagande, d'intimidation et de pression que la Chambre a jugés et condamnés, avaient réussi à égarer l'opinion publique. Des personnes à qui leur caractère fait un devoir de ne point se mêler aux luttes politiques, oubliant leur mission de paix et de religion, n'avaient pas craint d'user, au bénéfice d'un parti, de l'influence qu'elles exercent sur les consciences. Les adversaires de la République, prenant leurs vains désirs pour la réalité, annonçaient à nos populations la chute et la ruine du Gouvernement.

Électeurs, vous pouvez aujourd'hui apprécier la valeur de ces déclarations et reconnaître la mauvaise foi de ceux qui les ont faites.

Environ 400 *députés républicains* siègent au Parlement; le Sénat et la Chambre réunis en Assemblée nationale viennent de réélire pour sept années M. Jules Grévy, *Président de la République*. Un nouveau Ministère est constitué, composé d'hommes fermement résolus à assurer partout le respect dû à nos institutions.

Dans de pareilles conditions, voudriez-vous encore donner vos suffrages à des candidats réactionnaires qui seraient également impuissants à combattre la République et à faire valoir vos droits?

Vous ne le voudrez point et vous voterez pour ceux qui, serviteurs dévoués de la démocratie et du Gouvernement qui en est l'expression fidèle, pourront obtenir du Pouvoir les satisfactions que l'on attend, plus particulièrement, dans un département tel que le nôtre.

Vous voterez pour ceux qui sauront être les défenseurs utiles et zélés de vos intérêts et qui, en dépit des calomnies et des mensonges, respectueux des libertés religieuses, ne laisseront pas péricliter entre leurs mains les droits sacrés de la conscience.

Cultivateurs, ouvriers, et vous tous qui désirez *Travail, Paix et Liberté*, unissez-vous à nous, et tous ensemble assurons la prospérité de notre Lozère et le triomphe de la République.

Gustave **Pelisse**, Louis **Jourdan**, Xavier **Bourrillon**.

Mende, le 27 janvier 1886.

Circulaire des mêmes candidats élus.

Électeurs,

On a dit dans plusieurs communes des arrondissements de Mende et de Marvejols que MM. *Pelisse* et *Bourrillon* avaient voté une loi scolaire qui, d'après nos adversaires politiques, contiendrait des dispositions préjudiciables aux intérêts religieux.

Ceux qui ont dit cela en ont menti!

Au moment de la discussion et du vote de la loi sur l'Enseignement primaire, MM. *Pelisse* et *Bourrillon* ne faisaient point partie de la Chambre des Députés. (Voir le *Journal officiel* du 26 juillet 1881.)

On vous a dit que MM. *Pelisse* et *Bourrillon* s'étaient associés à des votes qui auraient eu pour conséquence de provoquer une baisse dans le prix de nos céréales et de nos bestiaux.

Ceux qui ont dit cela en ont menti!

MM. *Pelisse* et *Bourrillon* ont au contraire frappé d'une surtaxe l'entrée en France des grains et des bestiaux étrangers, afin de protéger et de favoriser l'agriculture nationale.

On vous a dit que M. Louis *Jourdan*, maire de Mende, avait brisé et décroché des christs dans une école des Frères et qu'il aurait proféré à cette occasion des paroles outrageantes pour le culte.

Ceux qui ont dit cela en ont menti!

Le Directeur de l'école protesterait, au besoin, par son témoignage, contre ces bruits calomnieux, et M. Jourdan pourrait livrer à la publicité diverses lettres démentant ce mensonge malveillant.

Sincèrement désireux de donner satisfaction aux sentiments d'un grand nombre de pères de famille, nous solliciterons dans l'application des règlements sur l'enseignement scolaire les tempéraments que rend nécessaires la situation exceptionnelle de notre pays, l'enseignement du catéchisme par l'instituteur, en dehors des heures de classe.

Nous nous proposons également de demander l'admission ou le maintien à l'école des enfants ayant dépassé l'âge scolaire, toutes les fois que les locaux seront suffisants pour les recevoir.

Notre concours le plus actif et le plus dévoué est acquis à toutes les mesures propres à apporter des adoucissements au régime forestier; et nous réclamerons aussi que l'emploi des journées de prestation soit opéré, dans la mesure la plus large, au profit des chemins ruraux ou de petite vicinalité.

L'agriculture et les travaux publics seront l'objet de nos constantes préoccupations et nous ne cesserons de demander *travail* pour l'ouvrier, *secours* et *protection* pour le cultivateur.

Électeurs, vous ferez pleine justice des calomnies dont nous avons été victimes et vous n'ajouterez aucune foi aux mensonges que l'on ne cesse de propager perfidement contre les candidats républicains.

Gustave **Pelisse**, Louis **Jourdan**, Xavier **Bourrillon**.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 OCTOBRE 1885

Aux Électeurs du département de la Lozère.

Mes chers Compatriotes,

Le 4 octobre prochain, la France nommera ses représentants.

Ancien Secrétaire général de la Lozère et, plus tard, Préfet du même département, actuellement maire de la ville de Mende, je crois avoir quelques titres à votre sympathie, et j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages avec le désir de servir fidèlement mon pays et la République.

Mon pays dont j'ai appris à connaître, par l'exercice de mes diverses fonctions, les besoins, les intérêts, les aspirations.

La République, que j'aime de toute mon âme, parce que telle que je la comprends et telle que je la désire, elle est le Gouvernement par excellence de la paix, du travail, de la liberté et du progrès!

A cette heure où de nouvelles élections vont mettre en débat notre avenir et nos institutions elles-mêmes, les adversaires de ce régime, exagérant les difficultés du moment, abusant des erreurs commises, s'efforcent de rendre la République responsable de ce qui est le fait d'événements fortuits ou la faute de quelques hommes politiques, et ils nous offrent le retour d'une monarchie (*mais laquelle des trois?...*) comme le remède destiné à guérir tous nos maux.

Pour moi, persuadé que les monarchies sont incompatibles avec les progrès du suffrage universel, que le salut et le bonheur se trouvent en dehors d'elles, je n'aurais qu'un désir : rechercher et faciliter l'union plus intime de la nation et de la République par une application libérale et sincère des maximes républicaines, en mettant le peuple en possession des biens qu'il est en droit d'attendre et d'obtenir.

Le peuple veut la paix. Il faut renoncer à jamais à ces entreprises, à ces aventures mal préparées et mal conduites, où le sang français a coulé douloureusement sans gloire et sans profit!

Le peuple veut être soulagé. Il faut économiser partout et toujours; il faut, par une répartition plus équitable des charges sur la fortune et sur le revenu, trouver le moyen de dégrever l'impôt foncier qui, ne produisant au profit du trésor que des ressources relativement peu considérables, constitue, cependant, un impôt qui pèse lourdement sur l'agriculture si éprouvée.

Le peuple veut du travail. Il faut encourager et protéger l'industrie et le commerce en consacrant aux œuvres utiles, routes, chemins de fer, etc., les ressources disponibles de la fortune nationale; il faut améliorer le sort des ouvriers par l'établissement et le fonctionnement de syndicats professionnels et par la

création de caisses ouvrières de secours et de retraites subventionnées, au besoin, par l'État lui-même.

Le peuple veut l'égalité. Il faut mettre le recrutement de l'armée en rapport avec les mœurs démocratiques et réduire la durée du service militaire; car, la France républicaine répugnant aux idées de conquêtes, ne doit former des soldats que pour la défense de la Patrie. Il faut également faciliter à tous l'accès de la justice par la réduction des frais de procédure et par l'extension de la compétence des juges de paix. Il faut, dans la limite du possible, mettre au concours les emplois publics afin qu'ils ne soient point la proie de la faveur, mais bien la récompense ou le prix du mérite et du travail.

Le peuple veut la liberté. Il faut la lui donner sans licence, comme aussi sans restrictions ni arrière-pensée : Liberté de la presse, de la parole, de la pensée; liberté religieuse ou de conscience, qui a coûté au monde tant d'efforts dépensés et tant de sang répandu. N'oublions point que la liberté seule fait progresser l'humanité, que la vérité n'a rien à redouter du mensonge, et que les persécutions et l'intolérance politique et religieuse n'ont jamais profité qu'à la réaction. Donnons la liberté aux citoyens si nous voulons fortifier et faire aimer la République.

Voilà mes chers Compatriotes, mon sentiment sur quelques-unes des questions qui doivent figurer dans un programme politique. Il est impossible de les prévoir et de les traiter toutes dans un si court espace; mais je prends l'engagement, pour le cas où vos suffrages m'appelleraient à l'honneur de vous représenter, de m'inspirer de vos volontés dans les circonstances graves ou délicates, et de vous rendre compte, toutes les fois que vous le jugerez nécessaire ou convenable, de la manière dont j'aurais rempli le mandat que vous m'auriez confié.

Veuillez agréer, mes chers Compatriotes, l'expression de mon entier dévouement.

Louis Jourdan.

Maire de la ville de Mende, ancien Préfet de la Lozère.

MORBIHAN

ELECTION PARTIELLE DU 14 MARS 1886

M. Émile LOROIS, élu le 14 mars 1886,
en remplacement de M. LOROIS, décédé.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 14 MARS 1886

Aux Électeurs du Morbihan.

Électeurs.

Le Comité conservateur du Morbihan vient de me faire l'honneur de m'agréer comme candidat pour la place de Député, devenue vacante par la mort de mon regretté frère. Quinze jours à peine nous séparent de la date de l'élection, et il m'est impossible de me rendre, comme je l'aurais vivement désiré, sur les divers points du département pour entrer en communication avec vous.

Permettez-moi donc de vous faire connaître en peu de mots les principes qui dicteront ma conduite si vous voulez bien me choisir.

Il y a cinq mois, en se présentant à vos suffrages, vos honorables Députés vous rappelaient « qu'ils avaient lutté de toute leur énergie pour faire triompher les grands principes sociaux qui vous sont chers et rendre aux agriculteurs, constamment sacrifiés, la justice qui leur est due. »

Ils ajoutaient que s'ils étaient réélus, « ils combattraient tous les gaspillages financiers qui ruinent la France, la politique antireligieuse qui la démoralise, et les guerres coûteuses et lointaines qui l'appauvrissent en compromettant sa sécurité. »

A une immense majorité, vous avez renouvelé leur mandat et approuvé leur programme.

Partageant entièrement, au point de vue politique et religieux, les idées des honorables représentants que vous avez élus, ce programme sera le mien et je m'efforcerai de le défendre, comme eux, avec fermeté et dévouement.

Le gouvernement de la République ne dissimule plus aujourd'hui ses tendances vers le radicalisme. Il les manifeste surtout par un redoublement de persécution contre l'Église et les idées religieuses. Une loi, discutée en ce moment au Sénat, va chasser à bref délai de toutes les écoles publiques les instituteurs congréganistes et les sœurs; des centaines de prêtres, dans toute la France, sont privés de leur traitement. Le Morbihan, à lui seul, a vu dépouiller de leur traitement soixante-deux vicaires, et les paroisses les plus importantes resteraient presque entièrement privées de secours religieux si les populations ne s'imposaient, pour les conserver, les plus lourds sacrifices.

Le parti républicain montre ainsi comment il entend opérer, dans l'avenir, cette séparation de l'Église et de l'État, qui vous a été annoncée dans le récent message du gouvernement.

Électeurs,

Vous protesterez contre ces mesures injustes et violentes, aussi bien que contre les désordres financiers qui accroissent sans cesse vos charges, et épuisent le Pays. Je serais fier que mon nom pût servir à cette protestation, et si j'ose me présenter devant vous, c'est que je puis invoquer la recommandation puissante de députés qui ont votre confiance et qui savent que je joindrai mes efforts aux leurs pour la défense des intérêts que vous leur avez confiés.

Vannes, 26 février 1886.

Émile Lorois, Conseiller général, ancien Préfet.

YONNE

ELECTION PARTIELLE DU 4 AVRIL 1886

M. A. DUGUYOT, élu le 18 avril 1886
en remplacement de M. BONNEROT, décédé.

Extrait du journal l'*Yonne* du samedi 20 mars 1886.

A. Duguyot, conseiller général de l'Yonne, maire de Champignelles, aux électeurs de l'Yonne.

Citoyens,

J'accepte la candidature qui m'a été offerte par la réunion publique d'Auxerre.

Je ne reconnais d'autre souverain que le peuple, que le suffrage universel.

Mes opinions politiques vous sont connues; mes convictions d'hier sont celles d'aujourd'hui; j'ai toujours combattu sous le même drapeau, le drapeau des revendications démocratiques.

Je demande que les réformes qui constituent l'essence et la vie de la République ne soient pas toujours ajournées.

Je demande la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui garantit la société laïque contre les empiétements du clergé; la suppression du budget des cultes.

Je demande la réduction du service militaire, la suppression réelle de l'exemption des séminaristes et du volontariat d'un an.

La réforme de la magistrature, la réduction des frais de justice, qui permettra au pauvre de faire valoir ses droits.

La cessation des guerres et aventures coloniales qui engloutissent nos millions et déciment nos meilleurs soldats.

La revision de l'impôt; celle des tarifs de transports et des conventions avec les grandes compagnies; de ces contrats coupables qui ont livré la France aux capitalistes et à l'étranger.

Je demande qu'on s'occupe sérieusement des lois de protection et d'émancipation du travail.

Je demande enfin que, par des réformes incessantes, sages et toujours démocratiques, on modifie les charges publiques; qu'elles soient réparties d'une façon plus équitable; que notre industrie nationale, que l'agriculture soient mises en situation de lutter contre la concurrence étrangère qui nous ruine et nous épuise.

Là encore, vous pouvez compter sur toute ma sollicitude; enfant du peuple, vivant avec lui, je n'ai jamais eu qu'un but, son émancipation; ma vie entière a été consacrée à la défense de ses droits.

Citoyens, deux politiques sont en présence :

L'une qui veut des réformes immédiates et la réalisation incessante de son programme, c'est la politique radicale;

L'autre que l'on applique depuis quatre ans surtout, la politique d'ajournements, c'est l'opportunisme.

A vous de choisir.

Champignelles, le 19 mars 1886.

A. Duguyot, conseiller général, maire de Champignelles.

DEUX-SÈVRES

ELECTION PARTIELLE DU 11 AVRIL 1886

M. Georges RICHARD, élu le 11 avril 1886, en remplacement de M. GANNE, décédé.

Election à la députation du 11 avril 1886.

A Messieurs les électeurs.

Mes chers Concitoyens,

Les délégués de vos communes, réunis en Congrès le 21 mars, m'ont fait l'honneur de me choisir comme candidat à la députation pour l'élection du 11 avril prochain.

Je serai fier de représenter un département où je suis né, où j'ai vécu, où j'ai rempli des fonctions administratives qui m'ont mis en rapport avec un grand nombre d'entre vous.

Profondément attaché à nos institutions républicaines, vous savez que je suis un ami de la liberté, un homme d'ordre et de progrès ; dévoué aux intérêts des travailleurs des villes et des campagnes, je m'efforcerai de soulager les souffrances de l'agriculture et de l'industrie.

D'accord avec les députés que vous avez élus les 4 et 18 octobre derniers, je prendrais pour règle de conduite le programme qu'ils ont accepté et que j'ai accepté comme eux.

Je soutiendrai le Gouvernement qui a su mériter la confiance des républicains dans le Parlement et dans le Pays, et qui, pour réaliser d'une main prudente, mais ferme, les réformes nécessaires que la République a le devoir d'accomplir, s'est proposé de réunir, dans un dévouement commun aux intérêts de la démocratie, toutes les bonnes volontés.

A vous, mes compatriotes des Deux-Sèvres, de déclarer si la défense de vos droits et de vos intérêts peut être utilement confiée à un partisan de toutes les monarchies ou à un républicain comme moi.

Dans la nouvelle bataille que nous allons livrer aux divers partis monarchiques unis pour un jour et prêts à se déchirer le lendemain, nous n'avons, nous, qu'un seul drapeau, celui de la République.

Que tous les bons citoyens qui veulent la France libre et prospère à l'intérieur, pacifique mais respectée au dehors, se groupent autour de ce drapeau, et nous pourrons, en allant au scrutin du 11 avril, crier avec confiance :

Vive la République !

Georges **RICHARD**, ancien secrétaire-général des Deux-Sèvres, candidat désigné par les délégués cantonaux républicains réunis en Congrès le 21 mars, à Niort.

Niort, le 25 mars 1886.

AISNE

ELECTION PARTIELLE DU 18 AVRIL 1886.

M. HANOTAUX,
élu en remplacement de M. VILLAIN, décédé.

ÉLECTION LÉGISLATIVE DU 18 AVRIL 1886.

A messieurs les électeurs du département de l'Aisne.

Mes chers Compatriotes,

Le Congrès républicain du département de l'Aisne, réuni à Laon, m'a fait l'honneur de me proposer, à l'unanimité, la candidature en remplacement du regretté M. Villain.

Retenu loin de vous par la défense des intérêts de la France en Orient, je n'ai pas hésité, cependant, à répondre à cet appel.

Mes chers Compatriotes,

Le caractère de ma candidature est indiqué par le vote même qui lui a donné naissance : je suis un candidat d'union et de conciliation de tout le parti républicain. C'est cette même conception que le suffrage universel a acclamée aux élections du 18 octobre. Alors que de regrettables tentatives de division s'étaient produites, il les a écartées, en choisissant une députation étroitement unie pour la défense de la République et de la démocratie.

Le programme que la majorité du 18 octobre a ratifié sera le mien.

Si vous me faites l'honneur de m'accorder vos suffrages, je siégerai à la Chambre auprès des députés de notre département, parmi les membres de cette gauche progressiste qu'ont illustrée ceux que je m'honore d'avoir eu pour maîtres, *Henri Martin et Gambetta*.

Pour moi, l'avenir de la France est lié à celui de la République, et la République doit être le gouvernement de la démocratie. Le suffrage universel est notre seul maître, notre seul guide. C'est en m'inspirant toujours de ses volontés que je croirai remplir dignement le mandat que je sollicite.

Service militaire de trois ans égal pour tous, renouvellement partiel de la Chambre des Députés.

Réforme judiciaire en vue de la réduction des frais de procédure ; mesures tendant à améliorer le sort de ceux qui travaillent et de ceux qui souffrent, — tels sont les principaux articles de ce programme.

Quant aux questions économiques, je pense qu'une protection énergique est nécessaire pour défendre le travail national menacé et particulièrement l'agriculture, base de la prospérité publique. Je pense que toute idée d'impôt nouveau doit être écartée et qu'un système d'économies strictement pratiqué suffira pour établir l'équilibre du budget républicain.

Je m'appliquerai aussi à soutenir une politique de sagesse et de fermeté qui assurera la dignité et le prestige de la France au dehors.

Ce sont là, mes chers Concitoyens, les idées sur lesquelles vous allez avoir à vous prononcer de nouveau. Puisque mon nom a été considéré comme pouvant les représenter, — j'attends avec confiance la confirmation du jugement que vous avez déjà porté sur elles.

Vive la France! Vive la République!

G. Hanotaux.

Laon, 10 avril 1886.

SEINE

ELECTION PARTIELLE DU 2 MAI 1886.

M. A. GAULIER,

élu en remplacement de M. H. ROCHEFORT, démissionnaire.

Voici le programme qui a [illegible] par M. A. Gaulier.

1° Politique de paix.

2° Réforme constitutionnelle. — Souveraineté du suffrage universel.

Liberté individuelle, de presse, de réunion et d'association garantie par la Constitution.

3° Réforme financière. — Équilibre du budget. — Réduction des dépenses. — Impôt progressif sur le revenu et sur les mutations par succession. — Suppression des octrois et généralement de toutes les taxes de consommation. — Revision des conventions, des tarifs de transport et de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (mines, canaux, chemins de fer, etc.)

4° Séparation des Églises et de l'État. Retour à la Nation des biens de mainmorte.

5° Réduction de la durée du service militaire. Suppression du privilège des séminaristes et du volontariat d'un an.

6° Réforme judiciaire. Justice gratuite et égale pour tous. — Magistrature élective.

Revision des Codes dans un sens démocratique. — Abolition de la peine de mort.

Réforme du régime pénitentiaire et suppression de l'exploitation du travail des prisonniers.

7° Instruction gratuite, laïque et obligatoire. — Droit de l'enfant à l'instruction intégrale.

8° Réforme administrative. — Décentralisation : à la Chambre des représentants, les intérêts nationaux ; aux conseils généraux, les intérêts régionaux ; et aux conseils municipaux, les intérêts communaux.

Retour de la ville de Paris et du département de la Seine au droit commun.

Interdiction du cumul des fonctions publiques.

Épuration du personnel.

9° Lois de protection et d'émancipation du travail.

Réduction de la durée de la journée de travail.

Interdiction du travail des enfants au-dessous de quatorze ans dans les ateliers, manufactures, mines, etc.

Revision de la loi sur les conseils de prud'hommes.

Établissement de caisses de retraite pour la vieillesse et pour les invalides du travail.

Loi sur la responsabilité des patrons en matière d'accidents.

Abrogation des articles 414 et 415 du Code pénal.

Suppression du livret pour les ouvriers.

Organisation du crédit au travail.

10° Amnistie pour tous les crimes et délits politiques et faits connexes.

Vu et approuvé,

Alfred Gaulier.

BOUCHES-DU-RHONE

PROGRAMME

accepté par M. Antide Boyer, élu dans le département des Bouches-du-Rhône (1).

---

1. — Autonomie absolue : 1° de l'individu dans la commune; 2° de la commune dans la région et 3° de la région dans la Nation.

Fédération nationale et internationale des peuples.

2. — Remplacement des armées permanentes nationales défensives, composés de *tous* les citoyens majeurs sédentaires.

Abolition de la peine de mort; droit de punir limité au droit de défense.

Arbitrage de tous différends entre individus, communes, régions, nations.

3. — Souveraineté du peuple garantie par le suffrage universel, organisé de façon à respecter le droit des minorités.

Mandat impératif et contractuel.

Sanction des délibérations par le vote populaire.

Rétributions des fonctions électives et abolition du cumul.

4. — Émancipation de la femme. Égalité civile et politique pour les deux sexes. Divorce et union libre.

5. — Enseignement intégral (scientifique, professionnel et militaire), obligatoire et aux frais de la Société pour tous les degrés.

6. — Séparation de l'Église d'avec les administrations publiques, les écoles et autres établissements de bienfaisance, etc.

Suppression du budget des cultes.

Abolition des biens de mainmorte.

7. — Liberté absolue de penser, parler, écrire, se réunir, s'associer, se coaliser, contracter, travailler individuellement ou collectivement sans exploitation d'intermédiaire inutile entre le producteur et le consommateur.

8. — Abolition des monopoles. Leur transformation en services publics, qui deviendraient la forme normale des moyens de production et de consommation par les corporations respectives, intéressées et libres, sous le contrôle des administrations publiques.

---

(1) Voir au volume : *Élections des Bouches-du-Rhône*, page 79.

9. — Propriété collective et commune, dont la jouissance privée soit accessible à tout travailleur.

Réforme fiscale. Abolition des octrois. Perception unique des impôts par la commune sur les revenus personnels et proportionnellement sur les héritages.

10. — Conquête et transformation de la Société, *par tous les moyens possibles*, pour l'application des principes exposés dans le présent programme, dont la pratique règlera les détails.

FIN

PROGRAMMES
PROFESSIONS
DE FOI
ET
ENGAGEMENTS
ÉLECTORAUX
DE 1886